This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49945 9

Digitized by Google

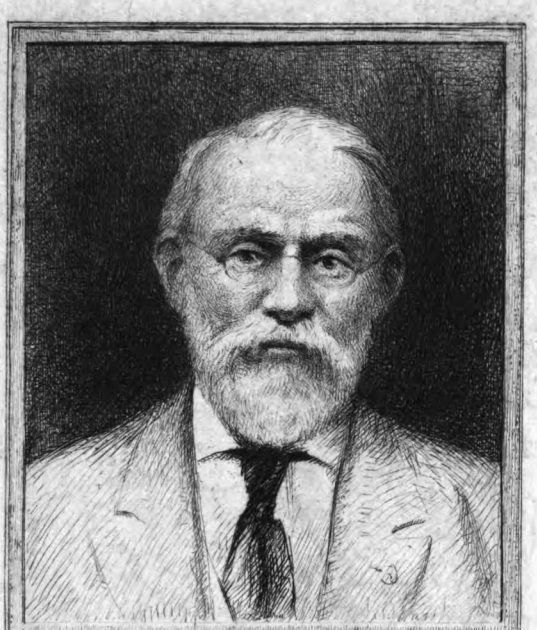

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.B841
R4

REVUE DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Digitized by Google

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

Digitized by Google

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE & d'Anjou

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

SIXIÈME SÉRIE. — TOME VIII
(TOME LVIII DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1885. — DEUXIÈME SEMESTRE.

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4

1885

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
2-25-27
13603

ARTHUR DE BRETAGNE

COMTE DE RICHEMONT

CONNÉTABLE DE FRANCE

ACTES INÉDITS

Au XIVe et au XVe siècle, deux Bretons ont affranchi la France de la tyrannie anglaise : du Guesclin et Richemont. Dans la lutte pour la délivrance nationale, ce dernier marche immédiatement après Jeanne d'Arc, dont il fut le plus vaillant auxiliaire et dont il eut l'honneur de continuer l'œuvre jusqu'à parfait achèvement. Richemont est donc, comme du Guesclin, l'une des grandes gloires de la Bretagne et de la France.

Jusqu'ici on s'est trop peu occupé de son histoire, à tous points de vue si digne d'attention et si remplie d'intérêt. Nos lecteurs feront donc, nous l'espérons, bon accueil aux quatorze pièces que nous publions ci-dessous.

Les onze premières, émanées directement du connétable de Richemont, se rapportent aux dernières années de sa vie, de 1450 à 1457, époque où il conquit à lui seul la Normandie (1449-1450), dont le roi lui laissa le gouvernement.

Les trois dernières pièces concernent la veuve de l'illustre connétable, Catherine de Luxembourg, qu'il avait épousée en 1445, et qui était (on le sait) sa troisième femme.

A. DE LA B.

I [1]

(1450, 17 avril, à Saint-Lô)

Nous Artur filz de duc de Bretaigne, conte de Richemont, seigneur de Partenay, connestable de France, confessons avoir eu et

1. Bibl. Nat., ms. fr., fonds de Bastard, n° 833.

Digitized by Google

receu de Guillaume Poisson, lors de la réduction de la ville de Carenten receveur des tailles, quatriesmes imposiz et quart de sel, que illec prenoient et levoient les Anglois, ennemis anciens de Monseignr le Roy, sur icelle viconte de Carenten, la somme de mil cinq cens livres tournois, pour d'icelle somme convertir et emploier la somme de XIIc l. t. ou fait de la guerre de mond. Sr le Roy, pour le recouvrement de la basse Normendie ; et l'outreplus montant IIIc l. t. avons donné à pluseurs cappitaines et chiefz de guerre et autres, pour leur aidier aux frais et mises qu'ilz ont sousteuu et soustiennent pour le fait de la guerre de mond. Sr. De laquelle somme de mil cinq cens livres tourn. nous tenons pour contens et bien paiez. Donné à Saint-Lo, le XVIIe jour d'apvril l'an mil CCCC cinquante apres Pasques.

(Signé) ARTUR.

Par Monsr le Conte Connestable,
(Signé) MILET.

(*Original en parchemin scellé de l'écu de Bret. en cire rouge sur simple queue.*)

II[1]

(1451, 7 octobre)

Nous Artur, filz de duc de Bretaigne, conte de Richemont, seigneur de Partenay, connestable de France, confessons avoir eu et receu de Macé de Launoy, receveur general de Normandie la somme de sept mil cinq cens livres tournois, à nous ordonnée par Monsr le Roy sur nostre pension de l'année finissant en septembre mil CCCC cinquante et ung derrain passé. De laquelle somme de VIIm Vc l. t. nous nous tenons pour content et bien payé, et en avons quicté et quictons ledit receveur general et tous autres, par

1. Bibl. Nat., ms. fr. 20,405 (anc. Gaignière, 904, t. I), n° 38.

Digitized by Google

ces presentes signées de nostre main et seellées du seel de noz armes, le VIIe jour d'octobre l'an mil CCCC cinquante ung.

(Signé) ARTUR.

Par Monseigneur le Conte Connestable,
(Signé) LE ROUX.

(*Orig. parch. était sc. sur simple queue, sceau enlevé.*)

III [1]

(1452, 30 juin, à Paris.)

Nous Artur, filz de duc de Bretaigne, conte de Richemont, seigneur de Partenay, connestable de France, congnoissons et confessons avoir eu et receu de James Godart, viconte de Coustances, par la main de Sanxon Pasquier, par luy commis à la recepte du doumaine de lad. viconté, la somme de sept vingts neuf livres quinze solz onze deniers tournois, sur ce qui nous est et puet estre deu du terme de la Saint Michiel mil CCCC cincquante ung, à cause du doumaine de la seigneurie et chastellenie de Gauray, à nous appartenante par don à nous fait par Monsr le Roy. Et ou cas que lad. somme excederoit de lad. terre de Gauray pour led. terme de Saint Michiel, nous voulons que ces presentes vaillent acquit sur le terme de Pasques enssuivant du reste de lad. somme. De laquelle nous tenons pour content et bien paié, et en quictons led. viconte, sondit commis et tous autres, par ces presentes signées de nostre main. Donné à Paris, le dernier jour de Juing l'an mil CCCC. cinquante deux.

(Signé) ARTUR.

Par Monsr le Conte Connestable,
(Signé) J. GOGUET.

(*Orig. parch. sc. sur s. queue en cire rouge.*)

1. Bibl. Nat., ms. fr. 20,405, n° 39.

Digitized by Google

IV [1]

(1452, 16 octobre.)

Nous Artur, filz de duc de Bretaigne, conte de Richemont, seigneur de Partenay, connestable de France, confessons avoir eu et receu de Macé de Launoy, receveur general de Normandie, la somme de dix sept cens livres tournois, à nous ordonnée par Monsr le Roy estre baillée et delivrée pour trois mois douze jours entiers finissans le derrain jour de septembre derrain passé, qui est au feur de V^c l. t. par mois, que mond. S^r nous a ordonné oultre nostre pension et autres biens faiz que avons et prenons de lui, tant que serons aud. païs de Normandie en la charge à nous baillée par mond. S^r le Roy. De laquelle somme de XVII^c l. t. nous nous tenons pour content et bien payé, et en avons quicté et quictons led. receveur general et tous autres. Tesmoing noz seing et seel d'armes cy mis le XVIe jour d'octobre l'an mil CCCC cinquante deux.

(Signé) ARTUR.

Par Monseigneur le Conte Connestable,
(Signé) J. GOGUET.

(*Orig. parch. sc. en cire r. sur s. queue.*)

V [2]

(1453, 27 juillet.)

Nous Artur, filz de duc de Bretaigne, conte de Richemont, seigneur de Partenay, connestable de France, confessons avoir eu et receu de Macé de Launoy, receveur general de Normandie, la somme de douze mille livres tournois, à nous ordonnée par Monsr le Roy pour nostre pension de ceste presente année commençant le premier jour d'octobre derrain passé. De laquelle somme de

1 Bibl. Nat., ms. fr. 20,405, n° 40.
2. Bibl. Nat., ms. fr. 20,405, n° 41.

Digitized by Google

XII^m l. t. nous nous tenons pour content et bien payé, et en avons quicté et quictons led. receveur general et tous autres, par ces presentes signées de nostre main et seellées du seel de noz armes, le XVIIe jour de juillet l'an mil CCCC cinquante trois.

(Signé) ARTUR.

Par Monseigneur le Conte Connestable,

(Signé) J. GOGUET.

(*Or. parch. sc. en cire r. sur s. queue.*)

VI[1]

(1454, 4 juillet.)

Nous Artur, filz de duc de Bretaigne, conte de Richemont, seigneur de Partenay, connestable de France, certiffions aux seigneurs des Comptes de Monsr le Roy que, de nostre ordonnance et commandement, Christofle Paillart, viconte d'Orbec, est venu en ceste ville de Rouen pour nous informer sur certaines plaintes faictes sur le gouvernement d'aucuns des gens d'armes estans logiez en sa viconté et pour la reparacion d'icelles : en quoy il a vacqué par l'espacé de six jours entiers, sans ce que pour son voyage ou vacacion il ait esté par nous ou de nostre ordonnance aucunement recompensé. En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes de nostre main le IIIJ^e jour de juillet l'an mil CCCC cinquante et quatre.

(Signé) ARTUR.

(Contresigné) MILET.

(*Orig. parch. sceau en cire r. plaqué, tombé.*)

VII[2]

(1455, 27 juin.)

Nous Artur, filz de duc de Bretaigne, conte de Richemont, seigneur de Partenay et connestable de France, confessons avoir receu

1. Bibl. Nat., Ms. fr. 20,405, n° 36.
2. Bibl. Nat., Ms. fr. 20,405, n° 42.

Digitized by Google

de maistre Symon le Bourlier, notaire et secretaire de Monsr le Roy et receveur général de ses finances ès pays et duchié de Normandie, la somme de dix huit mil livres tournoys, c'est assavoir XII^m. l. t. sur la pension à nous ordonnée par mond. S^r en ceste presente année commencée le premier jour d'octobre derrain passé, et VI^m. l. t. pour l'ordonnance de V^c. l. t par moys à nous ordonnée estre baillée et delivrée par led. receveur general pour lad. année, en oultre lad. somme de XII^m. l. t. tant que serons oudit pays de Normandie en la charge à nous baillée par mond. S^r. De laquelle somme de XVIII^m. l. t. nous nous tenons pour content et bien payé, et en quictons led. receveur general et tous autres. En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes et seellées de nostre seel le XXVIIme jour de juing, l'an mil CCCC cinquante et cinq.

(Signé) ARTUR.

Par Monsr le Conte Connestable,

(Signé) O. Le Roux.

(*Orig. parch. sc. de cire rouge sur simple queue, sceau mutilé.*)

VIII [1]

(1456, 25 mars.)

Nous Artur, filz de duc de Bretaigne, conte de Richemont, seigneur de Partenay, connestable de France, certiffions à tous que à l'eure de la reduction derrainement faite des ville et chastel de Carenten en l'obeissance de Monsr le Roy, Guillaume Poisson qui lors estoit receueur ilec des tailles, imposicions et gabelles, fut contrainct par Monsr et neveu le duc Franczois de Bretaigne, que Dieu absoille, paier et fournir la somme de deux mille escuz d'or pour convertir et emploier ou fait de l'entretenement de l'armée qui avoit esté et fut employée à reduire icelle ville et autres de la basse Normendie, de laquelle somme de II^m escuz receusmes mille pour

1. Bibl. Nat., Ms. fr. fonds de Bastard, n° 851.

Digitized by Google

distribuer et departir aux gens et cappitaines de nostre charge et ou payement des gens de guerre que meismes en garnison en la place de Gauray, et d'icelle somme baillasmes nostre quictance audit Poisson. Et des autres mille escuz feu mond. Sr et neveu passa quictance soubz son signe et seel, et la laissa ès mains de messire Gieffroy de Couvran, chevalier, cappitaine de Coutances, pour la bailler audit Poisson quant icellui Poisson auroit fourny et parpaié lesditz mille escuz, desquelz il restoit partie à paier : pour lequel rest et parpaie icellui messire Gieffroy avoit en ses mains le frère dudit Poisson prisonnier pour plesge, et ladicte quictance de mille escuz. Et combien que, certain temps après, icellui Poisson ait parpayé ce qui restoit desditz mille escuz audit messire Gieffroy, quant il a cuidé trouver icelle quictance de mille escuz dont il avoit la garde pour la bailler comme quicte audit Poisson, n'a sceu où la prendre ne depuis ne l'a peu recouvrer, mais l'a perdue en ses mains, comme il nous a escript et fait savoir. Pour quoy, pour valoir audit Poisson descharge et acquict, où mestier aura, desditz mille escuz qu'il paya à mondit Sr et neveu, nous luy avons baillé et octroyé ceste presente certifficacion de ce que dit est. Donnée, signée et sellée de notre contreseel le XXVe jour de mars l'an mil CCCC cinquante six [1].

(Signé) ARTUR.

Par Monseigneur le Conte Connestable,

(Signé) BAUDRY.

(*Orig. parch. sc. sur simple queue de l'écusson de Bretagne en cire rouge.*)

IX [2]

(1456, 15 juin, à Paris.)

Nous Artur, filz de duc de Bretaigne, conte de Richemont, seigneur de Partenay, connestable de France, certiffions à tous à

1. En 1456, Pâques tomba le 23 mars, — en 1457 le 12 avril.
2. Bibl. Nat., Ms. fr. 20,405, n° 37.

Digitized by Google

qui il appartient que en l'an mil CCCC L II, pour ce qu'il estoit seurvenu nouvelles que les Anglois, anciens ennemis et adversaires de Monsieur le Roy, avoient intencion faire descence ou païs de Normendie et entreprinses sur aucunes villes et places d'icellui païs, ordonnasmes, par noz lettres de commission données aud. Caen le derrain jour d'octobre oud. an CCCC L II, aux capitaines bailli et viconte dud. Caen ou à leurs lieuxtenans que incontinent reparacion et fortifficacion feust faicte ès fossez dud. chastel, et mesmement fut des lors advisé et ordonné que vng boullevert de pierre seroit faiz et assiz ou fons desdiz fossez soubz le pont de la porte de la Pigachiere, pour venir, par une saillie lors semblablement avisée estre faict soubz ladicte porte, à voulte de pierre, pour aller à couvert au boullevert d'icelle porte, et ung degré de pierre selon ce que l'euvre le requerroit : le tout pour obvier aux inconveniens qui par deffault de ce se feussent peu ou pourroient ensuir. En tesmoing de ce nous avons seellé ces presentes de nostre seel et signées de nostre seing manuel. Donné à Paris, le quinziesme jour de juing, l'an mil CCCC cinquante six.

(Signé) ARTUR.

Par Monseigneur le Conte Connestable,

(Signé) GOGUET.

(*Orig. parch. sc. sur simple queue, sceau tombé.*)

X [1]

(1457, nouv. style, 24 janvier)

Nous Artur, filz de duc de Bretaigne, conte de Richemont, seigneur de Partenay, connestable de France, certiffions que, par nostre ordonnance et commandement, Quellen (?) Lachere, viconte de Faloise, a fait faire pour les exstencilles et adménagement pluseurs choses necessaires et servans ès maisons du Roy, ou chastel dud.

1. Bibl. Nat., Ms. fr. 20,405, nº 44.

Digitized by Google

lieu de Faloise, ainsi que plus à plain sont contenus et desclairés en une certifficacion faicte de Anthoinnel du Bourg, lieutenant dudit lieu le XXVIme jour d'aoust derrain passé, cy atachée soubz nostre petit seel. Sy prions aux gens des Comptes de mond. S^r^ le Roy que ilz veullent alouer lesd. parties aud. viconte en ses comptes et rabatre de sa recepte. Donné le XXIIIIme jour de janvier, l'an mil CCCC cinquante six.

(Signé) ARTUR.

Par Monsr le Conte Connestable,

(Signé) MILET.

(*Orig. parch. sc. en cire r. sur s. queue.*)

XI [1]

(1457, 8 août, à Nantes)

Artur, filz de duc de Bretaigne, conte de Richemont, seigneur de Partenay, connestable de France, à nostre bien amé Jehan Croixart, viconte de Coustances, salut. Pour ce qu'avons esté informez que, ou marchié que Guillaume Brunet a puis nagueres prins de faire reparer certaine maison estant ou chastel de Gauray, laquelle luy ha esté baillé au rabatz par vous et autres noz officiers au prix de cent quatre livres selon le marché, et dempuix sur ce fait il a esté perdant de bien IIII^xx^ ou cent livres et tellement qu'il ne pourroit parfaire ny parachever icelle reparacion si sur ce nous ne luy impartions nostre grace : nous, pour ces causes et affin que l'euvre ne demeure imparfaicte, luy avons donné et donnons de nostre grace la somme de cincquante livres, laquelle voulons que luy deduysez et rabatez, tant sur la vente de bois qu'il dit avoir prinse en la forest dud. lieu de Gauray que sur la ferme de la geole et prisons dud. lieu, pourveu qu'il parachevera icelle reparacion ainsi et en la forme et maniere qu'il est plus à plain

1. Bibl. Nat., Ms. fr. 20,405, n° 45.

Digitized by Google

specifié et desclairé es lettres du marché sur ce fait, et aussi que il refera recouvrir tout de neuf à ses despens bien et dehument la chappelle dud. chastel de Gauray de teille couverture qu'elle est à present. Si vous mandons expressément que d'icelle somme de cincquante livres tournois vous le tenez quicte et deschargé. Et en raportant ces presentes et recongnoissance dud. Brunet comme il aura fait et acomply lesd. reparacions et couverture de lad. chappelle, icelle somme de L. livres sera allouée en voz comptes et rabatue de vostre recepte partout où mestier en aurez sans aucun contredict ou difficulté. Donné à Nantes le VIIIe jour d'aougst l'an mil CCCC cincquante et sept.

(Signé) ARTUR.

Par Monseigneur le Conte Connestable,

(Signé) BAUDRY.

(*Orig. parch. a été probabl. scellé ; plus de trace du sceau.*)

XII [1]

(1459 nouv. st., 16 mars, à Montbazon.)

Charles, par la grace de Dieu roy de France, à noz amez et feaulx les generaulx conseilliers par nous ordonnez sur le fait et gouvernement de toutes noz finances, salut et dilection. Savoir faisons que nous, pour consideracion des grans et louables services que nous a faiz en son vivant feu nostre cousin en son vivant duc de Bretaigne, connestable de France, nagueres trespassé [2], et aussi en faveur de notre tres chiere et tres amée cousine Katherine de Luxembourg sa femme, et afin qu'elle ait mieulx de quoy fournir à ses affaires, à icelle nostre cousine de Luxembourg avons octroyé et octroyons, voulons et nous plaist de grace especial par ces presentes qu'elle

1. Bibl. nat., ms. fr. 20,405, n° 55.

2. Arthur de Bretagne, comte de Richemont, duc de Bretagne sous le nom d'Arthur III, du 22 septembr 1457 au 26 décembre 1458, date de sa mort.

Digitized by Google

ait et preigne la somme de six mille livres tournois, qui est le paiement d'un quartier de ceste presente année, commençant en octobre derrainement passé, des gaiges que nostredit feu cousin son mary prenoit en son vivant de nous, à cause de sond. office de connestable que de la pension par nous à luy ordonnée pour soy tenir en nostre pays de Normandie. Si vous mandons que par nostre amé et feal notaire et secretaire maistre Simon le Bourlier, receveur general de Normandie, vous faictes à nostredicte cousine paier et bailler la somme de cinq mille livres tournois couchée en son roole ou nom de nostred. feu cousin pour partie de la somme de VI^M l. t. que se monte le paiement dud. quartier d'an, en prenant la quictance de nostredicte cousine, laquelle quant à ce nous voulons estre aussi valable aud. receveur comme eust esté celle de nostred. feu cousin s'il eust vesqu, et icelle en tant que mestier est nous avons autorisée et autorisons quant à ce par ces presentes. Par lesquelles, rapportant avec lad. quictance, ensemble led. roole tant seulement, nous voulons icelle somme de cinq mille l. t. estre alouée es comptes et rabatue de la recepte dud. receveur general de Normandie par noz amez et feaulx les gens de noz Comptes.

Ausquelz nous mandons que ainsi le facent sans ..... nonobstant que ladicte partie soit couchée oudit roole ou nom de nostre d. feu cousin de Bretaigne et ladicte quictance ou nom de nostre d. cousine, et que nostred. feu cousin n'ait point residé oud. pays de Normandie durant led. quartier d'an et qu'il soit trespassé avant la fin d'icellui... Donné à Montbason le XVIe jour de Mars, l'an mil CCCC cinquante huit et de nostre regne le XXXVIIe.

Par le Roy, le sire d'Esternay, maistre Pierre Doriole et autres presens.

(Signé) De La Loere.

(*Orig. parch. était probabl. scellé en s. queue, sceau coupé.*)

Digitized by Google

XIII [1]

(1459, 11 avril.)

Katherine, duchesse de Bretaigne, contesse de Montfort et de Richemont, dame de Partenay, confessons avoir receu de maistre Simon le Bourellier, notaire et secretaire de Monsr le Roy et receveur general de ses finances en Normandie, la somme de cinq mil livres tournois, pour partie de VI^M l. t, que deuz estoient à feu Monseigneur que Dieu absolle pour son paiement d'un quartier d'an de sa pension commençant le premier jour d'octobre derrenièrement passé. Et de laquelle somme de V^M l. t. nous tenons contente et bien poiée, et en quictons ledit receveur general et tous autres. En tesmoign de ce nous avons signé cestz presentes de nostre main et fait seeller de nostre seel, le XIe jour d'avril l'an mil quatre cens cinquante neuf emprès Pasques.

(Signé) KATERINE.

Par la Duchesse, de son commandement,

(Signé) BERRE.

(*Orig. parch. sc. sur s. q. en c. r.*)

XIV [2]

(1484, 19 avril, à Nantes.)

Katherine, duchesse de Bretaigne, contesse de Montfort et de Richemont, damme de Partenay, congnoissons et confessons avoir aujourduy donné, cedé et transporté, et par ces mesmes presentes donnons, cedons et transportons au convent des Chartreux près de ceste ville de Nantes, c'est assavoir nostre tableau d'or, garny

1. Bibl. nat., ms. fr. 20,405, n° 46.
2. Archives de la Loire-Inférieure ; fonds des Chartreux de Nantes, liasse A, n° 2.

Digitized by Google

de pluseurs reliques de la Passion de Nostre Seigneur ou meilleu dudit tableau, et avecques ce, de saphirs, de balaiz et de grosses perles, et par les coustez qui s'euvrent pluseurs aultres reliques de pluseurs sains et sainctes. Lequel tableau d'or ainsi garny voulons estre et demourer audict convent à jamays, sans ce que, par nous, noz heritiers ne nul aultre y puissent riens querir ne demander, pour y estre prié Dieu et honnoré, et affin que les religieux soient tousjours plus inclins à prier Dieu pour Monseigneur, dont Dieu ayt l'ame, et pour nous, qui voulons et ordonnons que quant Dieu fera son commandement de nous, de estre enterrée audit lieu desdiz Chartreux auprès de ceste ville de Nantes et en l'abbit de leur ordre. Et pour plus grande seurté, avons signé ces presentes de nostre main et à ycelles faict mettre nostre seel. Donné à Nantes, le dixneufviesme jour d'apvrill, l'an mil IIII^c IIII^xx et quatre, le lendemain de Pasques.

(Signé) KATHERINE.

Par la Duchesse, de son commandement,

(Signé) G. MICHEL.

(*Orig. parch. était scellé.*)

Digitized by Google

L'AUBÉPINE ROSE *

III

Le train roulait rapidement sur la voie ferrée. Alain de Kerdual, assis dans le coin du wagon, les yeux fixés sur le paysage qui s'encadrait à la portière, n'avait qu'une pensée : Alice !

A ce nom, il lui semblait que tout le paysage prenait un éclat de pourpre dans la splendeur du soleil couchant, et que les rayons d'or lustraient de touches plus étincelantes les vallées et les coteaux ; puis, tout à coup, la crainte le saisissait :

— Comment va-t-elle me recevoir ? se demandait-il.

Et, le lendemain, le cœur de l'enseigne se mit à battre violemment, tandis qu'il montait les degrés de marbre d'un escalier recouvert d'un moelleux tapis rouge.

L'habitation de son oncle se trouvait située faubourg Saint-Honoré, et son appartement était l'un des plus luxueux de cet élégant quartier. Alain, ayant atteint le premier étage, appuya sur le timbre, et la porte fut ouverte par un domestique en petite livrée ; habit bleu à boutons de métal, longs favoris, d'une tenue et d'une correction parfaites.

Le valet s'effaça, se tenant de côté, à la distance voulue, et Alain de Kerdual pénétra dans l'antichambre qui était vaste, bien éclairée, luxueusement aménagée. Puis il traversa un grand salon, meublé à la mode du jour, avec rideaux, tentures, portières aux couleurs éteintes ; sur ce fond terne resplendissaient des meubles dorés,

* Voir la livraison de juin 1885, pp. 447-459.

Digitized by Google

recouverts de peluche brodée d'applications anciennes. Des bibelots de toutes sortes encombraient les bahuts et des plantes rares, dans des vases de Sèvres, répandaient un délicat parfum.

Cette splendeur serra douloureusement le cœur du jeune homme et sa confiance l'abandonna subitement. Le doute cruel entrait dans son esprit. Qu'était-ce que Kerdual auprès de tout cela?

Une portière venait de se soulever, laissant apparaître un fumoir tendu de cuir de Cordoue, et meublé de vieux chêne. Une spirale de fumée blonde dansait dans un rayon de soleil; elle s'échappait d'une cigarette, et Monsieur de la Guérinière, renversé dans un fauteuil, *le Figaro* en main, fumait et parcourait négligemment les colonnes du journal.

Il se leva avec une vivacité toute juvénile, et s'avança vers son neveu en lui tendant la main. Il se tenait debout, la carrure superbe, redressant le front, le buste très droit, dans la pose d'un triomphateur.

— Bonjour, mon cher Alain, s'écria-t-il de sa voix cordiale. Je suis vraiment heureux de te revoir. Tu vas me donner quelques jours au moins... Tu as fait un bon voyage, je l'espère... Et Mademoiselle de Kerdual, comment l'as-tu trouvée ? se complaisant toujours dans son domaine... ?

Et sans attendre la réponse, le sourire s'épanouissant sur ses lèvres :

— Mais nous n'y sommes plus, nous, dans ce donjon vieux comme les ancêtres... Tu me trouves dans une situation bien changée... Que dis-tu de mon hôtel ? Alice a présidé à sa décoration. C'est étonnant comme cette petite fille a le goût inné de l'élégance... Et, pour le choix des bibelots, elle s'y entend comme un vieux connaisseur.

Il parla longtemps encore, comme enivré de son luxe, de sa fortune; puis, remarquant que l'enseigne, tout à ses pensées, l'écoutait distraitement:

— Ah! toi, mon cher, toi, tu sais te plaire dans la médiocrité. Tu es un stoïque, toi ; tu sais accepter des privations de toutes sortes.

Digitized by Google

Avec ton caractère breton, soumis à la destinée, tu te résignes... Mais, vois-tu, moi, je rongeais mon frein ; je ne pouvais accepter le sort qui m'était fait. J'aime la vie large, elle est le cadre indispensable au bonheur.

Il continua, faisant l'historique de ses nouvelles acquisitions, développant ses projets. Il avait de l'expérience maintenant, il saurait gérer et faire prospérer cette fortune qui lui était tombée du ciel.

Le *moi* odieux et le million revenaient sans cesse sur ses lèvres. Puis il y eut un arrêt dans l'énervante causerie de cet être personnel, et Alain de Kerdual put enfin l'interroger et dire d'une voix tremblante :

— Et ma cousine Alice? n'aurais-je pas le plaisir de la voir ?

Monsieur de la Guérinière, toujours debout, le dos appuyé au lambrequin de peluche de la cheminée, eut, sous sa moustache fine, un aimable sourire.

— Ah ! tu n'as pas oublié cousinette ? C'est vrai, vous étiez de grands amis autrefois... Je la crois, en ce moment, en sérieuse conférence avec la célèbre faiseuse Sarah Helbein. Et n'a pas qui veut cette artiste en vogue. Elles méditent toutes deux, je gage, quelque merveille pour le vernissage, une toilette du dernier genre. C'est égal. Viens, mon cher Alain, Alice délaissera volontiers cette importante affaire pour serrer la main d'un ami d'enfance..., un frère pour elle.

Tous deux passèrent dans le petit salon de Mademoiselle de la Guérinière. La jeune fille s'était surpassée dans le choix de l'ameublement. C'était une merveille que ce petit salon, dont les vitraux de couleur tamisaient un jour mystérieux. Tout était d'un pur gothique, un mélange de vieil or, de vieux vert, et, sur la table Henri IV, d'antiques potiches laissaient déborder des gerbes de fleurs.

Alice, assise sur un divan, dont le velours sombre faisait admirablement ressortir la délicatesse de son teint, était plus jolie que jamais avec ses yeux d'azur et sa petite bouche souriante, aux

Digitized by Google

dents blanches, rangées comme des perles dans un écrin. Ce petit être féminin, si follement épris de bijoux, de dentelles, de velours, de satin, d'étoffes rares, de tout ce qui est doux et miroitant, demeurait en grave conférence avec Sarah Helbein ; elle dessinait à grandes lignes un costume, dont l'idée lui était soudainement venue.

— Vous rucherez ces fraises très finés... N'oubliez pas le relevage indiqué.

Puis, apercevant Alain, qui ne pouvait prononcer une parole, tant était vive son émotion, elle eut un radieux sourire, et lui faisant un signe de la main :

Je suis à toi à l'instant, dit-elle de sa voix très douce, très limpide ; et reprenant sa mine grave, comme si elle eût réglé la destinée d'un empire :

— Je vous recommande tout particulièrement le flot de tulle de soie... A demain. Soyez exacte. Nous essaierons.

La célèbre artiste ayant quitté le salon, Mademoiselle de la Guérinière sourit de nouveau ; puis, avec une intonation des plus affectueuses :

— Tu ne m'en veux pas, cher Alain, de ne pas avoir interrompu ma conférence ? Je tenais mon idée, et je ne voulais pas en perdre le fil... Prends donc ce fauteuil... Que de choses tu auras à me conter, n'est-ce pas ? D'abord, es-tu content de ton voyage ? lui devras-tu un nouveau grade ?... Lieutenant de vaisseau, cela serait joli !

L'enseigne restait silencieux. Il eût voulu dire des choses d'espérance, des paroles joyeuses ; mais toutes les larmes de son cœur lui venaient aux yeux. Alice le regarda, un moment troublée ; et, retrouvant un joli sourire :

— Oh ! tu t'attendris... Serais-tu donc toujours le même : un Breton rêveur, un marin-poète ?...

Il s'était approché de sa cousine, lui avait pris la main. Alice sentait la pression de plus en plus étroite, et elle comprenait le langage de cette éloquente étreinte, tout ce qu'elle rappelait du

Digitized by Google

passé ; alors, ses yeux bleus se faisant très sérieux, elle dégagea sa main, tandis qu'Alain lui disait tendrement :

— Alice, as-tu oublié l'aubépine de Kerdual ? Les fleurs y pointent... Elles t'attendent pour s'épanouir... Ne viendras-tu pas bientôt sous l'ombrage du bel arbre ? On cause si bien, assis, côte à côte, sur le banc de mousse.

Puis, la regardant anxieusement :

— Ah ! cousine, moi j'ai toujours conservé mon petit bouquet. Qu'as-tu fait du tien ?... S'est-il effeuillé ?... L'as-tu laissé tomber en poussière ?... L'as-tu jeté au loin pour que tous le foulent aux pieds ?...

Sa voix s'étranglait devant le silence d'Alice. Il continua pourtant d'un accent navré :

— C'est vrai, n'est-ce pas, tu l'as jeté ?...

Ses yeux plongeaient dans ceux de la jeune fille comme pour y lire ses secrètes pensées. Alice était très pâle, elle n'osait lever ses paupières sous l'expression de douleur et de reproche dont elle se sentait enveloppée ; puis, tout à coup, retrouvant son assurance :

— Ah ! mon pauvre Alain, dit-elle, comme tu prends tout au tragique. Comment, tu n'as pas oublié cette idylle !

Et s'efforçant de sourire :

— Que nous étions jeunes alors ! — Que nous étions jeunes, mon Dieu !... Deux enfants ! Sais-tu que nous n'étions pas du tout raisonnables, et que nous lisions beaucoup trop de romans ; cela nous faisait rêver. Mais, j'ai bien changé ; je ne lis plus du tout de ces livres, qui vous montent la tête.

Alain s'était levé, les sourcils froncés, l'œil dur. Il éprouvait cette sensation de vertige que donne un espoir de bonheur soudainement écroulé ; il ne souffrait pas, ou plutôt il souffrait tant, qu'il n'en avait plus conscience ; sa lèvre était blême.

— Ah ! vous ne lisez plus de romans ! fit-il avec une expression déchirante d'amertume et d'ironie, vous avez raison, et je vous en félicite. On marche ainsi très droit dans la vie, et l'on ne commet pas l'insigne folie d'épouser un pauvre gentilhomme, dont la fortune consiste surtout dans son cœur et dans son amour.

Digitized by Google

Il eut un sourire de dédain.

— Vous êtes dans le vrai, ma chère, cette dot n'a de valeur que dans les romans... Et vous n'en lisez plus...

Elle voulut le calmer.

— Voyons, reprit-elle de sa voix musicale, voyons, ne fais pas de mélodrame. Et que me reproches-tu donc ? D'avoir été raisonnable. J'ai raconté nos projets à mon père, il en a souri et m'a fait promettre de n'être plus jamais romanesque. Cela ne m'empêchera pas de t'affectionner sincèrement... Je t'assure... Veux-tu me donner une poignée de main de bonne amitié ? Je t'en saurai gré. Je hais les brouilles en famille.

Ils furent interrompus.

Monsieur de la Guérinière, qui les avait quittés depuis un instant, rentrait dans le salon, accompagné d'un jeune homme blond, un assez joli garçon à raie médiane irréprochable, aux yeux d'une douceur persuasive. Ce nouveau venu était élégamment vêtu dans des vêtements presque collants : la bottine était juste, et la pointe du mouchoir montrait discrètement son coin brodé dans la petite poche de côté. Tout à fait école moderne, pur, très pur, ce jeune visiteur. Il s'inclina devant Mademoiselle de la Guérinière, et d'une voix qu'il modulait avec une extrême douceur, il tourna une jolie phrase très bien faite.

Alice avait soudainement rougi ; ses paupières se baissaient ; elle n'osait affronter le regard de son cousin. Lui regardait durement le jeune Parisien, devinant l'ennemi. Alors Monsieur de la Guérinière brusqua la situation ; il présenta les deux jeunes gens l'un à l'autre :

— Mon neveu, Monsieur Alain de Kerdual, enseigne de vaisseau.

Et se tournant vers Alain, son visage éclairé d'une joie intense, ayant dans la voix un accent de triomphe, il ajouta :

— Etienne Bracklauss, le fils d'un de nos princes de la finance, qui, bientôt, sera des nôtres, car, depuis hier, notre cher Etienne est agréé comme fiancé d'Alice.

Ce fut aussi simple que cela la rupture.

Digitized by Google

Le Breton reçut le coup imprévu en plein cœur ; cependant il demeura debout, voulant cacher à tous son atroce souffrance. Il eut même la force de s'incliner devant le bel Etienne ; mais son sourire était amer, et un feu sombre s'allumait dans ses yeux. Pour la première fois de sa vie ce bon et brave cœur sentait l'étreinte et la brûlure de la jalousie, et Monsieur de la Guérinière, voulant calmer l'enseigne, qui devait être un peu nerveux après tout, lui disait encore :

— Tu le sais, mon cher enfant, j'ai toujours eu pour toi la plus grande estime, ton caractère énergique me semble tout à fait exceptionnel. Je l'espère, tu viendras nous voir souvent durant ton séjour dans la grande ville. Et, j'y pense, tu le connais à peine ce Paris admirable. Je me mets à ta disposition. Veux-tu que je t'y pilote?...

— Merci, mon oncle, répliqua Alain la lèvre tremblante ; merci, vos offres sont inutiles : je compte reprendre la mer.

Il se dirigea vers la porte.

— Au revoir, fit Monsieur de la Guérinière.

— Adieu ! murmura Alain, en jetant sur Alice un regard navré.

Il se retrouva sans force dans le vestibule ; ses yeux étaient secs; il descendait chancelant, s'appuyant à la rampe, comme jeté au néant de toutes ses espérances. Au tournant de l'escalier il eut une contraction dans la poitrine, une sorte de sanglot étouffé ; alors il jeta un dernier regard sur la porte de Monsieur de la Guérinière, cette porte, ce seuil, qu'il ne voulait plus jamais franchir, et à deux reprises, d'une voix brisée où passait toute son angoisse :

— Oh ! Alice... Alice, balbutia-t-il, quelle souffrance !

Il avait atteint la chaussée. Il prit à l'aventure une des grandes artères du Paris élégant. Il marchait vite, oubliant la fatigue comme cela arrive dans la tristesse. Quelle chose poignante ! sa tante Yvonne l'avait prévenu, il n'avait pas voulu la croire... C'était vrai pourtant, les situations, en se modifiant, dénouent les amitiés. On était deux amis... presque deux fiancés, la fortune change, on devient presque deux inconnus.

Tout à l'entour d'Alain de Kerdual, Paris était en pleine ani-

Digitized by Google

mation ; c'était l'heure de la circulation, cet instant où les promeneurs arrivent à flots sur les boulevards. Les vagues humaines battaient leur plein. Les magasins étincelaient. Le soleil se jouait sur les devantures des bijoutiers allumant les diamants et les rubis; il dorait aussi de tons ardents les cadres chez les marchands de tableaux, il caressait de sa chaleur les fleurs entassées chez les fleuristes; il pailletait d'étincelles les bibelots de toutes sortes, répandus à profusion sous les vitrines. Alain ne voyait rien. Il continuait toujours sa course morne à travers les boulevards ; il allait fendant la foule, et si, plus tard, on lui eût demandé quelles rues il avait parcourues, il n'aurait pu le dire. Pourtant, arrivé devant Saint-Roch, il s'arrêta. Il reconnaissait la maison de Dieu, la maison toujours ouverte aux malheureux, aux abandonnés. Il sentit le besoin de jeter un cri du fond de sa grande misère, et il entra. Il traversa la nef, et, tournant derrière le chœur, il souleva une lourde draperie de velours rouge, puis il pénétra dans cette chapelle assombrie où le Christ repose au tombeau.

A genoux sur la dalle de pierre, le Breton joignait les mains, sa pensée toute à son unique amour, à l'amour de ses vingt ans ! Mais à quoi bon revenir sur ce qui est irréparable !... Tous ses soupirs donneraient-ils du cœur à qui n'en avait pas? Il passait sur l'âme du marin une vague d'angoisse et d'amertume. Il restait là écrasé par sa douleur. Puis ayant levé les yeux sur la lampe du Tabernacle, elle lui parut semblable à une étoile du ciel. Alors une rosée de larmes vint rafraîchir ses paupières jusque-là demeurées sèches, et qui le brûlaient. Il pria longtemps le Dieu de bonté, lui montra la plaie de son cœur; et, sa plainte exhalée, il quitta l'église, et se trouva bientôt dans la rue de Rivoli ; puis sur la place de la Concorde, indifférent au mouvement qui se produisait autour de lui :

— Eh ! bien, mon cher Kerdual, quel air songeur ! Vous passez donc près de vos amis sans les voir ?

Une voix mâle et bien timbrée frappait l'oreille de l'enseigne, et une main tendue saisissait la sienne et la secouait vigoureusement. Alain tressaillit et son morne visage s'éclairant pour un instant :

Digitized by Google

— Oh ! mon commandant, répliqua-t-il, quelle bonne surprise !

Il venait de reconnaître le commandant Lorris sous les ordres duquel il avait déjà navigué. C'était un Lorrain que ce commandant, et dans cette province de l'Est, si éloignée de la mer, le goût d'explorer l'Océan lui était venu. Qui expliquera jamais le mystère des vocations! Depuis vingt ans, il vivait sur les mers. Ses cheveux avaient grisonné à ce rude métier du marin, mais son cœur était resté jeune, chaleureux, et bon juge des grandes choses.

Le commandant Lorris quittait à l'instant le ministère de la Marine ; son visage était animé, et sa voix vibrait dans la joie de la victoire remportée.

— Enfin, mon cher Kerdual, reprit-il avec animation, j'ai gagné ma cause. On armera la *Junon,* et le rêve de toute ma vie pourra s'accomplir. Je vais tenter d'atteindre le pôle. On a beau dire que, là-bas, ce sont des glaces, des blocs sans fin, toujours des blocs, je la trouverai bien cette grande mer libre, dont parlent les navigateurs antiques. Je veux arracher les secrets de ces terres et de ces mers inexplorées... Maintenant, j'ai le navire... mais ce n'est pas tout ; il me faut des hommes, de hardis et intrépides compagnons, et me voilà comme Diogène avec sa lanterne, je cherche, je cherche..

Il eut un beau rire très franc.

— Et je ne trouve guère. Il est vrai que la terre promise n'a rien d'engageant : le froid, les murs de glace, l'ours blanc, la mort peut-être dans cet éternel hiver !

Alain écoutait d'un air grave. A vingt-quatre ans la vie l'accablait déjà, il en avait le dégoût, la lassitude.

— Mon commandant, fit-il, vous pouvez compter sur moi.

Le capitaine de frégate lui saisit les deux mains :

— Oh ! je vous reconnais bien là, mon cher, toujours brave, toujours disposé à risquer votre vie pour une noble cause. Nous ferons de grandes choses, n'en doutez pas ; nous découvrirons de nouveaux passages.

— Je ferai toujours mon devoir, répondit simplement le jeune enseigne.

Digitized by Google

Les deux marins se quittèrent. Alain regagna son hôtel. Sa chambre donnait sur le jardin du Palais-Royal, et, très avant dans la nuit, il demeura à sa fenêtre, sachant bien que le sommeil ne viendrait pas. Lentement les heures sonnaient l'une après l'autre au cadran du palais ; la lune s'était découverte ; une nappe blanche baignait le jardin ; Paris s'était endormi ; et, dans ce calme, Alain sentit tout à coup de grosses larmes qui sillonnaient sa joue. Il pleurait, lui, le Breton énergique, qui allait lutter contre les glaces du pôle, et que l'abandon d'une jeune fille capricieuse et futile désespérait, anéantissait.

IV

Ce fut un dur et rude voyage que celui de la *Junon*, tentant de se rapprocher du pôle, cherchant des passages, explorant cette mer sans bornes, à la houle forte et violente.

Le commandant Lorris, les yeux sur la boussole, montait sans cesse vers le Nord, jamais égaré dans ces vagues toutes semblables. Effrayante similitude ! Que deviendrait le marin s'il n'avait la boussole et l'étoile ?

Le navire voguait donc dans les infinies solitudes. A certains jours, cependant, il rencontrait une baleine ; le monstre se tenait à distance, tout à la fois défiant et curieux, regardant le vaisseau comme un cétacé d'espèce nouvelle. Alors les hommes saisissaient le harpon, et la baleine, frappée au flanc, folle de douleur, se levait droite, et retombait de sa hauteur, à grand fracas, formant autour d'elle un gouffre d'eau sanglante.

Ces cruautés étaient la grande distraction de l'équipage aux jours de calme ; mais, que de fois, quand vint l'équinoxe, il eut à lutter contre la tempête. Elle était terrible dans ces régions de l'extrême nord. La mer se soulevait, et, comme lancée par une main furieuse, son écume venait frapper les flancs de la *Junon ;* parfois la vague arrivait par masse d'eau, menaçant d'enlever et de balayer tout ce qui se trouvait sur le pont. C'était une fureur qui s'exaspérait. Le

Digitized by Google

vent sifflait dans les cordages, les mâts gémissaient, se lamentaient comme s'ils eussent été encore les beaux arbres de la forêt. Le navire semblait alors un jouet fragile, bercé, ballotté par une vague puissante qui, d'un caprice, aurait pu le broyer.

Dans ces moments de grand danger, Alain de Kerdual se montrait admirable de sang-froid et de calme. Il ne craignait pas la mort. A son goût de l'aventure, à sa témérité, on reconnaissait que volontiers il eût sacrifié sa vie pour sauver celle de l'un de ses compagnons, fût-il le plus humble des matelots.

— Soyez prudent, lui disait le commandant Lorris.

Et de plus en plus la prudence devenait nécessaire : l'automne approchait, la mer se prenait déjà, la *Junon,* de ses scies, de sa proue, de son poitrail de fer, luttait avec vaillance contre les vagues qui se congelaient. Un matin, au réveil, on trouva le thermomètre extrêmement bas, et le navire emprisonné par une énorme banquise. En vain les scies grincèrent sur la glace ; elles ne purent ni la fendre ni l'ébranler.

Il fallut hiverner.

La tempête se déchaînait ; le vent du pôle faisait rage. Sans se lasser jamais, il lançait sur la *Junon* un déluge de givre, un tourbillon de ces fines flèches qui piquent, qui brûlent, tant elles sont glacées ; qui font perdre la vue, la voix, la pensée, tant elles vous causent de souffrances. La tempête se calma pourtant, et le commandant, debout sur le pont, près d'Alain de Kerdual, put se rendre un compte exact de la latitude sous laquelle il avait échoué. Il ne vit que glaces sans fin ; une plaine qui se soudait à la côte du Groënland ; mais, pour arriver à cette terre connue, il eût fallu traverser des distances effrayantes.

Il se résigna donc à passer l'hiver sur cette plaine de mort et de famine.

Les souffrances furent grandes durant l'hivernage ; mais tout l'équipage les supporta sans murmure.

Dans cette solitude, Alain de Kerdual éprouvait comme un apaisement. Sous l'âpreté du froid, il sentait moins l'angoisse de l'a-

Digitized by Google

bandon. Lorsque les flocons de neige tombaient dans un vol silencieux et pressé, toutes ces blancheurs, lui semblait-il, enveloppaient son rêve dans une sorte de linceul et le rêve restait immobile, insensible comme un mort auquel on vient de fermer les yeux.

Parfois, cependant, il sortait de sa léthargie ; alors l'enseigne s'efforçait de cacher à tous cette larme qui, malgré lui, venait sous sa paupière, cette larme qu'il versait, trouvait-il, comme un insensé, comme un lâche.

Pourquoi pleurer celle qui lui avait préféré Étienne Bracklauss ! ce fils d'un prince de la finance !

Et, rude à lui-même, le Breton s'efforçait d'étouffer son cœur. Il partait intrépide à la chasse de l'ours blanc, fatiguant son corps à marcher sur la neige, abattant ses nerfs en s'exposant au danger ; mais, hélas! il ne pouvait oublier ; et, la chasse terminée, la bête portée en triomphe sur les épaules des robustes matelots, Alain demeurait immobile sur la dunette, l'œil perdu à l'horizon. C'était un théâtre étrange de silence et de solitude : pour unique décor, les glaces et les étoiles ; cela suffisait pour produire une éblouissante féerie. Sous les lueurs nacrées du ciel, les neiges vierges devenaient phosphorescentes, formant des pics, des aigrettes, des lustres, des girandoles, où se reflétait une lumière argentée. D'autres fois, tous ces prismes devenaient plus étincelants encore sous les feux de l'aurore boréale ; mais partout, mais toujours, que ce fût dans la clarté des étoiles ou dans la pourpre de l'aurore, Alain de Kerdual voyait courir une de ces poétiques apparitions, comme on dit en rencontrer sur les landes bretonnes ; et, lorsque, fée ou lavandière, dame blanche ou petite reine des feux follets, se tournait vers l'enseigne, il reconnaissait le doux sourire et les yeux de pervenche de sa cousine Alice. C'était poignant cette fidélité du souvenir, cette impossibilité de l'oubli, et le pauvre marin remuait tristement la tête, en se disant :

— A quoi bon lutter ? Tout mon bonheur est fini, sur la terre... Hélas! l'oubli ne viendra jamais !

Depuis huit mois la *Junon* était enserrée dans sa prison de glace ;

Digitized by Google

le printemps revenait ; des bandes d'oiseaux voltigeaient au-dessus du navire ; l'ours blanc et le renard bleu, pressentant la débâcle, avaient déjà fui ; la nuit éternelle avait fait place au jour sans fin ; de temps à autre on entendait comme un bruit de tonnerre : c'était un bloc de glace qui se brisait, et dont le sommet tombait à terre avec grand fracas.

Puis le dégel vint à son tour, complet. Tout fléchit, tout se fend, tout flotte, se heurte, se précipite, se culbute, et, avec cette fonte universelle, avec ce retour de l'élément liquide, la *Junon* put reprendre ses périlleuses explorations.

Mais avant de les continuer, le commandant Lorris gagna les côtes du Groënland. Depuis de si longs mois on était sans nouvelles de France ! Des lettres attendaient peut-être... Avec quelle joie on ouvrirait ces pauvres chères lettres, couvertes de toutes sortes de cachets étrangers, et arrivées sur la terre lointaine pour porter aux marins le souvenir de la famille, l'amour profond d'une mère, la pensée constante d'une femme ou d'une fiancée.

Alain de Kerdual eut sa part dans ce bonheur. Sa tante Yvonne ne l'avait pas oublié, il reconnut vite l'écriture, cette bonne écriture française, avec ses pleins, ses déliés, sa rectitude. Très attendri, il lut à deux reprises l'adresse tracée là-bas, à Kerdual, par la main qui, tant de fois, avait joué avec ses boucles de cheveux, alors qu'il était enfant.

Monsieur Alain de Kerdual,
Enseigne à bord de la JUNON,
Aux soins du consul de France.
GROENLAND.

Puis il brisa le cachet, et parcourut la missive, que venait de lui remettre le matelot Corentin, un Bas-Breton chargé de le servir.

« Mon cher Alain, écrivait mademoiselle de Kerdual, ma lettre « te parviendra-t-elle? Je la mets sous la protection de la pa- « tronne de notre pays, de Notre-Dame sainte Anne d'Auray.

Digitized by Google

« Puissent ces quelques lignes aller te dire mon amitié profonde. « Ici, depuis ton départ, c'est toujours le même train de vie, qui « serait monotone et somnolent, si la pensée ne faisait de belles « échappées vers des régions plus vivantes. Rien ne change à « Kerdual. Au printemps l'aubépine s'est couverte de fleurs. En « été j'ai eu des lis et des roses pour embellir le reposoir que je « fais à chaque Fête-Dieu au pied du calvaire de granit. En au- « tomne, toutes nos moissons rentrées, j'ai pensé qu'on n'était pas « riche dans les chaumières de l'Aber-Ildut ; et, comme tous les « ans, j'ai fait distribuer la dîme de notre blé. Maintenant, avec « l'hiver, la lande s'est de nouveau dénudée, et le vent d'ouest y « souffle lamentablement. Il me berce de sa musique assoupis- « sante ; la mer vient aussi au rivage, plaintive et gonflée de « soupirs.

« Ce vent, cette mer, me parlent de toi, sans cesse, mon cher « enfant. Alors, docile à leur voix, chaque matin, je me rends au « village ; j'entre dans la pauvre petite église demander au Sei- « gneur qu'il te donne de la résignation, du courage.

« Pauvre enfant ! Tu as passé par une rude épreuve. Je l'ai res- « sentie avec toi. Mais, je t'en conjure, ne te laisse pas abattre. Tu « as rêvé... tu te réveilles. Cela arrive à plus d'un, crois-en mon « expérience.

« Tous les deux, fous que nous étions, nous n'avions pas donné « d'assises au bonheur que tu ambitionnais, et que je voulais pour « toi... Nous avions bâti sur du sable... Une autre fois, nous bâti- « rons sur du granit, c'est-à-dire sur du dévouement et de la « vertu. Surtout, cher Alain, ne va pas te figurer que ta vie est « brisée... La vie est longue, et il serait terrible à vingt-quatre « ans de la considérer comme un fardeau.

« Le mariage de ta cousine est un fait accompli. Il est peut-être « cruel à moi de te le dire ; mais la vraie tendresse doit être rude à « ses heures. Elle est comme le chirurgien qui torture pour guérir. « Cesse donc de songer à une union désormais impossible ; mais ne « porte pas trop longtemps le deuil de ta chimère.

Digitized by Google

« Alice, cette pauvre tête légère, que j'aimais pourtant, n'était pas « digne de toi. Je la croyais simplement éprise de parure : les « chiffres étaient tout pour elle... Elle calculait ! Et qui dit froid « calcul dans les sentiments du cœur dit aussi médiocrité.

« Pardonne-moi ces dures vérités ; elles te blessent aujourd'hui ; « demain tu les comprendras. C'est par le malheur que parfois le « bonheur nous vient, cent fois plus grand, cent fois plus vrai : tu « en feras l'expérience. Ta pauvre tête, si sensée d'ordinaire, a été « trompée par l'enthousiasme de ton jeune amour ; la douleur « sera l'amie qui te rendra la raison. Ne te désespère pas. Je te le « repète, Dieu a mis une récompense au fond de toute épreuve. « Sur les ruines il fait germer des fleurs. Elles renaîtront les fleurs « dans ta vie, mon pauvre cher enfant ; cette vie redeviendra riche « de joies et de devoirs, et tu connaîtras encore le soleil, le prin- « temps, les beaux jours.

« Courage ! ne murmure pas, pardonne à celle qui t'a fait souf- « frir. Oui, pardonne ; oublie ta déception, mais n'oublie pas « Kerdual ; car, dans le manoir breton, il est un vieux cœur, qui « toujours t'aimera fidèlement, profondément.

« Ta tante bien affectionnée,

« YVONNE DE KERDUAL. »

L'enseigne était assis sur l'unique pliant de sa cabine, et, par le sabord ouvert, le soleil du Groënland entrait et mettait un pâle rayon sur la feuille venue de France. Alain relisait le dernier paragraphe à demi voix, balbutiant presque :

« Elles renaîtront les fleurs dans ta vie, tu connaîtras encore le soleil, le printemps, les beaux jours. »

Et il secouait douloureusement la tête. Lui connaître encore le printemps, les beaux jours ?... Non, non, ce qui est mort ne peut renaître, et son cœur était mort ; ce pauvre cœur loyal avait été, pour la jeune fille cruelle, un jouet, un divertissement, rien de plus... Et, l'idylle finie, elle avait brisé le jouet.

Digitized by Google

Alain se rappelait tous les beaux jours de Kerdual; leurs promenades le long de la grève ou sur la lande, les bouquets de bruyère cueillis pour elle... et les douces causeries sous l'aubépine en fleur.

D'une main tremblante, il prit le médaillon d'or, où il avait toujours conservé, comme une chère relique, la fleur donnée par Alice. C'était presque un bouquet de fiançailles... et le bouquet s'était fané, et les promesses s'étaient envolées.

Il ouvrit le médaillon. L'aubépine y gisait comme une morte dans un cercueil. Elle jaunissait, passait, s'effaçait depuis deux années; et, maintenant, elle était sans parfum, elle était sans couleur.

Alain voulut la prendre; elle s'effeuilla et les pétales demeurèrent attachés à la paroi dorée formant un petit amas de poussière. Alors, relisant, pour la troisième fois, cette promesse de sa tante : « Tu connaîtras encore le soleil, le printemps, les beaux jours, » ah! fit-il, le sourcil froncé, et les larmes se séchant dans ses yeux. Non, non, quelle erreur! Hélas! je ne connaîtrai plus jamais le printemps, les beaux jours, car mon cœur est ainsi!...

Il regardait avec ironie et dédain les pétales desséchés, jaunis et fanés :

— Oui, comme cette fleur, répéta-t-il d'une voix sourde, comme cette fleur, en cendres, en poussière!

M. DU CAMPFRANC.

(*La fin prochainement.*)

Digitized by Google

POÉSIE

—

I

PAQUES FLEURIES

C'était dans un bourg de Bretagne :
Les paysans sous le ciel gris
Venaient à travers la campagne,
Portant des romarins fleuris.

Ils entraient dans le cimetière
Et s'y groupaient en rangs pressés,
Foulant l'herbe et la primevère
Sur les tombes des trépassés.

Une cloche antique et fêlée
Tintait dans la tourelle à jour ;
Le prêtre, avec la croix voilée,
De l'église faisait le tour.

Il s'arrêta devant la porte,
Et, prenant le pied de la croix,
D'une voix solennelle et forte
Il chantait en frappant trois fois :

« Ouvrez-vous, portes éternelles,
« Car voici le Roi glorieux ! »
Et dans l'église des voix grêles
Répondaient : « Entrez, Roi des cieux ! »

Digitized by Google

Aussitôt les portes s'ouvrirent;
La foule entra sous les arceaux
Où les romarins répandirent
Le frais parfum des verts rameaux.

II

AU POULIGUEN

A M. Herman Semmig.

La baie aux sables blancs se déroule au midi,
Devant un bois de pins où murmure la brise;
Une mer azurée à petits flots se brise
Sur le môle du port par les algues verdi.

L'air des marais salants qui sent la violette
Arrive sur la plage aux balcons des chalets.
Les sardines d'argent en sortant des filets
Jettent dans le vieux bourg une odeur moins discrète.

Je vais longeant les quais et je cherche des yeux
Une maison antique à tourelle carrée,
Et d'un étroit fronton modestement parée;
C'était là que jadis habitaient mes aïeux.

Cette maison n'est plus qu'une auberge vulgaire :
La famille a quitté son nid et l'a vendu.
J'aime y venir parfois comme un hôte inconnu,
Et j'y songe au vieux temps dont m'a parlé ma mère.

Digitized by Google

Ce toit sous la Terreur a caché des proscrits,
Des prêtres qui fuyaient vers les côtes d'Espagne,
Et d'autres qui passaient, errant dans la campagne.
Enfant, j'ai bien souvent écouté ces récits.

Mes aïeux y vivaient, petits bourgeois tranquilles,
Dont un pinceau naïf a conservé les traits.
Sous leurs cheveux poudrés j'ai vu dans leurs portraits
Des fronts calmes et doux, ni hautains ni serviles.

Ces barques, qui s'en vont comme un essaim d'oiseaux,
Semblent de leurs désirs des images fidèles :
S'ils s'éloignaient, bientôt ils revenaient comme elles
A ce bourg de pêcheurs assis au bord des eaux.

III

LA GRANDE BRIÈRE

A Gabriel Méresse.

Qu'ils étaient frais et verts, ces chemins de Bretagne
Où nous errions ensemble autour de ton manoir ;
Ces sentiers de taillis perdus dans la campagne
Où l'engoulevent jette un cri rauque le soir !

Nous allâmes un jour au bord de la Brière :
Les petits saules bruns dans les marais tourbeux
Exhalaient au soleil un parfum capiteux ;
L'eau ne recouvrait plus la plaine solitaire
Et s'était retirée en ses étroits canaux
Bordés de tamarins, de joncs et de roseaux.
La tourbe découpée au fond des marécages

Digitized by Google

Séchait en monceaux noirs aux abords des villages.
Tourbe au feu doux, aimé des paysans bretons,
C'est devant ta fumée aux bleuâtres flocons
Que l'hiver, près de l'âtre, à l'heure des veillées,
Les femmes en filant leurs blondes quenouillées,
Racontent les hauts faits des nains et des géants,
Les beaux contes semés d'or et de diamants,
Les trésors déposés sous les menhirs des landes,
Tous les récits charmants des antiques légendes !

Des clochers blancs pointaient au loin sur des îlots,
Qui pendant de longs mois sont entourés des flots.
La Brière n'était qu'nne prairie immense
Où l'herbe fleurissait, où régnait le silence.
Des troupeaux y paissaient, gardés par des enfants ;
Dans le ciel nuageux volaient des *combattants*,
Tandis que des hérons sur les prés immobiles
Regardaient comme nous ces horizons tranquilles.

Manoir de Lessac, 1884.

IV

LA CROIX DE LA PLAINE

Dans les champs de froment qui couvrent la presqu'île,
Près d'un petit village ombragé d'un cormier,
S'élevait une croix vieille et de bois fragile,
Qui me plaisait jadis quand j'étais écolier.

Digitized by Google

Je l'avais vue un jour où des guirlandes vertes
Ornaient ses bras noircis de feuillage nouveau :
A la lance pendaient des roses entr'ouvertes ;
Sur l'éponge de fiel chantait un passereau.

Ce souvenir restait au fond de ma mémoire,
Embelli des rayons de mon âme d'enfant ;
Et cette vieille croix sans sculpture, humble et noire,
M'apparaissait de loin dans un nimbe éclatant.

Je l'ai revue un soir : la lance était dorée ;
Nul oiseau ne chantait sur l'éponge de fiel ;
C'était la même croix, mais peinte et restaurée,
Et le charme s'était envolé dans le ciel.

La Plaine, près Pornic.

JOSEPH ROUSSE.

Digitized by Google

LA PETITE MARIE

Le soleil à la voûte des cieux — Etait ardent dès le matin, — Et au-dessus de moi les petits oiseaux — Dans la prairie chantaient; — Sur la lisière il y avait des fleurs, — Et des fleurs dans les pommiers ; — L'aubépine portait des bouquets. — Et la rose d'églantier pendait aux talus.

La petite Marie, ma sœur, — Gardant son troupeau dans la prairie, — Cueillait la fleur du genêt, — La fleur du genêt en son tablier ; — Elle cueillait la fleur du genêt, — Pendant au-dessus des fossés ; — Et dans la ronce et l'ajonc — Elle trouvait aussi des fleurs.

MARIIK

Ann heol enn bolz ann Envou
Oa tomm dalek beure,
Hag uz d'in ann evnegou
Er braten a gane;
Er c' houlien oa bleuniou,
Ha bleuniou barz ar gwe;
Ouz ar spern oa bokedou,
Hag ouz ar c' harz roz goue.

Mariik, ma c'hoar vian,
O vesa er braten,
A dastume bleun baelan,
Bleun baelan 'nn he barlen;
Dastum a re bleun baelan
Enn pign ouz ar c'bleniou;
Enn mesk ann dreinz hag al lan,
E kave c'hoaz bleuniou.

Digitized by Google

Sur le bord d'un ruisseau, — A l'ombre des châtaigniers, — Elle vidait son tablier, — Joyeuse et riante. — Et légère elle courait sus — Aux autres fleurs de la prairie, — Et là elle en amassait — Encore plein son tablier.

Je ne sais combien de fois Marie vida son tablier, — Je ne sais si elle se lassa — En courant par la prairie. — Mais elle jeta un regard de tristesse — Sur des fleurs (amassées) en un tas, — Lorsque sonna l'angelus — Appelant au dîner.

Je suis comme ma petite sœur, — Je ne fais que courir ; — J'amasse bien vite, — Je ne sais quand me reposer. — En vain je cours après le bonheur, — De bonheur je n'en trouve point ; — Et malgré moi je poursuis ma course, — Malgré les fatigues qu'elle me cause.

Enn kichen eur weraden,
Dindan ar gwe kistin,
E c'houlondre he barlen,
Joauz braz o c'hoerzin.
Ha ker skanv-all e rede
Da vleuniou ar braten,
Hag eno e tastume
Arre leiz he barlen.

N'ounn ped kwech e c'houlondraz
Mariik he barlen,
N'ounn ket ha hi a skuizaz
O redek ar braten.
Eur zell a reaz truezuz
War he bleuniou 'nn eur bern,
Pa zonaz ann Anjuluz
Da laret dond da vern.

Me zo vel ma c'hoar vian,
Nemet redek ne ran ;
Da dastum me zo buan,
N'onn pegoulz diskuizan.
Kaer am euz klask joausted,
Joausted ne gavan ;
Ha me renk redek bepred,
Ha poan d'in pa redan.

Digitized by Google

J'ai trouvé une chaumine — Une chaumine des plus gentilles, — Et en elle, beaucoup de bonheur, — S'il en est ici-bas. — Hélas ! j'ai beau faire, — Je ne suis pas encore heureux : — On se fatigue de ce que l'on a, — Et l'on s'en fatigue trop tôt.

Mon logis serait-il — Le palais du roi, — Que je n'aurais pas encore l'objet de mes désirs, — Comme je me l'imagine. — Avec vous seul, ô mon Jésus, — Je suis contraint de l'avouer, — (Avec vous) mon cœur est content, — Car il porte la grâce de Dieu.

LOÏTY.

Eul lojennik 'm euz kavet,
Eul lojenn ar bravan,
Hag ennhi evurusted,
Mar zo barz ar bed-man.
Allaz ! kaer am euz ober,
N'onn ket c'hoaz evuruz :
Gant pez a ve e skuizer,
Hag e skuizer founnuz.

Hag e vije ma lojenn
Evel ti ar roue,
N'am e ket ma c'hoantadenn
Evel ma karjenn-me !
Gan-hac'h hep-ken, ma Jezuz,
Hen anzav a renkan,
Ma c'halon zo evuruz,
Gras Doue zo ennhan !

LOÏTY.

Digitized by Google

UNE LEÇON DE DÉCLAMATION

C'était il y a environ vingt-cinq ans. Je remplissais alors les fonctions de procureur impérial à Cherbourg. Ma femme était allée passer un mois dans sa famille, et je prenais pension, en son absence, à l'hôtel de Normandie, comme un simple voyageur de commerce. La table d'hôte, qui était d'ailleurs fort nombreuse, se composait surtout de baigneurs: nous nous trouvions généralement vingt-cinq ou trente à table, et je m'amusais, pendant le repas, à examiner les gens de toute mine qui défilaient chaque jour devant moi. Un soir, le hasard fit que je m'assis à côté d'un personnage arrivé depuis la veille, et à qui je n'avais jusqu'alors prêté aucune attention. Mon voisin était un homme de taille moyenne, à la tenue correcte, aux traits accentués, à l'air impénétrable, au visage soigneusement rasé ; il me regarda d'une façon singulière, dès qu'il m'aperçut. Nous mangeâmes le potage en silence, et nous restâmes sans engager la conversation, pendant la plus grande partie du repas; je remarquai seulement qu'il me dévisageait, à la dérobée, d'un œil qui n'était rien moins qu'aimable, et moi, de mon côté je me mis à l'observer plus soigneusement. A un moment, nos regards se croisèrent. Il eût été impoli, presque grossier, de continuer ce manège. Ce fut lui qui ouvrit le feu.

— Il me semble, monsieur, me dit-il, avec une sorte de brusquerie, que votre figure ne m'est pas inconnue?

— C'est possible, répondis-je assez sèchement.

— Oui, continua-t-il, sans paraître s'apercevoir de la froideur

Digitized by Google

avec laquelle je recevais ses avances, je vous ai vu aujourd'hui même, au Palais-de-Justice, si mes souvenirs sont exacts. Vous n'aviez pas, il me semble, le même costume que celui que vous portez maintenant.

— En effet, j'étais en robe : je suis le procureur impérial.

Il me lança un coup d'œil indéfinissable. Son regard était véritablement doué d'une puissance particulière.

— On plaidait une affaire importante, reprit-il sur le même ton..., importante assurément, à en juger par votre réquisitoire. Vous avez parlé longtemps. N'étiez-vous pas un peu ému ?

Ce diable d'homme avait décidément quelque chose d'étrange. Je ne suis pas d'un caractère plus endurant qu'un autre, et d'ailleurs en ma qualité de procureur, j'étais plus habitué à interroger les gens qu'à m'entendre questionner par eux. J'allais répondre vertement à cet indiscret, quand nos regards se croisèrent une seconde fois... Il me fascina pour ainsi dire. Et puis, j'étais content de mon réquisitoire, il me semblait que j'avais produit quelque impression sur le public. Après l'audience, plusieurs personnes, à commencer par le président, m'avaient félicité ; j'avais parlé avec chaleur et conviction.

— C'est vrai, dis-je, je me suis senti ému. L'affaire, du reste, prêtait...

— Vous avez eu tort, interrompit-il sévèrement, d'un ton qui ne souffrait pas de réplique : on ne doit jamais paraître ému.

Il me parlait avec une autorité contre laquelle je ne songeai même pas à protester. Il y avait, en outre, dans son accent, comme une nuance de sympathie pour moi. Je ressemblais à un écolier en présence de son maître.

— Et quels gestes ! continua-t-il avec violence. Ah ! vous n'abusez pas des gestes comme de l'émotion ! Vous n'en avez eu qu'un ! Vous avez levé le bras droit en l'air, comme cela, tenez !

Et il désignait le plafond de l'appartement, de sa main tendue comme celle d'un automate.

— C'est dommage, murmura-t-il entre ses dents.

Digitized by Google

— Mais que devais-je donc faire ? demandai-je d'un ton presque soumis.

— Ce que vous deviez faire ! s'écria-t-il en éclatant. Ce que vous deviez faire !

Il me regarda, de nouveau : ses yeux flamboyaient, et je vis qu'à côté de lui je n'étais qu'un petit garçon.

— Voulez-vous venir vous promener sur la plage après le dîner ? ajouta-t-il sans résoudre directement la question.

J'acceptai, complètement intrigué par l'inconnu. Un quart d'heure après nous étions sur la grande grève. La nuit tombait. Depuis la fin du repas, aucun de nous n'avait adressé la parole à l'autre. Ce fut moi, cette fois, qui pris l'offensive ; j'avais eu le temps de me remettre du coup droit qui m'avait été si vigoureusement porté.

— J'attends, dis-je, que vous vouliez bien m'expliquer...

Il ne me laissa pas continuer : on eût dit qu'il devinait mes pensées.

— Vraiment, fit-il d'un ton sarcastique. J'imagine que vous vous considérez vous-même, et que l'on vous considère à Cherbourg comme un homme de talent. Eh bien ! savez-vous comment vous l'avez dit, ce réquisitoire que vous avez prononcé aujourd'hui ? Mal, monsieur, très mal ! Rien n'était vrai, ni diction, ni gestes, ni effets, rien, je vous le répète. Croyez-vous que, dans ce bel accès d'émotion qui vous a pris, votre voix n'ait pas faibli, et qu'elle soit arrivée, aux oreilles de vos auditeurs, nette et distincte, au lieu du bredouillement confus et inintelligible dont vous les avez charmés ? L'auriez-vous continué longtemps, ce mouvement qui, en moins de quelques minutes, vous a enlevé le souffle et la voix ? Vos bras, où étaient-ils pendant tout le temps du réquisitoire ? On les aurait coupés, que personne, à coup sûr, ne se serait aperçu de leur absence. Et le geste ! Votre geste unique, comme vous l'aviez bien choisi ! Dites-moi, de grâce, dans quelle position se trouvait votre coude, à ce fameux geste ? Je vous écoute.

— Mais, hasardai-je timidement, accablé par ce flot de critiques, entre ma main et mon épaule, que je sache !

Digitized by Google

— Non, monsieur, répliqua mon interlocuteur avec un flegme imperturbable, ce n'est pas là ce que je vous demande. Votre coude était plus haut que votre tête, et votre main la dépassait d'un pied. Jugez de l'effet gracieux de ce coude et de cette main, se prolongeant ainsi, en ligne droite. Jamais la main ne doit s'élever au-dessus de la tête ; jamais l'intérieur de la main ne doit être tourné du côté du public! Quant à vos phrases à sensation... mais, monsieur, vous n'avez même pas idée de la prononciation française et de la façon de rendre une idée sensible ! Voulez-vous un exemple ? Je choisis une situation : une jeune fille qui aime... passionnément... éperdûment... — vous voyez cela d'ici — et qui sait qu'un obstacle invincible s'oppose à son amour. Cette jeune fille est bonne, pure, aimante, intelligente, pieuse : elle raconte tout à sa mère, tout, vous m' entendez bien, tout !... Et sa mère lui répond : « Prie, mon enfant : la prière te calmera. » Le lendemain, en l'embrassant, la mère lui demande : « As-tu prié, mon enfant? » Et elle répond, — vous comprenez la situation, — elle répond : « Plus je prie, plus je l'aime ! »

Méditez ce mot : « Plus je prie, plus je l'aime. »

Eh bien maintenant, pénétrez-vous de la scène; songez aux sentiments que vous devez exprimer : la foi, l'amour filial, le désespoir, la passion... pénétrez-vous, dis-je, et répétez-moi ce mot-là. Je vous attends : parlez.

Je tremblais devant lui, comme un voleur en face du juge d'instruction. Je réunis cependant mes forces, et, du mieux que je pus, m'essayai à prononcer la phrase fatidique. A peine avais-je parlé que l'inconnu m'interrompait.

— Ecoutez, fit-il alors.

Il s'éloigna de quelques pas, se recueillit une seconde et fondit tout à coup, comme la foudre, sur le petit monticule de sable où je m'étais arrêté.

— « Plus je prie, plus je l'aime! » soupira-t-il soudain.

Ce fut comme une révélation : j'eus comme un éblouissement, je chancelai, un frisson me courut par tout le corps, au moment où

Digitized by Google

ces quelques syllabes résonnèrent à mon oreille. Le souvenir de cette sensation inexprimable durera autant que ma vie. Je m'inclinai silencieusement devant l'homme qui venait de parler, et je ne pus que lui dire, la gorge serrée par l'émotion :

— Maître, enseignez-moi.

— Trop tard ! exclama-t-il avec humeur, trop tard ! Le pli est pris : vous avez vos habitudes ; c'est une éducation manquée. Et pourtant, vous aviez tout ce qu'il fallait : la force, la souplesse, le moelleux de l'organe, les notes hautes, les notes basses, les notes vibrantes, les nuances : vous aviez tout et vous n'avez rien mis à profit. Ah ! vous croyez qu'il suffit, pour parler en public, de dire les mots, tels qu'ils viennent, et de se fier, pour le reste, à l'inspiration du moment ! Tenez, vous ne savez pas rire ! Voilà comme on rit.

Et il se mit à rire, d'une manière admirable, sans que ses traits eussent subi le moindre changement.

— Voulez-vous que je pleure ?

Et il parlait d'une voix trempée de larmes.

— Ah ! si nous nous abandonnions à l'émotion, comme vous tout à l'heure, comment ferions-nous, nous autres dont la vie se passe à rendre tous les sentiments sans en éprouver aucun, sous peine de tomber sur l'autel, victimes du dieu impitoyable à qui nous aurions sacrifié ?

— Mais, l'interrompis-je à mon tour, car ce *nous autres* m'avait révélé à qui j'avais affaire, mais que deviennent alors ce que les Romains appelaient le *pectus*, la chaleur, la flamme, l'inspiration mères de l'éloquence, si on les chasse, dès qu'elles accourent, ou qu'on les bâillonne de parti pris ?

— Ah ! gardez-vous bien de les chasser ! Si vous connaissiez les moyens de les utiliser, vous vous élanceriez d'un bond avec elles, jusqu'aux sommets inaccessibles auxquels le talent seul peut prétendre. Alors vous seriez dominé par le souffle qui serait en vous ; mais servi, en même temps, par les ressources merveilleuses que l'art aurait mises à votre disposition, vous arriveriez à produire

Digitized by Google

des effets dont les initiés seuls peuvent se rendre compte. L'orateur est incomplet, s'il n'a pas l'art oratoire, qui le met en communication avec son public, et fait que tous les cœurs, dans la salle où il parle, vibrent à l'unisson du sien... Voulez-vous un autre exemple? Vous connaissez *Othello*. Comment diriez-vous cette phrase que le meurtrier adresse à l'infortunée qui va périr de sa main : « Avez-vous prié Dieu, ce soir, Desdémone ? » Ou plutôt ne la dites-pas, vous la profaneriez ; cette phrase-là, voyez-vous, vous ne la diriez jamais. C'est le dernier mot qui doit tout rendre, le mot de valeur, comme nous l'appelons.

Et le frisson me saisit de nouveau, quand, avec une perfection surhumaine, il s'écria :

—« Avez-vous prié Dieu ce soir, Desdémone ? »

Là-dessus, mon compagnon me laissa tout étourdi ; et je l'entendis seulement qui répétait, en s'éloignant à grands pas, mais avec tristesse, cette fois :

— Quel dommage !

Quand je revins, le lendemain, déjeuner à l'hôtel de Normandie, on m'apprit qu'il était parti par la voiture du matin. Les registres de l'hôtel ne me fournirent aucun renseignement sur son compte. Bref, j'eus beau mettre sur pied toute la police de Cherbourg, et, à sa tête, mon fameux Belom, le limier le plus fin que j'aie jamais lancé sur une piste, il m'a été impossible d'arriver à une certitude absolue. Cependant j'ai toujours été persuadé, — et bien des présomptions m'ont confirmé dans cette opinion — que mon donneur de conseils n'était autre que le célèbre Samson, du Théâtre-Français.

HENRI FINISTÈRE.

Digitized by Google

NOS ARTISTES AU SALON

Le Salon qui vient de clore ses portes ressemblait à ses aînés par l'ensemble de ses qualités et de ses défauts, et ne s'est signalé par aucune œuvre à sensation. Le jury n'en a même trouvé aucune, parmi celles des peintres non encore hors concours, qui lui parût digne de la première médaille. Il est vrai qu'il s'est rattrapé sur la quantité en prodiguant les médailles des catégories inférieures, ainsi que les mentions honorables.

Parmi les lauréats qui nous intéressent plus spécialement, nous citerons M. G. Delhumeau. Encore l'artiste vendéen n'a-t-il obtenu qu'une mention, bien méritée d'ailleurs, pour ses deux portraits des généraux Février et de Boisdenemets, peints avec ce fini méticuleux, mais sans sécheresse, que le très consciencieux et habile artiste apporte à toutes ses compositions. Le voilà tiré de la foule et en passe de décrocher une médaille. Ce sera pour le prochain Salon. — Ne nous étonnons pas plus qu'il ne convient de cette maigre part faite dans les récompenses à la Bretagne et à la Vendée picturantes, beaucoup de nos artistes étant déjà hors concours. Quelques-uns de ceux-ci, et non des moindres, comme M. Paul Baudry, se sont abstenus cette année. D'autres, comme M. Delaunay, n'ont exposé que des portraits, mais qui valent bien des œuvres plus compliquées. Et, puisque nous en sommes au chapitre *Portraits*, citons encore : M. Douillard, le digne élève de Flandrin et de Gleyre pour la sobriété et la distinction ; — M. de Curzon, qui sait prêter à la figure humaine ce charme poétique dont sont empreints ses paysages grecs ou napolitains ; — Mlle Jo-

Digitized by Google

séphine Houssay, qui a mis a peindre sa mère malade tout son cœur et tout son talent, deux collaborateurs qui ne pouvaient produire qu'une œuvre également touchante et distinguée, fort digne d'attirer l'attention, trop distraite, du jury.

Fort heureusement inspirée d'un noël populaire dont, si l'espace ne nous faisait défaut, nous aimerions à citer ici quelques naïfs couplets, la jolie toile de M. Luc-Olivier Merson, *Arrivée à Bethléem* de Joseph et de Marie en quête d'un logis, respire ce charme religieux dont le jeune maître est coutumier, en même temps que cette rare originalité sachant rajeunir les sujets les plus rebattus.

De la scène orientale de M. Baader (*Une Tzigane à la porte de Broussa*), M. Bellet, de Châteaubriant, un nouveau venu, ce nous semble, nous fait passer sans transition à des scènes toutes parisiennes et mêmes faubouriennes, telles que *Gugusse*, ce roi du jour de par l'universel suffrage, de compte à demi avec le non moins puissant Polyte. Après les électeurs, les élus : chapeau bas, s'il vous plaît, devant cette toile auguste où le citoyen peintre-conseiller municipal parisien Jobbé-Duval a *pourtrait* pour la postérité son illustre facies et celui de ses collègues du bureau de cette assemblée fameuse dont les facétieuses prouessés mettent, de temps à autre, la France et l'Europe en belle humeur, en attendant qu'elle les fasse pleurer. Au sommet du tableau se détache, comme de juste, le long profil barbu de cet immense citoyen Mesureur qui vient de trouver le moyen de dépasser du premier coup tous ses rivaux, et de s'immortaliser par son projet de laïcisation des rues entachées de cléricalisme de sa bonne ville de Paris (ne serait-ce pas dans le but secret de se rappeler de façon plus frappante au souvenir de Gugusse et de Polyte, tous deux déterminés libres-penseurs et acharnés ennemis du cléricalisme, pour le jour prochain des élections législatives ? Car tous ces coups de pistolet, plus retentissants les uns que les autres, que tirent à l'envi nos honorables par les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, n'ont au fond pas d'autre raison ; le moyen a déjà réussi à tant d'autres !) Rendons toutefois cette justice à l'autoportraitiste qu'il n'a pas flatté

Digitized by Google

ses modèles, à commencer par lui-même. Trempant son pinceau dans la suie, sans doute à défaut de vermillon, couleur locale s'il en fut, il a barbouillé et enlaidi ses visages à plaisir. Il est vrai que les originaux prêtaient médiocrement à l'esthétique. Il y a là telle figure que l'on ne rencontrerait pas sans quelque inquiétude au coin d'un bois.

M. Gaston Jobbé-Duval, sans doute fils du précédent, désertant peu filialement les sentiers communaux et politiques où brille d'un double éclat la gloire paternelle, a préféré chanter la *Mer* plutôt que le citoyen Mesureur, non moins démesuré qu'elle pourtant; et nous n'avons pas le courage de lui faire reproche de son choix.

Sed paulo majora...

La *Mort* tragique *de Chilpéric Ier*, le Néron du VIe siècle, comme l'appelle Grégoire de Tours, a été rendue par M. Luminais avec cette vigueur sur laquelle l'âge n'a pas prise. M. Toulmouche lui, fait toujours joli, et ses deux nouvelles scènes conjugales, le *Départ* et le *Retour*, sont dignes d'aller rejoindre leurs aînées dans quelque élégant boudoir.

Dans le clan nombreux des paysagistes, citons : M. T. Abraham etsa belle vue du *Château de Montmuran*, où Du Guesclin fut armé chevalier, en 1354, après le combat livré aux routiers de Hue de Caverlay ; M. Bernier et deux de ces sujets bretons, *Le Petit bois* et *La Lande*, si affectionnés du maître et qu'il traite de façon si supérieure ; M. de Bellée et son *Givre,* aux blanches girandoles dentelées ; M. de Curzon, déjà nommé, et sa romantique *Forêt-Noire* ; M. Lansyer, et ses deux paysages, l'un terrestre, l'autre marin : *Les Pampres de Mariaude*, aux vives teintes automnales, et *Lever du soleil sur la mer*, poétique donnée, si poétiquement rendue ; M. Le Roux, l'un des derniers tenants de la vieille école (*Marais de la Basse-Loire*) ; Mme La Villette et ses *marines*, toujours si largement et franchement peintes, d'une touche toute virile ; M. Le Sénéchal de Kerdréoret et ses vues, également si vraies, de la baie de Somme et du Tréport ; M. R. Cox (de Nantes) et sa *Falaise de Préfailles*, aquarelle ; M. Bidau (de la Roche-

Digitized by Google

sur-Yon), ses *Roses-thé* et ses *Camélias*, d'une fraîcheur à défier la nature ; etc.

M. G. de Vuillefroy, élève et sans doute parent de M. F. de Vuillefroy, l'un de nos *animaliers* les plus distingués, marche déjà dignement sur les traces de son maître, ainsi qu'en témoigne *La Banquette de mon chenil.*

Nos sculpteurs ont été relativement mieux partagés que nos peintres dans la distribution des récompenses. Encore n'avons-nous à relever que de modestes mentions, décernées, l'une à Mme Cazin (de Paimbœuf), pour sa statue en bronze *Le Regret ;* une autre à M. Guibé (de Saint-Brieuc), déjà *mentionné* il y a deux ans, pour son *Joueur de paume ;* une troisième à M. Ogé, également de Saint-Brieuc, pour son *Baptême gaulois.*

Du reste, l'école briochine se distingue ; son représentant le plus en vue, M. Ludovic Durand, vient de voir inaugurer solennellement à la Salpêtrière son beau groupe de *Pinel*, l'illustre médecin qui a si heureusement révolutionné le traitement des aliénés, en substituant à la violence, trop souvent pratiquée, les seuls moyens hygiéniques et moraux, bien autrement efficaces, en même temps que plus humains. — Autre inauguration toute récente et dont le besoin se faisait moins sentir, celle d'une statue également due à l'un de nos sculpteurs bretons, feu Caillé, et élevée à Voltaire près du Palais-Mazarin, sans préjudice de la première qui, après avoir détrôné de son piédestal le prince Eugène, dut le céder, à son tour, au « Père du Suffrage universel », Ledru-Rollin, et aller cacher au fond d'un humble square du Quartier-Latin l'irrévérencieuse blessure que lui avait faite au bas du dos un obus communard. C'est égal, un boulevard, un quai, une rue et deux statues dans une même ville, c'est peut-être beaucoup pour un homme seul, si Voltaire qu'il soit. Il est vrai que, dans la pensée de nos maîtres, ce sont autant de niches faites aux cléricaux ; tout est donc pour le mieux, dût s'embrouiller la topographie des cochers de fiacre.

Naturellement, dans les pompeux discours qu'ils ont déposés le

Digitized by Google

long du nouveau monument, les orateurs ont lutté d'éloquence pour exalter les *vertus* de leur héros, de ce *patriote*, qui écœurait Frédéric de Prusse de ses plates courtisaneries, en même temps qu'il déversait sur l'Ange de la patrie française, Jeanne d'Arc, toutes les immondices de son cœur et de son imagination, également dépravés ; — de ce *philanthrope*, qui s'enrichissait au commerce des esclaves, — de cet *ami du peuple*, qu'il vouait à une éternelle ignorance et déclarait bon seulement *à porter le joug* et *à manger du foin ;* — de ce *philosophe*, qui éleva à la hauteur d'un principe le mensonge et la calomnie, qui travailla si efficacement à corrompre son siècle, l'un des plus corrompus de l'histoire, et dont il prépara, pour sa part, la sanglante catastrophe ; — de ce cynique, pour tout dire, à qui si peu de vices furent étrangers et dont la soi-disant tolérance si vantée n'était elle-même au fond que de la haine retournée : — génie merveilleusement doué, mais qui, gâté par la corruption, le scepticisme et la rage du sarcasme, fut essentiellement négatif. Puissant pour détruire, impropre à rien fonder, comme les continuateurs actuels de son œuvre néfaste, qui, s'inspirant du même mobile négatif, la haine, n'aboutiront également qu'à entasser les ruines morales et matérielles, besogne déjà plus qu'à moitié accomplie !

Le *Travail*, de M. Le Bourg, est une œuvre considérable, inférieure toutefois, selon nous, à ce magnifique bronze dans lequel l'ex-berger nivernais Jean Gautherin a traité le même sujet et avec une analogie d'agencement et d'attitudes, à faire supposer que les deux artistes se seraient donné le mot. — M. Guilbaud (de Nantes) nous a apporté une *République* et un *Petit ramoneur*. Au risque de scandaliser l'auteur, je confesse que je serais, pour plusieurs raisons, porté à donner la préférence au second sur la première, bien que celle-ci soit en marbre, ainsi qu'il sied à son *austérité*, et que celui-là ne soit qu'une très humble statuette en plâtre.

Mentionnons encore : M. Lambert, de Carhaix (*Buste du colonel Cormier*) ; M. Nayel, de Lorient, et ses jolies terres cuites ; M. Corbier, un autre Briochin (*Après le baiser*, buste en plâtre) ;

Digitized by Google

M. Quinton, de Rennes (*Défense du territoire*) ; M. Tréhart, de Nantes, (buste) ; M. de Verteuil, de Luçon, (portrait du fabuliste Lamontagne) ; etc.

Puis, un essaim de gracieuses artistes, habiles à manier le ciseau et l'ébauchoir : Mme de Vuillefroy (*Roses et lilas*, terre cuite) ; Mme de Knizi (*Jeunesse*, buste) ; Mlle Rambaud (*Médaillon*).

Terminons enfin (nous ne pouvons mieux finir) par notre jeune et déjà habile artiste nantais, M. Caravanniez, et par ses terres cuites de *Saint Ignace de Loyola* et du *Général de Charette à Patay* (entre le héros de Pampelune et celui de Patay, il y a plus d'une ressemblance), deux statuettes qui, par leurs qualités, différentes mais également remarquables, nous promettent deux belles statues, que l'auteur de *Cathelineau* nous donnera sans doute au prochain Salon.

LOUIS DE KERJEAN.

Digitized by Google

XV*

Mgr DU COETLOSQUET

(1700-1784)

1746. — 6 mandements à l'occasion de *la guerre* (prises de Bruxelles, d'Anvers, victoire de Raucourt, etc.).

— Fondation d'une maison de *Sœurs de la Croix*, à Bellac.

— Suppression des *places monacales du Vigeois* qui sont unies au séminaire de Limoges.

— Mandement portant règlement pour les *honoraires des fonctions ecclésiastiques.* — Ce mandement, daté du 20 novembre, supprimait de nombreux abus et fut très remarqué. Le Parlement de Bordeaux l'homologua le 28 novembre, et Mgr d'Argentré, successeur de Mgr du Coëtlosquet, le fit plus tard réimprimer à la fin du *Processionnal du diocèse.*

1747. — Circulaire épiscopale au sujet des troubles causés par les opposants à la Constitution ou bulle *Unigenitus.*

— 20 juin. — Mandement ordonnant des *prières publiques* pour l'heureux succès du voyage du roi.

— 2 mandements à l'*occasion de la guerre* (victoire de Berg-Op-Zoom, etc.)

— 17 septembre. — Mgr du Coëtlosquet, assisté des évêques de

* Voir la livraison de juin 1885, pp. 413-426.

Digitized by Google

Périgueux et d'Angoulême, sacre, dans l'église Saint-Martial de Limoges, un de ses grands vicaires, Henry-Jacques de Montesquiou, abbé de Saint-Martial, nommé à l'évêché de Sarlat[1].

1748. — 29 janvier. — Mandement en faveur des *Quinze-Vingts* de Paris.

— 24 février. — Mandement pour la *visite du diocèse.*

— Mgr du Coëtlosquet obtient pour son cousin, l'abbé d'Argentré, l'un de ses vicaires généraux, neveu de l'ancien évêque de Tulle, l'abbaye d'Olivet, au diocèse de Bourges.

— Du 25 mai au 4 juillet, *assemblée générale extraordinaire du clergé,* à l'occasion d'une demande de subsides de la part du roi pour les frais de la guerre. Mgr du Coëtlosquet y fut député pour la province de Bourges, avec l'abbé de Fontanges, chanoine d'Aurillac. L'assemblée accorda les 16 millions demandés, ce qui portait à 67 millions les charges dont le clergé s'était imposé pour le roi, depuis 1735. — L'évêque de Limoges fit partie de la commission nommée pour les frais communs, puis de celle qui fut formée pour examiner le refus des officiers municipaux de la ville de Saintes de se rendre au palais épiscopal pour y tenir les séances du bureau de charité. Le 6 juin, il fut encore nommé du comité chargé de répartir un secours ministériel entre les diocèses qui souffraient le plus de la disette des grains ; et le même jour, nous le voyons protester, au nom de plusieurs chapitres bénéficiers de son diocèse, contre les abus de la ferme, au sujet de la taille levée

1. Henri-Jacques de Montesquiou, né en 1720 à Mirande, au diocèse d'Auch, d'une famille qui prétendait descendre de Clovis, avait été nommé à l'abbaye de Saint-Martial en 1739, à l'âge de vingt-neuf ans. Ayant obtenu ses bulles le 5 décembre 1740, il fut choisi dès cette année comme vicaire général par Mgr du Coëtlosquet. Nommé à l'évêché de Sarlat en 1747, il résigna son abbaye en 1751, en faveur de son frère Jean, docteur en théologie, et mourut en 1776. — Pa[illegible]ne coïncidence singulière, cet abbé Jean de Montesquiou, qui fut très popula[illegible]s, mourut en 1784, la même année que Mgr du Coëtlosquet, son anci[illegible] fut un membre de la famille de Montesquiou, le marquis, plus tard généraux, qui remplaça celui-ci à l'Académie française.

Digitized by Google

sur les fermiers et régisseurs des revenus ecclésiastiques : un mémoire fut adressé, à la suite de sa protestation, au contrôleur général. Du reste, cette assemblée fut de courte session, son principal but, celui du vote des subsides, ayant été assuré dès les premiers jours [1].

1749. — Mars. — Mandement pour la *paix de Philipsbourg,* et autre pour ordonner un service à l'intention des *morts de la guerre.*

— 16 septembre. — Mandement à l'occasion de l'heureux *accouchement de Mme la Dauphine.*

1750. — Ostension solennelle dans tout le diocèse du chef de saint Martial et des autres reliques des saints conservées en ce pays. L'évêque de Limoges procède à la visite et vérification des *reliques de saint Léonard* conservées dans l'église collégiale de ce nom.

— Le monastère de Notre-Dame-des-Alloix, très éloigné de la ville, est transféré dans le couvent des Clarisses urbanistes de Limoges, avec ordonnance de suppression des places de Clarisses jusqu'à extinction par mort. La dernière clarisse fut la sœur Garat, morte en 1773.

— Mgr du Coëtlosquet est nommé par le roi à l'*archevêché de Tours,* mais il refuse par attachement pour son diocèse [2].

1. Voy. *Procès-verbaux des Ass. du clergé pour* 1748, t. VIII, col. 116, 216, etc., — et Picot, *loc. cit.*, III, 113.

2. Voy. *Mém. du duc de Luynes*, X, 337. — « Est-il juste, écrivait-il à cette occasion, est-il conforme à l'esprit de l'Église d'abandonner le diocèse de Limoges au moment où j'y puis faire quelque bien ? Je l'aime, et jusqu'à présent je n'ai pu qu'en prendre connaissance. J'aurais un reproche éternel à me faire si je venais à le quitter dans la circonstance où, avec la grâce de Dieu, je puis lui être de quelque utilité (*Or. fun.*, par l'abbé Fougères). Le duc de Luynes (X, 350) insinue que Coëtlosquet avait peu de patrimoine et qu'il aurait fallu dépenser, à Tours, 50.000 écus en frais de bulle et en réparations. Cela est mesquin. « J'ai eu beau réfléchir, écrivait encore l'évêque, je ne puis changer de résolution. Si c'est une faiblesse de ma part, je vous conjure d'en avoir compassion.... elle est fondée sur des *principes de conscience* dont il ne m'est pas possible de me départir. »

Digitized by Google

Les *Nouvelles ecclésiastiques*, organe de la secte janséniste, commencent à cette époque à attaquer Mgr du Coëtlosquet. Les jésuites de Limoges ayant fait représenter sur le théâtre de leur collège une tragédie dans laquelle plusieurs acteurs avaient revêtu des habits féminins, ce journal faisait remarquer avec ostentation que M. l'évêque de Limoges, Jean-Gilles du Coëtlosquet, nommé à l'archevêché de Tours, n'approuvait pas partout ces déguisements de garçons en filles, car il les avait défendus à des régents séculiers de Maniac, et le polémiste ajoutait :

« Mais il n'avoit pas fait les mêmes défenses aux jésuites, ou de peur de les contrister, ou peut-être dans la crainte d'être désobéi. Car ces RR. PP. se croient exempts de la juridiction épiscopale, du moins dans l'intérieur de l'administration de leurs collèges. Mgr de Limoges a d'ailleurs pour eux de très grands égards. Il donne volontiers la confirmation dans leur église : il y va dire la messe aux fêtes de l'ordre, et les jeunes gens qui ont fait chez eux leur théologie sont reçus avec prédilection à son séminaire, dirigé par les sulpiciens : deux desquels sont à la fois directeurs du séminaire et vicaires généraux [1]. »

Voilà la première vengeance exercée par les jansénistes contre le mandement de l'évêque de Limoges sur la bulle *Unigenitus*. Se conformant au jugement de l'Eglise, Mgr du Coëtlosquet les tenait pour hérétiques : il était donc tout naturel qu'il préférât à leur doctrine celle des sulpiciens et des jésuites ; mais par cela même il méritait mal de la secte qui avait grand'peur de le voir accepter l'archevêché de Tours, où Mgr de Rastignac, d'assez scandaleuse mémoire, leur avait prêté secours et appui [2].

1751. — Mgr du Coëtlosquet ayant retiré le service spirituel des prisons aux oratoriens de Limoges, soupçonnés de jansénisme, les *Nouvelles ecclésiastiques* ne purent contenir leur indignation et publièrent, au mois de mai, un véritable factum contre l'évêque de Limoges qu'on accusait d'avoir été d'abord un prélat conciliateur et

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1750, p. 183.
2. Voy. sur la mort de Mgr de Rastignac, en août 1750, les *Mém. du duc de Luynes*.

Digitized by Google

modéré, devenu tout à coup persécuteur pour « s'être livré à la direction sulpicienne et particulièrement à celle du docteur Bordier, grand partisan et même distributeur de l'infâme livre du P. Pichon[1], qu'il a envoyé à plusieurs personnes avec sa propre signature, comme pour le sceller de son approbation. De là, les nouvelles préventions de M. du Coëtlosquet : il s'est laissé persuader qu'il avoit été tolérant jusqu'à scandaliser ses curés et même ses confrères dans l'épiscopat : qu'il avoit commis beaucoup de fautes par sa noblesse : qu'il a laissé gagner la gangrène du jansénisme, et qu'il devoit s'armer de son zèle pour arrêter le progrès du mal, depuis surtout qu'il avoit refusé l'archevêché de Tours, et ne pas craindre qu'on le fasse passer pour ambitieux... » Ceci suffit pour apprécier le ton de cette polémique : il y en a dix pages au moins, mêlées d'insinuations perfides, de récits amplifiés pour la circonstance [2] et de suppositions d'intention qui n'existent que dans l'imagination de l'écrivain. Mais, on le sait assez, tout prélat qui avait le malheur de toucher à un janséniste n'était plus bon qu'à pendre et recevait désormais de la part de la secte des volées de bois vert à tout propos. Mgr du Coëtlosquet n'échappa point au sort commun, et sa fidélité à l'orthodoxie romaine lui valut la haine

1. Cette épithète d'*infâme* est caractéristique, car si le livre du P. Pichon est critiquable au point de vue de la doctrine, il ne contient rien qui mérite cet adjectif, dont les Jansénistes étaient volontiers prodigues. Né à Lyon, en 1683, Jean Pichon entra chez les Jésuites en 1697 et fut employé dans leurs missions. Il se montrait fort vif contre les Jansénistes et résolut de combattre la pratique de ceux qui voulaient éloigner les fidèles de la sainte communion, sous prétexte qu'il fallait être parfait pour la recevoir. Mais en combattant les erreurs de ses adversaires, il tomba dans des erreurs contraires. Son livre (1745), qui fût resté obscur si les Jansénistes n'avaient veillé avec soin, fit, grâce à eux, beaucoup de bruit. Les Jésuites furent les premiers à l'improuver. Il fut condamné par plusieurs évêques de France et à Rome même en 1748. L'auteur du reste avait publié sa soumission à Strasbourg le 24 janvier de cette année, avant le suprême arrêt pontifical, et il mourut en 1751, dans le Valais, vicaire général de l'évêque de Sion.

2. Voy. en particulier l'*Histoire de la sœur Agathe*, de l'hôpital de Brives, à qui on refuse un confesseur parce qu'elle ne veut pas accepter la bulle *Unigenitus*. Ces doctoresses connaissaient mieux, paraît-il, la théologie et le droit canon que leurs évêques !

Digitized by Google

et les injures de tout le parti. L'article dont nous parlons avait même été si loin, en exposant « les degrés par où ce prélat qui a d'ailleurs de bonnes qualités, est parvenu jusqu'à ne vouloir plus dans son diocèse aucun Père de l'Oratoire qui ne soit acceptant... » que les *Nouvelles* durent publier des rectifications, en avouant que plusieurs de leurs imputations les plus calomnieuses reposaient sur des *bruits vagues !...*

Cette année 1751 prouve en particulier le zèle infatigable de Mgr du Coëtlosquet. Le 13 janvier, il rend une ordonnance, homologuée au Parlement le 10 février suivant, pour défendre aux particuliers ayant droit de tombeau dans l'église Saint-Michel-des-Lions de Limoges de faire enlever le pavé, qu'on venait de refaire, pour la sépulture de leurs parents [1]. Le 8 avril, il donne un mandement pour le jubilé universel accordé par le pape Benoît XIV ; puis il part pour la visite du diocèse, tombe malade de fatigue à Beaulieu, et reprend la visite au mois d'août : mais auparavant il publie, le 2 mai, un mandement pour ordonner des prières publiques avec exposition du Saint-Sacrement, afin d'obtenir du beau temps, et le 26 juillet, un mandement pour la mission donnée par les jésuites à Limoges, à l'occasion du jubilé. On y lisait :

« Il est de notre devoir, N. T. C. F., de ne rien oublier pour toucher les pécheurs endurcis, pour les porter à rentrer dans leur cœur et à retourner à Dieu par une sincère conversion. Après donc les y avoir exhortés nous-même, mais peut-être inutilement, par le peu de force et d'onction de nos paroles, après les instructions aussi touchantes que solides qu'ils ont reçues de la bouche de leurs pasteurs, il nous reste encore la ressource d'y employer la voix de fidèles ministres de l'Évangile (les jésuites), qui, toujours disposés à toutes sortes de bonnes œuvres, consacrent à la gloire de Dieu et au salut des âmes, pendant le cours de l'année, tous les momens que leur laisse l'instruction de la jeunesse dont ils s'acquittent si avantageusement pour l'Église et l'État, et qui emploient même à des missions apostoliques l'intervalle et la douceur du repos (les vacances) dont des ouvriers moins zélés et moins laborieux ne croiroient

1. Cette ordonnance détaille est un curieux monument d'administration locale.

Digitized by Google

pas pouvoir se passer. Que pouvons-nous donc faire de plus utile pour vous, N. T. C. F., que de les engager à appliquer à cette principale portion du troupeau que la divine Providence nous a confiée, la mission qu'ils donnent chaque année avec tant de fruit et d'édification en différens cantons de notre diocèse. Ils vous annonceront avec autant de zèle que de lumière les vérités les plus importantes de notre sainte religion, etc. »

On suppose bien que cet éloge des jésuites mit en rage les jansénistes, d'autant plus que, paraissant deux mois à peine après leur diatribe des *Nouvelles,* il prouvait que l'évêque de Limoges faisait fort peu de cas de leur mise à l'index. Ils s'en vengèrent l'année suivante.

Mgr du Coëtlosquet continua ses œuvres pastorales sans se préoccuper davantage de leur colère. Pendant le triduum qui eut lieu à Limoges pour la béatification de la Mère de Chantal, il se rendit avec tout son chapitre à la chapelle de la Visitation et y prononça un *panégyrique* de la bienheureuse que nous regrettons fort de n'avoir pas retrouvé, car il nous eût donné un aperçu de la manière oratoire du futur académicien. Le 5 octobre, il publiait un nouveau mandement à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne ; le 10 du même mois, nous rencontrons une lettre épiscopale aux curés du diocèse au sujet d'un incendie arrivé à Saint-Priest-la-Feuille ; le 10 décembre, c'est encore un mandement, pour faire publier l'édit de février 1556 contre les femmes qui cèlent leur grossesse. Si j'ajoute enfin que vers la fin de cette même année, l'évêque de Limoges bénit solennellement, assisté de tout le chapitre de la cathédrale, le cimetière de Saint-Jean, en Saint-Etienne, on devra reconnaître que peu d'évêques de son temps pratiquaient comme lui les devoirs canoniques.

1752. — 24 mai. — Mandement au sujet des *processions* et de la bénédiction du Saint-Sacrement pendant l'octave de la Fête-Dieu.

— Au mois de juin, les *Nouvelles ecclésiastiques* publièrent un article très malveillant contre Mgr du Coëtlosquet et cherchèrent à établir une prétendue contradiction entre l'enseignement des Jésuites et celui de l'évêque au sujet de l'assistance à la messe pa-

Digitized by Google

roissiale et de la lecture de l'Écriture sainte. Tous les faits, toutes les intentions, sont odieusement travestis dans cet article, et plusieurs assertions sont tellement invraisemblables qu'il est impossible à un esprit indépendant de leur donner créance. On y prête à Mgr du Coëtlosquet, en chaire, un langage qu'il n'y a pu tenir et qui fut sans doute rapporté au polémiste par les bruits vagues constatés dans ses aveux de l'année précédente. On prétend, par exemple, que les jésuites ayant avancé dans leurs conférences que l'assistance à la messe paroissiale n'était pas obligatoire le dimanche et que l'on ne devait pas lire la Bible, il serait allé, quelques jours après, prêcher dans leur chapelle pour insister sur l'obligation de l'assistance à la messe paroissiale et l'utilité de la lecture de la Bible, dans des termes qui contrastaient étrangement avec les éloges adressés publiquement à la Société dans le mandement de l'année précédente. Il y a dans tout cela méchanceté et mauvaise foi. Les jésuites n'ont jamais défendu la lecture de la Bible dans le texte latin, et la meilleure preuve c'est qu'ils donnaient et donnent encore pour prix à leurs élèves des exemplaires de la Vulgate; mais, d'accord avec l'enseignement orthodoxe, ils ont toujours interdit, en principe, les traductions de la Bible en langue vulgaire, dont les protestants ont fait un si singulier abus et qui ne peuvent recevoir les approbations de l'ordinaire que si le texte est accompagné de notes explicatives. Les jansénistes soutenaient au contraire qu'il fallait prescrire à tous les fidèles indistinctement la lecture en langue vulgaire de la Bible, et la secte prétendait que cette lecture, *nécessaire*, pouvait suppléer à l'enseignement des pasteurs [1]. Mgr du Coëtlosquet ne se mettait donc pas en contradiction avec l'enseignement des jésuites, en déclarant *utile* la lecture de la Bible, et en la recommandant

1. L'une des propositions du P. Quesnel condamnée par la Bulle *Unigenitus* était celle-ci : « Le dimanche *doit* être sanctifié par des lectures de piété et surtout des Saintes Ecritures. » J'ai souligné le mot *doit* pour montrer que l'idée janséniste est bien de rendre obligatoire la lecture de la Bible, tout au moins le dimanche.

Digitized by Google

à ses diocésains s'ils y étaient indifférents, dans le texte latin autorisé : ce que le polémiste, en véritable hypocrite, se gardait bien d'indiquer. Quant à l'office paroissial, il est certain qu'on ne satisferait pas au commandement de l'Église en assistant le dimanche à la messe dans un oratoire privé, si l'on n'a pas le privilège de l'indult, mais il ne suit pas de là qu'il faille, de stricte obligation, entendre la messe dans l'église paroissiale : les jésuites ne soutenaient pas autre chose, et Mgr du Coëtlosquet en recommandant cette pratique ne se mettait pas en contradiction avec eux. Tout dans cette polémique est détourné de son sens naturel, et la mauvaise foi était si évidente que l'évêque ne fit pas plus de cas de cette agression que de la première.

1753. — 18 mars. — Arrêt du conseil du roi, obtenu sur l'avis de Mgr du Coëtlosquet, pour autoriser le chapitre cathédral de Limoges à procéder selon les règles canoniques à l'union des fruits et revenus du chapitre de Saint-Germain, près Saint-Yrieix. — En novembre, l'évêque se récuse de l'affaire comme chanoine et renvoie le chapitre cathédral devant l'archevêque de Bourges, qui nomma d'office un commissaire et un promoteur pour procéder à l'instruction préparatoire.

— Avril. — Mort de M. Boisse de la Farge, abbé de Vigeois, l'un des vicaires généraux de l'évêque.

— 18 août. — Mandement pour faire publier l'édit de février 1556 et la déclaration du roi du 25 février 1708, sur les *femmes de mauvaise vie.*

— 11 septembre. — Mandement pour la *convalescence du Dauphin.*

— 20 septembre. — Mandement pour la *naissance du duc d'Aquitaine*, (Xavier-Marie-Joseph de France, second fils du Dauphin) qui mourut l'année suivante.

1754. — Juin. — Mandement pour les *cas réservés,* au sujet de la bulle *Unigenitus.*

Digitized by Google

Ce mandement mérite notre attention, car il fut dénoncé au parlement de Bordeaux qui rendit le 4 septembre un arrêt recevant le procureur général en appel d'abus. Les *Nouvelles ecclésiastiques* poussèrent, comme on le pense bien, un cri de triomphe. Or voici ce qui causait l'animosité des jansénistes dont la plupart des parlements avaient épousé la cause. Trois cas réservés par le mandement de Mgr de Limoges avaient donné lieu à l'arrêt d'abus :

Le premier était de lire le livre sur le Nouveau Testament proscrit par la bulle ; — le second, d'attaquer ou combattre la constitution *Unigenitus* de vive voix ou par écrit ; — le troisième de lire, à mauvais dessein, les livres contraires à cette même constitution.

On sait que les *cas réservés* sont des péchés que le prêtre approuvé ne peut absoudre d'après les pouvoirs ordinaires qui lui sont délégués et dont la connaissance et l'absolution sont nominativement réservés à l'évêque et, dans certaines circonstances, au pape. Ils ont pour but de faire sentir davantage au pécheur la gravité de sa faute et devinrent en usage quand la pénitence publique tomba en désuétude. Les jansénistes n'ont jamais voulu se considérer comme hérétiques : aussi l'organe de la secte ne voyait-il que de simples peccadilles dans les cas réservés par l'évêque de Limoges ; mais les vrais catholiques qui comptent pour quelque chose les jugements du Saint-Siège pensèrent différemment. Les livres signalés étaient déclarés hérétiques et l'évêque n'avait pas dépassé son droit. Quant au parlement de Bordeaux, il n'avait évidemment rien à voir en pareille matière, puisqu'il n'avait pas été constitué juge de la foi, et, s'il y avait abus, c'était de sa part.

— 12 septembre. — Mandement pour la *naissance du duc de Berry*, Louis-Auguste de France, troisième fils du Dauphin, né à Versailles, le 23 août. Louis-Auguste devait devenir Dauphin, le 30 décembre 1765, après avoir reçu les premières leçons de Mgr du Coëtlosquet, puis monter sur le trône de France sous le nom de Louis XVI. — On célébra à Limoges pour cet heureux événement les réjouissances d'usage.

Digitized by Google

1755. — 4 février, mandement pour la *visite du diocèse,* en mai, juin, août et septembre. Je ne puis résister au plaisir d'en citer ce fragment, d'un style simple et paternel, qui donnera une juste idée des lettres pastorales de Mgr du Coetlosquet et de son zèle pour le salut des âmes :

« Voici la troisième fois que je me prépare à vous aller visiter, mes « très chers frères, et je me réjouis de ce que je puis, avec confiance, « tout attendre de vous. Oui, M. T. C. F. je me promets tout de votre foi « et de votre soumission aux décisions de l'Église, de votre zèle pour sa « discipline et l'exécution de nos ordonnances, de votre piété à pratiquer « les exercices de la religion, et entretenir dans la décence convenable « tout ce qui sert au culte de Dieu, de votre fidélité à remplir les diffé- « rents devoirs du christianisme, de votre justice dans le commerce de « la vie civile, de votre charité à vous aimer, à vous secourir, à vous « édifier les uns les autres, de votre régularité enfin dans toute votre « conduite. C'est dans cette espérance, M. T. C. F., qu'après avoir été un « peu de temps séparé de vous, de corps, non de cœur, nous avons dé- « siré avec d'autant plus d'ardeur et d'empressement de vous revoir. « Préparez donc pour cette nouvelle visite tout ce qui doit en être l'objet : « Puissions nous trouver l'office divin si bien célébré, les fondations si « fidèlement acquittées, les églises si respectées et si proprement ornées, « les revenus des confréries, des fabriques, des hôpitaux si sagement « administrés, les jours de dimanche et de fêtes gardés si religieusement, « les sacrements si saintement fréquentés, les peuples si bien instruits, « les enfants si chrétiennement élevés, les familles si unies, le clergé si « réglé et d'une si grande édification, les pasteurs et les fidèles en si « bonne intelligence, que nous n'ayons qu'à louer la vigilance des uns et « la docilité des autres, et à vous exhorter tous également à croître de « plus en plus dans la grâce et dans la connaissance de N. S. Jésus- « Christ... Mais comme dans le champ le mieux cultivé, et où on a jeté « le meilleur grain, l'homme ennemi se plaît à semer de l'ivraie, lorsque « les laboureurs se laissaient aller au sommeil, n'est-il pas à craindre « que par la malice de l'esprit de ténèbres, ou par votre négligence il « ne se soit glissé parmi vous des erreurs, des supertitions, des abus, « des divisions, des désordres, des scandales? — Nous nous en infor- « merons, M. T. C. F., et nous tâcherons d'y remédier dans nos calendes « de l'avis des pasteurs qui s'y trouveront rassemblés et par la voie de « douceur et de charité [1]. »

1. Biblioth. du Séminaire de Limoges : Legros, Mélanges imprimés.

Digitized by Google

— 4 Décembre. — Mandement pour la *naissance du comte de Provence* (depuis Louis XVIII,) quatrième fils du Dauphin, né à Versailles le 7 novembre.

1756. — 19 Février. — Lettre pastorale aux curés du diocèse sur la *mort de M. l'abbé Etienne Finet,* vicaire général, sulpicien et supérieur du séminaire des ordinands de Limoges.

— *Visite partielle du diocèse* en mai, juin, août et septembre.

— 4 Août. — Mandement au sujet de *la conquête de l'île de Minorque.*

— 17 Décembre. — Monseigneur du Coëtlosquet préside aux obsèques solennelles de Jacques-Louis de Chaumont de la Millière, maître des requêtes, intendant du Limousin et surnommé le *Père du peuple.* Les funérailles eurent lieu à l'église Saint-Michel des Lions.

1757. — Janvier. — Mandement à l'occasion de la tentative d'*assassinat de Louis XV,* par Damien.

— 7 Mai. — Circulaire à l'occasion de la *mort du cardinal de la Rochefoucauld,* archevêque de Bourges, grand aumônier de France et métropolitain de Limoges. — Mgr du Coëtlosquet prononça l'*Oraison funèbre* de ce prélat. — Je n'ai malheureusement pas pu la retrouver.

— Juin et Juillet. — Continuation de la *visite du diocèse.*

— 22 Juillet. — Mandement ordonnant des prières publiques pour demander le beau temps.

— 19 Août. — Mandement sur la *victoire d'Hamelin.*

— 3 Novembre. — Mandement pour la *naissance du comte d'Artois,* depuis Charles X.

C'est en 1757 que Mgr du Coëtlosquet fit commencer les travaux du nouveau palais épiscopal de Limoges, où il comptait finir ses jours, et démolir l'ancien palais ébauché par Mgr de Langeac. Il affecta à ces travaux les revenus de l'abbaye de Tournus [1], acheta

1. Il avait obtenu, en 1755, un brevet royal l'autorisant à prélever 10,000 fr. par an pendant 12 ans à compter du 1er Juillet 1756 sur les revenus de l'abbaye de

Digitized by Google

tous les terrains nécessaires à l'agrandissement du parc d'après les plans de l'ingénieur en chef de la généralité de Limoges, et obtint du chapitre de Saint-Martial la concession d'une partie de sa prise d'eau, ce qui exigea la démolition et la reconstruction de la fontaine de la petite place située devant le grand grenier. Il ne prévoyait pas que l'année suivante il serait obligé de quitter Limoges, et que le palais serait achevé par son successeur [1].

Nous allons entrer désormais dans une nouvelle période de la vie de Mgr du Coëtlosquet : mais l'énumération qui précède suffit, sans plus de commentaires, pour affirmer que l'évêque de Limoges était animé du véritable esprit évangélique. Il eût été fort à souhaiter que le nombre en eût été plus grand en France à cette époque. Quant à son œuvre littéraire, on voit qu'elle était déjà considérable, car, outre le panégyrique de la mère de Chantal, et l'oraison funèbre du cardinal de la Rochefoucauld, nous avons cité près de 60 mandements ou lettres pastorales dont 25 pour les événements de guerres, 10 pour la famille royale et deux contre le jansénisme.

RENÉ KERVILER.

(La suite prochainement.)

Tournus pour les affecter à la reconstruction du palais épiscopal de Limoges (communication de M. Louis Guibert, de Limoges). Il ne fit pas déroger à cette affectation, même après son départ.

1. Voici l'inscription gravée sur cuivre qui fut placée sous la première pierre :

Joannes Ægidius du Coëtlosquet, — episcopus Lemovicensis, — novam episcopalem domum, — veteri ædificio in ruinam inclinante, — locorum adjectione amplificatam, — adquisito etiam uberrimo fonte, — extruendam suscepit a fundamentis. — Sed in ipso conatu rei inchoandæ, — serenissimorum principum, Ludovici XV, nepotum, — institutioni præpositus, — et non sine magno diœceseos suæ desiderio, — in aulam revocatus, — carissimæ sibi civitatis, nunquam immemor, — destinatum opus, — ex consilio suo, suisque sumptibus proficiendum, — successori consanguineo reliquit.

Ludovicus Carolus Duplessis d'Argentré, — episcopus Lemovicensis, — consanguinei et decessoris sui vestigiis insistens, — ejusque incepta studiose persequens, — hortis consitis, — ruderibus egestis, — exequato solo, — quod bonum, faustum felixque fit, — sibi, successoribus suis, ac civitati Lemovicensi — primum palatii episcopalis lapidem posuit, — die XIII mensis martii, an D. M. DCC. LXVI°, — episcopatus VIII°. (*Manuel d'Epigraphie*, suivi du recueil des inscriptions du Limousin, par M. l'abbé Texier. Poitiers 1851.)

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

TURGOT ET SES DOCTRINES, par Alfred Neymarck. — Paris, Guillaumin, 1885, 2 vol. in-8° de 482 et 448 pages. 15 fr.

Il y a tout lieu de penser qu'après les deux volumes que M. Neymarck vient de consacrer à Turgot, on ne songera pas, de longtemps, à aborder ce sujet ; l'auteur l'a, croyons nous, épuisé et il a mis ses lecteurs à même de se former une opinion très nette sur ce personnage dont tout le monde parle depuis un siècle et demi, sans le bien connaître, sans avoir une idée exacte de ses idées, de ses théories, de son caractère. — On doit savoir gré à M. Neymarck d'avoir, par ses recherches et ses lectures infatigables, mis chacun à même de voir clairement ce que fut cet homme éminent qui sema largement, au siècle dernier, des idées dont nous voyons les fruits éclore au XIXe. Aujourd'hui, nous rencontrons, chaque jour, des individus lançant en avant, comme conçues par eux, des théories que Turgot avait déjà exposées, quelquefois dans les mêmes termes. Est-ce un effet de mémoire ? Est une coïncidence ? M. Neymarck, par ses nombreuses citations met le fait en évidence. J'ai entendu reprocher à l'auteur son luxe de citations empruntées à Turgot ; il me semble, cependant, qu'il ne peut qu'en être loué. C'était la seule manière de prouver le *démarquage* volontaire ou inconscient dont on a largement usé ; c'était le seul moyen de rendre à Turgot ce qui lui appartient légitimement. J'ai quelquefois entendu dire que depuis Hippocrate la médecine n'avait pas fait de progrès énormes ; cette observation, peut-être exagérée,

Digitized by Google

s'applique plus justement à l'économie politique qui n'a guère pris de solidité depuis Turgot.

M. Neymarck donne plus que son titre ne semble l'indiquer ; on pourrait penser, en ouvrant son livre, qu'il ne s'occupe que de l'homme d'Etat et de l'économiste ; mais on y trouve une biographie complète de Turgot, depuis son enfance jusqu'à sa mort. On assiste à sa vie privée qui jette un certain jour sur la cour et la société du XVIIIe siècle ; on le voit aussi homme de lettres : qui se rappelle aujourd'hui la tentative patiente qu'il fit de mettre à la mode les vers métriques, sans rimes? — Qui sait aujourd'hui qu'il fut membre honoraire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ?

Quand on a lu attentivement les deux volumes qui font si bien connaître Turgot, on arrive à se demander si, comme le dit son historien, il fut un homme utile, nécessaire, providentiel, dans el sens philosophique et historique de ce mot.

Qu'on lui doive des réformes utiles, exigées par l'évolution séculaire de l'humanité, le fait est incontestable ; mais de là à voir en lui une personnalité providentielle, je crois qu'il y a loin. Turgot fut un homme essentiellement honnête, convaincu, mais un utopiste, à un certain point de vue, qui dépassa le but en voulant atteindre trop vite la perfection et en se laissant aller à cette *sensibilité* du XVIIIe siècle qui remplaçait très imparfaitement la foi religieuse quelle qu'elle soit. Il lança des idées qui, longuement exploitées après lui, ont produit ce que la Révolution française nous a légué de déplorable ; ce qui, à l'heure où j'écris, place la patrie dans des complications effrayantes pour beaucoup de penseurs. Turgot s'écria un jour que « la nature a donné à tous le droit d'être heureux ; » il ouvrit la porte à ces utopies dangereuses du *droit au travail*, de l'instruction publique laïque et nationale, telle que nous l'avons aujourd'hui, etc. Quelques esprits, méfiants du progrès à outrance, pourront penser que l'humanité aurait pu se passer de Turgot économiste et philosophe ; mais il n'est pas un lecteur du livre de M. Neymarck qui ne lui soit reconnaissant du talent et de

Digitized by Google

l'impartialité avec laquelle il donne un portrait très complet de cet homme éminent, qui fut un administrateur modèle et un ministre consciencieux.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

L'ÉGLISE A TRAVERS LES SIÈCLES, ouvrage approuvé par NN. SS. les Evêques de Langres et d'Orléans et spécialement destiné aux catéchismes de persévérance, aux maisons d'éducation et aux bibliothèques populaires, par A. R. et G. R. — Paris, Téqui, libraire-éditeur, 6, rue de Mézières. — 4 volumes in-18 jésus. 8 fr. — Chaque volume se vend séparément.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* publiait récemment une biographie pleine de charme, qui nous révélait la personnalité distinguée et sympathique voilée sous le joli pseudonyme de *Marie Jenna;* et, en nous faisant mieux connaître et plus aimer le poète, elle nous faisait aussi mieux connaître et plus aimer le penseur éminent, le fin lettré, sous la forme du plus délicieux biographe. Vraiment, la *Revue* a des bonheurs rares: elle sait trouver le filon d'or dans le sable. Ses lecteurs ont eu la primeur de ces pages émues et si belles dans lesquelles son collaborateur Edmond Biré, a loué, comme il méritait de l'être, Victor de Laprade et ses œuvres immortelles, et voici que, presque aussitôt, M. du Breil de Marzan nous donne des pages non moins précieuses sur la muse des enfants et des mères. Le modèle voulait un tel peintre, mais le peintre n'en a pas moins honoré le modèle auquel il a consacré son habile pinceau.

S'il vous en souvient — et qui aurait pu oublier une ligne de cette prose harmonieuse, vrai régal d'amateur ? — il vous souvient donc que le critique, étudiant surtout les œuvres poétiques de l'auteur des *Élévations*, a parlé incidemment d'un ouvrage d'un autre genre, dans lequel Marie Jenna a été la collaboratrice d'une sœur, érudite autant que pieuse. Mesdemoiselles Adèle et Céline Renard ont écrit ensemble l'*Église à travers les siècles*. L'approbation épiscopale en a garanti l'orthodoxie ; la Société Saint-Michel

Digitized by Google

l'a édité, et les quatre volumes sont en vente depuis cinq ans, à un prix modeste, comme tout ce qui sort des presses intéressantes des apprentis de Saint-Nicolas. Nous ne savons pas si le succès a répondu au mérite de l'œuvre, mais nous serons heureux d'y contribuer pour notre part et des citations seront assurément le meilleur éloge.

Et, tout d'abord, honneur aux vaillantes qui n'ont pas reculé devant cette tâche colossale : l'histoire de l'Église, et y ont consacré vingt-cinq années de labeur. Elles avaient remarqué une lacune dans l'éducation religieuse à notre époque et elles ont entrepris de la combler. C'est qu'en effet l'histoire de l'Eglise est peu connue en dehors des séminaires, et, là même où l'on enseigne avec foi le catéchisme et l'histoire sainte, on néglige l'histoire ecclésiastique, on ne lui donne pas son rang, c'est à dire le premier à la tête des autres : histoire romaine, histoire de France, car celles-ci ne sont que les satellites de celle-là. Généralement l'histoire ecclésiastique est la plus résumée de toutes. Cependant la monarchie semi-divine, instituée pour le gouvernement des peuples aussi bien que pour la sanctification des âmes, a bien droit à l'honneur d'être étudiée avec soin dans l'ensemble de ses œuvres et d'un peu plus haut que de l'arène où s'agitent les passions humaines et où s'accomplissent les révolutions politiques. Les auteurs de *l'Église à travers les siècles* ont parfaitement compris leur sujet. Ils s'adressent à la jeunesse, et ils ont cherché à l'édifier autant qu'à l'instruire, embrassant ainsi la double action de l'Église dans le monde, une action spirituelle et une action temporelle. Cette histoire de dix-huit siècles est divisée en quatre séries se rapportant à quatre grandes époques, point de départ des modifications les plus remarquables dans l'économie de la société chrétienne.

Le premier livre nous présente les temps apostoliques, Jérusalem et les Catacombes, les Césars et les solitaires, les hérésiarques et les docteurs. La chute de l'empire romain clôt cette période que l'on a nommée *les âges héroïques de l'Église.*

« C'est le terme des origines chrétiennes ; les fidèles devenus

Digitized by Google

« plus nombreux voient diminuer la ferveur primitive; ce n'est « déjà plus l'Église apostolique avec sa foi simple, son union par- « faite des esprits et des cœurs, sa bienheureuse confusion des « préceptes et des conseils évangéliques. Mais, d'un autre côté, « l'Église s'étend, s'organise, absorbe en quelque sorte le monde « païen et opère une véritable régénération sociale, l'esprit chré- « tien inspire le pouvoir, pénètre dans les lois ; les fidèles ne « forment plus un peuple à part, et l'on voit que le temps approche « où toutes les nations prendront place au bercail de Jésus-Christ.» (Page 374.)

Le tome II, dans une suite d'exposés rapides, nous montre et l'institution de la vie monastique en Occident et la conversion des peuples barbares ; puis Mahomet, Pépin et Charlemagne, le schisme d'Orient et les luttes célèbres des investitures.

Ce livre est intitulé : *Les moines,* à bon droit, car c'est parmi eux que les auteurs ont cueilli ces fleurs parfumées, qui font de leur travail un bouquet d'histoires. En lisant, nous nous demandions pourquoi des éditeurs chrétiens et intelligents ne cherchaient pas enfin dans la *Légende dorée* le texte des livres d'étrennes, des albums illustrés, presque toujours vides d'esprit et de bon sens, frivoles et niais, quand, sous l'écriteau menteur de vulgarisation de la science, ils ne propagent pas des théories fausses et des thèses hérétiques.

Dans *l'Église à travers les siècles,* un charme réel se dégage de ces courts récits, qui se succèdent les uns aux autres, héroïques ou touchants, à peu près comme ces paysages variés et toujours enchanteurs qui bordent le cours de notre Loire.

Aussi bien, les auteurs n'ont point entrepris la tâche ardue et souvent pénible de discuter certaines parties obscures et troublantes de l'histoire ecclésiastique, à cette époque d'enfantement laborieux ; et ils disent, aussi poétiquement que judicieusement :

« Lorsque nous voulons juger de l'aspect d'une contrée, après « que nous avons visité en détail ses villes, ses lacs, ses mon- « tagnes, que faisons-nous? Nous montons sur un sommet et de là,

Digitized by Google

« dominant les obstacles, nous embrassons d'un coup d'œil toute « son étendue ; nous suivons la pente des fleuves et des chaînes « de montagnes ; nous saisissons l'harmonie des nuances, nous « comprenons la beauté des contrastes ; ce qui de près nous avait « paru laid ou chétif se perd dans la majesté de l'ensemble, et de « mille fragments se compose à nos regards une admirable unité. « Ainsi faut-il faire quand il s'agit de l'histoire de l'Église. » (T. II, p. 344.)

Le troisième volume est consacré aux croisades et s'ouvre par ces sages considérations :

« L'Europe chrétienne en s'armant pour la délivrance des Lieux « Saints, pour la vengeance de ses frères persécutés, s'armait pour « sa propre indépendance. A la domination des Arabes ou Sar- « rasins, dans Jérusalem avait succédé celle des Turcs, plus redou- « tables et plus cruels encore. Ce peuple envahissant, maître en « Asie, menaçait l'Egypte et même Constantinople dont les empe- « reurs effrayés imploraient le secours des papes et des rois de « l'Occident. Si Constantinople fût alors tombée entre leurs mains, « c'en était fait de l'Europe chrétienne. Il était temps de refouler « ce fleuve barbare, de planter sur ses bords cette digue sacrée : « la Croix ! La cause de Jérusalem était devenue la cause de la li- « berté et de l'avenir des sociétés modernes ; l'intérêt de la reli- « gion représente ici l'intérêt du monde. » (T. III, page 19.)

Une des plus illustres figures de cette époque, celle de saint Bernard, arrête longtemps les pieux écrivains ; leur enthousiasme est communicatif, on y sent l'amour des grandes choses, et une puissance de souffle particulière à ceux qui habitent les sommets.

Le XIIe siècle est apprécié de la sorte : « On ne se lasse point « d'admirer cet épanouissement des nations chrétiennes au soleil « de la foi ; les sciences, les arts, les institutions, tout se déve- « loppe, tout s'élève ; les langues, pour exprimer des pensées plus « hautes, prennent des formes plus arrêtées, et, tandis que la poésie « chante, sur des rythmes nouveaux, les glorieux faits d'armes des « chevaliers, on voit surgir de terre ces merveilles d'architecture

Digitized by Google

« catholique, ces poèmes de pierre, auxquels les siècles modernes « n'ont rien à comparer. » (T. III, p. 256.)

Cette troisième série se ferme sur la découverte du nouveau monde, qui donne lieu à des détails intéressants, après une bien touchante esquisse de notre glorieuse vierge et martyre : Jeanne d'Arc, l'immortelle pucelle d'Orléans.

Le IVe livre est intitulé : *Les temps modernes.* Les guerres de religion, qui marquèrent l'introduction du protestantisme en France, sont ainsi jugées :

« La société spirituelle, comme la société civile, a certainement « un droit de légitime défense, quoi qu'en aient dit ceux qui comptent pour rien le mal fait aux âmes ; ce n'est pas nous qui nous « chargerons d'en fixer les limites. Mais nous savons que la loi de « Jésus-Christ est avant tout une loi de charité et que les apôtres « ont converti les peuples par les seules armes de la persuasion. « D'ailleurs la modération est souvent plus habile que la violence, « et Bossuet lui-même, quoique adversaire de la liberté des cultes « dissidents, a dit : « Quand les hommes ont commencé à se laisser gagner par l'appât de la nouveauté, les supplices les excitent « plutôt qu'ils ne les arrêtent. » (T. IV, page 127.)

Les événements principaux de ces temps malheureux sont indiqués sobrement et toujours avec la note juste. C'est dans la partie anecdotique que les auteurs de *l'Église à travers les siècles* trouvent les plus féconds développements et les plus ingénieux aperçus. Ils ont nombre de portraits des mieux réussis. Leur œuvre est essentiellement une œuvre d'apostolat. Ils font aimer l'Eglise en faisant aimer ses saints, et ils convient le lecteur à l'imitation de cette sainteté qu'ils célèbrent avec une admiration attendrie. Leur livre fera du bien à ceux qui le liront. C'est assurément ce que les auteurs ont cherché et ils ont pleinement atteint leur but. Devant ce résultat, nous ne nous sentons pas le courage de la critique.

D'ailleurs, « la critique est aisée et l'art est difficile. » Les doctes muses de Bourbonne ont le sens littéraire trop délicat pour ne pas avoir prévu les inconvénients de ces dialogues qui entravent

Digitized by Google

et embarrassent la marche du récit et s'opposent à des tableaux d'ensemble, qui eussent mieux satisfait le lecteur sérieux et où la pensée lumineuse, la haute philosophie, le style correct, élégant et poétique des écrivains eussent brillé avec plus d'éclat.

D'autre part, on souhaiterait peut-être plus de relief dans les traits caractéristiques des interlocuteurs ; les enfants sont captivés par ces scènes d'un tour naïf où ils croient se reconnaître ; mais alors, que de longueurs, qu'il fallait absolument éviter dans un ouvrage historique embrassant une telle étendue de temps et de lieux.

Telle qu'elle est, l'œuvre est intéressante et de tous points remarquable. Puisse-t-elle entrer dans toutes les écoles, dans toutes les familles chrétiennes, pour l'honneur de l'Église et le profit de tous.

E. DES BUTTES.

LES POPULATIONS AGRICOLES DE LA FRANCE. — BRETAGNE. — PASSÉ ET PRESENT, par M. Henri Baudrillart, de l'Institut. Paris, Hachette. In-8° de 292 p.

Le premier chapitre de ce livre a une grande importance : M. Baudrillart y traite de tout ce qui se rapporte aux classes agricoles de la Bretagne jusqu'à la fin du siècle dernier.

Pénétrant dans leur passé le plus lointain, il consacre quelques pages aux *Kymris*, aux traces si nombreuses laissées sur notre sol par l'occupation romaine et, enfin, aux émigrations des Bretons insulaires.

Enregistrant les premiers symptômes du christianisme en Armorique, fidèle au programme qu'il s'est tracé et au titre même de son livre, il nous montre l'influence exercée sur les campagnes par les saints colonisateurs qu'y apporta le christianisme à ses débuts et auxquels la Bretagne dut ses premiers établissements agricoles, qui, ainsi qu'il le dit fort bien en parlant de l'abbaye de Redon, fondée par saint Convoyon au commencement du IXe siècle,

Digitized by Google

« pourraient être appelés pour le temps de véritables fermes modèles. » — A partir du XIe siècle, les établissements de ce genre devinrent nombreux sur le sol armoricain.

L'auteur nous montre ensuite la famille chez les Bretons-Gallois, ainsi que le régime de la propriété établi d'après les lois d'Hoël le Bon, ce roi du pays de Galles, qui régna dans la deuxième moitié du IXe siècle.

Dans ces lois, formées de coutumes anciennes, les droits de succession ainsi que l'idée de la propriété individuelle sont assez développés pour qu'il y ait des garanties, des peines et des amendes contre les agresseurs des limites.

Le Cartulaire de Redon en mains, il nous fait connaître les rapports entre tenanciers libres et seigneurs et nous décrit ce qu'étaient, à cette époque, les travaux agricoles, les habitations, les plantes cultivées et nous donne même les règlements sur les animaux et sur leur vente.

Passant ensuite en revue les divers modes de la propriété en Bretagne, M. Baudrillart fait l'historique : 1° du domaine congéable, dont l'établissement remonte, pense-t-il, jusqu'au delà du XIIIe siècle et qui, persistant jusqu'à nos jours, est encore aujourd'hui considéré, par nos populations rurales, comme avantageux pour elles et favorable au développement de la famille ; 2° de la *Quevaise*, tenure analogue au domaine congéable dont elle fut en quelque sorte l'exagération.

Enfin, dans les deux dernières sections de ce chapitre 1er, l'auteur trace le tableau de la condition des travailleurs agricoles pendant la période féodale, et la condition des campagnes jusqu'à la Révolution ; longue période pendant laquelle le pays breton fut souvent troublé par des révoltes, suscitées par l'établissement des taxes qui grevèrent les campagnes, si bien qu'en 1771 et 1772, les procès-verbaux des états accusent l'énormité des impôts de tarir la charité elle-même.

Dans le second chapitre, M. Baudrillart traite de l'état intellectuel des populations bretonnes, passant en revue ce qui reste du

Digitized by Google

passé intellectuel de nos campagnes, leurs superstitions et l'état de l'instruction primaire, à propos de laquelle il entre dans tous les détails que comporte ce vaste sujet. Il fait remarquer qu'en Bretagne l'enseignement congréganiste ne reste pas étranger à l'instruction professionnelle des campagnes, au milieu desquelles la plupart des congrégations enseignantes recrutent leur personnel.

Enfin, dans les chapitres suivants, il met en lumière l'état moral actuel des populations agricoles, leurs usages et leurs coutumes, l'état de la propriété dans le Finistère, dans le Morbihan, dans les Côtes-du-Nord, dans l'Ille-et-Vilaine et dans la Loire-Inférieure. Il étudie avec sagacité, après enquête faite par lui sur les lieux, les diverses industries propres à chacun de ces départements, l'état de l'agriculture, les prix de location des terres, la condition du propriétaire, celle du fermier, et, enfin, celle de l'ouvrier agricole, avec ses salaires, ses moyens d'existence, sa vie au dehors et sa vie au sein de sa famille.

Comme on le voit, par ce court aperçu, le nouveau livre de M. Baudrillart, que nous signalons à l'attention des lecteurs, est la plus complète et la plus consciencieuse étude qui, jusqu'à ce jour, ait été publiée sur la Bretagne et sur ses populations agricoles. Il est plein de faits curieux et du plus haut intérêt, d'aperçus et d'observations faites par un homme qui a bien vu et qui a apporté à l'enquête qu'il a faite par lui-même tout le soin que comportait un sujet aussi vaste que celui qu'il a traité. Ce volume, où il a consigné ses observations, avec toute l'autorité de son talent, est de ceux que l'on consulte souvent parce qu'ils apprennent beaucoup.

P. DU CHATELLIER.

PLUS HAUT ! ROMAN SPIRITUALISTE, par E. des B. — Paris, Jules Gervais, rue de Tournon, 29. Prix : 3 fr. 50.

Voilà une œuvre d'un caractère particulier, quelque chose de neuf, d'enlevé et d'enlevant. *Plus haut !* est un drame intime où

Digitized by Google

tous les amours de la terre vibrent, chantent et pleurent et cèdent à l'amour infini. Un parfum de bonne compagnie s'exhale de ces pages, tour à tour gracieuses et touchantes, profondes et héroïques. C'est une lecture saine qui élève le cœur, en même temps qu'elle le captive par les émotions ardentes d'une intrigue fort bien conduite et les charmes d'un style brillant et soutenu.

—

M. F. Audran.

Voici une notice que nous reproduisons d'autant plus volontiers que nous n'avions, dans le temps, consacré que quelques lignes d'adieu à M. Audran. M. Audran avait été notaire, maire de Quimperlé; quand il est mort, il était encore juge de paix de cette ville.

Dans le procès-verbal de la séance du 24 juillet 1884, de la *Société archéologique du Finistère*, le secrétaire, M. Aymar de Blois, se faisant l'organe de la compagnie, s'exprimait ainsi :

« M. de la Villemarqué a le regret d'annoncer que la santé de M. Audran, vice-président de la Société et membre de l'Association bretonne, n'a éprouvé qu'une légère amélioration depuis notre dernière réunion ; néanmoins, ses amis espèrent que la cure entreprise à Cauterets, sur le conseil des médecins, aura les plus salutaires résultats et permettra prochainement à notre sympathique confrère de reprendre ses études et la place si distinguée qu'il occupe au milieu de nous. »

L'espoir des amis de M. Audran, et nous l'étions tous ici, ne s'est pas réalisé ; il s'est éteint le 9 septembre 1884, pendant le Congrès breton. Jean-François-Marie Audran, né à Qnimperlé, le 20 septembre 1828, n'avait que cinquante-six ans, il promettait à sa ville natale, il promettait à l'érudition bretonne, de longs services ; notre collègue, M. Luzel, les a appréciés, devant sa tombe, en termes émus.

Votre Président n'aurait rien à y ajouter si on ne lui avait

Digitized by Google

rappelé un devoir que sa présence au Congrès de l'Association bretonne l'a empêché de remplir à Quimperlé, et dont il est heureux de s'acquitter au sein même du Congrès.

Qui ne rend ici hommage au savant dont l'Association bretonne déplore la perte comme d'un de ses plus dignes auxiliaires par le zèle et la probité scientifique.

La probité et le zèle, deux qualités distinctives de notre confrère, ont, en effet, marqué toutes ses études, monographies pour la plupart, sans autre prétention que l'exactitude, ce qui ne l'a pas empêché d'arriver quelquefois à la perfection.

Dès l'âge de 25 ans, au Congrès de Vannes, il prenait des leçons du directeur de la classe d'archéologie, M. de Blois, et de M. de la Borderie, alors à ses débuts, et il en profitait si bien que notre regretté Président voyait en lui l'espoir de l'Association bretonne. Aussi, dès qu'il la rétablit, en 1873, fit-il appel à des cartons qu'il savait on ne peut mieux garnis : c'est ainsi que le Bulletin de la Société archéologique du Finistère s'enrichit, pendant douze années, des travaux suivants :

Excursion archéologique de Quimperlé au Pouldu, rive droite du Laita. (T. I, 68.)

Analyse du procès entre la dame de Moëlan et le recteur de la paroisse au sujet de certaine redevance féodale consistant en une paire de gants. (Ib. 114.)

Mémoire sur les Dominicains de Quimperlé, avec pièces justificatives. (T. III, 132.)

Notes sur une découverte de monnaies près Quimperlé. (T. IV, 50.)

Notice sur la paroisse de Redené, près Quimperlé (Ib. 158.)

Le Papegaut de Quimperlé. (T. V, 11.)

Les Ursulines de Quimperlé. (VI, 34.)

Le Château de Quimperlé. (T. VII, 97.)

La maison et le mobilier d'un magistrat breton, au XVIIe siècle. (Ib. 103).

Le tumulus de Mahalon. (Ib. 133.)

Digitized by Google

L'Ile de Seins ou de Sizum. (T. IX, 14.)

Notice sur la Société archéologique du Finistère. (Ib. 206 et t. X, 165)

Tant d'études solides et choisies auxquelles il faut ajouter une nouvelle édition de l'histoire de Quimperlé, par M. de Blois, fort augmentée par M. Audran et en train de l'être encore, au moyen des nouvelles recherches publiées cette année même, ne devaient pas rester sans récompense. L'auteur reçut de ses confrères du Finistère la plus flatteuse assurément : trois fois nommé leur vice-président; il le fut de sept Congrès bretons et mérita les palmes académiques, la seule ambition de sa vie.

Cependant, il en était une plus importante, que ses meilleurs amis eurent la consolation de voir réalisée : croyant, il finit par mettre carrément ses pratiques d'accord avec ses croyances.

Au dernier moment, quand ses forces trahirent son courage, son admirable sœur prit sa main défaillante et l'aida elle-même à achever le signe de la croix et du salut.

Vte TH. DE LA VILLEMARQUÉ.

Digitized by Google

CHRONIQUE

—

Sommaire. — M. Paul Marchegay. — M. Ernest Hello. — M. l'abbé de la Guibourgère, curé de Saint-Georges, de Paris. — Les noces d'argent du régiment des Zouaves pontificaux. — Un sonnet de M. Emile Péhant dans la collégiale de Guérande.

Le journal *La Charente-Inférieure* nous apporte une nouvelle très douloureuse :

« La science historique, dit-elle, vient de faire une perte irréparable dans la personne du vénéré doyen de l'érudition dans l'Ouest de la France.

« Paul-Alexandre Marchegay, qui vient de mourir au château des Roches-Baritaud (Vendée), était né à Lousigny, commune de Saint-Germain-le-Prinçay, le 10 juillet 1812.

« Il fit son droit à Paris, devint pensionnaire de l'Ecole des Chartes et conquit brillamment son diplôme d'archiviste paléographe. Après avoir été attaché trois ans aux travaux historiques de la Bibliothèque du Roi, il fut nommé, en 1841, archiviste du département de Maine-et-Loire. Il a donné sa démission à la fin de 1853 et a été nommé archiviste honoraire. Membre non résident du Comité des travaux historiques, il fut décoré des palmes d'officier de l'instruction publique et fait chevalier de la Légion d'honneur.

On a lu : *Archives d'Anjou*, recueil de documents inédits auxquels l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a accordé une médaille d'or et un rappel de médaille. *Recueil de chroniques d'Anjou*, avec M. E. Mabile et M. Salomon, *Cartulaire du Ronceray d'Angers : Archives du Bas-Poitou*; *Cartulaire des Sires de Rays*. Il a inséré un grand nombre d'articles et de documents dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, dont il fut l'un des fondateurs ; dans la *Revue de l'Anjou*, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme* et autres recueils historiques. Il a réuni les principaux sous le titre de *Notices et documents historiques*. On lui doit la publication du *Chartrier de Thouars* et des travaux importants sur l'histoire de La Rochelle.

« Rappeler les travaux de Paul Marchegay, c'est faire connaître sa vie ;

Digitized by Google

elle se résume, en effet, dans l'histoire de ses travaux. Elle reproduit fidèlement la physionomie de l'ancien érudit français : la modestie, le désintéressement, l'austérité des mœurs. »

« Nous unissons nos regrets, ajoute le *Conservateur*, de Luçon, à ceux de notre confrère de La Rochelle. M. Paul Marchegay était un érudit honnête, impartial et bienveillant. Sa perte, malheureusement prévue depuis plusieurs années, n'en est pas moins sensible dans le pays qu'il habitait et dans le monde savant.

« Hélas ! notre Vendée, que l'on a souvent accusée de n'être pas féconde en hommes d'études, a donné, donne et donnera encore bien des démentis à cette assertion. Sans remonter aux Cavoleau, aux La Fontenelle, aux Richer, aux Lézardière, et à tant d'autres dont la plupart ont trouvé leur place dans les *Biographies vendéennes* de M. Constant Merland, que d'autres dans la génération qui a suivi ont mérité l'attention du public et ont jeté un éclat nouveau plus ou moins vif en parcourant leur course terrestre!

« Les Merland, les Fillon, les Baudry (du Bernard), les Parenteau, les Sourdeval, les Galliot, les L. de la Boutetière, les Marchegay, les La Rochette, les du Fougeroux, les Tinguy, les Bejarry, que nous citons ici, non par ordre de mérite, mais comme ils viennent à notre mémoire — et nous en oublions — forment déjà une pléiade de grande valeur de gens lettrés qui se sont occupés avec succès surtout des choses profanes : que si nous voulions ajouter les hommes de rare mérite qui se sont distingués surtout dans les études ecclésiastiques, nous trouverions, malgré la trop grande modestie qui prive souvent le public des travaux du clergé, nous trouverions bien des noms à citer, après ceux de MM. Dolin et Gouraud. Combien d'autres encore, soit laïques, soit ecclésiastiques, parmi les morts ! Combien parmi les vivants ! Non, la Vendée n'est pas une terre stérile. »

— « Ce matin, à Merville, dit *le Morbihannais*, nous rendions les derniers devoirs à celui que le P. Félix, le conférencier de Notre-Dame, appelait l'illustre Hello.

« M. Ernest-Jules Hello, né à Lorient, le 5 novembre 1828, était décédé mardi, 14 juillet, au château de Keroman.

« Hello était grand par la pensée, et grand par la foi. Dès le début de sa vie, il avait révélé les hautes qualités de son intelligence. Au concours général de Paris, il était le concurrent toujours heureux d'Edmond About et de Francisque Sarcey.

« La nature l'avait comblé ! il savait revêtir toutes ses pensées d'une

Digitized by Google

forme magique. Au point de vue du style, il avait l'éclat et la splendeur, dans une mesure que nous ne saurions dire.

« Et ce puissant de la pensée n'a eu qu'un convoi bien modeste. Quelques amis fidèles l'ont seuls accompagné à sa dernière demeure. Mais le souvenir de ce grand chrétien, de cet écrivain sublime, qui aimait tant Celui dont il avait reçu tous ces dons, vivra dans ses œuvres et parmi ses concitoyens. »

— Le mercredi 24 juin, a eu lieu, à Paris, l'installation du nouveau curé de Saint-Georges, M. l'abbé de la Guibourgère, précédemment premier vicaire de Notre-Dame d'Auteuil.

L'église avait été splendidement ornée et avec le meilleur goût. Les fleurs naturelles, les feuillages les plus variés décoraient les autels, et une foule nombreuse se pressait dans l'église, malgré l'élévation de la température. Sur la voie publique même, se pressaient des groupes qui n'avaient pu pénétrer à l'intérieur.

Après avoir fait l'historique de l'église Saint-Georges, M. l'archidiacre Caron a présenté le nouveau curé à ses ouailles :

« M. de la Guibourgère lui succède. Né en 1833, au diocèse de Nantes, il reçoit le baptême dans la petite église de Teillé.

« A seize ans, il perd sa mère ; à vingt ans, il voit mourir un père que les suffrages de ses concitoyens avaient appelé en 1848 à les représenter à la Constituante et ensuite à l'Assemblée législative.

« Ces deuils de famille le surprennent au cours de ses études cléricales au séminaire de Saint-Sulpice.

« A vingt-trois ans et deux mois, il est prêtre et revient en 1856 à Nantes, où Mgr Jaquemet, de vénérée mémoire, l'attache en qualité de secrétaire à l'administration diocésaine.

« Au contact habituel d'un saint évêque et de deux vicaires généraux, dont l'un partage aujourd'hui, avec le Cardinal de Paris, la paternité de nos âmes, dont l'autre a été appelé à l'évêché de Blois, le jeune prêtre est à bonne école pour acquérir l'expérience des affaires et cette maturité de jugement qui fait apprécier les hommes et les choses à leur vraie mesure.

« Sa douleur est grande quand le 8 décembre 1869 il reçoit le dernier soupir de son évêque. Pendant la vacance du siège, les vicaires généraux, devenus vicaires capitulaires, le maintiennent dans ses fonctions.

« Mais voici que la guerre éclate entre la France et la Prusse. Nos soldats partent avec un enthousiasme qui semble présager la victoire. Hélas ! ce n'est pas la victoire qu'ils rencontrent... Il faut des aumôniers,

Digitized by Google

ils accourent de toutes parts. M. de la Guibourgère est un des premiers sur les champs de bataille de Metz, de Borny et de Gravelotte. Emmené à Dresde, à Erfurt, il partage la captivité de nos soldats, les encourage et les console... L'armée de Bourbaki a pu pénétrer en Suisse, l'aumônier rejoint le général, s'installe à Soleure et reprend auprès des internés français les fonctions qu'il a vaillamment remplies parmi nos soldats retenus prisonniers en Prusse.

« La guerre terminée, il rentre en France et, après quelques mois de repos, il se rend au poste de confiance où il est providentiellement appelé.

« Il y a, au centre de Paris, un sanctuaire vénéré qui est tout à la fois église paroissiale et lieu de pèlerinage. Vous avez nommé l'église de Notre-Dame des Victoires. A toute heure du jour les pèlerins s'y succèdent sans interruption. Il y vient des justes qu'amènent leur foi et leur piété; il y vient des pécheurs troublés par le remords et sollicités par la grâce ; les uns et les autres tombent à genoux devant Celle qui est le refuge des pécheurs. A ces deux catégories d'âmes il faut des guides, ces guides sont les chapelains de Notre-Dame des Victoires; ils sont choisis parmi les prêtres que leur vertu, leur savoir et leur expérience recommandent. Ne soyez pas surpris que M. de la Guibourgère ait là sa place et qu'il l'occupe jusqu'à ce que l'autorité diocésaine l'appelle au premier vicariat d'Auteuil.

« Depuis 1860 Auteuil est devenu un des plus beaux quartiers de Paris; tout y a changé d'aspect, l'église seule est encore une église de village. En construire une nouvelle est la première pensée du Pasteur appelé, en 1874, à gouverner la paroisse; l'entreprise rencontre des difficultés, M. Lamazou parvient à les résoudre. Sa nomination à l'évêché de Limoges ne fait pas obstacle à l'achèvement de l'édifice, l'évêque remplira les engagements du curé, et son vicaire, confident de ses pensées, les transmettra au pasteur qui lui succède. Exécuteur testamentaire de l'évêque qu'une mort subite a frappé, M. de la Guibourgère liquide sa succession et ramène son corps dans l'église qu'il a construite et où la reconnaissance lui élève une tombe... »

Le départ de M. l'abbé de la Guibourgère est un deuil véritable pour la paroisse d'Auteuil. Riches ou pauvres, les malheureux perdent en lui un père, un consolateur aussi éclairé qu'affectueux.

Beaucoup feront pour le retrouver le pèlerinage de Saint-Georges.

— Une imposante cérémonie aura lieu le 28 juillet prochain à Châteauneuf (Ille-et-Vilaine), dans la propriété du général de Charette (la Basse-Motte).

Digitized by Google

Ce jour-là, en l'honneur du vingt-cinquième anniversaire de la formation du régiment des zouaves pontificaux, le général a convoqué chez lui tous ses anciens frères d'armes de Rome et de la campagne de France.

Le Nonce du Pape a promis d'assister à cette réunion, où seront évoqués de si glorieux souvenirs.

Nous en entretiendrons nos lecteurs.

Voici le texte de l'invitation privée adressée à ses anciens zouaves par le général de Charette :

« Mon cher ami,

« Le régiment a été fondé en 1860, — nous voici en 1885, — il y a vingt-cinq ans, — et nous ne pouvons laisser passer, sans les célébrer, nos noces d'argent.

« Je vous convie donc à la Basse-Motte pour le 28 juillet, et je suis heureux de vous annoncer qu'un illustre personnage, Mgr di Rende, nonce du Pape, veut bien nous faire le grand honneur de présider cette fête de famille.

« Je fais appel à tous nos amis, Français, Belges, Hollandais, Italiens, Canadiens. Venez, je compte sur vous.

« CHARETTE. »

— Un hommage vient d'être rendu à la mémoire de notre compatriote M. Emile Péhant, ce poète remarquable, qui a renouvelé dans ses vastes poèmes de *Jeanne de Belleville* et de *Jeanne la Flamme* la chanson de geste du moyen âge.

Quelques-uns de ses amis, MM. Arthur de la Borderie, O. Biou, Edmond Biré, Emile Grimaud, Auguste Laurant, Alcide Leroux, Henri Le Romain, Alfred Lallié, Anthime Menard, Eugène Orieux, Alex. Perthuis, Mme Eugène Riom, MM. Joseph Rousse, Hippolyte Thibeaud-Nicollière ont désiré, avec le concours de sa famille, perpétuer son souvenir dans son pays natal.

Ils ont obtenu de M. l'abbé Plormel, curé de Guérande, et de Monseigneur l'Évêque de Nantes, par le gracieux intermédiaire de M. l'abbé Allard, doyen du Chapitre, l'autorisation de faire poser une plaque commémorative dans l'antique et admirable église Saint-Aubin de Guérande, qui vient d'être si bien restaurée et qui a été consacrée solennellement le dimanche 20 juillet, en présence de quatre évêques, NN. SS. de Nantes, de Vannes, de Séez et de Blois.

Sur cette grande plaque de marbre blanc, haute de 1m 65 et large de 1m 10, ornée en tête d'une croix dorée et de deux hermines noires, est gravé un des sonnets du poète dédié à la sainte Vierge et dont voici le texte :

Digitized by Google

A LA SAINTE VIERGE

Vierge sainte, ô Marie, étoile du matin,
L'amour que j'ai pour vous, je le tiens de ma mère ;
Sa tendresse à vos soins confia mon destin :
Prouvez-lui que sa foi n'est pas une chimère !

L'athéisme longtemps m'a versé de son vin;
Sa coupe est à ma lèvre aujourd'hui trop amère;
Je voudrais bien que Dieu m'admit à son festin;
Mais j'arrive si tard ! j'ai peur de sa colère.

Demandez-lui ma grâce, ô mère de Jésus !
Tous les cœurs repentants de vous sont bien reçus ;
Contre le désespoir vous êtes leur refuge :

Car dès que vous priez pour des pécheurs contrits,
Dieu ne peut s'empêcher d'oublier qu'il est juge,
Pour se ressouvenir seulement qu'il est fils.

ÉMILE PÉHANT,

Auteur des Poèmes de *Jeanne de Belleville* et de *Jeanne la Flamme*, né à Guérande, le 19 janvier 1813, et mort à Nantes, le 6 mars 1876.

Cette plaque, préparée par M. Rivière, marbrier à Nantes, sous la direction de M. Bougoüin, architecte, a été posée le 16 juillet dans la chapelle de la sainte Vierge, sur le mur qui fait face à l'autel.

Les habitants de Guérande garderont ainsi le souvenir d'un poète éminent, dont les œuvres sont empreintes d'un sentiment profond des gloires historiques de la Bretagne et dont le nom honorera leur vieille cité.

LOUIS DE KERJEAN.

Digitized by Google

MÉLANGES

Association bretonne.

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

Programme des Questions à traiter dans le Congrès Breton, qui s'ouvrira à Saint-Malo, le 1er Septembre 1885.

I. — ARCHÉOLOGIE

1. — Les mouvements du sol et l'envahissement de la mer sur le littoral malouin et dans la baie du Mont Saint-Michel ; leurs rapports avec les faits historiques et les découvertes archéologiques.

2. — Antiquités préhistoriques du pays de Dol et de Saint-Malo.

3. — Quelle serait l'utilité de fouilles à entreprendre sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Aleth ? — Description des antiquités qui y subsistent encore et qui peuvent être antérieures au Xe siècle. — Description d'Aleth au XIIe siècle, d'après la *Chanson d'Aquin*.

5. — Signaler les anciennes croix de pierre, spécialement celles des époques mérovingienne et carlovingienne, existant dans le département d'Ille-et-Vilaine [1].

5. — Indiquer les résultats auxquels ont abouti, jusqu'à ce jour, les travaux historiques et archéologiques concernant les cathédrales de Dol et de Saint-Malo.

6. — Châteaux-forts, enceintes urbaines et autres monuments d'architecture militaire existant dans le département d'Ille-et-Vilaine : leur caractère, leur importance, leurs dates ; documents historiques qui s'y rapportent.

7. — Etude particulière (historique et archéologique) du château de Saint-Malo, des diverses fortifications et des enceintes successives de cette ville [2]. — Histoire des dogues de Saint-Malo d'après les documents authentiques.

1. Les questions de ce programme sont conçues de façon à appeler pour réponse soit un travail d'ensemble sur le sujet indiqué dans chaque question, soit une étude spéciale sur tel ou tel point particulier compris dans l'ensemble de la question, par exemple — pour le N° 16 — une notice ou des documents biographiques sur telle ou telle illustration de Saint-Malo, etc.

2. Parmi les croix qui intéressent particulièrement la ville de Saint-Malo, on peut citer celle de Mi-grève, du Sillon, etc.

Digitized by Google

8. — Dénoncer les actes de vandalisme, dans l'ordre artistique, archéologique et historique, commis en Bretagne, notamment dans le département d'Ille-et-Vilaine.

II. — HISTOIRE

9. — L'élysée celtique, ou la vie future et le pays des âmes, d'après les anciennes traditions des races celtiques.

10. — A quel territoire, à quelle cité se rattachait, aux époques celtique et romaine, le pays actuel de Saint-Malo et de Dol ?

11. — Anciens évêchés de Dol, d'Aleth et de Saint-Malo : leurs origines ; actes et légendes de leurs saints ; liturgie ancienne ; organisation religieuse jusqu'en 1790.

12. — Organisation politique et civile de la Haute-Bretagne, spécialement du territoire de Saint-Malo et de Dol, à l'époque féodale.

13. — Origine des municipalités bretonnes, et en particulier, origines municipales de Saint-Malo jusqu'au commencement du XVIe siècle.

14. — Rôle de Saint-Malo dans l'histoire de Bretagne, surtout depuis le XVIe siècle. — La République malouine sous la Ligue.

15. — Attaques des Anglais contre Saint-Malo aux deux derniers siècles (Machine infernale, combat de Saint-Cast, etc.)

16. — Hommes célèbres de la ville et du pays de Saint-Malo : 1° Poètes, savants, écrivains, orateurs ; 2° Marins, guerriers, corsaires, commerçants, etc.

17. — Etude historique et littéraire sur les *jucolatores*, ou jongleurs, ménestrels, poètes et bardes ambulants, en Bretagne, aux diverses époques du moyen âge et jusqu'à nos jours.

18. — Usages, mœurs, traditions, langue et littérature populaires de la Haute-Bretagne, spécialement du pays de Saint-Malo.

En dehors de ce programme, toute question d'histoire ou d'archéologie relative à la Bretagne peut être traitée au Congrès, *avec l'assentiment préalable du Bureau.*

Conformément à l'article 7 des *Statuts de l'Association bretonne,* « toute discussion sur la religion ou la politique *est interdite* dans » les réunions de l'Association. »

Une des journées du Congrès sera consacrée à une excursion archéologique.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNUAIRE STATISTIQUE, HISTORIQUE ET ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN POUR L'ANNÉE 1885, par Alfred Lallemand, ancien juge de paix (32e année). — In 18, 228 p. Vannes, imp. Galles..... 1 fr. 25

BRETAGNE (LA) A L'INSTITUT. — ARMAND DU CHATELLIER, par Larvorre de Kerpénic. — In-8o, 11 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Tiré à 30 ex.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE. 8e année (1884-1885). - In-8o, 84 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

CATALOGUE ANNOTÉ DES LICHENS DU LITTORAL DE LA BAIE DE BOURGNEUF (LOIRE-INFÉRIEURE), par l'abbé J. Dominique. — In-8o, 39 p. Nantes, imp. Mellinet et Cie.

Extrait des *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure*.

CONFÉRENCE SUR LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE faite à la Société académique de la Loire-Inférieure, par M. Similien Maisonneuve, ingénieur des arts et manufactures. — In-8o, 154 p. avec fig. et tableaux. Nantes, imp. Mellinet.

MISSION (LA) DE MARGUERITE, par M. du Campfranc. Ouvrage honoré d'une médaille d'honneur par la Société d'encouragement au bien. 7e éd. — In-18 jésus, 249 p. Paris, Blériot et Gautier.

NELLY OU LA PIÉTÉ FILIALE, par Mme Mélanie Waldor. — In-12, 71 p. avec vignette. Limoges, imp. et libr. Ardant.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR ARMAND-RENÉ MAUFRAS DU CHATELLIER, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT ET DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE, lue à la séance publique du 30 mai 1885 de l'Académie des Sciences morales et politiques, par A. Geffroy, président de l'Académie. — In-8o, 14 p. Orléans, imp. Paul Girardot.

NOTICE HISTORIQUE SUR L'ARCHICONFRÉRIE DES SŒURS CHRÉTIENNES, érigée dans la chapelle de l'Immaculée-Conception, à Nantes. — Pet. in-18, 71 p. Nantes, imp. Mellinet.

PÈLERINAGES (LES) AU CHAMP DES MARTYRS EN L'AN V, par Albert Macé, rédacteur en chef du *Petit Breton*. — In-8o, 6 p. Vannes, imp. Galles..... 0 fr. 15

PENSIONNAT SAINT-JOSEPH DE NANTES. — ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELÈVES. *Assemblée générale tenue le 25 mai 1885*. — Gr. in-8o, 85 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

TITRES (LES) D'UN CHEVALIER DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM. — CAMILLE DE CHAMPELAIS, SEIGNEUR DE COURCELLES, par le marquis de Sécillon. — Gr. in-8o, 17 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue historique de l'Ouest*. Tiré à 50 ex.

WALBRET (LES), par M. du Campfranc. — In-18 jésus, 337 p. Paris, Blériot et Gautier.

Digitized by Google

LE

BUDGET

DU

DUCHÉ DE BRETAGNE

AU XVe SIÈCLE

Le Trésor des chartes des ducs de Bretagne — qu'on nomme aussi *Titres du château de Nantes* — contient plusieurs *Etats de finance* du règne de notre dernier souverain breton, le duc François II. Ce sont de véritables budgets du duché, c'est-à-dire des documents de première importance pour faire connaître l'administration générale et le gouvernement de la Bretagne au temps de son indépendance. Cependant — et l'on doit s'en étonner, — dans leur grand recueil des *Preuves de l'histoire de Bretagne*, les Bénédictins n'en ont imprimé aucun.

Pour suppléer à cet oubli, nous nous proposons de publier quelques-unes de ces pièces. Mais, contre notre premier dessein, nous renonçons à les annoter, parce qu'un tel commentaire — complet, n'en finirait pas, — incomplet, pourrait induire en erreur. Le meilleur parti à tirer de ces documents serait, après leur publication, de résumer dans une étude d'ensemble les faits et les notions qu'ils fournissent pour restituer, avec vérité et précision, le tableau des institutions administratives de la Bretagne ducale. — A. DE LA B.

ESTAT DE LA FINANCE FAIT ET BAILLÉ PAR LE DUC ET SON CONSEIL A PIERRE LANDOYS, TRESORIER ET RECEVEUR GENERAL DE BRETAIGNE

Pour ung an commencé le premier jour d'octobre l'an mil IIIIc quatre vingt ung *.

ET PREMIER

1. — Les receptes ordinaires, estimées pour ledit an present charges rabatues, — XVIIIM lb. [1].

* Arch. dép. de la Loire-Inférieure, Trésor des chartes des ducs de Bretagne, armoire C, cassette D, n° 1 (ancien inventaire).

1. Lb. pour *libvre* ou livre; s., sol, sou ; d., denier.

Digitized by Google

2. — Les portz et havres, qui sont affermez, montent pour le dit an — XXXVII^{M} CLXXV lb.

3. — L'impost pour ung an commencé le XVe jour de novembre l'an mil IIII^{c} quatre vigntz ung, affermé pour le dit an, — LV^{M} C XLVII lb. X s.

4. — Le fouaige de VII lb. VII s. par feu, ordonné à Nantes oudit moys d'octobre oudit an, monte en principal, pour XXXIX^{M} V^{c} XLVII feux poyables, II^{c} LXXVI^{M} VIII^{c} XXIX lb., et les rabatz sur iceluy montent environ X^{M} lb. ; ainsi demeure poiable — II^{c} LXVI^{M} VII^{c} XXIX lb.

5. — Les aydes ordonnées audit lieu de Nantes oudit moys d'octobre l'an mil IIIIe IIII^{xx} ung, graces et franchises rabatues montent — XII^{m} lb.

6. — Item, le convay mis sus en l'an présent pour VII moys et demy, commencez le XVe jour d'octobre l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} ung et finissanz le premier jour de juign ensuivant, — IX^{M} VI^{c} XXV lb.

7 — Toute somme de la finance de cedit an présent, — III^{c} IIII^{xx} XVII^{m} VII^{c} LXXVI lb. X s.

LES MISES ET CHARGES QUI SONT ORDONNÉES AUDIT TRESORIER

faire et porter sur la finance devant declerée, ainsi que cy après est contenu et declaré.

SÇAVOIR

Offices comptables.

9. — A Jullien Tierry, argentier du Duc, pour l'exceix de la mise dudit office de l'an derroin, finy le derroin jour de septembre l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} ung, — V^{m} IIII^{c} XLV lb. VIII s. IIII d.

10. — Et pour employer en la continuacion dudit office de cedit an commencé le premier jour d'octobre derroin, XV^{m} lb. qu'est somme XX^{m} IIII^{c} LXV lb. VIII. s. IIII. d., que vauldra audit trésorier par la quitance dudit argentier. Pour ce, — XX^{m} IIII^{c} LXV lb. VIII. s. IIII. d.

Digitized by Google

11.— A Guillaume Juzel, argentier de la Duchesse, semblablement pour l'exceix dudit office dudit an derroin, IIIm LXV. lb. XIIII. s. IIII. d. Et pour continuacion de cedit an, XIm lb. qu'est somme, et que vauldra audit trésorier par la quitance dudit Juzel argentier, pour ce — XIIIIm LXV lb. XIIII. s. IIII. d.

12. — A Jean Jouet, commis à tenir le compte des mises de la despence et estat de Mesdames Anne et Ysabeau, pour l'exceix dudit office, LXVI lb. I. s. IIII. d. Et pour continuation d'iceluy office de cedit an présent commencé ledit premier jour d'octobre derroin, XVIc lb., qu'est somme et que vauldra audit trésorier par la quictance dudit Jouet commis dessurdit, — XVIc LXVI. lb.

13. — A Jehan Jahu, argentier de la duchesse Ysabeau, pour l'exceix de la despance, garde robe, aumosnes et espilles de ladite dame dudit an précédant, VIc LXX lb. III. s. VI. d. Et pour employer en continuation de cestedite année présente, IIIm Vc lb., qu'est somme que vauldra audit trésorier par la quictance dudit Jahu, — IIIIm C LXX lb. III. s. VI. d.

14. — Audit trésorier général, pour emploier en la despence et estat de messire Dollus et de sa seur de l'an présent commencé le premier jour d'octobre, et par marché et appointement fait o ledit trésorier dont il ne sera en riens comptable, et oultre ce que leur a esté et sera délivré en l'office de la garderobe pour leurs abillemens, — IIm lb.

15. — A Jehan de Rennes, commis à tenir le compte des mises de l'escurie du duc, pour l'exceix de la mise dudit an derrenier, VIc IIIIxx VII lb. XVIII. s. IX. d. Et pour le ramplissement de l'estat derroin dudit office, XVIIIc XXVI lb. XVII s. VI. d. Item, pour la continuacion dudit office de cedit an présent, sans y comprandra le paiement de vignt harnoys de delivrance pour ledit an, VIIIm lb., qu'est somme, et que vauldra audit trésorier par la quictance dudit de Rennes, — Xm Vc XXIIII lb. XVI s. III d.

16. A Jehan Guillemet et Louys de Kermeno, pour employer en la mise de la despence et estat du conte de Richemont et de ses gardes pour cedit an présent commencé le premier jour d'octobre

Digitized by Google

derroin, et par marché et appointement fait avecques eulx dont ilz ne seront en riens comptables, II^{m} lb. En ce comprins VI^{xx} lb. pour les menues affaires dudit conte, et laquelle somme de II^{m} lb. vauldra audit trésorier par la quictance desdiz Guillemet et Kerméno ou de l'un d'eulx. Pour ce — II^{m} lb.

17. — A Bertran du Parc, pour la despence et garderobe du conte de Penbroc et de ses gardes, par pris et marché fait avecques ledit Bertran, dont il ne sera en rien comptable, VI^{c} VII lb. X. s., comprins X lb. ordennez audit comte pour ses menues affaires. Et laquelle somme de VI^{c} VII lb. X s. vauldra audit trésorier par la quictance dudit Bertran seullement. Pour ce — VI^{c} VII lb. X s.

18. — A Louys Saffré, maistre d'ostel de la duchesse, lequel a le gouvernement du sire de la Roche, luy sera payé par ledit trésorier, pour la despence et autres menues mises dudit sire de la Roche de cedit an présent, VII^{c} lb., qu'est le pris et marché fait de piecza avecques luy et dont il ne sera en riens comptable, laquelle somme vauldra audit trésorier par quictance dudit Loys sans autre garent. Pour ce — VII^{c} lb.

Item, que luy a esté ordonné de creue en considéracion de la cherté des vivres de l'an présent, — C lb.

19. — A Charles Le Bozec, commis à tenir le compte de la mise de la despence de Monsr de Rohan et de ses gardes, luy sera payé par ledit trésorier pour employer en ladite mise de cedit an présent, et dont il ne comptera à la Chambre des Comptes, XII^{c} lb., quelle somme vauldra audit trésorier par la quictance dudit Charles. Pour ce — XII^{c} lb.

20. — A Bertran de Musillac, pour la despence de Henri de la Roche détenu prisonnier, pour cest an présent, par marché fait avecques le dit Bertran, et quelle somme vauldra semblablement audit trésorier par la quictance dudit de Musillac, — VI^{xx}I lb. XIII s. IIII d.

21 — A Michel Ledoulx, commis à tenir le compte des mises de la garderobe, pour l'exceix dudit office de l'an derroin, VII^{m} IX^{c} IIII^{xx} XV lb; et pour continuacion dudit office de cedit an présent, XIII^{m}

Digitized by Google

lb., qu'est somme XX^{m} IX^{c} IIII^{xx} XV lb., dont ne sera assigné sur la finance de l'an présent fors de XX^{m} lb., pour ce que la finance ne le peult bonnement porter, sauff à l'en assigner sur la prochaine finance. Pour ce, cy endroit — XX^{m} lb.

22. — A François Avignon, commis aux poiemens des mises extraordinaires, pour l'exceix des mises dudit office de l'an précédent, X^{m} lb. Et pour continuacion dudit office de cest an présent XV^{m} lb., qu'est somme et que vauldra audit trésorier par la quictance dudit Avignon, — XXV^{m} lb.

23. — Audit trésorier général, ayent la charge et conduite de l'office de la trésorerie des guerres, pour emploier aux mises du fait dudit office sellond l'estat particulier qui luy en sera fait et baillé, — en ce comprins IIII^{m} CXXVII lb. X s., qui seront employez en l'artillerie, tant bastons de fonte, achat de salpetre que en faczon de de pouldres et autres choses, sellond que sera conntenu et decleré par ledit estat, — IIII^{xx} XVII^{m} VI^{c} LXXIX lb. VII s. XI d.

24. — A Gilles Thomas, trésorier de l'espargne de mondit seigneur, que luy a esté ordonné, la somme de XL^{m} lb., savoir pour le ramplir et restituer de semblable somme qu'il a baillée du commandement exprès de mondit seigneur des deniers de son espargne pour porter en certains lieux, savoir, par une part XVI^{m} lb., par ung autre part, à la main de Colinet du Marchy, ML. lb. A Bartholomé Friscobaldi, banquier, et Thomas Bartholy, ou nom de Pierres Anthoine, pour restitucion de pareille somme qu'ilz ont poiée et délivrée pour mondit seigneur et pour ses affaires en certains lieux et de reste de plus grant somme, V^{m} IIII^{c} lb : desquelles parties mondit seigneur ne veult que autre decleracion en soit faicte. Item, pour employer ou dossier de la trésorerie de l'espargne, XVII^{m} V^{c} lb. Qu'est ladite somme de XL^{m} lb., quelle somme vauldra audit trésorier par quictance et relacion dudit trésorier de l'espargne et mandement patent de mondit seigneur, lequel a esté baillé audit trésorier touchant les diz XVI^{m}. Pour ce — XL^{m} lb.

25. — A Yvon Millon et Jehan Hagomar, commis aux poiemens,

Digitized by Google

des gaiges des officiers et de partie des gentilzhommes de la maison du Duc, leur sera poyé et assigné par ledit trésorier la somme de XXVI^{m} III^{c} LVII. lb., savoir pour les gaiges desdiz officiers de cest an present commencé le premier jour d'octobre derroin et pour troys quartiers de cedit an pour lesdiz gentilz hommes leur restant de l'an derroin passé, qu'est ung an entier pour lesdiz officiers et gentilzhommes sur ceste finance, et sellond l'estat particulier qui en sera fait et baillé ausdiz commis : laquelle somme de XXVI^{m} III^{c} LVII lb. vauldra audit trésorier par la quictance desdiz commis. Pour ce, — XXVI^{m} III^{c} LVII lb.

26. — Item, sera poyé par ledit trésorier ausdiz commis la somme de VII^{m} V^{c} lb., pour les gaiges d'un an commencé ledit premier jour d'octobre derroin des gentilzhommes retenuz en l'an derroin, que ne furent poyez que d'un demy an pour ce que la finance ne le pouoit porter, quelx gaiges montent (et dont semblablement sera baillé estat ausdiz commis) la somme de IIII^{m} II^{c} XXX lb., que vauldra audit trésorier par la quictance desdiz commis. Pour ce, — VII^{m} V^{c} lb.

27. — A Jehan Bonamy, trésorier de la Duchesse, pour les gaiges desgens et officiers, dammes et damoiselles de ladicte damme de l'an présent commencé le premier jour d'octobre derroin, V^{m} C LXXV lb., dont sera fait et baillé estat particulier audit Bonamy. Et laquelle somme vauldra audit trésorier par quictance dudit Bonamy, trésorier surdit. Pour ce, — V^{m} C LXXV lb.

28. — A Jehan Jouet, pour les gaiges de l'estat de Mesdammes Anne et Ysabeau de cedit an présent, sellond l'estat qui lui sera fait et baillé, VII^{c} IIII^{xx} V lb. Quelle somme vauldra audit trésorier par quictance dudict Jouet. Pour ce, — VII^{c} IIII^{xx} v. lb.

29. — A Jehan Jahu, argentier de la duchesse Ysabeau, pour le reste des gaiges des gens et officiers. dammes et damoiselles de ladite damme des ans mil IIII^{c} LXXVII LXXVIII et LXXIX, — VII^{c} XXXV. lb. X s. VI. d., quelle somme a esté apurée leur rester et estre deue sellond les estaz en baillez audit Jahu. A valoir sur les gaiges desdiz officiers, dammes et damoiselles de ladicte damme

Digitized by Google

de l'an commencé le premier jour d'octobre l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} — MXIIII. lb IX s. VI. d., dont sera fait et baillé estat particulier audit Jahu, qu'est somme XVII^{c} lb., que vauldra audit trésorier par la quictance dudit Jahu. Pour ce, — XVII^{c} lb.

30. — A Pierres Grenier du Verdet, pour emploier en certaines mises luy ordonnées faire par le Duc en l'an présent, dont il ne sera en riens comptable, II^{m} VI^{c} lb. Quelle somme vauldra audit trésorier par la quictance dudit Verdet seullement pour tout autre garant. Pour ce, — II^{m} VI^{c} lb.

31. — Audit Jehan Bonamy, pour employer en la mise de la despence de l'escuierie de la Duchesse de cest an présent, VII^{xx} XIIII lb. VIII s. Quelle somme vauldra audit trésorier par la quictance du dit Bonamy. Pour ce, — VII^{xx} XIIII lb. VIII s.

32. — Au Duc à sa main, pour employer en ses menues affaires et plaisirs en ce présent an, et que vauldra audit trésorier par la relation du Duc, semblablement sans autre decleracion en faire — XIII^{m} lb.

33. — Pour employer ès aumosnes du Duc de cestedite présente année, et dont la mise vauldra audit trésorier par la quictance ou relacion de messire Jehan Jacquet, chappelain de mondit seigneur ou de l'un de ses autres chappelains, — XII^{c} lb.

34. — Pour emploier ès mises des estrennes de mondit seigneur, de cedit an présent, dont la mise vauldra audit trésorier par la quictance ou relacion dudit seigneur seullement, sans ce que iceluy trésorier soit tenu en rapporter aucun minu ou decleracion de la distribucion des bagues prinses pour lesdites estrennes ne le pois d'icelles, — II^{m} lb.

35. — A Jehan Bonamy, trésorier de la Duchesse, pour emploier ès menues mises de ladite Duchesse et pour ses espilles, M. V^{c} lb. Item, pour emploier en ses dons et aumosnes, II^{c} lb. Qu'est somme que vauldra audit trésorier par quictance dudit Bonamy, — XVII^{c} lb.

Digitized by Google

Fondacions et ordonnances d'eglises.

36. — Maistre Jehan Rolland, chappelain d'une chappellenie fondée en l'église de Saint Pierre de Nantes par feu le duc Artur que Dieu absole, — V^{xx} lb.

37. — Aux religieux et convent de Redon, pour la fondacion de feu le duc François, cuy Dieu pardoint, — II^{c} lb.

38. — Aux prieur et convent de Nostre Damme du Bodon près Vennes, pour le service que ilz font en leur eglise pour le Duc et ses predecesseurs, — IX lb.

39. — Au chappitre de Treguer, pour la fondacion de feu le duc Jehan, cui Dieu pardoint, — IIII^{c} LXXII lb.

40. — Au prieur et convent de Nostre Damme des Carmes de Nantes, pour le service que ilz font pour l'amme de feu la Duchesse que Dieu absolle, oultre C lb. leur ordonnées par chascun an sur la recepte ordinaire de Nantes, — IX^{xx}X lb.

Dons d'impost pour ledit an.

41. — A la nourrice du Duc, pour le devoir de l'impost de XX pippes de vin dont le Duc luy a fait don par chascun an durant sa vie, vallent pour cest an présent, au pris de XXX s. par pippe, — XXX lb.

42. — A Jehan Belin dit Grasset, semblablement pour le devoir d'impost de XXV pippes de vin, de don que le Duc luy a fait par an, vallent, audit pris, — XXXVII lb. X s.

43. — A Colas de Creil, pareillement pour le devoir d'impost d'autres XXV pippes de vin par an et au pris dessurdit, — XXXVII lb. X s.

44. — A Cliczon, poursuyvant, de don du Duc durant seix ans commencez le XVe jour de novembre l'an mil IIII^{c} LXXVII, par chascun an, — XXII lb. XVIII s. IIII d.

45. — A Jehan de la Court, pintier, pour le devoir d'impost

Digitized by Google

de XXX pippes dont il joist par chascun an pour fournir de vexelle d'estain en la maison du Duc et de la Duchesse, vallent lesdites XXX pippes de vin au pris que dessur, — XLV lb.

46. — A Allain Launay, aveugle, de don du Duc pour le devoir d'impost de X pippes de vin par an, cy endroit pour cedit an, — XV lb.

47. — Aux abbé et convent de Boquéan, de don du Duc par an du devoir d'impost de XX pippes de vin, cy endroit pour cedit an, au pris dessurdit, — XXX lb.

Gens de finance.

48. — Audit Pierres Landoys, trésorier general, pour ses gaiges de l'an derroin finy le dernier jour de septembre derroin, V^c lb.; et pour ses gaiges de l'an présent autres V^c lb., qu'est — M. lb.

49. — A Jehan de Cerisy, conterolle general, pour ses gaiges de l'an derroin passé, finy le derroin jour de septembre derroin, III^c lb., et pour ses gaiges de l'an présent autres III^c lb., qu'est VI^c lb. Pour ce, — VI^c lb.

50. — A Gilles Thomas, trésorier de l'espargne, pour ses gaiges desdiz deux ans, VI^c lb., dont il se poye par an sur les deniers luy ordonnez pour le fait de son office et par mandement du Duc.

Semblablement de III^c lb., pour les gaiges du trésorier des guerres, il s'en poye par l'estat dudit office.

51. — Au garderobier, pour ses gaiges de l'an derroin finy le derroin jour de septembre derroin II^c lb.; et pour cedit an autres II^c lb., qu'est — IIII^c lb.

52. — A Jullien Tierry, argentier du Duc, pour ses gaiges de l'an présent — III^c lb.

Secretaires.

53. — A Guyon Richart, secretaire du Duc, pour ses gaiges de l'an derroin finy le derroin jour de septembre derroin, VI^xx lb.; et

Digitized by Google

pour ses gaiges de cest an présent commencé le premier jour d'octobre derroin, comprins XXX lb. qui luy seront poyez d'erreraige, VII^{xx} X lb. Pour ce, — II^{c} LXX lb.

54. — A maistre Guillaume Gueguen, pour ses gaiges de cedit an présent, comprins XXX. lb. d'erreraige comme audit Guyon. Pour ce, — VII^{xx} X lb.

55. — A Pierres Coline, pour ses gaiges de l'an derroin passé, — C lb.

56. — A Pierres Le Laceur, pour lesdiz deux ans au pris de, sçavoir, pour l'an derroin passé LX lb.; et pour l'an présent, comprins XX lb. d'erreraige, IIII^{xx} lb., qu'est somme, — VII^{xx} lb.

57. — A Girardin de Bily, pour lesdiz deux ans, au pris de IIII^{xx} lb. par an, — VIII^{xx} lb.

Gens de Conseil.

58. — A l'evesque de Saint Malo, pour ses gaiges de l'an présent commencé le premier jour d'octobre derroin, — VI^{c} lb.

59. — A maistre Guy du Boschet, vichancelier, evesque de Cornouaille, à ladite cause, — VI^{c} lb.

60. — A missire Bertran Millon, president de Bretaigne, à pareille cause, — VI^{c} lb.

61. — A maistre Jacques de la Ville Eon, sennechal de Rennes, pour sa pancion, II^{c} lb., dont il en est assigné sur la recepte ordinaire de Rennes par mandement du Duc, oultre C lb. pour ses gaiges de sennechal dudit lieu. Pour ce, cy endroit, *nihil.*

62. — A maistre Guillaume de la Lande, procureur general, que luy est ordonné tant pour ses gaiges et pancion de cest an présent que de ses deux commis tant en Basse Bretaigne que en Bretaigne Galo, lesquelx il doit entretenir pour luy aider à servir en son office et pour lesquelx il respondra, luy sera poyé la somme de IIII^{c} lb., que vauldra audit trésorier par quictance dudit de la Lande. Pour ce, — IIII^{c} lb.

Digitized by Google

63. — A maistre Jehan Blanchet, garde des lectres et chartres du trésor, pour ses gaiges dudit an, — VI^{xx} lb.

Gaiges et pancions pour l'an présent, commencé le premier jour d'octobre l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} et ung.

64. — A monseigneur d'Avaugour, pour sa pancion de l'an présent, à la main de Jullien Rivault son receveur general et par sa quictance, — IIII^{m} lb.

65. — A monseigneur de Laval, pour sa pancion de l'an présent commencé le premier jour d'octobre derroin, — IIII^{x} lb.

66. — A monseigneur de Rieux, mareschal de Bretaigne, — III^{x} lb.

67. — A monseigneur de Quintin, semblablement, — M lb.

68. — Monseigneur de Guymené, — M lb.

69. — Au seigneur du Pont, M lb.

70. — A Guillaume de Rieux, seigneur du Chasteauneuff, — IIII^{c} lb.

71. — Au viconte du Fou, admiral de Bretaigne, — XII^{c} lb.

72. — Au seigneur de Couësquen, grant maistre d'ostel, pour sa pancion de cedit an, IX^{c} lb. ; et en rescompance de la cappitainerie de Dol, VII^{xx} lb. Somme, — M XL. lb.

73. — A missire Poncet de Rivière, de pancion pour ledit an, — II^{m} lb.

74. — Au seigneur d'Urffé, semblablement, — XV^{c} lb.

75. — Au viconte de Couetmen, — VI^{c} lb.

76. — A Charles du Pont, seigneur de Pluscallec, — IIII^{c} lb.

77. — A Bertran du Parc, — VI^{c} lb.

78. — A Charles du Parc, semblablement, — III^{c} lb.

79. — A Perot d'Aydie, semblablement, — V^{c}. lb.

80. — A Allain de la Mote, visamiral, — III^{c} lb.

81. — A Jehan de Kerymel, seigneur de Godelin, III^{c} lb.

82. — A missire Gilles de la Clartière, cappitaine des archiers de la garde, VI^{c} lb.

Digitized by Google

83. — Pour les gaiges de cappitaine de Vennes, de gaiges pour cedit an présent, sur lesdiz portz et havres de Vennes, — II^c lb.

84. — Au seigneur de la Hunaudaye, de pancion pour ledit an présent, — IIII^c lb.

85. — A Martin de la Landelle, par mandement du Duc dabté du XIIIIe jour de Mars l'an mil IIII^c LXXIX, de pancion sur lesdiz havres de Redon où feu Pierre de la Chasteigneraie prenoit pareille somme par an, — XL lb.

86. — A Yvon de Tréanna, pour sa pancion de cedit an présent, — VI^xx lb.

87. — A Jehan Guillemet, par mandement du Duc, pour sa pancion qu'il prant par an durant sa vie sur les portz et havres de Vennes, — LX. lb.

88. — A Jacques Guibé, cappitaine des archiers de partie de la seconde garde, pour sa pancion de cedit an present, oultre ses gaiges et pancion qu'il prant par l'estat de l'office de la trésorerie des guerres, — III^c lb.

89. — A Jehan de la Bouexière, seigneur du Bourgbarré, II^c lb.

Autres pancionniers, ausquelx est ordonné ung an de leurs gaiges à valoir sur ce que leur est deu de leursdiz gaiges du temps paravant le premier jour d'octobre mil IIII^c IIII^xx et ung.

Savoir.

90. — Au sieur de Vauclerc, pour ses gaiges d'un an paravant ledit premier jour d'octobre derroin, — IIII^c lb.

91. — A Guillaume de Penhouët, à pareille cause, — III^c lb.

92. — Au seigneur du Fauouet, semblablement, — II^c lb.

93. — Au seigneur de Kermauuan, pareillement, — II^c lb.

94. — Au seigneur de Kerymerch, pareillement pour ses gaiges d'un an par avant ledit premier jour d'octobre derroin, — II^c lb.

Digitized by Google

95. — A Pierres de Keradreux, semblablement pour ung an, — II^{c} XL lb.

96. — A Pierres de la Ville Eon, à pareille cause, — XL lb.

97. — A monseigneur le prince d'Orange, à la main de Jehan de Boull son argentier, pour sa pancion de cedit an present, V^{m} lb.; quelle somme vauldra audit trésorier par quictance du dit de Boull. Pour ce, — V^{m} lb.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

XV*

Mgr DU COETLOSQUET

(1700-1784)

III

Mgr du Coetlosquet précepteur des enfants de France.

(1758-1771)

Cependant l'époque approchait où le duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin fils de Louis XV, allait passer des mains des femmes à la direction d'un gouverneur et d'un précepteur. L'âge habituel pour ce passage était celui de sept ans et le duc de Bourgogne était né le 13 septembre 1751. Or le Dauphin, qui avait obtenu de Louis XV la direction absolue de l'éducation de ses enfants et choisi le duc de la Vauguyon pour gouverneur[1], songeait depuis longtemps à l'évêque de Limoges pour le préceptorat. Les fils de France avaient eu généralement des évêques pour précepteurs : l'évêque de Rodez. Hardouin de Péréfixe, avait élevé Louis XIV, dont Bossuet, évêque de Condom, et Fénelon, archevêque de Cambrai, élevèrent le fils et le petit-fils. L'évêque de Fréjus, Fleury, avait été le précepteur de Louis XV, et Boyer, l ancien évêque de Mirepoix, celui du Dauphin. L'humble Coëtlosquet était loin de supposer que les re-

* Voir la livraison de juillet 1885, pp. 54-66.

1. Il est à remarquer que le duc de la Vauguyon dont le nom patronymique était *de Quelen*, peut être, bien que né à Tonneins, revendiqué par la Bretagne, comme Coëtlosquet.

Digitized by Google

gards du roi iraient le chercher au fond de sa province, au milieu de ses chers montagnards, pour l'appeler à une si brillante succession. Il en fut pourtant ainsi. Le cardinal de la Rochefoucault, devenu grand aumônier, avait tellement exalté près du Dauphin les vertus apostoliques de son suffragant, que ce prince crut remplir un devoir de conscience en désignant l'évêque de Limoges au roi pour en faire le précepteur de son fils. A la fin de janvier 1758, Coëtlosquet reçut la lettre suivante, qui honore également celui à qui elle était destinée et celui qui l'avait écrite :

« Versailles, le 23 janvier 1758.

« Rien ne pouvait m'être plus agréable, Monsieur, que le choix que le roi a fait de vous, pour être précepteur de mon fils, et c'est avec un plaisir bien sensible que je vois une âme si précieuse en de si bonnes mains. Mais je vous avouerai que l'on m'effraie par la crainte que l'éloignement que vous avez naturellement pour ce pays-ci (*la cour*) ne vous fasse recevoir cette nomination avec répugnance. Je ne saurois croire que votre piété ne vous fasse regarder dans le choix du roi la volonté de Dieu, qui, sans sortir du même ministère, vous appelle à d'autres fonctions plus capables encore de procurer sa gloire. Tout autre motif seroit indigne de vous être présenté; aussi je suis persuadé qu'il suffira pour vous déterminer à accepter une charge pesante à la vérité, mais que personne n'est plus capable que vous de bien remplir. Je crois que je n'ai pas besoin d'autres assurances pour vous persuader de mes sentimens et de ma parfaite estime. — LOUIS [1]. »

Après la réception d'une telle lettre Coëtlosquet pouvait-il encore hésiter ?... Bien qu'il se fût longtemps bercé de l'espérance que la mort romprait seule les liens qui l'attachaient au diocèse de Limoges, il se soumit sans murmures et il accepta, mais non sans regrets, la lourde responsabilité que lui imposait son prince. Les lettres royales de provision de la charge de précepteur du duc de

1. Cette lettre a été donnée in extenso, par exception, dans la *Gallia christiana*, à l'article de l'abbaye de Saint-Paul de Verdun dont Coëtlosquet fut nommé abbé en 1659 (t. I, XIII, col. 1337).

Digitized by Google

Bourgogne sont datées du 26 avril 1758 [1], et dès le mois d'août, considérant ses nouveaux devoirs comme incompatibles avec l'obligation canonique de la résidence, Coëtlosquet offrait au roi la démission de son siège épiscopal, comme l'avait fait jadis un de ses prédécesseurs, Hardouin de Péréfixe. Il se réservait seulement le titre d'ancien évêque de Limoges. Mais il ne prit pas cette détermination sans s'être d'abord assuré que son cher troupeau aurait après lui, pour le diriger, « un pontife zélé et charitable, qui sût, par son enseignement et par ses exemples, y maintenir la pureté de la foi et la régularité des mœurs. » En même temps qu'il obtenait du roi l'agrément de sa démission, il lui faisait signer la nomination de son parent Louis-Charles du Plessis d'Argentré, neveu de l'évêque de Tulle et vicaire général de Poitiers, à l'évêché de Limoges. Il emmena avec lui à Paris un frère aîné du nouvel évêque, l'abbé Jean-Baptiste d'Argentré, qu'il avait déjà depuis quelque temps près de lui comme grand vicaire et qu'il fit nommer lecteur des enfants de France [2]. Cet abbé d'Argentré fut plus tard évêque de Séez [3]. Les deux frères justifièrent ample-

1. Voici les termes mêmes du passage principal de ces lettres : « Etant informé que notre très cher et bien aimé Jean-Gilles du Coëtlosquet, conseiller en nos conseils, évêque de Limoges, joint à la naissance la probité, la sagesse, les vertus et les autres qualités nécessaires pour remplir dignement cet emploi, nous avons cru ne pouvoir mieux placer notre confiance. La conduite qu'il a tenue dans son diocèse, la charité et l'activité qu'il a exercées pour le soulagement et l'instruction des peuples confiés à ses soins paternels, nous font espérer que ceux qu'il donnera à l'éducation de notre petit-fils produiront les plus grands fruits. A ces causes, etc. » Le *Journal de Barbier* annonce la nomination de Coëtlosquet en février, en ajoutant : « C'est, dit-on, un prélat fort sage et fort prudent. » *Barbier*, VII, 19.

2. Voy. *Journal de Barbier*, VII, 46.

3. Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré (neveu de l'évêque de Tulle), fils de Pierre, chevalier, seigneur du Plessis d'Argentré, et de Louise Hindret de Ravennes, baptisé à Argentré le 1er novembre 1720, vicaire général de l'évêque de Limoges, successivement abbé de Notre-Dame d'Olivet, au diocèse de Bourges (Cîteaux) 25 août 1748, abbé de Saint-Germain d'Auxerre (ordre de Saint-Benoît), 1er novembre 1761, abbé d'Evron, diocèse du Mans (ordre de Saint-Benoît), 9 novembre 1771, abbé de Saint-Aubin au diocèse d'Angers... fut nommé par lettres patentes du roi, du 16 avril 1758, lecteur près du duc de Bourgogne, puis retenu en la même place près des ducs de Berry, du comte de Provence et du comte d'Artois ; il de-

Digitized by Google

ment la confiance que Mgr du Coëtlosquet avait dans leurs talents et leurs vertus : derniers évêques de leurs diocèses avant la révolution. ils refusèrent de prêter le serment schismatique à la constitution civile du clergé, moururent en exil et laissèrent parmi leur ancien troupeau un tel souvenir, que les deux cathédrales de Limoges et de Séez réclamèrent leurs cendres à la terre étrangère. Ils reposent depuis dix ans sous les voûtes qui avaient si souvent résonné de leurs pastorales allocutions.

J'ai dit que Mgr du Coëtlosquet avait tenu à garder le titre officiel d'ancien évêque de Limoges pour bien marquer l'affection qu'il portait à son cher diocèse. Il continua à verser les dix mille livres qu'il prélevait par an sur les revenus de l'abbaye de Saint-Philibert de Tournus pour la reconstruction du palais épiscopal dont on lui est, en somme, redevable, et il ne laissa passer aucune occasion de témoigner à son ancien troupeau combien il lui était attaché. Son cadeau d'adieu fut un don d'ornements magnifiques pour la cathédrale. « Vous nous avez donné, Monseigneur, lui écrivait, le 26 décembre 1758 le chanoine David de Brie, des ornements superbes et vous avez surpassé vos prédécesseurs dans la qualité et dans le nombre : ils ont fait l'honneur de notre fête de Saint-Etienne, et la curiosité a attiré l'admiration d'une foule de spectateurs. *Tous paraissaient en être aussi charmés que s'ils avaient*

vint premier aumônier en survivance du comte de Provence, ensuite évêque de Tagaste, *in partibus*, commandeur ecclésiastique des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, enfin évêque de Séez au mois d'octobre 1775. Il émigra en 1791 et mourut à Munster le 24 février 1805. Son corps a été rapporté dans sa cathédrale le 13 avril 1875. Mgr Fournier, évêque de Nantes, prononça en cette occasion son oraison funèbre, mais il s'est trompé en l'appelant *précepteur* des enfants de France: il ne fut que leur *lecteur*.

Son frère cadet, Louis-Charles du Plessis d'Argentré, né le 10 juin 1723, licencié en Sorbonne le 1er avril 1748, vicaire général de Poitiers, le 8 octobre 1754, prieur du Bois-d'Allonnes, au diocèse de Poitiers, en septembre 1755, évêque de Limoges le 3 septembre 1758, conseiller d'honneur au Parlement de Bordeaux le 23 avril 1760, abbé des Vaux de Cernay et de Saint-Jean-d'Angély le 6 juillet 1766, député du Haut-Limousin aux Etats généraux de 1789, mourut à Munster le 28 mars 1808. Son corps fut rapporté dans sa cathédrale le 16 mai 1876.

Digitized by Google

été chanoines. On vit quelques personnes qui aiment notre église, qui en pleuraient de joie ; d'autres disaient : *In finem dilexit eos*. Je n'ose penser, Monseigneur, à cette fin de votre pontificat et je me dis que vous serez toujours notre évêque, et votre mémoire sera en perpétuelle bénédiction dans notre église [1]. »

Voilà un véritable cri du cœur, et nous verrons que dans tout le diocèse de Limoges ces sentiments étaient partagés. A tous les événements heureux ou malheureux survenus dans la famille du Coëtlosquet, de 1758 à 1790, la population de Limoges se fit un devoir de s'associer spontanément. Il y avait là, remarque un érudit contemporain, M. Louis Guibert, autre chose qu'une sympathie de commande... Quinze jours après avoir reçu cette lettre du chanoine de Brie, Mgr du Coëtlosquet sacrait lui-même son successeur dans la chapelle du roi. La *Gazette de France* mentionne ainsi cette cérémonie exceptionnelle, le 20 janvier 1759 :

« Monseigneur le duc de Bourgogne ayant désiré de voir la cé-
« rémonie du sacre d'un évêque, l'ancien évêque de Limoges
« sacra le 14, dans la chapelle du Roi le nouvel évêque de Limoges.
« Il eut pour assistants les évêques de Poitiers et d'Evreux. Onze
« archevêques ou évêques furent présents à cette cérémonie. La
« Reine y assista, accompagnée de Mgr le Dauphin, de Madame la
« Dauphine, de Mgr le duc de Bourgogne, de Madame Infante, de
« Madame, et de Mesdames. C'est pour la première fois qu'un
« évêque a été sacré dans la chapelle du Roi. »

Ceci nous ramène à l'éducation du duc de Bourgogne.

« On se souvient, dit un biographe [2], des transports de joie unanime qui saluèrent par tout le royaume la naissance de l'héri-

1. Mss. du grand séminaire de Limoges. — L'année suivante, Mgr du Coëtlosquet ayant été nommé par le roi à l'abbaye de Saint-Paul, au diocèse de Verdun, envoya de Paris à Limoges un nouvel ornement complet « de damas cramoisy avec les orrais d'une étoffe en or riche et magnifique. » *Ibid.*

2. Cf. *La Dauphine mère de Louis XVI*, 5e article, par le R. P. Regnault, publié dans les *Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, par des Pères de la Compagnie de Jésus. — 18e année. 5e série. Tome VI, octobre 1874.

Digitized by Google

tier longtemps attendu (septembre 1751). Il grandissait plein d'avenir, ce gracieux duc de Bourgogne, dont la bonne grâce et le bel air ne laissaient pas de flatter beaucoup l'orgueil maternel, en même temps que des qualités plus rares, enrichies par de précoces vertus, semblaient annoncer à la France un de ces princes accomplis qui se survivent à eux-mêmes, dans une impérissable mémoire. De vrais défauts cependant, une extrême vivacité qui s'échappait parfois jusqu'à la violence, je ne sais quelle fierté de caractère qui touchait à la hauteur, d'autres caprices encore d'une volonté tenace, menaçaient d'étouffer en germe les avantages dont la nature l'avait doué. Mais les soins vigilants de sa mère, la fermeté judicieuse de sa gouvernante, madame de Marsan, et par-dessus tout, les influences actives d'une piété généreuse réduisirent, en quelques années, ce tempérament, réfractaire d'abord à la culture. Aussi quand vint le jour de le faire passer « aux mains des hommes, » ses nouveaux maîtres furent étonnés, effrayés presque de la pénétration et de la solidité de cet esprit d'enfant. C'était bien l'impresion ressentie autrefois par la belle âme de Fénelon, en présence d'un autre duc de Bourgogne que l'inexorable mort avait cueilli de même dans sa fleur [1]... »

1. Il y aurait à mettre ici en parallèle cette lettre de Fénelon au Père Martineau (1719), sur son élève le premier duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV :

« ... Il y avoit si longtemps que j'étois loin du prince, que je n'ai pu être témoin « d'aucun des faits arrivés dans son âge mûr, où il pouvoit édifier le monde. Je « vous dirai seulement pour le temps de son enfance, que je l'ai toujours vu sin- « cère et ingénu jusqu'au point où nous n'avions besoin que de l'interroger « pour apprendre de lui les fautes qu'il avoit faites. Un jour il étoit en très « mauvaise humeur, et il vouloit cacher dans sa passion ce qu'il avoit fait en « désobéissant. Je le pressai de dire la vérité *devant Dieu*. Alors il se mit en « grande colère, et il s'écria : Pourquoi me le demandez-vous *devant Dieu?* Eh « bien ! puisque vous me le demandez ainsi, je ne puis pas vous désavouer que « j'ai fait telle chose. Il étoit comme hors de lui par l'excès de la colère, et ce- « pendant la religion le dominoit tellement qu'elle lui arrachoit un aveu si pénible. « On ne le corrigeoit jamais que dans les besoins essentiels et on ne le faisoit « qu'avec beaucoup de ménagement. Dès que sa promptitude étoit passée, il reve- « noit à ceux qui l'avoient corrigé, il avouoit sa faute ; il falloit l'en consoler et il « savoit bon gré à ces personnes de leur travail pour sa correction. Je l'ai vu sou-

Digitized by Google

J'ai dit que le Dauphin avait obtenu de Louis XV liberté complète pour diriger l'éducation de ses enfants. Il s'entendit à merveille avec la Dauphine pour donner à ses fils, en même temps que l'enseignement officiel des gouverneurs et des précepteurs [1], une véritable éducation de famille. Tous les jours il venait assister pendant quelque temps aux leçons et, en entrant dans la salle d'étude, il ne manquait jamais de demander au précepteur s'il était content de l'élève On rapporte qu'un jour Mgr du Coëtlosquet venait de répondre affirmativement, et pourtant il avait eu occasion dans la matinée d'adresser au duc de Bourgogne une parole de reproche, mais pour une faute si légère qu'il jugeait inutile d'en entretenir le Dauphin. « Pourquoi, Monsieur, dit l'enfant, mentez-vous pour moi, vous qui m'avez dit si souvent qu'il ne faut jamais mentir [2] ?... » Deux fois par semaine, le mardi et le samedi, l'ancien évêque de Limoges amenait son élève dans l'appartement de la Dauphine, pour rendre personnellement compte à la princesse du travail accompli depuis la dernière répétition, puis la diligente mère devenait institutrice à son tour et expliquait à son fils un chapitre de catéchisme ou d'histoire [3]. Le Dauphin lui-même, après avoir

« vent nous dire, quand il étoit en liberté de conversation : Je laisse derrière la « porte le duc de Bourgogne, et je ne suis plus avec vous que le petit Louis. — Il « parloit ainsi à neuf ans...

« Je n'ai jamais vu de personne à qui j'eusse moins craint de déplaire en lui « disant contre lui-même les plus dures vérités. J'en ai fait des expériences éton- « nantes. Enfin sa fermeté étoit à toute épreuve sur tout ce qui lui paraissoit inté- « resser la religion, la justice, l'honneur, la vérité, la probité et la fidélité du « commerce. »

1. Le duc de la Vauguyon avait fait agréer pour *sous-gouverneurs* les chevaliers de la Ferrière et de Beaujeu, et Mgr du Coëtlosquet avait choisi pour *sous-précepteur* l'abbé de Radonvilliers, plus tard de l'Académie française, homme d'esprit, dit Barbier, et attaché au cardinal de la Rochefoucauld. J'ai dit que le *lecteur* était l'abbé d'Argentré. (*Barbier*, VII, p. 46.)

2. Notice biog. par le comte de C., pp. 19-20, et voyez le discours de réception de Coëtlosquet à l'Académie.

3. Voy. le P. Regnault, *loc. cit.* : — *L'éloge historique du duc de Bourgogne*, composé sur les notes mêmes du Dauphin, par Le Franc de Pompignan ; — La *Vie du Dauphin*, par l'abbe Proyard ; — *L'éducation politique, morale, religieuse et philosophique de Louis XVI*, par M. de Falloux, etc.

Digitized by Google

examiné le travail de l'enfant, distribuait les récompenses ou les punitions et se montrait toujours ennemi de l'indulgence, écueil ordinaire de l'éducation des princes. Il n'avait pas adopté, nous apprend M. de Falloux, ce système d'enseignement qui commençait à s'introduire et qui réduisait en amusements les différentes branches de l'instruction. « Je ne veux pas, disait-il, que mon fils acquière furtivement et facilement les connaissances qui lui sont nécessaires : il faut que son esprit s'exerce au discernement et s'habitue à la réflexion. L'enfant, accoutumé à se jouer des premières études, porterait la même légèreté dans les affaires, se ferait un jeu des plus graves et les abandonnerait dès que le jeu ne lui plairait plus [1]... »

Cette méthode sévère et exempte de charlatanisme devait porter d'excellents fruits : mais le duc de Bourgogne ne put les recueillir, car il mourut prématurément le 22 mars 1761. En jouant avec un de ses menins, il s'était blessé dans une chute ; mais il n'en avait rien dit, pour éviter une punition à celui qui l'avait fait tomber. Un abcès se déclara, dont on ignora d'abord la nature et qui nécessita dans la cuisse une douloureuse opération que l'enfant supporta avec un courage extraordinaire [1]. Les efforts de l'art furent inutiles : le mal avait fait trop de progrès, et lorsqu'il fallut se rendre à l'évidence, Mgr du Coëtlosquet fut chargé d'annoncer au royal enfant que les ravages secrets de la maladie étaient des ravages mortels. Le P. Regnault a esquissé un touchant tableau de cette scène émouvante. « Mgr du Coëtlosquet, dit-il, vint s'asseoir près de la couche du duc de Bourgogne et commença la lecture habituelle dans un des chapitres de l'évangile. Arrivé à ce verset de la passion du Sauveur selon S. Jean où il dit : Mon royaume n'est pas de ce monde, le précepteur s'interrompit pour faire remarquer au duc de Bourgogne, avec une apostolique franchise, que ce passage le

1. De Falloux, *loc. cit.* p. x.

1. Voy. le P. Regnault, *loc cit.* ; et Lacretelle, *Histoire du XVIIIe siècle*, t. IV, p. 32. Le jeune prince, malgré ses douleurs, s'efforçait de sourire, dit Lacretelle, surtout lorsque son imprudent ami était en sa présence.

Digitized by Google

regardait ; qu'il n'y avait plus pour lui de royaume sur la terre, que le ciel était le seul empire auquel il dût penser. — Un peu étonné d'abord de ce discours à bout portant, le prince se recueille, puis, laissant parler toute sa foi : « Vous le voulez, ô mon Dieu ! je renonce à la vie sans regret. Mon royaume n'est pas de ce monde. » Dès lors, ajoute le P. Regnault, il ne voulut plus qu'on s'occupât d'autre chose que de le préparer à sa première communion. Ce fut le 30 novembre 1760, premier dimanche de l'Avent, qu'il eut le bonheur d'accomplir dans sa chambre l'action la plus auguste de sa trop courte vie. La veille on avait cru pouvoir descendre l'enfant jusqu'à la chapelle où l'attendait l'ancien évêque de Limoges pour lui conférer le sacrement de confirmation...

« ... Trois mois d'ailleurs s'écoulèrent encore, trois mois de cruelles souffrances pour un enfant délicat, meurtri jusqu'au vif dans la plupart de ses membres, et qui ne pouvait faire un mouvement sans ressentir les douleurs les plus aiguës. « Mon Dieu ! murmurait-il quelquefois avec une expression attendrissante qui ne ressemblait en rien à la plainte, mon Dieu, donnez-moi, je vous prie, une situation ; je n'en puis plus. » Le 16 mars 1761, on jugea qu'il était temps de lui administrer le saint viatique et l'extrême-onction. C'était le lundi de la semaine des Rameaux. Le prince vécut encore jusqu'au dimanche de Pâques. A l'aurore de la grande fête, vers deux heures de la nuit, il se pencha pour dire : « Le moment est venu, donnez-moi le crucifix. » Il le prend aussitôt à deux mains et colle ses lèvres mourantes sur les pieds sacrés du Sauveur. Relevant alors la tête et cherchant du regard un visage aimé, il s'écria : « Ah ! maman, maman ! » Deux fois il répéta ces mots si tendres, puis se recueillant encore pour prononcer un dernier acte d'amour de Dieu, il s'endormit dans la paix [1]... »

Un an, presque jour pour jour, avant de recevoir le dernier

1. Le P. Regnault. *La Dauphine mère de Louis XVI*, aux *Etudes religieuses*, etc, octobre 1874, p. 564, etc.

Digitized by Google

soupir du duc de Bourgogne, Mgr du Coëtlosquet avait été chargé de l'éducation du duc de Berry, depuis Louis XVI. Les lettres patentes sont datées du 30 mai 1760 : deux ans plus tard, le 15 avril 1762, le roi lui en adressait de nouvelles pour le comte de Provence, depuis Louis XVIII, et enfin le 22 août 1764, d'autres encore pour le comte d'Artois, depuis Charles X. L'évêque de Limoges a donc été *le précepteur de trois rois de France*. C'est là un titre peu commun et une lourde charge à porter devant l'histoire.

Il reste malheureusement peu de témoins de l'œuvre considérable de l'ancien évêque de Limoges. Bossuet composa jadis pour son élève le *Discours sur l'histoire universelle*, Fénelon le *Télémaque*... où l'on retrouve l'âme tout entière de ces excellents maîtres. Plus modeste, Coëtlosquet n'a rien livré à la publicité, de ses leçons, ni de ses idées : sa famille conserve cependant un précieux manuscrit de sa main, intitulé : *Abrégé de l'histoire de l'Ancien Testament, avec quelques réflexions morales par demandes et par réponses*. C'est une sorte de catéchisme très précis et très clair, mais qui se distingue seulement par ces qualités. A défaut d'autres écrits, ce serait peut-être ici le lieu de rechercher quelle part directe il serait possible d'attribuer à l'influence personnelle de Mgr du Coëtlosquet dans les actes postérieurs de ces trois princes : mais une telle étude nous conduirait beaucoup trop loin, et nous nous contenterons de signaler les critiques adressées par le parti des philosophes au système d'éducation que le Dauphin et la la Dauphine avaient adopté pour leurs enfants. Le Dauphin mourut en 1765 : la Dauphine s'attacha à ne rien changer à la direction imprimée, et Coëtlosquet, qui avait passé six ans dans l'intimité du prince, était assez pénétré de l'excellence de ses vues pour tenir à cœur d'achever l'œuvre commencée sous la direction paternelle, comme si le Dauphin avait toujours été présent.

Or la Dauphine avait veillé scrupuleusement à écarter de la lecture de ses fils tout livre capable de porter atteinte soit à l'innocence de leurs mœurs, soit à la pureté de leur foi. C'est là ce

Digitized by Google

que le parti philosophique a appelé la partie faible de l'éducation des princes ; et, chargeant même les couleurs d'un tableau déjà noirci intentionnellement Helvétius a raconté, à propos du duc de Berry, dans son livre *De l'Homme et de l'éducation*, une anecdote invraisemblable qui a fait fortune parmi les amateurs de plaisanteries suspectes. On discutait en conseil quels seraient les livres qu'on permettrait au jeune prince : « J'ai vu l'autre jour sur sa table, aurait dit le P. Berthier, son confesseur, le *Catéchisme* et le *Cuisinier français* : point de lecture pour lui moins dangereuse [1]. » Il ne faut pas oublier qu'Helvétius, ancien maître d'hôtel de la reine Marie Leczinska, avait de vieilles rancunes à assouvir : cette princesse, s'étant aperçu qu'il s'appliquait à pervertir les gens de sa maison, l'avait obligé de quitter son service. — En élevant les princes, écrivait de son côté Charles du Rozoir, dans une ignorance et le mépris absolu des idées de leur siècle si on laissait leur foi plus entière, on risquait de les *laisser en arrière* de leurs contemporains. « Ce vice d'éducation, ajoute-t-il, fut une des causes qui perdirent Louis XVI. Plus heureux, M. le comte de Provence devait s'élever, par la force de son esprit, à la hauteur de son siècle, et, comme son père, allier une sage philosophie à cette piété qui prévient les écarts de la raison humaine [2]... » L'accusation peut en deux mots se résumer dans cet aphorisme d'Helvétius : « Toute nation désire que le prince soit éclairé ; le sacerdoce désire, au contraire, qu'il soit abruti [3]. »

1. Helvétius, *De l'homme et de son éducation* ; sect. VII, ch. 2.

2. Ch. du Rozoir. *Vie privée des Bourbons.*

3. En revanche, M. de Falloux, dans son introduction à la publication des *Entretiens de Louis XVI avec M. de la Vauguyon*, expose ainsi les résultats matériels de son éducation littéraire : « Il possedait parfaitement le latin et tous les auteurs classiques ; l'italien et ses poètes lui étaient aussi familiers que la langue et la litterature française : il parlait passablement l'allemand et bien l'anglais. Il lisait tous les jours les gazettes de Londres : le premier ouvrage qu'il traduisit de cette langue fut l'*Histoire de Charles Ier*. par Hume ; il traduisit aussi les *Doutes historiques* sur les crimes imputés à Richard III par Horace Walpole, et les cinq premiers volumes de la *Décadence de l'Empire romain* par Gibbon. Il voulut savoir si ces traductions

Digitized by Google

Il faudrait pourtant s'entendre. Aucun roi de France n'a plus que Louis XVI tenu compte de l'opinion et des idées contemporaines. Quand il prenait pour ministres Turgot, Malesherbes ou Necker, ce n'était probablement pas pour rester en arrière! Ce qui est vrai, c'est que par faiblesse et irrésolution il ne leur a pas toujours assez résisté. C'est ainsi qu'il crut devoir se résigner à accepter la constitution civile du clergé, tout en gardant pour sa maison des prêtres qui n'y prêtaient point serment. Louis XVI manquait de fermeté, ce fut là son malheur : il écoutait trop volontiers les prôneurs de systèmes, laissait faire et ne s'arrêtait souvent que lorsqu'il était trop tard. Mais peut-on en accuser le caractère religieux de son éducation ?

D'un autre côté, ceux qui se sont faits les critiques les plus violents de ce système ont été en même temps les colporteurs d'anecdotes intéressées qui sont en contradiction formelle avec leur théorie. En voulant prôner certains de leurs adhérents ou se donner du lustre en se prêtant des affiliés de haut parage, ils ne se sont pas aperçus qu'ils s'enlevaient à eux-mêmes les armes avec lesquelles ils combattaient. N'ont-ils pas prétendu, après la mort du Dauphin, dont la résignation fut pourtant si chrétienne, que ce prince pouvait être classé parmi les incrédules[1] ! C'était pourtant lui qui avait réglé l'éducation de ses fils. — Mais le sublime

pourraient subir l'épreuve de l'impression, et un lecteur de son cabinet, Leclerc de Sept-Chênes, fut chargé de les faire imprimer en leur prêtant son nom. M. de Sept-Chênes ayant demandé un censeur au garde des sceaux, l'ouvrage fut envoyé à l'abbé Aubert qui le rendit avec une approbation motivée et flatteuse... Il avait fait imprimer aussi un choix de ses lectures dans Fénelon. Ce volume a pour titre : *Maximes morales et politiques* tirées de Telémaque par Louis-Auguste Dauphin. (Versailles, 1766). Il en fit tirer vingt-cinq exemplaires. La géographie etait une de ses études favorites... » Enfin ses *Réflexions sur ses entretiens avec M. de la Vauguyon*, publiées en 1865, montrent qu'il avait sérieusement étudié le caractère des qualités et des défauts d'un prince... Si j'insiste sur cette énumération, c'est pour montrer qu'on lui mit entre les mains autre chose que le catéchisme et le cuisinier français. Mais les anecdotes paradoxales trouvent toujours plus de créance chez nous que les faits matériels.

1. Voy. La Harpe, *Cours de littérature*. XV, 248 (édition de l'an XIII).

Digitized by Google

du genre est le propos prêté à Mgr du Coëtlosquet sur d'Alembert. Suard recevant à l'Académie le marquis de Montesquiou, successeur de l'ancien évêque de Limoges, s'exprima ainsi dans l'un des passages les plus remarqués de sa réponse :

« Mgr l'évêque de Limoges aimait les lettres ; il aimait les gens de lettres. On attaquait devant lui les principes et le caractère d'un philosophe (d'Alembert) dont la perte encore récente sera longtemps l'objet des regrets de cette compagnie. — Je ne connais point sa personne, dit Mgr l'évêque de Limoges, *qui n'était pas encore son confrère*, mais j'ai toujours entendu dire que ses mœurs étaient simples et sa conduite sans reproche. Quant à ses ouvrages, je les relis souvent, et je n'y trouve que beaucoup d'esprit, de grandes lumières et une grande morale. S'il ne pensait pas aussi bien qu'il écrit, il faudrait le plaindre : mais personne n'est en droit d'interroger sa conscience [1]... »

Cette anecdote a été souvent répétée [2] ; elle est devenue classique, et tous les recueils de biographies la citent à l'envi. Convenez pourtant, Messieurs les philosophes, qu'elle indique chez le précepteur des princes des idées de tolérance peu en rapport avec celles qui, d'après vous, *abrutissent* le caractère. Il n'y a qu'un malheur, c'est que je crois absolument controuvée, au moins en ce qui concerne la morale, cette anecdote, amoureusement colportée par la secte philosophique, pour la plus grande gloire de d'Alembert. J'ai souligné très intentionnellement les mots *qui n'était pas encore son confrère.* Ils nous reportent en effet à une date antérieure à 1761 et c'est en 1784, c'est-à-dire après 25 ans, que Suard consacre le récit dans son discours. De qui le tenait-il?... Il ne nous le dit point, et je n'en trouve pas trace dans les mémoires caustiques de l'époque antérieure, ni dans la correspondance de Grimm, ni dans le recueil de Bachaumont. Mais je constate qu'en 1761 l'hypocrite d'Alembert, dont la correspon-

1. Suard. Réception du marquis de Montesquiou à l'Académie française.

2. Voy. principalement l'article nécrologique sur J.-G. du Coëtlosquet au *Journal de Paris*, du 30 avril 1784 ; — le *Nouveau dict. hist.* de Chaudon et Dalandine, Lyon, 1804, — *le Nob. univ. de Saint-Aubin*, 1816, — la *Biog bret.*, etc., etc.

Digitized by Google

dance avec Voltaire a révélé le cynisme, était depuis dix ans le collaborateur public de l'*Encyclopédie* et que cette publication, qui se continuait à l'étranger, avait dû être suspendue dès 1757 en France à cause de ses attaques réitérées contre la religion. Je pose donc ce dilemme : — ou bien Coëtlosquet n'a pas tenu le propos qu'on lui prête, *dans les termes* cités par Suard, car il est matériellement impossible qu'un évêque aussi vertueux et aussi orthodoxe que lui ait pu trouver une *grande morale* dans les écrits du sectaire obéissant à la consigne : *Ecrasons l'infâme* [1] : — ou bien le propos, s'il a été tenu, ne s'applique pas à d'Alembert. Il faut, en effet, remarquer que Suard ne nomme pas le *philosophe* dont il parle ; mais comme d'Alembert était mort l'année précédente, tout le monde lui appliqua immédiatement l'anecdote. J'aime mieux croire que ce propos, transmis au public pour la première fois depuis vingt cinq ans, a été inexactement rapporté, et, comme le principal intéressé n'était plus là pour en contester les termes, il a passé sans opposition et bientôt il est devenu légendaire. C'est ainsi trop souvent qu'on écrit l'histoire. Un évêque du caractère de Mgr du Coëtlosquet a toujours de l'indulgence pour les personnes, mais il n'en a pas et ne peut pas en avoir pour les doctrines.

Quoi qu'il en soit, il résulte de tout ceci que la secte philosophique, en critiquant l'éducation fort religieuse des princes, a fait absolument fausse route quand elle a voulu ensuite imposer au public la légende de la tolérance de ses principes par le Dauphin et par le précepteur. Mgr du Coëtlosquet était trop orthodoxe, nous l'avons constaté par son attitude envers les jansénistes et par ses scrupules à observer les règles canoniques, pour garder les moindres ménagements envers les doctrines de la secte encyclopédique.

1. En vain objectera-t-on que d'Alembert fut élu en 1756 membre de l'Académie de Bologne sur la recommandation du pape Benoît XIV. Il faudrait d'abord prouver cette recommandation et convenir qu'il s'agissait ici de mathématiques et non de morale.

Digitized by Google

Très charitable pour les personnes, il ne pouvait l'être pour leur enseignement.

Son attitude, pendant les douze ans qu'il passa dans sa charge au palais de Versailles, de 1758 à 1771, contrasta singulièrement avec la corruption effrénée qui caractérisa la fin du règne de Louis XV. Ses vertus apostoliques semblaient une protestation vivante contre ces turpitudes et défendaient les jeunes princes contre leurs atteintes. Se renfermant scrupuleusemeut dans le cercle étroit des devoirs de son importante fonction, il resta toujours étranger aux intrigues de toutes sortes qui s'agitaient autour de lui et conserva au milieu des honneurs, assure un témoin, le marquis de Montesquiou, son successeur à l'Académie, toute la simplicité des mœurs antiques [1]. Ce fut véritablement, comme le proclama Maury à l'occasion de l'éloge de Radonvilliers, un *évêque à la Cour*. Mais, en même temps qu'il menait cette conduite exemplaire, il était indulgent pour ceux qui se laissaient séduire et nous entendrons tout à l'heure Buffon lui dire qu'il était universellement aimé. — Comment se peut-il, lui demandait-on vers la fin de sa vie, qu'ayant vécu seize ans à la cour, vous ne vous soyez pas fait un seul ennemi ? — Mon secret, répondit le vieillard, est bien facile : j'avais toujours une oreille ouverte pour entendre le bien et l'autre fermée pour ne pas entendre le mal.

Aussi l'influence qu'il garda sur ses élèves fut-elle toujours

1. Cette même idée, remarque M. le comte de C., se retrouve sous la plume de plusieurs autres écrivains :

« Le Dauphin donna à ses enfants pour précepteur l'évêque de Limoges, Coëtlosquet, prélat qui joignait au savoir la noble franchise des mœurs antiques et qu'il suffit de nommer pour rappeler l'idée de la vertu. » (Proyard, *Vie du Dauphin père de Louis XVI*).

« Le Dauphin donna pour précepteur à son fils, Coëtlosquet, évêque de Limoges, prélat adore de son diocèse, et qui déployait à la cour la noble franchise des vertus antiques... » (Ch. du Rozoir. *Le Dauphin fils de Louis XV*, ou *Vie privée des Bourbons*).

« La morale de Mgr du Coëtlosquet, évêque de Limoges, précepteur des enfants de France, était aussi pure que sa vie fut exemplaire. » (Hue. *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*), etc., etc.

Digitized by Google

considérable. J'en choisis cet exemple entre mille : on sait que la jeunesse du comte d'Artois délivré de tutelle fut passablement orageuse. Un jour, une personne arrivant de Versailles vint dire à Mgr du Coëtlosquet, alors retraité à l'abbaye de Saint Victor de Paris. que le prince, avec quelques jeunes gens de la cour, s'était fait remarquer par une tenue fort peu convenable à la messe du roi. Le vieil évêque, sans répondre un mot, sonne son valet de chambre, se fait apporter son habit de cour, fait atteler, part pour Versailles et va droit à l'appartement du comte d'Artois. Celui-ci l'apercevant, s'avance vers son ancien précepteur, la rougeur au front, et lui dit sans attendre le motif de sa venue : — Je vous entends, vous venez me gronder. — Monseigneur, dit Coëtlosquet, je n'oserais me permettre une pareille licence, mais j'ai une grâce à demander à Votre Altesse Royale: c'est qu'elle n'aille plus à la messe. — Ces simples mots suffirent pour toucher profondément le comte d'Artois, qui serra en pleurant la main du vieillard, reconnut sa faute et protesta que ce serait la dernière.

Ce trait peint l'homme tout entier et n'a pas besoin de commentaires.

RENÉ KERVILER.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

L'AUBÉPINE ROSE *

V

Durant deux longues années, la *Junon* erra dans les mers du pôle ; elle découvrit des passages, rendit de grands services à la science géographique, puis elle revint, à demi désemparée, dans le port de Lorient où elle désarma.

Au retour, Alain de Kerdual, promu lieutenant de vaisseau, donna quelques jours à sa tante Yvonne. Il rejoignit ensuite à Paris le commandant Lorris, auquel, dans un jour de tempête, il avait sauvé la vie ; aussi, était-ce entre le lieutenant et son chef une amitié profonde, et ce dernier tenait à présenter son sauveur à sa famille, à son père, à sa mère, deux bons et aimables vieillards qui, dans quelques jours, allaient célébrer leur cinquantaine.

Les deux amis se mirent en route. Le train approchait de la Lorraine, de Nancy. Il roulait avec rapidité au milieu de ce pays verdoyant, aux grands arbres et aux fraîches rivières.

Le temps était magnifique ; dans les villages, toutes les fenêtres s'ouvraient au printemps. Alain ne se lassait pas d'admirer les pentes gazonnées, les bois à demi ombragés, où les premières feuilles faisaient entendre un murmure continuel. Comme cette Lorraine le reposait de son rude voyage, de ces pays de l'extrême Nord, où l'on ne voit que les glaces éternelles ! Pour la première fois depuis deux années, un sourire attendri errait sur ses lèvres.

* Voir la livraison de juillet 1885, pp. 18-33.

Digitized by Google

A lui, pauvre marin, qui avait été ballotté sur les fortes lames, qui avait eu les yeux brûlés par le sel de mer, les oreilles assourdies par le fracas du vent et des vagues, les prairies semblaient plus vertes, les bois plus silencieux, la senteur des feuilles plus pénétrante. Il ne parlait pas ; mais il se sentait heureux. Pourquoi? Il n'aurait su le dire. Il y a de ces moments très doux après la maladie, quand vient la convalescence, et Alain de Kerdual, sans en avoir conscience, entrait dans la convalescence de son premier chagrin.

Le souffle du printemps passait aussi sur son cœur ; il soulevait les premiers rêves flétris et tombés et, sous cette poussière, il trouvait des germes, de jeunes pousses, toutes disposées à croître et à reverdir.

Ils se trompent ceux qui prétendent, avec Alain, qu'une vie est brisée à vingt-quatre ans, et que le cœur est, dès cette heure-là, en poussière, en cendres.

Le train filait toujours ; les petites villes disparaissaient l'une après l'autre, laissant entrevoir leur amas de maisons à toitures rouges; puis revenaient les prairies que des files de peupliers coupaient de leurs lignes régulières. On apercevait aussi très loin des collines d'un bleu sombre ; bientôt le vallon s'ouvrit tout à fait, et une coulée apparut, large, gaie, baignée de lumière. La Meurthe y serpentait, et, sur la rive s'élevait, à mi-côte, une maison de campagne, plutôt villa que château, bâtie en pierres blanches.

Le commandant Lorris eut un éclair joyeux sous ses épais sourcils et, du geste indiquant à son compagnon la villa ombragée d'un bouquet d'arbres superbes :

— Voilà les Frênes, dit-il, voilà le cher toit paternel.

L'instant d'après, les deux marins arrivaient. Oh! le doux revoir ! que de regards humides, que de mains tremblantes ! Qu'il est bon de se retrouver après des années d'absence, d'entendre des voix aimées qui, depuis si longtemps, n'ont pas vibré à nos oreilles, d'échanger des phrases coupées par l'émotion, des dialogues sans suite, mais que le cœur complète !

Ils étaient tous là, sous le bouquet de frênes, à la rencontre du

Digitized by Google

voyageur, les vieux et les jeunes, tous. Monsieur et madame Lorris, dont le lendemain on allait célébrer les noces d'or, les deux frères du commandant, ses trois sœurs, ses neveux, ses nièces. Et lui regardait tous ces chers visages, auxquels trois années avaient apporté un certain changement. Les fillettes s'étaient élancées, et les collégiens, les aînés, les futurs bacheliers, tiraillaient un semblant de moustache à peine esquissée sur la lèvre supérieure. Quant aux grands parents, ils étaient les mêmes, toujours, peut-être une ride de plus ; mais il y en avait tant sur leurs vieux visages que cela ne paraissait pas.

Madame Lorris avait pris le bras de son fils et l'entraînait dans le salon. Elle le fit asseoir près d'elle sur le canapé et, de nouveau, elle contempla cette figure énergique, ce large front qui se dégarnissait, ces traits réguliers et beaux, et elle parlait avec tendresse comme parle une mère à son petit enfant ; et lui, de sa voix habituée au commandement, de sa voix forte qui, tant de fois, avait dominé le bruit de la tempête, mais qui se faisait si douce, répondait comme aux jours de l'enfance : « Maman, ma chère maman, » et la bonne mère, à cet accent, ne voyait plus les cheveux gris de son grand enfant.

Puis, le commandant se leva et, s'adressant à son lieutenant, il dit de sa voix joyeuse :

— Si pourtant je revois la Lorraine, c'est grâce à votre courage, mon cher Kerdual. Je vous dois la vie.

Et se tournant vers les siens, il ajouta :

— Jamais vous ne serrerez de main plus loyale.

Alain, très confus, rougissait sous le hâle de mer et rendait une cordiale étreinte aux mains qui, tour à tour, se tendaient vers la sienne.

Le commandant, si grave sur le pont de sa frégate, avait un visage heureux ; puis son regard devenant soudainement inquiet :

— Et notre petite fauvette, s'écria-t-il, je ne l'ai pas aperçue. Où donc est-elle ?

Au même moment, dans l'encadrement de la porte, apparut un

Digitized by Google

visage frais et aimable, la jeune fille, la fauvette accourait. Elle s'élança dans le salon, et tendrement se jeta dans les bras de son oncle.

Sans être absolument jolie, mademoiselle Louise Lorris était charmante. Il y avait en elle quelque chose de candide et d'honnête qu'on aimait à regarder. On reconnaissait sur son visage, au teint éblouissant, le type lorrain dans toute sa pureté : le front élevé, l'ovale pur, et la petite bouche ordinairement sérieuse, mais sur laquelle, en cet instant, se dessinait le plus délicieux sourire.

Louise expliquait à son oncle la cause de son retard : elle voulait des fleurs à profusion pour la fête du lendemain, et, en fauchant les lilas par gerbes, les muguets et les pervenches par touffes, elle avait oublié l'heure ; mais elle accourait au plus vite, et son regard caressant réclamait irrésistiblement le pardon. Il fut accordé. Et bientôt, six heures ayant sonné au cartel, tous se réunirent à table, dans la vaste salle à manger, égayée de fleurs et de réchauds d'argent sur la nappe blanche. Dans le repas partagé il y a quelque chose de plus que dans la causerie simple, amicale. Ce n'est pas à tort que l'on a toujours regardé comme le complément de l'amitié le pain rompu à la même table.

Le dîner achevé, Alain se sentait de la famille.

La fumée des cigares déplaisant aux vieillards, le commandant entraîna son ami dans le jardin bien garni d'arbres fruitiers, selon la mode antique, et divisé en carrés réguliers par des allées bordées de buis. Il n'y avait pas de murs servant de limite, et l'on pouvait voir la Meurthe couler paisiblement dans les prairies vertes. Les marins avaient pris place sur un banc rustique à l'extrémité du jardin. Alain écoutait, en aspirant distraitement le parfum de son cigare, le murmure de la rivière et le frémissement des peupliers.

Ce silence, cette solitude, cet horizon paisible, mettaient une douce mélancolie dans l'âme du Breton.

— Ah ! dit il, enfin, si le bonheur n'était pas une utopie, c'est dans un lieu comme celui-ci que je le viendrais chercher. Que de

Digitized by Google

charme dans cette maison des Frênes! Que vos chers parents sont touchants dans leur étroite union !

Le commandant bourrait, selon toutes les règles de l'art, une grosse pipe d'écume, jaunie à point, et qu'il enveloppait d'un regard amical. Il y mit le feu, tira deux bouffées, et de sa voix très franche :

— N'est-ce pas, mon ami ?... Ah ! fou, fou que je suis de toujours errer sur les mers, au lieu de rester dans ce pays si beau, si calme ! Qu'est-ce qui me pousse donc ainsi aux dangers, à l'aventure ?... Mais je reviendrai ici, j'y reviendrai mourir. Oui, on est bien aux Frênes, et là le bonheur n'est pas une utopie.

Il s'exaltait.

— Oui, fou que je suis d'avoir laissé mes cheveux blanchir sans réunir autour de moi une femme, des enfants que j'eusse aimés ! Ah ! mon père a été plus sage ; il a mieux dirigé sa vie. Il a compris toute la grandeur de la famille. La famille n'est-elle pas le principe du courage, de l'abnégation ? Otez à l'homme l'amour des siens, que lui reste-t-il ? L'ambition, l'égoïsme, l'avarice. Que fera-t-il de grand ? que dira-t-il de salutaire et de beau ?... Il ne songera qu'à lui-même. Tout pour moi, rien pour les autres : voilà l'idéal du vieux garçon. C'est admirable, en vérité ! Alain, mon cher, ne faites pas comme votre vieux commandant ; croyez-moi, je vous parle, hélas ! avec expérience, l'état de célibataire n'est pas enviable pour qui a du cœur ; les jouissances personnelles ne valent jamais celles que nous donnons à autrui. Ah ! si je n'avais pas bientôt cinquante ans et des cheveux presque blancs, comme j'aimerais à suivre l'exemple de mes pères ! Quelle tâche sublime que de former des âmes pour nos deux patries : pour celle d'ici-bas, pour notre France, pour notre Lorraine, qui demande des soldats ; et, pour l'autre, pour l'infinie, l'éternelle, qui demande des élus !

Le commandant tira avec une sorte de colère sourde deux ou trois bouffées de sa pipe d'écume. Il reprit :

— Il est des femmes frivoles, je le sais, de petits êtres féminins

Digitized by Google

pleins de grâce, mais qui sont terribles et dangereux, car ils connaissent leur puissance ; ils vous prennent le cœur, ils s'en amusent ; puis, si ce cœur devient un obstacle à un nouveau rêve, tranquillement ils le brisent ; mais, de là, faut-il conclure à la vanité de toutes ? Non, certes. Si dans nos jardins croissent des plantes amères, il y fleurit aussi des lis et des roses. Ah ! si je n'avais pas cinquante ans ! si je n'avais pas les cheveux blancs !

Alain de Kerdual interrogeait du regard le commandant à la chevelure grisonnante, et lui, se mettant à rire d'un bon rire très franc :

— Eh bien ! ce que je ferais si je n'avais pas cinquante ans ?... Je choisirais une jeune fille selon mon cœur, jolie et n'en tirant point orgueil, ne s'en doutant même pas, s'il était possible ; une jeune fille modeste, simple, dévouée, intelligente, instruite, mais ne dédaignant pas pour cela les travaux du ménage, aimant les arts et l'aiguille, les fleurs et les petits enfants. Oh ! je serais difficile. Je voudrais une perle fine ; mais on en trouve... j'en connais.

Alain jouait machinalement avec le bout d'ambre de son cigare. Il était un peu confus. Son commandant avait-il deviné l'amertume secrète, la grande douleur de son existence ?

La soirée continuait d'être très douce. Point de brise. Les arbres semblaient endormis, les grillons chantaient dans l'herbe et les étoiles miroitaient dans l'immensité. Le commandant ne parlait plus. Le lieutenant songeait. Il songeait à son rêve qui était tombé à terre comme les fleurs décolorées d'un bouquet flétri. Il revenait pas à pas, foulant cette mélancolique jonchée ; mais, lorsqu'il la remuait, il n'éprouvait plus de souffrance amère. Il s'en étonnait. Que cela lui paraissait loin, son premier amour ! Puis il fut tiré de sa rêverie par une musique délicieuse.

Là-bas, le salon des Frênes s'était éclairé, et, par les fenêtres ouvertes, un menuet de Mozart jetait au vent de la nuit son rythme naïf et vieillot. Trois instruments, un piano, un violon et une basse, se mariaient avec harmonie et mesure. L'air était simple, mais fort bien exécuté. Les yeux du commandant brillèrent sous l'épais-

Digitized by Google

seur de ses sourcils. Il se prit à battre la mesure de la tête et de la main.

— Oh ! j'ai joué cela autrefois avec mes frères et mes sœurs. Maintenant les enfants nous remplacent. A leur tour ils font entendre à l'aïeul son air favori.

Et, par un enchaînement d'idées, le commandant Lorris fit un retour sur toutes les années de son enfance. Il parlait à demi-voix pour ne pas couvrir le gentil concert donné par ses neveux.

— J'avais un frère, disait-il, un frère que j'aimais tout particulièrement : il était le meilleur d'entre nous et le directeur de nos concerts enfantins. C'était le père de Louise. Il est tombé au champ d'honneur, à Gravelotte, près de Metz. La destinée a de ces ironies : on lui prédisait le plus bel avenir ; il est mort simple capitaine. Qu'importe ! sa fin a été belle. Il a donné sa vie pour sa patrie. Il était veuf depuis quelques années : Louise est donc restée orpheline. Son arrivée aux Frênes a été triste... Pauvre petite !... Je la vois encore vêtue de deuil ; tous les jours elle écrivait une lettre adressée ainsi : « A mon cher papa... au ciel, » et très grave elle disait : « Il ne faut pas oublier de la mettre à la poste ; pauvre papa ! il sera si content ! »

Elle avait six ans alors. Depuis, je ne lui ai jamais connu d'autre ambition que le désir de rendre tout le monde heureux autour d'elle, tous : ses grands parents d'abord. De sa petite voix d'enfant elle lisait la gazette à son bon papa ; elle prenait le tricot de sa bonne maman et en relevait les mailles ; elle portait au pauvre qui mendiait à la porte une grosse part de son dessert ; à notre terre-neuve, Sultan, elle donnait une caresse, et aux oiseaux de sa volière ses fruits et ses biscuits. Elle est toujours la même. Jamais je ne la vois hésiter devant le bien à faire. Et avec cela, gaie, rieuse, étonnamment enfant. Elle est bien la fleur de jeunesse qui s'est épanouie dans ce vieux logis, et l'abeille diligente du rucher ; ma mère se repose en tout sur elle.

Le commandant Lorris parlait d'un ton pénétré. Alain n'avait nulle envie de l'interrompre.

Digitized by Google

Le menuet venait de s'achever. La soirée était toujours limpide et la campagne baignée d'une tranquille lumière. Les enfants causaient avec animation dans le salon. On entendait leurs éclats de rire ; puis, ils firent silence, quelques accords furent plaqués sur le piano, et une voix chanta seule. Dès les premières notes, le lieutenant de vaisseau fut sous le charme. Il respirait à peine pour mieux entendre ce timbre sympathique et puissant. La voix disait la romance du pays où fleurit l'oranger, cet air de Mignon, tout d'âme et d'expression ; et, lorsque le chant s'éteignit en murmure sur la note finale, Alain regarda autour de lui comme un homme qui s'éveille d'un songe, ou plutôt qui redescendrait sur la terre après l'avoir un instant quittée.

— Qui chante ainsi ? murmura-t-il.

Le yeux du commandant rencontrèrent ceux du jeune homme. Il y passa un éclair de triomphe.

— Eh bien ! Kerdual, que dites-vous de notre fauvette ? Cette chère enfant met son âme entière dans tout ce qu'elle fait ; c'est là son charme et ce qui rend cette nature si attrayante. Je ne vous le dissimule pas, Louise est ma petite favorite... Venez, allons la féliciter... Mais complimentez avec mesure, sans trop d'enthousiasme, vous effaroucheriez le rossignol.

— Non, restons ici, écoutons encore, supplia Alain de Kerdual : cette voix est si pure apportée sur la brise !

Mais le commandant Lorris ne voulut rien entendre ; depuis trop longtemps ils avaient abandonné le salon. Qu'allait-on penser de ces cigares malappris qui divisent en deux camps ceux qui s'aiment le plus ? Ils rentrèrent. Monsieur et Madame Lorris étaient assis sur le canapé, un peu somnolents ; les jeunes organisaient une partie de cartes à l'entour de la grande table, et Louise, encore au piano, effleurait légèrement les touches, berçant d'un petit air très doux le demi sommeil de ses grands parents.

Alain s'approcha de la jeune fille et lui adressa un compliment fort bien tourné, ce qui la fit rougir extrêmement. Ses joues, que duvetaient ses dix-sept ans, se couvraient d'incarnat, à la vive satis-

Digitized by Google

faction de son oncle. Il riait silencieusement, et tout bas il pensait: Elle est charmante; Alain est un brave et généreux marin... A l'œuvre, à l'œuvre... rapprochons ces jeunes cœurs : ils sont faits l'un pour l'autre.

La soirée dura peu. Aux Frênes on s'endormait à dix heures, mais Alain ne suivit pas l'exemple donné par tous. Il demeura à sa fenêtre ouverte, regardant la campagne endormie, et, dans son oreille, il entendait encore la voix pure redire la romance de Mignon :

« Connais-tu le pays où fleurit l'oranger ? »

M. DU CAMPFRANC.

(*La fin prochainement.*)

Digitized by Google

POÉSIE

LES DEUX CONSOLATEURS

SOPHRONIUS

Par des soins importuns je crains de vous lasser,
Une peine secrète est facile à blesser ;
Je ne sais que vous dire et je ne puis me taire ;
Ma lyre, mes récits, rien n'a pu vous distraire.
Oui, vous portez au cœur un secret douloureux...
Le charme de la terre et la beauté des cieux,
Ces limpides clartés, cette paix qu'on respire,
Sur vos lèvres n'ont point ramené le sourire.
Qu'avez vous ?...

EVA

Ce que j'ai ? Bien d'autres ici-bas
Ont souffert de ce mal et l'on n'en guérit pas.

SOPHRONIUS

A la bonté de Dieu ces mots sont un outrage ;
J'ai vécu soixante ans et l'on m'appelle sage.
Sage ! Hélas ! je ne sais... mais souvent la pitié
Des maux que l'on confie a guéri la moitié.

EVA

Ah ! la parole humaine ici ne peut rien faire ;
Mais parfois la retraite à l'âme est salutaire.
De ce calme enchanté si je pouvais jouir
Et d'un amour trahi perdre le souvenir !
Au-dessus des buissons tout un essaim bourdonne,

Digitized by Google

Petits êtres joyeux à qui la vie est bonne...
L'alouette se mire à l'éclat d'un rayon,
Elle chante... Ah ! le cœur est un funeste don !
Le cœur... ce qu'on a là... cette chose qui souffre !

SOPHRONIUS

Il chante aussi parfois.

EVA

L'amour y creuse un gouffre
Qui dévore en un jour et jeunesse et bonheur.
De son premier sourire il enivre le cœur ;
Son regard nous séduit... mais il cache le glaive
Qui déchire et qui tue. Ah ! c'était donc un rêve !
L'aimer, sans que plus rien retienne mon aveu,
Le voir à tout moment, et le suivre en tout lieu ;
Comme deux passereaux que le printemps assemble,
De fleurs et de rayons nous enivrer ensemble,
Puis, si le sort mauvais l'eût trahi quelque jour,
Lui rendre un monde entier tout fait de mon amour!

SOPHRONIUS

Et c'est fini ?

EVA

Fini ! Ce regard qui m'évite,
Ces mots froids, ce silence !... Oh ! j'ai compris bien vite,
Et, pour briser mon cœur, il n'en fallait pas tant.
Mes maux, vous les savez : voilà tout !

SOPHRONIUS

Pauvre enfant !

EVA

Que m'importe à présent la beauté de la terre ?
L'œil voit, l'oreille entend, mais l'âme est étrangère

Digitized by Google

Comme un songe, en mon sein, je porte le passé ;
Je le secoue en vain : rien ne s'est effacé ;
Mais l'amertume seule en a creusé la trace,
Et je n'ai plus rien là qu'un long frisson qui passe.

SOPHRONIUS

Femme, voyez ce tronc que la foudre a touché ;
L'éclair qui l'atteignit ne l'a pas arraché.
Il saigne... mais bientôt d'écorce et de verdure
La sève du printemps couvrira sa blessure.
Discrète, ma pitié vous écoutait souffrir...
Laissez moi vous parler tout bas de l'avenir.
Dans l'art de consoler le temps est un grand maître.
Ce passé douloureux, vous l'oublierez peut-être ;
Moins promptement la vie épuise son trésor:
Non, tout n'est pas fini. Vous goûterez encor
Le charme des forêts et le parfum des roses.
Oh ! le cœur se reprend bien vite à toutes choses,
Quand il est jeune et pur, quand il n'a pas jeté
Dans la honte l'éclat de sa virginité.
Bien d'autres, comme vous, ont maudit l'existence,
Ils ont cru tout fini... soudain, tout recommence.
Vous ne comprenez pas, car il est un moment
Où le cœur ne sait rien que son déchirement.
Sous l'ombre qui la couvre on sent brûler l'étoile !
Attendez : le bonheur, il est là, sous un voile ;
Il vous paiera demain les peines d'aujourd'hui.
La paix vient... c'est l'aurore. Encore un peu... c'est lui !
Aux senteurs des coteaux que votre âme se livre,
Qu'elle écoute et regarde et s'essaie à revivre.

EVA

Le réveil est affreux quand le songe fut doux.
J'ai souffert et j'ai peur... Vous ne savez point, vous,

Digitized by Google

Ce qu'une femme expie en un jour, en une heure,
Et l'étrange âcreté des larmes qu'elle pleure.
Quoi ! redonner mon âme, et puis, peut-être encor,
Voir profaner le don de ce chaste trésor !
Confiante, approcher comme l'oiseau qu'on blesse ;
Payer d'un long martyre un seul instant d'ivresse !
Non, puisqu'en un sanglot tout bonheur doit finir,
Puisque Dieu ne fit qu'un d'aimer et de souffrir,
Que la beauté se voile et que le cœur se taise,
Ou que le froid tombeau le saisisse et l'apaise.
Mourir ! me coucher là, sous la terre, et dormir,
C'est mon rêve à présent, mon rêve d'avenir !

Voix d'en haut

C'est à moi tous ceux qu'on oublie,
C'est à moi le cœur délaissé,
Et jamais le roseau qui plie
Par mon souffle n'est renversé.

Toi qu'on afflige, âme immortelle,
Tu ne fus heureuse qu'un jour ;
Viens ! il est temps d'ouvrir ton aile
Au courant d'un plus noble amour.

Car c'est pour moi que je t'ai faite
D'un rayon du céleste feu ;
Et c'est une éternelle fête
Que l'union d'une âme à Dieu.

D'un songe vain je te délivre :
Un autre esprit va t'animer ;
Eva, c'est commencer à vivre
Que de commencer à m'aimer !

Digitized by Google

EVA

Quel charme tout-puissant dans mon âme pénètre,
Enchante ma douleur et ravit tout mon être !

SOPHRONIUS

O ma pauvre sagesse, où donc est ta vertu ?
Contre son désespoir, hélas ! que pouvais-tu ?

VOIX D'EN HAUT

Comme une chaste fiancée,
Je te choisis ; viens donc à moi,
Sans mesurer dans ta pensée
Si le Seigneur est loin de toi.

L'amour a comblé la distance;
Par lui le monde racheté
Tressaille encore en la présence
De Celui qui l'a visité.

A mon festin je te convie ;
Je t'enrichis de mes bienfaits.
Ouvre ton sein : je suis la vie ;
Repose-toi : je suis la paix.

Comme une brise délicate,
Lorsque ma grâce a pénétré,
Jusqu'à l'infini je dilate
L'âme heureuse où je suis entré ;

Et la pure béatitude
Qui l'accompagne à tout moment,
N'est qu'un rayon, n'est qu'un prélude
Du céleste ravissement.

Digitized by Google

EVA

O bonheur! j'entrevois les beautés éternelles,
Et l'infini descend dans mon cœur éperdu.
Me voici, me voici, saint amour qui m'appelles ;
Mais, pour me consoler, qu'avez vous attendu?

VOIX D'EN HAUT

Je préparais ta délivrance,
Mon œil jaloux suivait tes pas ;
C'est un bienfait que la souffrance ;
Affligés, ne l'oubliez pas !

Elle fait une œuvre sublime :
En pleurant, l'âme s'élargit.
La douleur a creusé l'abîme ;
Ma félicité le remplit.

MARIE JENNA.

Digitized by Google

CHOUANNERIE

1815

Relation d'un officier de l'armée royale d'entre Loire et Vilaine.

Le mercredi 22 mars 1815, deux jours après la brusque rentrée de Bonaparte aux Tuileries, on voyait sur les cours de Nantes de nombreux détachements de volontaires accourus pour la défense du roi; les cavaliers en habit bleu portaient le chapeau à la française rehaussé de galons d'argent, la culotte grise avec de grandes bottes aux éperons dorés. Les *Volontaires royaux,* équipés à la hâte, avaient été passés en revue par le prince de la Trémouille escorté des autorités civiles; ils partaient pour rejoindre à Angers l'armée du duc de Bourbon [1].

A onze heures, le Maire de Nantes leur remet un drapeau fleurdelisé portant comme devise: DIEV, LE ROI ET LA PATRIE. Madame de Barante, femme du Préfet, y attache l'écharpe blanche, et la troupe se met en marche aux cris mille fois repétés de Vive le roi!

La proclamation du duc de Bourbon, appelant les campagnes aux armes pour résister à l'usurpateur, avait été

1. M. de Couëtus, qui était à la tête du détachement de cavalerie, demanda et obtint de S. A. le duc de Bourbon l'autorisation de devancer l'appel avec ses hommes.

Digitized by Google

affichée la veille par ordre de la préfecture. Le 23, le Conseil général publiait un manifeste dont voici quelques extraits : « Habitants de la Loire-Inférieure. L'ennemi de « l'Europe entière ou plutôt du genre humain nous apporte « la guerre, le trouble et la discorde ; pourrions-nous ren- « trer de nouveau sous son esclavage ! Un appel est fait « aux braves ; pour la première fois notre pays ne restera « pas sans y répondre. Déjà la jeunesse Nantaise s'est « empressée de s'enrôler... Que nos campagnes suivent « cet élan généreux et se rangent à la voix des chefs qui « s'offrent à les diriger! Réunissons-nous tous autour du « trône et renouvelons notre serment de vivre et de mourir « aux cris de vivent : le roi et la patrie. » Signé des conseillers généraux : *des Jamonières, Urvoy de Saint-Bedan, Bertrand Geslin, Méresse, de Monti de la Cour de Bouée, Mosneron Dupin, etc.*

Dans les paroisses autour de Nantes, les volontaires répondirent en masse à cet appel ; la commune du Loroux en fournit à elle seule plus de deux cents.

Partout la résistance contre l'usurpateur s'organisait sous l'action régulière de l'administration, lorsque la marche rapide de Napoléon vint déjouer toutes ces mesures.

A la nouvelle que le roi avait repris le chemin de l'exil, la Vendée et le Morbihan courent aux armes ; en même temps, pour relier ces deux centres une levée de boucliers, se prépare entre la Loire et la Vilaine. J'habitais alors le B... en Sautron. Bien que peu éloigné de Nantes, ce pays était encore fort sauvage ; avec ses landes et ses taillis coupés de ravins, il se prêtait fort bien à une guerre de partisans. Parfois, dans ces petits chemins creux qui serpentent presque sous terre, je rencontrais des cavaliers

Digitized by Google

servant d'estafettes entre les différents chefs ; d'un mot on convenait d'un lieu de rendez-vous ; ces réunions avaient lieu d'ordinaire la nuit, dans les châteaux voisins, et l'on y venait de tous côtés. Du reste, tout ce mystère était presque inutile, tant le pays était pour nous. A Cambon, le dimanche 23 avril, quand le Curé voulut lire en chaire les ordonnances de l'Empereur, tous se levèrent, et le tumulte ne cessa que lorsqu'il eut renoncé à sa lecture. On avait affiché dans le bourg les lettres ministérielles ; elles furent déchirées en mille pièces. Puis, les hommes se portèrent en foule à la Mairie et, aux cris de *vive le roi*, arrachèrent le drapeau révolutionnaire, déclarant qu'ils n'obéiraient pas à l'usurpateur.

Le Maire essaya d'intervenir ; mal lui en prit. On savait qu'il appartenait à trois partis : républicain au fond, il affectait d'avoir beaucoup de sympathie pour les royalistes et se mêlait à leurs réunions ; mais chaque jour il correspondait avec le sous-préfet de Savenay et l'assurait de son dévouement à l'Empereur. Sommé de s'expliquer devant ses administrés, il prit un quatrième parti, celui de la fuite.

Le 18, une dernière réunion eut lieu chez M. Bonnet, de Bouvron ; là se trouvaient MM. de Sesmaisons, le marquis du Cambout de Couëslin, de Sécillon, maire d'Escoublac, Bourdic, Athanase de Couëssin, maire d'Assérac, Espivent de la Ville-Boisnet, maire de Prinquiau, Rouaud Villemartin, de Queihllac, maire de Bouvron, Le Marié, Vauguerin, Martel, ancien combattant de la Vendée, de Courson, de Guérande, etc. On convint tout d'abord de s'entendre directement avec les autres royalistes qui s'étaient levés dans le Nord et l'Est du département, et le

Digitized by Google

comte de Couëslin fut chargé d'aller trouver MM. de la Rochequairie, de Landemont, de Fleuriot, et les principaux chefs d'Ancenis et de Châteaubriant. Puis, on envoya des émissaires dans le Morbihan et dans la Vendée près de M. de la Rochejaquelein.

Le 28 mai, M. de Couëslin était de retour. La veille, sa sœur Madame de Botderu, avait traversé Pont-Château pour se rendre dans le Morbihan; là, elle avait été l'objet d'une véritable manifestation : les paysans se portaient en foule sur son passage, assurant qu'ils étaient prêts à marcher et à se joindre à leurs frères de Bretagne. Les Couëslin étaient adorés dans le pays; ils avaient le don de faire naître autour d'eux la sympathie et le dévouement, et c'est bien là la plus belle couronne de nos vieilles familles.

J'avais alors dix-huit ans et attendais avec impatience que le moment de l'action arrivât. Après avoir acheté d'un fermier de Bois-Garant un assez bon cheval, je me rendis au Buron chez mon voisin M. Ch. Hersart, que l'on désignait déjà comme capitaine des volontaires de Vigneux et Bouvron. Le lendemain, 21 mai, nous partions ensemble pour Cambon, qui avait été choisi comme point de ralliement, bien que très rapproché de la petite ville de Savenay, alors centre militaire et administratif du pays.

Ce que je vis en arrivant à Cambon ne ressemblait guère à une armée : des gentilshommes, en habit de chasse, promenaient leurs chevaux sur la route ; d'autres faisaient les cent pas en causant des événements du jour ; les paysans, assis sur l'herbe, fourbissaient leurs fusils. On eût dit les préparatifs d'une battue.

Près de l'église, nous entendons une vive altercation : un petit Breton, lassé de servir de point de mire aux

Digitized by Google

gouailleries des gars de Cambon, presque tous assez beaux hommes, avait provoqué à la lutte le plus grand de la bande. Bientôt, le Cambonnais, roulé de main de maître, voyait les rieurs se tourner contre lui.

Arrivé devant l'état-major improvisé, on me présente à M. de Couëslin, chef de notre petite armée, et je vais rejoindre mes futurs compagnons d'armes. De temps en temps arrivaient des nouveau venus comme nous ; ils étaient chaleureusement accueillis sur leur passage. Nous étions en tout de trois à quatre cents.

Vers le soir, tout s'anima : on venait de hisser le drapeau blanc au clocher de l'église, et les cris, les acclamations éclatèrent de toutes parts, gentilshommes et paysans se serraient la main ; un même sentiment de foi dans la cause royale unissait tous les cœurs. Quand je pense à ce temps-là, j'ai peine à reconnaître nos royalistes d'aujourd'hui attendant, comme les grenouilles de la fable, qu'un monarque leur vienne tomber du ciel.

Rien n'était prêt, les commandements n'avaient point été donnés, lorsque, le lendemain matin, la troupe tombe sur nous à l'improviste. On court aux armes, on essaye de prendre position. J'étais posté près des petits murs qui entourent le cimetière de l'église. M. de Queihllac, désirant prévenir l'effet de cette surprise, s'avance et demande à parlementer. Le commandant marche à sa rencontre. Ils venaient de se serrer la main lorsqu'un coup de feu partit, on ne sait d'où. Aussitôt, un détachement de ligne, vingt gendarmes, des brigades de Douane et des gardes nationaux cernent la place et font feu sur nous. Nous ripostons de notre mieux, mais une seconde décharge abat une dizaine de nos hommes. A cette vue, les

Digitized by Google

paysans reculent, les officiers essayent en vain de les rallier à l'entrée du bourg, mais ils sont bientôt consolés, en voyant que les bleus battent en retraite de leur côté : c'était une déroute des deux parts.

Cet insuccès fut mis sur le compte de la surprise et n'empêcha point notre petite troupe de se reformer assez vite. Deux jours après, on envoyait à Blain un détachement dont je fis partie. La résistance fut plus bruyante que sérieuse ; en peu de temps nous étions maîtres de la place et le vieux drapeau de la France remplaçait les couleurs républicaines. Les brigades de Blain et de Guémené se replièrent devant nous et, par un détour, vinrent se concentrer sur Savenay.

En peu de jours, le drapeau blanc fut arboré à Missillac, Fay, Cambon, la Chapelle-des-Marais, etc. Des renforts nous arrivaient de tous côtés et nous attendions impatiemment l'occasion de prendre une revanche.

Notre seconde affaire eut lieu dans les bois de Queihllac, entre Bouvron et Quilly. Cette fois, les mesures étaient mieux prises, nous avions commencé à exercer nos hommes, les grades avaient été donnés sous la direction de M. de Couëslin, commandant de notre division. Pour ma part, j'avais reçu le grade de sous-lieutenant et il me fut conservé, lorsqu'au retour de Louis XVIII, j'entrai dans la garde royale.

Le 25 mai, vers midi, on apprend que la troupe est sortie de Savenay et se dirige sur nous. Le château de Queihllac, avec ses douves et son pont-levis, aurait pu résister assez longtemps, mais nous étions nombreux et l'on préféra se porter en avant.

Nous suivions une grande avenue de sapins qui traverse

Digitized by Google

une prairie en pente bordée par des taillis, lorsque nous vîmes arriver un bonhomme qui marchait en se cachant derrière les fossés.

C'était un meunier, qui, du haut de son moulin, avait suivi les mouvements de la troupe. Arrivé à nous, il nous montra du doigt les bois et dit : « Les bleus sont là. » Aussitôt nous nous alignons le long de l'avenue, cherchant de l'œil ce front de bataille que les fourrés nous masquaient ; rien ne se montrait.

Impatienté de cette attente, M. Richard s'offre à faire une reconnaissance : c'était un grand gaillard de près de six pieds de haut et une large balafre lui coupait la figure. Seul, il traverse la prairie, s'avance jusqu'à lisière du bois, et d'une voix formidable crie : Vive le roi ! en déchargeant ses deux coups de fusil. Un feu de peloton lui répond ; il se sauve sous une grêle de balles et nous rejoint sans avoir reçu une égratignure.

X.

(La fin prochainement.)

Digitized by Google

ÉTUDES LITTÉRAIRES

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE POÉTIQUE

DU XIXe SIÈCLE*.

Métropole intellectuelle de l'ancienne Gaule, à peine aujourd'hui déchue de son antique splendeur, la ville de Lyon a donné à ses fils l'harmonieux équilibre des qualités françaises, la gravité pleine de dignité et de haute raison qui descend sur eux des Alpes voisines, l'imagination brillante que leur envoie la Provence, sur ses brises parfumées. Deux époques auront été surtout glorieuses pour Lyon, académie de belles-lettres, le seizième siècle, où ses poètes, dans une communauté affectueuse avec ceux du Forez et de la Savoie, forment une petite pléiade presque digne de la grande, embellie par des collaborations féminines, et le dix-neuvième siècle, où la renaissance poétique, désignée sous le nom un peu vague de romantisme, y compta des représentants comme le philosophe Ballanche, disciple immédiat de Châteaubriand, Victor de Laprade, qui atteignit les cimes les plus sereines du beau et du bien, Joséphin Soulary, qui cisela le sonnet comme Cellini ses aiguières. J'ai nommé Victor de Laprade, un des poètes les plus élevés, les plus purs surtout, de ce temps et de tous les temps ; il serait injuste de ne pas donner un souvenir à ses compatriotes, à ses émules en poésie, ils font partie de son groupe littéraire ; j'estime que sa gloire, au lieu de les laisser dans l'ombre, doit leur prêter quelque rayonnement. On a oublié Berthaud, Veyrat, bien d'autres ; mais voici qu'un monument, élevé par des mains pieuses,

* *Poésies de Barthélemy et de Jean Tisseur*, recueillies par leurs frères. Deux volumes. — Lyon, imprimerie Pitrat, 1885.

Digitized by Google

une édition de leurs poésies, recueillies et commentées par leurs frères survivants, nous font connaître la destinée et juger le talent de Barthélemy et de Jean Tisseur. Ces deux volumes appartiennent à l'histoire littéraire de Laprade, qui de tous ses amis chérissait particulièrement l'aîné des Tisseur, qui lui a dédié quelques-unes de ses plus belles pages, qui le vénérait comme un guide sûr et un jeune maître, pareil à Dante saluant Virgile aux portes de l'enfer.

I

Barthélemy Tisseur nous apparaît, dès son enfance, avec un caractère sérieux, méditatif, un peu concentré ; très violent et aussi très tendre sous des dehors d'impassibilité, il donnera bien à sa poésie l'empreinte de ce caractère. Il fait une première année de droit à Aix, emploie ses vacances à visiter les étangs de Berre et acquiert très vite la couleur et le rythme du style, comme l'atteste cet adieu à la ville d'Arles : « Adieu, petite vallée de Josaphat, « terre imprégnée de cendres et de larmes humaines, toi qui réunis « Rome et le moyen âge ; toi dont les femmes sont si belles ; fille « aimée de Constantin, si mélancolique sous ce ciel flamboyant du « Midi ; toi qui serais avec tes ruines et tes tombeaux le théâtre le « plus sublime de l'amour ! » — A Aix, Barthélemy fit la connaissance de Laprade, alors dans tout l'élan de son imagination juvénile, et cette amitié, basée sur des admirations, des sympathies communes, ne tarda pas à devenir profonde ; tous deux, en compagnie de quelques lettrés de leur âge, avaient des réunions dont la poésie faisait tous les frais ; ils accomplirent ensemble un pèlerinage, qui resta un de leurs meilleurs souvenirs, aux montagnes de la Sainte-Baume où la tradition a placé la retraite de sainte Madeleine. Après avoir senti se raviver les penchants religieux de sa nature dans la majestueuse solitude de la Grande-Chartreuse, Barthélemy revint à Lyon, mais Paris l'attirait irrésistiblement, et l'effort de sa volonté ne tarda pas à l'y conduire. Il n'y trouva d'abord

Digitized by Google

qu'amertume et désillusions ; son ardeur au travail ne le sauva même pas de l'ennui. Sans relations, sans protections, qui missent ses mérites en évidence, il fut aussi la dupe de quelques rêveries politiques que son âme austère — vraiment *républicaine*, au sens antique du mot — se plut à caresser. Plein d'enthousiasme pour Lamartine, il s'avouait tout bas son disciple ; il comprenait, il appréciait trop bien la sensibilité « superlativement féminine » de l'auteur des *Harmonies*, pour ne pas l'imiter, un jour, dans ses œuvres et dans sa vie.

Spiritualiste et chercheur d'idéal, en amour comme en toutes choses, détaché de la matière, mais souverainement préoccupé de l'*éternel féminin*, Barthélemy Tisseur devait se laisser prendre à une de ces passions éthérées et exaltées comme les ressentait le romantisme à sa seconde jeunesse, comme les exprimaient les héros des livres à la mode, de certains romans de George Sand, Amaury, dans *Volupté*, de Sainte-Beuve. Bien des fois il s'était ouvert à Lapráde de sa conception transcendante de l'amour ; il avait composé sa pièce « à une voyageuse inconnue », comparable au fameux sonnet d'Arvers.

Je vous aurai bénie, ô belle voyageuse,
Apparue un instant, disparue à jamais,
Que je n'avais pas vue et que déjà j'aimais.
J'aurai dit bien souvent : Seigneur, est-elle heureuse ?...

Ce besoin d'aimer qui tenait aux fibres les plus délicates de son être, mais que rien de vulgaire n'aurait pu assouvir, trouva enfin un aliment ; au cours d'une maladie douloureuse il connut celle qui devint l'inspiratrice de presque tous ses chants. C'était une femme plus âgée que lui et, devine-t-on, esclave des convenances sociales ; le poète fait allusion à ses cheveux « déjà pâlis, » et lui dit encore :

Soyez toujours ainsi, Madame, aux yeux divins,
Vous dont l'âme éclairant les traits doux et sereins,
Semble, sur vos cheveux blanchis d'un peu de neige,
Briller comme une aurore en la pâle Norwège.

Digitized by Google

Nous apprenons qu'elle avait un regard mystérieusement fascinateur et une tendresse réchauffante, enveloppante pour celui qu'elle appelait « son pauvre enfant. » C'est ici le lieu d'observer la sincérité absolue de Barthélemy Tisseur dans sa poésie et dans sa passion, cette « nudité d'émotion » (comme parle un maître), qui de son âme passa dans ses vers. Son inspiration, écho fidèle de sa personnalité, fut contenue, par ce fait, dans les règles d'un art noble et pur qui n'emprunta aucun ornement factice à l'exagération ou à l'étrangeté. Dédaigneux de ciseler la forme qu'il donnait à sa pensée, tout entier à un sentiment d'où l'éternel, l'infini, le divin, ne sont jamais absents, il arriva, dans des vers que lui-même appelait *hâtifs*, à la grandeur, à l'énergie, à une véritable solennité de mots et d'images ; nul doute qu'il n'ait dû ses plus belles pièces, remarquables par l'expression musicale qui les soutient et la lueur intime qui les colore, où éclatent des vers sublimes:

Puisque l'amour m'a pris dans le vent de son aile...
De brise et de parfum mon cœur se rassasie...
Ton âme, ô Béatrix, est comme un puits profond...

nul doute qu'il n'ait dû ces bonheurs de style à l'ébranlement de son cœur, à la naïveté de sa passion. Il était sur ce point bien différent de Laprade chez qui l'imagination produisait un courant perpétuel d'inspiration, qui pouvait maîtriser l'émotion, mais s'absorbait dans la poésie et cédait au légitime désir de la gloire ; ce fut pourtant à Laprade qu'il s'ouvrit, ce fut sur sa fraternelle amitié qu'il s'appuya, quand des événements, restés inconnus, lui firent mener le deuil de son grand amour.

Rendu à la vie sérieuse, Barthélemy se fit inscrire avocat stagiaire, mais il eut toujours pour le barreau et la chicane une répugnance que Laprade partageait et lui exprimait dans une lettre, de pittoresque façon : « Vous avez l'air de croire que je fais un cas « quelconque des *Institutes* et des codes civils... Je les méprise, « je les abhorre... Le droit en lui-même est tout ce qu'il y a de plus « relatif au monde... »

Digitized by Google

Le nom de Laprade revient sans cesse quand on parle de Tisseur, leur intimité ne faisait que s'accroître, et ce commerce, où ils échangeaient leurs idées, était fécond pour leurs talents. Le futur auteur des *Poèmes évangéliques*, qui allait livrer au public son premier ouvrage, *Les Parfums de Madeleine* (1839), honorait son ami de ce magnifique éloge : « Vous êtes pour moi une seconde conscience, » en attendant qu'il lui dît, dans la dédicace de la *Colère de Jésus* (1840) :

Tous vos dieux sont les miens, vous aimez ce que j'aime,

et dans l'*Invocation sur la montagne :*

Ami, dont la pensée est partout ma compagne...

Il semblait préluder ainsi aux admirables pages de prose et de poésie par lesquelles il devait, dans ses *Odes et poèmes*, perpétuer le souvenir du jeune maître. Lorsque parut *Psyché*, celui-ci publia dans la *Revue du Lyonnais* un long article, d'où Laprade, toujours docile à son influence, tira presque mot pour mot les sommaires qui figurent en tête de chaque chant, dans les éditions suivantes.

A ce moment, Barthélemy Tisseur laissait prédominer chez lui un sentiment religieux très vaste, mais un peu vague, tenant au christianisme, mais aussi au platonisme et surtout au panthéisme, dont il s'était imprégné à l'école de ses compatriotes, Ballanche et Blanc-Saint-Bonnet ; il avait rêvé de fonder une sorte de religion de l'amour, et Laprade lui-même avait brûlé un peu d'encens à ce nouveau culte. Il en était là de ces spéculations mystiques, où s'altérait la netteté de son esprit, quand Ballanche en personne l'y arracha en sollicitant et obtenant pour lui la chaire de littérature française à Neufchâtel (le canton de ce nom avait alors une université allemande et dépendait de la Prusse). On pouvait craindre de brusques lassitudes et un prompt renoncement; il n'en fut rien; fidèle à la tâche qu'il acceptait, Barthélemy prit au sérieux ses fonctions et, malgré la défiance qu'il inspirait à la société puritaine où il était appelé à vivre, il réussit, par sa persévérance, son hon-

Digitized by Google

nêteté native et le prestige de son talent, à convertir cette antipathie mal déguisée en bienveillance. Il se plongeait dans le travail et y trouvait, — a-t-il écrit, — « distraction et consolation ; » il gardait dans Laprade le plus sûr des confidents et le plus ferme des conseillers. Ses attributions professionnelles consistaient en des leçons à l'Académie destinées aux étudiants, et en un cours public. A l'Académie, il exposa une théorie esthétique et traita des rapports du génie français avec la poésie lyrique ; il choisit pour sujet de son cours public un tableau de la littérature moderne depuis Rousseau.

On nous assure que dans ces leçons orales, qui ne nous ont pas été conservées, Tisseur mit le meilleur de son esprit ; en critique impartial, trahissant peu ses préférences romantiques, il se montra plein de respect pour la littérature classique. Le caractère original de son enseignement paraît avoir été cette recherche, cette soif de l'idéal qu'il portait en toutes choses, et qui faisaient de lui un contemplateur passionné de la nature, toute prochaine, des montagnes, du lac. Ayant voulu, un soir d'hiver, s'aventurer seul sur ce lac qui l'attirait, le fascinait presque, il y périt.

Ses amis de France et de Suisse, qui connaissaient ou pressentaient sa haute valeur, firent un pieux cortège au professeur mort à trente ans ; cette mort, voilée de mystère, évoquant le souvenir des ballades du Nord, convenait au poète qui chantait à ses débuts les funérailles de Shelley et avait toujours, comme le plongeur de Schiller, l'œil fixé sur les profondeurs de l'infini.

L'esquisse qui précède de la vie de Barthélemy Tisseur, où nous n'avons fait que résumer sa biographie, écrite par un de ses frères, explique le sens intime de ses poésies. Celles-ci sont à peu près toutes consacrées à l'amour, à l'amour immense et exclusif, aux anxiétés qui le précèdent, au ravissement qui l'accompagne, au découragement qui le suit. Deux poèmes, les plus longs de tous, échappent à cette loi : l'ode juvénile, empreinte d'un scepticisme byronien, sur les *funérailles de Shelley*, et les stances à *la mémoire de Claude Monier*, tout à fait comparables, avec un sentiment plus

Digitized by Google

religieux, aux célèbres *stances à la Malibran*; prenons au hasard une strophe de Musset :

Qu'as-tu fait pour mourir, ô noble créature,
Belle image de Dieu, qui donnais en chemin
Au riche un peu de joie, au malheureux du pain ?
Oh ! qui donc frappe ainsi dans la mère nature,
Et quel faucheur aveugle, affamé de pâture,
Sur les meilleurs de nous ose porter la main ?

et mettons en regard une strophe de Tisseur :

La mort eût dû pourtant, dans votre belle sphère,
Parmi les rêves d'or qui viennent sur la terre,
Vous laisser longtemps tourmoyer;
Le Seigneur eût bien dû vous permettre de vivre;
Autour de votre front la lumière était ivre,
Et demandait à rayonner.

Deux jeunes ombres inspirent les mêmes regrets, et les poètes trouvent les mêmes images pour conduire au tombeau la grande cantatrice et l'étudiant lyonnais. En cherchant dans les vers de Tisseur ce qui n'a pas l'amour pour objet immédiat, que glaneronsnous encore? Un sonnet mystique, genre moyen âge, *la Cathedrale*, une exhortation à un refugié politique, et cette saine leçon de critique littéraire, qui serait aussi bien datée d'aujourd'hui :

Laisse à d'autres le soin d'enchâsser leurs pensées
Dans un lit de Procuste aux formes compassées;
Leurs vers, enfants oisifs d'un loisir studieux,
Sont dignes tout au plus d'être admirés des yeux.
Toi, tu sais qu'avant tout la sainte poésie
Gît aux sources du cœur; que seulement alors
Elle n'est pas un rêve, oisive fantaisie,
Mais bien l'être complet dans son âme et son corps.

Ce sont là des échappées fugitives et comme des digressions dans l'œuvre poétique de Barthélemy Tisseur; les trente pièces dont elle se compose appartiennent au genre illustré par Pétrarque.

Digitized by Google

Avant d'avoir rencontré la femme qui deviendra sa muse, notre poète célèbre l'amour, il le divinise :

Amour, échelle d'or par où montent les anges...
Moi, je sais une fleur sans cesse épanouie,
Qui croît pour ombrager ma tombe réjouie,
Qui ne doit pas mourir, et qui s'appelle amour !...

Aussi, quand la vision a pris corps, quand la *voyageuse inconnue* a entendu ses vœux, comme il la remercie et l'exalte, quelles effusions de gratitude et de lyrisme attendri !

Il est de ces amours que tu bénis, Seigneur,
De ces amours de choix sur qui la fantaisie
Répand à pleines mains joie, espoir et bonheur...
J'écoute à deux genoux votre tendre parole,
Votre voix, doux écho des célestes concerts...
Quand je pense aujourd'hui combien ma vie est pleine
Et combien dans l'amour, sous une tiède haleine,
Mon âme refleurit !...

Les penchants religieux de sa nature lui dicteront des pièces comme « Madona, » « Rosa Mystica, » réminiscences de la *Vita nuova* du Dante, et, prosterné sur les dalles de l'église Saint-Germain-des-Prés, il fera alterner une prière pour l'aimée avec le chant du « Vexilla regis ». (Comment ne pas se souvenir ici de l'accompagnement que Goethe, dans son *Faust*, a donné au « Dies iræ ? ») Nous avons réservé la plus belle poésie, selon nous, qu'il ait écrite, celle où se résument le mieux ses qualités, et nous en citerons une partie :

Puisque l'amour m'a pris dans le vent de son aile,
Puisque j'ai dans les yeux du sourire et des pleurs,
Puisque mon doux penser toujours s'abîme en Elle,
Puisque j'ai dans mon sein tout un Eden de fleurs !...

Puisque nous vivons deux dans une seule vie,
Que nous mêlons nos pas dans le même sentier,

Digitized by Google

Puisqu'elle a dit un jour à mon âme ravie :
« Prends mon sang, prends mon cœur, mon être tout entier. »

Puisque j'ai vu flotter sur ses lèvres, pareilles
A la ruche dorée, entr'ouverte au matin,
Ses baisers plus nombreux qu'un blond essaim d'abeilles,
Qui se pressaient en foule et volaient dans mon sein ;

Puisque mon âme est pleine et d'ivresse soupire,
Puisqu'elle se replie en des flots de langueur,
Que pour s'unir à l'être où tout mon être aspire,
Cette âme n'est plus moi, mon cœur n'est plus mon cœur ;

Je puis bien dire à Dieu : « Grâces vous soient rendues !
« Car vous m'avez fait voir et tenir dans mes bras
« Ce qu'en vain, mais toujours de mes larmes perdues,
« Je croyais désirer jusqu'au jour du trépas ! »

Nous avons cité assez de vers de Barthélemy Tisseur, le quittant sur cet hymne de foi et de passion, pour qu'il soit possible de l'apprécier, poète méditatif, dédaigneux des réalités vulgaires, rapportant toutes ses conceptions à la notion divine de l'amour, et, dans la forme, simple et sincère, arrivant à l'éloquence par la profondeur du sentiment. Mais il a été enlevé prématurément, et les écrits qu'il a laissés font à peine pressentir l'essor qu'aurait pris son talent ; son glorieux ami Victor de Laprade, confident des grandes choses que la mort a scellées sur sa bouche, a pu le saluer de ce magnifique éloge : « Esprit éminent, fait pour marcher de pair avec les plus grands esprits. »

OLIVIER DE GOURCUFF.

(*La fin prochainement.*)

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE BEAU

« Le Beau !... éternelle question... Des goûts et des couleurs on ne discute pas. »

— Ainsi déclame souvent l'ignorance prétentieuse, ne se doutant pas des conséquences d'un pareil langage. Est-il donc permis à l'homme le plus inepte de se donner raison en niant la beauté dans les œuvres où elle est reconnue par tout le monde civilisé ? N'y aurait-il plus dans les arts des œuvres incontestablement belles, et dans la nature des spectacles incontestablement beaux ?

Il y a une science du beau comme il y a une science du vrai.

Et d'ailleurs, comme l'a si bien dit Balmès : « Il est pour la peinture, la sculpture, la musique, la poésie, pour toutes les branches de la littérature, des devoirs sacrés trop souvent méconnus. Les artistes, les poètes, les orateurs, les écrivains qui détournent de leur fin les dons qu'ils ont reçus, sont de véritables pestes publiques. Phares trompeurs, allumés sur l'écueil, ils égarent ceux qu'ils avaient mission d'éclairer ; ils devaient montrer le port, ils mènent à l'abîme. » (*Art d'arriver au vrai.*)

Il est donc utile d'écrire sur le Beau. Honneur au philosophe chrétien qui entreprend cette noble tâche !

Nous sommes heureux et fier de présenter aux esprits attentifs la seconde édition d'un livre excellent sur cet important sujet : *Le Beau dans la nature et dans les arts*, par M. l'abbé Gaborit [1].

1. *Le Beau dans la nature et dans les arts*, par M. l'abbé Gaborit, ancien directeur du petit Séminaire et membre de la Société académique de Nantes. — Deuxième édition. — Berche et Tralin, libraires-éditeurs, 69, rue de Rennes, Paris. — Deux vol. in-8°.

Digitized by Google

Il n'existe point, croyons-nous, d'ouvrage aussi complet sur cette grande question. Cette étude, comme l'a écrit un savant critique, « doit faire époque dans l'histoire de la philosophie comme dans celle de l'art. »

Mais, quand on arrive tard pour parler d'un livre dont le mérite est reconnu, que reste-t-il à faire? comment réparer le temps perdu et conserver encore une sorte d'à-propos? Ce qu'il y a de mieux, nous semble-t-il, est de résumer ses impressions et de redire le charme que trouvera le lecteur dans cette leçon d'esthétique, si savante, si sage, si ingénieuse, d'une si magistrale gravité, d'une sérénité si calme.

Aussi, bien analyser ce beau travail, essayer de le faire revivre, même dans une esquisse rapide, déborderait notre modeste cadre. Quelques lignes seulement que nous présentons à la bienveillance des amis de l'excellente *Revue de Bretagne et de Vendée*.

En préparant *Le Beau dans la nature et dans les arts*, M. l'abbé Gaborit poursuit un noble but : « Aujourd'hui, écrit-il dans la préface de la première édition, plus que jamais on semble oublier ou méconnaître les principes d'après lesquels nous devons juger le beau dans la nature et le produire avec les ressources de l'art. Le monde artistique paraît livré à l'anarchie, et la critique, qui devrait donner de sages conseils, émet très souvent des idées erronées et pernicieuses; loin de former le goût du public, elle contribue à le fausser. Sans doute l'art doit procéder avec liberté. Mais il doit aussi respecter les lois éternelles qu'ont suivies les siècles auxquels nous devons les œuvres les plus dignes de notre admiration, et ce sont ces lois que nous voulons mettre en lumière. » C'est un voyage en compagnie d'un maître expérimenté, à la recherche de la vérité et du bien, à la recherche de Dieu, le type éternel du beau :

> Le Beau, c'est vers le bien un sentier radieux,
> C'est le vêtement d'or qui le pare à nos yeux.

Voilà pourquoi l'auteur, après nous avoir indroduits dans le

Digitized by Google

domaine du beau en analysant les émotions qu'il excite en nous, détermine les caractères du gracieux, du beau et du sublime, et applique au diverses beautés qui s'offrent à nos regards les principes établis. Puis nous suivons les effets du beau sur nos âmes ; nous contemplons ses rapports avec Dieu ; nous demandons ce qu'il est en Dieu lui-même. Le premier volume se ferme sur cette conclusion : « Sans doute, nous désirons jouir du beau sans mélange, le contempler en lui-même, sans voile et dans sa splendeur. Un jour ce bonheur nous sera accordé, mais nous devons d'abord traverser les jours de notre pèlerinage, *peregrinamur a Domino*. Et pendant ce temps nous ne pouvons voir Dieu que comme en un miroir qui nous montre seulement son image affaiblie, *nunc per speculum in enigmate.* »

Le second volume a pour titre : *Le Beau dans les arts*, et porte en épigraphe la parole d Ovide : *Disce bonas artes, moneo, romana juventus.*

L'objet spécial des beaux-arts est l'expression du beau. « Quel a été le but de Dieu en faisant rayonner le beau au front des créatures, en leur communiquant un reflet de sa beauté ? Sans doute il a voulu nous procurer de délicieuses jouissances, mais de plus, en faisant briller cet éclat séduisant sur toute la création, il a voulu nous faire aimer l'ordre et la vertu ; tel a été son but. L'art de l'homme ne saurait avoir une autre fin. Il nous délecte en nous faisant jouir du beau, mais, en nous délectant, il doit exercer sur nos âmes une influence salutaire, nous faire aimer le bien. » (Tome II, chap. II. p. 16.)

Ce principe posé, M. Gaborit procède à la classification des arts, « d'après le plus ou moins de ressources dont ils disposent. » Il nous fait parcourir successivement — pour y étudier le beau — la littérature, la musique, la peinture, la sculpture et l'architecture.

Que nos littérateurs et nos musiciens, nos peintres et nos sculpteurs, que nos architectes lisent ces pages, résumé trop succinct sans doute — ce champ de l'art est si vaste ! — mais néanmoins

Digitized by Google

suffisant pour indiquer la grande voie que doivent suivre nos artistes, s'ils veulent atteindre aux cimes lumineuses du beau, du vrai et du bien.

D'une main ferme il flagelle ceux de nos écrivains qui ont abdiqué toute loi et toute morale : « Dans la littérature moderne, ce n'est pas l'incorrection de la forme que nous déplorons davantage, c'est l'immoralité du fond. Loin de mettre à profit les ressources que lui a procurées le christianisme, elle a méconnu ses bienfaits, elle l'a souvent calomnié, et elle a prêché le vice et le libertinage. Platon eût chassé honteusement de sa république tous ces écrivains de mensonge et de corruption. Pour nous, ce n'est pas au nom de la morale que nous réclamons ici, nous nous bornons à protester au nom de l'art dont les lois premières et le but sont étrangement méconnus. » (Tome II, p. 145.)

Nous aimons, dans le chapitre V, l'article v qui traite de la *Musique religieuse,* où l'auteur pose cette question : « Quels vœux devons-nous former pour l'avenir ? »

Ce qui concerne la sculpture et l'architecture nous a paru trop rapide ; nous aurions trouvé avec joie plus de développement, de noms et d'exemples : ces deux arts jouent un si grand rôle !

En revanche, la peinture nous offre les plus aimables et les plus judicieux aperçus. On suit avec délices l'auteur dans l'exploration d'une région qui lui est dès longtemps connue et qu'il aime. Périn, Orsel et Hippolyte Flandrin sont, nous dit-il, parmi nos artistes contemporains, « ceux qui nous donnent l'idée la plus complète de l'art religieux, possédant toutes les ressources dont il a besoin, ceux qui ont uni le sentiment le plus chrétien aux formes les plus parfaites. » (Tome II, p. 247.)

Hippolyte Flandrin surtout qui, sur la porte de son atelier, à la Villa Medicis, avait écrit ces paroles : « Mon Dieu, mon cœur a été ravi par la beauté des œuvres de vos mains et je passerai ma vie à célébrer mon Maître ; » et qui, plus tard, en décorant l'église Saint-Paul, à Nimes, plaçait sur le cœur du Christ, en les cachant dans un pli de la draperie, les noms de ce qu'il avait de plus cher

Digitized by Google

au monde. M. l'abbé Gaborit a connu, admiré et aimé ce grand artiste chrétien que l'éducation de son âme, comme celle de son esprit, avait préparé à devenir le régénérateur de la peinture religieuse en France. Aussi, avec quel saint enthousiasme il nous entretenait, sous les frais ombrages de notre vieille Bonnetière, de cet autre Fra Angelico qui s'agenouillait devant son œuvre pour demander à Dieu de la rendre digne de lui !

Cette *nouvelle édition* a été enrichie des textes du grand théologien et du grand philosophe saint Thomas d'Aquin sur la question du beau. Le lecteur peut constater facilement que les théories développées au cours du présent travail, dans un style clair, précis et élégant, sont en parfaite harmonie avec les doctrines du saint docteur. « L'autorité du grand docteur sous laquelle nous nous abritons, nous dit l'écrivain, sera une puissante recommandation pour notre ouvrage, aujourd'hui surtout que, sous la haute et sage inspiration du grand pontife qui gouverne l'Eglise, on revient aux doctrines de saint Thomas comme à la base la plus solide sur laquelle toutes les sciences ont à s'appuyer. » (Préface de la deuxième édition.)

Nous ne nous séparerons pas de l'excellent maître dont nous venons de suivre les leçons si instructives, sans résumer dans un coup d'œil d'ensemble nos impressions.

Ce livre, où l'auteur a mis tout son cœur et par surcroît son beau talent, est sans doute l'œuvre d'un profond philosophe, d'un savant littérateur et d'un artiste distingué ; mais, de plus, il a un mérite spécial : c'est une éloquente exhortation à la vertu sous la forme attrayante d'une leçon d'esthétique. Il arrive bien à son heure pour nous arracher aux lourdes et infectes vapeurs de la politique et de la littérature athées.

« Qu'il est beau de semer les rayons et les flammes
« Dans la funèbre horreur de nos nuits d'ici-bas,

Digitized by Google

« Et de faire à pleins bords couler Dieu dans les âmes
« Par des canaux d'or pur qui ne s'épuisent pas ! »

Dans un temps où les âmes sont si troublées et si rabaissées, il est utile, il est apostolique de les élever dans une région supérieure, plus proche de Dieu. *Le Beau dans la nature et dans les arts* est donc une œuvre de bien.

Un dernier trait en guise d'épilogue.

M. de Montalembert, qui avait reçu de Dieu, à un degré éminent, le sens du beau, rendait un jour visite à Overbeck. En sortant de l'atelier de l'artiste chrétien, il traça les lignes suivantes : « Ici, je suis resté ébahi. Puis j'ai senti mon cœur se rafraîchir et se dilater en voyant que c'est encore au sein du catholicisme, et du catholicisme le plus fervent, qu'est déposé le seul germe d'avenir qu'il y ait de nos jours pour l'art. »

Nous n'ajouterons qu'un mot à cette grande parole :

« Si le temps doit venir, où, d'orgueil enivrés,
« Les arts ne boiront plus à la source éternelle,
« S'ils rejettent le Christ, ah ! ce jour-là, pleurez !...

A. Sorin.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Les Noces d'argent du régiment des Zouaves pontificaux *.

Ce n'est pas, à coup sûr, dire une chose banale d'assurer que le souvenir de la journée du 28 juillet restera profondément gravé dans la mémoire de ceux qui ont pris part à la fête de la Basse-Motte.

Tout était réuni pour donner à cette fête un attrait et un intérêt incomparables.

Dès huit heures du matin, de nombreux zouaves arrivaient par toutes les routes et se répandaient dans le parc de cette charmante habitation, cachée comme un nid de verdure par les collines qui dominent la Rance. Quel plaisir de se retrouver, de se reconnaître, de se serrer la main après quinze ans de séparation! Les visages ont vieilli, les cheveux ont blanchi, mais le cœur n'a pas changé, et, quand tous ces hommes sont groupés autour de leur général, on sent revivre en eux l'esprit du régiment des zouaves pontificaux.

Le général de Charette les accueille avec sa cordialité et son entrain habituels. Il faut voir avec quelle amitié chaleureuse, quelle effusion il embrasse ses anciens compagnons d'armes, qu'il retrouve après tant d'années !

Il en est venu de toutes les provinces de France, de Toulouse et de Lille, de Lyon et de Bordeaux; il en est venu de Belgique et de Hollande; il en est venu du Canada. On remarque un grand nombre d'anciens zouaves en costume breton du Morbihan et du Finistère.

La messe était annoncée pour dix heures.

* Une circonstance imprévue ne permettant pas à notre chroniqueur de donner un compte rendu spécial de la réunion de la Basse-Motte, nous empruntons au *Journal de Rennes* l'excellent récit qu'y a publié notre collaborateur, M. Barthélemy Pocquet.

Digitized by Google

Dans le jardin, en face du château, un vaste baldaquin en bois rustique, appuyé au tronc des arbres, a été dressé; il est décoré de tentures jaunes d'or. Dessous est l'autel, surmonté d'une statue du Sacré-Cœur.

Tous les anciens zouaves se groupent sur la pelouse, devant l'autel, et la messe commence. Elle est dite par Mgr Sacré, prélat romain, curé de la cathédrale d'Anvers, ancien aumônier des zouaves pontificaux. Il est assisté par le Père Doussot, des Dominicains, aussi ancien aumônier, et par M. le curé de Châteauneuf. Plus de quinze cents personnes sont là, priant à genoux, recueillies.

Un mouvement d'émotion saisit cette foule quand on voit paraître la bannière des zouaves, la bannière du Sacré-Cœur, sur laquelle sont encore marquées les traces du sang de ceux qui la portaient à Patay. M. de Cazenove, le glorieux mutilé, et le jeune Guillaume de Bouillé, fils des héros qui furent tués en la défendant, la tiennent d'un côté de l'autel. De l'autre côté, un drapeau aux couleurs pontificales est porté par le colonel d'Albiousse.

Pendant la messe, une maîtrise de cinquante choristes, dirigée par le maître de chapelle de Saint-Servan et dissimulée derrière l'autel, fait entendre des chants parfaitement exécutés.

Après la messe, la bénédiction pontificale est donnée, sur une autorisation spéciale arrivée de Rome par dépêche.

Le Nonce n'avait pu venir, comme il l'avait promis; il était retenu à Paris par l'absence du secrétaire de la nonciature, Mgr Averardi.

Bientôt les groupes se reforment, en attendant le banquet; on se répand à travers les allées de ce jardin délicieux, on cause, on rappelle ses souvenirs. Un grand nombre de dames sont venues; la marquise de Charette et Mlle de Charette font avec une bonne grâce charmante les honneurs de leur habitation.

Disons qu'à l'entrée un contrôle sévère était exercé, les invités seuls étaient admis, et l'on remettait à chacun une carte nominative qui devait servir pour prendre place au banquet. Sur le recto de cette carte, un élégant dessin, dû, nous assure-t-on, à Mme de Charette : une palme, le drapeau pontifical, l'étendard des zouaves sont groupés dans un trophée surmonté des armes du Pape. Au bas, l'on aperçoit en perspective Saint-Pierre de Rome et le fort Saint-Ange. Au verso, la simple indication des combats et des engagements auxquels ont pris part à Rome les Zouaves pontificaux, et en France les Volontaires de l'Ouest. La liste est longue; elle ne comprend pas moins de vingt-huit noms. En dix ans, cela suffit pour illustrer un corps et lui créer des traditions et des souvenirs qui ne s'effacent pas.

Pour le banquet, une tente immense a été dressée de l'autre côté de

Digitized by Google

la maison. Elle est admirablement décorée de drapeaux, d'oriflammes et de tentures aux couleurs pontificales, jaune et blanc ; partout la verdure et les fleurs, disposées par des mains habiles, donnent à cette vaste salle un joyeux air de fête.

Au-dessus de la table d'honneur un grand portrait de Léon XIII, à droite les armes du Pape, à gauche les armes de France, partout sur les colonnes des écussons aux armes du Pape alternant avec la croix renversée de Saint-Pierre.

Chacun est appelé dans la salle du banquet et se rend à la place désignée d'avance. Tout se passe avec le plus grand ordre ; c'est d'ailleurs une justice à rendre aux amis dévoués qui, sous la direction du général, ont présidé à l'organisation de la fête ; tous les détails matériels sont réglés avec un soin minutieux et une admirable entente.

La marquise de Charette prend place à la table d'honneur ; à sa droite, M. l'amiral Véron ; à sa gauche, M. Guibourg ; en face d'elle, Mgr Sacré.

Le général, qui semble ravi de se trouver au milieu de ses zouaves et plus que jamais animé de cet entrain, de cette *furia,* qui lui donnent un charme incomparable, ne peut tenir en place ; il va de table en table, serrant la main à celui-ci, disant un mot aimable à celui-là, rappelant un souvenir, un nom à un troisième.

La salle contient sept cents places assises ; un certain nombre de personnes, restées debout, ont pris place après les premières, et certainement plus de mille auditeurs étaient réunis.

Après un dîner parfaitement servi, le général se tourne vers l'assistance, — on ne peut dire qu'il se lève, car il ne s'est pas assis, — et prend la parole. Voici ce discours, prononcé de cette voix émue et scandée qui fait une si profonde impression et provoque l'enthousiasme :

« Mes chers camarades,

Au mois de mai 1860, Lamoricière avait répondu à la grande voix de Pie IX, et à sa suite plusieurs Français et Belges étaient accourus à Rome. Lamoricière ! Sans lui, nous ne serions peut-être pas ici, messieurs. Lamoricière ! Ce nom est acquis à l'histoire et résume gloire, honneur et fidélité, et le plus pur patriotisme.

Le général me nomma capitaine commandant des Franco-Belges et me chargea d'organiser le corps. Nous étions quinze ! Huit sont tombés sur le champ de bataille, les autres sont présents.

Une semaine après, nous étions à la caserne de la Cimara, lorsqu'un détachement des troupes pontificales passa, clairon en tête. Le général

Digitized by Google

de Pimodan partait en expédition pour aller châtier les bandes garibaldiennes, qui avaient envahi le territoire du côté de Viterbe. Je courus au ministère des armes, et, une demi-heure après, nous suivions la colonne et nous nous embarquions pour Civita-Vecchia. A Monte-Romano, nous fûmes rejoints par quatre guides de Lamoricière. M. le commandant de Montcuit, ici présent, fut nommé caporal clairon. En sortant de Toscanella, me trouvant près du sergent-major d'Albiousse, aujourd'hui votre colonel, comme nous causions des difficultés que nous allions avoir à surmonter je lui dis : « La plus grande sera de nous faire accepter, de prendre droit de cité dans ce pays. » Je lui annonçai qu'un jour nous combattrions, en France, avec un drapeau blanc ; j'ajoutai que la dernière de nos étapes serait... Mes chers camarades, permettez-moi de ne vous dire qu'une chose : c'est que ma foi dans le régiment est aussi complète, aussi grande en 1885 qu'en 1860 !

A Viterbe, le lieutenant Sisson vint nous rejoindre avec trois recrues. Les volontaires arrivaient en foule. Ce fut alors que se présenta M. de Becdelièvre, ancien capitaine de chasseurs à pied, qui avait les plus brillants états de service.

Le général de Lamoricière lui confia le commandement de la petite troupe et fit bien. Elle était composée alors de deux compagnies, dont la première était commandée par le capitaine de Charette et la seconde par le capitaine Guellon. Peu après, deux autres compagnies furent créées, ainsi qu'une compagnie de dépôt. Elles furent confiées à des officiers du régiment suisse. Ce fut grâce au commandant de Becdelièvre que ce petit bataillon de volontaires prit les goûts et l'esprit militaires qui lui ont permis d'offrir au Pape-Roi un dévouement que puisaient dans leur cœur ces fidèles de la légitimité religieuse et politique. Le 19 juin, nous partions pour Terni, où un camp d'observation et d'instruction fut formé, sous le commandement du général de Pimodan.

Vous souvient-il, vous, mes amis, qui étiez à Castelfidardo, des paroles que nous adressa le général de Pimodan au moment où nous passions le Musone et où quelques balles de tirailleurs ennemis arrivaient jusqu'à nous ? » Allons, messieurs, haut les cœurs, et faisons honneur à notre uniforme ! En avant, et vive le Pape ! » Vous souvient-il du général, à la ferme des Crocettes, au milieu d'une terrible fusillade, blessé déjà et nous montrant de la main l'ennemi en criant encore : « En avant, et vive Pie IX ! » Le Pape lui a fait les plus belles funérailles et le créa duc de Castelfidardo. Il lui fit la plus belle oraison funèbre qu'un soldat, qu'un gentilhomme puisse ambitionner !

Nous demeurâmes trois mois à Terni, nous exerçant à toutes les manœuvres de campagne. Le 12 septembre, nous levions le camp ; le 17,

Digitized by Google

nous bivouaquions au-dessus de Lorette, et le 18, nous recevions à Castelfidardo le baptême du feu. La veille, le commandant de Becdelièvre nous réunit: « Messieurs, dit il, demain vous allez voir le feu pour la « première fois; afin d être sûrs de faire honneur à votre uniforme, passez « au confessionnal, j'en sors. » Loin de moi la pensée de prétendre qu'il n'y a que les gens religieux qui savent se battre, mais je soutiens qu'il faut toujours une idée surnaturelle quelconque pour entraîner un homme sur un champ de bataille, et j'avoue franchement que je vais plus gaiement au feu lorsque ma feuille de route est en règle.

Quelques jours avant de quitter Rome, M. de Becdelièvre avait eu l'idée, d'accord avec le général de Lamoricière, de nous donner l'uniforme de zouave. M. de Moncuit eut l'honneur d'être présenté au Pape avec cet uniforme. Il fut accepté avec grande satisfaction par Pie IX. J'ai eu le bonheur de le porter un des premiers.

Je ne vous raconterai pas la bataille de Castelfidardo; je rappellerai seulement l'ordre du jour du commandant de Becdelièvre : « Nommez-les tous, ou ne nommez personne, car tous ont fait leur devoir ! » Une centaine de volontaires n'avaient pu rejoindre le bataillon à Terni; sous les ordres du colonel de Mortillet, de MM. de Saisy et Thomalé, ils firent une pointe sur Ponte Corvo. Quelques zouaves, après la bataille, rejoignirent Ancône: un seul revint à Rome avec armes et bagages ; il s'appelle Rouleau. — C'était un Vendéen !

Le 1er janvier 1861, le corps fut réorganisé à six compagnies et prit le nom de bataillon des zouaves pontificaux. Au mois de mars, il fut porté à huit compagnies. M. Allet fut nommé lieutenant-colonel, et le capitaine de la première compagnie, chef de bataillon. Ce fut avec regret que nous vîmes partir notre commandant de Becdelièvre ; c'est lui qui nous avait initiés aux détails du service, c'est lui qui nous avait conduits au baptême du feu, et le soldat reçut au cœur une blessure profonde en voyant s'éloigner un tel chef. Plusieurs de ses officiers le suivirent dans sa retraite.

Mgr de Mérode était ministre des armes; c'est à lui que revient l'honneur d'avoir formé l'armée pontificale. Gentilhomme et prêtre, il avait compris tout le parti qu'on pouvait tirer du dévouement des catholiques de toutes les nationalités, et que le moment était venu où il fallait opposer la force à la force, malgré l'infériorité numérique, parce que le sang répandu est encore la plus éloquente des protestations. Un trait de lui fera mieux comprendre que tout le reste combien il savait défendre ses subordonnés. — Comme on lui reprochait d'avoir donné de l'avancement à un officier dont le nom était un drapeau politique, il répondit

Digitized by Google

que « le drapeau avait été troué à Castelfidardo. » Il avait autant d'esprit que de cœur, et le tout couronné d'une charité évangélique.

En 1860, à Ponte-Corvo; en 1861, à Ponte di Coresse; en 1862, à Ceprano, divers engagements avec l'armée italienne forcèrent l'armée française à reprendre les positions que la politique impériale, sous la pression révolutionnaire, avait contraint d'abandonner. En 1866, le général Kanzler succéda à Mgr de Mérode; c'est lui qui dirigea d'une manière si remarquable toutes les opérations de la campagne de 1867; il eut, en 1870, la douloureuse mission de signer la capitulation de Rome. Dans toutes ces situations très délicates et très difficiles où il s'est trouvé, il a fait preuve d'une grande habileté et s'en est toujours tiré à son honneur et au nôtre.

Au premier bruit de la convention de septembre, un appel fut fait aux catholiques par le comité de Saint-Pierre, auquel je tiens à rendre l'hommage qui lui est dû. Les comités belge, hollandais, anglais, autrichien, etc., ont envoyé des secours de toute sorte.

Après le départ de l'armée d'occupation, le 9 décembre 1866, les zouaves furent rappelés à Rome, et le 1er janvier 1867, un régiment de deux bataillons et de deux compagnies fut formé, le 1er bataillon sous les ordres du commandant de Lambilly, le 2e sous les ordres du commandant de Troussures. Ce fut alors qu'on nous envoya dans les montagnes faire la guerre aux brigands; ce qui, plus que tout, aguerrit le régiment. En 1867, le choléra éclate à Albano. Une compagnie, à la tête de laquelle se trouvait M. de Résimont, était de passage; la population fuyait; cent morts dans une nuit! Toute la compagnie, le capitaine en tête, se firent infirmiers, fossoyeurs et gardiens des maisons abandonnées. Vers la fin du mois de septembre de la même année, l'invasion garibaldienne nous fit faire cette mémorable campagne de quarante-cinq jours, couronnée par la bataille de Mentana. Qui de nous a oublié notre rentrée à Rome, à côté de l'armée française?

Au mois de janvier 1866, le régiment fut porté à cinq bataillons, dont un de dépôt : le 1er, commandé par M. Troussures; le 2e, par M. de Saisy; le 3e, par M. de Lambilly; le 4e, par M. d'Albiousse; le 5e, par le major Heffner, remplacé plus tard par M. de Nervaux. Nous restons à Rome jusqu'en 1870; nous assistons au Concile et au départ des troupes de l'armée d'occupation; nous la voyons s'éloigner, nous autres Français, avec cette jalousie que tout homme de cœur comprendra lorsqu'il y a un combat entre le devoir et l'honneur.

Le 20 septembre, sur l'ordre du Pape, nous étions obligés de capituler devant 65,000 Italiens, et Pie IX, à la fenêtre du Vatican, en nous voyant défiler pour la dernière fois, nous donnait sa suprême bénédiction, mais

Digitized by Google

s'évanouissait dans les bras de ses camériers. Le 25, nous quittions Civita-Vecchia, après avoir été séparés par nationalité, sur l'ordre de M. d'Arnim, ambassadeur de Prusse, qui était venu assister à notre défilé, en face de l'état major italien. Le 27, nous débarquions à Toulon ; de quatre mille hommes, nous étions réduits à six cents Français. Des pourparlers avaient eu lieu, par l'entremise de M. Briot, commandant de l'*Orénoque*, entre M. de Charette et le gouvernement de la Défense nationale ; et les six cents hommes furent internés à Tarascon, en attendant qu'il leur fût permis de défendre, sans se séparer, le sol envahi par l'étranger. Enfin, le 8 octobre, ils arrivèrent à Tours, et je recevais du ministre de la guerre par intérim, le général Lefort, mon brevet de commandant des Volontaires de l'Ouest. Ce titre me fut donné par lui, « car, disait-il, vous ne pouvez conserver en France le nom de zouaves pontificaux. »

Le même jour, M. Dupont me remettait notre beau drapeau du Sacré-Cœur, avec une lettre de la supérieure de Paray-le-Monial, qui écrivait : « Si vous ne pouvez le donner au général Trochu pour le planter sur les « murs de Paris, ou à Cathelineau, qui vient de faire une proclamation, « dans laquelle il invoque la sainte Vierge, vous le remettrez au com- « mandant des défenseurs de l'Ouest. » Cette lettre est datée de huit jours avant notre débarquement à Toulon. Le 11 octobre, au matin, le commandant Le Gonidec, avec deux cents hommes, avait le bonheur de protéger la retraite à Cercottes, et le nouveau régiment des zouaves pontificaux, appelé « les Volontaires de l'Ouest, » recevait le baptême du feu en France et obtenait l'autorisation de conserver son uniforme.

Arrivés au Mans le 17 octobre, trois bataillons furent formés sous le commandement : le 1er, de M. de Montcoit ; le 2e, de M. Le Gonidec : le 3e, de M. de Couessin. M. d'Albiousse est nommé major, M. de Troussures faisant fonctions de lieutenant-colonel. Un escadron d'éclaireurs, commandé par M. du Teilleul, et une batterie de montagne sous les ordres de M. de Falaiseau, complètent l'organisation. Le major Vincenti était chargé des ambulances, et trois aumôniers, qui nous avaient suivis de Rome, restaient attachés à chacun des trois bataillons : Mgr Daniel, que nous avons eu la douleur de perdre depuis ; le R. P. de Gerlache et le R. P. Doussot. MM. les abbés Martin, Le Gal, Peigné et d'autres aumôniers auxiliaires, furent adjoints ; l'un d'eux, M. l'abbé Fouqueray, trouva la mort à Yvré-l'Évêque.

Le 9 novembre, nous partions avec la brigade Fierrech pour nous rendre à Châteaudun, et, à la formation du 17e corps, nous passions sous les ordres du général de Sonis, qui m'écrivait cette lettre admirable : « Tout doit être commun entre nous, joies, douleurs, sacrifices. » Le 26 novembre, nous combattions à Brou, le 2 décembre à Patay ; c'est

Digitized by Google

sur ce même champ le bataille où Jeanne d'Arc, en 1429, déployait sa bannière, que nous avons eu l'honneur de déployer la nôtre, qui sera toujours pour nous comme une relique merveilleuse, trouée par les balles prussiennes et empreinte du sang de nos camarades ! Le 10 janvier, sous le commandement du commandant de Montcuit et de Lallemand, le premier bataillon s'élançait encore à Yvré-l'Evêque sur les troupes ennemies, conduit par le général Gougeard, qui s'écriait : « En avant, messieurs, pour Dieu et la patrie ! » N'oublions pas l'ordre du jour de l'amiral Jaurès à notre 3e bataillon, qui finit par ces mots : « Que Dieu vous garde et vous donne le succès ! »

Le 24 janvier, le gouvernement de la Défense nationale avait donné au général de Charette le commandement d'une division de mobilisés bretons, 14,000 hommes. Au commencement de la campagne, un bataillon des mobilisés des Côtes-du-Nord faisait brigade avec nous ; il a été de tous nos combats, et la liste de ses morts a scellé entre nous et ces vaillants Bretons un véritable pacte de patriotisme. Le 27 janvier, les trois bataillons, les éclaireurs et la batterie d'artillerie furent enfin réunis à Rennes, réunion qui n'avait pu avoir lieu depuis le commencement de la campagne.

Au moment de l'armistice, le régiment se trouvait à Fougères avec la division de mobilisés ; comme les engagements n'avaient été contractés que pour la durée de la guerre, les soldats furent licenciés ; mais je demandai aux cadres de rester. Sur l'ordre du ministre de la guerre, j'arrivai à Paris le 18 mars. Je fus reçu dans la soirée à Versailles, par M. Thiers, qui me chargea de réorganiser le régiment, ce qui se fit à Rennes. Le 13 août, un magnifique ordre du jour du général de Cissey nous licenciait définitivement, sur notre demande.

Nous devions nous séparer, et j'ai pensé alors que le lien le plus fort qui pût nous maintenir tous unis dans la légende du régiment était la consécration au Sacré-Cœur. Je ne faisais, du reste, que réaliser le vœu de beaucoup d'entre nous, et notamment celui exprimé par Verthamon, à moi-même, la veille de sa mort. Vous souvient-il, mes amis, de cette dernière et émouvante réunion dans la chapelle du séminaire de Rennes, de nos adieux ?... Mais chacun de nous se disait : « Au revoir ! » les yeux fixés sur notre bannière, qui, pour nous, est le symbole de notre foi et de nos espérances dans l'avenir.

Tel est, mes chers camarades, l'abrégé très succinct de l'histoire et des transformations de notre cher régiment.

Est-ce à dire que nos noces d'argent soient le dernier acte de notre légende? Ah! messieurs, qui peut répondre de l'avenir ? Dieu choisit qui lui plaît ! Interrogez le passé, constatez le présent, et je vous défie

Digitized by Google

de dire qu'il n'y a pas, dans le fond de votre cœur, comme une lueur qui va grandissant et vous montre que nous avons encore du chemin à parcourir, des périls à affronter et, qui sait? de la gloire à acquérir! Comme le disait le colonel d'Albiousse: « Tant qu'il y aura en France une croix et une épée, nous avons le droit d'espérer. » Que de fois nous avons cru que tout était perdu, et alors un fait, sur lequel nous ne pouvions compter, surgissait et nous nous retrouvions tous ensemble, prêts à combattre et à mourir, s'il le fallait, pour Dieu et la Patrie, car nous n'avons pas le droit de mentir à notre légende! Ah! qu'elle est belle, mes chers amis, cette légende !

A Castelfidardo, ce sont des enfants, comme d'Héliand, qui tombent ! Sa mère, en apprenant sa mort, chante le *Te Deum* !

Ce sont de vieux zouaves d'Afrique, c'est Colombeau qui meurt en criant : « Vive la France ! » C'est un saint comme Guérin dont le cercueil, oublié dans une gare en Autriche, est enfin rapporté à Nantes en triomphe et opère des miracles. C'est le capitaine Guellon, pour lequel nous avions autant d'estime que d'affection ; brave comme son épée, c'est de Parcevaux qui meurt en Breton, en gentilhomme... Mais il faudrait les nommer tous. C'est cette longue inaction à Anagni, à Marino, à Frascati, c'est cette résignation dans le sacrifice, ce sont ces ardeurs contenues qui nous empêchent de devier du devoir, en laissant des amis et des camarades se battre à quelques pas de nous, pour cette grande cause de la légitimité que nous servions nous aussi, et que nous servirons toujours! C'est après l'enivrement de la victoire, après Mentana, que nous assistons, l'arme au bras, à la défaite de nos armées, pour rester fidèles à l'honneur des engagements pris envers le Saint-Siège. Ce sont ces actes de dévouement que vous ne connaissez pas tous, mes chers camarades, ainsi que moi ; victimes expiatoires qui offraient, en mourant et dans le courant de leur vie, leur sang, les sacrifices de toute sorte pour le régiment.

Vous parlerai-je enfin de ceux qui, ayant soif de dévouement, se sont faits missionnaires, de ceux qui sont allés planter le drapeau du Sacré-Cœur au centre même de l'Afrique ? Salut à toi, capitaine Joubert! — « Expliquez-moi, me disait quelqu'un, comment le régiment tient encore? — C'est bien facile, répondis-je. C'est qu'il n'y a pas un de nous qui n'ait fait quelque sacrifice à son Dieu, à son Roi, à son pays, et cela pour le régiment. » Un pour tous, tous pour un, telle a été, telle est et telle sera la devise des zouaves pontificaux.

Demandez à nos amis belges, qui furent les premiers à fonder avec nous le bataillon ; demandez aux Hollandais, qui furent les plus nombreux ; demandez aux Canadiens, à cette jeune France, qui a conservé les

Digitized by Google

traditions de la vieille France, aux Espagnols, aux Anglais, aux Allemands, si toutes les nationalités, tous les rangs n'étaient pas confondus, et si ces éléments ne se fondaient pas en un seul, l'amour et la gloire du régiment. Je me trouvais, immédiatement après la guerre, à Cologne ; je vis arriver à la gare un officier prussien qui boitait affreusement. Il m'aborde : « Bonjour, mon colonel. — Mais qui êtes-vous donc ? — Un tel, 1re compagnie, 4e bataillon. — Vous avez été blessé ? — Oui, à Cercottes, et par vous ! Ah ! j'ai bien reconnu mon uniforme de Rome. » — Je répondis : « C'est la guerre. Mon Dieu, oui; si demain elle recommençait avec la France ou avec tout autre pays, je serais le premier à demander du service ; mais si vous alliez à Rome, je serais le premier à répondre à un appel du Pape !. . » *Ab uno disce omnes.*

Je ne crois pas trop m'avancer en disant que l'idée religieuse n'a fait aucun tort au patriotisme. Et comment voulez-vous ne pas être fiers ? Partout où le régiment a passé, il a laissé une légende souvent sanglante, toujours glorieuse. A Rome, Castelfidardo, Spolète, Ponte-Corvo, Ponte di Corese, Ceprano, Monte-Lupino, Canino, Bagnorea, Ischia, Valentano, Acquapendente, Monte Libretti, Subiaco, Orte, Nerola, Farnese, Serristori, Saint-Paul, Lungaretta, Viterbe, Ponte Nomentano, Villa Cecchina, Mentana, et enfin Rome, le 20 septembre 1870 ! En France : Orléans, Brou, Patay, le Mans, voilà les noms que nous pouvons inscrire sur le drapeau du régiment.

Et maintenant, j'en appelle à vos souvenirs. Avons-nous fait notre devoir à Rome ? Je réponds hardiment : « Oui. » En France, avons-nous été à la hauteur de notre légende ? Oui, mes amis, et je me porte garant que, quelle que soit la position dans laquelle nous pourrons nous trouver, nous ferons notre devoir comme soldats, comme Français, « et contre les ennemis du dehors et contre les ennemis du dedans, » selon l'expression de l'ordre du jour de notre licenciement, signé du ministre de la guerre, le général de Cissey.

Vous souvient-il de notre départ de l'*Orénoque*, lorsque le capitaine de Fumel vous rapportait le drapeau ? Chacun de nous voulut en avoir une parcelle et la conserver sur son cœur. Vous souvient-il du spectacle sublime de cette bannière portée au plus fort de la mêlée par ces hommes vaillants, dont les noms resteront dans l'histoire : Verthamon, les Bouillé ?... Vous souvient-il de la première revue passée par le Pape Pie IX, le jour de sainte Agnès, de la manière dont il nous recevait tous, les uns après les autres, des paroles qui sortaient de son cœur pour aller droit au nôtre, de sa visite à Porto d'Anzio ? Vous souvient-il de la canonisation, de la bénédiction *urbi* et *orbi*, et la veille du 20 septembre, après avoir monté à genoux la *Scala santa* et s'être offert comme victime

Digitized by Google

expiatoire pour son peuple? Vous souvient-il de Pie IX me demandant : « Où sont mes troupes ? » Je lui montrai une compagnie de garde à la porte Saint-Jean-de-Latran : « Ils sont bien peu, me dit-il, mais Dieu fera le reste ! » Vous souvient-il de tous ces camarades tombés sur les champs de bataille, à Rome, en France ?

Je ne veux pas parler de nos morts; la liste en serait trop longue, et ce serait raviver dans nos cœurs trop de tristesses. Il n'y a, cependant, pas un seul d'entre nous qui ne demande à Dieu, comme grâce suprême, de mourir comme eux ! Il y a pourtant deux morts qu'il nous est impossible de passer sous silence. Interrogez vos cœurs, mes amis, et dites-moi si la mémoire du Roi, que nous avons tant aimé, ne se confond pas avec celle du Pape, que nous avons tant pleuré ?

Est-ce à dire que nous devions désespérer ? Je le répète : Non, les hommes passent, le principe reste ! Et Saint-Laurent ! C'est nous qui inaugurons le cimetière et les catacombes, et le Pape, pour lequel on avait préparé un magnifique tombeau à Sainte-Marie-Majeure, veut se faire enterrer dans ces mêmes catacombes, comme pour donner au régiment un dernier souvenir d'amour et d'espérance !

Oui, mes amis, je vous le dis en toute confiance, c'est en restant fidèles au Pape, à la religion, que nous resterons fidèles à notre pays. Au dernier moment, S. Ex. le Nonce m'écrit qu'en l'absence de son auditeur, appelé à Rome pour une raison des plus graves, il ne peut quitter son poste. La loi est formelle sur ce point. Son Excellence daigne me dire combien Elle regrette de ne pas se trouver aujourd'hui au milieu de nous. La même raison l'a empêchée, avant-hier, d'être à Sainte-Anne. Cette absence, que nous regrettons tous, ne m'empêchera pas de finir mon discours par les paroles que je devais lui adresser, et que je lui demanderai de vouloir bien transmettre au Saint-Père.

Allez, monseigneur, allez dire à Léon XIII que le régiment reste fidèle à sa légende, qu'il est tout prêt, sur un signe de lui, à se faire tuer pour la grande cause qu'il représente, et que le jour où la France aura besoin de nous, nous vous prierons de lui demander une bénédiction spéciale, afin d'être toujours dignes de son régiment. Dites-lui, monseigneur, que je ne puis oublier la bénédiction qu'il nous a donnée et les paroles qu'il m'a adressées : « Restez fidèles à l'honneur, aux engagements pris envers « le Saint-Siège. Ce sera la vraie manière de rester fidèles aux grandes « et nobles traditions de votre pays ! Dieu fera le reste ! »

Inutile de dire que ce discours a été souvent interrompu par des applaudissements et des bravos enthousiastes. A la fin, des acclamations frénétiques ont éclaté et se sont prolongées longtemps.

Digitized by Google

Mgr Sacré a prononcé une touchante allocution, et, enfin, le colonel d'Albiousse a répondu au général, en portant un toast dans le discours remarquable que voici :

« Mon général, au nom de tous nos camarades, merci de nous avoir appelés auprès de vous pour célébrer ensemble les noces d'argent de ce régiment dont vous êtes à la fois le chef et le modèle. Vingt cinq ans de fidélité, c'est peu dans l'existence d'un régiment, c'est beaucoup dans la vie d'un homme. Si, à l'heure marquée par Dieu, la vigueur de nos bras ne répondait plus à l'ardeur de nos âmes, eh bien ! mon général, nos fils sont là, derrière nous, pour prendre la place de leurs pères. Oui, les anciens peuvent disparaître, les jeunes viendront combler les vides, et le régiment restera ; il restera pour défendre cette grande cause de la Papauté, avec le même dévouement et le même enthousiasme.

Voilà pourquoi, au nom de tous, des anciens comme des jeunes, vous pouvez, mon général, redire au Souverain-Pontife Léon XIII ce que nous étions si heureux de dire à Pie IX : « Très-Saint-Père, pour vous, aux zouaves pontificaux, l'amour s'allie toujours à la fidélité. » Messieurs, tout à l'heure, le général le disait avec l'éloquence de son noble cœur, lorsque l'armée piémontaise consomma, par la prise de Rome, la longue série de ses conquêtes sacrilèges, six cents Français se trouvèrent séparés violemment de leurs camarades.

Messieurs, au nom de ces Français du régiment, au nom de ces soldats du Pape, devenus soldats du Sacré-Cœur, permettez au lieutenant-colonel des Volontaires de l'Ouest de remercier le général de n'avoir jamais séparé la cause de la France de la cause de l'Église. Ah ! messieurs, cette union répond bien aux élans de notre foi et aux ardeurs de notre patriotisme ! Rome et la France sont tombées ensemble, ensemble elles se relèveront. Aimons-la donc, cette Rome des Papes, soyons toujours fidèles au mot d'ordre par excellence : « Parole du Pape, consigne de Dieu ! » Aimons aussi la France, cette France faite par nos évêques, sauvée par Jeanne d'Arc, et dont les fils de saint Louis ont tracé les frontières de la pointe de leur épée...

Quoi qu'il arrive, messieurs, ne séparons jamais ces deux causes ; que notre cri de guerre soit demain ce qu'il était hier : « Tout pour Rome, tout pour la France ! »

Et maintenant, permettez-moi de faire appel à vos sentiments chevaleresques. Vous le savez, messieurs, car on l'a dit avec raison : « La chevalerie est une fleur des champs de bataille ; elle a été arrosée par le sang de plusieurs générations de soldats. » Eh bien, messieurs, à l'exemple de nos prédécesseurs dans l'armée, restons fidèles au culte

Digitized by Google

des dames. Un toast donc à la baronne douairière de Charette, à cette mère incomparable qui disait à ses fils qu'elle revoyait après la bataille : « Mon enfant, je n'ai jamais demandé au ciel qu'une seule grâce pour vous, celle de vous voir mourir en chrétien et en gentilhomme ! » Un toast à la duchesse de Fitz-James, dont le dévouement aux zouaves a toujours été sans défaillance et qui a toujours si bien porté un des plus beaux noms de la France chevaleresque.

Un toast aussi, car nous ne devons oublier personne, un toast à Mlle de Charette, à la *fille du régiment*. Sur la terre de Rome, un ange l'avait laissée; sur la terre de France, un ange l'a recueillie. Eh bien ! messieurs, un dernier toast à cet ange gardien, veillant à la fois et sur la famille et sur le régiment, à la baronne de Charette ! »

Dans l'après-midi, une cantate de M. l'abbé Marbeuf, du diocèse de Nantes, en l'honneur du régiment et du général de Charette, a été chantée dans le jardin par un chœur nombreux.

Enfin, l'on s'est séparé, emportant de cette fête magnifique un souvenir qui ne s'effacera pas.

BARTHÉLEMY POCQUET.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ASSOCIATION BRETONNE. Agriculture. 26e session, tenue à Lannion en 1884. Comptes rendus et procès-verbaux. In-8°, XXXI, 166 p. Saint-Brieuc, imp. et libr. Prud'homme.

BOUQUET DE FLEURS, par Constant Guimard. Deuxième édition. In-8°, 139 p. Paris, Dentu. Nantes, chez les principaux libraires.... 1 fr. 50

DEUX LIGNES, ou Dialogue entre le *Lanionnais* et l'un de ses abonnés sur la langue bretonne et les Bretons, par G. Le Coat. In-18, 36 p. Lannion, imp. Mauger.

EPISODE (UN) DE L'EXÉCUTION DES DÉCRETS DU 29 MARS A RENNES. — In-8°, 28 p. Saint-Malo, imp. J. Bazouge.

EXPOSÉ DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES PENDANT L'ANNEE 1884. — In-4°, 188-88 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

HISTOIRE GÉNÉRALE CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE DU POITOU, par M. le chanoine Auber, historiographe du diocèse de Poitiers. — T. I, gr. in-8°, XXVI-528 p. et cartes. Fontenay-le-Comte, imp. L.-P. Gouraud.

INTENDANTS (LES) DU POITOU, par M. Alfred Barbier. In-8°, 15 p. Poitiers, imp. gén. de l'Ouest.

Extrait des *Mém. de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (1884).

MUSIQUE (LA) A SAINT MALO. Recherches sur son origine, ses transformations et son histoire, par François Bazin. — Pet. in-12. 40 p. Saint-Malo, imp. J. Bazouge.

NOCES (LES) D'ARGENT DU RÉGIMENT DES ZOUAVES PONTIFICAUX. — Pet. in-8°, 44 p. Nantes. imp. Bourgeois..... 0 fr. 25

PAYSAN PALUDIER DU BOURG-DE-BATZ (LOIRE-INF.), par M. A. Delaire, ancien élève de l'Ecole polytechnique. In-8°, 60 p. avec carte et tableaux. Paris, lib. Didot.

POPULATIONS (LES) AGRICOLES DE LA FRANCE, par Henri Baudrillart, de l'Institut. Normandie et Bretagne, passé et présent : Mœurs, coutumes, instruction, population, famille, valeur et division des terres, fermage et métayage, ouvriers ruraux, salaires, nourriture, habitation. In-8°, V-642 p. Paris, lib. Hachette..... 7 fr. 50

SAINTE-MARIE DE PORNIC. Souvenirs, monuments et impressions, par Léon Maître. — Gr. in-8°, 32 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

UNE MAISON D'ANGERS AU XVIe SIÈCLE (1542-1623), par le comte Régis de l'Estourbeillon. — In-8°, 16 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue historique de l'Ouest*.

Digitized by Google

LE BUDGET

DU

DUCHÉ DE BRETAGNE

AU XVe SIÈCLE*

(ÉTAT DE FINANCE POUR L'AN 1481-1482. Suite)

Vennerie pour ledit an présent.

98. — A Pierres de Maure, grant venneur, pour ses gaiges dudit an présent commencé le premier jour d'octobre derroin, aussi pour l'entretenement des levriers et autres chiens qu'il a en charge pour le fait de ladite vennerie que pour l'entretenement des chariotz et tentes de chasse, — XIIIc lb.

99. — A Jehan de Trelan, semblablement pour ses gaiges et entretenement des chiens de sa charge, — VIxx lb.

100. — A maistre Guillaume de la Pommeraye, curé de Saint-Gravé, à ladite cause, — VIxx lb.

101. — A François de Talouet, semblablement, — IIIc XV lb.

102. — A Guillaume de Bodean, pareillement, — IIIIxx I lb. X s.

103. — A Jehan de Clehunnault pareillement, comprins X lb. d'erreraige, — C lb.

104. — A Robert Avalleuc, — XL lb.

105. — A Gilles Ethore, à la dite cause, — IIIIxx lb.

106. — A Macé Menoret, semblablement, — XL. lb.

107. — A Pierre de Bodean, à pareille cause, — IIIIxx lb.

108. — A Jehan de Campson, nouvellement retenu, pour ses gaiges, de cedit an, L. lb.

Fauconnerie pour ledit an.

109. — A Michel Ferron, grant fauconnier, pour ses gaiges de cedit an présent, — IIIc lb.

* Voir la livraison d'août 1885, pp. 89-101.

Digitized by Google

110. — A Godefroy, fauconnier, tant de gaiges pour ledit an present que aussi pour l'entretenement des chiens et oaiseaux que il a en sa charge pour le fait de ladite fauconnerie, — II^c XL. lb.

111. — A Jehannyn de Guignes, semblablement, — II^c XL. lb.

112. — A Nicollas Causchart pareillement, — IX^xx lb.

113. — A Jehan de la Tour, — IX^xx lb.

114. — A Guillaume de Karhey, subgarde du Gavre, — XL. lb.

115. — A Hannequin, — VI^xx lb.

116. — A Coppin Floch pareillement, — VI^xx lb.

117. — A Gerard, fauconnier, mis ou lieu de Jehan de Sainct Hillaire, pour ses gaiges dudit an, — LX. lb.

118. — A Guillaume Causchart, pareillement, — LX. lb.

119. — A Raoullet Christofle, de gaiges pour ledit an, — C lb.

120. — A Guillemyn de la Roche, ouvrier des chapperons à oaiseaulx, de gaiges pour servir les oaiseaulx desdiz fauconniers de chapperons, — XL. lb.

121. — A Yvon Millon et Jehan Hagomar, de don du Duc pour leur ayder aux mises qu'il auront à l'esligement du poiement desdiz fauconniers, dont ilz ont charge en ce présent an, et auxi desus le poiement, — LX. lb.

122. — A Jehan Kerbescont, pour ses gaiges dudit an commencé ledit premier jour d'octobre derroin, — C lb.

123. — A Jehande Kerbescont, son fi'z, pour ledit an, — LX lb.

124. — Au regard des *Robes et gaiges des gens des Comptes* pour cedit an, qui montent II^m II^c XX lb., cedit trésorier n'en aurait aucune mise en vertu de ce présent estat, mais en fait rapport cy en droit, pour ce que les receptes ordinaires sur lesquelles ilz sont atournez de leursdiz gaiges sont comprinses en l'estimacion de la finance de cedit an, et pour ce lesdiz — II^m II^c XX lb.

Autres mises qui sont à porter sur la finance de cedit an.

125. — Aux seigneurs et gens du Conseill qui tendront le Parlement en ce présent an leur sera poyé par ledit trésorier, pour leurs gaiges et deffroy du temps qu'ilz vacqueront audit Parlement,

Digitized by Google

sellond l'ordonnance que sur ce en sera faicte, dont la relacion du president et greffier vaudra audit trésorier, — VII^{c} lb.

126. — Aux seigneurs d'eglise de Nostre Damme de Nantes, pour ung an, finissant le XXIIIIe jour de mars l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} ung, de XI. lb. de rante leur deue sur une maison estante en la ville de Vennes, en laquelle tient le Parlement, — XI. lb.

127. — Aux seigneurs d'église de Saint Pierre de Nantes, Nostre Damme et Saint Aulbin de Guerrande, pour la pancion que le vicomte de Rohan leur doibt jucques au XXIIIIe jour d'avrill prochain venant, V^{c} LI lb. V s. IIII d. obole : savoir à ladite eglise de Saint Pierre de Nantes, es termes de XXIIII^{emes} jour d'octobre et d'avrill par moitié, III^{c} IIII^{x} XI lb. XVIII s. XVIII d. obole ; à l'eglise de Nostre Damme, esdiz termes par moitié, XXXVII lb. VI s. VIII d. à l'eglise de Saint Aulbin de Guerrande VI^{xx} II lb. : quelles parties montent V$_{c}$ LI. lb. V s. IIII d. Pour ce — V^{c} LI. lb. V s. IIII d. obole.

128. — A Monseigneur d'Avaugour, par la main de Jullien Rivault, son receveur, et par sa quictance, pour aider à aquicter les debtes dudit seigneur, — XII^{c} lb.

129. — Il sera poyé pour les gens qui seront ordonnez à la garde de la neff du Duc estante au havre de Saint Malo — VI^{c} lb [1].

130. — A Bartholomé Friscobaldi et Thomas Bartholy, banquiers, que ledit trésorier leur a poié dès le moys de may derroin sur plus grant somme que leur estoit deue pour certaine délivrance et poiement que ilz avoient fait pour le Duc en certains lieux, II^{m} V^{c} lb., quelle somme vauldra audit trésorier par quictance desdiz banquiers sans en avoir autre déclaracion. Pour ce — II^{m} V^{c} lb.

131. — Aux francs archiers de partie des eveschez de Bretaigne, lesquelx ont été puix naguères en garnison ès places des frontières pour y résider, jucques à ce que autrement y soit pourveu leur sera poyé sur leurs gaiges jucques à la somme de M V^{c} lb., quel paie-

1. Cet article est rayé dans l'original.

Digitized by Google

ment sera fait par les receveurs de ce present foaige de chascun desditz eveschez par la rellacion que chascun des cappitaines ou lieuxtenans des places où ilz sont en garnison baillera d'icelx francs archiers et du temps qu'ilz auront vacqué et servy à la garde de chascune desdites places, dont cause vauldra à chascun desdiz receveurs respectivement jucques à la dite somme, rapportant relacion desdiz cappitaines ou lieuxtenans, comme dit est, et quictance pertinente desdiz frans archiers. Pour ce — M V^c lb.

132. — A monseigneur de Laval, sur la somme de XII^m lb. que le Duc luy a promis poyer en quatre années commenczant le premier jour d'octobre derroin sur l'impost de l'evesché de Rennes, pour demourez le Duc quicte vers ledit sires et tous autres de l'action et demande que porroit estre faicte de la promesse de LXX^m escuz d'or au mariage faisant de damme Ysabeau de Bretaigne, fille du duc Jehan que Dieu absolle, avecques ledit sire, mesmes de la promesse qui fut faicte au mariaige faisant de damme Yolant, fille dudit sire et de ladite Ysabeau avecques feu Allain sire de Rohan, de la somme de XXIIII^m escuz, et sellond la lectre de ce faicte, dabtée le Xe jour de juillet l'an mil IIII^c III l^xx unz, sera poyé audit sires par les fermiers dudit impost dudit evesché, à valoir sur lesdiz XII^m lb., III^m lb., laquelle somme vauldra audit trésorier par quictance dudit sire. Et rapportera ledit trésorier le double de ladicte lectre et appointement. Pour ce — III^m lb.

133. — A Rolland de la Noe, fermier de l'impost en l'evesché de Rennes pour cest an présent, pour solucion et paiement de pareille somme que luy a esté deue par la deducion d'un compte rendu par luy à ses consors de la ferme de la conté de Nantes de troys ans finiz le derroin jour de septembre l'an mil IIII^c LXXIIII; VII^c LXIX lb. X s. IIII d. Quelle somme vauldra audit trésorier par la quictance dudit de la Noe et de ladicte deducion que il rendra et baillera audit trésorier, pour icelle rendre sur ses comptes. Pour ce — VII^c LXIX lb. X s. IIII d.

134. — A missire Thomas Uilbican (?) et missire Robert Morton, embaxadeurs d'Engleterre, de don que le Duc leur a fait, tant en

Digitized by Google

vexelle d'argent que en argent contant III^m lb., laquelle somme de III^m lb. vauldra audit tresorier par la relacion de maistre Jacques de la Ville Eon, sennechal de Rennes, que baillera du poiement avoir esté fait en sa présence ausdiz embaxadeurs. Pour ce, — III^m lb.

135. — A. Gilles du Maz, maistre d'ostel du Duc, pour le reste de II^m VII^c lb., que le Duc luy a ordonnez sellond son mandement et pour les causes en iceluy contenues, II^m lb., sur laquelle somme de deux mil livres luy sera poié par ledit trésorier, sur la finance de cedit an, M lb., et sur la finance de l'an prochain les autres M lb. Pour ce cy endroit, que vauldra audit trésorier par quictance dudit Gilles, — M lb.

136. — A Jehan de Beaumont, que le Duc luy a ordonné de don et partie de rescompanse d'aucuns services qu'il a fait au Duc, — C lb.

137. — A Charles Berthegny, pour VII chevaulx d'Espaigne prins de luy et bailles à Monseigneur d'Avaugour par commandement du Duc, et de don pour donner à partie des gens de sa compaignie, V^c lb., quelle somme vauldra audit trésorier par quictance dudit Charles seullement, sans estre tenu rapporter autre relacion du pris desdiz chevaulx ne autrement. Pour ce — V^c lb.

138. — A Allain de la Mote, visamiral de Bretaigne, pour pluseurs passaiges qu'il a fait faire par mer, dempuis environ huict moys, de pluseurs personnes par le commandement du Duc et pour ses matieres et affaires, et oultre, pluseurs passaiges rapportez en la charge de Francois Avignon, IIII I^c III^xx lb., quelle somme vauldra audit trésorier par quictance dudit de la Mote seullement. Pour ce — IIII^c IIII^xx lb.

139. — A Georges de Meinbier, pour le passaige par mer de ce pays en Engleterre desdiz embaxadeurs d'Engleterre, II^c XXX lb., quelle somme vauldra audit trésorier par la quictance dudit de Meinbier. Pour ce, — II^c XXX lb.

140. — Pour mille aulnes de toille blanche achatée de Jehan Le Bigot, et baillée par commandement du Duc à Pietres d'Allena pour porter en certains lieux hors ce pays et duché, pour donner

Digitized by Google

où le Duc luy a ordonné, sans ce que ledit Pietres en soit aucunement tenu respondre ne compter, la somme de IIc XXIIII lb. XIX s. II d. Quelle somme vauldra audit trésorier par la quictance de l'achat qui en a esté fait dudit Le Bigot sans autre garent. Pour ce, — IIc XXIIII lb. XIX s. I .

141. — A frère Guyon Gobien, prieur du couvent des Jacobins de Morlaix, de don du Duc pour leur ayder à leurs necessitez. C lb.

142. — A monseigneur d'Avaugour, pour son deffroy d'avoir tenu les monstres en l'evesché de Saint Brieuc au moys de septembre derroin, IIc lb. Quelle somme vauldra audit trésorier par la quictance de Olivier Lemeignen, argentier de mondit seigneur d'Avaugour. Pour ce, — IIc lb.

143. — A Pierres Thedaldi, banquier, demeurant à Nantes, pour restitucion de semblable somme que Guyon du Pontbriend, escuyer d'escuierie du Duc, avoit prins à Romme en banque pour le fait de partie de la mise des coursiers que le roy de Naples a envoyez à mondit seigneur, VIIc L escuz, quelle somme ledit du Pontbriend a employée esdictes mises, ainsi que a esté apparu et veu par minu, et oultre pluseurs sommes de deniers que ont esté employez esdictes mises touchant lesdiz coursiers dont il ne sera fait autre compte ne rapport. Laquelle somme de VII L escuz, vallans en monnoie MXXXI lb. V s., vauldra audit trésorier par quictance dudit Thedaldi. Item audit Thedaldi, pour son change de faire ladicte délivrance audit lieu de Romme, XXXVII escuz et demy, vallans à monnoie LI lb. XI s. III d. Pour ce, — M. IIIIxx I lb. XVI s. III d.

144. — A Anne Ringue, damoiselle de la Duchesse, à valoir sur la promesse de don que le Duc luy a fait pour le bien et avancement de son mariage, — M. lb.

145. — A Pietres d'Allena, pour troys chevaulx que le Duc a fait prandre de luy et par marché fait avecques ledit Pietres pour lesdiz troys chevaulx, IIIc X lb. Quelle somme vauldra audit trésorier par la quictance dudit Pietres sans relacion du pris desdiz chevaulx ne autrement. Pour ce, — IIIc X lb.

Digitized by Google

146. — A Yvon Millon, pour deux chevaulx que le Duc a fait prandre de luy dès environ le moys de may l'an mil IIII^c IIII^xx, prisez sellond rellacion de Artur Delbiest, escuyer d'escuyerie, II^c lb. Item, audit Millon, pour poiement d'un autre cheval d'Espaigne que monseigneur d'Avaugour bailla à Jehan de Crouy de don, IIII^xx X lb., que vauldra audit trésorier par quictance dudit Millon et relacion pour lesdiz deux chevaulx seullement. Pour ce — III X lb.

147. — A Henry Penhouet, archier de la garde du corps du Duc, de don du Duc pour luy ayder au raquict faire de certain heritaige que son père a vendu, — C lb.

148. — A Mathieu de Jarnac, pour ung cheval que le Duc fist prandre de luy pour mectre à ung des chariotz de la Duchesse dès environ ung an, et que vauldra audit trésorier par quictance dudit Mathieu seullement, — L lb.

149. — A Berthelot de la Ville Eon, de don du Duc pour luy aider à supporter les charges qu'il a eues ou service de mondit seigneur, — C lb.

150. — A maistre Raoul Tual, pour distribuer aux docteurs regens en l'Université de Nantes de don du Duc, II^c lb., qui vauldra audit trésorier par quictance dudit maistre Raoul Tual. Pour ce, — II^c lb.

151. — A Colinet du Marchy, de don du Duc et en rescompance d'aucuns services qu'il a fait pour mondit seigneur, et que vauldra audit trésorier par quictance dudit Colinet, — V^c lb.

152. — A Jehan du Fou, vicomte du Fou, admiral de Bretaigne, de don du Duc pour luy aider à faire une neff, et que vauldra audit trésorier par la quictance dudit admiral. Pour ce, — III^c lb.

153. — A Artur de Villequier, seigneur de Villequier, de don du Duc et en faveur d'aucunes rescompanses que il demande, luy sera poyé par ledit trésorier et par quictance dudit Villequier, — V^c lb.

154. — Item, sera poyé par ledit trésorier pour employer ou parachevement de la chappelle de Richebourg, sellond la déliberacion et advis qui en sera fait par les gens du Conseil, — V^c lb.

Digitized by Google

155. — A Marie de Conc (?), à valoir sur le don et promesse que le Duc luy a fait au bien et avencement de son mariaige, et oultre ce que sur cette somme luy a esté poié par avant ces heures, VI^c lb. Quelle somme vauldra audit trésorier par quictance de ladicte Marie — VI^c lb.

156. — A Marie de la Barillere, fille de deffunctz maistre Pierre de la Barillere et Franczoise Seellier, sa femme, à valoir sur V^c XXIIII lb., que le Duc a ordonné luy estre poiez par son commandement patent pour les causes en iceluy contenues, II^c lb. Quelle somme vauldra audit trésorier par quictance de ladite Marie et ledit mandement qu'il rendra et rapportera. Pour ce, — II^c lb.

157. — A maistre Jehan Malaise, à valoir sur V^c lb., que le Duc luy a ordonné de don par son mandement patent pour le bien et avancement de son mariage, — III^c lb.

158. — A Jehan de Neuffville et à Jehanne, sa femme, ou l'un d'eulx, que leur a esté ordonné de don de mondit seigneur, et sellon son mandement patent dabté le XXVIIe jour de Janvier derroin L lb. Quelle somme vauldra audit trésorier par quictance desdiz de Neuffville ou de ladicte Jehanne. Pour ce, L. lb.

159. — Aux heritiers de feu Pierres Thommin, à valoir sur ce que leur est deu par la deducion d'un compte que rendit ledit Thommin, par aucun temps garderobier du duc François que Dieu absolle, — II^c lb.

Reparacions de places.

160. — A Jehan Trevarré, miseur des deniers ordonnez estre employez en la reparacion de Concq, oultre les deniers du billot, luy sera poyé par ledit trésorier la somme de V^c lb., pour employer esdites reparacions, et dont il en rendra le compte par minu. Laquelle somme de V^c lb., vauldra audit trésorier par la quictance dudit Trevarré seullement. Pour ce, — V^c lb.

161. — A Pierre Picot, miseur de la reparacion et ediffice ordonné estre fait à Saint Malo de l'Isle M. lb. Quelle somme vauldra au dit trésorier par la quictance dudit Picot seullemen

Digitized by Google

pour ce que ledit Picot en rendra le compte à la Chambre des Comptes. Pour ce, M. lb.

162. — A Michel Auffray, miseur des ediffice et reparacions ordonnez estre faitz à Dol, luy sera poyé pour employer esdictes reparacions et dont il comptera M Vc lb. Quelle somme vauldra audit trésorier par la quictance dudit miseur seullement. Pour ce, — M Vc lb.

163. — A Guillaume Le Bacle et Guillaume Riveran, feuratiers des eupvres et ediffice ordonnez estre faict à Vitré, leur sera po é par ledit trésorier, à valoir sur lesdiz feurs, sellond les devis qui en ont esté faitz, IIIm lb. Quelle somme vauldra audit trésorier par quictance desdiz Le Bacle et Riveran. Pour ce, — IIIm lb.

164. — A Guillaume Le Maczon, miseur des deniers ordonnez pour la reparacion et fortiffication de Dinan, luy sera poyé par ledit trésorier, et par quictance dudit miseur pour employer esdictes fortifficacions et reparacions, — VIIIc lb.

165. — A Jehan du Boull, ordonné miseur des ediffices et reparaions de Cliczon, luy sera poié pour employer esdites reparacions et ediffices, et oultre ce qu'est accoustumé prandre sur la recepte ordinaire de Nantes pour employer esdites reparacions, VIIIc lb. Quelle somme vauldra audit trésorier par quictance dudit du Boull. Pour ce, — VIIIc lb.

166. — A Yvonnet Davy, receveur ordinaire de Vennes, pour employer es mises de la reparacion du chasteau de Vennes et des murailles du parc dudit lieu, — VIIc lb.

167. — A Jehan Chevrolaye, receveur de la Guierche, pour employer en la reparacion et fortifficacion de la Guierche par les ordonnances et rellacions de Bertran du Parc, maistre de l'artillerie, missire Michel de Partenay, seigneur de Partenay, missire Jehan de Champeigné, seigneur de la Montaigne, ou de l'un d'elx, XIIc lb. Quelle somme vauldra audit trésorier par quictance dudit Chevrolaye. Pour ce, — XIIc lb.

168. — A Jehan Hagomar, receveur ordinaire de Foulgieres, pour employer es ediffices et reparacions tant de la ville que du

Digitized by Google

chasteau dudit lieu, oultre IIIc lb. qui sont employés chascun an des deniers de ladite recepte en reparacions ou chasteau dudit lieu, XVIIc lb. Laquelle somme vauldra audit Hagomar par la relacion de Bertran du Parc, cappitaine dudit lieu de Foulgères, et à cedit trésorier par la quictance dudit Hagomar. Pour ce, — XVIIc lb.

169. — A Geffroy Estrillart, receveur ordinaire d'Auray, pour employer es mises des reparacions et entretennement du chasteau dudit lieu, dont la mise luy vauldra par la relacion de Henry de Québlen, l'un des gens des comptes, VIIIc lb. Quelle somme vauldra audit trésorier par quictance dudit Estrillart. Pour ce, — VIIIc lb.

170. — A Hervé Kerbescat, receveur ordinaire de Brest, pour emploier au paiement de la maczonnerie et charpanterie et couverture des ediffices et reparacions du chasteau dudit lieu de Brest, et aussi pour employer au poiement des feurs qui ont esté faitz des ediffices et reparacions dudit lieu, et dont ledit receveur complera, M Vc lb. Quelle somme vauldra audit trésorier par la quictance dudit receveur seullement. Pour ce, — M Vc lb.

171. — A Jehan Glatonnet, à valoir sur ce que luy est deu à cause de LX. lb. de rante qu'il dit luy avoir auttrefoiz esté prinses du duc Jehan à certaines causes, sellond le mandement sur ce fait, — C XXXVII lb. X s.

172. — A Martin Tillemen et Jacquet Malhere, que leur est ordonné pour la garde et entretennement de certain nombre de harnoys leur baillez par Yvon Mil'on, et aussi pour le louaige de la maison où sont en garde lesdiz harnoys et dont lesdiz Martin et Malherc feront l'acquict vers celx à qui seront lesdites maisons, — VIxx lb.

173. — A Jehan de Launay, de don du Duc, et pour le rescompance de la cappitainie de Pillemil, que a lessé à missire Gilles de la Claretière à la requeste du Duc, — IIIc lb.

Digitized by Google

Pancions qui ont esté assignées par mandement de mondit seigneur sur la recepte ordinaire de Cliczon, laquelle recepte et seigneurie dudit lieu est à présent à monseigneur d'Avaugour.

Savoir

174. — A Perrine Micault, veuffve de feu Guillaume Bretel, laquelle fut nourice du Duc, par an, XL lb. que luy seront poyez par ledit trésorier. Pour ce, — XL lb.

175. — A Jehan Hardy par an, semblablement, qui luy seront poiez par ledit trésorier —XXV lb.

176. — A Marie Bretin, veuffve de feu le bastard de Bievre, par an, — XX lb.

177. — A Jehan de Boull et sa femme, par an, — XXV lb.

178. — Il sera passé audit tresorier par deport, sur la finance de ce dit an, la somme de V^m lb. qui ont esté depportez par expedicion du Conseill aux fermiers des portz et havres de la conté de Nantes, sur la remonstrance qu'ilz ont faicte d'estre grandement perdans à tenir ladicte ferme au pris que elle leur a esté affermée, pour cest an et en actendant passer dudit depport. Pour ce, — V^m lb.

179. — A Bartholomé Friscobaldi, banquier, pour restitucion de semblable somme qu'il a poyée et délivrée pour le Duc, en Flandres, à la main de Pierres Anthonne, à Bruges qui en avoit baillé le poiement pour mondit seigneur à certaines personnes, VII^c LIX lb. XI s. VIII d., comprins le change et port de ladicte somme de ce pays au lieu de Bruges, quelle somme de VII^c LIX lb. XI s. VIII d. vauldra audit trésorier par la quictance dudit Bartholomé sans autre garent. Pour ce, — VII^c LIX lb. XI s. VIII d.

180. — A Jullien Tierry, pour remplissement de pareille somme qu'il a délivrée en Flandres à certaines personnes pour mondit seigneur et ses affaires, comprins son change et port de ladicte somme, IIII^c XLI lb. XIII s. IIII d. Quelle somme vauldra audit trésorier, par quictance dudit Jullien seullement. Pour ce, — IIII^c XLI lb. XIII s. IIII d.

181. — A Jehan Jahu, pour restitucion de semblable somme que a poyée pour mondit seigneur et de son commandement à

Digitized by Google

certaines personnes dont il ne sera fait autre decleracion, IIc VIII lb. VI s. VIII d. Quelle somme vauldra audit trésorier par quictance dudit Jahu seullement. Pour ce, — IIc VIII lb. VI s. VIII d.

182. — A Jullien Tierry, pour le restituer de pareille somme qu'il a poiée et delivrée en Flandres pour X chevaulx que Germain Gentilhomme a achatez esdictes parties par commandement de mondit seigneur et amenez par mer devers mondit seigneur, VIIIc XXV lb., comprins son change de ladicte delivrance. Item, audit Germain Gentilhomme, pour la despance desdiz chevaulx, aussi le sallaire et despance dudit Germain et de IIII compaignons qui ont amenez lesdiz chevaulx ; pareillement, pour autres menues mises comme de selles, brides, et autres menues choses achatées pour lesdiz chevaulx dempuis le partement dudit pays de Flandres jucques à ce que ilz ont esté baillez et livrez, LXV lb. Et desquiez lx diz chevaulx en a esté baillé VI pour servir à l'escuyerie de la Duchesse, et troys qui sont demourez pour distribuer au bon plaisir de mondit seigneur, et le Xme, mourut à la dessente de la mer, par la grant tourmente et froidure qu'ilz avoint eu en la mer. Quelles somnes vauldront audit trésorier par quictance desdiz Jullien Tierry et Germain Gentilhomme respectivement sans autre garant. Pour ce, — VIIIc IIIIxx X lb.

183. — A Jehan de Boull, pour emploier en certaines mises et commandements du Duc pour ses affaires, et dont il ne sera en riens comptable, et que vauldra audit trésorier par la quictance dudit de Boull seullement pour tout garent, IIIm Vc lb. Pour ce, — IIIm Vc lb.

Convay de la mer.

184. — A Bizien Merien, demourant à Morlaix, lequel a fait equiper la neff dudit lieu de Morlaix, nommée *la Franczoise*, estante du port de IIc L tonneaux, du numbre de VIxx combatens, pour servir au convay de la mer ordonné estre mis sus en cest an present, ou raport dudit Bizien, cappitaine de cette neff, la somme de XIIc IIIIxx lb., savoir : pour les gaiges, vitaille et sallaire desdiz

Digitized by Google

VI^ix combatens de deux moys, comprins VIII jours qu'ilz ont esté à preparez ladicte neff, au pris de IIII lb. à chascun par moys, IX^c LX lb. Item, pour le frect de ladicte neff pour ledit temps, au pris de X s. par chascun tonneau, II^c L lb. Item, audit Bizien, de don, et pour son deffroy d'avoir esté par pluseurs voiages devers le Duc, tant pour le fait dudit convay que pour l'esligement dudit poiement, LXX lb. Qu'est ladite somme de XII^c IIII^ix lb. Quelle somme vauldra audit trésorier par quictance dudit Bizien seullement. Pour ce, — XII^c IIII^ix lb.

185. — A Allain de la Mote, visamiral, lequel a fait équiper une sienne barque de LV combatens, en habillemens de guerre, pour servir audit convay, ouquel voiage a esté ladicte barque en mer par le temps de deux moys commencez le XVe jour d'octobre derroin : sera poié audit visamiral, pour vitailles, gaiges et sallaire desdiz LV combatens, audit pris de IIII lb. à chascun par moys, IIII^c XL lb. Quelle somme vauldra audit trésorier par quictance dudit visamiral seullement, et sans estre tenu à rapporter aucune relacion de monstre d'icelx combatens ne relacion du temps qu'ilz y ont servy, pour ce que ledit visamiral a fait verifficacion dudit service et pour ledit temps. Item, pour le frect de ladicte barque qui est du port de LX tonneaux, ainsi que a esté vérifié, luy sera poyé au pris de X s. par tonneau [par mois], LX lb. Quelle somme vauldra audit trésorier par quictance du visamiral comme devant. Pour ce — V^c lb.

186. — Audit Allain de la Mote, visamiral, lequel par commandement du Duc avoit fait preparez *la Grant neff du Duc*, estante à Saint Malo, et en icelle fait mectre et assemblez II^c hommes pour devoir servir audit convay. Pour lequel voiage faire, ledit visamiral avoit achaté de grans vitailles, dont parties d'icelles furent despensées par lesdiz II^c hommes qui furent environ le temps de VIII jours ; aussi pour faire l'assemblée desdiz hommes luy cousta XX lb. : luy sera par cedit trésorier paié pour rescompance de toutes ces choses, sauff à luy à joir du demourant desdites vitailles, la somme de II^c XXIII lb. XV s. Quelle somme vauldra audit trésorier

Digitized by Google

par quictance dudit visamiral seullement. Et est bien assavoir que ledit visamiral respondra des choses et especes qui ensuivent, quelles especes il a achatées pour devoir servir en ladite neff en celuy voiaige de convay, sçavoir, par vexelle de boais, jucques à la somme de VI lb. mounoie. Item, X fustz de pippes pour mectre les eaux. Item, en orloges et compas pour la valleur de seix livres. Item en clou de barot, de carvelle, et de souspiret (?) pour les pompes. Item, en aulonnes jucques à la valleur de XX lb. Item, en fil de ray et eguilles jucques à IIII b. Item, en pierre de canon jucques à la valleur de VIII lb. Item, V^c lb. de plomb. Desquelles especes il fournira et respondra, ou de la valleur comme dit est, et en sera rendu relacion. Pour ce cy endroit — II^c XXXIII lb. XV s.

187. — Audit trésorier general, lequel a fait équiper une neff du port de II^c XL tonneaux et ung balinier du port de X tonneaux, èsquelx neff et balinier y eut VII^xx X combatens, dont en ladicte neff VI^xx, et oudit balinier XXX combatens, pour servir audit convay, sera poié pour les gaiges, sallaire et vitailles desdiz VII^xx X combatens pour deux moys qu'ilz ont vacqué oudit convay pour le premier voiaige, oudit pris de IIII lb. chascun par moys, XII lb. Et pour le frect desdictes neff et balinier, oudit pris de X s. par tonneau, le moys II^c L lb. Qu'est somme XIIII^c L lb. Quelle somme vauldra audit trésorier vériffiant en avoir esté poyé sans autre garent. Pour ce, — XIIII^c L lb.

188. — Item, que sera employé en la mise dudit convay pour le second voiage, qui commencera le premier jour de Mars prochain venant, — III^m lb.

189. — A Péan Gaudin, auttrefoiz maistre de l'artillerie de Bretaigne, que mondit seigneur luy a ordonné pour luy ayder à soy acquicter et aussi pour demourez quicte de pluseurs demandes qu'il luy faisoit, M lb. et est oultre pareille somme dont il a esté assigné par mandement de mondit seigneur sur les deniers de la recepte de Nantes de l'an passé. Laquelle somme de M lb. vauldra audit trésorier par quictance dudit Pean Gaudin seullement. Pour ce, — M lb.

Digitized by Google

190. — A André Thebaud, constremaistre de la grant neff que fait Derien Ledu, que luy est ordonné pour ses gaiges de l'an présent, commencé le premier jour d'octobre derroin au pris de VI lb. par moys, — LXXII lb.

191. — A Allain de la Mote, visamiral de Bretaigne, ayent la charge de la garde de la neff du Duc estante ou havre de Saint Malo, luy sera poyé, tant pour despence de bouche, gaiges et sallaire de XVII hommes qu'il doit entretenir pour la garde de ladicte neff au pr s de LXIII lb. XV s. par moys, VII^c LXV lb. Quelle somme vauldra audit trésorier par quictance dudit visamiral. Et est pour ung an commencé le XVe jour d'octobre derroin. Pour ce, — VII^c LXV lb.

192. — A Louys Berthelot, serviteur dudit visamiral, que luy a esté ordonné pour son deffroy d'estre venu devers le Duc pour le fait dudit poyement, ouquel voiage il a esté par long temps, — XX lb.

193. — A Maistre Jehan Bochault, chanoine de Saint Pierre de Nantes, pour restitucion de pareille somme qu'il presta à mondit seigneur, à la main de cedit trésorier, dès l'an mil IIII^c LXXII, pour ayder à supporter les charges de sa guerre, IIII^xx lb.

194. — A Jehan Guibert, pour restitucion de pareille somme, qu'il a prestée paravent ces heures à mondit seigneur pour luy ayder à supporter ses charges, XXVII lb. IX s. II d. : savoir, à la main de Jehan du Boais, pour lors trésorier de l'espargne, VI lb. XVII s. VI d. ; à Jehan Landreau, IIII lb. XI. s. VIII d. ; et à la main de cedit trésorier XVI lb. : qu'est ladicte somme de XXVII lb. IX s. II d. Quelle somme vauldra audit trésorier par quictance dudit Guibert et les sedulles desdiz du Boais et Landreau. Pour ce, — XXVII lb. IX s. II d.

---

195. — Toute somme de mise des parties et sommes de finance tirées à gict cy devant en vignt troys feilleiz de ce présent estat : quatre cens troys mil seix cens trante cinq livres, seix soulz, unze deniers. Et la charge monte troys cens quatre vigns dix sept mil

Digitized by Google

sept cens soixante seze livres, dix soulz. Ainsi, y a exceix de mise, de cinq mil huict cens cinquante huict livres, seze soulz, unze deniers, dont ledit trésorier sera remply à la prochaine finance. Et lesquelles mises de cedit estat, sellond et au désir des articles y contenues, vauldront audit trésorier et luy seront allouées et passées en clere mise et descharge en ses comptes, rendant les quictances et relacions au desir de chascun desdiz articles respectivement, en mandant aux gens des comptes de mondit seigneur ainsi le faire sans nul reffus ne difficulté. Et, pour ce que en cest present estat y a pluseurs articles non specifiez, declerez ne entendus, et que aucunement les gens desdiz comptes pourroint faire difficulté d'en allouez les mises, touteffoiz il est ordonné que icelles mises soint allouées et passées en clere mise et descharge, sellond et au desir d'icelx articles, sans autre decleracion ne interpretacion en estre faicte. Et est entendu que les poiemens et favences faictes avant la conclusion de cedit estat vauldront audit trésorier, combien que l'ordonnance en fust uncore à faire.

Cedit present estat fait et conclut par le Duc et son Conseill commis à besoigner à l'estat de ses finances, le XVIIIe jour de fevrier, l'an mil quatre cenz quatre vigntz ung.

(Signé) FRANÇOIS.

(Et plus bas) CERISY.

Digitized by Google

L'AUBÉPINE ROSE *

VI

Le soleil jetait partout ses rayons d'or dans le vaste ciel bleu, et les grands parents montaient doucement la côte, en se donnant le bras. Quelques centaines de mètres séparaient les Frênes de l'église du village. Ils montaient suivis du cortège d'honneur, de la famille entière.

Alain de Kerdual, dont l'uniforme tout neuf luisait au soleil, marchait à côté de Louise. Le commandant lui avait assigné cette place. Mademoiselle Lorris portait une robe de crêpe de chine bleu tendre, et son chapeau, de même nuance, s'égayait d'un petit bouquet de roses pâles. Elle était charmante, mais elle n'y songeait pas, toute à la pensée des noces d'or. Elle-même, le matin, avait paré sa bonne maman, elle lui avait mis sa belle robe de moire, son châle de dentelle, son chapeau gris ardoise, où les plumes se contournaient avec de la malines. Elle avait aussi coquettement piqué le gros diamant sur la cravate de son bon papa, et, d'une caresse de la main, soulevé avec grâce les boucles de cheveux blancs qui ajoutaient tant de majesté au visage du beau et grand vieillard.

Le vieux couple marchait l'âme sereine ; la conscience du devoir accompli communiquait à tout leur être une joie vive, qui se traduisait par un épanouissement du visage.

Les cloches sonnaient à toute volée et le cortège entra dans l'église. Le soleil tamisait à travers les vitraux, confondant ses rayons avec l'illumination de l'autel. Le Tabernacle et les candélabres mêlaient leur note d'or aux bouquets fleuris.

* Voir la livraison d'août 1885, pp. 118-126.

Digitized by Google

Les vieillards prirent place dans des fauteuils de velours rouge, comme au temps de leur jeunesse, et le prêtre bénit de nouveau leur longue fidélité. Et qu'importe si la date remonte à un demi siècle, les serments ne vieillissent pas. Ils n'y avaient jamais failli; ils étaient toujours restés sur les sommets, donnant à leurs enfants des leçons d'honneur et de loyauté, et les enfants avaient compris et s'efforçaient d'imiter.

— Et c'est ainsi que se forment les familles chrétiennes, la gloire et l'honneur de leur patrie, pensait Alain de Kerdual, en prenant dans la sienne la petite main gantée de Louise, car ils allaient quêter.

La quête achevée, en même temps que la messe, les vieux époux se levèrent, abaissant sur leurs enfants, sur le cher cortège, sur le couronnement de leur vie entière, un regard affectueux, les enveloppant tous de la même chaude tendresse, et l'on reprit, toujours à petits pas, le chemin des Frênes.

Le couvert étincelait dans la grande salle à manger. Toute l'argenterie de famille figurait sur la nappe damassée. C'était un dîner à l'antique, à la vieille mode lorraine, où les plats allaient se succéder en nombre considérable. Au bout de la table, comme des nouveaux mariés, le vieux couple présidait sous un berceau de fleurs et de feuillages.

Était-ce un pur hasard ou une nouvelle tactique du commandant Lorris? Cette fois encore le lieutenant de vaisseau se trouvait placé près de Louise. Elle rougit beaucoup, en le regardant avec toute la candeur de ses beaux yeux bleus. Elle se sentait prise de respect et aussi d'un peu de pitié sympathique pour ce jeune marin si grave et même si triste, qui ne souriait jamais. Elle lui trouvait dans le regard une expression de souffrance vague, lointaine peut-être, et ce quelque chose de meurtri, de mélancolique remuait la jeune fille.

Mais elle fut bientôt distraite par l'animation du repas et le touchant spectacle des mariés. On venait de servir le premier plat, un saumon magnifique ; et, tandis que sur les assiettes de fine

Digitized by Google

porcelaine on entendait le réjouissant cliquetis des fourchettes, monsieur Lorris regardait affectueusement sa vieille compagne. Était-ce bien elle, si simple habituellement, qui se montrait parée de si beaux bijoux anciens ? Était-ce bien sa tête sur laquelle deux grandes épingles d'or assujettissaient cette coiffure élégante, dont les fleurs s'harmonisaient si gracieusement avec les papillotes légères que les années avaient poudrées à blanc, comme celles des marquises d'autrefois ?

C'était bien elle, et elle se mit à sourire en voyant que son mari, très attendri, s'oubliait à la contempler. Pourtant, d'ordinaire, bonne maman n'était pas coquette : les enivrements de la vanité n'existent guère quand vient de luire le soixante-dixième printemps. Elle avait un autre orgueil : les six enfants qu'elle avait bercés, soignés, élevés, puis toute cette suite de petits-fils et de petites-filles. Elle les comptait... Quinze ! Et un éclair de triomphe passa dans ses yeux bleus.

Le dîner continuait. Avec la volaille gonflée de truffes, on passait le vieux bordeaux, — les enfants gazouillaient, là-bas à la petite table ; — puis vint le dessert. Le champagne fut versé dans les coupes, et le grand-père se leva. Tous firent silence, car il allait parler. Il était le roi, et les sujets attendaient pleins de respect. Il était le roi, non-seulement obéi et respecté, mais encore aimé et béni, car à ses sujets il avait dévoué sa vie. Monarchie parfaite que celle de la famille chrétienne. Le roi est père, il gouverne en aimant, et les sujets sont des fils ; ils vénèrent en obéissant.

Alain de Kerdual se disait ces choses en regardant avec émotion le père de famille. Monsieur Lorris tenait son verre d'une main, tandis que ses yeux s'arrêtaient, tour à tour, sur tous les enfants également aimés. Il parlait maintenant ; la voix, d'abord un peu chevrotante, s'était graduellement affermie ; il rappelait le passé, et chaque souvenir mettait dans ses rides un sourire, et dans ses yeux des tendresses profondes.

Puis, tout à coup, son regard s'anima, toute sa figure devint rayonnante, et, levant sa coupe d'une main ferme, il s'écria :

Digitized by Google

— A la santé de votre mère, mes enfants, que Dieu nous la conserve longtemps, car, pour tous, elle a été le guide, l'amie, le bon ange. C'est notre reine !

— A notre mère !.. à notre reine !.. répétèrent les voix mâles et les voix enfantines.

Et les coupes pleines de champagne se choquèrent les unes contre les autres ; les souhaits s'envolèrent. On ne s'entendait plus. Puis il y eut un grand silence.

Le commandant Lorris avait pris dans ses bras Bébé, la dernière petite-fille, une adorable mignonne de cinq ans, vêtue de blanc et dont les beaux cheveux bouclés étaient relevés par un ruban rose.

— Ecoutez Bébé, fit la voix vibrante du commandant, elle va dire à grand'mère un beau compliment.

Tous tendirent l'oreille, devinrent attentifs ; les lèvres souriaient déjà, les mains s'apprêtaient à applaudir, et Bébé, debout sur une chaise, rouge de confusion, baissant les paupières, commença d'une petite voix tremblante :

Pour chanter, libre de tout soin,
L'oiseau s'éveille avec l'aurore ;
Sur un autre arbre un peu plus loin
Il vole pour chanter encore.

Moi, chère mère, au jour le jour,
Je vis de tes bontés si grandes ;
Que je sois heureuse, en retour,
C'est tout ce que tu me demandes.

Oui, je suis ton petit oiseau ;
Je veux donc que de mon enfance
Chaque jour soit un chant nouveau
D'amour et de reconnaissance [1].

Bébé s'arrêta, toutes les mains l'acclamaient ; et, perdant la tête au bruit de ces bravos, la mignonne s'élança d'un bond vers sa

1. Tiré du *Fabuliste chrétien*.

Digitized by Google

bonne maman, grimpa sur ses genoux, l'enlaça de ses deux petits bras, ayant fossettes aux coudes, cacha sa tête blonde sur le cœur maternel et cria de toutes ses forces :

— Bonne maman, je t'aime bien ! je t'aime bien !

Alors, ce fut un véritable tumulte, tous voulaient imiter Bébé et dire leurs tendresses ; on ne pouvait s'entendre. Le commandant fit un signe. Lui, le fils aîné, se mit à la tête des sujets et tous, par rang d'âge, vinrent déposer un baiser sur le front de leur reine bien-aimée. L'émotion donnait aux yeux de madame Lorris un éclat extraordinaire, et, quand Alain de Kerdual s'inclina à son tour devant l'aïeule, il vit trembler à ses cils une larme douce et brillante.

La vie de famille ! Elle a ses jours nébuleux, parfois ses orages ; mais que cela passe vite ; et, quand brille le soleil, comme il est lumineux et beau !... Et non, la vie de famille n'a même pas des orages au ciel entièrement plombé ; il reste toujours, entre les nuages un petit coin bleu : c'est l'amour de la mère.

Le dîner étant achevé, la noce d'or passa au salon ; et, lorsque vint le soir, pour égayer la jeunesse, il y eut un grand événement aux Frênes : un bal !

Les voitures arrivaient jusqu'à la véranda, et les invités montaient le perron transformé en colline fleurie, puis ils pénétraient dans le salon et venaient serrer la main des vieux mariés. Et dans ces félicitations, rien que de sympathique et de sincère.

Alain de Kerdual, debout à l'angle du piano, regardait toutes ces choses avec un vif intérêt ; Louise, surtout, lui paraissait digne d'étude. Sa robe bleu tendre, dont le corsage moulait une taille élégante et souple, s'ouvrait en carré, avec un revers de fine dentelle. Un petit bouquet de boutons de roses était coquettement piqué au coin de l'échancrure. Sur les bras potelés et demi-nus brillait un bracelet d'or, et le cou très blanc était bien dégagé par les cheveux relevés en épaisses torsades sur le sommet de la tête.

Louise avait dans toute sa personne un mélange de gravité et de jeunesse ; elle se multipliait, elle allait, venait, disait un mot

Digitized by Google

aimable aux vieilles amies de son aïeule, présentait des cartes pour un whist aux habitués des Frênes, amis de son grand-père ; mais ils refusaient de faire la partie accoutumée. Ils ne voulaient pas quitter le grand salon, car le vieux couple allait ouvrir le bal.

Le violon, le piano et la basse préludaient. Tous regardaient; les domestiques eux-mêmes, groupés dans l'encadrement d'une porte, souriaient avec des yeux où brillait un mélange de curiosité et de respect.

Monsieur et Madame Lorris se tenaient enlacés : lui, redressant la taille et soutenant la main de sa vieille compagne, la levant avec grâce, à l'ancienne mode ; elle, se rappelant les pas de valse, alors que, jeune fiancée, elle tournait si joyeusement appuyée sur le bras robuste qui, dans la vie, devait la protéger... Comment allait-elle valser, maintenant, la bonne grand'mère ? Elle avait oublié... elle le croyait du moins.

Et voilà le piano qui résonne, rythmant la mesure ; le violon et la basse l'accompagnent ! C'est une valse viennoise, un air d'autrefois, qui charma leur jeunesse.

Ah ! largo ! largo ! ralentissez encore ; un siècle et demi s'ébranle.

Alain, debout près de Louise, car il l'avait choisie pour danseuse. attendait son tour et regardait, son grave visage tout égayé.

Trois fois déjà les vieux ont fait le tour du salon ; lui, toujours droit dans son habit de drap fin, ses cheveux blancs ceignant son front d'une auréole ; elle, animée par le bonheur, ayant retrouvé le sourire de ses vingt ans.

Ils tournent gravement, mais non sans grâce : c'est la pose de l'autre siècle ; on applaudit. Les tout petits, leurs yeux grands ouverts, ne peuvent croire à ce prodige : Bonne maman qui danse!

Cela dura ainsi quelques minutes, puis on entendit à son souffle oppressé que la grand'mère se fatiguait.

— Assez, assez, dit-elle.

Et le vieux couple s'arrêta, prit place sur le canapé, et resta là, immobile, souriant, haletant.

Digitized by Google

L'orchestre continuait la valse, mais les notes s'accéléraient; graduellement les instruments se pressaient.

Andante ! Andantino ! Les fils et les filles, les amis valsent à leur tour. C'est le commandant, c'est le colonel, soutenant leurs belles danseuses en robes de satin et en cheveux grisonnants.

Puis: Allegro ! Prestissimo ! Amoroso ! Maintenant la jeunesse s'envole ; les souliers de satin effleurent à peine le parquet ; les traînes de tarlatane s'enroulent et flottent. Tous les yeux sont brillants, toutes les lèvres souriantes. Alain de Kerdual entraîne Louise, dont le gracieux visage se couvre d'une jolie teinte rosée. Elle danse avec simplicité, ignorant son propre charme et tout à ce plaisir du tourbillon qui l'étourdit.

Mais l'heure s'avançait ; là-bas, sur le canapé, où ils demeuraient assis, les paupières du roi et de la reine de la fête s'appesantissaient ; les douze coups de minuit venaient de sonner au cartel. Depuis vingt ans peut-être ils n'avaient pas veillé si tard. Alors les danses cessèrent, le silence se fit aux Frênes, et les vieillards, maintenant enchaînant un souvenir à un autre souvenir, feuilletaient ensemble le passé. Ils se reposaient dans la grande chambre, qui avait vu tant de berceaux. Ils causaient très doucement de ceux qui étaient présents et de celui qui était allé les attendre dans l'éternelle patrie, du père de Louise tombé devant l'ennemi. Ils n'oubliaient ni une larme ni un sourire ; puis la causerie devint languissante ; puis elle s'éteignit. Ils s'étaient assoupis ; ils rêvaient.

Et, comme les vieillards, Alain de Kerdual rêvait aussi, mais il rêvait éveillé. Lentement il parcourait les allées du jardin ; il se trouvait pris d'un attendrissement qu'il n'aurait su définir, d'un besoin de cette vie de famille qui lui avait paru si noble et si belle. Dans cette atmosphère égale et sereine, il sentait se dissiper tous ses regrets d'autrefois ; son ancien sentiment se détachait de son âme et tombait, comme les feuilles jaunies se détachent des branches à l'automne. Le passé était mort. Qu'allait-il germer avec le nouveau printemps ?

Digitized by Google

Un trille perlé vint frapper son oreille. Etait-ce le chant de Louise, entendu la veille, la romance du pays où fleurit l'oranger?

Non : la jeune fille devait paisiblement sommeiller. La lumière s'était éteinte à la fenêtre de sa chambre. Cet air, c'était un chant de rossignol. Les trilles de l'oiseau, tantôt doucement assourdis, tantôt d'une acuité intense, montaient vers le ciel. Le rossignol chantait dans les peupliers au bord de la Meurthe, et la rivière coulait au-dessous de lui. Elle coulait, allant au loin s'unir à la Moselle pour baigner toutes deux, leurs eaux confondues, des rives différentes, des rives françaises et des rives allemandes. Il en est ainsi dans la vie de l'homme. Elle coule comme un fleuve ; et, tour à tour, les rives du fleuve humain prennent différents aspects.

Tout change donc sur cette terre, et celui qui a pleuré hier pourra rire demain. Déjà un vague sourire se dessinait sur les lèvres du Breton, et tout bas, en son cœur, l'espérance lui murmurait :

— Ta première illusion a été brisée ; mais on pourrait rêver encore... Si nous recommencions ?

VII

Deux mois après la journée des noces d'or, les Frênes étaient de nouveau en fête ; encore pour un mariage, mais la mariée, cette fois, était blonde, rose, fraîche, jeune et jolie sous son grand voile de tulle.

Alain de Kerdual rayonnait. Il l'avait compris, le bonheur était là, près de Louise, près de cette jeune fille dont les noms auraient pu être : bonté, charité, dévouement. Durant des semaines il l'avait vue à l'œuvre, douce, sincère, affectueuse, n'offensant personne, obligeant tout le monde. Puis, comme elle mettait en pratique le commandement divin : « Tes pères et mère honoreras ! » De quels soins tendres et délicats elle entourait ses grands parents! Et le bonheur et la vie longue sont promis à l'enfant obéissant et respectueux, les bénédictions du ciel sont assurées au foyer qu'il fon-

Digitized by Google

dera à son tour. Aussi Alain regardait l'avenir sans crainte : il comptait sur le bonheur, et à sa tante Yvonne, majestueuse dans sa robe de velours et venue aux Frênes pour le mariage, il murmurait d'une voix tremblante :

— Combien vous aviez raison, ma chère et bonne tante, lorsque là-bas, dans le pays des glaces, vous me disiez de ne pas me désespérer. Vous m'écriviez : « Elles renaîtront les fleurs dans ta vie; tu connaîtras encore le soleil, le printemps et les beaux jours. » Et moi, pauvre fou que j'étais, je ne vous croyais pas. Mais vous disiez vrai. Oh ! je suis heureux, et mon cœur est jeune ! plein de vie, il bat comme à vingt ans. »

Ils causaient tous les deux sous la charmille. Louise les avait quittés pour revêtir son costume de voyage. Elle revint bientôt toute souriante.

— Que complotez-vous donc ? s'écria-t-elle ; comme vous parlez avec mystère !

Alain leva sur sa femme ses beaux yeux bruns, où l'on voyait son âme honnête, comme pour dire : « Regardez, au fond de moi, tout ce qu'il y a d'amour pour vous, de confiance dans l'avenir. N'ayez pas peur, Louise, nous serons heureux. » Elle comprit le muet langage, et quand il fallut quitter son vieux grand-père et sa chère bonne maman, les laisser avec cette grande amertume de la vieillesse, la maison vide, elle pleura, mais un sourire de son mari suffit pour sécher ses larmes.

Alain de Kerdual ne devait pas reprendre la mer avant trois années. Le commandant Lorris avait obtenu qu'il fût attaché au ministère, et le jeune ménage loua à l'extrémité des Champs-Élysées une miniature de villa, construite dans le goût italien. C'était un coin caché dans les lilas, les aubépines et les boules de neige. Ils y connurent le bonheur dans toute sa plénitude. Chaque jour était marqué par un nouveau plaisir. D'abord l'aménagement de la villa ; on la meubla coquettement, un vrai nid duveté d'étoffes claires. Puis ce fut cette joie suprême, qui met un rayonnement dans le cœur d'une jeune mère. Et, lorsque Louise dit tout bas

Digitized by Google

qu'elle allait préparer un berceau, les yeux d'Alain de Kerdual devinrent à leur tour si brillants que... mais non... un homme, un marin ne verse jamais une larme.

L'enfant trouva, pour se reposer de son arrivée dans la vie, une barcelonnette en dentelle parée de nœuds de satin ! Longtemps il sommeilla, passant du berceau aux bras de sa mère. Louise lui donnait ses jours et ses nuits. Elle voulait pour elle les premiers sourires, les premières tendresses qui se bégaient sur le cœur maternel.

Encore toute une année passa, accentuant davantage le charme d'un amour honnête et heureux. Leur bonheur n'était ni fiévreux ni agité, c'était une joie grave et profonde ; le même amour de Dieu cimentait leur amour humain, et y mettait un germe d'immortalité.

Le printemps était revenu, fleurissant de nouveau les boules de neige, et faisant éclater sur les pelouses vertes de grosses pivoines blanches et rouges. Alain aimait tout particulièrement un banc rustique situé sur un petit tertre, non loin de la grille.

Une aubépine rose l'abritait, comme là-bas, à Kerdual. Il souriait, en la regardant par un beau jour de mai. Sa pensée s'oubliait à errer d'une branche embaumée à l'autre branche ; il songeait à la fleur d'aubépine sans parfum et flétrie, qui lui avait causé tant de désespoir. Que c'était loin tout cela !... Et les aubépines refleurissent... Et les cœurs se rattachent à la vie et se reprennent à battre. Il tenait en main une revue ; mais il ne lisait pas ; puis, tout à coup, ses beaux yeux brun foncé, pleins de force et de vie, s'illuminèrent. La porte vitrée de la villa venait de s'ouvrir, et le gracieux visage de Louise s'encadra dans l'ouverture. Elle tenait entre ses bras son bébé, tout habillé de blanc, une boule de neige, un gros flocon, où il n'y avait de rose que la mignonne figure. Elle vint s'asseoir près de son mari. Ils voyaient, de cette terrasse, toute l'avenue des Champs-Elysées. Elle s'étendait devant eux large et magnifique. Le temps était très doux, avec un soleil d'or, tout prêt à se glisser entre les nuages clairs. Tout chantait un hymne à la vie. Le printemps, ce semeur éternel et jamais lassé, avait fait

Digitized by Google

reverdir les arbres. Ils formaient comme une voûte d'émeraude sous laquelle les cavaliers galopaient. Les amazones souriaient, saluaient et passaient, élégantes et admirées par les jeunes officiers, qui continuaient sur l'avenue les exercices du concours hippique.

Les voitures étaient nombreuses ; un landau se distinguait tout particulièrement des autres équipages par la beauté de ses chevaux et le cachet d'élégance de celle qui s'étendait nonchalamment sur les coussins, en répondant, d'un mouvement de tête fort coquet, aux nombreux saluts reçus au passage.

Madame de Kerdual s'était penchée sur la balustrade de la petite terrasse pour mieux voir ; puis, se retournant vers son mari :

— Je ne me trompe pas, interrogea-t-elle, c'est notre cousine Alice Bracklauss ? Dieu, qu'elle est jolie !

Et Louise regardait, sans envie, cette belle jeune femme, d'une élégance qui l'étonnait.

— Tu ne te trompes pas, répondit Alain de Kerdual, c'est en effet notre cousine.

Sa voix ne tremblait pas en parlant ainsi, et ses yeux suivaient, avec un peu d'ironie, cette belle figurante du panorama mondain des Champs-Élysées, cette jeune femme à la mode, et qui, pour en être la reine, qui pour être nommée par un journal du bel air dans la flore des élégances parisiennes, eût tout sacrifié. Elle ne négligeait rien de ce qui pouvait la faire regarder et admirer.

Elle était en toilette de satin caroubier garni de dentelles merveilleuses, avec un bouquet de fleurs naturelles piqué au corsage, tout près de l'épaule, suivant la mode. Son fils, un ravissant petit homme de quatre ans, était assis à ses côtés, habillé de velours, avec un grand col de guipure de Venise, et ses beaux cheveux bouclés, d'un blond de lin, flottaient sous son chapeau de feutre à larges bords.

Pauvre Georgey ! Pauvre petit enfant ! choyé, caressé, parce qu'il complète la mise en scène, parce qu'il est comme un bibelot de prix ajouté aux merveilles de l'équipage ! Mais, demain, Georgey, demain, quand viendra le moment de l'étude sérieuse.

Digitized by Google

Oh ! alors, tu seras emprisonné dans un froid lycée, et tes beaux yeux, si brillants, deviendront sérieux et tristes... Et plus tard, Georgey, plus tard, quand une moustache naissante ombragera ta lèvre, on te voudra plus loin encore, car ta présence vieillirait celle qui vainement s'efforcera de toujours demeurer jeune. Ris aujourd'hui, en attendant les larmes, sois heureux, pauvre petit Georgey, tu es encore le joujou ; tu ajoutes de toute la beauté de ton frais visage et de tes boucles couleur de lin à la parure de la belle jeune femme.

Alice produisait son effet accoutumé. Elle se savait irréprochable, elle, son fils, son cocher, son valet de pied, ses chevaux, les harnais, son landau, et cette certitude la rendait merveilleuse de beauté, jeune, gaie, avec une légère expression de triomphe dans son perpétuel sourire. On la saluait très bas et de très loin, et elle continuait de répondre d'un léger mouvement de la tête et d'un geste gracieux de la main, n'oubliant personne, pour se faire voir de tous.

Elle passait au galop de son attelage, et, de plus en plus, le sourire d'ironie se dessinait sur les lèvres d'Alain. Oh ! non, elle ne lui plaisait plus, elle ne possédait plus ce charme qui idéalise et transforme en une belle idole une pauvre statuette d'argile. L'indulgence aveugle est le fruit de l'amour exalté, et avec quelle entière clairvoyance Alain discernait la frivolité dans cette pensée, les lacunes dans ce cœur. Qu'il était loin le temps où la vue de cette chevelure blonde et de ces yeux d'azur lui faisaient à demi perdre la raison ! Il la connaissait trop bien maintenant, sa belle cousine, pour lui donner un regret, et dans l'azur des yeux, que tous trouvaient si beau, lui voyait jusqu'à l'âme et retrouvait là mille souvenirs, dont il gardait un léger frisson. Eh ! quoi, sa vie aurait pu être à jamais unie à celle de cette poupée frivole ! Ah ! Dieu est bon. Il fallait le bénir. Il avait envoyé la douleur, et la douleur avait fait la lumière sur bien des ombres. La douleur, c'est une sorte de clarté céleste, et qui n'a pas observé les choses de ce monde à son mystérieux rayonnement n'a rien vu de vrai et ne sait rien ! Si nous connaissions l'avenir, comme nous dirions souvent

Digitized by Google

que le chagrin est un bonheur qui nous arrive ! Grâce à la déception de sa vingtième année, Alain de Kerdual avait évité le malheur irrémédiable, celui d'une union où deux âmes sont disparates, tandis que l'amour vrai, l'amour qui remplit toute une existence, il l'avait trouvé.

Le landau avait passé.

— Ainsi a passé le souvenir d'Alice, pensa le marin, en ne laissant pas plus d'empreinte à mon âme que le sillage du navire. Cela est vrai : peu à peu tout change et tout s'éteint.

Il abaissa sur sa femme et sur son enfant un regard plein d'une indicible tendresse, et ses lèvres, habituées aux mots austères de commandement, de devoir, de péril, dirent avec une effusion où l'on devinait le dévouement d'une existence entière :

— Je t'aime, Louise, je t'aime de toute mon âme, toi et notre petit enfant !

Louise leva sur son mari un regard affectueux et reconnaissant, et Alain pensait :

— Jamais je n'aurais vu dans les yeux de l'autre cet éclair humide que je vois dans ceux-ci.

Il s'attardait à scruter ce regard de jeune femme, clair comme une limpide goutte de rosée. Alors, il reprit, voyant la jeune mère jouer avec quelques fleurettes d'aubépine, dont elle caressait doucement le visage de son fils, ce qui causait chez l'enfant une joie inexprimable :

— Louise, donne-moi ces fleurs, je les désire.

Et comme madame de Kerdual s'étonnait de la gravité de son accent :

— Donne, reprit-il, et ces fleurs que je te demande, tu les renouvelleras tous les ans, à chaque printemps. Je t'en prie, promets-le moi, et ainsi elles ne seront jamais entièrement décolorées. Chaque année, cette aubépine nouvelle sera un gage de notre amour, qui restera toujours jeune, toujours fidèle, n'est-ce pas, ma bien-aimée ?

Madame de Kerdual se prêta volontiers à ce qu'elle appelait, en

Digitized by Google

riant, un caprice de son mari. Elle fit un petit bouquet rose et le présenta au père par la main mignonne de son fils.

— Prenez, père chéri, c'est Bébé et maman qui vous l'offrent, et avec les fleurs ils vous donnent aussi tout leur cœur, toute leur tendresse.

Louise sentit que la main de son mari cherchait la sienne, la serrait, et un chaleureux remerciement passait dans cette pression muette ; puis, tout à coup, attirant à lui sa femme et son fils, tour à tour, il mit sur leurs deux fronts un long baiser.

Louise quitta le banc rustique, elle rentrait pour endormir Bébé. Par la fenêtre ouverte on entendait le bruit monotone de la barcelonnette qu'accompagnait la voix limpide de la berceuse. Et Alain pensait :

— Cher petit enfant, tu vas grandir... Tu seras notre joie... Puis tu nous abandonneras peut-être pour aller bien loin courir les mers, comme le fait ton père. Je te regretterai, et pourtant je ne serai jamais malheureux, car j'aurai près de moi la plus fidèle des affections. J'aurai près de moi, pour parler de notre fils, ta mère, ma bien-aimée Louise.

Et ses yeux s'illuminant, ses mains se joignant en prière :

— Que Dieu soit béni ! pensa-t-il encore, avec un enthousiasme croissant, qu'il soit béni pour les joies de ma vie et plus encore pour les chagrins de ma jeunesse ! Nous sommes des enfants entre les mains de Dieu. Il est notre père et un tendre père. Si le Seigneur nous fait souffrir, ne proférons pas une plainte, car il n'inflige jamais le mal pour le mal. L'avenir lui appartient ; aussi dans l'épreuve attendons de meilleurs jours, et redisons avec espoir, avec amour, avec reconnaissance : « Ah ! béni, béni soit Dieu ! S'il frappe aujourd'hui notre cœur aveugle, c'est pour faire jaillir la lumière. Oui, Dieu frappe, mais il est bon, et demain viendra la récompense. »

M. DU CAMPFRANC.

Digitized by Google

POÉSIE

CONTRASTE

Une ville bien régulière,
Comme on dit, tirée au cordeau,
Des maisons dont la cime altière
Suit partout le même niveau,

De larges trottoirs de bitume
Que le soleil rend tout gluants,
Où le cigare vous enfume
Et vous aveugle en même temps,

Des élégants dont le visage
Porte la trace de l'ennui,
A vous faire sur leur passage
Bâiller les mâchoires d'autrui,

Des femmes dont la crinoline
Blesse le goût et la raison,
Et dont la pitoyable mine
Accuse une taille en prison,

Des équipages dont la roue,
En sa folle rapidité,
Traversant des ruisseaux de boue,
Souille vos blancs habits d'été,

Digitized by Google

Que l'on s'endorme ou qu'on s'éveille,
Que ce soit la nuit ou le jour,
Un bruit à vous fendre l'oreille,
Bruit du clairon, bruit du tambour ;

Le soir, des salons où l'on pose,
Où la palme est au plus méchant,
Où la langue ne se repose
Que pour aiguiser son tranchant,

Où des bavards sans compétence
Prononcent à tort, à travers,
Avec une égale importance,
Sur les sujets les plus divers,

Où pianistes à la mode,
Sans pitié pour leur instrument,
Chanteurs de douteuse méthode
Sont applaudis complaisamment,

Où l'on prend pour de l'ambroisie
Du thé sans parfum ni saveur,
Où l'on appelle poésie
Les plus tristes vers d'amateur,

Où, sur une table carrée,
Joue, en grondant à contre sens,
La vieillesse prématurée
D'infaillibles adolescents ;

Des théâtres dont l'art obscène
Remplace l'antique beauté
Par un clinquant de mise en scène,
Qui cache mal sa pauvreté ;

Digitized by Google

Des bals publics où la police
Prétend imposer aux danseurs
Un concordat entre le vice
Et le respect des bonnes mœurs;

Des repaires, où la traîtrise,
Dissimulant l'abîme ouvert,
Attend la jeunesse surprise
Au trébuchet du tapis vert,

Des maisons plus viles encore,
Qu'achalande un honteux renom,
Dont une bouche qui s'honore
N'ose pas prononcer le nom,

En quelques traits, voilà la ville,
Voilà surtout ce grand Paris,
Ce bazar de vie inutile
Et de débauche à tous les prix.

Eh ! bien sur moi, comme un orage,
Quand fondraient mépris et dédains,
Dussé-je être appelé sauvage
Par la tourbe des citadins,

J'aime mieux ma lande bretonne,
Mes rochers gris, mes claires eaux,
Le bois de sapins qui couronne
L'âpre sommet de nos coteaux;

J'aime mieux la mer furieuse,
Comme un coursier, rongeant son frein,
La vague molle et gracieuse,
Qui berce l'esquif du marin.

Digitized by Google

En face de cette nature,
Pleine de charme et de grandeur,
L'âme s'élargit et s'épure,
On a plus d'esprit, plus de cœur ;

On sent que Dieu se communique,
Comme si sa voix éclatait,
On sent qu'on serait héroïque,
Si le danger se présentait.

FIAT LUX

Un matin de juillet, au plus fort de l'été,
La campagne étalait sa chaude humidité,
Le ciel était d'opale ; à quelques pas à peine,
On n'eût pu distinguer un châtaignier d'un frêne,
L'oiseau de ses accents n'animait pas les bois,
Le grillon tapageur lui-même était sans voix.
Des arbres alourdis l'immobile feuillage
Assombrissait encor ce morne paysage.
Plutôt que la nature on eût dit un tableau,
Non pas l'œuvre de Dieu, mais celle du pinceau,
Et d'un de ces pinceaux sous lesquels toute chose
Prend un aspect massif, une couleur morose.

Oh ! quelle matinée ! oh ! jamais, non, jamais,
Je ne m'étais trouvé ni l'esprit plus épais,
Ni le cœur moins ardent. Sans élan, sans prière,
Partageant le sommeil de la nature entière,
Je ne sentais pas Dieu, je ne lui parlais pas,
Et lui, s'il me parlait, c'était si bas, si bas,
Que je n'entendais rien. — Quel supplice pour l'âme
D'être privée ainsi de lumière et de flamme !

Digitized by Google

Je l'éprouvai ce jour. Mais voilà que soudain
Le soleil apparaît ; j'aperçois le jardin,
Les corbeilles de fleurs, le gazon, la charmille;
Je vois plus loin encor, je découvre la grille,
Le mail de châtaigniers, le bras de mer au bout,
Saint-Christophe, le pont, et Caudan... je vois tout,
Oui, tout, illuminé de clartés sans pareilles.

Quel changement ! — Mon Dieu, voilà de tes merveilles.
S'il te plaît de voiler ta puissance un instant,
C'est qu'elle brille après d'un jour plus éclatant.
Pour la première fois, j'avais compris peut-être
Ce verset de Moïse où resplendit son maître,
Parole qu'avant nous tout Israël connut :
« *Que la lumière soit et la lumière fut.* »

VINCENT AUDREN DE KERDREL.

Digitized by Google

SUR UNE PLAGE

O mer, le ciel est pur, la vague est caressante,
Un soleil de printemps miroite sur tes flots ;
Le laboureur jaloux voit d'heureux matelots
Récolter, sans semer, ta moisson frémissante.

Mais le marin, qui sait la fureur des assauts
Livrés par la tempête, alors que, menaçante,
Elle étend sa main sombre, à l'étreinte puissante,
Ne se fîra jamais au charme de tes eaux.

Ainsi l'enfant sourit, ainsi la vierge rêve
A la fleur qui s'entr'ouvre, à l'amour qui se lève ;
Mais le vieillard pensif soupire et se souvient.

Du livre qu'il vécut il retourne les pages,
Et, pour un jour de paix, comptant des mois d'orages,
Voit la fleur qui s'effeuille et l'amour qui s'éteint.

LE CIMETIÈRE

Les pierres de l'enclos, sous le soleil qui brille,
Ardoise ou granit bleu, grès ou marbre poli,
Luisent confusément dans un éclat pâli,
Les cyprès sont plus verts et moins noire est la grille.

Une troupe d'enfants, doux essaim, gai quadrille,
A la porte s'ébat ; dans le jardin rempli
Par son gazouillement, sur un rythme affaibli,
L'écho, tout étonné, répète un joyeux trille.

Digitized by Google

Mais survienne un convoi, les jeux s
Devant le deuil lugubre et les pleurs
Puis le cortège passe et le bruit rec

Ainsi, malgré la mort, voyant la vie
L'enfant a sa folie et l'homme a sa
Et chacun, en riant, joue au bord d

A UN AMI

DONT LA FIANCÉE ÉTAIT MORT

C'était un soir de mai ; j'ai vu ta c
Du vivant souvenir d'un doux être a
J'ai vu son cher sourire et sa grâce
J'ai vu ton regard vague et ton œil

Tu rêvais d'être roi, comme elle, d'
Vous étiez endormis dans un songe
Et tu jurais que rien ne t'en eût sé
Quand un souffle du nord a glacé s

La douleur t'a broyé dans un cercle
Comme toi, sache au moins que tous
— Vous qui venez ici, laissez toute

Un voile épais de deuil assombrit c
Bien des cœurs ont saigné, bien d'a
Rien, dans l'humanité, n'est vrai q

Digitized by Google

UNE MESSE NEUVE A PLUZUNET

Le 27 août 1882.

A MON AMI DOM YVES LE PENNEC.

Air du *Petit Mousse.*

Lorsque j'étais tout petit, dans mon berceau, — ma mère souvent disait : — « Dors là en paix, enfant, — ta mère a fait un rêve : — elle a vu un jeune prêtre, — c'est son fils Yves qu'elle a vu — monter à l'autel à Pluzunet, — pour chanter sa *messe neuve* (première messe).»

EUNN OFERENN NEVE

Enn Plunet

Er 27 euz miz Est 1882.

D'AM MIGNON DOM ERVOAN AR PENNEC.

War don : *Ar mousik bian.*

Pa oann bianik em c'havel,
Ma mamm liez a lere :
« Kousk aze, doustadik, bugel,
« Da vamm 'n euz bet eunn hunvre :
« Eur beleg iaouank 'deuz gwelet,
« He mab Ervoan a wele,
« O sevel ouz oter Plunet
« Gand he oferenn neve. »

Digitized by Google

Je ne pouvais pas encore de moi-même — *faire le tour* de l'intérieur de la maison : — « Ecoute, disait ma mère, écoute, petit enfant ! » — Et moi je la regardais. — « Joins tes petites mains, — Fais petit Dieu (Jésus), disait-elle ; — car je verrai un jour mon fils prêtre — célébrer sa messe neuve. »

Les braves gens m'interrogeaient, — lorsqu'ils me rencontraient : — « Dis-moi, petit fils, que seras-tu ? » — « Je serai prêtre ! » disais-je. — Et les braves gens, m'entendant, — les braves gens souriaient ; — aujourd'hui plusieurs d'entre eux ont pleuré, — à ma grand'messe (messe neuve) — que j'ai chantée.

Dans la vêprée et la matinée, — lorsque je gardais mon troupeau, — dans les champs je chantais, — lorsque sonnaient les cloches de Pluzunet. — Et dans mes chants je disais : — « Si le

---

Ne renn ket c'hoaz en em unan
Ann dro da leurenn ann ti,
« Chileo, 'me mamm, chileo, bian ! »
Ha me a zelle out-hi.
« Laka da dornigo enn pleg,
« Groez doueik, a lere ;
« Rak me 'welo ma mab beleg
« Enn he oferenn neve. »

Ann dud ouz-in a c'houlenne,
Pa dremenent em c'hichen :
« Lar d'in, mabik, pera 'vi-te ? »
— « Beleg e vinn » e lerenn.
Hag ann dud vad ouz ma c'hlevet,
Ann dud vad a vousc'hoerze ;
Hirie kalz ann-he 'n euz goelet,
Enn em oferenn neve.

D'abarde-noz ha da veure,
Ha me 'vesa ma loened,
Er parkeier me a gane,

Digitized by Google

bon Dieu le veut, — cloches, vous chanterez joyeuses, — au jour de ma *messe neuve.* »

Mais il me fallait quitter la maison, — il me fallait faire mes adieux, — et aller au petit séminaire de Tréguier, — afin d'y faire mes études. — « Je désire, disait mon père, — si telle est aussi la volonté de Dieu, — je désire voir mon fils — célébrer sa *messe neuve.* »

Air des *Derniers Adieux du Barde.*

Le songe de ta mère s'est réalisé, — en même temps que la volonté de Dieu, — et le désir de ton père a été agréable (à Dieu) : — Tu as chanté ta *messe neuve !* — Et les cloches en leur haut clocher, — ô mon frère prêtre, ont chanté gaîment, — comme

---

Pa zone kleier Plunet.
Hag em c'hanaouenn e lerenn :
Mar be bolante Doue,
Kleier, c'houi a zono laouenn,
Gant ma oferenn neve.

Red a oa d'in kouitaat ar ger,
Red mad e oa kimmiadi,
Ha mond da gloerdi Landreger
Evid ober ma studi.
« C'hoant em euz, e lere ma zad,
« Mar be bolante Doue,
« C'hoant em euz da welet ma mab
« Enn he oferenn neve. »

War don : *Huanaden diwean ar barz.*

Hunvre da vamm zo deut da wir
War ann dro gant bolante Doue.
Ha da dad eo bet mad he c'hir :
Kanet ec'h euz da ofern neve !
Hag ar c'hleier enn ho zour huel,

Digitized by Google

autrefois, lorsque, petit enfant, — tu chantais avec elles dans les champs.

Air des *Commandements de Dieu.*

Hélas ! ce monde est sans pareil (inconcevable), — parmi ses joies toujours des douleurs ! — Je ne vois pas près de toi — celui que j'y aurais voulu...

Ton cher petit frère, où est-il, — puisqu'il devait être ici en ce jour ?... — En voyant chacun dans la joie, — le petit Alexandre[1] eût été si content !

Il est plus heureux là-haut, — là-haut où nous devons aller ! — Il a vu du haut du ciel son frère — célébrant sa *messe neuve.*

Ma breur beleg, a zone zeder,
Evel gwech-all, pe oaz pugel,
O kanan gant-he er parkeier.

War don : *Gourc'hemno Doue.*

Allaz ! ar bed-man zo dispar,
Mesk he joaio bepred glac'har !
Me ne welann ket 'nn ez kichen
Kement hini hag e karjenn.

Da vreurik paour, pelec'h eman,
Pa glee hirie bout aman ?...
O welet ann oll ker joaiuz.
Zantik vije bet evuruz.

Evurusoc'h eman du-hont,
Duhont elec'h m'hon deuz da vont !
He vreur 'n euz klevet euz ann Ee
O Kanan he ofern neve.

1. Jeune frère de l'abbé Yves Le Pennec, mort six semaines avant la *messe neuve* de ce dernier.

Digitized by Google

Air : *Derniers Adieux du Barde.*

Hier me rendant à Troguéry (c'est le Petit Roitelet qui parle), — près de chez ton parrain j'ai passé, — près de la chapelle de Saint-Yves du Minihy, — et j'ai prié pour toi le saint béni. — Braves gens de Pluzunet, vous prierez aussi, — votre Recteur[1] vous l'a recommandé, — (vous prierez) afin que le nouveau prêtre, mon ami, — soit un saint, comme l'a été saint Yves, son parrain (patron).

Je vous souhaite la joie et vous dis merci, — à vous, braves gens, venus ici ; — et, entre tous, au bon Recteur — je dis merci de tout mon cœur. — A celui qui se rappellera le petit barde, — qui vous a chanté sa chanson, — je demande une petite prière, — afin qu'il soit toujours loyal et joyeux.

LE PETIT ROITELET DE SAINT YVES.

Vel ann eil ton.

Dec'h en eur vont da Drogeri,
Tal ti da baeron 'onn tremenet,
Ti zand Ervoan ar Minihi,
Hag evid-ont em euz-han pedet.
Plunediz, c'houi bedo kalonek,
Evel ma lere d'hac'h ho person,
Ma vo zant ma mignon beleg.
Vel ma oa zand Ervoan he baeron.

Joa ha trugare a larann
D'hac'h-hu, tud vad, a zo deut aman,
Ha dreist ann oll, Otro Person,
Trugare d'hac'h a greiz ma c'halon !
- Gant neb a deui zonj euz ar barzik,
En euz kanet d'hac'h he ganaouenn,
E c'houlennan eur bedennik,
Ma vo bepred gwirion ha laouenn.

LAOUENANIG ZANT ERVAN.

1. M. l'abbé Le Louarn, recteur de Pluzunet, qui a *prêché la grand'messe* de M. l'abbé Le Pennec.

Digitized by Google

XV*

Mgr DU COETLOSQUET

(1700-1784)

IV

L'Académie Française

(1761-1770).

Il était de tradition que le précepteur des enfants de France fût membre de l'Académie française. A peine Mgr de Coëtlosquet fut-il entré en charge que ses amis s'occupèrent de sa candidature. Le modeste évêque résista longtemps à leurs instances : son bagage littéraire lui paraissait insuffisant : un panégyrique, une oraison funèbre et des mandements épiscopaux n'étaient pas, à ses yeux, des titres capables de lui faire briguer cet honneur. On pensait à lui pourtant, malgré ses résistances, et, dès l'année 1760, nous trouvons un curieux renseignement à cet égard, dans une lettre adressée par d'Alembert au patriarche de Ferney. « Depuis quelques jours, lui écrivait-il, le 14 avril, tout le monde veut ici que vous soyez mort : on vous désignait même, à quatre lieues d'ici (à Versailles), l'ancien évêque de Limoges pour successeur. Votre éloge eût été fait par un prêtre, et cela eût été plaisant... [1]. » Mais Coëtlosquet ne se pressait pas: il ne se rendit que lorsqu'on lui représenta la tradition constante de l'Académie. « A ce compte, dit-il, ce n'est point à moi,

* Voir la livraison d'août 1885, pp. 102-117.

1. *Corresp. de Volt.*, VI, 406.

Digitized by Google

c'est à ma charge que cet honneur appartient, » et il n'objecta plus rien. C'est ainsi qu'on put admirer ce phénomène rare d'un académicien malgré lui. Nous devons même citer une particularité encore plus étonnante. L'élection semblait si assurée, que Buffon, directeur de l'Académie en 1760, apprenant la mort de Vauréal et de Mirabaud, se mit aussitôt à composer son discours de réponse à Coëtlosquet: mais celui-ci, apprenant que La Condamine et Watelet s'étaient mis sur les rangs, ne voulut pas se laisser accuser d'avoir fait échouer l'élection de littérateurs qui avaient plus de titres que lui et retira sa candidature. Voilà un coup de théâtre bien inattendu et Buffon bien empêché: mais l'illustre naturaliste n'était pas homme à perdre une page oratoire qu'il avait amoureusement ciselée, et, comme il publiait alors ses œuvres complètes, il y inséra, malgré les réclamations de Coëtlosquet [1], un fragment du discours déjà composé, en sorte que l'ancien évêque de Limoges fut, pour ainsi dire, reçu deux fois à l'Académie. Voici les passages principaux de ce fragment :

« En vous témoignant la satisfaction que nous avons à vous recevoir, je ne ferai pas l'énumération de tous les droits que vous aviez à nos vœux. Il est un petit nombre d'hommes que les éloges font rougir, que la louange déconcerte, que la vérité entière blesse lorsqu'elle est trop flatteuse.... Au peu d'empressement que vous avez marqué pour les dignités, à la contrainte qu'il a fallu vous faire pour vous amener à la cour, à l'espèce de retraite dans laquelle vous continuez d'y vivre, au refus absolu que vous fîtes de l'archevêché de Tours qui vous étoit offert, aux délais mêmes que vous avez mis à satisfaire les vœux de l'Académie, qui pouvoit méconnaître cette modestie que j'ai tâché de peindre ? L'amour des peuples de votre diocèse, la tendresse paternelle qu'on vous connaît pour eux, les marques publiques qu'ils donnèrent de leur joie lorsque vous refusâtes de les quitter, et parûtes plus flatté de leur attachement

1. « M. l'ancien évêque de Limoges, dit Buffon lui-même en note, aurait voulu que ce fragment de discours fût supprimé en entier ; j'ai fait ce que j'ai pu pour le satisfaire ; mais l'ouvrage étant trop avancé et les feuilles tirées jusqu'à la page 16, je n'ai pu supprimer cette partie du discours, et je la laisse *comme un hommage rendu à la piété, à la vertu et à la vérité.* » *Hist. nat. générale*, t. X. — M. le comte du C. a reproduit ces textes de Buffon dans sa notice.

Digitized by Google

que d'un siège plus élevé; les regrets universels qu'ils ne cessent encore de faire entendre, ne sont-ce pas les effets les plus évidents de la sagesse, de la modération, du zèle charitable, et ne supposent-ils pas le talent rare de se concilier les hommes en les conduisant? talent qui ne peut s'acquérir que par une connaissance parfaite du cœur humain et qui cependant paraît vous être naturel ?.... »

Et Buffon ajoutait, en parlant du duc de Bourgogne : « Mgr le Dauphin vous a préposé à cette éducation si chère, certain que ses augustes enfants vous aimeroient, *puisque vous êtes universellement aimé.* — Universellement aimé! A ce mot seul que je ne crains pas de répéter, je pourrois encore élever mes éloges; mais je vous ai promis d'avance toute la discrétion que peut exiger la délicatesse de votre modestie . » Voilà un éloge parti du cœur, et, prononcé par une telle bouche, il a pour nous un inestimable prix.

Peu après, au mois de janvier 1761, la mort de l'abbé Sallier, garde des livres de la bibliothèque du roi, rendit un nouveau fauteuil vacant. Le désintéressement de l'ancien évêque de Limoges avait été publié par Buffon : aucun littérateur n'eût consenti à se présenter contre lui : personne, en effet, ne posa de candidature, et Coëtlosquet fut élu tout d'une voix. Sa réception fut fixée au 9 avril, et le directeur était alors le duc de Nivernais ; mais le discours prononcé par le nouvel académicien ne fut point coulé dans le moule ordinaire. Quelques jours avant sa réception il avait perdu son premier élève, le duc de Bourgogne, dans les cruelles circonstances que nous avons plus haut rapportées : son émotion ne lui permit pas de parler d'autre chose que du malheur qui frappait la famille royale et la France ; et, laissant au duc de Nivernais le soin de louer son prédécesseur, l'abbé Sallier, il prononca l'éloge du duc de Bourgogne. Son exorde est fort touchant :

« Messieurs, dit-il, pénétré de vos bontés, je me préparois à vous en témoigner ma reconnoissance, lorsque l'événement le plus funeste a confondu mes idées, et absorbé toute l'attention de mon esprit, et toute la sensibilité de mon cœur. Depuis cet instant fatal, il ne me reste de pensée et de voix, que pour considérer la grandeur de notre perte, et

Digitized by Google

pour rendre un hommage public à l'auguste Enfant qui en est l'objet. La famille Royale a perdu un de ses précieux Rejettons ; l'Etat, la Religion, un de ses plus beaux ornemens ; les Lettres, le plus illustre de leurs Elèves.

Témoins de la longue maladie de Monseigneur le Duc de Bourgogne, nous étions dans de continuelles allarmes. Toutefois il vivoit, et nous espérions que les vœux de son auguste Aïeul seroient exaucés, et qu'il verroit se développer de plus en plus dans ce jeune prince les qualités qui font les bons Rois, et qui le rendent lui-même le meilleur de tous les Maîtres. Nous espérions que le Ciel se laisseroit fléchir par les prières ferventes d'une Reine, qui retrouvoit dans son Petit-Fils l'esprit de piété dont elle est animée, et qu'elle a communiqué à tous ses Enfans.

Il vivoit, et nous espérions qu'il feroit les délices d'un père tendre, qui, né pour le bonheur de nos derniers neveux et pour l'ornement de notre siècle, préparoit avec complaisance dans un fils chéri la félicité d'un siècle encore plus reculé.

Nous espérions que la constance de son auguste Mère ne seroit pas mise à la plus rude épreuve, et qu'elle en feroit un usage plus doux en la versant toute entière dans l'âme de son Fils. Nous espérions enfin que les soins tendres et assidus de toute son auguste famille seroient récompensés par la conservation de l'objet qui l'intéressoit si vivement.

Vaines espérances ! Le cri de tant de vertus qui sont sur le trône, et qui l'environnent, n'a pu détourner le coup qui menaçoit une tête si précieuse. Que de larmes nous avons vu couler ! Combien n'en doivent pas répandre tous les François ! L'histoire nous fournit-elle l'exemple d'un prince de neuf ans, digne des regrets que pourroit mériter un prince déjà formé ? La postérité le croira-t-elle ? [1]... »

Suit un éloge attendri du jeune prince dont la mort avait anéanti tant d'espérances. Je voudrais pouvoir le citer tout entier, car Coëtlosquet y parle constamment avec le cœur, et l'on ne saurait trop répéter l'adage ancien : *Pectus est quod disertos facit.* « Prince ami de la vérité, s'écriait-il, en rappelant la belle parole que nous avons citée plus haut, si dans ce moment je m'en écartois en votre faveur, il me sembleroit vous voir jeter sur moi un regard mêlé d'étonnement et de chagrin, comme dans une occasion où un défaut apparent de sincérité alarma votre extrême délicatesse...

1. *Harangues de l'Acad.*, t. XLII.

Digitized by Google

Non je ne changerai point aujourd'hui de langage et je parlerai de vous dans cette illustre assemblée avec la même sincérité avec laquelle je vous ai toujours parlé à vous-même.... » De ce long et magnifique éloge, je citerai seulement le passage qui concerne la mort du duc de Bourgogne.

« Que dirai-je de son caractère ? L'élévation des sentimens, la générosité, l'humanité, la compassion, s'annonçoient par les traits les plus capables de fonder nos espérances : la constance et la fermeté mettoient le sceau à ces heureuses dispositions. Ah ! pourquoi ne puis-je vous le prouver que par un détail capable de déchirer le cœur?

Qui de vous ignore la longue et douloureuse carrière que Monseigneur le Duc de Bourgogne a eu à parcourir. Il l'a fournie avec une fermeté et une constance, qui sont à peine vraisemblables pour ceux mêmes qui en ont été les témoins. Dans certains momens la douleur lui a arraché des cris involontaires et des larmes forcées. Je le sais ; et comment pourrois-je l'ignorer, moi qui ai eu plus d'une fois le cœur percé de ses cris, moi qui plus d'une fois ai mêlé mes larmes aux siennes? Mais je sais aussi que ces cris et ces pleurs étoient pour lui un surcroît de peine, et que sa grande âme, honteuse de la faiblesse des sens, s'indignoit de n'avoir pas un empire absolu sur tous les mouvemens de la nature.

Les jours et les mois se sont écoulés. Une seconde année s'est avancée dans son cours, et jamais Monseigneur le Duc de Bourgogne ne s'est plaint ni du temps que la maladie avoit déjà duré, ni du temps qu'elle pouvoit durer encore. Sans cesse il étoit environné des gens de l'art, tous pénétrés du zèle le plus ardent, et malheureusement le plus infructueux. Il n'en est aucun à qui il n'ait témoigné avec bonté qu'il lui savoit gré de ses soins. Il n'en est aucun à qui le moindre mot ait pu faire soupçonner qu'il le rendoit responsable de leur peu de succès.

On avoit su dans les jours brillans de sa santé qu'il connoissoit le prix d'une Couronne et l'élévation du rang suprême : on l'a ignoré lorsqu'il en a fait le sacrifice, et la perte des plus grandes espérances ne lui a pas coûté une larme ni un soupir. Je dirai plus, pour peindre d'un seul trait la force de son âme : le moment arrivé de remplir les derniers devoirs de la Religion, il en écoute la proposition, sans trouble, sans altération. *Je le veux bien,* dit-il, *j'ai fait à Dieu le sacrifice de ma vie.* Ce sont, Messieurs, ses propres paroles. Est-ce là le langage d'un enfant? N'est-ce pas plutôt le sentiment d'un héros chrétien ?... »

Je n'ai pas besoin d'insister davantage sur le caractère touchant

Digitized by Google

de ces pages émues où le pieux évêque laisse épancher son âme tout entière, où son cœur déborde. Mais, après avoir longuement exhalé sa douleur et ses regrets, il dut se rappeler enfin que les règlements de l'Académie lui imposaient l'éloge de son prédécesseur, du cardinal de Richelieu, du chancelier Séguier, de Louis XIV et du roi régnant. On remarquera beaucoup [1] la transition originale et le tour heureux dont il sut se servir pour rapporter encore même ces *inpedimenta*, si j'ose m'exprimer ainsi, à la mémoire de son royal élève :

« Instruit, Messieurs, de la grâce que vous m'avez faite, Monseigneur le Duc de Bourgogne y parut sensible. Sans doute il comprit que si vous m'aviez décoré du titre d'Académicien, ce n'étoit que pour honorer son éducation et pour m'aider dans une fonction si importante. Je me proposois de l'entretenir de la gloire de l'Académie, et de celle qu'elle a procurée à la France, en y fixant, par la réunion des lumières et des talens, l'empire des Lettres et du goût.

A côté des vertus politiques de votre Fondateur, j'aurois placé les vertus civiles de cet illustre Chancelier qui lui succéda. Au nom seul des Richelieu et des Séguier, Monseigneur le Duc de Bourgogne se seroit rappelé que ces grands hommes revivent encore parmi vous dans les héritiers de leur nom.

Il auroit su que Louis XIV a joint à tant d'autres genres de gloire celle de protéger et de récompenser les talens; et la noble émulation dont étoit animé ce jeune Prince l'eût porté à imiter son amour pour les Lettres, comme les autres actions glorieuses de son règne. Après l'histoire de vos Protecteurs, je ne lui aurois pas laissé ignorer toute la suite des hommes célèbres qui ont successivement composé cette illustre Académie.

Je lui aurois parlé, en particulier, de celui à qui j'ai l'honneur de succéder. Je lui aurois dit que M. l'Abbé Sallier étoit, par son érudition, l'homme de tous les temps, de tous les pays, de toutes les langues, et par la douceur

1. Voir en particulier l'*Année littéraire* 1761, t. III (102-110). Il y a là un excellent compte rendu de la réception. — Voici comment Grimm en parle dans sa *Correspondance* : « M. l'ancien évêque de Limoges, précepteur de feu M. le duc de Bourgogne, a pris séance à l'Académie française le 9 avril. Il a beaucoup pleuré en rappelant la mort de ce prince et les sanglots n'ont fini qu'avec son discours. » (*Grimm*, t. III, p. 67.) Ce laconisme frise l'impertinence.

Digitized by Google

de ses mœurs, l'homme le plus aimable de la société, le plus modeste dans les talens, le plus sage dans la conduite. Il se seroit intéressé à tout ce que ce Savant a fait pour la conservation, la décoration et l'accroissement du riche trésor dont la garde lui étoit confiée, sous les auspices successivement de deux Bibliothécaires dont le nom sera toujours cher aux Lettres et à ceux qui les cultivent. Pardonnez, Messieurs, si je ne répands pas plus de fleurs sur le tombeau d'un Académicien si digne de vos regrets. L'Eloge qu'il va recevoir d'un illustre Confrère dont vous connaissez la dignité, le génie et les talents, suppléera à la faiblesse du mien.

Vous auriez encore à me pardonner un discours où je me suis plus occupé de ma douleur que de la reconnoissance que je vous dois, si cette douleur n'étoit aussi la vôtre, et si le même zèle qui vous fait célébrer les prospérités de notre Auguste Monarque ne vous attendrissoit pas également sur ses afflictions. Puissent le distraire de sa douleur les avantages qu'il vient de remporter, dans le moment même où ses ennemis étoient le plus enflés de leur succès! Puissent-ils bientôt le mettre en état de suivre les dispositions de son cœur, en donnant à l'Europe la paix qu'il lui a déjà donnée plus d'une fois. Cette paix si désirée nous apportera des biens inestimables; mais hélas! elle ne nous rendra pas l'objet qui fait couler nos larmes. Notre consolation est de le voir revivre dans Monseigneur le Duc de Berry, qui déjà montre le germe des grandes qualités que nous avons admirées dans son Auguste Frère... »

Le duc de Nivernais répondit au récipiendaire en acceptant la tâche de prononcer seul l'éloge de l'abbé Sallier : puis, abordant celui de Coëtlosquet lui-même, il développa longuement les redoutables devoirs et les périlleux honneurs du préceptorat des princes et continua ainsi :

« Telles sont, Monsieur, les fonctions du grand emploi qui vous est confié : fonctions infiniment flatteuses par la beauté de leur objet, mais effrayantes par la nécessité du succès. Aussi n'aviez-vous garde de le désirer cet emploi aussi pénible qu'éclatant; et il ne vous a peut-être manqué, pour vous en défendre, qu'assez d'amour-propre pour prévoir qu'il vous seroit offert. Trompé par votre humilité, la voix publique vous a trahi. Ce Diocèse que vous gouverniez avec tant de sagesse, où votre charité suffisoit à tous les besoins, où votre vigilance prévenoit tous les désordres, où vos exemples enseignoient toutes les vertus; tel fut, Monsieur, le délateur indiscret des excellentes qualités de votre cœur et de votre esprit. On ne sera pas étonné qu'un pareil témoignage s'accordât avec

Digitized by Google

celui d'un homme [1] dont la mémoire sera toujours aussi respectée que l'étoit sa personne, et que je m'abstiens de nommer, dans la crainte de voir couler vos larmes, et de ne pouvoir contenir les miennes, en prononçant ce nom cher et sacré pour vous et pour moi. Cet homme excellent, qui jouissoit de la confiance d'un Roi qui aime la vertu et qui est si digne de l'aimer, vous connoissoit trop bien pour ne s'être pas cru obligé de vous faire connoître. La justice du cœur et la justesse de l'esprit, qualités qui formoient la base immuable de ses opinions et de ses démarches, l'avoient emporté sur les égards que sa tendre amitié pouvoit devoir à vos goûts et à votre modestie. Il n'avoit pu se dispenser de vous peindre tel que vous êtes, de découvrir même à votre insu tout ce que vous cachez; et c'est cette espèce de trahison qui vous a enlevé à une Province que vous chérissiez autant qu'elle vous chérissoit, et à laquelle vous aviez cru vous attacher par des liens indissolubles en refusant de la quitter pour un des premiers sièges du Clergé. Elle vous a perdu avec les plus vifs regrets: mais, instruite et formée par vous-même à l'amour du bien public, ses gémissements se sont mêlés à des chants d'allégresse, en vous voyant chargé du soin de cultiver ces jeunes plantes à l'ombre desquelles nos neveux se reposeront un jour [2]... »

Les fonctions fort absorbantes du préceptorat des princes empêchèrent l'ancien évêque de Limoges de prendre aux travaux de l'Académie une part aussi active qu'il l'eût désiré, car il aimait, nous dit Suard, les lettres et les gens de lettres. On en trouverait une preuve bien significative dans ses relations avec Marmontel. On sait que cet académicien, originaire de Bort, au diocèse de Limoges, avait été, dans sa jeunesse, destiné à l'état ecclésiastique. C'était précisément Mgr du Coëtlosquet qui l'avait admis à la tonsure. Marmontel, ayant abandonné l'Eglise pour la littérature, vint à Paris, se fit connaître par des poésies et quelques pièces de théâtre, fut admis avec Bernis et Duclos dans l'intimité de la marquise de Pompadour, et parvint, en 1763, à l'Académie française. Il était fort lié avec le parti des encyclopédistes, mais l'influence que l'ancien évêque de Limoges exerça sur lui vers cette époque fut assez forte pour le contenir dans les bornes du respect de la religion qui avait,

1. M. le cardinal de la Rochefoucault.
2. *Recueil des harangues de l'Acad.*, t. XLII.

Digitized by Google

en somme, été sa seule éducatrice. Ce ne fut qu'en 1767 que Marmontel fit une volte-face publique vers l'Encyclopédie, en publiant le roman de *Belisaire*, qui fut censuré par la Sorbonne et par l'archevêque de Paris. « M. Marmontel, disait ouvertement Coyer, dans l'*Examen* de cet ouvrage, avait été fidèle jusqu'à ce jour à la promesse qu'il avait faite à un prélat digne par ses talents et ses vertus de l'emploi sublime qui lui avait été confié, et qu'ont occupé à la cour les Bossuet et les Fénelon. Il avait, dans tous ses ouvrages, respecté la religion. Par quelle fatalité un génie comme le sien, qui doit à un mérite réel sa réputation, a-t-il eu la faiblesse d'oublier ses engagements !.... » Hélas, beaucoup d'autres les oubliaient comme lui à cette époque. Mais Coëtlosquet, tout en blâmant sévèrement les erreurs contenues dans les nouvelles œuvres de Marmontel, plaignit l'auteur sans cesser de l'aimer, et continua, nous assure son dernier biographe, de lui prodiguer des conseils paternels.

En 1770, l'ancien évêque de Limoges dut cependant prendre ouvertement position. Il était alors directeur de l'Académie, et il eut à recevoir le poète encyclopédiste Saint-Lambert, élu en remplacement de l'abbé Trublet. Le nouvel académicien n'avait pas encore affiché les tristes principes de morale qu'il exposa cyniquement plus tard dans son *Catéchisme philosophique,* mais on connaissait le déplorable dénouement de ses relations avec Mme du Châtelet et dans maints opuscules qui composaient, avec le poème des *Saisons*, son bagage littéraire, il avait assez manifesté ses tendances pour qu'il n'y eût aucun doute sur son attachement public aux doctrines de l'incrédulité. Quant à l'abbé Trublet, je n'ai pas à refaire ici son éloge, et je crois l'avoir suffisamment vengé des satires de Voltaire. Coëtlosquet ne put refuser à Saint-Lambert une salutation polie, mais il réserva toute son éloquence pour l'abbé Trublet.

On a signalé des traits fort heureux dans ce discours. Coëtlosquet y qualifie, par exemple, le roi Stanislas : « Ce prince qui a régné glorieusement même après avoir quitté le trône, » et Fontenelle :

Digitized by Google

« Cet homme célèbre qui, ayant vécu près d'un siècle, en a illustré deux. » Ce sont là de véritables portraits en médailles. On y rencontre aussi çà et là des apophtegmes à la manière des anciens : tel que celui-ci à propos des *Panégyriques des Saints* de l'abbé Trublet : « Il est naturel de se plaire et de réussir à louer des hommes que l'on cherche à imiter ; » ou cet autre qui termine le discours : « C'est le privilège des gens de bien qu'on en conserve volontiers le souvenir. »

Cette parole, remarque judicieusement le comte du Coëtlosquet, était la dernière que l'ancien évêque de Limoges dût prononcer dans l'enceinte de l'Académie : et, sans doute, au moment où elle tomba de la bouche du vieillard septuagénaire, plus d'un de ses auditeurs lui en fit par avance l'application à lui-même.

RENÉ KERVILER.

(*La fin prochainement.*)

Digitized by Google

CHOUANNERIE*

1815

Relation d'un officier de l'armée royale d'entre Loire et Vilaine.

L'affaire s'engage chaudement; les balles ricochaient sur les troncs d'arbre et allaient atteindre ceux qui se croyaient bien à l'abri ; il y eut beaucoup de blessés de part et d'autre [1]. Je faisais le coup de feu avec mes hommes, et voyant que nos adversaires perdaient du terrain, nous commencions à nous porter en avant, quand mes paysans se retournent vers moi : « Lieutenant, les gendarmes ! » et du doigt ils me montrent les tricornes par dessus une haie. Cette vue avait un peu ralenti leur ardeur. Mais bientôt la troupe battit en retraite et les gendarmes en firent autant. Ce fut une véritable petite victoire pour nous.

Le soir, lorsque la troupe revint à Savenay, où le bruit de sa défaite l'avait précédée, la consternation fut au comble. Le sous-préfet, pris de panique, fit déménager en toute hâte ses bureaux et ceux de l'enregistrement; on

* Voir la livraison d'août 1885, pp. 133-139.

1. A l'hôpital de Savenay, les chirurgiens remarquèrent qu'un certain nombre de leurs blessés avaient reçu des balles d'un très gros calibre que l'on attribua au fusil de M. Richard. Les soldats ont conté depuis qu'en voyant marcher sur eux ce grand gaillard qui venait affronter tout un détachement, ils s'étaient dit : Si tous les chouans sont comme celui-là, nous sommes... battus.

Digitized by Google

les dirigea sur Lavau, prêts à passer la Loire. Des émissaires furent expédiés le soir même à Nantes pour demander des secours.

Les Savenaisiens avaient élevé une sorte de fortification en terre ou de blockaus, et, pour le défendre, on avait convoqué les gardes nationaux des cantons voisins. Il est vrai que nul n'était venu. A Donges seulement, on avait fini par recruter une vingtaine d'hommes, mais le jour où on leur avait distribué des fusils, leurs femmes avaient entouré le capitaine, menaçant de lui arracher les yeux si son escouade sortait du bourg.

A défaut de cette milice rurale, Savenay avait des détachements du 65e de ligne, des brigades de gendarmerie, des soldats de marine et des douaniers. Et maintenant, ces défenseurs étaient battus ; ils pouvaient voir du haut de leurs fameux blockhaus le drapeau blanc flotter partout au loin dans les campagnes.

Dans la ville, on s'attendait à une attaque pour le lendemain, et sans doute, après notre succès, il nous eût été facile de nous en emparer. Mais tel n'était point le dessein de nos chefs, qui avaient à opérer notre jonction avec l'armée bretonne. On laissa donc aux administrateurs de Savenay le temps de calmer leur terreur.

Le lendemain, je couchai à Carheil, chez le marquis de Couëslin, père de notre commandant. Nous étions soixante chefs avec nos chevaux et près de deux cents soldats. Toute cette garnison tenait sans trop de peine dans les vastes bâtiments du château.

Dans la nuit du 28 au 29, nous partions pour Pontchâteau, que l'on traversa sans s'y arrêter ; à l'aube, nous arrivions à Missillac et peu après, à la Bretèche, qui était

Digitized by Google

le but de notre marche. Jamais je n'oublierai l'impression que j'eus, lorsqu'au soleil levant je découvris, au milieu d'un beau lac entouré de bois, les tourelles et les toits pointus du château de la Bretèche. Il semblait sortir du milieu de l'eau et, sur la plus haute tour, l'étendard fleur-delysé ondoyait sous le ciel et se reflétait dans le miroir du lac. Les futaies de chêne qui entouraient alors l'étang étaient les plus belles que j'aie vues et les vieilles bauches de la forêt du Gâvre ne peuvent leur être comparées.

Après avoir défilé sur une petite jetée au bord de l'eau, nous arrivons par un détour devant la poterne qui défend du côté de terre l'entrée du château ; le pont-levis fut abaissé, et nous entrâmes dans la vieille forteresse où nos fatigues furent bien vite oubliées.

Il nous eût été facile de nous cantonner là et d'y tenir bon contre les bleus, mais, avant tout, il fallait songer à rejoindre nos compagnons d'armes de la division de Sol[1]. — D'autres détachements vinrent se réunir à nous, et quelques tournées dans les environs, à Crossac et dans les paroisses voisines, nous fournirent de nombreuses recrues ; malgré ces renforts, nous n'étions guère plus de six cents. Le service commençait à se faire plus régulièrement, et une paye de cinq sous par jour était accordée aux hommes.

Nous nous rendîmes ensuite à l'embouchure de la Vilaine pour faire opérer un débarquement d'armes et de munitions. C'est sur cette côte que je fus témoin d'un trait de courage féminin qui fit notre admiration à tous:

On avait plusieurs fois essayé de rejoindre les bâti-

1. L'armée royaliste du Morbihan était sous le commandement de M. de Sol de Grisolle.

Digitized by Google

ments qui attendaient entre Hœdic et l'île du Met, mais nos barques avaient été forcées de revenir sous le feu des soldats montés dans des chaloupes de douane. Voyant qu'un plus long retard pouvait compromettre l'entreprise, madame de Botderu demande à M. de Couëslin ses instructions, monte dans une barque et bien en vue, traverse la croisière qui gardait l'entrée de la Vilaine. Elle rejoint au large la flotille, convient d'un point sur la rive pour le débarquement des armes, et revient saine et sauve rejoindre l'armée royaliste.

Le débarquement eut lieu la nuit suivante à Foleux en Béganne, sur la rive droite de la Vilaine. Il y avait près de 8000 fusils, une pièce de quatre, un obusier, des munitions, des gibernes et des souliers. On partagea ce secours avec la division de Sol. Quand nos hommes eurent en mains ces gros mousquets calibre 12, qui faisaient un bruit de tonnerre, ils furent si enchantés qu'ils ne parlaient de rien moins que de marcher sur Paris.

Le 4 juin, l'armée royaliste arrivait devant Redon; là se trouvaient MM. de Sol de Grisolle, commandant des détachements du Morbihan, de Langourla, Cadoudal, de Pioger, de Sécillon, de Penhouët et beaucoup d'autres gentilshommes bretons. Après une vive fusillade échangée dans les rues des faubourgs, les royalistes pénètrent au cœur de la ville; les assiégés sont refoulés; ils se retirent dans la tour auprès de la mairie et s'y défendent avec rage. On menace d'y mettre le feu s'ils ne veulent se rendre, mais on ne songeait guère à mettre ce projet à exécution et la résistance continua. Jusqu'au soir on échangea des coups de feu.

Le matin du 5, des renforts arrivèrent par les routes

Digitized by Google

de Nantes et de Vannes ; il fallut se retirer. Les pertes des royalistes furent assez sérieuses; *M. de Langourla*, un des chefs du Morbihan, fut tué; *M. de Pioger*, le jeune, blessé à mort.

Cet échec nous privait d'un point important ; Redon eût servi à assurer une communication avec le Morbihan et à intercepter le passage de la troupe entre Vannes et Nantes.

M. de Couëslin résolut de réparer cette perte et le 8 juin nous arrivions à marche forcée sur la Roche-Bernard. Construite sur un coteau de deux cents pieds de haut, qui domine la rive gauche de la Vilaine, cette petite ville est protégée au sud par un ravin profond et cette position sur la pointe d'un triangle la rendait facile à défendre.

Après avoir gravi la route de Redon, qui donne accès dans le faubourg, nous voyons des groupes se former près du marché et l'on fait halte. Mais rien n'était concerté pour la défense et en peu d'instants nous étions maîtres de la place, sans coup férir. On chercha alors le maire ; des habitants nous prévinrent qu'il avait fait armer une embarcation; avec des soldats de douane et des marins, il devait descendre la Vilaine. Cependant, la barque toute chargée de fusils était encore amarrée sur le bord. Enfin on réussit à le découvrir chez le docteur B... ; il se constitua prisonnier et nous prîmes avec lui quelques arrangements pour l'occupation de la Roche-Bernard.

Le lendemain arrivèrent des brigades de soldats de marine; en apprenant que nous étions maîtres de la ville, ils se replient sur Savenay où leur retour imprévu jeta l'alarme ; on les prit pour des royalistes, ce qui ne les empêcha pas de pénétrer sans peine jusqu'au cœur de la

Digitized by Google

place. Là, ils annoncèrent la prise de la Roche-Bernard.

Nous restâmes trois jours à la Roche ; et le soir du 10 juin, nous passions la rivière pour rejoindre les détachements du Morbihan que l'on apercevait sur l'autre rive. L'armée royaliste traversant Questembert et Peillac, arriva à Rochefort-en-Terre où elle prit un peu de repos. Tout le pays était pour elle et les habitants de Rochefort traitèrent de leur mieux les défenseurs du roi.

Le 17, nous regagnâmes les bords de la Vilaine, que l'on passa entre Foleux et le vieux château de la Dame. De là, M. de Couëslin, à la tête de 400 hommes, vint à Saint-Gildas, qui fut pendant quelques jours notre point de concentration. Des recrues nous arrivaient des paroisses voisines et jusque de Sucé et de la Chapelle-sur-Erdre. Malgré cela, notre position était critique : à droite les forces concentrées à Savenay marchaient sur nous par la route de Pont-Château ; à gauche les troupes envoyées de Nantes allaient nous séparer de nos auxiliaires d'Ancenis et de Châteaubriant, et nous prendre entre deux feux.

Le 22 juin, je faisais une reconnaissance sur la route de Plessé avec une quarantaine de soldats. Un cavalier tout poudreux passe au grand galop près de nous. Il nous avait à peine dépassé que dix hommes sortent d'une embuscade, sautent à la tête de son cheval et l'arrêtent. Je me portai bien vite en avant. Ces hommes n'étaient point de notrebataillon, mais ils avaient comme nous la cocarde blanche au chapeau et leur chef avait une large écharpe blanche et deux pistolets à la ceinture. Je lui demandai de quel droit il arrêtait cet homme. — « Et vous, mon camarade, de quel droit, me dit-il, vous qui êtes des nôtres, vous opposez vous au service du roi ? » Il m'expliqua

Digitized by Google

que pour se renseigner sur les mouvements des troupes, il guettait ce courrier qui, par un détour, portait des dépêches de Savenay au gouverneur de Nantes, le major Hogendorf. Parmi les papiers dont il venait de s'emparer (était-ce de bonne guerre ?) plusieurs lettres donnaient des renseignements précieux pour nous. Le sous-préfet de Savenay était aux abois ; il annonçait que tout le pays était pour les royalistes. « Des secours, écrivait-il, des secours à marche forcée, ou nous sommes perdus ! Le drapeau blanc flotte dans toutes les communes ; les gardes nationales refusent de s'enrôler. »

J'examinais cet homme pendant qu'il prenait rapidement quelques extraits de la correspondance officielle. Un de ses soldats lui présentait une petite bouteille d'encre et il écrivait sur son genou. Il déchira une feuille de papier, y traça quelques lignes qu'il me montra, puis le tendant au courrier : « Voilà pour tes patauds de chefs. » Ce billet contenait ces mots : « C'est par mon ordre que les depêches de cet homme ont été visitées. *Pacory, dit Cœur de roi.* »

C'était le fameux chef des bandes d'Issé, dont la bravoure entreprenante est restée légendaire dans le pays de Châteaubriant.

De Saint-Gildas, nous nous rendîmes à la Chapelle-des Marais, et le 24 à 5 heures du soir nous entrions à Herbignac. Les gendarmes, les douaniers et quelques cavaliers essayèrent de résister ; ils furent bientôt désarmés.

Le lendemain nous passions par Ferel, Camoël et nous atteignions Penestin à l'embouchure de la Vilaine. Là nous fîmes lever l'impôt du sel au nom de S. M. Louis XVIII. Pendant ce temps, la division de Sol suivait la même direction par la rive droite du fleuve.

Digitized by Google

Notre petit corps d'armée alla ensuite se cantonner aux environs de Guérande. On avait concentré sur ce point des détachements de la ligne, et tous les postes de douane de la côte, depuis le Croisic jusqu'à Mesquer, y étaient réunis. Je fus un jour chargé d'aller réquisitionner des munitions chez un lieutenant de douane, du côté de Saillé. En arrivant, une bonne femme me prévint que le lieutenant était bien armé et se préparait à résister. J'entrai brusquement chez lui ; sa femme, demi-morte de peur, m'apporta bien vite tout ce qu'il avait de cartouches et de plus un sabre et des pistolets. Je m'en retournais avec ce butin lorsqu'un de mes hommes arrive au galop, monté sur le cheval du lieutenant. Je le renvoyai aussitôt reconduire sa capture où il l'avait prise et je rejoignis les nôtres.

Dans la ville, tout avait été bien préparé pour la résistance ; outre la troupe, il y avait la gendarmerie des environs, les douaniers, pour la plupart anciens militaires, et la garde nationale. Nous n'étions guère en mesure de faire le siège en règle d'une citadelle, bien protégée par ses grands murs et entourée de larges boulevards. Ce fut un conseil de femme qui, en piquant l'amour-propre des chefs et en suggérant le dessein de se signaler par un brillant fait d'armes, décida que l'on donnerait l'assaut à la vieille forteresse.

Dès que cette nouvelle fut connue, nous fûmes rejoints par Terrien Cœur de lion et ses hommes ; malgré ce renfort, nous n'étions guère que douze cents.

Le matin du 8 juillet, l'attaque commence ; nous avions deux pièces de campagne que l'on essaya de mettre en batterie devant la porte Saint-Michel. Mais les détours que forment les rues du faubourg empêchaient de se poster

Digitized by Google

à bonne distance ; de plus, les boulets, trop petits pour le calibre des canons, venaient s'amortir sur les battants des portes, solidement barricadées et rembourrées d'une épaisse couche de fumier.

Les deux grosses tours qui protègent à cet endroit l'entrée de la ville forment le donjon ou le château de la place et tous nos efforts se concentrèrent sur ce point. Nos tirailleurs, embusqués dans les maisons et les jardins environnants, commencent un feu nourri et si bien dirigé qu'en peu de temps les défenseurs disparaissent derrière leurs murs. Aussitôt, une dizaine des nôtres s'élancent, la hache à la main, traversent le large boulevard qui précède le château et pénètrent entre les tours. La fusillade avait cessé ; on n'entendait que le bruit des coups de hache ébranlant les vieilles portes de chêne. Nous nous tenions serrés, l'arme au poing, prêts à nous précipiter dès qu'elle livreraient un passage. Nos braves se maintenaient héroïquement à leur poste périlleux et frappaient à coups redoublés. Tout d'un coup, une grêle de moellons arrachés aux murailles et lancés par les mâchicoulis, vient tomber sur les assiégeants. M. de Lesquen y est tué ; plusieurs grièvement blessés ; il fallut chercher un autre point d'attaque.

Vers midi, j'accompagnais le commandant de Couëslin qui faisait le tour des remparts ; de temps en temps des coups de fusil partaient du haut des terrasses. M. de Courson, qui était près de nous, fut reconnu par un homme qui l'apostropha des noms de brigand et de chouan. En même temps, une pierre lancée avec force vient l'atteindre à la tête et lui fait une sérieuse blessure.

Nos tirailleurs embusqués près des boulevards guettaient

Digitized by Google

si bien les assiégés que ceux-ci ne pouvaient guère se montrer sur les remparts ; ils jetaient leurs coups de fusil à la hâte et se cachaient aussitôt. Un M. N... se moquait fort de leur maladresse; il vint se planter au beau milieu du chemin et montrant le bas de son dos aux soldats apostés sur les murs : « Tirez-là, cria-t-il, je ne bougerai pas. » Des coups de feu partirent et nous vîmes le malheureux plaisant se rouler à terre en poussant des cris de douleur ; une balle trop bien ajustée avait atteint en plein le but.

Près du faubourg Bizienne, une fusillade assez vive fut dirigée sur nous. M. de Couëslin, sans faire quitter le pas à son cheval, fit emporter les blessés et l'on regagna la porte Saint-Michel.

L'attaque continua tout le jour, mais il eût fallu une véritable artillerie pour s'emparer de cette citadelle. Du reste, beaucoup de ceux qui étaient avec nous appartenaient à de vieilles familles guérandaises, et ils employèrent toute leur influence pour éviter à leur ville les dangers d'un siège en règle. Le soir à 7 heures, on cessa le feu et le le lendemain matin nous nous retirâmes.

Le 9, cinq cents hommes de la Jeune Garde arrivaient de Nantes à marche forcée pour secourir la ville. Presque en même temps, les nouvelles politiques nous furent transmises et bientôt le drapeau blanc fut arboré sur les murs de Guérande, placée sous le commandement de M. de Courson.

Nous restâmes sous les armes jusqu'à ce que le pays fût apaisé et toutes choses rentrées dans l'ordre. Notre quartier général fut d'abord à Pont-Château, puis à Guérande et à Savenay, où nous étions le 30 juillet. Là nous fûmes rejoints par une partie des royalistes d'Ancenis ;

Digitized by Google

avec les hommes levés dans le pays, nous avions près de 3000 soldats. Les administrateurs de Savenay voyaient d'un œil jaloux l'autorité qu'exerçait le général de Couëslin; il leur fallut se résigner. Ce ne fut que le 9 septembre que l'armée royale d'entre Loire et Vilaine fut définitivement licenciée. Ces cinq mois de campagne me parurent bien courts, et je pense toujours avec plaisir à ce bon temps où nous étions prêts à nous faire tuer pour ravoir notre roi.

En 1823, M. Walsh publia une liste, malheureusement bien incomplète, de ceux qui rallièrent nos braves paysans pour la défense du roi[1].

Armée royaliste, 1815 — sous le commandement de M. le marquis de Couëslin — à Guérande, à Savenay.

MM. le comte de Chevigné et son fils Auguste, âgé de 16 ans;
Richard de la Pervenchère;
de la Violaye (Alexandre);
Athanase de Couëssin;
Louis de Couëssin;
Richard de la Roulière (François);
Fourché de Quehillac;
Hersart du Buron (Charles), capitaine des bandes de Vigneux;
de Soussay (César);
de Courson (Jean-Marie);
de Vauguérin (A.);
la Peccaudière;
Cadoret (Alexandre);

1. *Lettres vendéennes.*

Digitized by Google

Bessart du Parc (Julien et Fidèle) ;
P. Bouchaud ;
Guilloré (Benoît) ;
de Lisle du Dréneuc (P.) ;
L. Jambu ;
Huet du Pavillon (deux frères) ;
Tregret (Rolland) ;
le Chef-du-Bois (Louis-Valentin) ;
le Lesquen (Joseph et Bernardin) ;
Tenaud (Claude-François) ;
Blanchard (Pierre-Auguste) ;
Acheril, capitaine ;
Champuleaume aîné ;
le Carheil (Jean-Marie);
Ménard (Michel) ;
le Bahezre (Jean-François) ;
Pigeaud (deux frères) ;
Richard (Jean) ;
le Marié (François) ;
les Rivières ;
Jollan de Clairville (les deux frères) ;
Jeffredo (Auguste) ;
le l'Escly ;
Dumoustier ;
Monnier (Julien) ;
Martin (Pierre), lieutenant au 65e régiment.

X.

Digitized by Google

ÉTUDES LITTÉRAIRES

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE POÉTIQUE

DU XIXe SIÈCLE*.

II

Entre les deux frères Tisseur nous observons le contraste le plus saisissant et le plus instructif ; autant l'aîné s'est révélé à nous prématurément grave, pensif et replié sur lui-même, trop adonné aux pensées contemplatives pour orner le manteau dont il les drape, autant nous surprendrons chez le cadet l'éveil précoce d'un tempérament alerte et joyeux, un peu railleur, harmonieusement équilibré comme celui d'un disciple de Platon, amoureux de la forme et du rythme, mais n'altérant jamais sa netteté native ni sa claire notion de la vie pratique. Hanté dès le collège par le goût des vers, s'arrachant à ses *devoirs* d'écolier pour décorer de ses mains enfantines un *parterre poétique,* Jean Tisseur acquit très vite une certaine habileté de facture, un tour de main que développa encore l'imitation de Victor Hugo ; dans ce cénacle lyonnais où il eut tout de suite droit de cité, qui avait ses classiques, ses romantiques et même ses *poétesses*, comme au temps de Louise Labbé, il fut au premier rang par ses qualités de style et la maturité hâtive de son talent ; on put, à ses débuts, le comparer, presque le préférer à Laprade, dont les premiers essais, perdus pour le public, ont été des tâtonnements, des ébauches vagues ou effacées. Et pourtant, l'œil déjà exercé de Jean Tisseur découvrait, sous ces hésitations, les promesses d'œuvres supérieures, la certitude d'un

* Voir la livraison d'août 1885, pp. 140-148.

Digitized by Google

magnifique avenir littéraire ; le futur auteur de l'*Idole* témoignait à celui des *Parfums de Madeleine* une admiration clairvoyante qui lui était rendue en touchante sollicitude, et, avec une franchise que l'événement n'avait pas encore justifiée, il écrivait à son frère Barthélemy : « Laprade est plus complet que toi. S'il languit à « cette heure, c'est que son activité n'a pas de but ; c'est qu'il se « replie sur lui-même et se creuse. Mais, une fois qu'il sera lancé « sur la voie, il ira ferme et droit, gardant toujours son cœur « chaud et ouvert à toutes les inspirations de la poésie. »

Celui qui jugeait si sainement prêchait d'exemple. Jean Tisseur n'avait pas cette fièvre de produire qui nuit à bien des jeunes gens, il ne jetait pas d'inhabiles essais à tous les vents du chemin, il n'affectait pas, comme d'autres, des airs sceptiques et blasés. Calme et sobre, toujours artiste, il épanchait sa verve dans un petit nombre de pièces, pareilles à ces flacons élégants où on enferme de rares liqueurs. Sa poésie, — nous parlons de celle de sa jeunesse, — était impersonnelle et presque toute de surface ; il y mettait tout de son esprit, fort peu de son âme, bien différent de Barthélemy, pour qui la forme restait toujours un accessoire. A la suite d'André Chénier, le seul maître dont il se réclame, il reprit le chemin de l'antiquité ; il fit de la Grèce de Sophocle et de Phidias sa patrie littéraire, et, dans sa stricte observance du précepte :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques,

le vêtement de ses idées modernes. Son paysage grec, comparé à celui de Laprade, — un Athénien aussi, mais qui se souvient de l'Evangile à travers Platon, — est moins grandiose, plus précis et plus lumineux ; que l'on rapproche de l'*Hermia* de son ami, symbolique et panthéistique création, ces deux vers de l'*Idole* qui dessinent nettement l'inviolable forêt voisine du temple :

Un grand bois, sur les monts d'alentour étagé,
Te promettait la paix d'un asile ombragé...

Digitized by Google

ou ce début, exact et cadencé comme un chant d'Homère, du *Javelot rustique :*

Dans la plaine, d'abord, on voit les légions
Commencer lentement leurs évolutions ;
Elles marchent en ordre, et calmes, magnifiques,
Se meuvent au soleil comme des chœurs tragiques.
Les hommes, les chevaux au galop mesuré,
Les chars, tout est conduit par un rythme sacré...

Un autre caractère du poète que nous étudions, c'est son culte, son adoration même, sans rien de convenu ni d'artificiel, du renouveau de l'année, du printemps ; sur ce point, il était encore antique à la façon d'Ovide, ou de Remi Belleau, le chantre d'*Avril*. Sa vie personnelle allait jusqu'à s'identifier avec la vie de la nature, et c'est en toute sincérité qu'il disait au printemps :

Jamais, jamais, porté sur une molle nue,
Ton char tressé de fleurs n'a passé dans les airs,
Sans que mon cœur troublé ne te dise des vers...

Poète de la forme, Jean Tisseur ne l'était pas au point de lui sacrifier aveuglément. En ce qui touche la rime, il se montre d'un éclectisme qui révolterait les Parnassiens, ces Alexandrins de notre époque ; il se soucie peu qu'elle soit très riche, la rime, et ce qu'il lui demande surtout, c'est, — comme il le dit lui-même, avec un singulier bonheur d'expression, — « le coup de timbre qu'elle « frappe au bout de l'hexamètre. » Pour donner à son vers quelque chose de musical, il le compose, comme celui d'André Chénier, de mots très courts, de voyelles nombreuses; il arrive ainsi à la légèreté du dactyle latin :

Que l'air est plein des fleurs qui s'envolent des branches!...
Et tel qu'un lourd navire armé d'un bec d'airain...

Pour chercher ses modèles dans les auteurs anciens, Tisseur ne s'interdit pas les sujets modernes: toute une partie de son œuvre, conçue dans le plein épanouissement de ses facultés, a pu s'ap-

Digitized by Google

peler *vers intimes ;* le genre tempéré lui plaisait, pourvu que la familiarité n'y altérât pas l'élégance et la distinction. Nous aimons à penser qu'il appréciait notre Brizeux, le maître aujourd'hui incontesté de cette poésie domestique ; il aurait fait agréer du poète de *Marie,* et aussi de celui des *Consolations,* son *Idylle d'automne*, et sa pièce, *les Violettes*, où le sentiment — délicat hommage à une jeune fille, aveu d'amour déguisé sous une allégorie — s'allie à une forme exquise. Le sentiment n'est pas ce qui domine chez notre poète, bien qu'il ait écrit quelques vers d'amour, *les Rencontres, la Branche de lilas*, *l'Absence,* bien qu'il se soit une fois demandé, avec une mélancolie lamartinienne, « où vont les roses.» Sa main, quand elle ne cisèle pas de purs bas-reliefs antiques, s'exerce de préférence à des fantaisies ailées, *les Réseaux,* nés d'une méditation sur une toile d'araignée mouillée de rosée, *l'Iota*, récit d'un carnage de petits animaux, exemple de *la lutte pour la vie* en miniature ; ou bien encore elle saisit, sans intentions très belliqueuses, le fouet de la satire et crayonne le *Baccarat* (c'est le titre d'une galerie de portraits, tracés avec la belle humeur de Boileau, le Boileau des *Epîtres,* des avocats et avoués de Lyon qui mêlaient le culte de la dame de pique à celui de Thémis). Remarquons ici une différence essentielle entre les deux frères Tisseur, d'autant plus intéressante qu'elle est le secret de leurs talents poétiques : au contraire de Barthélemy, qui poursuivait la femme, splendidement idéalisée, d'une adoration frémissante, Jean avait pour elle une indifférence distraite, voisine du dédain, ou, aux meilleurs moments, une sympathie tranquille. Avec ses amis lyonnais, Laprade et le peintre Chenavard, il se vantait de composer un trio de misogames; de ses définitions désobligeantes de la femme, retenons celle-ci : « un charmant petit animal » (et Laprade renchérissait, sur ce mot à peine plus respectueux que celui de Gros René dans le *Dépit amoureux*). On ne s'étonnera pas que, chez ces hommes, l'amitié ait poussé des racines vivaces, profondes ; elle s'était implantée avant l'amour, elle lui survécut ; fidèle imitatrice de celle que Xénophon et Platon ont célébrée, elle inspira à Laprade

Digitized by Google

une lettre admirable dont nous détachons quelques fragments : « J'ai « conservé, grâce à Dieu, ma foi et mon amour de l'amitié aussi « intacts que mon amour de la poésie, et j'ai besoin de m'y ratta- « cher plus fortement que jamais... Il y a beaucoup de l'antique en « moi, tel surtout que je suis devenu. Le couple dont je serais le « plus apte à faire partie n'est pas du tout celui de Paul et Virginie. « J'ai besoin d'être attaché par une chaîne de fer à un autre com- « battant, pour lutter et mourir avec lui.... L'amitié est du petit « nombre de ces choses auxquelles je tiens comme à l'air respi- « rable. Je ne comprends rien d'humainement possible qui soit « capable de l'affaiblir.... Il n'y a pas au monde de situation tel- « lement exceptionnelle qu'elle soit au-dessus de l'amitié... » Y a-t-il des amis qui méritent cet éloge de l'amitié ? Oui, répondra-t-on hardiment, en face de la liaison de Laprade et des Tisseur. Le survivant des deux frères en comprenait toute l'éminente dignité, et se montrait bien digne d'y participer, quand il écrivait : « Il y a « dans le ciel de l'amitié, comme dans la maison du Père, beau- « coup de demeures. Celle où Laprade a fixé la sienne est au plus « haut. »

Les romantiques avaient cru à l'incompatibilité de la vie moderne, du progrès scientifique, avec la poésie. Ce fut une de leurs faiblesses. Ils avaient pour excuse le souvenir encore récent des tentatives avortées du dernier siècle, de ces poèmes didactiques où l'artificiel et le banal étouffaient l'effort ingénieux, où la langue se guindait entre l'emphase et la platitude. Avant plusieurs de nos contemporains, Jean Tisseur entreprit de réagir contre un préjugé qui privait notre poésie d'une des sources d'inspiration les plus neuves et les plus riches ; par delà les Delille et les Saint-Lambert, et le pauvre du Bartas, il remonta jusqu'à Homère, Hésiode, Pindare, qui peignent la vie et toute la vie de leur époque, par ses grands et petits côtés, en ses multiples manifestations ; il alla plus loin, — toujours dans un même sentiment, — il fut résolument le poète de l'*Age nouveau* (c'est le titre, abritant d'autres théories, d'une poésie de son ami Laprade) ; il chanta l'industrie. La loco-

Digitized by Google

motive, ce beau monstre aux flancs polis, à l'haleine ardente et embrasée, ce symbole le plus grandiose de l'activité humaine, cette machine que l'on pourrait appeler, lui appliquant un mot de Virgile, « adéquate au ciel » (*adæquata cœlo*), la locomotive avait été anathématisée par un poète qui nous est cher et qui restait bien ainsi dans son rôle de Celte irréconciliable, par Brizeux ; mais n'en voulons pas à un autre poète de l'avoir célébrée, applaudissons à cet élan de lyrisme scientifique :

Que la locomotive, à partir toute prête,
Reluise en sa robe d'airain !
Femmes, enfants, vieillards, venez lui faire fête;
Et vous, vierges au front serein,
Oh ! ne dédaignez pas de tresser, de suspendre
Des couronnes de rameau vert
Aux flancs du chariot qui vomit de la cendre !
Sous les feuilles cachez le fer!

Dans un autre de ses poèmes, — *Une visite au tombeau de Jacquard,* — Jean Tisseur revendique pour l'inventeur du fameux métier une gloire égale à celle des Watt, des Papin, des Jenner ; il montre son héros rêvant d'anéantir « la géhenne » où languit l'ouvrier lyonnais, y parvenant enfin par la découverte de ce métier bienfaisant et civilisateur, aujourd'hui, dans tout l'univers,

Propagé comme un livre où son cœur est écrit.

Les plus beaux vers qu'ait composés à la louange du travail réparateur et fécond celui qui traitait, dans son discours de réception à l'Académie de Lyon, « des affinités de la poésie et de l'industrie dans l'antiquité grecque », sont les suivants, tirés des *Paroles du Soleil :*

Je suis le grand flambeau de l'atelier du monde ;
Au centre étincelant de la voûte profonde,
Je resplendis pour le travail !

Jean Tisseur était trop fin connaisseur en poésie pour ne pas

Digitized by Google

juger excellemment les poètes. On peut croire aisément que ses articles trop rares de critique littéraire sont des modèles du genre. Son admiration restée fidèle à Lamartine, de qui il disait : « Notre génération lui doit le peu qu'elle possède de poésie et d'infini, » s'était un peu écartée de Victor Hugo, qu'il trouvait excessif, en désaccord avec le génie grec, tout de mesure et d'harmonie. Il analysa délicatement l'*esprit* de La Fontaine, celui d'Alfred de Musset; il mit en parallèle Béranger et Pierre Dupont, ne cachant pas ses préférences pour ce dernier ; il ne se fit faute de louer la virtuosité de Soulary, ces sonnets subtils de pensée et habilement contournés de forme, qui unissent « la concision archaïque à la couleur moderne ». Au travers d'études sur les questions industrielles et économiques, que lui imposa sa nomination au secrétariat de la Chambre de commerce de Lyon, il ne cessa pas non plus de suivre, de saluer, dans tous ses triomphes, la carrière poétique de l'illustre ami qui ne devait pas lui survivre. La collection du journal le *Salut public* renferme, signés de lui, les meilleurs et les plus sains jugements sur Laprade, depuis le brillant début de *Psyché*, un peu entaché de l'imitation de Ballanche, jusqu'à l'entier rayonnement des *Odes et poèmes*, jusqu'aux inspirations patriotiques de *Pernette* et des *Poèmes civiques*, jusqu'aux effusions familiales du *Livre d'un père*.

Sans les avoir ambitionnées, Jean Tisseur avait acquis une réputation étendue, exerçait une notable influence dans sa ville natale : on écoutait le causeur, on consultait le sage. C'est avec l'estime de tous, dans l'horreur de la vaine popularité et le souci constant de son perfectionnement moral, qu'il arriva au terme de sa vie. Les poésies de sa dernière période — *les Voûtes blanches, la Primevère, l'Idylle d'automne* — ont une pureté cristalline qui les rend dignes de la définition qu'il donnait de l'homme : « une conscience ornée. » Il devait voir sa fin prochaine quand il écrivit, l'œil tourné vers la nature en fête qui avait eu ses premiers et gardait ses derniers hommages :

Digitized by Google

Mon âme est lasse autant que ma vue est ravie,
Et je souffre d'ouïr ces appels à la vie.
Je me sens comme à bout de désirs et de soins ;
J'ai soif du grand repos...

Dieu exauça bientôt ce vœu et lui permit de jouir du *grand repos* où était entré, depuis quarante ans, Barthélemy, son frère bien-aimé. — Victor de Laprade les rejoignit peu après.

Au cours de cette étude, que les éloquentes préfaçes de messieurs Alexandre et Clair Tisseur nous ont bien facilitée, nous avons séparé, le moins possible, Laprade d'avec ses deux amis : n'auraient-ils été que ses compagnons d'armes, dans les nobles luttes de l'esprit, ceux-ci auraient droit à un reconnaissant souvenir.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

LES NOCES D'UN JACOBIN. Journal d'Alcibiade Ceyrat, par M. Charles d'Héricault. — Paris, Émile Perrin, 1885. In-18, xv-263 p.

Ayon-Nicolas-Alcibiade Ceyrat était secrétaire, sous la Terreur, du comité révolutionnaire de la section Mucius Scévola, c'est-à-dire du ci-devant quartier Saint-Sulpice. Ancien élève du collège de Juilly, où il avait connu l'ex-confrère de l'Oratoire Barrère, il s'était laissé séduire par les théories humanitaires des débuts de la Révolution, puis il avait versé dans le plus pur jacobinisme théorique, en se réservant toutes les élégances que pouvait alors permettre la prudence quotidienne devant l'inquisition permanente des frères et amis. Riche, lettré, amoureux, il appartenait à cette pléiade de jeunes gens que les personnages influents des comités de gouvernement élevaient pour être leurs aides, et qui, la révolution durant, étaient logiquement appelés à leur succéder dans la direction dictatoriale de la République. Mais, de même qu'il avait, par ses fonctions, toute puissance sur la vie et les biens de la masse des habitants de son quartier, à condition d'être toujours populaire et de ne l'être jamais trop, de même il était exposé à subir une arrestation ex abrupto sur la simple dénonciation de son *officieux* (lisez domestique).

Il tenait jour par jour un mémorial de ses impressions personnelles et de tout ce qu'il avait vu et observé dans ses courses à travers Paris. M. d'Héricault a détaché pour nous les pages de la grande semaine de thermidor qui devait voir couronner ses projets de mariage avec l'incomparable Éléonore, fille de l'austère Panche commandant des canonniers de la section Mucius. Nous assistons à

Digitized by Google

tous les préparatifs de la cérémonie, à la promenade épique dans Paris pour l'achat des cadeaux, au festin non moins épique donné à ses amis par Alcibiade chez le fameux restaurateur Février dans la salle mystérieuse dite de Marat, pour fêter ses adieux à la vie de garçon : puis, le grand jour arrivé, pendant que sa future et ses parents l'attendent à la municipalité de la section, Alcibiade est mandé chez Robespierre, puis chez Barrère, puis au Comité de Salut public : la journée se passe tout entière, et, quand enfin l'impatient Alcibiade peut arriver au rendez-vous, il trouve l'austère Panche ivre-mort...; et l'incomparable Éléonore, fatiguée d'attendre, s'est envolée avec un odieux rival, laissant à l'amoureux déconfit une lettre d'adieux qui témoigne des merveilleux effets de l'éducation franc-maçonne. Le lendemain Alcibiade est arrêté lui-même et mené à la Conciergerie.

Tel est le thème sur lequel M. d'Héricault a brodé, avec une verve intarissable, une foule de variations familières au talent de l'auteur des *Cousins de Normandie,* des *Aventures de deux Parisiennes* et de *Thermidor*. Et, dans tout cela, pas un détail qui ne soit rigoureusement exact et qui ne nous représente la photographie de ce qui se passait journellement dans la rue pendant la dernière période de la Terreur. Les historiens ne nous ont encore fait connaître que le côté dramatique de cette époque lugubre, les victimes, les bourreaux, les crimes, l'effrayante tyrannie, l'épouvantable silence et le monstrueux avilissement d'un peuple entier, qui obéit avec le servilisme d'un troupeau de bêtes domestiques. Et cependant on vivait au milieu de cette atmosphère sanglante : on y mangeait, on y buvait, on y chantait, on y pensait, on s'y mariait, on y jouait tous les actes de l'éternelle comédie humaine. Grâce à M. d'Héricault et au journal endiablé de son Alcibiade, nous savons maintenant comment, à côté du drame effroyable, se déroulait malgré tout cette comédie, avec les gestes, les expressions, les jugements, les sentiments qui constituent le signalement de cette étrange époque.

Il y a là des portraits découpés à l'emporte-pièce, qui prennent un relief extraordinaire : celui de l'austère Panche, le futur beau-

Digitized by Google

père, vénérable de la loge *Mystère et Polymnie,* qui veut absolument faire de son futur gendre un franc-maçon, rapporte tous ses actes à la franc-maçonnerie et prononce à chaque instant des tirades prudhommesques, après lesquelles il roue de coups sa vertueuse compagne qui a gardé de trop respectueux souvenirs de l'hypocrisie sacerdotale : — celui d'Engelbert Sanghehem, l'odieux rival, dont on ne peut connaître exactement les origines, mais qui joue du bâton à merveille et se fait adorer dans sa section en cassant la tête à tous ceux qui lui résistent ; — celui de Clovis Margottant, l'officieux d'Alcibiade, poli, patelin, sournois, voleur, effronté, mais redoutable pour son maître, parce qu'il est scrutateur aux assemblées générales et l'un des espions officiels de la section ; — celui de Julie Desmoulins, l'officieuse de l'incomparable Éléonore... Mais je ne veux pas déflorer ici toutes les silhouettes de M. d'Héricault. Lisez son livre, sans vous laisser froisser par certaines expressions qui sont indispensables pour caractériser le style de l'époque, et vous apprendrez jusqu'où peut descendre le sens moral, la délicatesse et la fierté d'une population qui se laisse abêtir par les doctrines révolutionnaires. Ne cherchez pas si Alcibiade Ceyrat a réellement existé, mais soyez sûr que vous aurez vécu pendant trois jours de la vie authentique d'un secrétaire de comité, c'est-à-dire de la haute vie parisienne, à l'époque la plus terrible de la dictature de Robespierre. Cet exercice, par le temps qui court, est salutaire.

LARVORRE DE KERPÉNIC.

Digitized by Google

CHRONIQUE

—

LE CONGRÈS DE SAINT-MALO.

(XXVIIIe DE L'ASSOCIATION BRETONNE.)

Saint-Malo, 6 septembre 1885.

A MONSIEUR ÉMILE GRIMAUD.

Cher Monsieur,

Je ne veux point quitter Saint-Malo sans vous envoyer, sur le Congrès qui vient de finir, les détails que vous avez demandés. Nous serions vraiment bien ingrats, si nous ne vous étions pas reconnaissants de la large place que vous donnez, chaque année, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée,* à la chronique des Congrès de l'Association bretonne. Vous permettez ainsi aux nombreux amis que nous avons dans la province de suivre les travaux auxquels ils s'intéressent et de constater la puissante vitalité d'une œuvre qui n'a point d'analogue dans aucune autre partie de la France.

Le Congrès de Saint-Malo a eu sa physionomie propre et laissera de très bons souvenirs à ceux qui y ont pris part. C'était, vous le savez, un congrès sans concours, comme l'avait été, en 1878, celui d'Auray, c'est-à-dire une simple réunion pour laquelle on avait fait fort peu de publicité. Malgré cela, malgré les distractions variées qui nous faisaient chaque jour une rude concurrence, le public a suivi, plus nombreux que nous ne pouvions l'espérer, les séances du soir ; et rarement celles du matin, les séances de travail *technique*, ont été plus fréquentées. Je parle plus particulièrement de la section d'Archéologie ; la section

Digitized by Google

d'Agriculture était dans un milieu peu favorable, et ce n'est pas précisément autour de Cézembre qu'il faut chercher des agriculteurs ou des éleveurs. Pourtant MM. Kersanté, de Lorgeril, de la Morvonnais ont réuni autour d'eux des auditeurs choisis et sérieux, que les intérêts si graves et si gravement compromis de notre agriculture préoccupent à juste titre. Nous citerons, comme ayant eu un succès très marqué, les conférences de M. Kersanté sur *l'impôt* et *sur la culture du tabac ;* de M. de la Morvonnais, sur *l'élevage du bétail et son croisement* et aussi sur *les terrains conquis par la mer ;* enfin, de M. Charles de Lorgeril, sur *le reboisement des terrains incultes.* Nous devons une mention particulière à ce dernier orateur; longtemps l'appel aux jeunes est demeuré sans écho : ces dernières années, il a été entendu, et la section d'Archéologie du moins a fait de nombreuses et notables recrues ; cette fois, c'est l'Agriculture qui, avec M. de Lorgeril, avec M. Bahezre de Lanlay, avec d'autres encore, est toute fière d'un regain d'activité et de jeunesse.

*
* *

La séance d'ouverture qui suivit, le 1er septembre, la messe traditionnelle du Saint-Esprit, a été signalée par trois remarquables discours : rarement M. de la Villemarqué avait été mieux inspiré; M. Haugoumar des Portes ne pouvait exprimer en termes plus élevés et plus délicats les regrets inspirés à tous les associés par la retraite de MM. Rieffel et de Champagny; enfin M. Kersanté ne pouvait être plus heureux qu'il ne l'a été, en rappelant l'histoire de l'Association bretonne et les souffrances encore trop peu soulagées de l'agriculture [1].

1. Voici le bureau élu qui a présidé au Congrès de Saint-Malo :
Président du Congrès : M. Follen, maire de Saint-Malo.
Présidents d'honneur : MM. le Sous-Préfet de Saint-Malo ; l'amiral Véron sénateur ; le Curé de Saint-Malo ; La Chambre, ancien député.

SECTION D'AGRICULTURE.

Président : M. Huon de Penanster, ancien député.
Vice-présidents : MM. Fontan, maire de Paramé ; A. de la Morvonnais.
Secrétaires : MM. de Lorgeril, Bahezre de Lanlay.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président : M. Audren de Kerdrel.
Président d'honneur : M. P. de la Bigne-Villeneuve.
Vice-présidents : MM. le comte de Borthays ; l'abbé Guillotin de Corson ; Michel,

Digitized by Google

— Le mardi soir, premier jour du Congrès, M. Arthur de la Borderie a ouvert le feu en renouvelant, en appuyant sur de nouveaux faits et de nouveaux documents, la thèse déjà esquissée par lui au Congrès de Châteaubriant et tendant à démontrer (ce qui n'avait point été fait jusqu'à présent) que la division de 3000 Anglais, restée la dernière sur la grève de Saint-Cast, le 11 septembre 1758, fut en réalité rompue, enfoncée, par un corps français de 300 hommes seulement, et achevée par une seule des trois colonnes françaises (celle de gauche) forte de 2.000 hommes à peine, dont ce corps de 300 hommes était l'avant-garde. Les Anglais ont raconté, imprimé justement le contraire, en attribuant à l'attaque française une grande supériorité numérique sur la division anglaise ; et les historiens français, jusqu'ici, tout en donnant de grandes louanges au fait d'armes de Saint-Cast, étaient restés, quant au détail de l'affaire, dans un vague fâcheux, qui laissait en définitive subsister les imputations anglaises, fondées sur des apparences spécieuses. M. de la Borderie égaie cette matière par la lecture de chansons populaires du temps, passablement facétieuses, dirigées, les unes contre les Anglais, les autres contre quelques Malouins prudents, qui avaient de bonne heure jugé utile de mettre une honnête distance entre eux et l'ennemi. — M. Harvut, secrétaire de la mairie de Saint-Malo, parla des fameux *dogues* auxquels la ville dut longtemps sa sécurité, auxquels nous devons, nous, le vaudeville de *M. Dumollet*. M. Harvut croit que les dogues malouins ont été indignement calomniés et il prétend prouver, pièces en mains, que s'ils ont mordu quelquefois, ils n'ont du moins jamais mangé personne.

Le mercredi matin, M. Joüon des Longrais, revenant sur cette question, a combattu la thèse de M. Harvut ; d'après lui, les dogues auraient trop mérité leur réputation de férocité, et lui aussi l'a prétendu prouver par documents authentiques. La joûte n'a pas donné, pour les auditeurs, un résultat décisif, et, somme toute, la question est toujours indécise. Qui la tranchera ?

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

ancien président du Tribunal ; l'abbé Duchesne, professeur à l'Institut catholique de Paris.

Secrétaires : MM. Pocquet, Harvut, l'abbé Bossard, Léon Houitte de la Chesnais, Alcide Leroux et Coroller.

Beaucoup de personnes confondent ces bureaux temporaires, élus pour la durée de chaque Congrès, avec le Bureau permanent de l'Association, qui la dirige, qui prépare et organise les réunions annuelles et qui, par suite d'un usage traditionnel, s'abstient presque toujours de prendre place dans les bureaux temporaires des Congrès.

Digitized by Google

Les *anciennes croix de pierre* offraient un intérêt plus sérieux, surtout la question étant traitée par M. l'abbé Guillotin de Corson, qui a fait des croix existant dans l'Ille-et-Vilaine une énumération détaillée, avec des descriptions que les dessins fournis par M. Danjou ont rendues encore plus intéressantes.

M. de la Borderie a exhibé aussi des dessins et des plans, en étudiant les *anciens monuments d'architecture militaire* qui existent aujourd'hui en Bretagne, et en fournissant sur la fondation, sur l'état actuel de chacun d'eux, des détails et des pièces du plus haut intérêt.

Les *Bibliophiles bretons* se sont réunis dans l'après-midi, selon leur usage; ils ont admis un certain nombre de membres nouveaux et examiné avec un grand intérêt de curieux spécimens de nos anciennes impressions. M. de la Borderie est toujours fourni de ce côté; M. Prud'homme tend à lui faire concurrence. Il avait apporté cette fois des manuscrits presque aussi beaux que ceux qu'il avait produits aux congrès précédents. Les profanes comme moi admirent eux-mêmes sans réserves ces beaux livres, ces rares éditions, ces admirables manuscrits qui font honneur à l'art français et qui, souvent, jettent sur une question d'histoire politique ou littéraire un jour inattendu. Le succès vraiment inespéré de la *Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne* est une des choses qui font le plus d'honneur à notre province, en témoignant de l'intérêt que les hautes et sévères études trouvent parmi nos compatriotes.

Pour revenir aux travaux du Congrès proprement dit, nous ne pouvons songer à énumérer avec détail toutes les communications faites aux séances du matin et du soir. Bornons-nous à indiquer quelques travaux, sans avoir la prétention de les classer par ordre de mérite. — Saint-Malo, et c'était justice, a eu dans ces communications une large place. M. Joüon des Longrais, auquel la publication du *Roman d'Aquin* a fait une place si honorable dans le monde savant, a retracé la topographie de *Saint-Malo au XVIe siècle* : c'est un fragment d'un ouvrage auquel nous prédisons tout le succès dont l'auteur est digne. Un autre morceau de cet ouvrage, plus intéressant encore, également communiqué au Congrès, est celui où M. Joüon expose l'organisation et peint, avec une vérité originale, le fonctionnement du gouvernement républicain oligarchique, mais très intelligent, que les Malouins se donnèrent sous la ligue après avoir (par un exploit fameux que tout le monde connaît) conquis sur leur gouverneur, M. de Fontaine, le château de Saint-Malo. M. Joüon enfin s'est efforcé de détruire la légende qui attribue à un Malouin, Pépin de la Planche, envoyé par ses concitoyens en ambassade auprès d'Henri IV, des mots salés ou grotesques, très pareils aux facéties que les récits populaires prêtent aux Jaguens.

Digitized by Google

M. l'abbé Bossard a exposé la doctrine qui attribue les monuments mégalithiques de l'Armorique et de toute la Gaule, principalement les dolmens, à une race inconnue, qui aurait précédé les Celtes et que quelques antiquaires appellent, faute d'un meilleur nom, la *race des dolmens*.

M. l'abbé Fouéré-Macé, recteur de Lehon, près Dinan, a plaidé éloquemment la cause de l'église priorale qu'il veut relever de ses ruines, et dont il sait énumérer avec chaleur et talent les mérites architectoniques autant que les souvenirs religieux, historiques, même patriotiques.

M. de la Villemarqué, qu'une extinction de voix a empêché de parler de l'*Elysée celtique*, a pu traiter la question des *Joculatores* ou jongleurs, ménestrels, poètes et bardes ambulants, à l'aide de documents nouveaux et surtout de l'*Enquête de canonisation de saint-Yves* dont M. Prud'homme avait déposé sur le bureau du Congrès un exemplaire presque complet.

M. l'abbé Duchesne et M. de la Borderie ont discuté avec courtoisie *les origines de l'évêché d'Aleth et de Saint-Malo*. Le nom des combattants donne tout de suite l'idée des hauteurs auxquelles s'est élevé le débat, sans que les auditeurs les moins versés dans ces questions aient cessé un instant de saisir et de comprendre. M. Duchesne n'est pas de ceux auxquels on peut faire des compliments: il ne nous le pardonnerait pas. Je n'insiste donc point sur la valeur de sa communication; et, quant à son adversaire, que les lecteurs de la *Revue de Bretagne* connaissent assez pour l'apprécier par eux-mêmes, je me bornerai à indiquer le sujet de ses deux dernières communications : un document inédit de l'an 1308 relatif aux *origines municipales de Saint-Malo*, et un piquant tableau des *usages populaires relatifs au 1er mai*, accompagné de *chansons populaires bretonnes*.

M. de la Borderie a aussi lu au Congrès une curieuse notice, envoyée par M. le baron Raffron de Val, relative à l'un des plus anciens monuments chrétiens qui subsistent dans nos contrées, une cuve baptismale en granit, du VIe au VIIIe siècle, connue sous le nom d'*auge de S. Samson*, qui a pu et dû en effet servir à ce saint pour administrer le baptême par immersion, et qui existe encore aujourd'hui à une demi-lieue au sud de Pontorson, mais en terre bretonne, au village de l'Ile Saint-Samson, commune de Pleinefougère, sur la rive gauche du Couësnon.

M. Saulnier, conseiller à la Cour de Rennes, que tous les lecteurs de la *Revue* connaissent par ses curieuses études sur *les Sévigné oubliés*, a parlé des *Malouins et Malouines au Parlement de Bretagne*, ou, si l'on aime mieux, des familles malouines qui se sont greffées sur les plus

Digitized by Google

hautes familles bretonnes, spécialement sur celles qui faisaient partie de la noblesse de robe.

M. Oheix, continuant une campagne depuis longtemps commencée et qui demeurerait à peu près sans résultat si elle n'aboutissait à un livre, a prononcé un nouveau réquisitoire sur le vandalisme contemporain en Bretagne. Les résultats obtenus, si maigres qu'ils soient, sont de nature à encourager ceux qui ont entrepris d'arracher, à tant d'ennemis qui les menacent, les monuments et objets d'art, restes de nos gloires et témoins de l'ancienne foi: mais il est temps, grand temps, plus que temps de provoquer sur ce point l'indignation de tous les amis du passé. Cette campagne vient vingt ans trop tard.

M. Alcide Leroux a commnniqué au Congrès un travail excellent, très solidement fait, sur les *accentuations* et les formes diverses du *gallo* contemporain. Mais M. Leroux est avant tout poète: il a lu avec une simplicité émue de beaux vers sur *Chateaubriand,* dont le tombeau, battu sans cesse par les flots du Grand-Bé, était sans cesse aussi sous les yeux et dans la pensée des membres du Congrès; et, la tradition qui exclut les vers de nos Congrès, comme les poètes de la république de Platon, étant une fois violée, M. de la Villemarqué a voulu lire les strophes chaleureuses que M. Longuécand a consacrées autrefois, (aux applaudissements de Mgr Dupanloup) aux *gloires de Saint-Malo,* sa patrie. Pourquoi le doyen des poètes bretons, M. Achille du Clésieux, présent aux réunions et maintes fois signalé par les orateurs aux applaudissements de l'auditoire, a-t-il persisté à garder le silence?

M. Michel, président révoqué du tribunal de Saint-Malo, a fait un remarquable rapport sur l'excursion que les membres du Congrès, selon un usage inviolable, ont consacrée aux monuments de la ville où une hospitalité si gracieuse leur était accordée. Il a décrit la cathédrale avec un soin minutieux, et remonté le cours lointain des siècles jusqu'au jour où l'ermite saint Aaron vit débarquer saint Malo sur les rochers de Cézambre. Puis il a esquissé la visite faite, sous la direction de M. l'abbé Duchesne, aux monuments de Saint-Servan: la tour Solidor, la Cité, les pans de murs romains, et la modeste chapelle qui reste le seul vestige de la cathédrale d'Aleth, abandonnée par saint Jean de la Grille pour le rocher d'Aaron.

M. de Kerdrel, avant de clore les travaux du Congrès par une de ces allocutions qu'on n'oublie point quand on a eu, fût-ce une fois, le plaisir de les entendre, a entretenu un auditoire charmé de son grand-oncle La Mettrie et de Duguay-Trouin, deux Malouins, mais différents en tout, et très inégalement dignes de l'attention de l'histoire.

Digitized by Google

*
* *

Ce n'est point dans les Congrès de l'Association Bretonne que les absents ont tort, même ceux dont l'absence est volontaire et qui pourraient les honorer de leur présence en se gênant un peu, en faisant à l'œuvre commune, aux confrères, à la vieille et chère patrie qui n'a plus guère que ce lien commun entre ses fils, le léger sacrifice d'une courte fatigue et d'un déplacement auxquels ils trouveraient de larges compensations. A plus forte raison demeurons-nous fidèles à ceux qu'une impitoyable nécessité retient loin de nous. Nous avions fait l'an dernier, par la voix autorisée de M. l'abbé Duchesne, un appel au R. P. Dom Plaine, l'un de nos correspondants les plus fidèles et les plus assidus. Il y a répondu en nous transmettant, par l'intermédiaire de M. de la Borderie, une étude très intéressante sur l'évêché de *Britonia* fondé en Espagne au VIe siècle par une branche de l'émigration bretonne.

D'un autre côté encore nous est venu un souvenir : il est particulièrement touchant et mérite une mention développée. Nous gardons au fond du cœur la mémoire de l'accueil qui nous fut fait l'an dernier à Tréguier, à l'ombre du tombeau de saint Yves, dans la ville remplie de la gloire de saint Tudual et de tant de saints ; l'Association Bretonne a laissé là des amis. L'un d'eux, dont tout le pays breton répète les cantiques, a adressé à M. de la Borderie la pièce suivante, que nous sommes heureux de reproduire tout entière, en y joignant la traduction *à l'usage des Gallos :*

FRUNADENN PE HIRVOUDO LAOUENANIG ZANT ERVAN.

Les *Soupirs* du petit Roitelet de saint Yves.

Da Varz ha da Doktor Zant Ervan, ha da vignoned an Zant binniget, enn Zan-Malo.

Au Barde et à l'Historien de saint Yves, et aux amis du saint béni, à Saint-Malo.

War don : *Lez-Breiz.*
Sur l'air de *Lez-Breiz.*

Enn toull dor ma nez, evit ar beure,
Eur wennilien d'in-me a lere,

A la porte de mon nid, ce matin,
Une hirondelle me disait,

Digitized by Google

Eur wenniñen o vale ar vro,
Ha dec'h a lojan enn Kear Zan-Malo :

Une hirondelle qui parcourt le pays,
Et qui logeait hier dans la ville de Saint-Malo :

Breurik, mar t'ije Kreroc'h dioueskel,
Te ninjfe breman da gad Breiz-Huel ;

Petit frère, si tu avais deux *plus fortes ailes,*
Tu t'envolerais maintenant vers la Haute-Bretagne ;

Te ninjfe bemde bete Zan-Malo,
Hag a distrofe gant beg al lano.

Tu t'envolerais chaque jour à Saint-Malo,
Et tu reviendrais avec le flot montant.

Te 'glewje du-hont meuli Zant Ervan :
Evel-t-han enn Breiz n'en euz ket unan !...

Tu entendrais là-haut louer saint Yves :
Comme lui en Bretagne, il n'est pas un *(saint) !...*

Ha d'hen goud meuli, n'en euz ket er vro,
Vel 're zo breman enn Kear Zan-Malo.

Et pour le savoir louer, il n'est pas dans le pays,
Comme ceux *qui sont aujourd'hui à Saint-Malo.*

Doktor zant Ervan ha Tad ar Barzed
'Zo enn Zan-Malo gand ho mignoned...

L'historien de saint Yves et le Père des Bardes
Sont à Saint-Malo avec leurs amis...

Perak nec'h euz ket, paour keaz Laouenan,
Nerz 'nn ez tioueskel, evel ar goelan ?

Pourquoi n'as-tu point, pauvre petit Roitelet,
De la force dans les ailes, *comme le goéland ?*

— Ma vijenn goelan, te oar, ma c'hoarik,
N'ije ken ma Zant he Laouenanig.

— Si j'étais goéland, tu le sais, ma petite sœur,
Mon Saint n'aurait plus son petit Roitelet.

Digitized by Google

Ha ma Zant n'oull ket ec'h affenn a-bell :
Ann amzer zo fall ha kres ann avel.

Et mon Saint ne veut pas que j'aille au loin :
Le temps est mauvais et le vent est fort.

Tad Estigo Breiz, du-hont, a gano
Meulodi ma Zant hag hini ma bro,

Le Père des Chanteurs bretons là-haut chantera
Les louanges de mon Saint et celles de mon pays,

Meulodi *Rivall* ha *Datovada* [1],
Ha zur he zonik a vo ar *C'hoanta* [2].

Les louanges de Rivallon et de Dathovada
Et sûrement *son petit chant sera le plus beau.*

Hen 'gano du-hont 'vit al Laouenan,
Ha me a bedo war ve Zant Ervan.

Il chantera là-bas pour le Roitelet,
Et moi je prierai sur la tombe de saint Yves.

Me 'bedo vit-han hag he vignoned,
Ma voint *leiz ho neud* Bretoned bepred !

Je prierai pour lui et pour ses amis,
Afin qu'ils soient complètement *Bretons toujours !*

LAOUENANIG ZANT ERVOAN.

Kerloénan, Landreger, 1a Gwemgolo 1885.
1er septembre 1885.

Puisse se réaliser le vœu du *Petit roitelet de saint Yves !* Puisse saint Yves obtenir de Dieu qu'il n'y ait plus sur la terre d'Armorique ni Nantais, ni Vannetais, ni Briochins, ni Rennais, mais des Bretons, rien que des Bretons, de ceux qui savent dire à voix haute, partout et toujours :

Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres !
Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres !
Les chansons d'autrefois, toujours nous les chantons !

1. Barde de S. Yves et sa femme.
2. Leur fille s'appelait *Anc'hoanta* (la plus belle ou la plus jolie).

Digitized by Google

***

Nous ne saurions oublier l'événement principal du Congrès de Saint-Malo, c'est-à-dire les élections qui ont renouvelé le bureau de l'Association Bretonne. M. Rieffel, fondateur et premier directeur général de l'Association, avait demandé que l'on ne coutinuât pas à imposer à ses épaules fatiguées par l'âge le fardeau d'une présidence qu'il avait voulu résigner plusieur fois. D'autre part, M. de Champagny avait, pour des raisons de santé, donné sa démission de Directeur de l'Agriculture. M. Haugoumar des Portes, depuis longtemps secrétaire général, demandait à déposer ses pouvoirs qu'il trouvait difficile de cumuler avec de nombreuses et absorbantes occupations : les trois fonctions principales de l'Association étaient donc vacantes.

Le scrutin, presque à l'unanimité des votants, a porté à la direction générale M. Audren de Kerdrel, l'un des fondateurs de l'Association, qui longtemps a appartenu, par ses travaux, autant à l'Agriculture qu'à l'Archéologie, et qui a témoigné depuis quarante ans d'un dévouement auquel il a fallu faire appel pour vaincre d'honorables résistances. — M. Huon de Penanster, auquel nous avons dû le brillant Congrès de Lannion, et dont deux départements au moins connaissent l'activité habile et infatigable, a été élu directeur de la section d'Agriculture. M. Charles de Lorgeril, qui porte un nom cher à tous les agriculteurs bretons, a été nommé secrétaire. Ceux qui viennent ne font pas oublier ceux qui s'en vont ; on regrette ceux que les circonstances font rentrer dans le port, au moment où, pour naviguer sans périls sur une mer semée d'écueils, il est besoin de chefs expérimentés : mais les nouveaux élus ne sont pas des nouveaux venus ; leurs preuves ne sont plus à faire, et, quand on connaît leur valeur, on conçoit pour l'avenir les meillleures et les plus légitimes espérances.

Sauf ces modifications, le bureau est demeuré, pour la Section d'Agriculture et celle d'Archéologie, ce qu'il était précédemment : M. Kersanté, trésorier-général ; — MM. de la Villemarqué, de la Borderie et Oheix, directeur, sous-directeur, secrétaire de la Sectiou d'Archéologie.

Et maintenant, avec ce personnel renouvelé, avec un tel pilote et de tels matelots, qui n'aurait confiance dans l'avenir de l'Association bretonne ? Le regretté M. de Kerjégu rêvait pour elle deux mille associés. Si ses nouveaux chefs le veulent, elle atteindra ce chiffre, elle le dépassera, et elle sera alors à même de donner à l'agriculture bretonne, sous toutes ses formes, un secours et une impulsion irrésistibles. Cela dépend de chacun de nous. Il y aura encore de beaux jours pour ceux qui aiment

Digitized by Google

la vieille Bretagne, et, vous le verrez, nous serons bientôt plus nombreux que jamais, réunis dans ces solennelles assises où, sans acception de couleur politique, sur le terrain où tous les honnêtes gens peuvent se serrer la main, on chante les gloires passées, sans maudire le temps présent, en fidèles Bretons et en bons Français.

Vive la Bretagne! — Je vous donne rendez-vous au Congrès de Pontivy!

LOUIS DE KERJEAN.

— Le *Figaro* a ouvert dernièrement un concours de dessin, à l'occasion duquel, sur près de 300 compositions présentées, 5 prix et 10 mentions ont été décernés. Nous sommes heureux d'annoncer que M. Théophile Busnel, l'artiste breton bien connu, a obtenu l'une de ces dernières pour un lavis intitulé *Retour du pardon à l'île de Batz (Finistère)*.

— Notre collaborateur, M. Olivier de Gourcuff, a remporté le premier prix du concours ouvert par la Société de la *Pomme* pour l'éloge en prose du poète Louis Bouilhet.

— Mgr Jules Cousin, né à Chambretaud, ancien élève des séminaires du diocèse de Luçon, où il a fait ses humanités et une partie de ses études théologiques, vient d'être promu à l'épiscopat par N. S. Père le Pape, et nommé Vicaire apostolique du Japon.

Déjà un autre Vendéen, Mgr Guichard, a été sacré évêque dans ces dernières années. Ces dignes prélats remplacent Mgr Pérocheau, Mgr Hillereau, Mgr Chauveau, qui ont donné la preuve que la Vendée est féconde, même pour l'épiscopat, tandis que d'autres généreux missionnaires ont prouvé qu'elle est féconde même pour le martyre.

— Le R. P. Delpech, supérieur du séminaire des Missions étrangères, a adressé au *Monde* la lettre suivante, que nous publions avec une douloureuse émotion :

Paris, 11 août 1885.

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez, je vous prie, me prêter pour les quelques lignes qui suivent la publicité de votre journal.

Digitized by Google

Sous la date du 8 courant, Mgr Van Camelbeke, évêque de Hiérocésarée et vicaire apostolique de la Cochinchine orientale, a fait expédier de Saïgon une dépêche annonçant le massacre de cinq missionnaires français de sa mission et qui était ainsi conçue : « Poirier, Guégan, Garin, Macé, « Martin, massacrés avec plus de dix mille chrétiens. — Assassinats et » incendies continuent. — Vicariat anéanti. »

Voici, avec un peu plus de détails que ne comportait la dépêche, les noms des cinq ouvriers évangéliques qui ont couronné par l'effusion de leur sang leur ministère apostolique en Annam :

M. Poirier (Jean-Marie-Julien), du diocèse de Rennes, né le 23 juin 1848, à Sainte-Colombe (Ille-et-Villaine), parti pour la Cochinchine orientale le 5 novembre 1873.

M. Guégan (Louis-Maréchal), agrégé au diocèse de Vannes, né le 26 mai 1849, à Saint-Vran (Côtes-du-Nord), parti le 22 novembre 1882.

M. Garin (André-Marie), du diocèse de Moutiers en Tarentaise, né le 25 mai 1854, à Chevron (Savoie), parti le 16 avril 1878.

M. Macé (Henry-Marie Joseph), du diocèse de Luçon, né le 19 juin 1844, à Bazoges-en-Paillers (Vendée), parti le 23 septembre 1875.

M. Martin (Jean-Joseph), du diocèse de Moutiers en Tarentaise, né le 16 juillet 1860 à Bourg-Saint-Maurice (Savoie), parti le 1er juillet 1874.

La mort de ces excellents ouvriers fait un grand vide dans cette mission désolée. Daigne l'Esprit de Dieu leur susciter de dignes remplaçants et inspirer aux âmes chrétiennes la pensée de prier spécialement pour la Cochinchine orientale et pour celles de nos missions qui sont en ce moment plus cruellement éprouvées.

Veuillez agréer, etc.

DELPECH, *supérieur*.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANTIQUITÉS DE LA BRETAGNE. LE DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD, par César Roussel. — In-8°, 4 p. Morlaix, imp. Chevalier.

Extrait du journal *le Breton*.

AMOUREUX (LES) D'AGNÈS. Comédie, portraits, silhouettes, par Charles du Boishamon, de la Société des gens de lettres. — In-18, 108 p. Titre rouge et noir. Dinan, imp. et lib. Bazouge.

CHANSON (LA) DE LA JEUNESSE, poésies, par Thomas Maisonneuve. — Petit in-8°, 217 p. Titre rouge et noir, papier teinté. Paris, C. Marpon et E. Flammarion.

CONSTANTINOPLE, SMYRNE ET ATHÈNES. Journal de voyage, par Paul Eudel. Illustrations de F. Régamey et A. Giraldon. — In-18 jésus, VIII-431 p. Paris, E. Dentu..... 4 fr.

DE L'ESPRIT DES ÉTIQUETTES DE L'ANCIENNE COUR ET DES USAGES DU MONDE DE CE TEMPS, par Mme de Genlis. Publié par Edouard Quesnet, archiviste d'Ille et-Vilaine. — In-16, XVII-129 p. et autographe. Titre rouge et noir, papier teinté. Rennes, lib. Caillière.

DEUX (LES) CONSOLATEURS, poésie, par Marie Jenna. — In-8°, 8 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. Tiré à 100 ex

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

ENTRETIENS ET INSTRUCTIONS DE LA R. M. MARIE DE SAINTE-EUPHRASIE PELLETIER, fondatrice du généralat de la congrégation de Notre-Dame-de-Charité du Bon-Pasteur d'Angers. Précédés d'une notice sur sa vie. — Gr. in-8°, LXXXVI-407 p. et portrait. Poitiers, imp. Oudin.

MÉMOIRE ET CAUSERIE HIPPIQUE, d'après les questions proposées par l'Association bretonne au Congrès de Lannion, 1884, sur l'élève du cheval dans les Côtes-du-Nord, par le comte de la Touche, président de la Société des Courses. In-8°, 23 p. Saint-Brieuc, imp. et lib. Prud'homme.

RÉCITS DE NAUFRAGES, INCENDIES, TEMPÊTES ET AUTRES ÉVÉNEMENTS DE MER, par P. Levot, conservateur de la bibliothèque de Brest. 2e éd., revue et considérablement augmentée. In-18 jésus, VI-316 p. Paris, lib. Challamel, aîné.

RÉPUBLICAIN (UN) FRANÇAIS : GUÉPIN, DE NANTES, par M. L. P. Traduit de l'anglais par L. L. Gr. in-16, 87 p. Nantes, imp. du Commerce.

VIE (LA) D'UN POÈTE. — EDOUARD TURQUETY (1807-1867). Etude biographique, par Frédéric Saulnier. — In-18 jésus, 266 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. — Paris, Jules Gervais; Nantes, Emile Grimaud..... 3 fr.

VIE DE SAINTE MARGUERITE DE CORTONE, par le chanoine Giavagnoli. Rééditée et augmentée par le P. Marie, de Brest, de l'ordre des Frères Mineurs ou Franciscains. 4e éd. In-18 jésus, XI-325 p. et gravure. Paris, lib. Vve Magnin et fils.

Digitized by Google

—

XV*

Mgr DU COETLOSQUET

(1700-1784)

V

Retraite. — Conclusion.

(1771-1784.)

L'éducation des enfants de France étant terminée, l'ancien évêque de Limoges désira prendre une retraite bien méritée, mais Louis XV qui, malgré sa déplorable conduite, rendait souvent justice à la vertu, ne voulut point qu'il s'éloignât de la cour et, par lettres du 1er avril 1771, le nomma *premier aumônier du Comte de Provence* dont on formait la maison. Cinq jours après, ce prince lui conférait, par une lettre autographe, la feuille de ses bénéfices, ne connaissant, disait-il, personne plus capable que lui pour les administrer.

Mais le séjour de Versailles était à charge au vieil évêque, qui aspirait, après de longs labeurs, au calme et à la tranquillité. En 1774, il se décida, malgré les instances de ses élèves, à quitter définitivement la cour et il vint habiter à Paris l'abbaye de Saint-Victor [1], où il passa les dix dernières années de sa vie. C'était le

* Voir la livraison de septembre 1885, pp. 211-220.

1. L'abbaye de Saint-Victor-lès-Paris, dont il ne reste plus d'autres vestiges que

Digitized by Google

moment où Louis XVI montait sur le trône. Le nouveau roi voulut aussitôt acquitter envers son précepteur la dette de sa reconnaissance : il le désigna, le 2 mai 1775, pour venir à Reims chanter les litanies solennelles à son Sacre et, dans un chapitre de l'ordre du Saint-Esprit tenu le 15 juin, le jour même de la cérémonie, il le nomma *commandeur* de l'ordre [1]. Peu après, au commencement de l'année 1778, un chapeau de cardinal étant venu à vaquer, il lui donna la nomination dont il disposait pour cette éminente dignité. Mais Coëtlosquet n'avait jamais ambitionné la robe rouge, et même, quand elle vint s'offrir ainsi à lui, il ne s'en crut pas digne. Poussé par une modestie et par un désintéressement peu communs, il pria instamment le roi de ne pas envoyer à Rome sa désignation et de la reporter sur un membre de la famille de son ancien archevêque. C'est ainsi que Dominique de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, reçut fort inopinément le chapeau destiné à Coëtlosquet. A quelque temps de là, l'ancien évêque de Limoges, sortant de l'appartement des princes, fit une chute sur l'escalier, et la violence du coup fut amortie par la calotte de gros drap qu'il portait sur la tête. « Convenez, dit-il à ceux qui le relevèrent, que j'ai été bien inspiré de préférer une calotte noire à la barette... »

M. le comte du Coëtlosquet, qui rapporte cette anecdote, a publié, dans sa notice sur son grand-oncle, un grand nombre de documents inédits, lettres, allocutions, ou traits divers qui confirment encore l'impression de vénération sans réserve qu'on éprouve instinctivement, à de pareils récits, devant le caractère de l'ancien évêque de Limoges. Je lui emprunterai quelques-unes de ses pages. Voici, par exemple, un fragment de l'allocution qu'il prononça lors de la célébration du mariage d'une de ses parentes, Mlle de

le nom du quartier voisin de la halle aux vins, avait été bâtie par Louis-Le-Gros en 1113, au pied de la montagne Sainte-Geneviève. Son premier abbé fut Guillaume de Champeaux. Ses religieux étaient des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Un des plus célèbres au XVIIe siècle avait été Santeuil. Huet, l'ancien évêque d'Avranches, avait passé ses dernières années dans l'abbaye qui recevait volontiers d'illustres pensionnaires.

1. Coëtlosquet fut reçu en cette qualité le 1er janvier 1776.

Digitized by Google

Guébriant, avec le marquis de Las Cases; on dirait d'une protestation apostolique contre les scandales de la cour à cette époque.

« ...Que rien, disait il, ne soit capable d'altérer la concorde et la bonne intelligence qui doit régner entre vous. Un auteur Sacré met au nombre des choses approuvées de Dieu et des hommes un mari et une femme qui s'accordent bien ensemble. La gloire des premiers chrétiens étoit de n'avoir qu'un cœur et qu'une âme. A la qualité de fidèles, qui vous est commune avec eux, vous allez ajouter un nouveau titre qui vous obligera à une union encore plus étroite.

Ne vous étonnez pas si j'insiste si fort sur cet article. La corruption des mœurs est venue au point de regarder comme une faiblesse qu'on renvoie au peuple la compagnie familière d'un mari et de sa femme, qui cependant devroit faire la plus grande douceur de la vie. Combien d'autres pratiques, contraires à la morale chrétienne, le luxe et la vanité n'ont-ils pas introduites dans ce qui fait le beau monde ! On prétend les excuser, et même les justifier par l'usage, et l'on ne pense pas que nous ne serons pas jugés sur la mode et l'usage, mais suivant la loi de l'Evangile, qui ordonne la simplicité, la retenue et la modestie la plus scrupuleuse, jointes à une vie laborieuse et pénitente... »

Il écrivait à son neveu, le baron de Coëtlosquet :

« 15 août 1776. — Je me porte fort bien, à une petite surdité près. Mais on me fait compliment en me disant que c'est un brevet de vie. Ainsi, j'en ai deux à présent : la goutte et la dureté d'une oreille. Pour moi, je les regarde comme deux réponses de mort. Nous mourons en détail et insensiblement... »

31 mai 1779. — Je vous fais compliment sur l'accident qui vous est arrivé en route. Vous avez eu l'honneur de faire les fonctions du charitable Samaritain. Ces occasions-là sont rares ; mais on en trouve tous les jours d'exercer la charité, et vous savez qu'un verre d'eau donné dans le besoin ne demeure pas sans récompense...

30 juin 1779. — ...Le Sage a dit : La maison et les richesses viennent des parens, mais une femme sage est un don de Dieu. — Demandez-le-lui et il vous l'accordera. Il arrive souvent qu'on n'en est pas plus riche pour avoir une femme qui le soit. Elle dissipe son bien pour satisfaire son luxe et ses fantaisies, au lieu que celle qui n'a qu'une fortune médiocre, *auream mediocritatem,* le ménage, pour se fournir l'honnête nécessaire. Recherchez donc dans une femme la vertu, la sagesse, la modestie, la douceur... Cherchez aussi à entrer dans une famille où l'union et la vertu

Digitized by Google

soient héréditaires. Enfin, cherchez une maison où il y ait de la religion et de la piété : c'est le fondement du vrai bonheur en ce monde et en l'autre...[1].»

Voilà qui peint admirablement un caractère. Nous connaissons désormais, dans Mgr du Coëtlosquet, l'homme privé comme l'homme public : c'était, je ne me lasserai pas de le redire, une âme évangélique égarée au milieu des corruptions raffinées du XVIIIe siècle.

En 1778, l'ancien évêque de Limoges, fatigué par l'âge et par la goutte, supplia le comte de Provence, devenu MONSIEUR depuis l'avènement de Louis XVI, d'agréer sa démission de premier aumônier de sa maison et d'administrateur de la feuille de ses bénéfices. Monsieur lui répondit :

« Versailles, le 25 mars 1778. — Je suis très affligé, Monsieur, du parti que vous prenez de me quitter tout à fait. Permettez-moi de croire que ce n'est pas une chose absolument résolue ; votre délicatesse pour la difficulté que vous pourriez avoir à remplir les fonctions de vos emplois, est, je m'en flatte du moins, facile à vaincre. M. l'évêque de Séez (l'ancien abbé d'Argentré) vous aide déjà dans celle de premier aumônier ; trouvez bon que je vous le donne pareillement pour coadjuteur dans les autres ; je ne puis vous dire combien je serois fâché de vous perdre. Si cependant mes prières, mon amitié et les moyens que je vous donne pour vous soulager en demeurant à nous, ne peuvent rien sur vous, et que vous soyez déterminé à suivre votre projet, j'exige du moins que vous conserviez les honneurs de vos places, et que vous veniez me voir le plus souvent que vous pourrez. Je ne perdrai du moins pas le plaisir de vous voir et de recevoir vos sages avis. Pour mon portrait, si je n'eusse cru que vous l'aviez, il y a longtemps que je vous l'aurois donné, et je vais donner

1. Le baron du Coëtlosquet réalisa les désirs de son oncle en épousant, en 1782, Mlle de Lassalle, de la même famille que le célèbre général Lassalle dont nous parlerons plus loin. La jeune mariée se fit remarquer à la cour de Louis XVI par sa simplicité toute naturelle, et le roi félicita un jour le baron du Coëtlosquet de ce que sa femme, à l'encontre de la mode du jour, n'usait pas de fard. Elle suivit son mari durant l'émigration, revint à Paris sous la Terreur pour sauver les débris de sa fortune et courut les plus grands dangers. Sa dernière étape fut à Prague, où le baron et la baronne du Coëtlosquet trouvèrent la plus généreuse hospitalité près de la princesse Poniatowska.

Digitized by Google

mes ordres à ce sujet [1]. Adieu, Monsieur, je vous prie d'être bien persuadé de mon amitié et de la sincérité de mes regrets. — Louis-Stanislas-Xavier. »

Je ne pouvais mieux clore la biographie de Mgr du Coëtlosquet que par ce précieux et touchant témoignage de la profonde vénération de son élève. A partir de ce moment, l'ancien évêque de Limoges ne fit que de rares apparitions à la cour, et les dix années de retraite qu'il passa dans l'abbaye de Saint-Victor ne furent marquées par aucun événement d'importance. Je me contenterai de signaler sa présence plus fréquente aux réceptions académiques où l'on remarquait sa douce et paternelle physionomie [2], et de citer, d'après M. le comte du Coëtlosquet, une anecdote qui achève de le peindre. L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, étant mort en 1780, plusieurs concurrents aspiraient à sa succession et l'on citait entre autres le trop fameux archevêque de Sens, Loménie de Brienne : mais toutes les fois qu'on parlait, devant l'ancien précepteur des enfants de France, des chances de cette candidature, en la présentant comme la plus assurée du succès, il répondait invariablement : « Je ne les crois pas. » — Un jour, son neveu, arrivant de Versailles, court à Saint-Victor, et lui dit en entrant : « Mon oncle, l'archevêché de Paris est donné. — Ah! répondit simplement le vieillard, et, après une courte pause : — Je sais qui c'est : c'est M. l'évêque de Châlons. — Mon oncle, qui peut vous l'avoir appris ? — Mon ami, je connais les principes du roi. »

C'était, en effet, l'évêque de Chalons, Léon de Juigné, qui avait été nommé au siège de Paris : personne ne songeait à lui, mais l'événement prouva que Louis XVI et son précepteur s'étaient rencontrés en cette circonstance pour le plus grand bien de l'Eglise. Quelques jours

1. Ce portrait est encore conservé dans la famille du Coëtlosquet et fait pendant à celui de Louis XVI donné par le roi : les deux princes sont représentés en pied, de grandeur naturelle.

2. Les satiriques ne l'épargnaient même pas. Déjà, en 1776, à la réception de Boisgelin, l'*Observateur Anglais* demandait quel était « ce vieux prélat à la figure larmoyante. » ! *Obs. Angl.* III, 123.

Digitized by Google

après, M. de Juigné, arrivant à Paris, accourait à Saint-Victor et se précipitait aux pieds du vieillard pour lui demander sa bénédiction.

Mgr du Coëtlosquet mourut à Saint-Victor, le 21 mars 1784, dans le milieu de sa quatre-vingt quatrième année [1]. Par son testament, il demandait à être enterré dans le cloître, au milieu des religieux, sans faste et avec la seule décence convenable à son état d'évêque. « Ma tombe, ajoutait-il, n'aura aucune marque de distinction : et, si on y met une épitaphe, elle sera simple, sans éloges, et uniquement pour servir à la vérité de l'histoire, si jamais on y fait mention de moi [2]... Je supplie mon successeur de ne pas permettre qu'on fasse pour moi aucune oraison funèbre ; la chaire de Vérité n'est pas faite pour le mensonge ni pour la flatterie.... »

1. Les *Mémoires de Bachaumont*, en relatant sa mort (XXV, 220), disent qu'il était tombé en enfance, et ajoutent : « C'était un fort honnête homme peu fait pour vivre à la cour. » Je leur laisse la responsabilité du tombé en enfance. — Il y a un bon article nécrologique dans le *Journal de Paris* de Juillet 1784.

2. La tombe de Mgr du Coëtlosquet n'existe plus, et je n'ai pas retrouvé quelle épitaphe avait été inscrite au cloître de Saint-Victor, mais le *Journal de Paris* reproduisit le projet d'une épitaphe pompeuse qui avait été composée par un chanoine de l'abbaye. La voici :

« *D. O. M. — Pastorem magnum ovium — hic expectat — pietatis honor et forma cleri — Revendissimus in Christo Pater — Joannes Ægidius du Coëtlosquet — Stirpe natus apud Leonenses Armoricos — ab antiquo probatissima — Lemovicensium olim Episcopus — Ordinis Sancti Spiritus Commendator, — Regiorum Franciæ puerorum, — Ducis nempe Burgundiæ immaturata morte — prærepti. — Tum Delphini nunc feliciter imperantis — Ludovici XVI, — necnon utriusque principis fratrum — Provinciæ scilicet ac Arthesiæ comitis — preceptor. — Provinciæ comitis primus ab Elemosynis, — In sancta facultate parisiensi licentiatus et — prior Sorbonicus ; — In alma Biturigum universitate — Cancellarius, — qui — Commendarum de Tournus et St Pauli — Virdunensis — prudenter onus exuens, — terrestris aulæ transfuga, cœlestem — meditaturus, — Arsenius alter, — Victoriam in solitudinem — secessit. — Domum hanc ipsi delictissimam optimo — Virtutum odore perfudit. — Basilicam gemino decoravit altari — marmoreo ; — Claustri latus hoc occiduum mortalibus — Ditavit exuviis ; — aulicis æque ac civibus, — pauperibus presertim — carus et flebilis ; — canonicorum regularium pulveri cineres — immisceri satagens, — crucis ad pedes crucifixi nobilis æmulus — requiescit — Annos natus circiter 84 — Lucis usurâ 15 Septembris 1700 ereptâ — adempti vero 21 Martis 1784. — Æterna succedat dies. — Avunculo meritissimo mœstissimi nepotes. — P. P.* »

Ce projet d'épitaphe nous apprend que l'ancien évêque de Limoges avait donné deux autels de marbre à l'église abbatiale.

Digitized by Google

Ce dernier vœu ne fut pas respecté : les Limousins gardaient un trop vif souvenir des vingt années d'épiscopat de leur ancien pasteur, et ils firent prononcer son oraison funèbre, dans la cathédrale de Limoges, par l'abbé Faugères, chanoine de Saint-Martial, à la suite d'un service solennel célébré le 22 juin par l'évêque de Séez [1]. En même temps, Mgr d'Argentré, évêque de Limoges et frère de l'évêque de Séez, répandit dans tout son diocèse un mandement fort pathétique dans lequel il prononçait un bel éloge de « cet homme selon le cœur de Dieu, digne de vivre toujours pour l'édification de l'Eglise, pour le triomphe de la piété, pour le soulagement des malheureux, si le juste pouvait trouver, même dans la vertu, sa récompense sur la terre..... de cet homme, toujours agréable à Dieu par sa piété, qui fut universellement chéri par sa douceur [2]. »

1. Les mémoires mss. pour servir à l'histoire de l'évêque de Limoges, conservés au grand séminaire de cette ville, contiennent une longue relation de ce service solennel, pour lequel Mgr d'Argentré dépensa « environ 4000 aulnes d'étoffes noires, sans compter les draperies blanches... et plus de 600 bougies... » On évalua les frais de la décoration à plus de 6000 livres. Au sortir de la cérémonie, il y eut, dit le narrateur, un dîner splendide à l'évêché, « auquel se trouva M. l'Intendant. »

La *Feuille hebdomadaire de Limoges*, dans son numéro du 30 juin, rendit compte de ce service et de l'oraison funèbre de l'abbé Faugères qui s'était proposé « d'offrir à notre admiration, 1° le saint pontife de nos âmes, 2° le sage instituteur des enfans de nos rois, 3° un modèle de piété dans son diocèse, 4° un prodige de vertu à la cour... »

La notice de M. le comte du C. dit à tort l'abbé Fougères : il faut lire Faugères. Ce chanoine de Saint-Martial était un ancien jésuite, et l'attitude de l'ancien évêque contre les Jansénistes explique facilement comment l'abbé s'offrit pour prononcer l'oraison funèbre.

2. Voici l'un des passages principaux de ce mandement : « Quels droits n'avait-il pas acquis à notre reconnaissance ! de nous surtout, qui, dès la plus tendre jeunesse, trouvâmes dans ce parent révéré la tendresse d'un père, la sagesse d'un guide, le zèle d'un ami, et qui fûmes toujours si intimement unis avec lui, que son âme semblait vivifier notre âme, son approbation nous répondre ou nous tenir lieu du succès. Que cette union si étroite n'a-t-elle reproduit parmi vous son esprit, son caractère et ses vertus éminentes.

« Nous croirions offenser votre religion, ministres des autels, qu'il consacra pour l'œuvre du saint ministère, ou qu'il proposa à la garde d'une portion de son troupeau, si nous cherchions aujourd'hui à exciter votre zèle et à ranimer votre piété filiale envers ce pasteur et cet Evêque de vos âmes. Vos cœurs attendris vous rap-

Digitized by Google

Je remarque ce passage dans l'oraison funèbre prononcée par l'abbé Faugères : « Jamais peut-être caractère ne se soutint dans une longue carrière avec plus de constance, plus d'égalité, et ne prouva mieux que les bons principes bien approfondis impriment à l'âme une sorte d'immutabilité. Quelque âge, en effet, qu'on choisisse depuis sa jeunesse sage et laborieuse jusqu'à sa vieillesse respectable, on trouvera toujours le même homme, toujours digne du cœur de Dieu par sa piété, digne du cœur des hommes par sa douceur... »

Piété devant Dieu, douceur devant les hommes, tels sont les deux traits qui reparaissent constamment dans tous les éloges de Mgr du Coëtlosquet et que l'on retrouve encore dans les deux discours prononcés à l'Académie française pour la réception de son successeur, le marquis de Montesquiou [1]. Buffon nous l'a déjà dit: il s'était fait universellement aimer.

Les Limousins, surtout, gardent précieusement son souvenir. On rapporte que le célèbre général Lassalle, alors colonel de hussards [2], passant un jour à Limoges à la tête de son régiment et ne pouvant obtenir de la municipalité l'avance de 10,000 fr. pour le prêt de sa

pellent sans doute en ce moment avec toute l'énergie des regrets et la réflexion de la douleur ses sages conseils, sa confiance encourageante, son autorité protectrice, sa tendre affection pour son clergé, sa douce joie, son affabilité, quand au milieu de vous « ses coopérateurs, sa consolation, sa couronne, » — il pouvait se délasser des travaux communs de la moisson, dont votre zèle lui avoit préparé l'abondance.

« C'est avec la confiance la plus consolante que nous envoyons ce mandemen, dans toute l'étendue de ce vaste diocèse, en pensant qu'il n'y a point de paroisse et de contrée si éloignée, de montagne si pénible où notre illustre prédécesseur n'ait porté ses pas, où il n'ait laissé des leçons et des exemples mémorables de vertu, où son nom ne soit écrit dans le cœur des pères, qui ont appris à leurs enfants à le répéter avec un respect religieux, et d'où à la nouvelle de sa mort, il ne s'élève mille voix suppliantes vers le trône des miséricordes. C'est que, *toujours agréable à Dieu par sa piété, il fut universellement chéri par sa douceur.*

1. Le marquis de Montesquiou avait été élevé comme menin avec les princes: il était donc « plus à portée que personne, » ce sont ses propres expressions, d'apprécier les mérites et les vertus de son prédécesseur. C'est le discours de Suard qui lui répondit qui a popularisé l'anecdote sur d'Alembert.

2. On sait que le général de Lassalle fut tué à Wagram en 1809.

Digitized by Google

troupe, s'emporta en exclamations à la *hussarde* et menaçait de faire un mauvais parti à la ville, quand il arriva par hasard que le nom de Coëtlosquet sortit de sa bouche. — Comment, colonel, dit le maire aussitôt, auriez-vous un Coëtlosquet dans votre corps d'officiers ? — Oui, dit le colonel, et j'ai de plus une parente qui porte le même nom. Qu'est-ce que cela vous fait ? — Ce que cela nous fait ! C'est que ce nom est celui d'un de nos anciens évêques dont la mémoire nous sera toujours sacrée, et il ne sera pas dit qu'une personne alliée à sa famille ait éprouvé de nous un refus. — Moins d'une heure après, les dix mille francs étaient comptés [1].

Ces témoignages non équivoques de l'amour sincère du pasteur de la part de son troupeau ne paraîtront pas étonnants quand nous aurons dit quelques mots sur l'emploi de la fortune du saint Evêque. Nous savons déjà qu'il élevait à ses frais beaucoup d'enfants de son ancien diocèse dont les parents ne pouvaient assurer l'éducation ; on m'assure même que le journaliste Gorsas fut du nombre : nous savons aussi qu'une bonne part des revenus de son abbaye de Tournus avait été consacrée à la reconstruction du palais épiscopal de Limoges, même après son départ. En 1779, Mgr du Csëtlosquet avait résigné entre les mains du roi ses deux abbayes de Saint-Philibert de Tournus et de Saint-Paul de Verdun, et avait reçu en échange un brevet de pension de 80,000 livres. Il dépensait peu pour sa propre personne : on pouvait donc s'attendre à trouver dans sa succession un héritage considérable : or, après quelques dispositions charitables ou en faveur des gens attachés à son service, il ne légua par testament que 10,000 livres à un frère et à une sœur qui lui survivaient ; et son légataire universel, pour tout le reste, le baron du Coëtlosquet, son neveu, ne réalisa en tout, après les charges acquittées, que 12,743 fr., 18 sous, 7 deniers. « Si mes parents, avait dit le vieil évêque, trouvent que je suis trop resserré dans mes dons à leur égard, je les prie de faire attention

1. Notice par le comte du C., pp. 60, 61.

Digitized by Google

que je n'ai d'autre patrimoine que *celui de l'Eglise et des pauvres* [1] ».

Heureuse, dit M. le comte du Coëtlosquet, la famille appelée à recueillir un tel héritage de désintéressement et de charité, plus précieux mille fois que celui des richesses de la terre! — L'héritier me paraît être aussi digne d'éloges que le testateur.

L'abbaye de Saint-Victor qui contenait le tombeau de Mgr du Coëtlosquet devint propriété nationale pendant la Révolution et c'est sur son emplacement qu'a été bâtie la halle aux vins. Il ne reste donc plus trace de cette tombe et rien ne rappellerait plus à la postérité le souvenir lapidaire de l'ancien évêque de Limoges que l'inscription placée par Mgr d'Argentré dans le nouveau palais, si l'on n'avait pas récemment, sur la demande de M. Paul de Courcy, placé une plaque commémorative en son honneur dans l'ancienne cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. C'est actuellement sa seule épitaphe proprement dite [2].

Il est facile de résumer en quelques mots la longue carrière de Mgr du Coëtlosquet. A la différence de ceux qui poursuivent les honneurs sans les atteindre, il les rencontra sur son chemin en les fuyant. Dans un temps où la faveur et l'intrigue étaient les moyens les plus sûrs d'arriver, il se tient à l'écart et attire l'attention sur lui par l'attention qu'il met à se faire oublier. Alors que ses col-

1. Fénelon avait écrit de même dans son testament, daté du 5 mai 1705 : « On dit que j'aime tendrement ma famille et que je n'oublie pas le mauvais état de ses affaires, je ne crois pourtant pas lui devoir laisser ma succession. Les biens ecclésiastiques ne sont pas destinés aux besoins des familles et ils ne doivent pas sortir des mains des personnes attachées à l'Eglise... »

2. Elle est ainsi libellée : « A la mémoire — d'Ill^me et RR^me Père en Dieu — Mgr Jean-Gilles du Coëtlosquet — né au manoir de Kerigou-Trégondern, — le 15 septembre 1700 — et baptisé dans l'église cathédrale de Saint-Pol-de-Léon — évêque de Limoges de 1739 à 1758 — abbé commendataire de Saint-Philibert de Tournus et de Saint-Paul de Verdun; — Précepteur des petits-fils de France : le duc de Bourgogne, — le duc de Berry (Louis XVI), le comte de Provence (Louis XVIII) — et le comte d'Artois (Charles X) — l'un des 40 de l'Académie française, — Premier aumônier de Monsieur, — Commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, — mort à Paris le 21 mars 1784. »

Digitized by Google

lègues passaient la plus grande partie de l'année à Paris ou à la cour, il se fait une obligation rigoureuse de résider dans son diocèse conformément aux canons de l'Eglise ; il refuse de quitter Limoges, par attachement pour ses diocésains, quand le roi veut le nommer à l'archevêché de Tours ; s'il accepte le poste envié de précepteur des Enfants de France, ce n'est que sur la prière instante du Dauphin, mais aussitôt il se démet de son évêché. Il vit à la cour aussi simplement que dans sa province et ne fait point parler de lui. Il se laisse porter à l'Académie française, plutôt que de s'y porter lui-même, et il cède d'abord le pas à de plus méritants ; enfin, il ne se croit pas fait pour porter le chapeau de cardinal, et désigne au roi, à sa place, un candidat qu'il estime avoir plus de droits à cette éminente dignité.... Je répéterai donc encore une fois de plus qu'il n'était pas de son siècle et qu'il arrivait trop tard sur la scène. Il datait des temps apostoliques.

Ses neveux et petits-neveux ont noblement suivi ses traces. Deux d'entre eux, le chevalier et le marquis du Coëtlosquet, ont leurs noms inscrits sur le monument de Quiberon. Le fils du baron, dont nous avons plusieurs fois parlé dans cette étude, Charles-Paul, comte du Coëtlosquet, né en Bavière pendant l'émigration, d'abord sous-lieutenant aux lanciers de la garde royale, puis sous-préfet à Lunéville, se fixa à Metz, devint membre de l'académie de cette ville et son député à l'assemblée législative de 1849. Il a publié de nombreux travaux (sa bibliographie comprend trente-huit articles) tous inspirés par l'amour de Dieu et celui de ses semblables. Son *Vade mecum du chrétien* est un livre remarquable, et sa notice sur son grand-oncle est un pieux monument de famille : nous en avons cité des passages fort touchants. Il est mort en 1852, à Jérusalem, pendant un pèlerinage en Terre-Sainte.

Parmi les arrière-petits-neveux et nièces de l'évêque de Limoges, cinq ont embrassé la vie religieuse. C'est ainsi que la bénédiction de Dieu s'est répandue sur sa famille. Son héritage a été bien conservé.

RENÉ KERVILER.

Digitized by Google

UNE FAMILLE DE PAYSANS NANTAIS PENDANT LA TERREUR

LES BOUËT

A Melles MODESTE ET JOSÉPHINE PICARD

On dit ordinairement d'un homme chanceux que « les alouettes lui tombent toutes rôties dans le bec. » Quoique cette chance ne soit pas ordinaire, elle est plus commune qu'on ne le pense, mais sous l'expresse condition que, pour les recevoir, *on tende le bec en l'air*. Pour ma part, je l'ai rencontrée une fois que je m'en allais flairant le nez haut, en quête de certains documents historiques tout autres que ceux-ci. C'est l'histoire, absolument authentique, d'une modeste famille de paysans nantais pendant la Terreur. Cette histoire gisait dans la mémoire fidèle de deux bonnes vieilles filles qui en sont les descendantes, et elle se serait éteinte avec elles, si le hasard ne les avait amenées à me la raconter. Pourquoi n'ajouterais-je pas, si notre excellente *Revue*, hospitalière aux petits comme aux grands, ne s'était empressée de lui ouvrir toutes grandes ses portes, absolument comme s'il se fût agi de Louis XIV ou de Napoléon? Mon récit en vivra-t-il plus longtemps pour cela? J'en doute un peu, mais j'aurai eu du moins la consolation d'avoir remis pour quelques instants en lumière des faits bien honorables pour de pauvres et obscurs braves gens, qui ont fait le bien sans penser à la louange. A nos lecteurs de décider si l'oiseau que j'ai reçu tout rôti dans le bec, et dont conséquemment je n'ai pu constater le plumage, est une fine alouette, comme j'ai cru lui en avoir trouvé le fumet, ou n'est qu'un grossier et insipide passereau.

Digitized by Google

Dans les jours les plus affreux de la Révolution, vivait comme fermiers, à la Jaunaie, en Saint-Sébastien, près Nantes, la famille des Bouët, excellentes gens, craignant Dieu et aimant le roi. A part quelques grappillages de fruits ou de volailles qu'ils subissaient, comment pouvaient vivre à peu près tranquilles les paysans des environs de Nantes, quand la Convention se montrait si féroce dans ses ordres de répression contre tout notre pauvre pays rural ? Par une raison bien simple : par la nécessité de ne pas laisser manquer une grande cité des denrées de toutes sortes, comme lait, fruits et légumes, indispensables à son alimentation. Il existait donc un accord tacite entre les gouvernants révolutionnaires de la ville et les producteurs de ces denrées.

Il n'en était déjà plus de même à quelques kilomètres plus loin, et Bouët, voisin de la route de Clisson, recevait souvent des uns et des autres les plus navrantes confidences. Tantôt c'étaient des soldats, je devrais dire des bourreaux, qui, s'étant emparés de quelques pauvres femmes dans la traverse de Maisdon à Saint-Fiacre, leur avaient ficelé les jambes, préalablement reployées, et s'étaient *amusés* (!!) à les faire rouler comme des boules du haut du coteau escarpé du Luneau jusque dans la Sèvre. Pour se reposer de ce bel exploit, ils étaient allés tranquillement se coucher sur le foin nouvellement fauché de la prairie en face ! Mais ils avaient compté sans la colère vengeresse d'une courageuse femme, mère, sœur ou fille de celles qu'ils avaient si cruellement immolées. A l'abri de leurs poursuites par la rivière, elle vint troubler les douceurs de leur odieux sommeil par une fusillade qui en tua ou blessa un certain nombre [1].

Une autre fois, c'était son propre neveu, à lui, Bouët, Cathelineau [2], qui lui racontait qu'à Basse-Goulaine, à moins d'une lieue

1. Ce fait m'était encore confirmé, l'an dernier, sur les lieux mêmes.

2. Rien de commun que le nom avec le général vendéen. Ce Cathelineau était originaire de Saint-Léger.

Digitized by Google

de la Jaunaie, il avait failli voir massacrer sous ses yeux sa femme et son petit garçon, enfant encore à la mamelle. Surprise par une bande de soldats et couchée en joue par eux, la jeune mère avait élevé au-dessus de sa tête le pauvre innocent, pour implorer leur pitié! — Une première fois, elle avait réussi à les attendrir; mais, à une seconde, un monstre n'avait pas craint de tirer sur l'enfant même, n'ayant réussi, heureusement, à lui enlever que la petite mèche qui surmontait son bonnet[1] ! Pour se soustraire à ces incessantes visites, toujours suivies de massacres, les pauvres habitants de son village avaient été réduits à abandonner leurs maisons et à se réfugier, *comme des bêtes fauves*, dans les hautes herbes des marais de Goulaine et de Saint-Julien. Lorsque la faim les y pressait trop fort, ne pouvant allumer du feu, qui eût trahi le lieu de leur retraite, ils revenaient furtivement à ceux des anciens fours qui n'avaient pas été détruits, et quand leur pain était à peu près cuit, ils l'emportaient précipitamment dans les roseaux qui leur servaient d'asile[2].

En écoutant ces lamentables histoires, Bouët bénissait Dieu de tout son cœur pour le bonheur relatif dont il le laissait jouir; mais comme il était aussi bon royaliste qu'il était bon chrétien, il avait permis à son fils aîné d'aller rejoindre Charette, s'arrangeant *comme il le pouvait* pour faire son travail avec les petits qui lui restaient.

Les temps d'épreuves allaient cependant arriver aussi pour lui. Un jour, il reçut la visite d'un meunier de la Haye-Fouassière, une *connaissance* plutôt qu'un *ami*, qui, lui aussi, venait lui confier ses misères. Celui-là était un *réfugié*, dont la femme était sur le point d'accoucher. Il lui avait été déclaré par les médecins qu'il y avait grand danger, pour elle, habituée au grand air de la campagne, si ses couches se faisaient dans une atmosphère viciée comme était celle de Nantes dans ce triste temps. Bouët n'ai-

1. Historique.
2. Historique.

Digitized by Google

mait guère les *réfugiés,* gens en désaccord de sentiments avec leurs frères de la campagne, qui, retirés à la ville, ne craignaient pas de se charger du rôle odieux de guider dans leurs propres pays de naissance les colonnes infernales chargées d'y porter l'incendie et la mort. En présence, pourtant, du service signalé qu'il pouvait rendre, par un peu de complaisance, à de pauvres gens dans la peine, il n'hésita pas et offrit au mari, qui y avait bien un peu compté, la propre maison de la Jaunaie pour les couches de sa femme.

Je ne sais si Bouët avait fait grand fond sur la reconnaissance des réfugiés ; en tout cas, elle lui fut témoignée de la façon la moins attendue. A peine son hospitalière demeure venait-elle d'être quittée par eux, qu'elle fut envahie par une bande de soldats et de gendarmes. On lui demande où est son fils aîné. Et comme, surpris, il ne sut trop, au premier abord, que répondre, on le mit en état d'arrestation, on le chargea de liens, on se disposa à l'emmener à Nantes. Avait-il confié au meunier que son aîné était avec Charette, ou celui-ci l'avait-il deviné ? Je ne saurais le dire ; mais c'était lui qui avait dénoncé son bienfaiteur. Comme Bouët, aux termes de la loi, était responsable de son fils mineur, il avait donc toute chance de payer de sa tête l'hospitalité qu'il avait offerte avec tant de générosité à des misérables. Heureusement qu'avant d'être enlevé de sa demeure, il avait pu faire prévenir de son arrestation M. de la Ville, le propriétaire de la Jaunaie. M. de la Ville appartenait à cette grande classe d'armateurs et de planteurs de Saint-Domingue, d'avant la Révolution, dont j'ai parlé dans un autre travail. C'était, de plus, un excellent homme, et malgré tous ces titres à être arrêté lui-même, il avait été assez heureux pour conserver de bonnes relations, peut-être de reconnaissance, avec quelques-uns des gouvernants du jour, moins ingrats que l'abominable meunier. Par leur crédit il put obtenir un ordre d'élargissement pour son fermier. Le messager qui l'apportait rencontra le convoi qui emmenait l'infortuné Bouët sur la petite lande de Beautour, à un kilomètre à peine de la Jaunaie, et, à

Digitized by Google

la grande joie de tous les siens, le prisonnier fut mis en liberté immédiate [1].

Pour pouvoir oublier un procédé aussi noir que celui du meunier, ce n'eût pas été trop que la vertu d'un saint. Qu'on ne s'étonne donc pas si Bouët, qui, après tout, n'était qu'un excellent homme, ne réussit pas à en chasser le souvenir de sa mémoire. Il le fit bien voir, une vingtaine d'années plus tard, dans les premiers temps de la Restauration, où il se rencontra un jour avec le traître dans une auberge, à la sortie de la grand'messe. Tant que le drapeau tricolore, qui avait été celui de la Révolution, avait flotté sur nos clochers, les gens de campagne, toujours un peu timorés, n'osaient guère que se chuchoter à l'oreille les méfaits des anciens *pataudi* du pays. Mais, quand ils virent reparaître le drapeau blanc, ils ne craignirent plus de parler haut, et ce fut alors à ces derniers de se taire. Seul peut-être parmi eux, le meunier si longtemps redouté n'avait pas compris que, plus qu'un autre, il devait mettre une sourdine à sa langue. Il pérorait donc comme d'ordinaire au cabaret, quand Bouët, l'interrompant brusquement et lui montrant le nouveau drapeau qui décorait le clocher : « Silence, misérable! dit-il d'une voix indignée. Apprends, si tu ne le sais, que nous ne sommes plus au temps où tu me faisais traîner sur la lande de Beautour ! » Et sous cette apostrophe, aussi sanglante que méritée, il fit verser au vieux révolutionnaire des larmes de honte... ou de rage ; que ne puis-je dire de repentir !

Mais si Bouët n'avait pu *oublier*, tout bon chrétien qu'il était, je crois pouvoir rassurer les casuistes qui ne peuvent séparer l'*oubli* du *pardon*, en leur affirmant qu'il pardonna réellement; car, jusqu'à sa mort, il continua à donner à *moudre* sa modeste *pochée* de grain à celui qui avait failli lui faire couper la tête.

1. Jusqu'à sa mort, Bouët terminait chacun de ses repas par *deux bouchées de pain sec*, et quand on eut l'idée de remonter à la source de cette habitude sur laquelle il refusait gaiement de s'expliquer, on crut découvrir qu'il s'imposait cette petite mortification depuis sa libération et en remerciement de la protection que Dieu lui avait accordée.

Digitized by Google

Revenons, nous aussi, à la lande de Beautour, sur laquelle nous avons laissé le pauvre prisonnier libéré. A la suite de cette vive alerte, Bouët avait repris ses travaux habituels, quand, un jour une nouvelle stupéfiante arriva aux oreilles des habitants de la Jaunaie. Grâce à l'intervention de quelques gens de cœur, tant du parti royaliste que du parti républicain, la paix allait se faire entre la Vendée et la République, et c'était précisément la Jaunaie, sa demeure à lui, Bouët, qui avait été choisie pour le lieu où s'en débattraient les conditions. Si jamais nouvelle était faite pour combler de joie tous les cœurs, c'était bien celle-là. Entre mille exemples dont je n'ai que le choix, j'ai indiqué, par ceux du cousin Cathelineau et des pauvres *brigandes* de Saint-Fiacre lancées dans la Sèvre comme des boules, à quel degré de férocité était arrivée cette affreuse guerre. On allait donc pouvoir rentrer dans ses foyers abandonnés, reprendre en paix la culture de ses champs, et embrasser des parents dont on n'était souvent séparé que par quelques lieues, mais dont on ignorait parfois jusqu'à l'existence !

Une joie d'une autre nature, quoique non moins vive, remplissait le cœur des enfants de Bouët : ils allaient voir ce fameux Charette dont on parlait tant et que les récits enthousiastes de leur grand frère, quand il revenait de guerroyer avec lui, leur représentaient comme si grand ! Oh ! quel désappointement fut le leur, quand, au jour indiqué, ils virent arriver et s'arrêter devant leur porte une troupe de cavaliers aux costumes disparates et déchirés par un long usage, bien différents de ceux des beaux hussards républicains de la Mort, qu'ils admiraient en tremblant ! Du milieu de ce groupe se détacha un homme à l'air vif et décidé, qui sauta prestement de cheval. A la déférence affectueuse dont il était l'objet, il était facile de reconnaître *leur chef*. C'était lui, c'était Charette ; mais Dieu, qu'il était *petit !* alors que tous le *disaient si grand !* Pour les enfants, un *grand homme* devait nécessairement se mesurer à la taille, et celle d'un tambour-major n'était pas de trop pour traduire l'idée qu'on devait se faire d'un héros.

A quelques jours de là, le traité de la Jaunaie était signé, et

Digitized by Google

pour caractériser le pied d'égalité sur lequel il était conclu, il avait été spécifié que Charette et son état-major, *la cocarde blanche au chapeau,* feraient leur entrée à Nantes, mêlés aux généraux et à l'état-major republicains. Était-ce de sa part goût naturel, comme chez certains officiers de la République et de l'Empire, ou bien était-ce pour se donner plus de prestige auprès des masses populaires toujours amoureuses de l'éclat ? Toujours est-il que Charette, pour la circonstance, avait revêtu une toilette un peu théâtrale, qui, du reste, était celle de l'époque. La taille entourée d'une large ceinture, il portait ce frac à grands revers, cette culotte blanche collante, ces bottes à retroussis sous lesquelles la gravure l'a si souvent reproduit. Mais, au-dessus de sa tête et de toutes les autres, émergeait un gigantesque panache blanc, qu'il ne réservait pas du reste pour les seuls jours de représentation, connu qu'il était des Bleus comme des Blancs. Tout à coup, au moment où il allait mettre le pied à l'étrier pour se rendre à la ville, la femme de Bouët, tout émue, fendit le rang des officiers qui l'entouraient, et, élevant dans ses bras sa dernière fille, âgée de cinq ou six ans : « Regarde bien, mon enfant, lui dit-elle, et tâche de graver dans ta mémoire le souvenir de ce qui se passe aujourd'hui sous tes yeux ; car, en ce moment, *tu vois un grand homme !* » — « Dieu merci, racontait avec bonhomie soixante-dix ans plus tard l'excellente mère Picard, la digne fille des Bouët, je n'ai encore oublié aucun des détails de cette mémorable journée, tant ils me frappèrent. Charette, à bon droit flatté, sourit à ce compliment naïf et me donna une petite tape amicale sur la joue; mais j'avais beau écarquiller les yeux, quoi qu'en eût dit ma mère, je ne pouvais voir de grand en lui... que le plumet qui surmontait son chapeau [1]. »

1. On sait le succès que cette fière entrée, avec les couleurs sous lesquelles il avait combattu, valut au héros vendéen, surtout auprès de la population révolutionnaire des Ponts. Si, vers le milieu de la journée, il voulut bien retirer son panache blanc, ce ne fut que par déférence pour des hôtes qui l'accueillaient avec les égards les plus délicats. Après un grand banquet, on lui avait réservé la surprise d'un

Digitized by Google

Cette ère de paix et de tranquillité pour tous qu'amena le traité de la Jaunaie d'abord, puis la soumission définitive de la Vendée, n'en fut pas une pour le pauvre Bouët. La misère était grande, à la fin de la guerre civile, et le voisinage de la route de Clisson attirait sur la Jaunaie de nombreux maraudeurs. Ce n'était plus seulement ses fruits et ses légumes qu'on enlevait, mais encore ses bestiaux qui lui étaient volés. Il prit alors le parti de quitter cette ferme et de s'établir dans une contrée plus retirée et conséquemment moins exposée.

Il faut reconnaître qu'il eut la main heureuse dans le choix de la nouvelle ferme qu'il prit. La Maillardière, c'était son nom, était une petite propriété appartenant alors à la famille Baron, celle de ma grand'mère maternelle. Elle est située dans cette partie de la commune de la Haye-Fouassière comprise entre la Sèvre et la route de Clisson, assez proche des deux villages de la Cornillère et de la Cochonnière. Que mon lecteur veuille bien excuser la vulgarité de ces deux noms, singulièrement expressifs, d'ailleurs, des deux célèbres industries du pays : la fouace cornue et le boudin. Aucune route n'y conduisait alors ; mais, quoiqu'elle soit placée au milieu d'une région vignoble accidentée et d'aspect riant, il est impossible de rêver rien de plus triste, de plus maussade que cette propriété s'enfonçant soudainement dans une dépression du sol, cachée au regard par un épais bocage. A l'enbranchement même du bout de chemin qui y accède, on n'en soupçonne pas l'existence, et l'impression toute particulière qu'on éprouve en y arrivant est « *qu'elle doit fournir une précieuse retraite pour se cacher en temps*

bal, à la salle de spectacle. Bien jolie fut la façon dont il s'esquiva, pendant une contredanse, d'un cercle formé par les plus fines mains de Nantes, qui l'avaient enlacé : — « Général, lui dit gracieusement une jeune fille, vous êtes notre prisonnier. »—« On ne me prend pas comme cela, » répondit Charette, en s'elançant légèrement, d'un bond, hors du cercle. — Le fait est rapporté par Le Bouvier des Mortiers, un de ses officiers et son historiographe. J'ai tout lieu de croire qu'il en avait été le témoin oculaire. Il m'a été confirmé par le petit-fils par alliance de cette jeune fille d'alors.

Digitized by Google

de révolution. » La Maillardière, du reste, on le verra, n'a pas fait défaut à son enseigne naturelle.

Si Bouët était plus sensible que ne le sont d'ordinaire les paysans aux beautés de la nature, il a dû y être bien malheureux. Par contre, il avait retrouvé pour ses récoltes et son bétail une sécurité dont il avait perdu l'habitude, compensation qui avait bien son charme pour un honnête fermier plus désireux que certains de nos paysans d'aujourd'hui de s'acquitter des obligations qu'il avait à remplir vis-à-vis de ses maîtres.

A la Haye, grâce au dévouement du plus grand nombre des habitants, qui les cachaient à tour de rôle, les membres de l'ancien clergé n'avaient pas été contraints de quitter le pays. Comme ses confrères, MM. Courtais à Maisdon, Charron à Saint-Fiacre, Aguesse à Château-Thébaud [1], le vicaire Gansel, plus tard nommé curé de Monnières, continuait à assister ses anciens paroissiens, aidé dans cette tâche par un prêtre du diocèse de Bordeaux, miraculeusement échappé aux noyades de la Loire. Ce pauvre homme avait conservé du souvenir de l'affreuse scène à laquelle il avait assisté une impression nerveuse bien concevable, mais tellement forte, qu'il mourut de frayeur, rapporte la chronique, à *cheval* sur le mur d'un petit enclos, un jour où il crut avoir été découvert. Autant qu'il était possible, chaque dimanche la messe se disait dans la maison de quelque village, et les fidèles, secrètement prévenus, se faisaient un devoir d'y venir aussi nombreux que possible.

Si, par son isolement, la Maillardière se prêtait plus qu'aucune autre habitation du pays à cette noble destination, Bouët, de son côté, avait trop de foi pour ne pas croire sa maison grandement honorée, quand Dieu daignait venir la visiter. Un petit dressoir, précieusement conservé par sa petite-fille et qu'elle me montre

1. Ces deux derniers étaient si profondément heureux du retour des Bourbons, en 1814, que, séparés seulement l'un de l'autre par la petite rivière de la Maine, ils s'interpellaient du plus loin qu'ils s'apercevaient : — « Aguesse, vive le roi ! » criait Charron. — « Vive le roi ! » répondait Aguesse, en élevant son chapeau en l'air.

Digitized by Google

avec une fierté bien légitime chaque fois que je vais la voir, servait d'autel pour le saint sacrifice. Pieusement recueillis, les fidèles priaient, agenouillés à ses pieds, tandis qu'au dehors veillait une sentinelle prête à donner l'alarme en cas de danger. Nous connaissons tous cette scène émouvante qu'a si bien rendue le pinceau de Muller dans son beau tableau : *Une messe sous la Terreur.*

Un jour, où, nouvelle nourrice, la femme de Bouët remplissait cet office de sentinelle, elle vit venir vers elle une voisine, qui certainement n'avait pas été invitée à la cérémonie, car on se défiait d'elle au pays. Ce n'était pas assez pour qu'elle crût devoir donner l'alarme, mais ça ne laissait pas que de l'inquiéter. Pour comble de malheur, son nourrisson, éveillé soit par besoin, soit par les lumières et par le bruit insolite qui se faisait dans la chambre, criait à perdre haleine. Il fallait donc à tout prix donner le change à l'indiscrète voisine, et ce n'est pas toujours facile avec les femmes. La conversation suivante s'engagea donc entre elles :

— Bonjour, mère Bouët.

— Bonjour, voisine.

— Qu'est-ce que vous faites donc là de si bon matin ?

— Mon Dieu... je cherche *mon homme*, à qui j'ai quelque chose à dire.

— Votre homme ? Je viens de l'apercevoir entrant dans votre cellier avec un Monsieur, que je ne me souviens pas avoir jamais vu. Quel est donc ce Monsieur ? (C'était précisément le prêtre de Bordeaux, qui, s'il eût connu la nature des renseignements qu'on demandait sur son compte, fût certainement mort quelques années plus tôt qu'il ne le fit.)

— Ce Monsieur, dit tranquillement la Bouët, qui avait repris tout son sang-froid, c'est un marchand de vin qui est venu goûter celui de notre dernière récolte.

— Ah ! tant mieux, car mon mari en a aussi lui à vendre. Et quel est son nom ?

— Son nom ? Ah ! je serais bien embarrassée pour vous le dire. Depuis que la paix est faite, il nous en vient tant de ces marchands

Digitized by Google

de vin de la ville, qu'on ne s'inquiète seulement pas de savoir comment ils se nomment.

— Vous êtes chanceux, vous autres, car chez nous il n'en vient jamais. Mais, si vous voulez, nous allons aller lui parler.

— Gardez-vous-en bien, reprit la Bouët, en s'efforçant de rire. Quand mon mari est en affaires, il déteste être dérangé. Mais, j'y pense, pour vous éviter la peine de l'attendre, je préviendrai ce marchand, et il passera chez vous, dès qu'il aura fini avec Bouët : vous pouvez y compter.

Quoique battue et bien battue, la voisine n'avait pas du tout renoncé au désir de savoir ce qui se passait dans l'intérieur de la maison, dont elle voyait bien qu'on lui interdisait l'entrée. A ce moment, l'enfant, redoublant ses cris, vint lui en fournir un prétexte tout naturel.

— Mais, mère Bouët, dit-elle, c'est bien votre nourrisson qui crie là-bas, dans la chambre ? Il doit être malade ou avoir besoin de quelque chose. Allez donc donner à téter à ce pauvre petit.

— Lui donner à téter ! répondit la brave femme, affectant une dureté qui n'était certes pas dans son cœur. Il ne faut pas *accorder à chat comme il miaule.* J'ai habitué mes enfants à ne prendre leur nourriture que quand cela me convient. Celui-là fera comme les autres, et, quand il sera fatigué de crier, eh bien ! il se taira lui aussi. » (*Historique.*)

Cette fois, absolument à bout d'arguments, la voisine fut obligée de s'en aller, non sans rechigner, j'en mettrais ma main au feu, et, pour comble de malheur, rentrée chez elle, elle dut attendre *bien longtemps* le marchand de vin, que, par une fatalité inexplicable, on avait aussi oublié de prévenir.

Ici, ou plutôt en 1814, quand Bouët remit si rudement dans son chemin le perfide meunier de la Haye, ici s'arrêtent ce que j'appellerai *les souvenirs politiques* de cette famille. Rentrés dans l'obscurité de la vie des cultivateurs, lui et les siens ne cessèrent jusqu'à leur mort d'y pratiquer le bien, tant de fait que d'exemple, et ma mère, qui les avait suivis de près, m'a toujours répété que c'était

Digitized by Google

de *la crême de braves gens*. J'en puis dire autant de leur fille, la bonne mère Picard, celle qui nous a conservé ces récits et que j'ai vue s'éteindre doucement, il y a une douzaine d'années. Dans sa dernière maladie, celle qui la cloua si longtemps sur le lit, en tête à tête avec ses vieux souvenirs, arriva-t-elle à rectifier son erreur de croire que « la valeur des grands hommes se mesure exclusivement à leur taille ? » C'est possible, mais je n'oserais l'assurer, tant les impressions de l'enfance sont profondes. Quant à ses petites-filles, encore bien qu'il soit constant *que le monde va toujours en dégénérant,* je suis à peu près certain que, le cas échéant et à l'exemple de leur aïeul, elles accueilleraient toujours avec empressement les pauvres prêtres obligés de demander un asile, et que le vieux dressoir des Bouët s'ouvrirait, pour ainsi dire de lui-même, pour reprendre son ancienne et pieuse destination.

FRANCIS LEFEUVRE.

Digitized by Google

CROQUIS MARITIMES

LA COURSE ET LES CORSAIRES [1]

JULIENNE DAVID. — LOUISE ANTONINI

Deux femmes au nombre des corsaires !... Cela peut en effet surprendre au premier abord. Cependant, si quelque chose doit nous étonner nous-même, c'est de ne pouvoir citer que deux noms, car nous avons l'intime conviction que ce ne sont pas les seules héroïnes qui s'enrôlèrent à cette époque. Mais, tenant à rester dans les justes limites de la vérité historique, il a fallu rejeter tout ce qui ne nous semblait point avoir un caractère réel d'authenticité.

Dans la matinée du samedi 28 janvier 1843, un modeste cercueil, recouvert de l'humble drap mortuaire des indigents, sortait de la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Nantes.

Sur le drap blanc, la main bienveillante de la chère Sœur gardienne avait pieusement déposé une couronne virginale. L'enfant de chœur, d'un air distrait, portait la petite croix de bois noir ; l'un des aumôniers, récitant les dernières prières, précédait le corps que n'accompagnait nul parent, nul ami.

Tel était le convoi de Julienne David [2].

1. Cette piquante notice est extraite de l'ouvrage de M. de la Nicollière-Teijeiro, dont nous recommandons la souscription aux lecteurs de la *Revue*. C'est un sujet complètement neuf, une lecture instructive et distrayante à la fois, qui peut être mise dans toutes les mains. Notre collaborateur, du reste, est assez connu, pour que nous croyions n'avoir pas besoin d'insister davantage sur la valeur de ce nouveau volume. (*Note de la Rédaction.*)

2. 30 janvier 1843. Le 26 de ce mois, est morte à l'Hôpital Julienne David, céli-

Digitized by Google

Julienne, bien connue à Nantes, sous le nom de *Jacquot,* ou du *Roulier-Jacquot,* servait, dans les dernières années de sa vie, comme garçon d'écurie chez Dardare, loueur de fiacres, rue de la Commune, 23. Souvent nous avons pu la voir, avec son pantalon gris, sa blouse bleue, son bonnet de coton légèrement incliné sur l'oreille, attelant les chevaux, ou les conduisant à l'abreuvoir. Sa taille haute et forte, quoique courbée et amaigrie par l'âge, annonçait une constitution vigoureuse, et la vivacité de son regard dénotait une grande énergie.

Au début de la guerre de la Vendée, elle fit ses premières armes en combattant pour la cause royaliste. Tombée au pouvoir des troupes de la République, elle fut condamnée à la déportation. Toutefois, elle parvint à s'échapper avant son embarquement, et se gagea chez des fermiers pour garder les bestiaux. Mais une occupation aussi paisible ne pouvait longtemps convenir à son caractère remuant : Julienne revint à Nantes, et, déguisant une seconde fois son sexe, s'enrôla, comme novice, sur le corsaire la *Jeune Agathe*, armé par M. Dessaulx. Le rôle d'armement porte : « Jacques « David, de Saint-Marc, près Nantes, 19 ans. Passé le 22 thermi- « dor sur la prise la MAIN DE DIEU. Débarqué à Nantes, de gré à « gré, le 6 pluviôse an VI (25 janvier 1798); son nom est Julienne « David, fille [1]. »

Elle toucha ses parts de prises et dut sans doute son débarquement à une circonstance qui trahit son incognito.

Le novice Jacques David avait essayé du rude métier de marin. Travaux pénibles, veilles, insomnies, tempêtes et batailles ne le dégoûtèrent point. Après la rupture du traité d'Amiens, il résolut de tenter encore la fortune, et partit pour Paimbœuf, où, sous un nom supposé, il se fit admettre sur un corsaire en partance. Cette fois, impossible de retrouver ses traces. Après un rude engage-

bataire, âgée de 70 ans, née à Saint-Mars-du-Désert, fille de Pierre et de Anne Bidet, demeurant rue de la Commune.(*Reg. de l'État civil, décès, 4e canton*).

1. Administr. de la Marine. Rôle des Corsaires.

Digitized by Google

ment, le navire ayant été pris par les Anglais, l'équipage fut jeté dans les pontons.

C'est ici que se montre la puissance de son caractère et de sa volonté. Il lui suffisait de dévoiler le secret de son sexe pour recouvrer sa liberté; mais elle préféra subir les tortures physiques et morales qu'éprouvaient ses compatriotes, avec lesquels elle avait navigué, plutôt que de les abandonner, aux jours de la douleur et des épreuves, croyant que ce serait une désertion.

Vaincue, un moment, par les misères de toutes sortes, les privations intolérables qu'il lui fallait endurer, Julienne David voulut attenter à sa vie, en prenant une forte dose de poison. Sa santé robuste l'empêcha de succomber; et, après de cruelles souffrances, revenue aux sentiments religieux de son enfance, trop oubliés, elle laissa échapper ces paroles: « Dieu ne veut pas que je meure « ainsi ; je ne me tuerai jamais. »

Transférée, plus tard, dans une prison à terre, elle reçut quelques adoucissements à son malheureux sort en devenant infirmier à l'hôpital de la prison. Là, au moins, elle pouvait rendre d'utiles services; sans doute, plus d'un malade, parmi les Français prisonniers, dut bénir les soins empressés, la main attentive et légère, les encourageantes paroles du matelot-infirmière.

Sa captivité durait depuis huit ans, lorsqu'un homme de sa commune la reconnut, par hasard, et révéla sa condition. Julienne David quitta immédiatement la prison, et, en raison de sa bonne conduite et de ses services, fut comprise dans la première catégorie des prisonniers destinés à rentrer en France.

L'aventure fit grand bruit dans la ville de Portsmouth. Dans les salons, on ne s'occupait que du marin redevenu femme française. Chacun voulait la voir; c'était à qui la recevrait, à qui lui ferait fête. Julienne, bien tournée, fort avenante, et même assez jolie, reçut de nombreuses avances, entendit des propositions et des sollicitations de plus d'une sorte.

Elle avait été corsaire!... elle aimait donc la France, et, par conséquent, détestait les Anglais. Elle refusa toute espèce d'établisse-

Digitized by Google

ment en Angleterre, où certainement elle eût pu vivre dans l'aisance, pour revenir dans son pays, gagner péniblement, mais honorablement, son pain de chaque jour, puis mourir pauvre et abandonnée à l'hôpital [1].

Le 26 juin 1861, mourait également à l'Hôtel-Dieu de Nantes, Louise Antonini, âgée de 90 ans, fille des feus Pierre-Jean et Louise Le Boucle, née à Ajaccio.

Son père, ami et compagnon de Paoli, dut fuir après la défaite de ce partisan de la liberté corse. Louise, restée orpheline, à peine âgée de dix ans, sans ressources ni parents, s'arme de courage, s'affuble de vêtements d'homme, et arrive à Lorient en mendiant son pain.

Elle a la chance de pouvoir s'embarquer sur la frégate *la Cornélie*. Onze ans après, au retour de Saint-Domingue, une division anglaise attaque la frégate, et lui fait amener pavillon. Blessé dans le combat, notre intéressant matelot, conduit à Plymouth, est enfermé dans un ponton, pendant dix-huit mois.

Rendue à son pays, à la suite d'un échange, Louise s'engage au 70e de ligne, devient caporal, puis sergent. Blessée, dangereusement cette fois, dans un engagement en Portugal, elle ne peut plus cacher son sexe, et sa carrière est de nouveau brisée.

Ceci ressemble à un conte !... Voici, comme pièce justificative, la lettre par laquelle l'ancien colonel du 79e de ligne la recommande à la bienveillance du général commandant la 13e division militaire :

« Mon Général,

La demoiselle Louise Antonini, fille d'un ancien officier supé-

1. Le journal *Le Breton*, 30 janvier 1843, donne sur Julienne David quelques détails ; nous tenons les nôtres d'un ancien garçon, cocher de Dardare, qui les avait appris de Julienne.

Digitized by Google

rieur de la Corse, qui elle-même a servi, comme marin, sur les vaisseaux de l'État, puis comme soldat, caporal et sergent dans le 70e de ligne (que j'ai commandé momentanément à l'armée de Portugal), a été libérée du service par suite d'une blessure qu'elle a reçue au feu. L'année dernière, un secours de M. le Ministre de la guerre lui fut accordé, suivant la lettre de votre prédécesseur, en date du 4 avril 1838, No 1778.

« J'ai l'honneur de vous prier, mon Général, de renouveler cette demande de secours, et de joindre à l'appui le certificat du maire de Brest. Cette femme est on ne peut plus recommandable, non seulement par ses antécédents, mais par sa conduite ; quoique privée de tout moyen d'existence, elle est venue en aide à une famille aussi pauvre et aussi malheureuse qu'elle.

« 30 décembre 1838.

« *Le maréchal de camp,*

« JANIN [1]. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

1. Voir le journal *Le Breton*, 19 décembre 1846. — Le général F. Janin, commandait alors le département du Finistère, à Brest ; et c'est au lieutenant-général comte de Colbert, commandant la 13e division à Rennes, que cette lettre est adressée.

Digitized by Google

ARISTIDE HIGNARD

Aristide Hignard est Nantais. — Nantes a cette gloire à son front. — Il naquit le 20 mai 18... Après de rapides et fructueuses études, le démon de la musique le tourmentant, il partit pour Paris. C'est fâcheux à dire, mais, pour réussir à Nantes, il faut aller à Paris, ou... en revenir. Il entra en 1845 au Conservatoire, classe Halévy. Il conquit le grand prix de Rome en 1850. Ce fut pourtant à Nantes qu'il fit ses débuts comme compositeur, en 1851, en faisant représenter un opéra comique, *le Visionnaire*. Il paraît qu'il ne fut pas content de sa ville natale, puisqu'il renonça, depuis, à lui confier une exécution. Ses débuts se continuèrent à Paris. De 1853 à 1861, il fit jouer sur différentes scènes les ouvrages suivants : *les Compagnons de la Marjolaine* (1855) ; *Colin-Maillard; M. de Chimpanzé,* dont le livret bizarre avait été composé par un autre Nantais, Jules Verne (1858) ; *le Nouveau Pourceaugnac* (1860) ; *l'Auberge des Ardennes* (la même année). En collaboration avec Léo Délibes et Erlanger, *les Musiciens de l'Orchestre* (1861).

Toutes ces œuvres sont écrites dans la manière vive d'Adolphe Adam. La phrase, pétillante d'esprit, n'est jamais banale.

La plus belle œuvre d'Aristide Hignard est, sans contredit, son *Hamlet*. On ne peut l'accuser de plagiat : il parut *dix jours* avant celui d'Ambroise Thomas. En effet, Thomas fit représenter son opéra le 9 mars 1868 ; le sien était édité le 27 février de la même année.

Digitized by Google

Il y a dans cet *Hamlet* des beautés de premier ordre, des beautés géniales.

C'est une honte, je le dis bien haut, c'est une honte pour la France de n'avoir pas su faire à cet opéra une place d'honneur. Tout y montre le compositeur de tempérament, l'écrivain musical impeccable. Les mélodies s'envolent comme des ailes, et, avec cette magnifique épopée de Shakespeare, on est transporté aux pays des rêves de grandeur et d'idéal. Quelques pages seulement sont orchestrées.

Le livret, écrit par Pierre de Garal (un autre Nantais, poète de talent) est digne de cette musique. En tête de la partition, une dédicace amicale et touchante :

« Mon cher Aristide,

« Permettez-moi de vous dédier cette traduction de *Hamlet* de Ska-
« kespeare, qui n'a d'autre mérite que d'avoir servi de cadre à votre
« admirable partition.

« Un jour ou l'autre, votre opéra paraîtra sur la scène, et la France,
« indifférente, depuis vingt ans, à tout ce qui l'honore dans le domaine
« de l'intelligence, saura du moins qu'elle peut opposer un musicien à la
« nouvelle école allemande.

« Votre ami des mauvais jours,

« PIERRE DE GARAL. »

Cette dédicace n'est-elle pas une protestation superbe contre la négligence *méchante* du public qui s'imagine que, de l'autre côté de la frontière, à Bayreuth, il y a un demi-dieu ? Qui sait s'il ne s'apercevra pas plus tard que Wagner n'a été que le prophète d'Hignard ?

Il fit des *valses romantiques et concertantes*. Ces valses sont écrites et pensées à quatre mains. Dans leurs allures et dans leur poésie, elles forment un contraste complet.

Les Romantiques ont toujours fait songer aux pays du soleil, aux pays des ciels d'azur implacable, où les fruits d'or éclatent dans la lumière crue ; aux pays des pifferari et des torreros. C'est un sen-

Digitized by Google

timent tout opposé qu'on éprouve, avec *les Concertantes*. Elles font rêver aux pays du nord, aux pays noyés dans la brume, aux pays des blondes et douces fiancées qui attendent, pensives, le retour du bien-aimé, de l'époux. Elles ressemblent à ces fleurs modestes qui naissent à l'ombre, avec des demi-teintes chaudes, où des léchées de soleil mettent quelquefois leurs baisers lumineux.

Aristide Hignard, outre cela, a composé *six chœurs pour voix de femmes*, toujours exécutés avec succès. Le plus délicat est celui de *la Zingarella*. On sent la vie courir dans ces pages. Le cliquetis des castagnettes et des tambours de basque, les paillettes sonores des sequins, le chatoiement des velours et des soies, tout cela passe, chante ou rêve, pour célébrer la belle fille aux cheveux d'or, la tzigane triomphante.

Il reste encore dans les cartons d'Aristide Hignard deux opéras : *Les mules de Fleurette* et *La Mille et deuxième nuit*, deux petits chefs-d'œuvre.

Aristide Hignard, outre son talent d'harmoniste et de compositeur, est un lettré délicat, un critique spirituel et fin. Sa nonchalance l'empêche de mettre au jour un manuscrit achevé, un ouvrage sur la musique où toute son érudition s'étale. Il fit aussi de fort jolies poésies.

J'ai eu le bonheur, alors que j'habitais Paris, de connaître intimement Aristide Hignard. Toujours aimable, bienveillant, avec un parler distingué, il est ce qui s'appelle un charmeur. Lorsque sous ses doigts frémit le piano, on ne peut comprendre cette modestie outrée. On dit que le vrai talent est modeste; Aristide Hignard n'a que le tort de prendre ce dicton à la lettre. Malgré les efforts de ses amis, malgré les circonstances qui l'ont souvent favorisé, il est resté a peu près ignoré du public, du public à succès. Apprécié et admiré par ses confrères et les érudits, il est à peine connu de la masse, cette absurde acclamatrice de l'opérette.

Je ne puis mieux faire que de donner l'opinion de Léo Délibes et de Massenet. Je tiens cette phrase de bonne source : « Si

Digitized by Google

Hignard, disaient-ils, avait dépensé le quart de nos efforts, il serait arrivé mieux que nous. »

Eh ! parbleu, nous le savons tous : il n'y a que lui qui l'ignore !

Il est bon d'être modeste, mon cher maître ; mais quand on a des coudes il faut s'en servir, surtout à notre époque. Attendre est bien ; ne pas attendre est mieux.

Si cet article sincèrement pensé blesse votre modestie, cher et vénéré maître, dites-vous que celui qui l'écrit avec joie a mis un peu de son amitié dans chaque mot, beaucoup de son cœur dans chaque phrase ; qu'il est heureux que ce souvenir aille vous trouver dans votre retraite de la rue Mazagran, pour vous faire comprendre que celui que vous avez bercé des harmonies savantes et claires de vos mélodies, se rappelle qu'il vous doit son éducation artistique, son amour du beau, du travail. Dites-vous qu'il vous en gardera une profonde reconnaissance et qu'il ne veut qu'une chose, comme jadis Pierre de Garal, en vous tendant une main cordiale et franche, — rester l'ami des mauvais jours.

THOMAS MAISONNEUVE.

Septembre 1885.

Digitized by Google

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

C'est un jeune seigneur élégant, amoureux,
Tout enivré d'orgueil. Un jour, le cœur en fête,
Paradant à cheval, il rencontre un lépreux,
Et d'horreur, de dégoût, en détourne la tête.

Mais soudain attendri, le cavalier s'arrête,
Descend de son coursier, et d'un bond vigoureux,
Comme s'il se jetait aux pieds d'une conquête,
S'élance, et, l'embrassant, baise au front le lépreux.

La nature est vaincue ! et saint François d'Assise,
Par le ciel inspiré, de sa parole exquise
Va convertir le monde à la fraternité.

Comme lui bâillonnant ma superbe païenne,
Que ne puis-je, touché par la grâce chrétienne,
Sur mon cœur embrasser toute l'humanité !

PRIÈRE

Chaque jour, ô Jésus ! répandez sur mes pas,
Si peu sûrs de leur route, une telle lumière,
Que je sois sans regrets, au bout de ma carrière,
Du chemin que pour vous j'aurai fait ici-bas.

On me dit bon. Comment ne le serais-je pas ?
Je n'ai jamais connu de l'humaine misère
Que la joie, en m'ôtant parfois le nécessaire,
De dire à l'affamé : Partage mon repas !

Digitized by Google

Que partout votre grâce, ô doux Jésus, m'inspire,
Et que le bien, après lequel mon cœur soupire,
Me soit par vos regards à l'instant dévoilé.

Le soir, quand on a fait quelque heureux, d'aventure,
C'est si bon de descendre en son âme plus pure,
Et de voir sur sa tête un beau ciel étoilé.

LA BELLE ET BONNE MARQUISE

A LA MÉMOIRE DE MADAME DE ***

Tour à tour grande dame, artiste ou bonne sœur,
Elle avait tant d'éclat, de grâce et de douceur,
Qu'en tout lieu, dans le monde, à la ville, à l'église,
Pour une reine ou pour quelque sainte on l'eût prise.

Sa voix était un chant, son regard un honneur,
Sa causerie un jeu, son sourire un bonheur.
Belle et simple à la fois d'une élégance exquise,
Sur tous les cœurs régnait madame la marquise.

Aux indigents que Dieu mettait sur son chemin,
Elle ouvrait largement et son cœur et sa main.
Arrosant en secret leur pain noir d'une larme,

Et mêlant à ses dons la parole qui charme,
Elle savait toujours — douce au déshérité, —
Faire partout l'aumône avec la charité.

ÉMILE DE CERNÉ.

Digitized by Google

VENISE ET SAINT-MARC

Le 12 mai 1797, les Français, commandés par Baraguey d'Hilliers, debarquaient sur la place Saint-Marc. Le Sénat et le Conseil des Dix avaient abdiqué quelques jours auparavant, et, par le traité de Campo-Formio, le général Bonaparte abandonnait à l'Autriche Venise et les lagunes.

Ainsi finit cette République célèbre qui, depuis le doget de Paolo Lucio Anafesto jusqu'à celui de Ludovico Manin, vécut quatorze siècles, indépendante et glorieuse !

Une colonie de Venètes, fuyant devant l'invasion des barbares qui saccageaient l'Italie, vint autrefois planter ses tentes sur les îles incultes et désertes de la lagune. Pauvre, mais laborieuse, elle se servit du bois pour se construire des cabanes et les modestes barques nécessaires à la subsistance de ses habitants encore peu nombreux. Elle s'accrut peu à peu et embellit ses habitations avec le gain légitime de son commerçe naissant. La population ayant augmenté avec le bien être et la sagesse des institutions, la prospérité des insulaires ne fit que grandir, et les anciennes cabanes de bois se transformèrent à la longue en palais somptueux, édifiés avec les marbres de l'Orient et ornés des statues de la Grèce antique ; les barques des pêcheurs devinrent de grands navires, parcoururent les mers et revinrent dans la patrie chargés de trésors et de gloire. D'abord puissance maritime, commerçante et guerrière, Venise brilla ensuite d'un vif éclat dans l'industrie et dans les arts. Elle fut longtemps sans rivale dans la peinture et la fabrication des glaces. Mais l'acquisition de Chypre lui apporta, avec la richesse, l'amour du luxe et des plaisirs, la corruption des

Digitized by Google

mœurs. La découverte de l'Amérique porta un coup fatal à son commerce. Arrivée à l'apogée de sa grandeur, elle s'arrêta pour se reposer et jouir du fruit de ses conquêtes.

Mais quiconque s'arrête est devancé par celui qui marche. Venise, couronnée d'un diadème de pierreries, s'enveloppa nonchalamment du manteau ducal, et, plongée dans les délices de la volupté à côté du lion apprivoisé, elle reçut les hommages du monde, qui admirait l'éclat resplendissant de sa beauté. Aux jours du danger, son épée rouillée et son bras débile refusèrent leur office; elle était sans force, le lion n'avait plus de rugissements. Alors, confiante dans la constance de la fortune et dans le prestige de ses attraits, elle se ceignit de fleurs et ferma les yeux, assoupie dans un doux far-niente... Quand elle les rouvrit, le sceptre et le diadème avaient disparu, les fleurs s'étaient changées en chaînes, le lion gémissait, blessé à mort.... Il fit un effort pour se relever, mais trop tard!... la reine était devenue esclave...

Aujourd'hui, Venise est devenue une simple province de l'Italie unifiée.

De l'antique ville déchue, mais toujours belle, il reste des palais magnifiques, un entassement d'œuvres d'art incomparables, d'innombrables et superbes églises riches de trésors de toutes sortes, au-dessus desquelles plane, comme une cathédrale entourée de modestes chaumières, la vieille basilique de Saint-Marc.

Saint Marc! Que de souvenirs n'évoque pas ce nom! Saint Marc était le cri de guerre, le cri de paix, le cri de victoire, le cri d'espérance des Vénitiens. Saint Marc était *il dio agitante* qui les entraînait à la conquête des régions les plus lointaines, au delà des mers sillonnées par leurs flottes puissantes. Aussi les Vénitiens, qui symbolisaient dans leur saint vénéré la religion du Christ et la Patrie, lui ont-ils élevé un monument merveilleux dont aucune langue ne peut décrire la splendeur, dont aucune plume ne peut donner une idée complète.

La basilique de Saint-Marc résume toutes les règles architecturales, et pourtant sa construction est un défi jeté à tous les pré-

Digitized by Google

ceptes de l'art : contemporains de Néron, ces quatre chevaux païens, si bizarrement accolés à l'église chrétienne, n'en troublent pas la beauté ; ces arceaux capricieusement superposés, loin de nuire à l'élégance, à la symétrie de l'ensemble, ne font qu'en augmenter la splendeur ; le critique ébloui est désarmé, et il n'en peut être autrement, car il serait impossible d'en changer la structure sans en détruire l'admirable harmonie. C'est un tout merveilleux qui fascine.

C'est à Saint-Marc qu'est burinée l'histoire entière de la fière République, qui fut pendant tant de siècles la reine de la mer, qui fut l'alliée de Henri IV et que le caprice d'un soldat heureux raya si brutalement du rang des nations.

Sous son porche monumental s'est agenouillé l'orgueilleux Frédéric Barberousse ; ses voûtes répètent encore le cri de guerre d'Eurico Dandolo appelant au combat contre les Grecs le peuple vénitien accouru tout entier à sa voix. C'est de là encore qu'un autre guerrier octogénaire, le doge Andrea Contarini, défiait les Génois qui occupaient Chioggia et menaçaient la République.

De Saint-Marc enfin, le vieux lion ailé intimida encore par ses rugissements l'Europe liguée contre lui.

Après chaque victoire, les Vénitiens, le doge en tête, se rendaient à Saint-Marc, et remerciaient Dieu et le saint patron comme ils les avaient invoqués avant de prendre la mer. Ils apportaient en même temps à l'église ducale les dépouilles des vaincus, les marbres, les pierres précieuses, les trésors, et chacun tenait à honneur d'apporter son tribut à la Basilique.

En Saint-Marc se résume l'histoire de l'architecture chrétienne au moyen âge, l'histoire entière de l'art du mosaïste, et, dans ses 800 colonnes de tous les marbres connus, l'histoire lithologique de l'architecture.

Œuvre de huit siècles, formée de matériaux enlevés à toutes les nations, à toute les civilisations, dans Saint-Marc se mêlent, se touchent, se confondent tous les âges de l'art et toutes les écoles.

« Demi-gothique et demi-byzantine, écrit Taine dans son admi-

Digitized by Google

rable ouvrage, s'élève la basilique sous ses dômes bulbeux et ses clochetons aigus, avec ses arcades festonnées de figurines, ses porches couturés de colonnettes, ses voûtes lambrissées de mosaïques, ses pavés incrustés de marbres colorés, ses coupoles scintillantes d'or ; étrange et mystérieux sanctuaire, sorte de mosquée chrétienne où des chutes de lumière vacillent dans l'ombre rougeâtre comme les ailes d'un génie dans un souterrain de pourpre et de métal. Tout cela fourmille et poudroie !.... »

« L'antiquité, s'écrie Topffer, l'Orient, l'Occident, chaque triomphe de la République ont apporté à ce temple un tribut de magnificence. »

Cependant Saint-Marc a manqué jusqu'ici d'un historien et d'un biographe complet. Les vieilles chroniques de la cité sont muettes sur l'église ducale, si l'on en excepte cependant la *Contarina* qui en contient une description très poétique. Sanudo lui-même, le narrateur si fidèle et si minutieux, veut bien nous signaler la mort d'un maçon tombé d'un échafaudage en travaillant à Saint-Marc et daigne à peine mentionner les grands travaux d'embellissement qui s'exécutaient alors.

Mais, après l'an 1500, quand le temple fut achevé, les notices abondent, les guides commencent à nous offrir une description détaillée de l'édifice. Parmi les descriptions anciennes qui sont restées, il faut citer celle du célèbre Sansovino, l'auteur de la Bibliothèque si justement vantée : *Venezia citta nobilissima e singolare, descritta in XII libri* (1581).

En 1847 parut une publication importante : *Venise et ses lagunes*, œuvre du neuvième congrès scientifique, et enfin en 1881, le *Guide historique et artistique de Selvatico et Lazari*, revu par Molmenti et Fulini, à l'occasion du troisième congrès géographique international.

Il est juste de dire que tous les écrivains, tous les poètes, tous les artistes qui ont visité Venise à différentes époques, ont donné des descriptions enthousiastes de Saint-Marc, et l'éloquent lyrisme de Byron, de Musset, de Georges Sand, de Théophile Gautier, de

Digitized by Google

Taine, de Ch. Blanc, de Topffer, de Castelar, a largement indemnisé les Vénitiens du dédain du président de Brosses, qui déclarait « Saint-Marc une église à la grecque, basse, obscure, de mauvais goût aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, couverte de sept dômes, panachés de mosaïques d'or, qui les font ressembler plutôt à des chaudières qu'à des coupoles, » et ne trouvait d'admirables que les chevaux. C'est peut-être la seule fois que le président, si renommé pour son esprit fin et délicat, ait démenti Sainte-Beuve qui considère ses lettres comme un des livres les plus franchement spirituels qu'on ait écrits sur l'Italie.

D'autres écrivains nationaux ont publié des notices sur Saint-Marc, mais aucun n'a produit un travail aussi gigantesque et aussi complet que celui en cours de publication chez l'éditeur Ongania de Venise, commencé en 1878 et sur le point d'être terminé.

Cet éditeur, qui joint à une érudition consommée un sens artistique très profond, a su s'assurer des collaborateurs de premier ordre. Il nous suffira de citer, pour le texte, le célèbre écrivain Camille Boito, qui s'est chargé de la partie descriptive au point de vue architectural ; Foucard, au point de vue de l'histoire ; Stefano, de la chronologie ; Molmenti, des mosaïques.

Quant aux 21 chromolithographies qui reproduisent les illustrations artistiques de l'église, et peuvent se juxtaposer de manière à former un tableau unique de 1 m. 75 sur 2 m. 67, elles sont l'œuvre de Prosdocimi, ce qui nous dispense d'en faire l'éloge. Nous avons vu ce tableau ; il n'y a qu'un mot à dire, c'est un fourmillement de splendeurs. Resegari et Gasparini ont relevé avec un soin minutieux les mosaïques et Girotto a reproduit, avec une étonnante fidélité, l'incroyable variété des marbres qui ornent l'édifice.

L'ingénieur Pedon a relevé les coupes géométriques et les élévations, et Moretti a établi la projection horizontale du pavé avec l'interminable série des dessins géométriques dont il est composé. Jacobi l'a aidé largement à mener à bonne fin cette partie du travail avec ses héliotypies.

Bref, de l'union de tous ces artistes distingués, résulte une

Digitized by Google

œuvre colossale dont l'enfantement a mis à contribution la gravure, l'héliotypie, la chromolithographie, et l'héliographie pour les parties trop délicates à obtenir avec la chromolithographie : l'emploi judicieux de ces divers procédés a permis de reproduire avec une exactitude absolue le caractère particulier du monument et de mettre en évidence tous ses mérites.

Pour compléter ce travail, l'éditeur Ongania a ajouté une perspective de l'église, sinon au moment de la fondation, du moins à une époque très voisine. Cette belle chromolithographie est tirée d'un dessin qui se trouve au musée de la ville.

L'éminent éditeur a eu l'heureuse idée de donner une reproduction chromolithographique des façades des XIe, XIIe et XIIIe siècles, et, enfin, la reproduction d'un tableau de Gentil Bellin, qu'on admire dans l'Académie des Beaux-Arts, et qui représente la même façade au XVe siècle.

On retrouve sur ce dessin les huit mosaïques qui existaient alors sur la façade.

L'ouvrage entier comprendra 650 planches, divisées en cinq portefeuilles.

On trouve dans ces 650 planches tous les détails les plus minutieux reproduits avec une rare perfection et une fidélité parfaite.

L'édition ne comptera que 500 exemplaires numérotés, dont plus de 400 ont déjà été souscrits par les plus grandes bibliothèques, par tous les souverains de l'Europe, par les artistes, les savants et les amateurs les plus distingués des deux mondes.

Un autre grand travail, quoique d'importance moindre, forme le complément naturel de la basilique, c'est le *Trésor de Saint-Marc,* œuvre du chanoine Antonio Pasini. Il comprendra 93 planches, dont 27 sont déjà publiées, et sera tiré à 600 exemplaires seulement.

On sait que le trésor de Saint-Marc contient des chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie ancienne, byzantine et italienne, tels que calices émaillés, objets ciselés, coupes, buires, aiguières, reliquaires, lampes, flambeaux, crosses, ainsi que des reliures anciennes, en-

Digitized by Google

richies de pierreries, et enfin des dentelles, des chasubles brodées, des devants d'autel, des tapisseries florentines, etc., d'une valeur inestimable.

La publication de semblables œuvres fait le plus grand honneur à l'Italie et surtout à l'infatigable éditeur qui a su les mener à bonne fin, grâce à une persévérance qu'aucun obstacle n'a pu décourager.

L'historien, le peintre, l'architecte, le dessinateur, l'archéologue, trouveront dans la basilique un fonds inépuisable d'études, et les artistes, en général, de grandes jouissances intellectuelles.

On peut dire que ce magnifique ouvrage devrait être entre les mains de tous les amateurs d'art, de toutes les bibliothèques à l'affût de raretés artistiques, car il est certes aussi précieux qu'un objet d'art lui-même. Nous ne sommes pas seul de cet avis : aux expositions de Milan en 1881, de Vienne en 1883, de Turin en 1884, des arts décoratifs de Paris en 1884, l'honorable M. Ongonia a obtenu diplômes, grandes médailles d'or et d'argent, avec les appréciations les plus flatteuses des jurys de ces diverses expositions[1].

LÉON D***,

Membre correspondant de l'Académie de Padoue.

1. Pour tous autres renseignements sur *la Basilique de Saint-Marc*, s'adresser au bureau de la *Revue*.

Digitized by Google

LA RETRAITE ET SES FONDATEURS*

L'évêque de Vannes ne voyait pas sans ombrage l'influence prépondérante du grand vicaire, dans le diocèse. Il le suspectait d'ambition. La franchise et la fermeté du saint homme ne lui plurent pas, en diverses rencontres : il fut froissé, plus d'une fois, de l'entendre exprimer respectueusement, mais librement, des avis contraires aux siens. Malgré les témoignages d'estime que Mgr de Rosmadec avait donnés à sa vertu, Mgr de Vautorte prêta l'oreille aux calomnies des mécontents qui ne manquent jamais l'occasion qu'offre un changement d'administration. Le poison de leurs faux rapports envenima l'esprit de l'évêque déjà secrètement blessé. D'un caractère entier et impérieux, jaloux de son autorité, prévenu personnellement contre le grand vicaire, aigri par les plaintes de son entourage, Mgr de Vautorte ne garda aucune mesure dans une disgrâce qu'il croyait être une leçon méritée. Ce fut publiquement, de la manière la plus dure et la plus humiliante, qu'il déposa M. de Kerlivio de sa charge et lui ôta encore la direction de plusieurs communautés de femmes, dont il était supérieur.

Le grand vicaire reçut d'un air calme, et sans dire un seul mot pour sa défense, les coups injustes qui le frappaient, flagellation morale plus difficile pourtant à supporter que la plus cruelle discipline.

Comme il arrive d'ordinaire, l'événement fit scandale et la plu-

* Voir la livraison de mai 1885, pp. 384-392.

Digitized by Google

part des gens se rangèrent contre le maître ou le protecteur de la veille tombé en discrédit. Les religieuses elles-mêmes que ses lumières avaient guidées se détournèrent de ce flambeau, comme s'il eût tenu son éclat de la faveur et non du mérite. Les Visitandines seules montrèrent plus de discernement. Elles soutinrent la cause de M. de Kerlivio avec une constance inébranlable. La Mère Magdeleine-Élisabeth de Chaumont, leur supérieure, imita en cette circonstance la générosité de la Mere Marie-Aimée de Blonay, l'une des premières filles de saint François de Sales.

En vain l'évêque fit des démarches personnelles et se présenta lui-même au couvent, accompagné du nouveau supérieur qu'il voulait proposer; en vain questionna-t-il à part chaque religieuse sur la conduite du directeur : il n'y eut qu'une voix en sa faveur. La communauté réunie supplia Monseigneur de lui laisser son Père spirituel et refusa nettement d'accepter le remplaçant qu'il avait choisi.

Le prélat fut bien obligé d'autoriser les religieuses à voir M. de Kerlivio, non plus comme supérieur, mais comme un autre prêtre. Elles versèrent ainsi une goutte de consolation dans son calice d'amertume, mais telle était la vertu du saint prêtre qu'il acceptait, non-seulement sans répugnance, mais avec une joie surnaturelle, de le boire jusqu'à la lie. Il dit un jour au P. Huby que, quand même la maison de retraite, son plus cher ouvrage, viendrait à être anéantie, il croyait qu'avec l'aide de Dieu, il n'en ressentirait aucun trouble.

Elle fut attaquée effectivement et en partie renversée. L'établissement de Mlle de Francheville succomba derechef aux calomnies qui l'avaient d'abord entravé. Les cloîtres du couvent des Ursulines ne le protégèrent pas contre les attaques du monde, au contraire : on allégua l'irrégularité de cet état de choses, vu que ces religieuses n'étaient pas destinées à la direction des retraites; on représentait comme des abus criants des défauts inhérents à toute œuvre humaine ; on suspecta les choses les plus innocentes; on découvrit du mal là où il n'y avait que du bien. Les démons se

Digitized by Google

servirent des justes à leur insu, pour ruiner la sainte entreprise. Je ne sais quel aveuglement s'était emparé des esprits et la crosse du nouvel évêque semblait devoir saper toutes les bonnes œuvres récemment établies dans le diocèse. C'était pourtant un homme pieux, intelligent, zélé pour le bien ; mais Dieu permet momentanément ces méprises, pour éprouver la vertu des saints. Les retraites de femmes furent interdites.

Ce coup blessa jusqu'au fond du cœur Catherine de Francheville, uniquement sensible au détriment qu'il causait à la religion : elle versa bien des larmes, dans le secret de son oratoire, mais elle avait l'âme trop forte, pour se laisser aller au découragement. M. de Francheville, son frère aîné, un de ces laïques édifiants que nous ne pouvons suffire à énumérer, fut, comme toujours, son confident et son appui, dans cette traverse. La résignation exemplaire de M. de Kerlivio fortifia encore la sienne. Les vertueux conseils du P. Huby lui-même, en défaveur à l'évêché, ne lui manquèrent pas. Paisibles au milieu de la tempête, très indifférents au mépris comme aux louanges du monde, ne désirant qu'une chose, faire la sainte volonté de Dieu, ils s'unirent tous les quatre dans une même et fervente prière, et ce fut leur seul recours contre les hommes. Ils invoquèrent en particulier la puissante intercession de la sainte Vierge Marie et de sainte Anne avec une pleine confiance. Ils eurent aussitôt la pensée providentielle d'exposer purement et simplement la situation à Mme d'Argouges, femme du premier président au parlement de Bretagne, et qui devait à sa vertu encore plus qu'à son rang l'influence légitime dont elle jouissait dans la province. Celle-ci n'eut pas plutôt connu la suppression des retraites de femmes qu'elle écrivit à Mgr de Vannes, pour le prier de revenir sur un arrêté si préjudiciable au bien des âmes et à sa propre réputation. Elle parvint à lui prouver qu'on avait surpris sa bonne foi et qu'on lui avait fort exagéré les inconvénients d'une œuvre qui avait produit tant de fruits de salut. D'ailleurs, s'il avait eu des motifs sérieux d'interdire les exercices de la retraite chez les Ursulines (ce dont elle ne doutait pas), ne pouvait-il mettre

Digitized by Google

pour condition à leur rétablissement, qu'ils auraient lieu à l'avenir dans une maison spéciale, qu'il dicterait lui-même les règles, désignerait le supérieur et prendrait les autres mesures qu'il jugerait convenables, afin de prévenir les abus.

Mgr de Vautorte se rendit à ces bonnes raisons et voulut bien autoriser Mlle de Francheville à recommencer son œuvre sur ces nouvelles bases. Mais quel fut l'étonnement général de lui voir en donner la direction au grand vicaire disgracié, qui reprit en même temps ses fonctions de supérieur à la Visitation. La main de Dieu apparaissait dans un changement si imprévu, et Louis de Kerlivio fut le premier à la reconnaître : « Ma très chère cousine, écrivait-il « le jour même de l'événement à Mlle de Kerderf, une future coo- « pératrice de la Retraite, notre permission tant désirée a été « signée aujourd'hui. Ma réconciliation avec Monseigneur notre « prélat s'est faite, et il m'a établi supérieur de cette maison de « retraite et des religieuses de la Visitation. Remerciez bien Notre- « Seigneur, la sainte Vierge et sainte Anne. Il s'est passé en ceci « certaines choses qui font voir que le tout vient du Ciel. C'est « pourquoi nous allons travailler tout de bon à préparer une mai- « son qu'on prendra à louage, en attendant qu'on en bâtisse une.— « A Vannes, ce cinquième d'août 1674. »

Cette date du 5 août, où l'Église célèbre une des fêtes de la sainte Vierge, était elle-même une circonstance significative pour un homme de foi comme lui. La conduite de la Providence fut encore visible dans toute la suite de cette affaire, d'abord désespérée, et puis en meilleure voie que jamais. Le dernier insuccès allait servir, nous le verrons, à une réussite plus parfaite.

Pour la seconde fois, l'œuvre inachevée du séminaire prêta son aide à l'œuvre de la retraite, ou, plutôt, les deux œuvres se soutinrent mutuellement. En effet, les bâtiments neufs, destinés à la première, restaient non seulement sans emploi, mais encore grevés de dettes : l'emplacement même n'avait pas été payé. On était sur le point d'abandonner le tout au propriétaire du fonds, lorsque M. de Kerlivio, à bout de ressources, proposa de le louer à Mlle de

Digitized by Google

Francheville qui, de son côté, n'avait pu trouver un local assez vaste pour les retraites. Celle ci fit un bail de cinq ans, à condition d'achever la maison à ses frais. — « J'aurai, disait la sainte femme, partageant l'espérance inébranlable de son héroïque supérieur, j'aurai la joie d'y voir entrer les prêtres, quand j'en sortirai. »

Le P. Fulgen de Sainte-Barbe fut désigné comme directeur des retraites à la place du P. Darau qui était mort. C'était un vénérable Carme, savant théologien, très bon prédicateur, moine austère et homme aimable tout à la fois, unissant en lui les contraires, d'un zèle de feu et d'une patience qui avait résisté aux épreuves intérieures les plus pénibles. Sa charité était infatigable. Après avoir passé toute la journée au confessionnal, on le voyait s'en retourner, le soir, à Bordeaux, sous la pluie ou la neige, transi de froid, mais brûlant de l'amour divin. En un mot, il était le digne successeur du P. Daran. Un pieux disciple du P. Rigoleu, M. Le Floch, fut nommé chapelain.

Il parut d'abord moins facile de suppléer à l'habile direction de la Mère de Pélaine et de ses dignes religieuses. L'humble fondatrice des retraites se croyait au dessous d'une pareille charge. On jeta les yeux sur Mme du Houx, cette sainte veuve, religieuse agrégée de la Visitation, qui s'était employée si heureusement à la réforme de plusieurs communautés. Retirée au Colombier, à Rennes, elle n'aspirait qu'à la solitude, à l'obscurité, au repos. Malgré ses soixante ans et des infirmités plus lourdes à porter, ses supérieurs lui firent un devoir d'accepter cette nouvelle mission : ce devait être la dernière. Elle puisa dans l'obéissance la force de la remplir. La grâce est une eau de Jouvence : rajeunie en quelque sorte par son puissant effet, Jeanne se livra aux laborieux exercices de la retraite avec un zèle et une ardeur qui surpassèrent l'attente générale. Elle parlait en public trois ou quatre heures par jour et on ne se lassait pas de l'entendre. Sa seule réputation de sainteté aurait suffi à captiver la foule. Les retraitants affluèrent donc comme autrefois: on en compta en même temps jusqu'à deux ou trois cents. Les paysans et les grandes dames rivalisaient de piété. L'ordre,

Digitized by Google

la paix, le recueillement animaient tous les exercices de la maison. Après l'avoir si mal jugée, Mgr de Vautorte était gagné à une si bonne œuvre.

Mais Mme du Houx obtint encore un résultat plus important: ce fut de préparer Catherine de Francheville à prendre elle-même en main la direction spirituelle de l'établissement. Elle réussit à vaincre son humilité: de ce ton de voix prophétique qui impressionnait si vivement les âmes, elle lui dit que Dieu ne demandait pas seulement son bien, mais sa personne : elle lui montra la nécessité de se former elle-même et de former des compagnes, si elle voulait assurer l'avenir de son œuvre; enfin, elle lui imposa peu à peu une partie des lectures et des instructions publiques. La vertu devient facilement éloquente. Plusieurs personnes ont déclaré que les entretiens familiers de Mlle de Francheville les touchaient plus que les grands discours des prédicateurs en renom. Tout dans son extérieur et ses paroles, et jusqu'au ton de sa voix, les excitait à la piété.

Mais elle ne pouvait suffire seule à une tâche qui croissait chaque jour avec le nombre des retraitants. Ainsi, elle dut s'associer d'autres femmes pieuses et charitables comme elle. Voilà comment naquit la congrégation des Dames de la Retraite, grâce aux épreuves mêmes qui avaient d'abord frappé l'œuvre.

Vte H. Le Gouvello.

Digitized by Google

ÉTUDES LITTÉRAIRES

—

ÉDOUARD TURQUETY *

Remercions les hasards de la critique qui avaient déjà associé sous notre plume les noms de Victor de Laprade et d'Edouard Turquety; ils livrent encore à notre appréciation, à peu de distance, deux poètes qui ont habité les mêmes régions sereines, qui ont eu le culte du bien par préférence à celui du beau. Un livre fort attrayant nous remet en présence de Turquety. Le fond de ce livre était fourni par les lettres et documents inédits dont la veuve du poète breton a gardé le précieux dépôt. Mais la tâche de classer ces souvenirs épars, d'en faire jaillir l'intérêt, d'éclairer par eux la physionomie du poète et celle de son entourage, était fort délicate; elle demandait les qualités de l'esprit, les dons du cœur, elle ne pouvait être confiée qu'à un ami et à un lettré. Les lecteurs de la *Revue de Bretagne* savent à quel haut degré M. F. Saulnier mérite ce dernier titre; quant à celui d'ami de Turquety, il n'en est pas moins digne, ayant vécu deux années durant, et malgré la différence d'âge, dans la familiarité bienveillante et affectueuse de l'auteur d'*Amour et Foi*. On nous raconte que celui-ci avait pressenti, avait souhaité en son jeune admirateur son futur biographe. Ce vœu est aujourd'hui accompli : la biographie rêvée est devenue un volume nourri de faits, plein de charme et d'émotion, tout à l'avantage de celui qui l'a inspiré, de celui qui l'a écrit. Défendue contre l'oubli par le monument du cimetière de Rennes et par ce beau livre qui la rattache à l'histoire littéraire de ce siècle, la mémoire du poète est assurée de ne plus périr.

* *La Vie d'un Poète. — Edouard Turquety* (1807-1867), étude biographique, par Frédéric Saulnier. Paris, Jules Gervais; Nantes, Emile Grimaud, 1885.

Digitized by Google

L'enfance d'Edouard Turquety s'écoula heureuse dans une famille où les traditions d'honneur et de piété étaient héréditaires ; il aimait à rappeler la tendresse de ses parents, qui se reporta uniquement sur lui, après la mort d'un frère aîné. La révolution de 1830 coupa court aux projets d'avenir que son père, royaliste fervent, avait conçus pour lui dans la magistrature. Il appartint tout entier à la poésie qui l'attirait déjà. Le sentiment poétique s'était éveillé chez lui, dès l'enfance, et se traduisait maintenant en de juvéniles élégies qu'il communiquait à un de ses camarades de l'École de droit, Emile Souvestre. Entre les deux condisciples, que la Muse avait touchés de son aile, naquit une amitié qui s'affirma bientôt, qui subsista jusqu'à la fin, en dépit des divergences de caractères et d'opinions, et qui donna lieu à une correspondance dont nous avons ici l'intéressante primeur. Vers le même temps, Edouard envoya des vers au plus illustre de ses compatriotes, à Châteaubriand, qui les accueillit gracieusement, et à Charles Nodier, dont le tact et la bonté pressentirent et encouragèrent sa vocation poétique. Il brûlait d'aller à Paris ; ce qui le poussait vers ce foyer de lumières, c'était le souci de sa réputation, c'était surtout l'idée que sa jeune gloire favoriserait l'aveu d'une passion que sa nature ardente et chaste gardait au plus profond du cœur. M. Saulnier a décrit, en psychologue délicat et attendri, cet état de l'âme qui provoqua le premier départ du poète pour la capitale.

De ce voyage, Turquety rapporta quelques déceptions et beaucoup de conseils; il comprit, grâce à Nodier, la nécessité de mûrir par l'étude ses dispositions. De retour à Rennes, aiguillonné par cet amour qu'il se décida à confier à Souvestre, il travailla assidûment, et il fut bientôt en mesure, ses poésies revues et augmentées jusqu'aux proportions d'un volume, de les porter à Paris. Le nouvel accueil de Nodier fut encore plus cordial ; il ne se borna pas à ouvrir à son jeune protégé les portes hospitalières de son salon de l'Arsenal, il le patronna, il lui fit trouver un éditeur, le sien propre, le libraire Delangle. Pendant que l'impression de son premier recueil se poursuivait, Turquety, devenu l'ami des membres

Digitized by Google

du *cénacle* romantique, l'hôte de Victor Hugo et d'Alfred de Vigny, assistait aux *lectures* de *Marion de Lorme*, d'*Othello*, et il consignait, dans ses lettres, dans de curieuses notes inédites, le souvenir enthousiaste de ces belles soirées.

Le mois de septembre 1829 fut mémorable dans la vie de Turquety, comme date de son premier ouvrage. Il s'était refusé à écrire une préface pour ces gracieuses pièces de jeunesse qu'il intitulait simplement : « Esquisses poétiques ; » il eût été obligé de s'enrôler sous le drapeau des romantiques, de se prosterner devant des idoles qui voulaient de l'encens sur leurs autels ; son bon sens et sa franchise le préservaient de ces excès d'admiration. Son petit volume ne passa pas inaperçu, il fut honoré d'une lettre flatteuse d'Emile Deschamps, d'un article cordial et ingénieusement romanesque de Souvestre, d'une appréciation un peu paradoxale de Géruzez. Mais l'auteur lui demandait surtout de plaider sa cause près des parents de celle qu'il aimait, et il ne lui dut pas ce miracle ; plus tard, quand il retrouva la force de parler de son espoir détruit, de ses illusions perdues, il nous apprit l'épilogue de son roman, il salua d'un adieu mouillé de larmes la jeune fille qui avait choisi la meilleure part et mourait pour le monde *dans sa cellule*. Ce malheur ne fut pas sans influence sur la direction que prirent ses idées : la tristesse qu'il ressentit lui donna, avec l'austérité du penseur, le zèle ardent d'un chrétien des premiers âges. Bientôt les troubles de 1830, la persécution religieuse qui s'ensuivit, affermirent ces tendances, et firent de lui un poète catholique militant. A la faveur d'une pièce grandiose et saisissante, *Vision*, publiée dans le journal l'*Avenir*, il entra en relations avec l'illustre écrivain qui dirigeait ce journal, l'abbé de la Mennais, et, quoiqu'une visite à la Chênaie l'eût péniblement éclairé sur l'orgueil démesuré et la révolte prochaine de son hôte, il n'oublia pas plus l'appui donné qu'il ne méconnut l'influence sur son talent de cet homme de génie. En 1833, *Amour et Foi* parut à Rennes ; le titre était heureux et exact : cette poésie, tour à tour énergique et contenue, faisait prédominer le sentiment religieux, mais elle n'ex-

Digitized by Google

cluait pas les affections humaines ; au pied des chênes sacrés poussaient de gracieux arbustes. La sympathie des lecteurs bretons, de nouvelles et bien précieuses amitiés, un succès que consacrèrent les louanges quelque peu énigmatiques de Sainte-Beuve, prouvèrent à Turquety qu'il avait rencontré sa véritable voie. Il s'y maintint dans un troisième recueil, *Poésie catholique*, mais il accentua encore son orthodoxie ; le chrétien d'*Amour et Foi* qui, comme le dit M. Saulnier, « ne dissimulait pas l'homme, » l'absorbe ici tout entier ; il ne reste que la vérité et la sévérité du dogme, tous les ornements étrangers ont disparu, et peut-être les déceptions d'une âme froissée ont-elles contribué à ce sacrifice. *Poésie catholique* trouva quelques résistances, subit quelques attaques, mais partagea, au demeurant, le succès d'*Amour et Foi ;* fort de l'appui de Lamartine et du bon Nodier, et de vingt autres esprits d'élite, l'auteur assumait à la face de tous le rôle de justicier chrétien : il ne lui déplaisait pas que Brizeux comparât son livre aux tableaux espagnols, aux moines ravis en extase de Zurbaran.

Quelques menus travaux, quelques nouvelles liaisons remplirent la vie de Turquety jusqu'à l'apparition du recueil qui devait clore harmonieusement sa trilogie sacrée. Il fut sollicité par un de ses compatriotes, une sorte de bourru bienfaisant et de prophète politique, le marquis de la Gervaisais, d'écrire une préface en vers pour des lettres touchantes que ce gentilhomme avait reçues, en 1786 et 1787, d'une princesse de Condé. Il fut accueilli avec cordialité par l'aimable académicien Brifaut. Mme Swetchine, cette femme supérieure, dont l'influence a été si vive sur les meilleurs esprits de son temps, le prit sous sa protection, le réchauffa d'une tendresse de seconde mère ; par d'affectueuses et viriles exhortations, dont sa correspondance nous a gardé le témoignage, elle combattit la témérité, les hésitations de celui qui savait apprécier « sa grâce infinie, son exquise bonté, » mais elle ne put obtenir qu'il fît la moindre démarche pour une place ambitionnée et bien méritée de bibliothécaire; elle eut, avec celui de ses consolations, le mérite de ui isnpirer une exquise poésie, que leur modestie à tous deux eût

Digitized by Google

voulu laisser inédite, les stances, tardivement publiées, qui débutent ainsi :

Votre parole me rassure,
Me soutient dans les mauvais jours;
C'est un baume sur ma blessure
Que le monde rouvre toujours.
Vous avez la tendresse immense
De celle qui voulait souffrir,
Et qui, lasse de l'existence,
Mourait de ne pouvoir mourir.

C'est presque sur l'avis de Lamartine que Turquety écrivit les *Hymnes sacrées* : moins ardentes qu'*Amour et Foi*, moins austères que *Poésie catholique*, elles sont suaves et recueillies, elles marquent la maturité du talent et l'apaisement des idées. Ce volume eut plus de succès encore que ses aînés : les indifférents, les profanes mêmes, Charles Labitte, Sainte-Beuve, lui firent bon accueil; Souvestre lui consacra une belle étude dans la *Revue de Paris*. Un peu après, le poète entra à la *Gazette de France*, y donna des articles sur les châteaux de Bretagne, puis rompit avec M. de Genoude; il eut aussi le projet d'une *Histoire de la poésie française au XIXe siècle*, d'une nouvelle *Illustration de la poésie*, lui écrivait Sainte-Beuve, qui se souvenait de Joachim du Bellay. Un dernier roman d'amour, à peine ébauché, le poussa à réimprimer, sous le titre de *Primavera*, et en y ajoutant de charmantes pièces, ses *Esquisses poétiques* de 1829. Quelques catholiques intransigeants ne lui pardonnèrent pas ce retour aux jeunes années, cette trêve à la poésie religieuse et de combat. Est-ce comme réparation qu'il songea à composer un grand poème qui aurait eu pour sujet la mission de saint Bruno et la fondation de l'Ordre des Chartreux? Les mystiques *Fleurs à Marie*, tressées en gerbe à l'instigation d'un prêtre du diocèse de Belley, une double réimpression de ses trois principaux recueils couronnèrent la carrière poétique de Turquety. *Un acte de foi* fut une publication posthume, due aux soins d'un

Digitized by Google

ami, M. Louis Tremblay, et il faut enfouir au plus profond de l'oubli un essai d'épopée héroï-comique ou comico-politique, plate raillerie contre les adversaires du coup d'État de 1852, et que M. Saulnier qualifie « une grave erreur d'inspiration. » Regrettons que le biographe n'ait pas un peu plus insisté sur deux essais dramatiques inédits; le sujet de l'un d'eux, *La Fontaine à Château-Thierry*, et une très courte citation, nous font entrevoir un Turquety inconnu, maniant le vers comique avec aisance et bonheur, qui aurait apporté son contingent à ces pièces-anecdotes où se retrempe, aux anniversaires, le culte de nos grands écrivains. Brizeux n'a-t-il pas, lui aussi, crayonné d'une touche légère un à-propos pour la naissance de Racine ?

Rien ne peint mieux le cœur excellent d'Edouard Turquety que sa douleur à la mort de son père et de sa mère, de ses« chers bien-aimés, » comme il se plaisait à les appeler ; rien ne donne une idée plus avantageuse de son esprit que son amour des livres, sa suprême consolation. A la suite de son mariage, il s'était fixé à Paris ; il vit tomber un à un les amis de sa jeunesse et de son âge mûr, Madame Swetchine, Souvestre, Brizeux, Boulay-Paty ; il eut des larmes sincères pour chacun d'eux ; lui-même s'éteignit, à soixante ans, avant les malheurs nationaux qu'il eût si cruellement ressentis. Chaque coup qui l'avait frappé avait affermi sa foi chrétienne et l'avait plus étroitement rattaché à ses livres, ces autres amis dont le commerce est si sûr et l'éloquence si persuasive. Le plaisir que nous aurions à interroger le poète sur ses ancêtres favoris du XVIe siècle ne nous fait pas oublier que M. Saulnier a offert aux lecteurs de cette *Revue* les prémices d'un chapitre de son livre : « Edouard Turquety bibliophile ; » comment répéter ce qui a été dit avec une si fine érudition, avec une bonhomie si charmante ?

Les amis de la Bretagne et de la poésie peuvent aujourd'hui pénétrer dans l'intimité d'Edouard Turquety. La *vie du poète* leur sera désormais aussi familière que son œuvre. Ils sont redevables de cette heureuse fortune aux deux fidèles conservateurs d'une

Digitized by Google

chère renommée, à celui surtout qui sauve de l'oubli, avec un tact parfait, tant d'inestimables épaves. Il y a des biographies plus minutieuses ou plus ambitieuses que celle-ci ; nous n'en savons pas de plus pure et vraie, ni qui fasse mieux connaître un écrivain, en le faisant plus aimer. Et nous, qui avons suivi presque pas à pas le livre de M. Saulnier, qui avons modelé sur lui cet humble article, nous avons admiré partout, dans cette *vie de poète,* une chose rare, l'harmonieux accord du talent et de la vertu.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Digitized by Google

VARIÉTÉS HISTORIQUES BRETONNES

I

ANCIENNE PROSE DE SS. DONATIEN ET ROGATIEN, PREMIERS MARTYRS D'ARMORIQUE.

Le curieux missel de Nantes [1], imprimé à Venise en 1482, contient, en l'honneur des *Enfants Nantais*, la belle prose suivante, qui remonte au moins au XIIIe siècle, et qu'on regrette de voir aujourd'hui absente de la liturgie nantaise. Nous la reproduisons, avec un essai de traduction.

SS. Donatiani et Rogatiani Martyrum.

Dies ista sit jocunda,
In qua fulgent duo munda
Mundo luminaria ;

Duæ rosæ speciosæ
Quæ nunc spirant gloriosè,
In cœlesti curia.

Quoniam felices fratres
Quorum, ad honorem Christi,
Agimus solemnia,

Quos nec horror carceralis,
Nec tyranni bestialis
Terruit sævitia.

O miranda virtus mentis,
Quæ nec minis nec tormentis
A Christo fit devia !

Miro modo gravis pœna
Fit suavis, fit amœna ;
Dura fiunt mollia.

C'est aujourd'hui jour de joie, jour où l'on voit briller sur le monde deux flambeaux éclatants,

Deux roses splendides, qui de leur parfum glorieux embaument la cour céleste.

Ce sont les deux bienheureux frères, dont, en l'honneur du Christ, nous célébrons la fête;

Qui devant l'horreur des cachots et la férocité des tyrans restèrent inébranlables.

O admirable force d'âme, que ni les menaces ni les tourments ne peuvent détacher du Christ !

Pour eux, ô prodige! les souffrances sont des douceurs et des plaisirs, les supplices une volupté.

1. Catalogue de la bibliothèque de Nantes, n° 1267.

Digitized by Google

Nam dum caro flagellatur, Intus fratres consolantur Spiritali gratia.	Car pendant que leur chair est flagellée, les deux frères en leur âme sont consolés par la grâce de l'Esprit-Saint.
Cum sit ergo generalis, Nostræ tamen specialis Urbis est lætitia.	Cette fête est donc une joie pour tout le monde chrétien, une joie surtout pour notre ville (de Nantes).
Urbe nostra fratres nati; Urbe nostra sunt renati Christo per supplicia.	Dans notre ville les deux frères sont nés; dans notre ville ils prirent en Jésus-Christ, par leur supplice, une nouvelle naissance.
Alter unda baptizatus, Sed uterque decollatus Pari fulget gloria.	L'un d'eux seulement reçut le baptême de l'eau; mais l'un et l'autre furent décapités : tous les deux brillent d'une même gloire.
Quem non fecit unda lotum, Cruor fusus lavit totum Et mentis constantia.	Celui que l'onde ne lava point fut purifié tout entier dans les flots de son sang, dans la constance de son âme.
Cui sacerdos defuit, Illi non minus affuit Divina præsentia.	Si le prêtre lui fit défaut, il ne lui fit point défaut le secours de la divine assistance.
Quibus enim cor devotum, His nocere sacerdotum Non potest absentia.	Car aux cœurs tout dévoués à Dieu ne saurait porter dommage l'absence du prêtre.
Omnes ergo jubilemus; Jubilando celebremus Fratrum natalitia :	Tous donc soyons dans la joie, et avec joie célébrons l'entrée des deux frères au ciel,
Hos precantes corde puro Ut sint nobis hi pro muro Contra mundi vitia.	En les priant d'un cœur pur de nous servir de rempart contre les vices de ce monde.

II

LE VÉRITABLE FONDATEUR DU CHATEAU DE NANTES.

L'abbé Travers [1] et, après lui, presque tous les historiens nantais attribuent à Gui de Thouars, duc de Bretagne, la fondation du château de

1. *Histoire de Nantes*, I, p. 307.

Digitized by Google

Nantes dit la Tour Neuve, rebâti plus tard de fond en comble par le duc François II et devenu ainsi cette grande et puissante forteresse qui, aujourd'hui encore, bien que notablement défigurée, demeure une des plus belles œuvres de l'art militaire du moyen âge.

La qualité de fondateur prêtée à Gui de Thouars repose uniquement sur une charte de l'an 1207, où ce prince déclare qu'une douve (*doha*), un fossé de défense militaire creusé par lui dans le fief du chapitre de Nantes, ayant (outre le tort fait aux chanoines) causé la destruction du verger de l'évêque, il assigne à ce dernier, à titre d'indemnité, une rente annuelle de sept livres monnaie à prendre sur le produit du droit d'*esmage*[1]: *pro doha illa quæ facta est in feodo canonicorum, per cujus structuram episcopus Nannetensis virgultum suum amiserat.* — Rien de plus : nulle mention de Tour Neuve ni de construction d'aucun château. On a donc vu dans cette pièce ce qui ne s'y trouve pas.

En voici une autre où on n'a pas vu ce qui s'y trouve. C'est une sentence arbitrale de l'an 1259 (publiée aussi par D. Morice), ayant pour but de régler certains différends entre l'évêque de Nantes et le duc de Bretagne, qui était alors Jean Ier dit le Roux, fils et successeur de Pierre de Dreux. Il y a dans cette sentence un article sur la rente de sept livres allouée par Gui de Thouars à l'évêque, pour la perte de son verger mis dans les fossés faits par ce prince « autour de la ville de Nantes » : *pro destructione viridarii sui pro faciendis fossatis* CIRCA CIVITATEM NANNETENSEM, *de quibus* (*VII libris*) *episcopus habebat litteras Guidonis comitis*[2]. Ainsi, les fossés, creusés ou élargis en 1207 par Gui de Thouars, n'avaient pas pour but de protéger un château, mais une enceinte urbaine, celle de Nantes.

Pour ne laisser aucune place au doute, cette sentence arbitrale de 1259 a sur la Tour Neuve un article spécial, où les arbitres décident que le duc et ses successeurs resteront en possession de cette forteresse, mais ils leur imposent l'obligation de payer de ce chef à l'évêque de Nantes, à titre d'indemnité, une rente annuelle et perpétuelle de 55 sols[3].

1. Taxe sur les bateaux chargés de sel qui passaient ou qui déchargeaient à Nantes. La charte en question est dans D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, I, col. 809-810.

2. D. Morice, *Preuves*, I, 972.

3. « Super articulo de Turre Nova, proferimus (disent les arbitres) quod, dicto comiti (Britanniæ) et successoribus ejus remanente dicta turre cum clausura sua, dictus comes et successores sui solvent in perpetuum episcopo Nannetensi et successoribus suis LV. solidos annui redditus, super portione quam idem comes perceperit in esmagio Nannetensi. » *Ibid.*

Digitized by Google

Ces deux indemnités, on le voit, diffèrent entièrement quant à leur origine et à leur objet. La première, librement consentie par Gui de Thouars dès 1207, avait pour motif la suppression du verger épiscopal, absorbé par les nouveaux fossés creusés autour de l'enceinte urbaine de Nantes : donc, ici, rien de la Tour Neuve. — L'autre indemnité se rattache à l'érection de ce château; mais elle ne date que de 1259; elle est créée par la sentence arbitrale qui l'impose au duc régnant, Jean le Roux : donc, ici, rien de Gui de Thouars.

La sentence de 1259 n'indique pas clairement le motif de sa décision concernant la Tour Neuve ; nous le trouvons dans une autre pièce, un peu antérieure, relative aussi aux longs démêlés des ducs de Bretagne avec les évêques de Nantes. C'est une première sentence sur ces matières, rendue en 1248, à Lyon, par l'évêque de Porto, légat du pape. Cette pièce débute par un exposé des plaintes de l'évêque de Nantes, d'abord contre les méfaits du duc Pierre de Dreux qui avait régné en Bretagne de 1213 à 1237, puis contre ceux de son fils et successeur Jean le Roux, alors régnant. Au nombre de ces griefs figure « *l'usurpation contre toute « justice d'un terrain appartenant à l'évêque,* terrain situé sous les murs « de Nantes, *dans lequel se trouve le château dit la Tour Neuve* [1]. » Ce méfait figure dans la liste de ceux reprochés, non à Pierre de Dreux, mais à son fils ; d'autre part, ce nom de Tour Neuve, qui paraît pour la première fois dans cette pièce, indique la récente création de cette forteresse.

Voilà donc, au vrai, le fondateur du château de Nantes : Jean le Roux ; et l'époque de cette fondation : les dix premiers ans du règne de ce prince, 1237 à 1248.

Les preuves servies par l'évêque de Nantes, en 1248, à l'appui de sa revendication du terrain où s'élevait la Tour Neuve, ne parurent pas concluantes à l'évêque de Porto, qui s'abstint de prononcer sur cet article [2]. En 1259, le prélat ayant fourni des titres certains, les arbitres lui allouèrent l'indemnité de 55 sols indiquée ci-dessus.

Enfin, pour éclaircir autant que possible ce point d'histoire, qui n'est point sans importance puisqu'il concerne l'origine de la résidence principale de nos ducs, de la forteresse la plus puissante de Bretagne ; pour bien montrer que la douve, creusée par Gui de Thouars en 1207 à travers le

1. « Johannes comes... fundum in quo situm est castrum quod dicitur Turris Nova infra muros civitatis, ad ipsum episcopum Nannet. pertinentem, contra justitiam detinet. » (D. Morice, *Preuves* I, 937.)

2. « Super articulis autem de fundo in quo est Turris Nova, quia dubitabatur de ipso, domino Pape, de ipsius mandato, sententiam reservamus. » (*Ibid.*, col. 939.)

Digitized by Google

verger épiscopal et le fief du chapitre, n'avait nul rapport à la Tour Neuve, nous allons donner ici une pièce que nous croyons inédite, en tout cas omise par dom Morice, et où il est dit que ces fossés étaient situés du côté de Saint-Clément, ce qui ne peut d'aucune façon s'appliquer au château de Nantes.

C'est une charte de Gui de Thouars, aussi de 1207, ayant pour objet d'indemniser le chapitre du tort que lui avaient causé ces fossés. Nous faisons suivre le texte d'une traduction.

Charte de Gui de Thouars, duc de Bretagne [1].

Guido de Thoarcio, comes Britanniæ, universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Causa recordationis et memoriæ, ad omnium notitiam volumus pervenire quod nos, ad recompensationem damnorum quæ canonici Nannetenses tam super vineis quam super hominibus, domibus, accensamentis et bianniis suis, occasione dohæ quæ facta est extra muros *versus Sanctum Clementem,* perceperant [2], assignavimus ipsis canonicis in exitibus præfecturæ quatuordecim libras currentis monetæ, ad duos terminos, videlicet medietatem infra octavam Natalis Domini et medietatem infra octavam Paschæ, annis singulis in perpetuum exsolvendas [3] : hoc tenore retento, quod doha, a cilio exteriori, qua est versus vineas, usque ad muros, erit de cætero comitis, sine via. Terra vero quæ eicietur de doha eici poterit usque ad metas prout visæ sunt et signatæ, salvo jure et dominio ei cujus ante fuisse dignoscitur, tam in via quam in alia terra extra cilium dohæ. Testes sunt illi : Alcuinus de Radesio. Rialanus de Sancto Albino. Symon Boet,

1. Archives du chapitre de Nantes ; pris sur une copie informe du XVIIe siècle, reproduisant un vidimus du 13 février 1313 (nouv. style), donné par les officialités de l'évêque et de l'archidiacre de Nantes et constatant que ces lettres en très bonne forme étaient revêtues du grand sceau ducal : « *litteras sigillatas sigillo magno Guidonis de Toarcio, comitis Britanniæ.* » Nous reproduisons l'orthographe de la copie du XVIIe siècle.

2. La copie du XVIIe siècle porte *peliverant,* faute évidente ; notre correction s'autorise de ce que Gui de Thouars, dans sa charte de 1207 pour l'évêque de Nantes, emploie exactement dans le même cas la même expression : « In recompensationem damni, quod episcopus Nannetensis *percepit* pro dohæ. » (D. Morice, *Preuves* I, 809.)

3. La copie du XVIIe siècle porte *exolvendis,* faute.

Digitized by Google

tunc temporis præpositus Nannetensis. Haymericus Guihenoc. Radulfus Marcischus. Judicael de Garrandia. Guillelmus Giraudi, et plures alii. Quod ut ratum et inconcussum futuris temporibus preservetur, presentes litteras sigilli nostri munimine fecimus roborari. Actum anno ab Incarnatione Domini millesimo ducentesimo septimo, mense octobri.

Traduction.

« Gui de Thouars, comte de Bretagne, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut en Notre-Seigneur. Pour assurer le souvenir et la mémoire [de ce qui suit], nous voulons notifier à tous que le creusement de la douve faite par nous en dehors des murs, du côté de Saint-Clément, ayant causé aux chanoines de Nantes divers dommages, tant sur leurs vignes, leurs hommes, leurs maisons que sur les biens tenus d'eux à cens et à corvées, nous assignons auxdits chanoines, à titre de compensation, une somme de quatorze livres, monnaie courante, payable [chaque année] moitié dans l'octave de Noël, moitié dans celle de Pâques, sur les revenus de la prévôté de Nantes, et sous cette condition formelle, que toute la douve, depuis son bord extérieur [1] du côté des vignes jusqu'aux murailles de la ville, appartiendra désormais au comte [de Bretagne], sans prêter passage à aucun chemin [2]. La terre qu'on tirera de la douve pourra être rejetée soit sur le chemin, soit sur les autres terrains situés au delà du bord de la douve, jusqu'aux bornes fixées après examen pour ce dépôt, et sans que cela puisse porter atteinte au droit des propriétaires de ces terrains.

« Les témoins de cet acte sont : Alcuin de Retz ; Rialan de Saint-Aubin ; Simon Boët, actuellement prévôt de Nantes ; Haimeri

1. *A cilio exteriori.* On entend par là probablement une bande de terrain plus ou moins large réservée au delà de la contrescarpe, pour être palissadée et servir de défense au fossé, comme ce qu'on a appelé plus tard le *chemin couvert.*

2. Dans le terrain absorbé par les nouveaux fossés il existait, avant l'établissement de ces fossés, un chemin que Gui de Thouars avec raison voulait rejeter tout à fait en dehors des défenses de la place, et qui est encore mentionnée à la ligne suivante.

Digitized by Google

Guihéneuc ; Raoul Marcis ; Giquel de Guérande ; Guillaume Giraud, et plusieurs autres.

« Pour que cette disposition demeure à l'avenir ferme et incontestée, nous avons donné force authentique aux présentes par l'appension de notre sceau.

« Fait en l'an 1207 après l'Incarnation de Notre-Seigneur, au mois d'octobre. »

III

LES JARDINS DU DUC DE BRETAGNE AU XVIe SIÈCLE.

On a peu de renseignements précis sur les jardins qui avoisinaient les habitations du moyen âge. On a même mis en doute l'existence des jardins d'agrément antérieurement au XVIIe siècle.

Les textes cités ci-dessous peuvent jeter quelque jour sur cette question. On y voit que le duc de Bretagne Jean IV avait des jardins dans ses trois principales résidences, le château de la Tour Neuve à Nantes, celui de l'Hermine à Vannes, et le château de Sucinio. Dans ces jardins il faisait faire des allées en tonnelle ou en berceau, que les textes ci-dessous nomment *tudelles ;* pour faire la voûte de ces berceaux on employait de l'osier, que notre texte appelle *pléon*, et on la soutenait avec des perches ou des échalas plantés à distance plus ou moins grande les uns des autres ; ces *longs bois* et ces *pléons* étaient tapissés tantôt de vigne tantôt d'autres plantes grimpantes. On obtenait ainsi des avenues bordées de murailles de feuillage que l'on ouvrait de place en place, pour donner de l'air, de façon à former des sortes de portiques ou de galeries de verdure portées sur des arcades. Il s'agit donc bien ici de jardins d'agrément.

Voici le texte :

Extrait du compte des mises de Guillaume Moreau, receveur du domaine de Nantes en 1392.

.....

« A plusours personnes, par mandement de Monseigneur le Duc

Digitized by Google

du XXe jour de novembre l'an mil III^c IIII^xx douze, pour paiement de XVI milliers de *boais long* pour faire *tudelles*, chascun millier au pris de XL s., qui monte XXXII livres ; et XXX gerbes de *pléon*, chascune gerbe pour II s., qui monte LX s. ; — et à Jehan Noteau, marinier, pour avoir mené ledit boais et pléon en son vessel de Coairon jusques au *Succeniou*, XX lb. Item à Robin Moreau, jardrinier dudit lieu, pour ses despens tant comme il fut à copper ledit boais, LX s. Ledit boais et pléon rendus audit lieu de *Succeniou*, comme appert par relacion de Denis Bais [2] chastelain dudit lieu. Et montent ensemble lesdites sommes LVIII livres.

« A plusours personnes, par mandement de mondit sire, dou IXe jour de décembre l'an mil III^c IIII^xx douze, pour l'achat de deiz milliers de boais long, chascun millier au pris de XL s., qui monte XX l., et quarente gerbes de pléon, chascune gerbe au pris de II s., qui monte IIII livres, pour la faiczon des *jardrins de Vennes*. Et à Perrot Thonbelet, pour avoir mené ledit boais et pléon de Coiron jusques à Vennes en son vessel XV lb. Lesdiz boais et pléon renduz audit lieu de Vennes, comme appert par relacion. [Somme pour cet article] XXXIX livres.

« A plusours personnes, par mandement de Monseigneur le Duc du XXVIe jour de janvier l'an mil III^c IIII^xx et doze, pour la reparacion des *jardrins et tudelles de la Tour Neuve de Nantes*, tant pour boais, pléon, journées d'ouvriers que autres chouses, qui montent, selon la relacion de Gilequin de Lebiest, cappitaine de Nantes, XVIII livres [1]. »

IV

LES LIONS DU DUC DE BRETAGNE AU XVe SIÈCLE.

Le dernier duc de Bretagne, François II, avait le goût de tout ce qui était beau ou extraordinaire, entre autres, des animaux rares,

1. Archives de la Loire-Inférieure, *Trésor des chartes des ducs de Bretagne*, armoire G, cassette E, n° 3, rouleau de parchemin.
2. Lecture douteuse ; le nom est à moitié effacé.

Digitized by Google

qu'il tirait des pays étrangers. Ainsi il avait des lions, comme on le voit par les deux extraits ci-dessous des registres de la Chancellerie de Bretagne, et avec ces lions d'autres bêtes plus ou moins féroces, que le second de ces extraits désigne sous le nom de *vuste,* dont j'ignore la signification, et sous celui de *loucerne* ou *loucerve,* qui rappelle le loup-cervier.

On voit par le second des extraits que la duchesse Anne conserva avec soin la ménagerie de son père.

Extraits des Registres de la Chancellerie de Bretagne.

(1473.) — « Institucion pour Jehan Lucas de *garde des lions,* aux gaiges tels et semblables que prenoit feu Jehan Guihenneuc, garde desdiz lions ; et mandement au tresorier general et au receveur ordinaire de Nantes de poyer, par chascun an, audit Lucas, par les mois et quartiers des ans, ainsi qu'ils echerront, tout ainsi que audit feu Guihenneuc. Daté le XXIIIIe de novembre mil IIII^c LX et treze [1]. »

(1489.) — « Mandement s'adressant à Jehan de Lespinay, tresorier et receveur general, et à Jehan du Boul, receveur ordinaire de Nantes, et à ceux qui pour l'avenir le seront, de poier et contenter Jehan Lucas, *garde des lyons et lyonnes,* et aussi d'une *vuste* et d'une *louucerue* [2] estans en la ville de Nantes, sellon les ordonnances qui par cy devant lui ont esté faictes par feu le Duc que Dieu absolle [3], sur ladite recepte, tant pour les gaiges dudit Lucas de ladicte garde que pour la noureture desdictes bestes, et semblablement pour *ung lion* et *une lionne,* dont avoit la charge ung nommé Allain Drugeon, parceque ledit Drugeon l'a delaissée, et icelles bestes baillées en garde audit Lucas, au desir des man-

1. Arch. de la Loire-Inférieure, Reg. de la Chancellerie de Bretagne de l'an 1473, f. 155.

2. Louv-cerve. On peut aussi lire « *louucerne* ».

3. Le duc François II, père d'Anne de Bretagne, qui lui avait succédé depuis le 9 septembre 1488, date de la mort de ce prince.

Digitized by Google

demens du feu Duc, que le dit Lucas leur aparoistra. Daté le XXVIIe jour de Novembre. (Signé) G. DE FORESTZ.

« *Seellé devant Monseigneur le Vichancelier le premier jour de Décembre mil IIII^c IIII^xx neuf*[1]. »

V

LES BICHES DU CHATEAU DE L'HERMINE, A VANNES.

L'ancien inventaire de la Chambre des Comptes de Nantes, dit inventaire de *Turnus Brutus*, mentionne, au sujet du château de l'Hermine, les pièces suivantes, aujourd'hui détruites, et dont il est bon de garder le souvenir :

1409. — « Liasse de lettres en parchemin, seellées de cire rouge, en nombre de cinq, toutes rompues et coupées, concernant la récompensation des maisons qui furent prises pour l'édification et fortification du chasteau de l'Ermine de Vennes, qui ont esté inventoriées pour servir seulement d'instruction, et sont de l'an mil IIII^c IX. Toutes ensemble attachées et employées sous la *cotte de 776.* »

1532. — « Procès-verbal et information faite par Thébaud Colledo, alloué de Vennes, de la valeur des Prés au Duc estans près le chasteau de l'Ermine et du nombre des cerfs, biches et daims y estans, en vertu de certaine commission du roi François, du 13 novembre 1532, et parceque le don en étoit fait à Jean de Kermeno, capitaine dudit Vannes. Le 10e décembre 1532, *signé* de Colledo. *Cotté 563.* »

Le second *Livre des Mandements* de la Chambre des Comptes de Nantes[2] contient la transcription des lettres suivantes, du roi François Ier, contenant le don indiqué dans la note ci-dessus ; le texte est curieux :

1. Arch. de la Loire-Inf. Reg. de la Chancellerie de Bret. de 1489 1490, f. 34 v°.
2. Aujourd'hui aux Archives départementales de la Loire-Inférieure.

Digitized by Google

Lettres du roi François Ier.

1532. — « François, par la grace de Dieu Roy de France, père et légitime administrateur et usufructuaire des biens de nostre très cher et très amé filz le Daulphin, duc et seigneur propriétaire des pays et duché de Bretaigne, à noz amez et féaulx les gens de noz Comptes, tresorier de nostre espargne et général, ayant la charge et administracion de noz finances tant ordinaires que extraordinaires, èsdiz pays et duché, salut et dilection. Comme nous ayons esté presentement advertiz que les cerfz, bisches et daims estans au parc de nostre chastel de l'Hermine à Vennes, au moyen de ce qu'il n'y a en iceluy pour leur nourriture assez d'herbaige et de pasture, *sont ces jours passés morts et meurent ordinairement de faim*, tellement que ledit parc fut de present tout dépeuplé, n'eust esté que nostre cher et bien amé Jehan de Kermeno, cappitaine de nostredit chastel, a tousjours entretenu lesdictes bestes au mieulx qu'il a peu des foigns qu'il avoit pour la provision de sa maison, principallement durant les hivers passez que l'herbe dudit parc estoit entièrement couverte à l'occasion des eaues qui tombent et passent en iceluy ; desirans à ceste cause donner ordre que lesdictes bestes soient doresnavant bien nourries et entretenues, avons audit cappitaine de nostredit chastel de l'Ermine, pour la nourriture desdiz cerfz, bisches et daims, donné, baillé et delaissé, donnons, baillons et delaissons, de nostre grace especial, plaine puissance et auctorité royalle et ducalle, par ces présentes, tant qu'il tiendra et exercera ledit office de cappitaine, la fauche, coupe et despouille des prez appellez *les Prez au Duc,* sittués et assüs près et joignant ledit parc, à quelque valleur et estimacion qu'ilz soint et puissent monter. Si voullons et vous mandons, etc.

Donné à Nantes, le XXVIe jour d'Aougst, l'an de grace mil cinq cens trante deux, et de nostre règne le dixhuitiesme. Ainsi signé FRANÇOIS. Par le Roy, BOCHETEL, et scellé de cire jaune. »

(Enregistré à la Chambre des Comptes de Nantes, le 30 janvier 1533).

Digitized by Google

VI

LETTRE INÉDITE DE BERTRAND D'ARGENTRÉ.

Bertrand d'Argentré est à la fois l'un des grands jurisconsultes de la France, l'un des premiers historiens et des meilleurs écrivains de la Bretagne.

Rien de plus rare que les lettres de cet homme illustre ; nous n'en avons guère vu d'autre que la suivante, qui est autographe et qui nous montre d'Argentré dans ses fonctions de sénéchal de Rennes, chargé de maintenir la paix dans cette ville au milieu de conjonctures très-difficiles, de passions très-ardentes, et jugeant les hommes et les choses avec une rare équité sans se laisser troubler un seul instant par les difficultés de sa situation.

Bertrand d'Argentré au duc d'Étampes, gouverneur de Bretagne.
(27 février 1560)

« Monseigneur, pour ce qu'il n'est raisonnable que vous ignoriez rien de ce qu'il se faict icy, monsieur du Boysorcant et moy auons aduisé de vous enuoyer ce porteur, pour vous dire que nous craignons icy vn renouuellement des maulx passez, cause de ce qu'il se faict icy des assemblées[1] si publiques et patentes que le peuple ne les peult comporter : lequel, d'ailleurs, estant allumé et resueillé par vn profeseur Cordelier qui presche à Saint Pierre, grand et tumultueux crieur et bruyant, pouroyt causer quelque desordre, tel qu'il seroyt malaisé à reparer, comme ces jours passez a commencé à vne petite escarmouche qui s'est faicte de nuict. Et si est l'estat des choses tel que nous n'ozons parler audit Cordelier, sinon à la charge d'estre le lendemain publiquement et scandaleusement preschez et descriez enuers le peuple; dont vous, Monseigneur, entendez trop bien l'importance. Et d'autre part les contraires[2] ont de

1. Des assemblées de calvinistes.
2. Les calvinistes.

Digitized by Google

nagueres pris tant de confiance d'une lettre que le Roy m'a escripte et au chapitre de Rennes, que hors toutte dissimulation et sans couuerture ilz font lesdictes assemblées.

« A ceste cause, Monseigneur, nous vous supplions de nous vouloyr dire ce qu'il vous plaist y estre faict, car par les lettres que le Roy escript est reserué qu'ilz ne facent choses scandaleuses, et veult l'edict de Remorentin[1] estre gardé, et ne se peult faire chose qui offense plus le peuple que lesdictes assemblées publiques en lieux celebrez et regardez du peuple, lequel ne sera pas icy le premier à croyre contre l'ancienne institution. Et entre tant que vous y aduisez, se vous plaist donner quelques lettres pour monstrer en public pour refraindre ceulx qui s'aduancent trop, et escripre aux gens du Chapitre l'aduertissement que vous auez de ce religieux qui parle, pour dire vroy, hardyment mesmement du Roy, leur donnant à entendre que ce seroyt à eux d'en respondre, il pouroyt estre que, donnant la crainte de toutes partz, il se feroyt quelque bonne temperature de cestz passions excedentes de toutz costez. En quoy, Monseigneur, vous nous commenderez ce qu'il vous plaira estre faict, pour obeyr. Nous auons attendu quelque temps vostre passaige icy, qui n'eust pas esté peu fructueux ; et encore qu'il ne se puisse faire, il sera bon que vostre lettre en donne quelque attente, pour refraindre ce monde desordonné de toutes partz.

« Monseigneur, je prye au Createur qu'il vous donne en tres bonne sante tres longue vie.

« Escript à Rennes ce XXVIIe de feburier.

« Votre tres humble et tres obeissant seruiteur.

« (Signé) BERTRAND D'ARGENTRÉ [2]. »

ARTHUR DE LA BORDERIE.

1. Romorantin.
2. Bibliothèque nationale, ms. français 20510, f. 94.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

DE L'ESPRIT DES ÉTIQUETTES DE L'ANCIENNE COUR ET DES USAGES DU MONDE DE CE TEMPS, par Mme de Genlis. — Publié par Edouard Quesnet, archiviste d'Ille-et-Vilaine. — In-18 jésus, de XVII-128 pages avec autographe; tiré à 350 exemplaires sur papier teinté, sans réimpression à venir. — Rennes, Hyacinthe Caillière, éditeur, 1885. — Prix, 4 fr.

Voici un livre aussi instructif qu'inédit, aussi agréable qu'instructif. « Ce n'est point, dit M. Quesnet, dans la remarquable introduction qu'il consacre aux lettres de Mme de Genlis sur les étiquettes de la Cour et les usages des salons pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI, ce n'est point un traité didactique ni un code de la civilité plus puérile encore qu'honnête. Ce sont des souvenirs, des indications, des enseignements mêlés d'anecdotes piquantes sur les mœurs et la manière de vivre de l'ancienne société [1]. » En y ajoutant l'autorité qui s'attache à la personne d'une femme célèbre, naguère gouvernante de princes du sang, quand elle réveille pour une dynastie nouvelle les plus belles années de sa brillante jeunesse, c'est, avec le style en plus, quelque chose comme une épreuve avant la lettre des *Salons* de la comtesse de Bassanville. Livre instructif, encore un coup, et qui fait songer à un Watteau pédagogue, car à la grâce de la forme il joint la sûreté du fond; ses touches fraîches donnent l'illusion d'une époque à amais disparue, tandis que son ferme dessin en rassemble les éléments pour les opposer à la nôtre : peinture et critique vont de pair.

La première impression qui se dégage de la lecture des Mémoires de Mme de Genlis est loin d'être sympathique aux personnages qu'elle met en scène. La question de grammaire arrête tout d'abord: il faut apprendre ce que l'on entend par la *présentation* des hommes et par celle des femmes, par le *salut*, par les *honneurs*, par le *tabouret*, par le *bougeoir*, par le *cadenas*, par les *petits*

1. P. VII et VIII.

Digitized by Google

appartements, par les *grands*. Toutes ces minuties semblent mesquines et parfois révoltantes : on n'a pas assez de mépris pour ces plats valets de lettres qui trafiquent de bel esprit et s'abaissent à faire partie de la domesticité d'un prince, au même titre que ses maîtres d'hôtel ordinaires [1]; on s'indigne de cette inégalité sociale qui ne tolérait la présentation que pour les gens dont les preuves avaient été « examinées par le généalogiste de la Cour [2]; » on devient jacobin, sans y prendre garde. Mais, pour peu que l'on continue, ce vent de Fronde ne tarde pas à se dissiper, et les préventions tombent, au point de vue suivant tout au moins.

Pour se faire une idée juste de l'esprit des étiquettes de la Cour, il est indispensable de commencer par établir une distinction profonde entre les rapports du roi avec les courtisans, et ceux des courtisans avec le roi. Ce que la Majesté suprême exigeait, c'est qu'on la reconnût comme telle par une manifestation publique et non équivoque de déférence; mais elle ne demandait ni même ne souffrait rien au delà. Dans les présentations à la reine, par exemple, « la présentée ôtait le gant de sa main droite, se penchait « et saisissait le bas de la jupe de la reine pour le baiser. La reine « l'empêchait de le prendre en retirant sa jupe et se retirait un « peu elle-même. *L'hommage était rendu, on en restait là* [3]... « Comme la reine de France n'acceptait pas l'hommage du *baise-* « *ment de bas de robe*, les Françaises conservaient une fierté que « n'avait nulle étrangère. Jamais Française, dans une autre Cour, « ne s'est soumise au baisement de main, parce qu'il était exigé « et positif. Tous nos ambassadeurs les avertissaient qu'elles ne le « devaient pas [3]... Les rois d'Espagne ont mal entendu l'intérêt de « leur propre dignité en se faisant servir *à genoux* par les grands « de leur Cour. Imposer aux courtisans la vile attitude des esclaves, « c'est ôter tout le prix de leurs hommages. La véritable grandeur « sait naturellement élever tout ce qui l'approche ... »

1. P. 2 et s.
2. P. 14.
3. P. 15. Les mots en italique ne sont pas soulignés dans le manuscrit.
4. P. 24 et 25.
5. P. 27.

Digitized by Google

L'intervention royale donnait en France un caractère touchant à certaines cérémonies. Lors du baptême d'une princesse du sang, « la reine, tenant un béguin d'enfant, la faisait mettre un peu en « avant, et appelait la gouvernante, afin qu'elle tînt avec elle, sus- « pendue en l'air sur la tête de l'enfant, le petit béguin de dentelle « qui était alors le symbole de l'enfance et de l'innocence. La reine, « placée à droite, un peu derrière la princesse, tenait le béguin de « la main gauche, la gouvernante ôtait son gant, et, placée à côté « de la reine, elle tenait le béguin de la main droite, ce qui était « assez long. Ensuite, la reine donnait le béguin à la gouvernante, « en lui disant : *Vous serez bien aise de le conserver.*

« Dans cette occasion, la gouvernante se trouvait placée devant « la mère de la jeune princesse et devant toutes les personnes « présentes, honneur qui ne pouvait être accordé que dans cette « seule solennité. On aurait pu obvier à cette espèce d'inconvé- « nient en faisant tenir le béguin par la mère, mais on avait jugé « que la gouvernante chargée de l'instruction morale de la jeune « princesse devait répondre publiquement et devant Dieu, à la face « des autels, de ses principes religieux et de sa pureté, et l'on « sacrifiait à cette idée l'étiquette et les droits de la naissance et « du rang [1]...

« Les autres cérémonies religieuses d'étiquette étaient la Cène, « dans laquelle le roi et la reine lavaient publiquement les pieds « de vingt-quatre pauvres enfants, douze petits garçons et douze « petites filles. On donnait à chacun de ces enfants un louis, un « habillement et un pain. A cette cérémonie, les princes et les prin- « cesses du sang présentaient au roi et à la reine les serviettes et « les aiguières.

« Durant tout le carême, la reine, tous les dimanches, après son « jeu, faisait dans le salon une quête pour les pauvres. On ne pou- « vait donner que de l'or à cette quête [2]. »

Et plus loin :

1. P. 51 et 52.
2. P. 53.

Digitized by Google

« Nos rois, nos reines et tous les princes et princesses de leur « sang, lorsqu'ils rencontraient dans un chemin ou dans les rues « le Saint-Sacrement, descendaient de voiture et se mettaient à « genoux dans la rue, jusqu'à ce que le Saint-Sacrement fût passé, « coutume qui a été observée jusqu'à la Révolution [1]. »

C'est ainsi que le souverain rendait à Dieu, en toute occasion et avec plus d'humilité encore, l'hommage qu'il recevait lui-même de ses sujets.

Dans leurs relations avec le roi, les courtisans tendaient malheureusement à remplacer la déférence par la bassesse et le respect par la servilité. C'est l'éternelle histoire de l'espèce humaine et de l'ambition. De même que le baisement de bas de robe était évidemment un vestige féodal de vassalité, de même les « hommes de la Cour », au dix-huitième siècle, avaient gardé les mœurs des *mignons* d'autrefois. « Tout le monde préférait le cordon bleu, marque de la faveur « du prince, au cordon rouge, marque du mérite militaire [2]. » Cette soif de faveur des courtisans n'avait d'égale que leur cupidité. « Quand la reine voulut nommer la duchesse de Polignac gouver- « nante de ses enfants, Mme la princesse de Guémenée refusa net- « tement de donner sa démission, *mais tout s'arrangea avec de « l'argent* [3]... Tout ce qui concernait l'habillement de la reine, « c'est-à-dire l'achat de ses habits, de ses dentelles, de ses chiffons, « observe l'auteur avec une rigidité que n'eût pas désavouée « Mme de Maintenon, était du ressort de la dame d'atours. Un droit « fort peu noble de sa place était d'avoir à son profit toutes les « dentelles et toutes les étoffes d'or et d'argent réformées, et c'était « elle qui décidait ces réformes ! On ne laissait aux femmes de « chambre que la réforme des simples étoffes, du linge et des chif- « fons. On assurait que ce droit valait à la dame d'honneur plus « de 50,000 francs... Mme la duchesse de Cossé qui, avant d'avoir « la place de dame d'honneur qu'elle méritait si bien par sa vertu, « avait été dame d'atours, ne voulut point de ce droit et abandonna

1. P. 57.
2. P. 40.
3. P. 50. Les mots en italique ne sont pas soulignés dans le manuscrit.

Digitized by Google

« tout aux femmes de chambre ; mais les réformes furent infini-
« ment moins fréquentes, et ce qu'il y eut de plaisant, c'est que
« cette économie fit prendre Mme de Cossé en aversion par les
« femmes de chambre qui, avant elle, n'avaient rien du tout de ces
« choses.

« Au reste, cette noble action de Mme de Cossé ne fut louée que
« par un très petit nombre de personnes; d'ailleurs on s'en moqua
« généralement. On se garda bien d'admirer un exemple que l'on
« n'avait nulle envie de suivre. A la Cour, lorsqu'on fait une action
« d'un noble désintéressement, si c'est par vanité, et non par prin-
« cipe et par caractère, on est bien dupe et l'on a bien peu d'es-
« prit, car jamais ces actions-là n'y réuniront et n'y obtiendront
« l'approbation générale ; trop de gens sont disposés à les trouver
« d'un très-mauvais exemple [1]. »

L'impartialité avec laquelle Mme de Genlis, dans les sept premiers chapitres sur les étiquettes de la Cour, ne craint pas de s'élever contre les abus, donne une valeur toute particulière à ses regrets quand elle compare à nos usages d'importation étrangère ceux de la haute société du dix-huitième siècle. « L'esprit de la magnifi-
« cence de ce temps avait quelque chose de solide et de bien-
« faisant. La magnificence égoïste ou de pure ostentation paraissait
« être de mauvais goût;... mais les princes et les grands seigneurs
« avaient un luxe extrême dans toutes les choses qui peuvent pro-
« curer aux autres d'agréables jouissances [2]... » Voulez-vous savoir à quel point on poussait l'amabilité envers ses amis ? « On
« prêtait très-souvent des calèches et des chevaux pour aller à
« Longchamps. Mme de Rouget, une veille de Longchamps, en fit
« demander une à M. de Valence, sachant qu'il en avait deux; il
« avait disposé de l'une et de l'autre; mais sur-le-champ il en fit
« acheter une très-belle, uniquement pour la prêter trois heures à
« Mme de Rouget. Cette galanterie parut fort aimable, mais elle
« n'étonna point. Cette grâce obligeante était encore dans les

1. P. 47 et s.
2. P. 5.

Digitized by Google

« mœurs générales [1]. » On eût été montré au doigt si l'on avait humilié un ami, même involontairement. « Quand une duchesse « ou celle qui avait le tabouret, allait faire sa cour au dîner, « l'huissier de la chambre lui présentait un tabouret, elle le pre- « nait, à moins qu'elle ne fût avec une femme non titrée ; dans ce « dernier cas, elle repoussait le tabouret et restait debout au « dîner, comme toutes les femmes qui n'avaient pas les *honneurs*, « c'est-à-dire le tabouret. Ici la politesse sociale l'emportait sur « le respect d'étiquette, puisque, par égard pour une parente ou « une amie, on refusait un honneur offert par les princes, et en « leur présence, et ils le trouvaient bon [2]. »

Ne parlons pas du chapitre X, dont le titre anodin, *De l'Amitié et de l'Amour*, couvre plus d'un scabreux détail; mais signalons, dans les chapitres VIII et IX, à côté de réflexions vieillies sur l'emploi de certaines expressions et de traits de mœurs exposés peut-être avec un peu trop d'indulgence, de judicieuses critiques sur les usages modernes qui consistent à entrer bruyamment dans un cercle et à en sortir *en faisant une scène* [3], à donner le bras pour aller dîner et à désigner les places des convives à table [4], à servir une personne sur l'assiette qu'on a devant soi. « Un jour, à l'Isle- « Adam, à souper, raconte Mme de Genlis, j'étais à côté de Mme la « maréchale de Luxembourg, elle envoya demander de la crême « à l'autre bout de la table à M. de Pont-de-Veyle. Le service de « porcelaine du dessert était brunâtre, M. de Pont-de-Veyle avait « mangé des châtaignes dont il avait déposé les pelures sur son « assiette. Il causait avec son voisin; étant en distraction et ayant « la vue très-basse, il servit la crême sur ces pelures, sans y « prendre garde. On rapporte cela à la maréchale qui, en prenant « une cuillerée de crême, voit une grosse chose noire ; nous y re- « gardons et nous découvrons ce que c'est. — Vous voyez, me dit la « maréchale, l'esprit de l'usage de ne pas se servir sur son assiette.

1. P. 12.
2. P. 16 et 17.
3. P. 98 et 99.
4. P. 96 et 97.

Digitized by Google

« Si M. de Pont-de-Veyle eût suivi cet usage, il n'aurait pas, « malgré sa vue basse et un moment de distraction, envoyé cette « horreur. — Cet incident ajouta beaucoup dans l'esprit de la ma- « réchale à la profonde admiration qu'elle avait pour les usages « du grand monde [1]. »

Un tour de force à noter en terminant : c'est la définition du « bon ton : « Le bon ton, dit la comtesse de Genlis employant le « passé non sans une nuance de mélancolie, le bon ton n'était « autre chose jadis que le langage le plus pur de la bienséance « et de la politesse réfléchie, auxquelles l'esprit et le désir de plaire « ajoutaient la grâce et l'élégance [2]. »

Tel est l'ouvrage. Les gens de goût à qui il s'adresse remercieront M. Quesnet de l'avoir tiré pour eux des archives départementales d'Ille-et-Vilaine, et les bibliophiles sauront gré à M. Caillière de l'avoir fait imprimer chez M. Leroy, de Rennes, avec un luxe typographique égal à celui des meilleures éditions de Lemerre ou de Jouaust. Chaque chapitre est précédé et suivi de culs-de-lampe et de fleurons, dans le genre du dix-huitième siècle. Enfin le livre est complété par un fac-similé de l'écriture de Mme de Genlis, où se trouve un « pataraphe [3] » qui rappelle vaguement la fameuse tache d'encre du manuscrit de Florence. Il est question, dans les lignes reproduites, du mariage de Mlle de Meulan avec « *un* M. Guizot. » Pour une fois, Mme de Genlis n'a pas eu la plume heureuse ; car *ce* M. Guizot, dont l'inflexibilité politique a forcé l'admiration de tous les partis, aurait éprouvé sans doute, s'il avait eu l'honneur de diriger l'éducation des enfants du duc de Chartres, quelque scrupule d'écrire plus tard un traité d'étiquette pour la princesse Elisa Bonaparte.

HENRI FINISTÈRE.

1. P. 110 et 111.
2. P. 94.
3. P. 8.

Digitized by Google

LES CLEFS DU PURGATOIRE, recueil de prières, par A. R., approuvé par Mgr l'évêque de Langres. — Paris, Poussielgue, rue Cassette, 15.

Voilà un livre qui paraît à propos et intéressera les personnes pieuses qui consacrent le mois de novembre à la prière pour les morts. Le titre promet beaucoup, mais l'ouvrage tient toutes ses promesses.

C'est une heureuse pensée que d'avoir réuni dans un même volume le dogme et la pratique, considérés, l'un dans son double rapport, l'autre dans ses multiples applications. Ainsi, dans la première partie, l'auteur expose la doctrine de l'Eglise sur le purgatoire et les indulgences ; dans la deuxième partie, il donne une sorte de règlement de vie et d'exercices spirituels au point de vue des indulgences. La troisième partie est un choix de prières indulgenciées. La quatrième offre principalement des chants liturgiques. La cinquième traite des principales confréries ou associations en usage dans la vie dévote. Ce plan judicieux a été particulièrement loué par le vénérable prieur de Fontfroide, dont l'approbation suit l'autorisation épiscopale, requise par les lois ecclésiastiques, et d'autant que, dans la circonstance, la matière est délicate et difficile à traiter, l'Église bornant son enseignement à un petit nombre de vérités, et la légende abondant en commentaires merveilleux : L'auteur des *Clefs du Purgatoire* a su éviter l'écueil. Il s'est inspiré aux sources pures de la tradition catholique, confirmée par les écrits des pères et des docteurs. Ce n'est pas un des moindres mérites du livre que cette collection de citations choisies de Tertullien et d'Origène, de saint Augustin et de saint Thomas, de Bossuet, de Catherine de Gênes et de sainte Thérèse, et du théologien mystique, notre contemporain, le Père Faber. Ces grandes paroles sont enchâssées avec art dans des pages fort belles, dont le style est sérieux avec élégance et précis avec onction.

Telles ces lignes sur les cimetières :

« Oui, nos cimetières sont un lieu de repos et d'attente... Et

Digitized by Google

« nous retrouverons ceux que nous avons pleurés, nous connaîtrons « de nouveau la lumière de leur regard et la douceur de leur sou- « rire, nous les reverrons tout entiers, car nous sortirons vivants « de nos tombeaux. Il est contre nature que l'âme reste séparée « du corps auquel elle fut substantiellement unie. Ce corps est « semé en terre comme le grain de blé ; un germe subsiste caché « et endormi pour revivre éternellement ; l'homme par une crise « miraculeuse redeviendra ce qu'il a été ; la mort, qui n'est qu'un « châtiment et un accident, sera réparée et le dessein primitif du « Créateur sera rétabli. »

Et cette autre page où vibre un souffle ému :

« Ils sont rares les morts dont le deuil est longuement porté, « ceux dont la place vide ne se remplit jamais dans le cœur, ceux « que l'affection entoure d'un culte pieux jusqu'à ce que la tombe « réunisse ce qu'elle a séparé. »

Les prières composées par le pieux auteur ou empruntées aux effusions des saints sont théologiques et touchantes ; toutefois, nous sera-t-il permis de regretter que, pour les prières du matin et du soir, on n'ait pas conservé les formules d'un usage presque général ? Il nous a paru aussi que l'office des morts eût été à sa place dans ce recueil, d'ailleurs si complet. Les prières liturgiques sont les meilleures ; mais la traduction littérale n'en est pas autorisée pour le Canon de la messe, les fidèles doivent le lire en latin ou se servir de paraphrases. Il y a là une défense expresse sous peine de péché. L'éditeur des *Clefs du Purgatoire* a oublié de s'y conformer dans son Ordinaire de la messe. Ceci dit pour l'acquit de la critique, nous n'avons plus qu'à louer et à recommander cet ouvrage à nos lecteurs. La sixième partie, qui contient le calendrier d'indulgences, pour le mois et pour l'année, est tout à fait chose neuve, et si utile, qu'à elle seule elle vaudrait l'acquisition du livre ; elle justifie admirablement cette remarque du Père Faber : « Les détails journaliers d'un ménage bien conduit ne « sont pas ordonnés avec plus de calme ni de réflexion par une « maîtresse de maison, que ne le sont tous les détails secrets de

Digitized by Google

« cette dévotion, qui touche cependant à des questions si élevées « et si difficiles. »

« Bienheureux, ajoute l'auteur, ceux dont la foi vive s'épanouit « ainsi dans l'espérance et rend leur vie incessamment féconde « par les actes de la charité! »

De *ceux-là*, notre temps offre un type achevé ; l'auteur des *Clefs du Purgatoire* semble l'ignorer. Sur le sol toujours fertile de la France, une fleur mystique est née, en ces dernières années ; et les vieux âges chrétiens, à la floraison si riche et si variée, n'ont pas respiré ses parfums célestes. Une congrégation nouvelle s'est formée pour le soulagement des trépassés ; elle réalise l'expression la plus haute de la dévotion au purgatoire.

Ainsi que tant d'autres, elle va de par le monde, penchée sur toute misère qui afflige le regard, laissant tomber l'aumône en toute main suppliante ; mais, de ces œuvres bénies, elle fait la rançon de ceux qui auraient pu les faire et ne les ont pas faites. *Prier, agir, souffrir* pour les défunts, telle est la devise sublime des *Auxiliatrices du Purgatoire*[1]. Leur charité s'élève au-dessus des maux d'ici-bas, elle atteint les douleurs invisibles des oubliés de la tombe, de ceux dont elle n'entendra pas le doux merci et à qui elle se consacre. Donner *à l'autre monde* ses mérites, ses bonheurs, toute sa vie, n'est-ce pas l'héroïsme du dévouement dans le domaine de la Foi ?...

Vous qui vous souvenez de vos morts, prenez les *Clefs du Purgatoire*, vous apprendrez comment vous pouvez encore beaucoup pour eux ; mais, si vous doutez de votre ferveur, si votre crédit vous paraît devoir être faible là-haut, prenez pour intermédiaires celles qui portent tous les deuils, et dont l'assistance fidèle survit à tous les amours.

E. DES BUTTES.

1. A Nantes, 18, boulevard Delorme.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. le Vte Edmond de Roquefeuil

La mort vient de faire un grand vide dans les rangs de la Bretagne agricole et catholique.

Le 10 du mois dernier, un nombreux concours d'amis et de pauvres rendait, dans la belle église à peine achevée de Brehan-Loudéac, les derniers devoirs à la digne compagne du promoteur le plus dévoué de tous les progrès moraux et matériels dans cette région centrale, naguère si arriérée, aujourd'hui en si bonne voie de prospérité, Madame la vicomtesse Edmond de Roquefeuil, née Lévesque de la Ferrière, enlevée par une de ces longues maladies rebelles à tous les soins et à tous les efforts de la science.

Par une coïncidence frappante, au retour de la cérémonie funèbre, ses enfants ont eu l'indicible douleur de trouver leur père sans vie, sur le fauteuil où, le matin, en quittant le château de Coëtuhan, ils l'avaient laissé souffrant, mais sans aucun signe de mort prochaine. Dieu n'avait pas voulu séparer plus longtemps dans l'éternité deux âmes si unies en ce monde pour tous les genres de bien.

C'était, dans la force du terme, un de ces hommes, trop rares à notre époque de transformation, doués à un degré remarquable des qualités faisant les autorités sociales, destinées par la Providence à guider leurs contemporains. Elevé par un père, militaire distingué, nourri des meilleures traditions familiales des vieilles souches du Rouergue, et une mère dont la piété s'élevait aux limites extrêmes du spiritualisme chrétien, il eut l'inappréciable avantage de se trouver, dès les premiers pas dans la vie active, muni de la foi qui fait la force et du sens pratique et de l'esprit d'initiative nécessaires pour son application utile aux œuvres humaines.

A peine sorti de l'adolescence, on le vit, après avoir pris les premières notions d'agriculture à l'Ecole fondée à Saint-Ilan, sous l'inspiration généreuse d'un autre grand ami de son pays, le comte Achille du Clézieux, complétées par des voyages d'observation en pays étrangers, se mettre résolument à la tâche, qui, au bout de huit ans, lui méritait, en 1865, la prime d'honneur des Concours Régionaux pour ses fermes modèles de l'Enfer, en Plougrescant, et de Keranna (sa création), en Plumieux (Côtes-du-Nord), et la poursuivre, sans relâche, pendant près de trente années, sans s'effrayer des difficultés, traçant son sillon, élevant avec une

Digitized by Google

énergie insouciante de lui-même, écrivant peu, mais exerçant en toute chose l'apostolat de l'exemple, démontrant par ses actes comment la dévotion la plus ardente [1] peut s'unir efficacement à la bonne entente des opérations matérielles, jusqu'au jour où, dans la maturité de l'âge [2], épuisé, mais non vaincu, il est tombé, frappé au cœur d'un dernier coup, laissant aux enfants si bien préparés par sa sollicitude à continuer ses nobles traditions la suprême consolation de croire qu'une vie toute dépensée pour Dieu et son pays, lui a déjà valu dans la gloire éternelle la couronne des bons et des forts, et que son nom, inscrit sur le sol par ses œuvres en caractères ineffaçables, restera longtemps honoré, de génération en génération, au foyer des riches et des pauvres de l'arrondissement de Loudéac, dont il a été l'unique bienfaiteur agricole.

RURICOLA.

M. le comte Henri de Saint-Laurent.

Le 9 octobre, M. le comte Henri de Grimouard de Saint-Laurent est décédé, à son château de la Loge, commune de l'Hermenault (Vendée). Nous lui devons un hommage, que le défaut d'espace ne nous permet pas de lui rendre ce mois-ci.

M. de Saint-Laurent, on le sait, a publié deux livres, dont nous avons parlé ici, lors de leur apparition : les *Fleurs de sainte Enfance* et le *Guide de l'art chrétien.*

La mort de ce vaillant écrivain et de ce grand catholique est une perte des plus sensibles pour la Vendée. Rien ne nous sera plus facile que de le démontrer.

— Mgr l'évêque de Saint-Brieuc vient d'adresser au clergé de son diocèse une circulaire des plus touchantes, pour lui annoncer la mort d'un héroïque missionnaire, enfant de la Bretagne, Mgr Croc, évêque de Laranda, vicaire apostolique du Tonkin méridional, né à Coatréven (Côtes-du-Nord), et qu'un mal subit a emporté, à Hong-Kong.

1. Monsieur et Madame de Roquefeuil étaient membres zélés du Tiers-Ordre de Saint-François.

2. Sa modestie lui avait fait décliner la députation, à laquelle ses concitoyens avaient plusieurs fois songé à l'appeler, et il avait fallu la conviction que l'intérêt du canton de la Chèze lui faisait un devoir d'accepter les fonctions de conseiller général au dernier renouvellement.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

AUBÉPINE (L') ROSE, nouvelle, par M. du Campfranc. In-8°, 55 p. Tiré à 100 ex. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

ASSURÉS ET ACTIONNAIRES, par Alfred de Courcy, administrateur de la Compagnie d'assurances générales. In-8°, 29 p Paris, imp. Vve Maulde et Renou.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. Tome vingt-quatrième. Année 1885, 1er semestre. Gr. in-8°, XXXI-113 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

CHOUANNERIE, 1815. Relation d'un officier de l'armée royale d'entre Loire et Vilaine. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

CONTRASTE. — FIAT LUX. Poésies, par Vincent Audren de Kerdrel. In-8°, 8 p. Tiré à 50 ex. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES ANCIENS SEIGNEURS DE LA GARNACHE (XVIe et XVIIe siècles), par le comte Régis de l'Estourbeillon, inspecteur de la Société française d'Archéologie. Gr. in-8°, tiré à 50 ex. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue historique de l'Ouest.*

GRANDS (LES) PÈLERINAGES DE FRANCE, leur origine, leur histoire, les prières et les cantiques qui y sont en usage, etc., par l'abbé H. Rivalland, du diocèse de Luçon. In-32, CXXVII-536 p avec vignettes. Paris, lib. Laplace, Sanchez et Cie.

HYMNE DE SAINT GONERI. Extraite du manuscrit latin 1148 de la Bibliothèque nationale. XVe siècle. Pet. in-8°, 4 p. Saint-Brieuc, imp. L. Prud'homme.

JOURNÉE (UNE) DANS L'ESPRIT CHRÉTIEN. Elévations vers Dieu pour les principales actions du jour, par l'abbé J. Dominique. Petit in-16, 252 p. Nantes, Lanoë et Métayer, éditeurs, rue Saint-Pierre, 2..... 1 fr.

MANUEL DU PÈLERIN, contenant l'historique des principaux pèlerinages de France, les prières et cantiques spéciaux, etc., par l'abbé H. Rivalland, du diocèse de Luçon. In-32, CXXVII-535 p. avec gravures. Paris, lib. Laplace, Sanchez et Cie.

MATERNELLES (LES), par Mme Sophie Hüe. Ouvrage couronné par l'Académie française. 6e édition augmentée. In-18, 288 p. Rennes, J. Plihon et L. Hervé ..... 3 fr.

ROSENZWEIG, par René Galles. In-8°, 16 p., papier vergé. Vannes, imp. Galles.

SAINTS (LES) PATRONS DE L'ENFANCE, par le comte de Grimouard de Saint-Laurent. In-12, 216 p., avec gravure. Tours, Mame.

Digitized by Google

FROISSART

ET LE DÉBUT DE LA

GUERRE DE BLOIS ET DE MONTFORT

En 1341.

I

Est-il donc vrai que, pour écrire une histoire sérieuse, sincère des guerres de Blois et de Montfort, il faudra désormais fermer Froissart et écarter sans pitié « les biaus fais d'armes et grandes « aventures de la grant matère et histore de Bretagne », dont cet immortel chroniqueur a si bien « renluminé » son livre? Je m'y résignerais pour ma part difficilement.

C'est là cependant le sens, la doctrine et la pratique d'une étude sur *la Guerre de la Succession de Bretagne au XIVe siècle*, du R. P. dom Plaine, dont la *Revue historique de l'Ouest* [1] a entamé récemment la publication, et qui ne fait d'ailleurs que continuer une campagne ouverte depuis longtemps [2].

Est-il bien vrai que Froissart, « par désir de faire sa cour au « parti vainqueur, *imagine* des faits entièrement controuvés [3]; » — qu'en fait d'inventions (tant il a *d'outrecuidance*), « le plus ou

1. Livraison de septembre 1885, 1re partie, pp. 145 à 163.

2. Voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1871, 1er semestre, p. 5 à 23 et 119 - 136, article intitulé : *De l'autorité de Froissart comme historien des Guerres de Bretagne.*

3. *Revue hist. de l'Ouest*, sept. 1885, p. 146.

Digitized by Google

« le moins lui est chose indifférente ; » que sa Chronique, c'est « le domaine de la *fiction*, du *roman* et de la *fable;* » que ses « assertions *notoirement fausses* » constituent un « *édifice de fables et de mensonges* [1] ? » En un mot, Froissart est-il un insigne menteur ?

Malgré mon estime pour l'érudition du docte Bénédictin, je ne puis le croire, — surtout quand je vois l'homme de notre temps qui connaît le mieux Froissart, qui en a sondé le fort et le faible, l'éminent auteur de l'édition nouvelle des *Chroniques* [2], un des monuments de l'érudition française et qui a mené l'éditeur à l'Institut ; quand je vois, dis-je, M. Siméon Luce porter un jugement tout autre.

Froissart, nous dit-il, n'est pas un historien proprement dit, c'est un simple chroniqueur, et qui ne se donne que pour cela. Or, « tandis que la sincérité de l'historien ne va pas sans l'impartialité « et la critique judicieuse des divers témoignages, il suffit au chro- « niqueur, pour être sincère, de ne pas transmettre un écho trom- « peur, mensonger, des bruits d'alentour ; la fidélité de la repro- « duction est tout ce qu'on attend de sa bonne foi. A ce point de « vue, *qui est le seul équitable, on doit rendre hommage à la sin- « cérité de Froissart. — La conscience de Froissart n'est pas moins « incontestable que sa bonne foi.* Mais elle n'exclut point un fréquent « défaut de critique. Il serait souverainement injuste de demander « à un chroniqueur, qui a dû composer la plupart de ses récits « d'après des témoignages purement oraux, l'exactitude matérielle « qu'il est si facile d'atteindre aujourd'hui, grâce aux ressources « de tout genre mises à la disposition des historiens depuis la « découverte de l'imprimerie. *Si l'on veut apprécier équitable- « ment le degré de conscience apporté par Froissart dans la re- « cherche de la vérité,* il le faut comparer sous ce rapport aux

1. *Revue de Bret. et de Vendée*, 1871, 1er semestre, pp. 120, 121, 124, 129.

2. *Chroniques de Froissart*, publiées par la Société de l'Histoire de France, par M. Siméon Luce. — Huit volumes ont paru.

Digitized by Google

« autres annalistes ses contemporains ; *on verra que la compa-* « *raison ne lui est nullement défavorable* : il égale, *s'il ne* « *surpasse, au point de vue de l'exactitude, la plupart des chroni-* « *queurs contemporains* [1]. »

M. Luce nous montre, en outre, Froissart si possédé du désir de corriger, compléter et perfectionner son œuvre, qu'il composa de son premier livre — où sont les guerres de Bretagne — jusqu'à trois rédactions profondément distinctes l'une de l'autre [2], sans parler d'une révision de la rédaction primitive.

Cette première rédaction, bien plus empreinte de l'influence anglaise, fut longtemps la seule connue et l'est encore bien plus que les deux autres, très préférables cependant, écrites ou préparées sous l'influence de deux amis de la France, Wenceslas de Luxembourg duc de Brabant, fils du vieux roi de Bohême mort en héros à Créci, et Gui de Blois sire de Beaumont, neveu de notre Charles de Blois.

Dans la première rédaction, Froissart, fort jeune, et n'ayant pu encore faire d'enquête personnelle sur les guerres de Bretagne se borna, ou peu s'en faut, à reproduire à cet égard les *Vrayes Chroniques* de Jean Le Bel, chanoine de Liège, personnage riche, grave et important, mort plus qu'octogénaire en 1370, et qui, en parlant des guerres bretonnes, dit : « J'en conteray une partie, « *ainsy que je le say et que j'en ai enquis et ouy dire à ceux qui* « *ont esté où je n'ay mie esté* [3]. »

Mais Froissart, dès qu'il le put, fit à son tour son enquête qu'il poussa jusqu'en Bretagne, et dont il rend compte dans un passage fort curieux, peu connu, qui mérite d'être rapporté ici :

1. Luce, *Chron. de Froissart*, tome I (1869). Introduction, p. CVIII, CXX, CXXIII.

2. La première, de 1369 à 1373 (l'auteur était né en 1337) ; la seconde de 1376 à 1383; la troisième vers 1400. (Voir Luce, Introd., p. IX et suiv., LII et LXX). On a encore ces diverses rédactions ; l'édition de M. Luce les comprend toutes trois.

3. *Les Vrayes chroniques de Messire Jehan Le Bel*, édit. Polain, Bruxelles, 1863 t. I, p. 226.

Digitized by Google

« Plusieurs jongleurs et chanteurs sur les places, dit-il, en prenant les guerres de Bretagne pour sujet de chansons de geste fabuleuses et de poèmes mensongers, ont altéré la vérité historique, au grand déplaisir de Jean Le Bel, qui a raconté le premier ces guerres dans ses Chroniques, et à mon grand déplaisir aussi à moi Froissart, qui ai loyalement, impartialement, continué et complété l'œuvre de mon prédécesseur. Ces poèmes et ces chansons ne donnent nullement les faits réels : mais ces faits, on les trouvera ici, grâce au soin extrême que nous y avons mis, car on n'a rien sans frais et sans peine. Moi Jean Froissart, venu le dernier depuis Jean Le Bel pour traiter ce sujet, j'ai visité et parcouru la plus grande partie de la Bretagne, j'ai fait une enquête auprès des seigneurs et des hérauts sur les guerres, les prises, les assauts, les incursions, les batailles, les rescousses et tous les beaux faits d'armes arrivés depuis 1340 jusqu'à la fin de ce livre ; je me suis imposé cette tâche, tant à la requête de mon seigneur et maître[1] et à ses frais que pour me satisfaire moi-même, pour donner de l'authenticité et des bases solides à mon travail : en quoi mes efforts ont été grandement récompensés[2]. »

C'est dans la seconde rédaction de son premier livre que Froissart fait cette déclaration. Depuis lors il ne cessa de poursuivre cette enquête. Et cette seconde rédaction et, plus encore, la troisième contiennent, sur les guerres de Bretagne, des additions,

1. Gui de Blois ou Wenceslas de Luxembourg.

2. Nous citons ce passage dans l'élégante et fidèle traduction en français moderne qu'en a donnée M. Luce (*Chron. de Froissart*, édit. de la Société de l'Histoire de France, t. II, p. XXXII et XXXIII.) En voici d'ailleurs la dernière partie, dans le texte original : « Jou sire Jehan Froissart, darrain venu depuis monseigneur Jehan Le Bel en cel ouvraige, ai ge allé et cherchiet le plus grant partie de Bretaigne, et enquis et demandé as seigneurs et as hiraux les gerres, les prises, les assaux, les envaïes, les batailles, les rescousses et tous les biaux fés d'armes qui y sont avenut, mouvant sur l'an de grace mil trois cent quarante, poursieuwans jusquez à le darraine date de ce livre, tant à le requeste de mes diz seigneurs et à ses fraix que pour me plaisance acomplir et moy fonder sur titre de verité : et dont j'ay est et grandement recompensé. » (Ibid., p. 265-266.)

Digitized by Google

des retouches, des modifications importantes, dont nous aurons lieu plus loin de citer quelques exemples.

Voilà comme Froissart a composé ses Chroniques : est-ce là les procédés d'un menteur, d'un romancier, d'un inventeur sans scrupule ?

Cela n'empêche point qu'on ne trouve chez lui, comme chez tous les chroniqueurs de son temps, bien des erreurs à relever. Cela prouve simplement qu'en bonne justice la critique lui doit appliquer la même règle qu'aux autres, la règle commune, savoir :

Accepter comme il les donne les faits attestés par lui, non contredits par la vraisemblance ni par des témoignages d'une valeur supérieure à la sienne ;

Rectifier son récit, sans en rejeter le fond, quand il y mêle quelque circonstance particulière, chronologique, géographique ou autre, contredite par des documents certains ;

Rejeter seulement les faits, dont le fond est nettement incompatible avec la vraisemblance[1] ou formellement démenti par une autorité supérieure.

Je me suis cru permis de rechercher (j'en demande pardon à l'auteur) si telle est la règle appliquée à Froissart dans l'étude sur *la Guerre de la Succession de Bretagne* rappelée au commencement de cet article. Je ne donnerai pas le résultat complet de cette recherche. Je me bornerai au premier paragraphe de cette étude, que le docte auteur appelle la *Phase juridique*, et qui embrasse les quatre mois écoulés du 30 avril au 7 septembre 1341.

Pour être un peu moins sec, nous retracerons brièvement l'histoire de cette courte période comme on l'a admise jusqu'ici, en notant successivement au passage les objections par lesquelles on prétend renverser le récit de Froissart.

1. Nous tenons, par exemple, pour invraisemblable l'attribution d'un fils naturel à Charles de Blois : méchante fable de guerre civile, qui aura passé pour vérité dans le parti contraire, et inspiré à Froissart d'autant moins de méfiance qu'on gratifiait le fils d'une grande bravoure et d'une mort vaillante.

Digitized by Google

II

Fixons tout d'abord le point de départ.

Au retour de la guerre de Flandre, où il était allé assister le roi de France, Jean III, duc de Bretagne, venait de mourir à Caen, le 30 avril 1341, sans enfant légitime. Il avait eu deux frères : Gui, comte de Penthièvre, le *puisné*, comme on disait alors, c'est-à-dire né immédiatement après l'aîné, et Jean, comte de Montfort, le *mainsné*, c'est-à-dire le plus jeune. Si ces deux frères eussent été vivants à la mort de Jean III, nul débat n'eût pu s'élever pour la succession du duché de Bretagne : par droit de primogéniture, Gui eût exclu Jean de Montfort. Mais ce dernier seul vivait. Gui, mort dès 1331, avait laissé une fille, Jeanne, mariée en 1337 à Charles de Châtillon dit de Blois, neveu du roi de France Philippe de Valois. Cette fille, en 1341, après la mort de son oncle Jean III, se prétendait duchesse de Bretagne, par représentation du droit de son père. Jean de Montfort se disait également duc, comme plus proche héritier du duc défunt.

L'habileté des femmes à succéder au duché de Bretagne n'était pas en jeu ; elle ne fut pas, quoi qu'on en ait dit, contestée sérieusement. Le débat portait sur le droit de représentation, fiction légale consistant à écarter de la succession le plus proche parent du mort pour l'attribuer à un autre plus éloigné, en qui cette fiction fait revivre le droit de son auteur prédécédé : lequel auteur, s'il vivait au moment de l'ouverture de la succession, exclurait *de son chef* celui qui reste alors, en réalité, le plus proche survivant.

Que le droit de représentation fût admis par la Coutume de Bretagne et appliqué dans la succession des fiefs relevant de ce duché, cela n'était pas contestable. Mais la couronne ducale, la succession du duché devait-elle suivre l'usance des fiefs servants ou se régir par une autre loi? Là était la question. Charles de Blois soutenait l'affirmative. Montfort objectait que la Bretagne étant un fief de la

Digitized by Google

France, tenu même, depuis son érection en pairie (1297), à des obligations très étroites envers la couronne, devait se gouverner selon la loi du fief dominant, c'est-à-dire de l'Ile-de-France, qui repoussait le droit de représentation, ainsi que presque toutes les pairies et grands fiefs de la couronne, comme on en avait eu assez récemment des exemples fameux pour le duché de Bourgogne et le comté d'Artois. Au reste, il se mettait sous la protection de la Bible, de la loi donnée au peuple de Dieu, qui exclut aussi très formellement la représentation [1].

Dans la succession ducale de Bretagne, ce cas était tout nouveau : aussi, pour les légistes du temps, même pour ce qu'on peut appeler l'opinion publique, la question demeurait fort douteuse. La preuve, c'est qu'une assemblée considérable d'évêques et de barons de Bretagne, formée spontanément pour l'examiner au lendemain de la mort de Jean III, se sépara sans vouloir se prononcer. « Après plusieurs deliberations, les sept evesques, des neuf, « resolurent que le droit de succéder appartenoit à Jeanne de « Bretaigne (la comtesse de Penthièvre) ; les deux autres ne le « contredirent ni ne dirent autre, *fors qu'il estoit besoin d'y deli-* « *berer plus amplement, comme aussi la meilleure part des* « *barons* [2]. » C'est Charles de Blois, dans un écrit produit devant la cour des pairs au soutien de sa cause, qui rapporte le fait, et constate lui-même que, dans cette grande assemblée, sept personnes seulement voulurent admettre l'évidence de son droit, qui eût cependant été bien clair si, dans l'opinion courante de ce temps, on avait dû appliquer à la succession ducale les principes de la Coutume de Bretagne [3]. Aussi n'est-il point douteux que, dans

1. *Nombres*, XXVII, 8-11.

2. D'Argentré, *Hist. de Bret.*, édit. 1618, p. 355. Par une singulière méprise Lobineau (*Hist. de Bret.*, I, 311), en résumant dans son texte ce passage de l'écrit de Charles de Blois, dit que « sept des prélats se déclarèrent *pour le comte de Montfort* ». Dom Morice, bien entendu, copie pieusement cette erreur (*Hist. de Bret.*, I, 246.)

3. Henri Bohic, en 1341 professeur à l'Université de Paris, le meilleur jurisconsulte breton du XIVe siècle, soutenait le droit de Jean de Montfort; de même, peu

Digitized by Google

le cas où la cour de France aurait préféré le succès de Montfort à celui de Charles de Blois, l'arrêt de Conflans, qui admit les prétentions du second, eût été tout au contraire favorable au premier, et cela même sans imposer à la conscience des juges aucune capitulation.

Quant aux prétendants, chacun d'eux étant bien convaincu de l'excellence de son droit, ils ne songèrent l'un et l'autre qu'à le bien faire valoir.

On a dit que « le premier soin de ces deux rivaux avait été d'en « appeler de leurs prétentions au jugement du souverain [1]. » C'est une erreur, détruite par le texte même de l'arrêt de Conflans. Jamais ni Blois ni Montfort n'ont demandé à aucun tribunal de statuer sur le fond de leur querelle, de décider juridiquement à qui devait appartenir le duché de Bretagne. Chacun d'eux eût craint de paraître douter de son droit, en consentant à le discuter devant une juridiction quelconque. Lisez l'arrêt en question où sont rapportées les requêtes des deux adversaires, ils disent littéralement ceci : « Par la coutume générale du royaume, en matière de succession le mort saisit le vif ; moi Jean de Montfort, — moi Charles de Blois du chef de ma femme, — étant l'héritier universel du duc de Bretagne qui vient de mourir, je suis par sa mort saisi et vêtu de sa succession, c'est-à-dire du duché de Bretagne, et je viens en conséquence requérir le roi de France mon seigneur de recevoir mon hommage pour ce duché, protestant d'ailleurs très formellement que moi Montfort je ne prends ni n'accepte pour partie Charles de Blois, — et moi, de Blois ne prends ni n'accepte pour partie qui que ce soit au monde [2]. » — parce qu'un droit indiscutable ne se discute pas.

de temps après, l'auteur du *Songe du Verger*, et au XVIe siècle Etienne Pasquier (*Recherches de la France*, livre IV chap. 20). Gêné par ses sympathies pour Mercœur gouverneur de Bretagne et héritier des Penthièvre par sa femme, d'Argentré évite de se prononcer (Voir son *Histoire de Bretagne*, édit. 1618, p. 357).

1. *Revue historique de l'Ouest*, sept. 1885, 1re part., p. 146.

2. « Johannes de Britannia, comes Monti-fortis, proponebat... quod dux Britanniæ Johannes decesserat... eratque idem comes heres universalis ejusdem Johannis ducis, et quod per generalem consuetudinem regni, qua mortuus saisit

Digitized by Google

Dira-t-on que cela équivalait à une instance entre parties sur le fond, puisque le roi en venait toujours à désigner celui des deux rivaux qui aurait le duché ? On se tromperait beaucoup : en droit et en fait il y avait grande différence.

En droit (comme le dit notre grand historien et jurisconsulte d'Argentré), « ce jugement ne pouvoit estre censé faire droit au « possessoire ny au pétitoire, n'estant la reception en hommage « qu'un acte possessoire faisant droit entre le roy et le pre- « tendu vassal, lequel se reçoit soubs les mots : *sauf nostre droict « et l'autruy en toutes choses* [1]. »

En fait, pour Montfort surtout, la différence n'était pas moins importante. Nul des intéressés ne pouvait ignorer, en 1341, que, par affection de famille et par raison politique, le roi de France favoriserait de tout son pouvoir la cause de Charles de Blois. Montfort n'avait donc qu'une chance : c'était d'agir rapidement pour établir en Bretagne son autorité et s'y faire un parti, de façon à créer (comme on dit de nos jours) un fait accompli capable d'arrêter le roi, par la crainte — en jetant Montfort dans l'alliance anglaise — de donner à l'Angleterre une nouvelle et facile entrée en France. Mais si les prétendants avaient soumis leur droit au tribunal du suzerain, jusqu'à la décision de ce tribunal l'autorité ducale de

vivum, *idem Comes et heres universalis reputabatur saisitus de ducatu* et de omnibus aliis de quibus idem dux Joannes saisitus et vestitus obierat, et ob hoc à nobis (Francorum rege) requirebat idem Comes ut eum solum in fide et homagio nostris de ducatu et pariâ antedictis reciperemus, *protestans idem Comes quod Carolum de Blesiis*, qui ex causa domicellæ Penthevriæ ejus uxoris requirebat se à nobis recipi ad fidem et homagium ducatus et pariæ prædictæ, *non intendebat in aliquo acceptare in partem.* »

Et l'autre requête portait : « *Uxor dicti Caroli, ut hæres naturalis et proxima* Ducis prædicti, per consuetudinem qua mortuus saisit vivum *erat saisita de paria et ducatu prædictis...* ad finem quod eumdem Carolum solum ex causa ejus uxoris reciperemus in nostris fide et homagio ducatus et pariæ prædictæ... *protestato etiam per eumdem Carolum* quod omnia pro parte sua proposita per modum requestæ nobis (Regi), *absque eo quod pro tunc partem cum aliquo faceret*, proponebat. » (D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bretagne*, I, col. 1421, 1422.)

1. D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, 1e édit. (1582), p. 390.

Digitized by Google

Bretagne restant suspendue, incertaine et dans l'impuissance de s'exercer, le duché eût été mis en la main du roi, qui l'aurait gouverné directement, rempli de ses garnisons et de ses créatures. Dès lors, pour Montfort, en face de ces forces supérieures, plus moyen de bouger. Et le roi même n'eût-il pas mis en Bretagne un seul homme d'armes, toute voie de fait pour s'emparer du duché avant le jugement qu'on avait sollicité du tribunal eût été une rébellion contre ce tribunal, c'est-à-dire contre le roi, entraînant contre le rebelle la déchéance de son droit.

La requête à fin de réception d'hommage n'avait aucun de ces inconvénients. Chacun des compétiteurs se disant, se croyant résolument saisi (en droit) du duché par la mort du duc Jean III, étant par conséquent, jusqu'à nouvel ordre, *possesseur de bonne foi*, avait toute liberté pour mettre le fait d'accord avec le droit, transformer sa possession idéale en possession réelle, et établir son autorité sur le duché, — du moins jusqu'au moment où le suzerain aurait fait un choix entre les deux solliciteurs et désigné celui dont il entendait recevoir l'hommage. Après ce choix, toute voie de fait était interdite, à peine de rébellion, au rival évincé ; avant ce choix ils avaient, l'un comme l'autre, toute liberté d'action.

III

L'intérêt de Montfort lui commandait de prendre cette situation ; il la prit et il en profita, — d'autant mieux que Charles de Blois restant en France lui laissait le champ libre. Jean III à peine enterré, Montfort « s'en vint à Nantes, qui est la souveraine chité « de Bretagne, et fist tant as bourgeois et à ceuls du païs entours, « que ils le rechurent à signeur [1]. » Reconnu pour duc dans le comté Nantais et même, de proche en proche, par plusieurs villes de la côte méridionale jusqu'à Quimper, sachant que l'audace entraîne le succès, il prit de suite vis-à-vis de toute la Bretagne

1. Froissart, édit. Luce, II, 268.

Digitized by Google

l'attitude d'un souverain incontesté et convoqua à Nantes l'assemblée des Etats, qui devait en même temps être une grande fête. Pour payer les frais de cette fête qu'il voulait splendide, et au cours de cette fête même pour décider les adhésions hésitantes, réchauffer les dévoûments trop tièdes, Montfort sentait la nécessité de pouvoir semer l'argent sans compter. Le duc défunt, qui était aussi vicomte de Limoges, avait caché dans cette ville son *grant tresor* que « de lonch temps avoit assemblé, car ce fu uns sires de « bon gouvernement et de grant espargne [1]. » Montfort le savait ; sitôt qu'il se fut assuré de Nantes, il descendit à Limoges par une rapide chevauchée, remontra aux habitants qu'il était l'héritier de Jean III, que Nantes et les autres villes de Bretagne l'avaient reconnu tel, et requit en cette qualité l'entrée de la ville et du château. Les bourgeois, n'ayant ni intérêt à contester ni probablement moyen de résister, le laissèrent faire. Montfort alla au trésor, s'en saisit, et revint grand erre à Nantes.

Ici on m'arrête ; on me dit que cette expédition est impossible, parce qu'à ce moment « le titre vicomtal » de Limoges avait un titulaire, à savoir la veuve du duc Jean III, et l'on allègue pour preuve une enquête, où l'on voit ce « titre vicomtal posséde sans contestation par cette princesse, *au mois d'août* 1341 » [2].

D'après le récit de Froissart, l'expédition de Limoges aurait suivi de très près la mort de Jean III, elle se placerait vraisemblablement vers la mi-mai 1341, certainement avant la fin de ce mois ; on ne voit donc pas comment ce qui se passa trois mois après (en août 1341) y eût pu faire obstacle. Mais il faut dissiper toute équivoque. Que Jean III, duc de Bretagne, ait été jusqu'à sa mort propriétaire de la vicomté de Limoges, ce n'est pas contestable ; donc elle devait passer à son héritier, et cet héritier n'était pas sa veuve. Mais, lors du mariage de cette princesse (Jeanne de Savoie),

1. Froissart, édit. Luce, II, 269.
2. *Revue hist. de l'Ouest*, sept. 1885, p. 146, et *Revue de Bret. et de Vend.*, 1871, 1er semestre, p. 121.

Digitized by Google

en 1329, Jean III avait assigné son douaire sur les revenus de la vicomté de Limoges ; elle en était simplement usufruitière ; quand elle fut en possession de son usufruit, on put lui donner par courtoisie le titre de vicomtesse de Limoges ; mais elle l'était si peu au sens réel du mot que, dans l'arrêt du Parlement de Paris rendu au sujet de cette seigneurie entre Blois et Montfort, l'un et l'autre des deux compétiteurs la réclament uniquement comme héritiers de Jean III, sans qu'il y ait dans toute la pièce, fût-ce par allusion, la moindre mention de Jeanne de Savoie [1]. Comme, en outre, l'usufruit attribué à cette princesse ne lui donnait aucun droit sur le trésor amassé par son mari, il n'y a en cela rien absolument qui contredise le récit de Froissart.

Ce qui contredit ce récit, ajoute-t-on, ce qui le dément absolument, c'est que le trésor de Jean III n'était pas à Limoges, il était « au château de Nantes [2]. » Comme preuve on cite, en date du 15 juin 1341, l'inventaire d'une réserve monétaire plus ou moins importante déposée par l'argentier de Jean III, non au château de Nantes, mais dans la sacristie de la cathédrale [3].

Pourquoi ce duc ne pouvait pas avoir à la fois un petit trésor à Nantes et un grand à Limoges, on a oublié de nous le dire. Les princes de sa famille — presque tous gens économes, prudents et thésaurisants — avaient pourtant l'habitude de ne point mettre, comme on dit, tous leurs œufs dans le même panier. Le volume des *Preuves de l'histoire de Bretagne,* où se trouve l'inventaire du 15 juin 1341, contient aussi [4] celui des trésors du duc Jean II (grand-père de Jean III), dressé en l'an 1306. Outre son grand trésor déposé au château de Nantes, Jean II en avait à Sucinio un autre moins considérable, quoique très supérieur encore à celui de Jean III dans la cathédrale de Nantes, plus une réserve au prieuré de Lonjumeau près Paris, enfin une caisse ambulante qui

1. Voir D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, I, 1442-1447.
2. *Revue hist. de l'Ouest*, sept. 1885, p. 146.
3. D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, I, 1413-1415.
4. *Ibid.*, 1201-1204.

Digitized by Google

le suivait dans ses voyages et qu'on trouva copieusement garnie quand il mourut, à Lyon, le 16 ou le 18 novembre 1305. Soit quatre dépôts monétaires en divers lieux. Jean III pouvait donc en avoir deux ; dès lors, l'objection opposée à Froissart tombe.

D'autant plus que, quand on examine de près l'inventaire du 15 juin 1341 et qu'on le compare à ceux dressés après la mort de Jean II, on voit de suite que le premier se rapporte à un dépôt monétaire d'importance médiocre.

Le trésor de Jean II à la Tour Neuve comprenait en espèces monnayées 83.142 livres; d'après les calculs de M. Leber [1], en tenant compte de la valeur intrinsèque et de la diminution du pouvoir de l'argent, une livre d'alors (1306) représente 114 francs d'aujourd'hui ; donc 83.142 livres répondent à 9.568.818 francs. En joyaux, vaisselle et argent non monnayé, on trouvait de plus dans ce trésor 4.880 marcs 7 onces d'argent, 39 marcs et 1 once d'or, valant ensemble (valeur intrinsèque) 268.663 fr. 50, et, au pouvoir actuel de l'argent, 1.611.981 francs : ce qui avec les espèces monnayées forme un total de plus de onze millions (11.180.798 fr.)

A Sucinio, le duc Jean II avait, espèces monnayées, 29.482 livres, représentant 3.360.948 francs, valeur actuelle, plus 336 marcs 1 once d'argent, valeur intrinsèque 16.450 fr. 56, et au pouvoir actuel de l'argent 98.703 fr.; ensemble donc, à Sucinio, près de trois millions et demi (soit 3.557,651 fr.), valeur actuelle.

Dans l'inventaire dressé en 1341 du trésor confié par Jean III à la cathédrale de Nantes, on ne trouve que des espèces monnayées, dont une part, savoir 7.735 livres, provient de la recette de la vicomté de Limoges, et le reste, environ dix mille livres (10.035), dont l'origine n'est point indiquée, venant probablement du comté de Nantes. En 1341 on tailla 10 et 11 livres au marc, ce qui, d'après les calculs de Leber, donnerait à la livre d'alors pour représentation en valeur actuelle 30 francs seulement ; mais aux

1. *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge, relativement aux variations des valeurs monétaires et du pouvoir commercial de l'argent.* Paris, 1847, in-8°.

Digitized by Google

années précédentes la monnaie est plus forte ; le prix moyen du marc d'argent est de 6 livres, et par suite une livre d'alors représente (suivant Leber) 55 francs de nos jours. D'après cela, les 7.735 livres de la recette de Limoges vaudraient aujourd'hui 425.425 francs, et le reste de l'inventaire 551.925 francs, ensemble 977.350 francs. Ce dépôt monétaire est bien faible, d'autant que, la recette de Limoges étant acquise à Jeanne de Savoie en vertu de son douaire, le duc avait là à peine la valeur d'un demi-million. Puis ni joyaux, ni vaisselle, ni réserve d'argent à monnayer. Enfin, ce n'est pas le prince, c'est son argentier, le comptable ordinaire de son hôtel, qui avait déposé cet argent dans la sacristie de l'église de Nantes ; ce n'est donc là autre chose que la caisse de ce comptable, destinée à solder les dépenses courantes de l'hôtel ducal.

Certes, nous ne sommes point là en présence du *grant tresor* de Jean III, de ce prince le plus économe de l'économe maison de Dreux, qui durant trente années de règne (1312 à 1341) ne fit ni guerres, ni édifices, ni travaux publics, ni dépenses d'aucune sorte, en un mot, ne fit qu'amasser. L'inventaire du 15 juin 1341 prouve bien que son *grant tresor* n'était point à Nantes ; il n'infirme pas, il fortifie le récit de Froissart, confirmé d'ailleurs par d'autres chroniques contemporaines dont nous parlerons ultérieurement.

IV

Nanti donc de ce « grant tresor, » le comte de Montfort revint à Nantes un peu avant le jour fixé par lui pour l'assemblée solennelle des prélats, des barons, des députés des villes de Bretagne, dont il espérait bientôt entendre la voix unanime proclamer son droit et acclamer, au milieu des fêtes, son joyeux avènement. Il eut une dure déception, et c'est Froissart — tant accusé de partialité en sa faveur — qui nous la fait connaître.

Outre la convocation générale, il avait envoyé des lettres spé-

Digitized by Google

ciales plus pressantes aux principaux seigneurs, par exemple au vicomte de Rohan (Alain VII), au vicomte de Léon (Hervé VII), aux barons de Retz, d'Ancenis, de Rieux, de Lohéac, de Malestroit, de Clisson, de Quintin, aux sires de Beaumanoir, de Kergorlai, de Tournemine, de Montafilant, héritier du nom illustre de Dinan, à plusieurs autres encore, et aussi aux trois évêques de Vannes, de Rennes et de Léon, sur lesquels il comptait principalement [1].

Au jour dit, il vit arriver en grand nombre les députés des villes, pas mal de petite noblesse, surtout de basse Bretagne [2], mais pas un évêque, et en fait de barons et de grands seigneurs un seul, Hervé, vicomte de Léon. Encore veut-on enlever celui-ci à Montfort. On affirme en effet qu'Hervé « se montra, dès le début « de la lutte, l'adversaire le plus déclaré de l'usurpateur (c'est-à-« dire Montfort) et ne fit jamais aucun pacte avec lui, ainsi que « l'avouent les propres partisans de Montfort dans un acte pu-« blic [3]. » Et en preuve de cette assertion, on renvoie à une lettre missive de Tangui du Chastel, qui, le 28 février 1342 (nouveau style), pour s'excuser de soutenir le parti de Montfort, écrit entre autres choses au roi de France : « Il est bien vérité que contre messire « Charles de Blois et Monsr Hervé de Léon, qui grever et destruire « me vouloient et voulent enquores, je me suis mis en deffence et « deffendroy jusqu'à la mort [4]. » Il n'y a rien de plus sur Hervé de Léon ; cela prouve bien que, le 28 février 1342, il était dans le parti de Charles de Blois, mais ici nous sommes vers la fin de mai 1341, c'est-à-dire huit à neuf mois plus tôt, et Dieu sait combien, en temps de guerre civile, une pareille période peut voir s'opérer de conversions, d'autant que Froissart a pris soin de relater les circonstances qui amenèrent Hervé de Léon, en novem-

1. Froissart, édit. Luce, II, p. 270, 2e rédaction du premier livre, *Ms. d'Amiens.*

2. « Auquns chevaliers et esquiers, le plus Bretons bretonnans, i vinrent, lesquels n'estoient pas encores bien enfourmé de la matere. » (Ibid., p. 270.)

3. *Revue de Bret. et de Vendée*, 1871, 1er semestre, p. 19.

4. *Preuves de l'hist. de Bret.*, I, col. 1431.

Digitized by Google

bre 1341, à quitter le parti de « l'usurpateur. » Froissart s'accorde donc très bien avec le document en question.

Mais enfin Hervé de Léon ne faisait qu'un baron ; Montfort fut très vexé au premier moment de l'absence unanime des autres, c'est Froissart qui nous l'apprend : « Si en fu moult pensieus et « esmervilliés, et tout merancolieus [1]. » Pourtant il fit contre fortune bon cœur, célébra sa fête fort joyeusement avec ce qu'il avait de monde, et, vers la fin, tint avec ses amis un petit conseil, dont la première conséquence fut une large saignée au trésor de Limoges, grâce à laquelle Montfort recruta de droite et de gauche bon nombre de gens de guerre, de soudoyers, comme on les appelait alors et comme il n'en manquait point, toujours prêts à louer leurs bras au plus offrant. Leur donnant pour cadres ses amis, les petits gentilshommes de basse Bretagne et du pays de Nantes qui étaient venus à sa fête, il eut une jolie armée, avec laquelle il partit immédiatement pour parcourir la Bretagne et « conquerre tout le pays par « force ou par amours. [2] »

De cette rapide et triomphante chevauchée, qui fonda en Bretagne le parti de Montfort, Froissart nous a laissé deux versions qui, sans se contredire, ne donnent pas à l'événement la même physionomie historique. L'une est le récit de Jean Le Bel, reproduit fidèlement dans la première rédaction de Froissart et augmenté dans la seconde [3]. L'autre est le texte de sa dernière rédaction, qu'on trouve dans le manuscrit de Rome.

La première version (celle de Le Bel et des deux premières rédactions de Froissart) a, surtout au premier abord, un aspect plus martial et plus héroïque que l'autre. Mais il y règne dans l'ordre de faits une grande confusion. Suivant Le Bel et la première rédaction de Froissart, Montfort étant parti de Nantes eût commencé par assiéger et prendre Brest, puis il aurait soumis Rennes, Hen-

1. Froissart, édit. Luce, t. II, p. 270.
2. Ibid., p. 90.
3. Voir *les Vrayes chroniques de Jean Le Bel*, édit. Polain, t. I, pp. 229-236; et *Chroniques de Froissart*, édit. Luce, II, pp. 90-100, 271-272, et 275 à 289.

Digitized by Google

nebont, Vannes, échoué devant le château de la Roche-Periou [1], et ensuite soumis encore Aurai, la Forêt ou Goi-la-Forêt, et Carhaix. La seconde rédaction de Froissart allonge cette liste de six noms, savoir, Sucinio, où Montfort eût été reçu entre son échec de la Roche-Periou et son succès d'Aurai ; puis Jugon et Dinan, soumis après Carhaix ; Josselin, qui résista victorieusement ; enfin Ploërmel et Mauron, qui ouvrirent leurs portes. Il est entendu d'ailleurs (nous viendrons tout à l'heure au détail) que, sauf cinq, ces places auraient reconnu l'autorité de Montfort sans subir de siège, à première réquisition, tout au plus après quelques pourparlers.

Nulle difficulté à admettre ces quatorze places comme les principales étapes de la chevauchée de Montfort à travers la Bretagne. Mais Le Bel en dut recueillir les noms successivement, un à un, sans que ses divers informateurs s'inquiétassent d'établir entre eux aucun ordre logique ou stratégique, ce qui l'obligea de les donner simplement *à la queue leu leu*, comme il les avait recueillis.

Impossible d'admettre que le prétendant se soit d'un bond élancé de Nantes à Brest, en sautant par-dessus toute la Bretagne et laissant derrière lui cinquante lieues d'un pays insoumis, qui pouvait au retour se dresser devant lui en armes, lui barrer le passage comme un mur infranchissable, l'empêcher de regagner jamais Nantes. Impossible encore, après la prise de Brest par Montfort, non moins impossible ce nouveau saut de cinquante lieues en arrière aussi prodigieux que le premier, et qui l'eût d'un coup porté à Rennes, pour de là redescendre vers Vannes, etc. La succession des faits marquée à l'aventure par Le Bel est donc inadmissible ; mais avec les noms qu'il donne et ceux que Froissart ajoute dans sa seconde rédaction, il est facile de rétablir l'ordre réel, on peut dire, l'ordre forcé de cette campagne.

Montfort ayant Nantes, sa plus pressante préoccupation devait

1. Situé en la paroisse de Prisiac, à 2.500 mètres environ dans le sud-est de la petite ville du Faouët (Morbihan).

Digitized by Google

être forcément de s'assurer de Rennes, la seconde porte de la Bretagne du côté de la France, puis (s'il ne l'avait pas encore) de Vannes, principal port et principale place de la côte sud et, pour qui tient Nantes, porte nécessaire de la basse Bretagne. Avec Vannes, Montfort soumit les villes et forteresses ducales qui l'entouraient : Sucinio, Aurai, Hennebont, la Forêt. De là il put en sécurité marcher sur Brest, certain d'avoir pour le retour (s'il en était besoin) une route libre par les places dont il s'était assuré. Comme il lui importait d'aller vite, coupant par l'intérieur au lieu de suivre la côte, il monta d'Hennebont vers Brest directement, par le Faouët et Carhaix. Au Faouët, n'ayant pas le temps de s'attarder, il manqua la Roche-Periou, mais Carhaix se rendit.

Brest pris, Montfort ne voulut pas revenir en suivant de nouveau la côte sud, et il ne pouvait suivre la côte nord, occupée de Lannion à Lamballe et presque jusqu'à Dinan par l'immense apanage de Penthièvre, tout rempli des vassaux immédiats, des garnisons et des serviteurs dévoués de son compétiteur. De Carhaix, par l'intérieur de la péninsule bretonne, il marcha vers l'est, remontant au nord pour soumettre Jugon et Dinan, places ducales; puis, tournant au sud, il prit Mauron, manqua Josselin, réduisit Ploërmel et de là rentra à Nantes.

L'objectif évident de Montfort dans cette expédition n'était pas de contraindre les grands seigneurs, les barons récalcitrants, à le reconnaître, ce qui l'eût mis aux prises peut-être avec des forces supérieures, sûrement avec de grosses difficultés, et par là beaucoup retardé le succès de son expédition. Or pour lui l'essentiel était de frapper un coup rapide, qui aux yeux de la Bretagne et de la France le mît en possession effective et (en apparence) incontestée de la dignité ducale. Le plus sûr, le plus court, le plus efficace pour cela, c'était, laissant de côté les grands fiefs et leurs possesseurs, de s'attaquer avant tout aux places qui appartenaient immédiatement au duc et formaient proprement le domaine ducal : les meilleures places de toute la Bretagne, peu gardées alors, le duc défunt les ayant dégarnies pour fournir à son expédi-

Digitized by Google

tion de Flandre; les capitaines de ces places, à l'instar de leur feu maître, sans parti pris entre Blois et Montfort, disposés dès lors à accepter le premier qui viendrait: quelques-uns déjà peut-être amis ou créatures de Montfort, les autres (pour la plupart) prêts à se rendre aux arguments fournis par le trésor de Limoges. Et une fois Montfort maître du domaine ducal, il n'était plus un simple prétendant, pouillé dans la robe du duc, il était le duc de fait, et si on ne l'en dépouillait, le reste qu'il n'avait pas encore viendrait de soi.

Aussi, des quatorze places nommées ci-dessus, trois seulement n'étaient pas du domaine ducal : Roche-Periou, Josselin, Mauron. Nous sommes convaincu que Montfort n'assiégea pas sérieusement les deux premières, il les fit tâter surtout pour s'assurer des dispositions de leur maître, le vicomte de Rohan; devant la résistance bien décidée de celui-ci, il se retira. Mauron — par un cas particulier — lui était indispensable (surtout n'ayant pas Josselin) pour maintenir les communications entre Dinan et Ploërmel.

V

Outre Josselin et la Roche-Periou, Montfort, suivant Le Bel et Froissart (deuxième rédaction), aurait dû faire le siège de cinq places : Rennes, Aurai, Brest, Jugon et Mauron. Mais à vrai dire, leurs récits soigneusement examinés, il n'y eut de résistance sérieuse qu'à Brest. Le capitaine de cette place, Garnier de Clisson [1], dévoué à Charles de Blois, refusa d'ouvrir ses portes à un duc quelconque qui n'eût pas rendu hommage au roi de France, et se défendit vaillamment; gravement blessé le troisième jour du siège

1. Je ne sais pourquoi nos Bénédictins (Lobineau et Morice), en leurs *Histoires de Bretagne*, le nomment *Gautier* de Clisson; tous les auteurs précédents, Le Bel, Froissart, Le Baud, Bouchart, d'Argentré, l'appellent constamment Garnier. La *Chronique de Flandre* (édit. 1879), quoi qu'en dise la *Biographie bretonne* (I, 358), n'en parle point. Je n'ai pu découvrir, jusqu'à présent, la raison de ce changement, qui ne me semble pas fondé.

Digitized by Google

dans une sortie, il mourut de ses blessures trois jours après, et le lendemain la garnison se rendit.

Le Bel et Froissart décrivent encore avec un certain fracas la résistance de Rennes et celle de Jugon : deux sièges, où on voit se produire et reproduire identiquement un incident singulier. Le capitaine de chacune de ces villes — Henri de Spinefort à Rennes, Amauri de Clisson à Jugon — fait avec la jeunesse de la ville une sortie de nuit, et quand il veut rentrer dans la place, les troupes de Montfort rangées devant la porte barrent le passage et prennent d'un coup de filet toute la troupe. Après quoi, pour racheter la liberté, même la vie des captifs menacée par le vainqueur, chacune des deux villes ne tarde point à ouvrir ses portes, et chacun des capitaines passe au rang des plus zélés partisans de Montfort. Notez que tous deux, chefs braves, expérimentés ne pouvaient manquer de prévoir et d'éviter s'ils l'avaient voulu, une pareille embûche. Ce fait, surtout reproduit en double exemplaire de façon si exacte à quelques semaines d'intervalle, a tout le caractère d'un expédient combiné entre chacun des capitaines et Jean de Montfort, pour lui rendre plus sûrement les deux places, contre le gré d'une partie des habitants. On ne peut donc voir là que deux sièges pour rire, et l'on est peu étonné de lire dans Froissart, qui cependant prend encore la chose au sérieux : « Ensi fu assigie la chité et ville de « Rennes dou comte de Montfort : peu y fist traire ne lanchier, « *car il ne voloit mies grever ne blechier ses gens* [1]. » C'était d'un « bon prince, bien avisé, qui avait pour réduire « ses gens » des moyens plus doux.

Pour Aurai, selon Le Bel et Froissart (première rédaction), Montfort « fist assallir deus fois celui castiel, » où commandait Geofroi de Malestroit, et c'est seulement après ce double assaut que celui-ci aurait demandé une trêve [2]. Mais la seconde rédaction de Froissart porte : « Quant messires Joffroy de Malatrait se vit assie-

1. Ibid., p. 99 ; Le Bel, I, 235.
2. Froissart, édit. Luce, II, p. 275, 2e rédaction, *Ms. d'Amiens.*

Digitized by Google

« get dou comte de Montfort, si demanda une trieuwe de dous « jours. Li comtes li accorda liement et envoya parler à lui « M. Yvon de Tigri [1], grandement compaignon et amic audit Jof- « froy, liquelz esploita si bien deviers lui et tant li dit d'une cose « (d'une chose) et d'autre, que messires Joffroy rechupt le comte « à seigneur et le mist en possession dou castiel [2]. » Encore un siège qui s'éclipse. — Celui de Mauron ne fut pas beaucoup plus sanglant : « Li comtes de Montfort vint devant Mauron et y sist « douze jours. Au tresime, il y entra par tretiet (par traité), que « se(si)ungs autres appairoit(paraissait)en Bretaingne qui y monstrat « plus grant droit que lui, il estoient (seraient) quite de leur « hoummaige [3]. » On le voit, il n'y eut mort d'homme à ce siège : d'où il faut conclure que le capitaine de Mauron, à peine investi, demanda un délai de douze jours pour attendre du secours ou plutôt pour savoir du sire de Gaël-Montfort, à qui était le château, ce qu'il fallait faire ; le treizième, il ouvrit ses portes sous le bénéfice de la réserve marquée par Froissart.

De tous ces sièges il ne reste de sérieux, de réel, que celui de Brest. Aussi l'enquête personnelle de Froissart sur les affaires de Bretagne lui ayant prouvé que, sauf Brest, la reddition des autres places au comte de Montfort avait été le résultat, non d'*apertises d'armes*, mais de négociations heureuses, parfois même de connivences quelque peu suspectes, dans sa troisième rédaction, il sacrifia résolument d'un trait de plume toute cette fantasmagorie militaire, et voici (toujours sauf le siège de Brest) à quoi il réduisit tout le récit de cette brillante chevauchée : « Tantos ala li contes de « Montfort à Rennes, qui est la grignour (la plus grande) chité « apriès Nantes. Chil de Rennes le rechurent parellement à signeur. « Aussi fissent (firent) chil de Vennes, de Camperlé, de Camper « Correntin, de Dol, de Saint Bru de Vaus (Saint-Brieuc des Vaux),

1. Le vrai nom est Trésiguidi.
2. Froissart, ibid., p. 284.
3. Ibid., p. 289.

Digitized by Google

« de Hainbon, de Lanbale et de toutes les chités et villes de Bre-
« tagne, reservé Braist et auquns fors chastiaus et les signeurs qui
« ne vodrent pas sitos obeir. » Notez qu'ici, sauf Hennebont mêlé par inadvertance aux places du nord de la Bretagne, l'énumération des villes soumises suit un ordre beaucoup plus logique et vraisemblable : d'abord Rennes, la première ville à conquérir après Nantes, puis celles de la côte sud, de Vannes à Quimper, enfin celles du nord, de Dol jusqu'à Saint-Brieuc. Un peu plus loin, après avoir raconté avec de nouveaux détails le siège et la prise de Brest, la troisième rédaction de Froissart ajoute au nombre des places rendues à Montfort sans coup ferir Sucinio, Aurai et Goi-la-Forêt.

En somme, indépendamment de Nantes et du comté Nantais, le nombre des diverses villes et forteresses indiquées par Jean Le Bel et Froissart (en ses trois rédactions) comme ayant reconnu l'autorité de Montfort à la suite de sa chevauchée en Bretagne, — ce nombre monte à dix-sept, qui se répartissent ainsi :

Sur la côte sud de la péninsule bretonne : Vannes, Sucinio, Aurai, Hennebont, Quimperlé, Quimper ;

Dans la région nord de la Bretagne : Dol, Dinan, Jugon, Lamballe, Saint-Brieuc ;

Dans la région centrale : Rennes, Mauron, Ploërmel, Carhaix et Brest.

La dix-septième place, non la plus importante, est le château de la Forêt ; il y en avait un près de Brest, un autre près d'Hennebont ; on peut hésiter entre les deux.

Pour confirmer une idée indiquée plus haut et qui a son importance, notez que ces dix-sept places sont toutes du domaine ducal, sauf deux, Mauron et Lamballe. La même raison stratégique avait décidé Montfort à s'assurer de l'une et de l'autre : la nécessité de rendre libres les communications entre les villes de son obeissance : Saint-Brieuc et Jugon se trouvant coupées l'une de l'autre par Lamballe, comme Ploërmel et Dinan (ainsi qu'on l'a déjà vu) par Mauron.

Digitized by Google

Froissart exprime comme suit le résultat général de l'expédition de Montfort :

« Que vous feroi-je plus long compte ? En telle manière conquist et acquist li comtes de Montfort tout ce pays que vous avés oy, et se fist partout obéir et appieller duc de Bretaingne, et encarga (et prit) les plainnes armes de Bretaingne. Si (toutefois) y avoit il aucuns barons qui pas ne voloeint obeir à lui et se faindoient de son hommage (refusaient de lui faire hommage) telz que le droit seigneur de Clichon, le seigr de Tournemine, le seigr de Kintin, le signeur de Biaumanoir, le seigr de Laval, le seigr de Gargoulé (Kergorlai), le seigr de Lohiach (Lohéac), le seigr d'Ansenis, le seigr de Rais, le seigr de Rieus, le seigr d'Avaugour et pluiseurs autres. Et se partirent li plus de ces seigneurs adonc de Bretaigne, et fissent (firent) bien garnir leurs castiaux. Et prirent excusance de partir de Bretagne tant que les coses (choses) seroient (ne seraient) en autre estat [1]. »

La véritable situation de la Bretagne est ici fidèlement peinte, à condition que par « tout ce pays conquis et acquis » au comte de Montfort on entende seulement le domaine ducal ; car ce prétendant, comme on l'a vu, ne semble même pas avoir songé à attaquer les grandes seigneuries dont les maîtres, refusant de le reconnaître, se tenaient à l'écart ou même affichaient dès lors une hostilité ouverte. A ceux que nomme ici Froissart il faut ajouter le vicomte de Rohan, qui avait déjà prouvé cette hostilité par la résistance de ses châteaux, Josselin et Roche-Périou [2]. Il faut ajouter aussi — cela va sans dire — la maison de Penthièvre. Les domaines des Penthièvre et des Rohan étaient immenses ; joints à ceux des autres barons nommés ci-dessus par Froissart, le tout ensemble faisait bien deux tiers de la haute Bretagne et un bon tiers de la basse, où l'on ne reconnaissait point l'autorité de Mont-

1. Froissart, édit. Luce II, p. 291, deuxième rédaction, *Ms. d'Amiens*.

2. La Roche-Perion était dans la seigneurie de Guemené, et Guemené était un fief de Rohan.

Digitized by Google

fort. Les seigneurs du Léon et de la Cornouaille, du Broërech (Vannetais méridional) et du Nantais au nord de la Loire, l'acceptaient généralement; puis il y avait le domaine ducal, dont les villes, les châteaux, les forêts, les pièces diverses étaient éparses dans toute la Bretagne, et qui était tout à Montfort.

Tel fut le résultat du hardi coup de main exécuté par ce prétendant. Sans être complet, ce résultat n'en fonda pas moins sur une base solide, dans la péninsule entière, le parti de Montfort. Avec plus de temps on aurait fait mieux ; la rapidité d'exécution était une condition du succès. Montfort le comprit. On ne peut — pour plus d'une raison — prendre au pied de la lettre les évaluations de Le Bel et de Froissart sur la durée des sièges, des séjours du prétendant dans les principales villes, elles semblent exagérées par le désir d'augmenter l'importance des faits. Même en se réglant sur elles, Montfort dut exécuter son expédition en moins de deux mois, de la fin de mai à la seconde moitié de juillet.

VI

Cette expédition, dont nous avons essayé de fixer la durée, de rétablir la physionomie, le véritable caractère et le résultat, cette expédition que tous les historiens ont admise jusqu'à présent, — on la déclare impossible, on la nie absolument.

Pourquoi ?

— Parce que, dit-on, en l'exécutant après avoir soumis ses prétentions au tribunal du roi de France, Montfort aurait été comme rebelle déchu de son droit, et cela serait dit dans l'arrêt de Conflans, lequel, au contraire est muet sur l'expédition de Montfort, aussi bien que les procédures et les enquêtes qui précédèrent cet arrêt [1]. —

Mais nous avons démontré plus haut [2] que ni Montfort ni

1. *Revue hist. de l'Ouest*, sept. 1885, p. 146.
2. Voir ci-dessus § II, p. 344 à 356.

Digitized by Google

Blois n'ont jamais soumis leur droit au tribunal du roi de France : l'arrêt de Conflans ne pouvait donc parler d'une rébellion qui n'existait pas. Cet arrêt ne fait d'ailleurs, comme il le doit, que résumer les requêtes des parties et les diverses procédures, avant de formuler en deux lignes sa décision. Ces requêtes, enquêtes, procédures, ne portant que sur le point de droit, notamment sur la question de savoir si le principe de la représentation devait être ou non appliqué à la succession ducale de Bretagne, — et d'autre part la chevauchée du comte de Montfort ne pouvant fournir aucune lumière pour la solution de ce problème juridique, le droit des deux prétendants avant comme après restant exactement le même, — il n'y a aucune raison pour que les enquêtes et procédures s'occupent de cette expédition ; il serait très étonnant qu'elles le fissent.

— Mais voici, ajoute-t-on, un fait précis qui prouve l'impossibilité de cette chevauchée. On vient de dire (à la fin du paragraphe précédent) qu'elle aurait dû se prolonger jusque dans la seconde moitié de juillet. Or les débats qui aboutirent à l'arrêt de Conflans s'ouvrirent le 4 juillet 1341 ; Montfort dut à cette date se présenter devant la cour des pairs, Froissart lui-même nous dit qu'il vint à Paris [1]. Donc il ne pouvait être en Bretagne à faire cette expédition. —

Notons d'abord que, selon Froissart, Montfort alla à Paris quinze jours seulement avant l'arrêt de Conflans, soit le 24 août, et non le 4 juillet ; — et en second lieu, que Montfort ni Blois ne comparurent jamais en personne devant la cour des pairs ; la procédure par voie de requête s'y opposait, d'Argentré l'a remarqué il y a longtemps : « Tous deux refusoient la contestation et ne se « vouloient advisager teste à teste [2]. » Tout se faisant par les avocats et les gens de loi, Montfort n'avait nul besoin d'être à Paris « à l'ouverture des débats » ; on ne voit nulle part qu'il y fût.

Mais puisqu'on place l'ouverture de ce procès au 4 juillet 1341,

1. *Revue de Bret. et de Vendée*, 1er semestre 1871, p. 121.

2. Bertrand d'Argentré, *Hist. de Bret.* 1e édit., p. 390; et encore, au bas de a p. 391, parlant des deux prétendants il dit : « Ils déduisirent à fond leur raisons,

Digitized by Google

voyons sur quoi repose cette date. On nous renvoie à « un docu-
« ment authentique, publié par Hay du Chastelet, *Histoire de Du*
« *Guesclin*, p. 284. Ce document (dit-on) nous apprend que le
« débat dont il s'agit commença le dimanche après la Saint-Martin
« d'été (4 juillet) [1]. »

La page 284 de l'*Histoire de Du Guesclin* contient d'abord un « Extraict de la Chambre des Comptes de Paris, *d'un vieux livre* « *écrit du temps de Philippe-Auguste.* » Cela n'a, bien entendu, nul rapport à Blois ni à Montfort. Ensuite vient le texte de l'arrêt de Conflans qui se prolonge sur les deux pages suivantes, et ne dit absolument rien (on le sait) de l'époque où s'était ouverte la discussion de l'affaire. Mais en marge, en regard des premières lignes de l'arrêt de Conflans, du Chastelet a imprimé une note ainsi conçue :

« *Istud arrestum registratur libro Arrestorum Parlamentiannis 1338, 1339, 1340, 41 et 42, inter Arresta Parlamenti incœpti in festo S. Martini 1340 et finiti 1341 ; et est 156. arrestum illius anni.* »

Ce qui veut dire littéralement : « Cet arrêt est enregistré dans le « livre des Arrêts du Parlement des années 1338, 1339, 1340, « 1341 et 1342, parmi les arrêts du Parlement commencé [2] à la « Saint-Martin 1340 et fini en 1341, et il est le 156e arrêt de cette « année-là. »

Comme on ne trouve nulle part ailleurs aucune mention de la Saint-Martin à propos de l'arrêt de Conflans, il faut bien que ce soit là le document qu'on invoque. On le voit : il ne contient rien de ce qu'on avait annoncé, et je ne vois pas quelle objection on en peut tirer contre Froissart. D'autant que la Saint-Martin ici mentionnée est la Saint-Martin d'hiver (11 novembre), la seule des

sans toutefois s'advisager l'un à l'autre, ne autrement que pour informer et instruire le roy, *entre juges*, de leurs droits. »

1. *Revue de Bret. et de Vend.* 1871, 1er semestre, p. 121, note 1.

2. C'est-à-dire, « de la session du Parlement commencée » etc.

Digitized by Google

deux fêtes de Saint-Martin qui ait jamais marqué l'ouverture des sessions du Parlement.

VII

Terminons rapidement, d'après Froissart, l'histoire du comte de Montfort jusqu'à l'arrêt de Conflans.

Malgré l'heureux succès de sa chevauchée, ce prince, sachant comme tout le monde le roi de France gagné à son rival, prévit qu'il aurait à bref délai sur les bras toutes les forces du royaume. Pour se créer un allié capable de le défendre dans ce péril, il passa en Angleterre [1], et comme le roi anglais Edouard III se disait roi de France du chef de sa mère (sans la loi salique il l'eût été), le comte de Montfort, selon Froissart, le reconnut comme tel, lui fit hommage du duché de Bretagne, et revint avec l'assurance de son appui et de son alliance contre Philippe de Valois.

A peine revenu à Nantes, mandé à Paris par le roi de France, il y alla avec une suite nombreuse et se présenta devant ce prince, qui dès le premier mot se déclara pour Charles de Blois et reprocha à son rival d'avoir fait hommage à Edouard III. Montfort nia en termes respectueux, dont le roi parut satisfait, et il lui commanda sur toutes choses de ne pas quitter Paris avant quinze jours, terme dans lequel la cour des pairs donnerait son arrêt sur l'affaire de Bretagne. Convaincu d'après le langage du roi que l'arrêt serait contre lui, Montfort, devina sans peine que pour en faciliter l'exécution on voulait s'emparer de sa personne. Le soir même, il partit déguisé en ménestrel; quand sa fugue vint aux oreilles du roi, très-dépité de le voir hors de sa souricière, il était déjà à Nantes.

1. Selon la troisième rédaction de Froissart, Jean de Montfort serait parti de Vannes pour se rendre en Angleterre, où il aurait débarqué à Plymouth (Ed. Luce, II. p. 295), ce qui est très préferable aux lieux d'embarquement et de débarquement indiqués dans les deux autres rédactions.

Digitized by Google

Quinze jours plus tard (7 septembre 1341), la cour des pairs rendit son arrêt sanctionnant les prétentions de Charles de Blois, qui aussitôt comme nouveau duc de Bretagne fit hommage au roi de France, et quelques semaines après, une belle armée française, commandée par l'héritier de la couronne (Jean, duc de Normandie), partit avec Charles pour le mettre en possession de son duché. — Là finit la période initiale des guerres de Bretagne, qu'on a appelée la *phase juridique*.

Je ne connais pas d'objection spéciale dirigée contre le voyage de Montfort à Paris; mais on a contesté celui d'Angleterre, en alléguant que Montfort n'aurait pas fait, à ce moment, hommage du duché de Bretagne à Edouard III. Pour le prouver on invoque d'abord un acte du 20 juillet 1342, « dans lequel (dit-on), la comtesse de Montfort *promet, au nom de son mari*, de faire acte « formel d'hommage (au roi anglais) dès qu'une occasion favo- « rable se présentera [1]. » Cet acte ne dit pas tout à fait cela. Ce sont des lettres du roi Edouard III, adressées au comte de Northampton, son lieutenant-général en Bretagne pendant la captivité du comte de Montfort, alors prisonnier en France. Le roi y rappelle que Jeanne de Flandre, duchesse de Bretagne, femme du comte de Montfort, et Amauri de Clisson, tuteur du jeune fils du comte, se sont déclarés prêts à reconnaître Edouard pour roi de France et à lui faire hommage du duché. Mais ils offrent cet hommage en leur propre nom, nullement en celui de Montfort [2]; cela ne prouve donc pas que ce dernier ne l'eût pu rendre, l'an précédent, pour son propre compte.

Il est vrai qu'après sa captivité Montfort fit hommage à Edouard III, le 20 mai 1345 ; nous en avons la formule [3]. Est-il

1. *Revue de Bret. et de Vend.*, 1871, 1er semestre, p. 123.

2. « Sciatis quod... Almaricus de Cliçon, tutor et curator Joannis de Britannia filii Joannis ducis Britanniæ et comitis de Montforti, et Johanna de Flandria, ducissa Britanniæ et comitissa de Monteforti,... cùm parati sint nos regem Franciæ recognoscere et nobis, ut regi Franciæ, homagium facere... » (Rymer, *Fœdera*, édit. 1740, t. II, 4e part. p. 131 ; et D. Morice, *Preuves*, I, 1432).

3. Rymer, *Ibid.*, p. 177, et D. Morice, *Ibid.*, 1449.

Digitized by Google

sûr que ce fût la première fois? On pourrait le contester; je n'y vois aucun intérêt, et puisque Montfort nia le fait à Philippe de Valois, je crois volontiers qu'il n'avait pas, avant l'arrêt de Conflans, rempli envers Edouard III la formalité de l'hommage. En résulte-t-il qu'il n'eût pas fait le voyage d'Angleterre indiqué par Froissart? Nullement. Même si Froissart se trompe sur quelque circonstance de ce voyage, c'est de peu. Il y a en effet un acte d'Edouard III, du 24 septembre 1341, où ce prince déclare que Jean de Montfort, duc de Bretagne, l'a reconnu pour roi de France et a conclu avec lui un traité d'alliance et d'amitié [1]. Il ne parle pas d'hommage, parce que l'hommage de la Bretagne est compris implicitement, forcément, dans la reconnaissance du prince anglais comme roi de France. Seulement, d'après la date de cet acte (24 septembre), on peut croire que Montfort alla en Angleterre conclure ce traité après, non avant, l'arrêt de Conflans (7 septembre). A ce moment pourtant sa seule préoccupation devait être de préparer la défense de la Bretagne contre l'invasion française imminente. Mais enfin, un peu avant ou très peu après le 7 septembre 1341, ce voyage eut lieu ; Montfort y reconnut Edouard pour suzerain et se mit sous la protection de son alliance. Donc, sauf la date qui reste un peu incertaine, en tout ce qu'il a d'essentiel le récit de Froissart est confirmé.

VIII

Ce n'est point seulement le voyage d'Angleterre qu'on nie, c'est, en bloc, toute la suite des faits ci-dessus rappelés, discutés, expliqués, et qui jusqu'à présent constituait toute notre histoire bretonne d'avril à septembre 1341. On écrit en effet :

« Appuyé sur ces motifs et ces documents » [les motifs et docu-

1. « Sciatis (dit Edouard) quod, cùm Joannes dux Britanniæ et comes de Monteforti, attendens injuriam per Philippum de Valesio super detentione regni Franciæ nobis factam, zelo justitiæ contra dictum Philippum nobiscum fœdus pep gerit et amicitiæ firmitatem... » (Rymer, *Ibid.* p. 112; D. Morice, *Preuves*, I, 1424).

Digitized by Google

ments allégués contre Froissart] « nous croyons pouvoir affirmer, « à l'encontre de chroniqueurs mal informés, que les débuts de la « lutte entre Charles de Blois et le comte de Montfort furent en- « tièrement pacifiques. En d'autres termes, les quatre mois qui « s'écoulèrent du 30 avril au 7 septembre 1341 ne durent être si- « gnalés par aucun acte d'hostilité [1]. » Tout ce temps aurait été exclusivement consacré aux procédures.

Je viens d'examiner avec grand soin tous les documents, tous les motifs sur lesquels on fonde cette absolue condamnation du récit de Froissart; à mes yeux (et je crois l'avoir démontré) ils sont absolument incapables de l'infirmer sérieusement.

Qu'il y ait dans Froissart beaucoup de détails erronés, soit; mais le fond est vrai et les grandes lignes sont exactes. Aussi, dans son ensemble, dans son essence, même dans sa physionomie historique, son témoignage est-il confirmé par deux chroniques contemporaines, dont l'accord avec lui a d'autant plus de valeur que toutes deux, loin de subir — comme on le reproche à Froissart — l'influence anglaise, sont écrites évidemment au point de vue français [2].

Nous avions, au cours de notre travail, annoncé cette confirmation ; nous allons, en terminant, l'exposer.

Il s'agit de la *Chronique de Flandre* et de la *Chronique Normande du XIVe siècle.*

Pour infirmer l'autorité de la première, on l'a dite rédigée à la fin du XVe siècle, parce qu'une note contenant l'épitaphe de Louis XI se serait trouvée inscrite sur l'un des derniers feuillets de l'un des manuscrits. Dieu sait combien de manuscrits, surtout vers la fin, portent des notes de ce genre très postérieures au corps de l'ouvrage. Cet argument d'ailleurs disparaît devant la nouvelle édition des *Chroniques de Flandre,* donnée en 1879 par M. Kervyn

1. *Revue hist. de l'Ouest*, septembre 1885, p. 146.

2. Voir Kervyn de Lettenhove, *Istore et Croniques de Flandres* (Bruxelles, 1879), t. I, Introduction, p. IV; et Molinier, *Chronique Normande du XIVe siècle* (Paris, 1882), Introduction, pp. IV et VIII.

Digitized by Google

de Lettenhove : non seulement la langue de ce document et l'écriture de plusieurs des manuscrits sont du XIVe siècle ; mais le savant éditeur établit que l'auteur de la première partie de ces Chroniques, qui finit en 1342, vivait précisément à cette date, et que la rédaction de la seconde partie s'arrête à 1370 [1]. Mais cette seconde partie n'est guère qu'une compilation tirée de diverses sources, entre autres, pour ce qui touche les guerres de Bretagne, de la *Chronique Normande du XIVe siècle,* éditée en 1882 pour la Société de l'Histoire de France, par MM. Auguste et Emile Molinier, sur un manuscrit de la fin du XIVe siècle, avec une Introduction où il est établi que l'auteur écrivait de 1369 à 1372 et dut mourir peu après, en 1373 ou 1374 [2].

Non seulement ces deux chroniqueurs sont contemporains des guerres de Bretagne, mais par l'époque où l'un et l'autre écrivaient, ils n'ont pu ni l'un ni l'autre connaître l'œuvre de Froissart rien de ce qu'ils disent ne dérive donc de ce dernier, tout vient de source originale. Comme les deux passages ne sont pas longs, les voici en entier.

D'abord la *Chronique de Flandre* proprement dite, qui finit en 1342 :

« *Comment le conte de Montfort se mist de fait en saisine de la duché de Bretaigne, quant le duc Jehan fu mors.*

« Li dus Jehans de Bretaingne morut. Il avoit une fille de son frere, qu'il avoit donnée en mariage à Charles, le plus jouene (jeune) fils au comte de Blois, et luy avoit ottroyée, après sa mort, toute la duché de Bretaigne. Mais li contes de Montfort, qui ses freres estoit de par son pere et avoit à femme la seur le conte Loys de Flandres, se mist tantost en la duché, comme sires, et ravi les tresors qui moult estoient grans, et mist garnisons par tout les chastiaulx et bonnes villes de Bretaigne.

« Quant Charles de Blois l'entendi, si se traist (se tourna) devers le roy de France, son oncle, et luy requist que à droit le tenist contre le conte de

1. Kervyn, *Cron. de Flandres*, Introd., p. III, IV, XXVIII.
2. Molinier, *Chronique Normande du XIVe siècle*, Introd., pp. XXVII et XXXI.

Digitized by Google

Montfort qui la duché de Bretaigne avoit saisie, qui à luy appartenoit. Tantost fist li rois appeler le conte de Montfort à Paris, liquels y vint à tout grant conseil. Adonc luy requist li rois qu'il apotast les tresors et que du surplus il le laissast sur luy[1]. Mais li contes de Montfort luy respondi que Bretaigne estoit partie[2] de France, et que deshiretés (déshérité) ne pooit estre se n'estoit par devant les pers, et que volentiers le lairoit (laisserait) sur les pers de France[3], pour l'honneur du roy. De celle response fu li rois moult irés (courroucé), et luy remist la journée à lendemain. Mais aucuns des amis le conte de Montfort luy firent sçavoir qu'il s'en alast tantost, ou que li rois le feroit prendre. Tantost monta et ne fina[4], si vint en Bretaigne. Lendemain, quant li rois sceut qu'ainsi s'en estoit alés et qu'il n'avoit mie atendu sa journée, si juga (jugea) Charles de Blois à duc de Bretaigne[5]. »

Voici maintenant la *Chronique Normande du XIVe siècle* :

« Après la mort du duc Jehan de Bretaigne, assembla Jehan de Montfort ses amis et ses soudoiers et s'en ala devant la cité de Limoges, qui avoit esté au duc Jehan, et tant fist que elle lui fut rendue et tout le païs. Et trouva à Limoges la plus grant partie du tresor au duc Jehan, dont il prist souldoiers, et s'en ala en Bretaigne briefment. Tant fist le conte de Montfort par l'aide de ses barons et du païs, que il fut receux à Nantes comme sires, et prist Cantoursel[6], la ville et le chastel, et pluseurs autres forteresses en sa main et y mist soudoiers de par lui. Et assez tost après lui fut rendue la cité de Vennes, Rennes, Dinant, et tout le païs; mais ce ne fut pas au gré des communes gens du païs, ains fut par la force des larons et des chevaliers, que le conte atrait (attira) devers lui.

« Quant Charles de Blois sceut que le conte de Montfort ot (eut) la terre de Bretaigne saisie, il ala de ce faire sa clamour au roy de France et presenta sa femme pour faire hommaige de la duchié de Bretaigne, comme droit hoir. Et le roy de France respondi que il recevroit le droit hoir par le jugement de sa court de Parlement, et assigna

1. Et que pour le reste, il le laissât à la décision du roi.
2. Lisez « parrie » ou « pairie ».
3. Qu'il s'en remettrait volontiers aux pairs de France.
4. Monta à son logis et ne finança pas, — c'est-à-dire ne remit pas au roi le trésor de Jean III dont il s'était saisi.
5. *Istore et Croniques de Flandres*, édit. Kervyn, t. I, p. 405.
6. Pour « Cantoussel, » Châteauceaux, auj. Chantoceaux.

Digitized by Google

journée, et manda au conte de Montfort que il fut à la journée pour oïr le jugement. Mais le conte de Montfort ne voult (ne voulut) obeir au mandement du roi Phelippe, ains s'en ala au roy Edouart en Angleterre presenter l'hommaige de la duchié de Bretaigne. Et le roy Edouart le receut et lui promist à garentir contre tous ses nuisans.

« A la journée, fist le roy de France rendre à sa court jugement, et fut jugié que la duchié de Bretaigne estoit par droit escheue à la femme Charles de Blois, niepce du duc Jehan, et en receut le roy l'hommaige[1].»

On le voit, sur tous les points essentiels, entre Froissart et ces deux chroniques accord complet. Le récit de Froissart se résume en quatre actes principaux attribués à Jean de Montfort : 1° enlèvement du « grant tresor » ducal amassé par Jean III; 2° occupation de toutes les principales villes de Bretagne ; 3° voyage en Angleterre, d'où Montfort, ayant reconnu pour suzerain Edouard III, revient avec l'alliance et l'appui de ce prince ; 4° voyage à Paris, d'où il s'évade, malgré l'ordre à lui donné par Philippe de Valois d'attendre là le jugement de la cour des pairs.

Dans les chroniques qu'on vient de lire ce sont les mêmes faits, exprimés en abrégé, mais avec diverses circonstances non relatées dans Froissart. Quand, par exemple, la *Chronique de Flandre* nous montre le roi de France prescrivant à Montfort de lui remettre « les tresors » de Jean III dont il s'était emparé, qui « moult estoient grans, » on voit bien qu'il s'agit là de toute autre chose que de la maigre caisse mise en dépôt dans la sacristie de l'église de Nantes. — La *Chronique Normande*, de son côté, ajoute aux places occupées par Jean de Montfort celle de Châteauceaux omise par Froissart, et qui par le fait fut la première que dut assiéger l'armée française, quand elle vint pour donner force à l'arrêt de Conflans[2]. Cette dernière chronique ne mentionne pas explicitement le voyage de Montfort à Paris, mais elle le suppose quand, d'accord avec les autres, elle nous montre le prétendant refusant, malgré

1. *Chron. Norm. du XIVe siècle*, édit. Molinier, pp. 51-52.
2. Voir les *Grandes Chroniques de France*, édit. Paulin. Paris, t. V, p. 413.

Digitized by Google

l'ordre du roi, de se trouver « à la journée pour oïr le jugement. » Et si elle le fait à ce moment même, c'est-à-dire une quinzaine environ avant « le jugement, » se rendre en Angleterre à la recherche de l'alliance d'Édouard III, elle pourrait bien marquer là la véritable époque de ce voyage.

Bref, les divergences existant sur quelques points secondaires entre l'auteur de la *Chronique Normande*, celui de la *Chronique de Flandre* et Froissart prouvent que ces trois chroniqueurs. loin de se copier, ont puisé à des sources diverses. Sur tous les points principaux, leur accord malgré la diversité de leurs sources prouve jusqu'à l'évidence leur exactitude.

Aussi — en ce qui touche Froissart — qu'on rectifie ses erreurs avec toutes les ressources de la critique, rien de mieux, on le doit, et j'y contribuerai volontiers. Mais expulser de nos annales son témoignage, vouloir sans en tenir compte retracer les guerres de Blois et de Montfort, dans ma conviction profonde (assez motivée, on l'a pu voir), ce serait, au fond et en la forme, dans son sens intime et dans sa physionomie, fausser essentiellement notre histoire.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Digitized by Google

CROQUIS ET SOUVENIRS

MOBILES BRETONS

I

Heureux qui a son gîte au tant doux pays de Bretagne! Plus heureux qui le revoit, s'il a dû le quitter!

Derrière les hautes collines qui bordent la Vilaine, les habitants de Loc-Édèze vivent étrangers au commerce et à l'industrie, travailleurs du sol, en l'ordre admirable et varié des saisons.

Comme jadis, l'année commence pour eux aux jours du renouveau, quand, toute fraîche et toute vierge, la nature s'éveille et sourit à son maître dans sa parure de fiancée. La pâquerette étoile les prairies vertes ; l'hirondelle accourt, voyageuse lassée, s'abattre sur le chaume ; la colombe roucoule au faîte de l'ormeau ; le marronnier déplie ses feuilles soyeuses; le verger se pare de fruits odorants. Tout s'abreuve à la coupe où bouillonne la vie : l'oiseau sous la feuillée naissante, l'agneau sur la lande, la fleur dans le bourgeon; des parfums forts et purs s'élèvent du sein de la terre fécondée ; et le jeune soleil d'avril se joue dans des caresses d'une ineffable volupté.

C'est alors que, dans les noirs guérets, le laboureur promène les petits bœufs accouplés; alors que les semeuses suivent la houe qui prépare le champ aux orges blondes ; que la herse parcourt les blés, coupant au pied l'éclatant coquelicot et le mutin bouton d'or.

Puis, c'est la récolte: les faucheurs courbent l'herbe légère, que les faneuses secouent sous les rayons brûlants ; et, dans les chemins creux, les grands chars, à l'essieu criard, jettent aux brises de la nuit l'arome capiteux du foin frais.

Plus tard, la faucille abat les vagues roulantes des épis dorés, des seigles verts, des vives et folles avoines. Et les filles et les garçons, rangés par couples autour de l'aire, lèvent en cadence leurs bras robustes, armés du fléau, au rythme dur et sourd.

Digitized by Google

Après les javelles, vient la récolte du blé noir, odorant et joli comme une plante de parterre, savoureux comme une manne bénie tombée du ciel dans le sol pierreux de Bretagne.

Et quand les arbres prennent les riches teintes de l'automne, empourprées des derniers soleils, quand la bise froide dit sa plainte au sapin noir, c'est la cueillette des châtaignes hérissées, des racines nourricières, qu'on amasse au cellier, tandis que la pomme vermeille remplit le pressoir.

L'hiver, dans son mantean sombre, n'arrête pas le travailleur des champs ; le pic sur l'épaule, il s'achemine sur la lande aride, et on le voit là, courbé, mais non abaissé, soufflant sous la peine, mais ne geignant pas, travaillant dur, gagnant peu et ne maudisant jamais !

Toujours doux et forts, virils et graves, ces paysans, qui naissent sous le ciel de Loc-Edèze ; ciel brumeux et bas qui se colore aux beaux jours de teintes vagues, mysterieuses, indécises, comme le mirage d'un ciel plus haut et plus loin...

Sur ce sol de granit, toute empreinte demeure, le temps devient l'image de l'éternité. Elle ne compte plus les siècles de son âge, l'église, pauvre et froide, que remplissent de leurs rangs pressés, d'un côté, les femmes, avec leurs coiffes blanches, aux ailes flottantes, aussi modestes qu'un voile ; de l'autre côté, les hommes en culotte de toile et vestes de bure, priant à deux genoux, à la place où priaient leurs pères.

Ils la portent haute, en dehors du temple, cette tête qu'ils inclinent si bas devant Dieu. Chez eux, point de servilité, d'abord craintif, d'empressement obséquieux. Ils respectent le maître et ne l'envient pas. Ils ne s'offrent point et se donnent bien souvent. Il y a une grande tendresse sous la rude écorce de ces cœurs simples et forts ; tendresse silencieuse, respectueuse et chaste, qui garde le *vous* courtois entre les membres de la famille : le tutoiement d'une femme n'est pas admis à Loc-Edèze et l'on n'y connaît pas non plus la blouse du prolétariat.

Là, on se marie jeune. Quand la mobile fut appelée sous les

Digitized by Google

drapeaux, elle ne comptait dans le pays que des pères de famille. C'est pourquoi il y eut des pleurs et des sanglots; les années ont passé et l'écho les répète encore.

II.

Où les larmes furent le plus amères, où elles ne devaient point tarir, ce fut au Coëdelo, ce nid charmant caché sous la feuillée, ce cadre tout fait pour une idylle.

Toute neuve, toute blanche, avec son toit de tuiles rouges, la maisonnette s'adossait aux vieux châtaigniers qui s'étagent sur la colline. Dans la chambre unique, ouvrant au midi sa grande porte et ses petites croisées festonnées de pampre, il y avait deux lits de chêne à colonnes, ainsi qu'au temps de la reine Anne. Ils étaient placés à droite et à gauche de la haute cheminée et entourés d'un gai camaïeu lilas.

Les bahuts s'alignaient avec leur vaisselle fleurie, entre les armoires aux lourds vantaux, curieusement fouillés par quelque patient artiste du village. Puis, au jour le plus clair, on avait dressé contre le mur et le miroir enluminé, et les images pieuses, et la statuette de faïence de Notre-Dame-d'Auray, la céleste gardienne du logis. Enfin, sur les grands coffres qui servaient de sièges et de degrés aux lits, se balançaient deux couchettes de bois ouvragé, d'inégale longueur.

Tout était jeune et riant, la ferme et ses hôtes.

Trois ans plus tôt, Patern était premier valet de labour à la grande métairie des Brias. Armelle était la chambrière de son oncle Vincent, le riche meunier du Ronfou. On disait qu'en fréquentant les gens de la ville, il s'était façonné quelque peu à leur mode, ce pourquoi il était dur pour l'orpheline, et pourtant il n'avait qu'elle au logis : sa femme était morte, et ses enfants mariés et établis au loin. Alors qu'il exigeait de la pauvrette un travail au-dessus de ses forces, il lui reprochait encore l'écuellée de groux, arrosée d'eau de roche, qu'elle mangeait, timide, sur le seuil du logis, après avoir

Digitized by Google

apprêté le repas au lard du vieux meunier, de la boisson duquel je ne parle pas, et pour cause, le bonhomme renouvelant lui-même le contenu du pichet au cidre, vidé aussitôt que rempli.

Armelle était jolie comme la fleur d'aubépine, blanche et délicate comme elle, avec des traits si réguliers et si fins, et des yeux noirs si profonds et si doux, qu'elle faisait rêver à la belle princesse cachée sous la peau d'âne. Comme elle, elle avait petite main et pied mignon.

Je ne sais si ses voisins des Brias étaient sous le charme, mais ils étaient bien serviables pour la fillette; et, à la méridienne, aussi bien qu'au retour des champs, Patern allait chercher le lourd faix de vert qu'Armelle devait porter sur ses épaules pour la nourriture des vaches à l'étable. Quand de sa voix argentine Armelle disait : « Grand merci, Patern ! » le gars se trouvait tout ensoleillé !

Or, un soir, la fermière des Brias, revenant de la ville, tout émue et un peu larmoyante, raconta au foyer la nouvelle : — le meunier, devant témoins, avait gagé sa nièce, pour la Saint-Mahé, au nouveau cabaret, ouvert par la *Parisienne,* une venue on ne sait d'où, en crinoline et à faux chignon, qui débitait toutes sortes de liqueurs fortes, et attirait chez elle tous les beaux fils de l'endroit.

Ah ! elle y avait mis bon prix, la Parisienne ! Cinquante écus, payables à lui, Vincent, et un crédit illimité pour les chopines du jeudi.

— C'est une abomination ! disait en terminant l'honnête mère Bodeu ; il faudrait avertir Monsieur le recteur, afin qu'il s'oppose à la chose.

— Monsieur le recteur n'y peut rien, dit le fermier ; Vincent est têtu comme ses bourriques, mais il ne les vaut pas.

Le lendemain, Patern pria son maître de l'ouïr, un instant, au pied du grand noyer.

Bodeu écouta, réfléchit longuement et dit lentement : — Mon fieu, le père Vincent ne veut pas donner sa nièce, il veut la vendre ; et tu n'as, pour l'heure, d'écus qu'au bout des bras... Hum! l'amour ne pèse guère pour entrer en ménage, il passe et la faim vient. S'il faut te dire le vrai, j'avais pensé à toi pour la grande

Digitized by Google

Tiennette, qui possède vingt journaux de terre au soleil. Mais enfin, puisque tu as le cœur pris, va pour la Armelle; tu feras une bonne action en la sauvant des griffes du diable, de la Parisienne, s'entend. Je parlerai tantôt au meunier.

Malgré l'éloquence du brave fermier des Brias et l'intervention habile de quelques-uns des meilleurs clients du meunier, ce ne fut pas chose aisée que d'obtenir son consentement à un mariage qui dérangeait ses superbes projets. En vain Patern, comme un autre Jacob, offrait-il de devenir le serviteur du moulin. Le bonhomme ne voulait rien entendre... Cependant, un jour, il céda, et le pourquoi en est resté un mystère.

Avec Armelle, l'affaire n'avait pas été si difficile ; elle et Patern s'étaient accordés au premier mot.

A quand la noce? — A la saison des roses ou à celle des épis mûrs? Le recteur a dit au prône que c'était coutume pernicieuse que de faire durer les amours longtemps.

Patern et Armelle sont de cet avis-là.

Le meunier a résolu de faire les noces; de belles noces, comme il convient à messieurs de la farine, des noces épiques, homériques, noces de Gamache et de Bretagne. On a tué un bœuf six veaux et dix moutons, des poulets et des canards par douzaines, et les grands fours, à la gueule ardente, deux jours durant cuisent les miches brunes et les tourtes dorées. Sous la grange s'alignent les barriques de cidre doux et de vin clairet. Seize prioux, rubans au chapeau, bouquets à la veste, ont parcouru la paroisse en chantant ; ils ont récité gravement leur boniment antique dans les métairies et dans les châteaux, voire même dans les boutiques de la ville ; et partout on a choqué les verres et dit : « Nous irons. » Et nous étions *huit cents* sur les landes du Ronfou ! On dansa dans l'aire, sur la pelouse, partout.

Quelle était jolie, Armelle, dans sa robe de drap sombre, liserée de velours, avec sa guimpe blanche, son fichu blanc et les plis de mousseline neigeuse qui entouraient si chastement son délicieux visage, aux contours si suaves et si purs ! Quand Patern la prit par la main, et qu'escortée de ses filles d'honneur, elle alla le long des

Digitized by Google

tables porter le toast et recevoir les présents accoutumés, les pièces d'or se mêlèrent aux écus d'argent, et plus d'un brillant convié dit, avec une pointe de jalousie sincère: — Ce Patern est un heureux homme !

Il y avait là une jeune et charmante femme, qui voulait offrir au bon Dieu des arrhes pour ses joies d'avenir. — Si nous donnions à Patern la petite ferme que vous venez de créer dans vos défrichements du Coëdela? dit-elle à son mari, jeune et bon comme elle. Nous leur ferions les avances nécessaires pour se monter.

Et ainsi il fut fait; et voilà comment Armelle et Patern ont trouvé un toit pour leur ménage.

Ils ne sont pas riches et ne souhaitent point de l'être. Lui est laborieux, actif, prévoyant. Quand il va à la foire, il ne gaspille point au cabaret l'argent durement gagné; mais, dans la poche profonde de ses larges braies, il cache le petit cadeau acheté pour Armelle.

La paix, le bonheur, l'ont embellie encore, en lui laissant les grâces de son jeune âge. On la prendrait pour une grande sœur, quand elle se joue sur l'herbe avec son fils aîné, le gentil Michel.

Un jour, je la vis, assise contre le tronc noueux d'un vieux chêne; ses vaches paissaient sous sa garde. Sur ses genoux, dormait son nouveau-né, sur lequel elle demeurait penchée avec une inexprimable tendresse.

Soudain Michel, qui appuyait autour du cou d'Armelle ses petites mains mutines, les embarrassa dans les barbes flottantes de sa coiffe de lin, et, d'un mouvement brusque, il fit tomber les réseaux opaques qui cachent si soigneusement la chevelure de toute femme bretonne. Alors, des anneaux lumineux, de riches boucles aux reflets d'or, s'éparpillèrent sur le dos de la jeune mère, comme une soyeuse mantille; elle leva son grand œil noir sur le cher et innocent indiscret, menaçant et riant à la fois, confuse et n'osant interrompre, pour remettre sa bonnette, le sommeil de son nourrisson bien-aimé. Le soleil couchant, filtrant à travers la verdure des rayons adoucis, l'enveloppait d'une gaze pourpre.

Digitized by Google

C'était le plus délicieux des tableaux vivants : l'idéal de Greuze.

Le vicomte de P. avait raison : Patern était un heureux homme.

Eh ! qui était mieux accueilli au retour du labeur? Qui trouvait au foyer une ménagère plus attentive, un caractère plus doux, une plus ravissante créature à aimer !...

Et cependant la loi le veut : il faut partir.

Partir? Mais il est seul pour conduire sa ferme ! Qui donc fera l'ouvrage? L'époque des semailles va venir.

Partir? Comment laisser seule Armelle, cette mère de deux fils au berceau, cette enfant qui n'a pas vingt ans?

Partir? Pourquoi? Quels sont ces Prussiens dont on parle dans les feuilles ? Pourquoi cette guerre formidable, dont tout un peuple doit pâtir? Ces ennemis invincibles, s'ils souillent le sol de la Bretagne, trouveront les Bretons debout pour défendre leurs foyers et leurs autels : le paysan est bon tireur et ne recule pas devant les canons. Rappelez-vous les gars de Cadoudal !...

Partir? Où donc?... Ah ! combien sont déjà partis et ne reviendront plus !

— Oh ! vous ne partirez pas ! redisait Armelle dans ses sanglots.

— Les gendarmes viendront alors me chercher, comme un voleur, disait Patern frémissant.

— S'ils vous mettent en prison à Vannes, je vous suivrai, répondait l'innocente ; mais la Prusse, dit-on, est plus loin !

Le vicaire de la paroisse avait obtenu d'accompagner les mobiles comme aumônier. Il fit une tournée au village : — Allons, mes amis, point de faiblesse : vous vous devez à la patrie. Voyez, il n'y a plus d'exception, tous sont appelés ; les propriétaires partent avec leurs serviteurs et leurs métayers ; les maisons se vident ; il ne doit rester au pays que les enfants, les femmes et les anciens. La France est en deuil, elle vous appelle !...

— Tout doux, monsieur le vicaire, dit le forgeron, la France est encore menée, je gage, par ces mauvaises têtes de Paris, qui la tiennent en servage et se mettent à l'abri, quand ils l'envoient au feu... Nous connaissons cela. Mais, enfin, nous n'avons pas mar-

Digitized by Google

chandé nos fils à la conscription ! La paroisse a fourni son contingent ! C'est assez ! Qu'on laisse à la terre ses ouvriers : les Parisiens vont-ils décider que le blé poussera tout seul?... Et un bon chien bien dressé ne vaut-il pas mieux contre le loup que cinquante moutons épeurés ?...

Le vicaire, inquiet, avertit le vieux recteur, qui, le dimanche suivant, parla à ses ouailles un autre langage : — La vie est dure, dit-il, et dur aussi le devoir ; mais le ciel est au bout ; nous allons faire une retraite pour préparer à mourir ceux qui vont partir ; mais ils reviendront... et, tous ensemble, nous irons remercier la bonne Mère sainte Anne, en son église d'Auray.

Ils partirent alors, ils partirent tous.

Patern n'avait point de parents à qui il pût confier Armelle ; elle restait seule.

La pauvrette, sortant de cette retenue qui caractérise la nature bretonne, douce et calme, avait des crises de désespoir.

Le cœur du malheureux était brisé... Trois fois, sur le seuil de son doux paradis, il ne le put franchir et rentra : — Mais je ne puis pas l'abandonner ! disait-il. Mieux vaut mourir !

Il partit cependant...

Deux jours plus tard, au milieu de la nuit, le loquet de la porte, soulevé doucement, livrait passage à un homme, harassé de fatigue, et mère et enfants s'éveillaient à la joie dans ses bras.

— J'avais rêvé que vous étiez à la guerre, disait-elle, oubliant la peine devant le bonheur revenu.

— Hélas ! ce n'était point un rêve, mais j'ai voulu vous revoir encore. Demain au matin, nous partons pour Paris.

Une heure après, il s'éloignait...

Il avait fait douze lieues à pied pour les baiser une fois de plus[1].

E. DES BUTTES.

(*La suite prochainement.*)

1. Historique.

Digitized by Google

M. CHARLES ROBINOT-BERTRAND

La Bretagne vient de perdre un de ses poètes les plus distingués. M. Charles-Edouard Robinot-Bertrand, après avoir langui trois ans dans une maison de santé, s'y est éteint, à Nantes, le 24 octobre.

Il était né à Basse-Indre (Loire-Inférieure), le 27 mai 1833. Ses goûts artistiques lui venaient de race : son aïeul paternel était sculpteur, ainsi que son oncle, Charles-Guillaume Robinot-Bertrand, auteur de plusieurs des statues qui ornent le palais de la Bourse à Nantes.

Ayant achevé ses études de droit à Paris, en 1857, M. Charles Robinot-Bertrand fut inscrit la même année au barreau nantais ; mais il ne cessa de cultiver les relations littéraires qu'il avait nouées dans la capitale. Il donna de nombreux articles au *Courrier de Nantes* et au *Phare de la Loire,* et en 1866 fit paraître son premier poème, *Les Casseurs de pierres*, qui, par sa forme savante, la pensée philosophique et le souffle généreux qui l'animent, attira sur lui l'attention des connaisseurs.

En 1867, il publia à Paris, chez Alphonse Lemerre, *La Légende rustique,* œuvre de longue haleine, contenant de vraies beautés, dont M. A. de Pontmartin fit l'étude et l'éloge, dans la *Gazette de France,* et que signala M. Ordinaire, dans la *Revue des Deux Mondes.*

Au commencement de 1870, le même libraire édita un nouveau volume, composé de poésies détachées et intitulé : *Au bord du fleuve.* M. Robinot-Bertrand s'y montre en progrès ; des sujets bien choisis, des images neuves et fraîches, le vers manié avec une

Digitized by Google

habileté rare, font de ce recueil un ouvrage remarquable. M. Emile Deschanel, dans le *Journal des Débats*, M. Laurent-Pichat, dans le *Phare de la Loire,* l'apprécièrent ainsi. J'en extrais une pièce touchante :

Pourquoi veux-tu que je m'éveille ?

Du voile des morts revêtu,
Lazare gisait sous la pierre.

Jésus dit : « Ouvre ta paupière ;
O Lazare, ami, m'entends-tu ? »

— « Seigneur, dans le ciel moins livide
Le printemps est-il né ? Les airs
Sont-ils plus doux ? les prés plus verts ? »
— « Ami, le même souffle aride
Passe encor sur les champs déserts. »

— « Le riche à l'indigent qui pleure,
Seigneur, donne-t-il de son pain ? »
— « Au seuil de la riche demeure,
Ami, le pauvre implore en vain. »

— « Seigneur, le sage au cœur farouche
Chasse-t-il, l'injure à la bouche,
Le repentir tremblant qui fuit ? »
— « Le cœur du sage est dans la nuit. »

— « J'ai vu la multitude vile
Courber le dos, et, sans combat,
Ainsi qu'une brute servile,
Porter le licol et le bât :
A-t-elle enfin brisé sa chaîne ? »
— « La foule est esclave, et la haine,
Lazare, en son cœur toujours bat. »

Digitized by Google

— « Du moins l'espérance divine
Jette dans l'homme ses lueurs ?
Il croit? et son âme devine
Une autre destinée ailleurs? »
— « L'espérance, mourante flamme,
Illumine à peine son âme,
Lazare, et la terre est en pleurs. »

— « O Jésus, puisque tout succombe,
Puisque, sous l'éternel effort
Du mal, le bien chancelle et tombe,
Laisse dormir celui qui dort.
Ici, vois-tu, je fais un rêve
Plus beau que la réalité,
Et que ne peut tuer le glaive
De la dure fatalité;
Je crois, pendant que je sommeille,
A l'amour, à la liberté :
Pourquoi veux-tu que je m'éveille ? »

— « Ami, je porterai donc seul
La croix pesante qui me blesse?

Or Lazare, à ces mots, se dresse
Et sort vivant de son linceul !

Tout en travaillant à ces poèmes, M. Robinot-Bertrand avait écrit en 1869 une nouvelle, *L'Insomnie de Claude,* dans la *Revue populaire* de Paris, et une autre, *Le long de la mer*, dans *la Revue de Bretagne et de Vendée.*

La Revue contemporaine inséra, la même année, cinq de ses pièces de vers.

En 1871, il collabora au *Parnasse contemporain*, où figurent deux de ses poèmes, *Neige blanche des hauts sommets* et *Le Paysan.* La Société académique de Nantes l'élut pour président en 1872, et, à la séance publique annuelle de 1873, il prononça un beau

Digitized by Google

discours sur *l'Art*, où il s'inspira heureusement des souvenirs que lui avait laissés un récent voyage en Italie.

En 1874, sa gracieuse idylle *La Fête de Madeleine* eut un très vif succès.

Abandonnant les vers pour quelque temps, il composa un roman philosophique, *Les Songères*, qui parut en 1877 et mérite d'être lu avec soin. On y trouve des descriptions d'une extrême élégance. Des articles sur ce volume ont été publiés dans *le Français, le Correspondant, le Journal de Paris*, *la Revue britannique*, *le Moniteur universel.*

M. Robinot-Bertrand était un artiste consciencieux, dont les œuvres, mûries à loisir, portent l'empreinte d'un esprit désireux d'atteindre à la perfection de la forme.

Il avait exercé quelque temps les fonctions de juge de paix à Vertou (Loire-Inférieure), après le 4 septembre 1870, et celles de conseiller de préfecture, à Nantes, depuis 1880 jusqu'en 1882, époque où son intelligence commença à subir la crise douloureuse qui l'a conduit lentement au tombeau.

Il a été inhumé, près de sa mère, le 27 octobre, à Basse-Indre, dans le cimetière, voisin de l'église romane, sur un coteau d'où l'on domine la vallée de la Loire.

Après y avoir accompagné son cercueil, étant resté quelques heures, au milieu des souvenirs du poète qui fut mon ami, j'ai essayé de lui rendre un dernier hommage, en écrivant les vers qui suivent :

Le convoi d'un poète

La cloche tristement tintait sur la colline.
Dans les prés inondés, les peupliers jaunis
S'inclinaient sous le vent qui chassait la bruine.
La Loire au pied du bourg roulait ses flots ternis.

Quelques rares amis suivaient le doux poète,
A son pays natal revenant pour dormir.

Digitized by Google

Sol maternel, sur toi qu'il repose sa tête,
Son front endolori, qui l'a tant fait souffrir !

Oh ! que l'oubli vient vite autour de ceux qui souffrent
Et qui ne peuvent rien pour les plaisirs d'autrui !
Dans l'abîme du temps combien de noms s'engouffrent
Sur qui durant un jour un rayon avait lui !

C'est ici qu'il rêva sa *Légende rustique*,
Qu'il médita ses chants *au bord du fleuve* écrits,
Devant cet horizon brumeux et poétique,
Dans ces prés verdoyants plantés de saules gris.

Il aimait ces flots où volent les mouettes,
La pente qui conduit au sommet du coteau,
Ces humides sentiers pleins de bergeronnettes,
Ces cyprès qui vont faire une ombre à son tombeau.

Dors en paix, pauvre corps, après tant d'amertumes.
Si tes yeux pour jamais sont clos par le sommeil,
L'esprit qui t'habitait, fuyant nos tristes brumes,
D'un coup d'aile est monté vers le divin soleil.

JOSEPH ROUSSE.

Digitized by Google

XVI*

LE CARDINAL DE BOISGELIN

(1736-1802)

Deux fois président de l'Assemblée nationale et rédacteur de cette magistrale *Exposition des principes* qui réduisit à néant les sophismes des promoteurs de la Constitution civile et schismatique du clergé, le cardinal de Boisgelin était déjà, longtemps avant de se voir revêtu de la pourpre romaine, l'un des plus nobles et des plus écoutés parmi les hauts titulaires de l'épiscopat français. C'est une des belles figures de la fin du XVIIIe siècle et, pour la bien dépeindre, une simple notice ne suffit pas, il y faudrait un gros volume. Je serai pourtant plus sobre de documents pour lui que je ne l'ai été pour Mgr du Coëtlosquet, parce que ses actes sont plus connus et que de bonnes études lui ont été déjà consacrées : la première par Mgr de Beausset, peu après la mort du cardinal, la seconde par M. de Carné, en 1874, comme introduction à une analyse de commentaires inédits sur Montesquieu. M. de Carné me fit l'honneur de me demander quelques-uns des éléments de cette dernière notice, et je ne saurais les mettre en œuvre avec autant d'autorité que lui. Je me bornerai donc à renvoyer à cette étude qui a paru, en mai 1874, dans le *Correspondant*, en ajoutant quelques détails typiques recueillis depuis cette époque et des indications bibliographiques qui n'entraient pas dans le cadre du savant académicien.

* Voir la livraison d'octobre 1885, pp. 257-267.

Digitized by Google

I

Famille et Jeunesse de Boisgelin

(1732-1765).

La famille de Boisgelin, maintenue d'ancienne extraction noble par arrêts des 7 et 15 décembre 1668, 3 juin 1669 et 24 décembre 1670, porte : *écartelé de gueules et d'azur, les deux quartiers de gueules (1 et 4) chargés chacun d'une molette d'argent à six pointes*, avec la devise : *In virtute vis*. Raoul de Boisgelin, qualifié de *miles*, jura l'ordonnance du comte Geoffroy d'Angleterre, et donna, en s'y conformant en 1213, à son juveigneur Raimond le partage à vie le plus ancien qui ait été fourni au cabinet du roi. Je ne sais pourquoi on lui attribue le titre de vicomte de Pléhédel, mais je constate que son fils aîné, Thomas, prit part à l'une des croisades de saint Louis, et donna à son frère Geoffroy, par des actes de 1294 et 1298, la terre de Boisgelin, située dans la paroisse de Pléhédel [1]. Cela suffit pour constater la haute noblesse de la famille. Aussi rencontre-t-on les Boisgelin figurant avec honneur dans toutes les montres de guerre et dans toutes les enquêtes ou réformations depuis celle de 1423, qui est la plus ancienne, jusqu'à celle de 1668, qui est la dernière. Les branches secondaires de la famille étaient fort nombreuses. Il y avait des Boisgelin de Kerarscoët, de Kervégan, de Kersaliou, de Kergomar, du Bot, de la Passée, de la Villemarquer, de la Gourdière, etc., qui furent réduites, par suite de partages, à des fortunes médiocres, ou qui ne surent pas accroître à chaque génération leur influence par des alliances ou des services importants, comme les Boisgelin de Kersa,

1. Voir une excellente étude sur la *famille de Boisgelin*, publiée par M. Lamare dans les *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord* en 1865, pp. 103-216; *Bulletins* de la même Société pour 1863, pp. 64 et 65 ; et *Revue des Sociétés savantes* d'avril 1866, p. 338-340.

Digitized by Google

de Kerdu, de Pléhédel et de Cucé [1]; les trois premières de celles-ci descendent d'Olivier, fils aîné d'Alain, qui vivait au XIVe siècle; elles restèrent d'épée et ont fourni, en particulier, des capitaines-généraux héréditaires des garde-côtes de l'évêché de Saint-Brieuc [2]. La branche de Cucé, à laquelle appartient le cardinal, descend de Guillaume, fils cadet de cet Alain et seigneur de Pontrévily en Pordic; elle entra dans la robe lorsque Jean, fils de Thibaud, devint conseiller au Parlement de Bretagne, et, depuis 1652, elle a fourni sans interruption des présidents à mortier au même Parlement.

Ce fut un brillant mariage qui fonda, vers la fin du XVIe siècle, la fortune des sieurs de Pontrevily, jusque-là fort modeste. Thébaut de Boisgelin épousa Radegonde de Rosmadec, qui hérita, en 1608, de tous les biens de son père Guillaume, le vaillant capitaine au service d'Henri IV, et, grâce à cet héritage dont les revenus fructifièrent, la branche cadette de la famille devint bientôt la plus puissante en acquérant d'abord en Cesson, près de Rennes, la terre de Cussé, qui avait été érigée en marquisat par lettres

1. Kersa est en Ploubazlanec, près Paimpol, et fut, jusqu'en 1790, la résidence de la branche aînée. — Kerdu est en Ploumiliau. — Cussé ou Cucé, en Cesson, près de Rennes.

2. C'est avec un légitime orgueil, remarque M. Lamare, que la famille de Boisgelin peut offrir dans une même génération : un chevalier de B., tué à la bataille de Parme en 1734; son frère, lieutenant de vaisseau, mort par suite des fatigues d'une campagne d'Amérique; Boisgelin Kergomar, père, blessé à Fontenoy en 1745 et mort de ses blessures; un de ses fils, tué à Raucoux en 1746; un autre ayant le bras emporté dans un combat sur mer en 1758; un quatrième, du même nom, blessé à Berg-Op-Zoom et obligé de se retirer du service; le marquis de Boisgelin-Kersa, mort dans la marine en 1757; un chevalier de Kersa, lieutenant-colonel des volontaires de Flandres, blessé à Hastembeck et à Crevelt; le marquis de Cucé, frère aîné de l'académicien, sous-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires, mort, en 1758, des blessures qu'il avait reçues à Saint-Cast; Charles-Eugène de Boisgelin-Pléhédel, capitaine de frégate, signalé pour plusieurs faits d'armes sur les côtes d'Amérique pendant la guerre de sept ans, sans compter le comte de Boisgelin, mort brigadier en 1764, après de brillantes campagnes, ni le baron de la Roche-Bernard, devenu maréchal de camp.....

L'*Impôt du Sang* (I, 218) ne cite que trois Boisgelin.

Digitized by Google

patentes de 1643, puis, en 1723, l'importante baronnie de la Roche-Bernard, qui était reconnue comme l'une des baronnies détachées à titre d'apanage des comtés primitifs de l'ancienne Bretagne. Le possesseur de l'un de ces grands fiefs pouvait, en qualité de baron, présider, sans être élu, l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne, pourvu qu'il fût lui-même noble d'ancienne extraction. Ce fut ainsi que le chef des Boisgelin de Cucé, Louis-Bruno, frère cadet de l'académicien, eut cet honneur aux sessions de 1778, 1780, 1786 et 1788.

Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgelin de Cucé, naquit à Rennes, le 27 février 1732, de Renaud-Gabriel, président à mortier au Parlement de Bretagne, et de Jeanne du Roscoët. Second de trois frères, il fut destiné, d'après la coutume, à l'état ecclésiastique, et l'on pourrait croire, au premier abord, que sa vocation ne fut pas sérieuse; mais un événement imprévu, qui aurait pu changer le cours de sa vie, ne tarda pas à démontrer qu'elle était absolument sincère et bien au-dessus des calculs mondains. Son frère aîné, guidon des mousquetaires, se fit bravement tuer en repoussant les Anglais sur la grève de Saint-Cast en 1758 : le jeune abbé de Boisgelin avait alors vingt-six ans ; après avoir achevé ses études classiques au collège des Jésuites de Rennes, il terminait ses études théologiques à Paris; mais, comme il était encore libre d'engagements définitifs, il pouvait quitter le petit collet et prétendre aux plus hautes situations dans la magistrature ou à l'armée... Il ne se laissa pas séduire : il déclara qu'il serait prêtre, et il n'hésita pas à reporter sur la tête de son frère cadet, Louis-Bruno, né à Rennes en 1733, le droit d'aînesse que lui conférait cette mort imprévue. Louis-Bruno, grâce à ce désintéressement, fournit une brillante carrière : d'abord colonel des gardes lorraines, il était, en 1780, maréchal de camp, maître de la garde-robe et ambassadeur de France à Parme. Président de la noblesse aux États de Bretagne, il signa la dernière protestation de cet ordre contre les nouveautés introduites dans les élections aux États généraux. L'abbé eût pu envier de pareils honneurs, car son père avait acheté depuis quinze

Digitized by Google

ans déjà la baronnie de Pontchâteau. Il préféra se donner tout entier à l'Église, prit aussitôt les ordres pour n'être pas tenté de revenir en arrière, et, comme le pape Benoît XIV venait de mourir, il partit pour l'Italie, afin de visiter Rome et le conclave.

Il revint en France l'année suivante, laissant à Rome et dans les différentes cours de l'Italie, dit le cardinal de Bausset, le souvenir le plus aimable de sa douceur et des agréments de sa société. « Celui qui écrit ces lignes, affirme l'éminent biographe, a recueilli lui-même à Rome les fruits de la bienveillance que l'on avait conservée pour sa personne; » puis il ajoute ce renseignement précieux: « On doit retrouver parmi les papiers de M. le cardinal de Boisgelin une relation manuscrite du conclave de Clément XIII, remplies d'observations fines, profondes, ingénieuses: on pourra y remarquer le jugement impartial et éclairé d'un homme habitué, dès sa première jeunesse, à considérer les affaires publiques d'un point de vue élevé, et un tableau des mœurs de la société de Rome, peint avec la grâce et le bon goût convenables à un pareil sujet. » Il est regrettable que cette relation n'ait pas été comprise dans l'édition des *Œuvres du cardinal de Boisgelin* publiée en 1818; car, après l'essai malheureux de M. de Carné en 1874 [1], il est peu probable que les héritiers des manuscrits du cardinal consentent à autoriser d'autre publication.

A son retour, l'archevêque de Rouen le choisit pour son grand vicaire au siège de Pontoise, et le roi lui accorda l'abbaye de Vauluisants [2], au diocèse de Sens.

L'abbé de Boisgelin, qu'on appelait alors l'*abbé de Cucé*, était, dès cette époque, un charmeur. « Il fut peu d'hommes, dit Bausset,

1. M. de Carné publia dans le *Correspondant*, en mai 1874, une étude biographique sur Mgr de Boisgelin, qui devait précéder l'analyse annoncée de précieux *commentaires* inédits de l'archevêque d'Aix sur l'*Esprit des lois*, de Montesquieu; mais les possesseurs du manuscrit original interdirent la publication de cette analyse.

2. *Gazette de France*, 21 août 1759. — Au mois d'avril 1762, il fut en outre nommé commendataire de l'abbaye de Saint-Maixent, au diocèse de Poitiers.

Digitized by Google

à qui la nature ait prodigué, à un degré aussi remarquable, toutes les qualités qui assurent cet utile ascendant qui est moins l'ouvrage de la force et de la puissance que celui du caractère personnel. C'était par l'effet de ce caractère, toujours ennemi de la contrainte et de la violence, qu'il préférait les moyens de douceur et de persuasion à ceux de l'autorité... La douceur de son caractère ne s'est jamais démentie, ni dans les affaires publiques, ni dans le commerce de la société. Les formes les plus décentes et les plus aimables, un grand usage du monde, une séduction de langage et de manières qui ajoutait à ses discours un charme et un intérêt dont il est difficile de se faire l'idée, lorsqu'on ne l'a pas connu ; une imagination brillante, un esprit prompt et pénétrant, une facilité extraordinaire pour exprimer toutes ses idées et pour les revêtir des couleurs les plus agréables, une instruction aussi étendue que variée le rendirent également propre à toutes les fonctions, à toutes les places, à tous les états : et, quoique annoncé de bonne heure par une grande réputation, il se montrait encore supérieur à l'opinion qu'on avait pu recevoir de son esprit et de ses talents... »

On ne s'étonnera donc pas qu'il ait été mis sur les rangs de l'épiscopat dès l'âge de trente et un ans. On parut même faire contre lui une espèce de règlement pour ne nommer aux évêchés que des ecclésiastiques âgés de trente-cinq ans ; mais on dérogea aussitôt pour lui à ce règlement en le nommant, le 20 décembre 1764, à l'évêché de Lavaur, dès l'âge de trente-deux ans. Il est vrai qu'il ne fut sacré que le 5 juillet 1767, dans l'église de Saint-Sulpice, par Mgr de Talleyrand-Périgord, depuis archevêque de Paris et cardinal [1], en même temps que M. de Grimaldi, évêque du Mans, et M. de Hercé, évêque de Dol, qui devait, en 1795, être fusillé à Vannes,

1. Tresvaux, *Eglise de Bretagne*. — M. Fisquet, dans la *France pontificale*, ne s'accorde pas avec cette date. Il dit que Boisgelin fut préconisé dans le consistoire du 4 février 1765, bullé dans celui du 3 avril suivant et sacré le 28 du même mois.

Digitized by Google

après l'affaire de Quiberon. Au moment de son sacre, l'abbé de Cucé avait trente-cinq ans accomplis.

II

L'Evêché de Lavaur

(1764-1770).

Le diocèse de Lavaur, situé dans la région qui a contribué à former le département actuel du Tarn [1], était l'un des plus petits de France. Ses affaires religieuses ou civiles ne pouvaient suffire à l'activité d'un esprit aussi ardent et aussi avide d'occupations que celui du nouvel évêque dont nous constatons la sollicitude à l'une des sessions des États de Languedoc, car c'est à son crédit qu'est due la construction d'un pont magnifique sur l'Agout, dont l'architecture savante et hardie a servi ensuite de modèle à des ouvrages du même genre [2].

Boisgelin, comme jadis Fléchier, qui avait occupé le même siège avant de monter sur celui de Nîmes, consacra les loisirs de cette douce et riante solitude à divers travaux littéraires parmi lesquels il faut citer tout particulièrement des études sur les poètes latins, tirées plus tard à un fort petit nombre d'exemplaires et aujourd'hui rarissimes.

C'est en particulier durant cette époque qu'il traduisit en vers français les *Heroïdes* d'Ovide, qui furent ajoutées à la traduction générale de Desaintange et que de furieuses inmitiés ont si cruellement reprochées au cardinal dans les derniers temps de sa vie. Traduire Ovide, même en l'expurgeant, remarque M. de Carné, est assurément un travail qui répugnerait aujourd'hui à la gravité d'un évêque : « Mais, au milieu du XVIIIe siècle, les habitudes littéraires

1. Lavaur est aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement du Tarn, à mi-distance entre Toulouse et Albi.

2. Notice de Mgr de Bausset.

Digitized by Google

étaient sensiblement différentes même chez les plus honnêtes gens ; l'amour du latin, sinon celui du grec, autorisait alors de singulières libertés et faisait passer sur des choses qui nous blesseraient très naturellement, parce que, sans être beaucoup plus moraux, nous sommes beaucoup moins lettrés. »

Il est certain que toutes ces lettres, enflammées d'amour, de Phèdre à Hippolyte, d'Ariane à Thésée, de Léandre à Héro, de Sapho à Phaon, de Paris à Hélène, et d'autres personnages de réputation fort compromise, sont assez inattendues de la part d'une plume épiscopale. Ovide y parle assez crûment le langage de la passion la plus vive :

Quidquid Amor jussit non est contemnere tutum,

fait-il dire par Phèdre à Hippolyte, et le prélat, en traduisant, enchérit encore ; ce qui n'était que prudence devient obligation :

Ce que l'Amour ordonne est pour nous un devoir;
Il règne et les dieux même ont senti son pouvoir...

Pour donner une idée exacte de la traduction de Boisgelin, il faudrait juxtaposer les vers latins aux vers français : on trouverait, à très peu près, la concordance exacte. Je ne puis me livrer ici à ce travail, qui prouverait que le traducteur a surtout cherché un exercice pour maîtriser sa pensée et assouplir son style, et je me contenterai de citer quelques passages, qui donneront une idée de sa versification. En voici un que j'extrais de la lettre de Didon à Enée :

... Mais quel peuple, pour toi préparant un asile,
Doit te céder les champs d'une terre fertile?
Iras-tu feindre encore et trahir des serments,
Et d'une autre Didon exercer les tourments?
Que de temps il faudra pour voir sur le rivage
Les murs naissants s'accroître au niveau de Carthage!
Et, si l'homme et le ciel ne te refusent rien,
Où pourras-tu trouver un cœur comme le mien [1]?
Tel qu'à la cire uni le soufre qui s'allume,

1. Unde tibi, quæ sic amet, uxor erit?

Digitized by Google

Tel que le pur encens qu'un feu sacré consume,
Mon cœur brûle, et mes yeux, dans l'ombre de la nuit,
Veillent, toujours ouverts, sur l'amant qui me fuit.
Il fuit tous mes bienfaits... et, reine méprisée,
Je devrais d'un ingrat abjurer la pensée ;
Mais, tandis qu'il se livre au soin de me trahir,
Je me plains, je l'accuse, et ne puis le haïr !
Prends pitié de ta bru, déesse de Cythère;
Amour, sous tes drapeaux fais combattre ton frère ;
Et que celui que j'aime, ô folle que je suis !
Sente du moins mes maux et plaigne mes ennuis !
Mais de sa mère en lui je cherche en vain l'image :
Le cruel n'en a pris les mœurs ni le langage;
Les arbres, les rochers, les monstres furieux
Ont engendré ce cœur insensible comme eux...

La richesse de la rime est remarquable, surtout pour l'époque, et l'on a droit de s'en étonner quand on pense aux efforts d'esprit qu'il a fallu pour rendre quelquefois, vers pour vers, de longs passages des *Héroïdes*. Cette particularité me frappe surtout dans la lettre d'Ariane à Thésée :

Je vis encor, Thésée, et les monstres, pour moi,
Ont été moins cruels, moins à craindre que toi.
Je t'écris sur ces bords, où seule, abandonnée,
J'ai vu par tes vaisseaux l'onde au loin sillonnée.
Par un sommeil trompeur mes sens furent surpris,
Et la ruse et le crime éveillaient tes esprits.
Des vapeurs du matin la terre était mouillée :
Les oiseaux murmuraient, cachés sous la feuillée [1].
Dans la molle langueur d'un premier mouvement,
J'étends un faible bras qui cherche mon amant.
D'un long tâtonnement la vague inquiétude
Vainement de mon lit parcourt la solitude :
Je m'éveille, me lève, et, pleine de terreur,
Du vide de ce lit j'envisage l'horreur;
Et tout à coup, témoin du sort qu'on me destine,
J'arrache mes cheveux, je frappe ma poitrine...

1. Tempus erat, vitrea quo primum terra pruina
Spargitur, et tectæ fronde queruntur aves.

Digitized by Google

Je ne crois pas qu'il soit possible de pousser plus loin l'exactitude de la traduction en vers, et je conclus de ce labeur acharné que, si Boisgelin laissait ainsi courir librement son imagination au milieu des trésors légers des littératures anciennes, ce n'était que pour opérer une diversion hygiénique en faveur de travaux plus sérieux et pour rompre son esprit à toutes les gymnastiques du style [1]. C'est en effet de cette époque précise que datent deux morceaux oratoires dont la réputation fut universelle et de longue durée. Je veux parler des deux oraisons funèbres du roi Stanislas et de Madame la Dauphine, prononcées à Notre-Dame par l'évêque de Lavaur, en 1766 et 1767. Turgot estimait la première à l'égal des chefs-d'œuvre en ce genre, et Dureau de la Malle affirmait devant l'Académie que la fin en semblait écrite par Fénelon et le début esquissé par Bossuet.

Il existe un grand nombre d'oraisons funèbres du roi Stanislas. Le P. Elisée, dans l'église primatiale de Lorraine, le docteur Coster, dans celle du collège de Nancy, le chevalier de Solignac, devant l'Académie royale des sciences et belles-lettres de cette ville, prononcèrent tour à tour l'éloge du *Philosophe bienfaisant :* mais tous les critiques du temps sont unanimes pour donner la palme au panégyrique de l'évêque de Lavaur [2], et la postérité doit consacrer ce jugement des contemporains.

Il était difficile de choisir un texte plus heureux que celui de ce verset du chapitre 22 du second livre des Rois : *Salvabis me a contradictionibus populi mei ; custodies me in caput gentium : populus quem ignoro, serviet mihi.* « Seigneur, vous me sauverez du milieu des contradictions de mon peuple ; vous conserverez mon rang

1. Les *Héroïdes* ne furent imprimées qu'en 1786, sous la rubrique de Philadelphie, et à 12 exemplaires seulement, par les soins de l'abbé Garnier, historiographe de France. On attribue aussi à Boisgelin un *Temple de Gnide*, imité de Montesquieu, s. l. n. d. in-8, et un *Recueil de pièces diverses en vers*, 1783, in-4.

2. Oraison funèbre de très haut, très puissant et très excellent prince Stanislas I, roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, duc de Lorraine et de Bar, prononcée dans l'église Notre-Dame-de-Paris, le 12 juin 1766, par Messire Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgelin de Cucé, évêque de Lavaur. — Paris, Hérissant, 1766, in-4°.

Digitized by Google

parmi les chefs des nations : un peuple qui m'est inconnu me sera soumis. » Par une rencontre extraordinaire, ce texte se trouve être l'abrégé et comme la prophétie de la vie entière de Stanislas. Boisgelin le paraphrasa magnifiquement, et, mettant d'abord en relief les hautes leçons politiques que provoquait l'attitude des factions à la veille du démembrement de la Pologne, il déroula devant ses auditeurs les grands exemples de résignation donnés par un prince auquel, en compensation de tant d'épreuves héroïquement supportées, la Providence réserva la mission si imprévue de gouverner un peuple qui lui était étranger..., puis il opposa à l'état du malheureux royaume de Pologne si tristement divisé contre lui-même les heureuses et tranquilles années dont lui fut redevable sa patrie d'adoption pleurant son chef bien-aimé : « A la gloire des héros, qui consiste à braver les périls, à soutenir les disgrâces, Stanislas unit celle des rois, qui consiste à rendre un peuple heureux; pendant trente ans, c'est le juste aux prises avec la Fortune; pendant trente ans, c'est le sage sur le trône. »

Ce thème était superbe et Boisgelin sut en remplir toutes les promesses. La lecture de cette oraison funèbre est véritablement saisissante, et au sentiment d'admiration presque continuel provoqué par le langage élevé de la première partie succède un attendrissement qui va jusqu'aux larmes lorsque l'orateur arrive à la peinture déchirante de la maladie du roi, de sa mort douloureuse et du désespoir de la foule à ses obsèques. L'effet est irrésistible et les plus endurcis sont émus.

Parmi les morceaux les plus pathétiques, je citerai celui-ci, qui se recommande entre tous par la vivacité et par la variété du mouvement. L'orateur avait peint tous les malheurs de la Pologne dévastée à la fois par ses alliés, par ses ennemis, par ses propres citoyens, et Stanislas réduit, par l'inflexible volonté du roi de Suède, Charles XII, à régner pendant cinq ans sur des cendres et sur des ruines. Il s'écrie alors :

« Ah ! si Stanislas en ce moment n'est pas le plus malheureux des hommes, s'il a pu goûter, au milieu des gémissements universels de sa

Digitized by Google

patrie, le plaisir barbare de régner sur elle, détruisons les honneurs que nous préparions à sa mémoire. Oublions soixante ans de vertus ! Que les orateurs s'imposent silence ! Prêtres du Dieu vivant, suspendez les sacrifices solennels ; nous verserons sur lui le sang de l'Agneau dans le secret du sanctuaire. Et vous, princes, grands, peuple, allez, retirez-vous : abandonnons tous ensemble ces fatales et trop pompeuses cérémonies qui n'auraient servi qu'à consacrer l'injustice et l'ambition..... »

Cette oraison funèbre, écrivait le rédacteur de l'*Année littéraire* [1], sera mise par tous les bons juges à côté des meilleures de Bossuet, de Fléchier, de Mascaron [2]. — Que Bossuet, disait Dureau de la Malle, cinquante ans plus tard, eût seulement retouché, fortifié un très petit nombre de passages, et l'ouvrage entier eût été digne de lui, quand il est le plus digne de lui-même.

Et pourtant, je préfère peut-être à l'oraison funèbre de Stanislas celle de madame la Dauphine, que Boisgelin prononça le 3 septembre 1767, sous les mêmes voûtes de Notre-Dame [3]. Dans l'éloge du roi de Pologne, l'orateur était soutenu par la richesse du sujet : il avait à peindre les jeux sanglants de la fortune, et de grands événements enfantaient naturellement de grandes pensées ; mais la vie de Madame la Dauphine ne présentait aucune de ces scènes

1. *Année littéraire* pour 1766, t. VII (323-338), et voir aussi le *Journal encyclopédique*, tome 1766 (p. 100-111).

2. « Vous me permettrez, Monsieur, ajoutait-il, d'observer, pour l'honneur de la Bretagne, ma patrie, que les deux prélats qui ont célébré si dignement, à Notre-Dame, les vertus de feu Mgr le Dauphin et celles du roi de Pologne, son aïeul, M. de Cicé, évêque d'Auxerre, et M. de Cucé, évêque de Lavaur, sont nés tous deux dans cette province. » C'est sans doute cette sorte d'homonymie qui a trompé l'éditeur des Œuvres de Boisgelin et lui a fait dire, dans une notice préliminaire, que son premier essai dans le genre de l'oraison funèbre avait été celle du Dauphin, dont on ne retrouve pas d'imprimé !

3. Oraison funèbre de très haute, très puissante et excellente princesse Marie-Josèphe de Saxe, Dauphine de France, prononcée dans l'église Notre-Dame de Paris, le 3 septembre 1767, par Messire Jean-de-Dieu de Boisgelin de Cucé, évêque de Lavaur. — *Paris*, Hérissant, 1767, in-4°. — M. de Carné a commis une double méprise : d'abord, en plaçant cette oraison funèbre avant celle de Stanislas qui est d'un an postérieure, et ensuite en supposant pour toutes les deux que Boisgelin était déjà archevêque d'Aix : il n'était encore qu'évêque de Lavaur.

Digitized by Google

dramatiqnes qui remuent fortement l'âme de l'auditeur ou du lecteur. Amenée de la cour de Dresde à la cour de Versailles, cette princesse n'avait de remarquable qu'une grande piété, un tendre attachement pour son mari et beaucoup de vertus domestiques. Boisgelin sut trouver dans son cœur ce qui manquait à son sujet, et prenant pour texte ce verset de l'Ecclésiaste : *Memento creatoris tui in diebus juventutis tuæ, antequam veniat tempus afflictionis :* « Souvenez-vous du Seigneur votre Dieu dans les jours de votre jeunesse, avant que le temps de l'affliction soit venu, » il l'appliqua merveilleusement à la vie de la princesse, dont presque toute l'existence n'avait été qu'un tissu d'infortunes. Le temps de la prospérité ne fut, en effet, pour elle qu'un temps d'épreuves où son âme se formait aux vertus nécessaires à l'adversité.

Pendant le récit de la maladie et de la mort prématurée du Dauphin, l'orateur, comme pour la mort de Stanislas, arracha des larmes à l'auditoire :

« Princesse, s'écria-t-il, vos malheurs étaient grands : vous en aviez senti tout le poids et vous n'en fûtes point accablée : votre constance égala votre sensibilité. Mais vous aviez un consolateur; vous pouviez déposer vos peines, verser vos larmes dans le sein d'un époux. Combien le tendre intérêt que vous lui inspiriez faisait renaître encore de doux sentiments dans votre âme au milieu de vos longs chagrins ! Vous aviez un consolateur. Ah ! trop malheureuse Princesse ! Qui pourra peindre l'excès de ses maux et le sort qui l'attend?

Chaque jour elle voit son époux dépérir sous ses yeux : chaque jour les éloges et les vœux de la patrie entière augmentent le sentiment de sa douleur. Quelquefois elle se laisse tromper par ses désirs : elle se livre à ces joies perfides de l'espérance qui rendent plus sensible le malheur qui les suit. Bientôt son imagination troublée se replonge dans les terreurs de l'avenir et, précipitant l'heure fatale, elle s'abîme dans l'horreur de ses pensées. Pendant quatre ans, elle n'a cessé de craindre, espérer, désespérer, et son âme alarmée a vécu dans les tourments.

Rappelez-vous les derniers temps où ce Prince nous fut montré [1] : quand il enchantait les regards de l'officier et du soldat, quand il ravissait

1. Au camp de Compiègne.

Digitized by Google

l'amour des Français et les hommages de l'étranger, un cri de tendresse et de respect s'éleva du sein de la Cour et retentit dans toute la France. Quel cri déchirant pour le cœur d'une épouse inquiète qui n'ose adopter l'erreur qui nous flatte ! A travers ces faibles couleurs que répand sur son visage le sentiment dont il est animé, elle voit ou croit voir les caractères empreints et la pâleur de la mort qu'il porte dans son sein : elle songe douloureusement en elle-même combien ces vifs témoignages de l'inclination des peuples pour l'héritier du trône sont justes et mérités; elle envisage, en retenant des pleurs qui sont prêts à couler, le bonheur qu'elle aurait goûté, le malheur qui la menace, et ce sentiment si profond du bien qu'elle possède ne sert qu'à lui faire mesurer d'avance toute l'étendue de sa perte et la fin de cette triste carrière qu'elle doit achever sans lui... »

Je m'arrête, parce que l'espace m'est mesuré. Cette éloquence sans enflure, sans prétention, sans jeux frivoles de l'esprit, sans antithèses enfantines, sans figures gigantesques ni maximes philosophiques exagérées, fort à la mode alors, possède, remarquait un critique contemporain, les caractères mêmes de feue madame la Dauphine, la force et la sensibilité [1].

L'évêché de Lavaur n'avait été donné à Boisgelin que comme une espèce de passage à un siège plus important dont la vacance ne paraissait pas devoir être éloignée à cause du grand âge de celui qui l'occupait. L'archevêque d'Aix, Mgr de Brancas, mourut le 30 août 1770, à soixante-dix-sept ans, et Boisgelin fut appelé le 4 novembre à recueillir sa succession. Nous allons désormais l'étudier sur un vaste théâtre.

RENÉ KERVILER.

(*La suite prochainement.*)

1. *Année littéraire.* 1767, tome V, (pp. 339-354), et voir le *Journal encyclopédique* de septembre 1767, pp. 84-90.

Digitized by Google

POÉSIE

—

VIEILLES ÉGLISES BRETONNES *

A M. Émile Grimaud.

De cantons en cantons,
A travers bois et landes,
Où s'en vont-ils en bandes,
Ces nomades Bretons,

Chantant à tour de rôle
Quelques pieux refrains,
Ouvriers pèlerins,
Leurs outils sur l'épaule ?

Ils vont sous le ciel bleu
Travailler sans salaire :
Ils se sont mis sur terre
A la solde de Dieu.

En tous lieux où s'élèvent
Des temples au Seigneur,
Ils vont ; et c'est l'honneur
Le plus grand dont ils rêvent.

* Les deux belles pièces dont l'auteur des *Maternelles* veut bien nous donner la primeur, feront partie d'un volume en préparation qui aura pour titre : *En Bretagne.*

Digitized by Google

Dans les sentiers étroits,
Fleuris d'ajonc sauvage,
Ils marquent leur passage
En y dressant des Croix.

Des églises gothiques
Leurs bras vaillants et sûrs
Ou bâtissent les murs,
Ou sculptent les portiques.

Des clochers, hautes tours,
Ils élèvent les pierres
Comme autant de prières
Qui dureront toujours.

Et ce sont des chefs-d'œuvres,
Accomplissant leurs vœux,
Légués à leurs neveux
Par ces pieux manœuvres.

L'Art à la Foi s'unit,
Et le ciseau fidèle
Sait fouiller en dentelle
Le chêne et le granit,

Pour mieux loger les Saintes
Et les grands Saints surtout,
Le long des murs debout
En belles robes peintes,

Pour décorer l'autel
Où descend de sa gloire,
Victime expiatoire,
L'Homme-Dieu, roi du Ciel.

Digitized by Google

Pleins de pieuse flamme,
Purs des orgueils humains,
Dans l'œuvre de leurs mains
Ils font passer leur âme ;

Nul d'eux ne songe à soi :
Grands artistes quand même,
Ils n'ont pour but suprême
Que d'affirmer leur Foi.

Sur leur œuvre inspirée
Pas un nom qui soit lu !
Ainsi qu'ils l'ont voulu,
Leur mémoire ignorée

Demeure sans renom,
D'âge en âge bénie ;
Nous savons leur génie,
Mais Dieu seul sait leur nom.

LES TISSERANDS

L'homme était vieux, très vieux. De sa main, jadis forte,
Il sciait du bois mort, de bien loin rapporté.
L'âpre vent de l'hiver s'engouffrait par la porte,
Les gonds avaient mal résisté.

Très vieille aussi, lançant la navette à grand'peine,
La femme était assise au métier du mari ;
Elle embrouillait souvent la trame avec la chaîne,
Surtout quand s'arrêtait son regard attendri

Digitized by Google

Sur le vieux, qui rendait le regard en sourire,
Se redressait tout fier, et lui montrant du doigt
Le tas qui grandissait, semblait ainsi lui dire :
« De longtemps tu n'auras pas froid. »

Ils avaient traversé de bien longues misères,
Manqué de tout souvent, mais ils s'aimaient entre eux ;
Le dévouement vivait dans leurs âmes sincères,
Et les deux pauvres gens n'étaient pas malheureux.

Ils étaient de ceux-là, — ces humbles au cœur tendre,
Sans envie et sans fiel malgré leur pauvreté —
Ils étaient de ceux-là qui d'en haut font descendre
Le pardon sur l'humanité.

SOPHIE HÜE.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

UNE JOURNÉE DANS L'ESPRIT CHRÉTIEN. Elévations vers Dieu pour les principales actions du jour, par M. l'abbé J. Dominique. — Nantes, Lanoë et Métayer, libraires, rue Saint-Pierre, 2.

Nous connaissions ces pages ravissantes, et, comme tout lecteur de la *Semaine religieuse*, nous souhaitions qu'elles fussent réunies et publiées en brochure. Nous les avons relues avec un plaisir nouveau. De combien d'ouvrages peut-on parler de la sorte ?

C'est qu'elles ont un charme particulier ; elles sont écrites dans une langue pure, toujours noble et gracieuse, qui revêt d'une forme séduisante la pensée philosophique et le haut enseignement chrétien. Puis, de ci, de là, ce sont des emprunts judicieux faits aux saints livres ; et, alors même que la citation n'est pas indiquée, on reconnaît, sous la plume élégante de l'écrivain sacerdotal, surtout dans les premiers chapitres, ce souffle inimitable et divin de la poésie biblique, dont il s'est pénétré.

Dans ses neuf élévations, l'auteur parcourt toutes les actions de la journée et indique de quels sentiments elles doivent être animées, pour produire leur poids de gloire... Assurément, d'autres écrivains ascétiques ont traité ce sujet, mais M. l'abbé Dominique n'en réédite aucun; il ne *conseille* pas, sur un ton plus ou moins sec ou onctueux, plus ou moins théologique ou naïf ; non, il prie, il chante. Lisez cette jolie page, que je cueille au hasard dans le bouquet :

« Prairies verdoyantes, tapis d'émeraude jetés par mon Créateur « sur la terre nue, vous me parlez de l'art divin tout comme le « ruisseau d'argent qui vous traverse et vous fertilise ; tout comme « la ligne de vaporeux azur qui indique les contours indécis des « lointaines collines ; tout comme la mer qui apparaît là-bas ré-

Digitized by Google

« fléchissant le ciel bleu et ses rares nuages errants ; tout comme « le merveilleux insecte qui vient butiner dans la corolle des fleurs, « et déploie avec complaisance ses ailes, tissu diaphane moiré des « plus chatoyants reflets ; tout comme la fleur elle-même qui « s'ouvre au sommet de sa tige flexible, étale quelques heures sa « parure nuptiale, puis se referme et se flétrit pour produire en « secret sa semence au germe mystérieux. »

N'est-ce pas un poème ?...

Toutefois, le lyrisme de l'expression s'allie à la réflexion profonde ou ingénieuse. Voici une définition de l'imagination et une appréciation de ses œuvres, qui intéresseront les lecteurs de notre Revue littéraire :

« L'imagination est un des éléments les plus précieux de l'ac- « tivité humaine, elle est la poésie de l'existence. C'est un man- « teau royal, trempé dans les plus éclatantes couleurs, constellé « de pierres précieuses que l'esprit humain a la prérogative de « jeter sur ses œuvres. Qu'on les en dépouille, il reste des sque- « lettes dénudés, qu'une vie sans flamme fait se traîner sur la « terre nue et froide. Eteignez ce feu aux sublimes ardeurs que « l'auteur de la vie a allumé dans l'esprit et dans le cœur de « l'homme, il fait noir dans cet esprit et dans ce cœur, il fait noir « sur la route de l'existence. Rien de grand, rien de fort ne peut « plus sortir de cette nature compassée et mathématique, qu'au- « cun élan ne soulève, qu'aucune noble passion n'excite, qui « manque de ces vives joies du sentiment où se retrempent les « énergies du devoir.

« Les saines œuvres d'imagination écloses sous votre regard et « dans votre crainte, Seigneur, outre cet accroissement de la vie « morale et sa prédominance sur la vie utilitaire et matérialisée, « ne développent-elles pas ce tact dans les habitudes, ce goût dans « les appréciations, cette noblesse dans les sentiments, cette cour- « toisie dans les rapports sociaux, cette distinction du cœur, de « l'esprit, des manières, qui sont merveilleusement séants à vos « serviteurs ? »

Digitized by Google

Et plus loin :

« C'est de vous seule, beauté toujours ancienne et toujours nou-
« velle, que doit s'inspirer le littérateur chrétien, vous seule que
« doit chercher le lecteur attaché à votre amitié précieuse, dans
« toutes les pages qu'il tourne à ses heures de loisir. Quelque
« vives, quelque attachantes que soient les affections humaines
« mises en jeu par son talent, elles doivent toutes s'absorber et
« se fondre dans votre seul amour, ô mon adoré Maître. Elles
« doivent préparer son règne absolu dans les cœurs, ou de près
« ou de loin. Ainsi, dans un morceau de savante et correcte har-
« monie, tous les accords successivement enchaînés l'un à l'autre,
« consonnances ou dissonances, se doivent finalement résoudre
« sur l'accord parfait de la finale, dont l'impression ne laisse plus
« rien à désirer pour l'oreille, la satisfait pleinement et lui fait
« oublier toutes celles qui précèdent. »

Il faudrait tout citer! Partout nous trouvons une remarquable fécondité dans les développements du sujet, une variété merveilleuse d'images justes et brillantes ; mais, nous le savons, le mérite littéraire, le seul que nous ayons à examiner, n'est que le mérite accidentel de l'œuvre ; elle a une portée plus haute. Mgr l'Évêque de Nantes l'a signalée dans son approbation : ce petit livre, a-t-il dit, fera du bien aux âmes ; c'est tout ce qu'en attend l'âme apostolique de l'auteur. Après cela, nous n'osons plus ajouter qu'un mot : une circonstance nous ayant mis aux mains les œuvres de Fénelon, en même temps que son livre, nous sommes allé de l'un à l'autre, sans remarquer parfois que nous changions d'auteur. Plusieurs ne s'en étonneront pas.

E. DES BUTTES.

BONHEUR PERDU, par Mme A. Fabry. — 1 vol. in-18, Blériot et Gautier, éditeurs. Paris, 1885.

Un critique excellent, dont les idées sont rarement fausses et qui écrit presque toujours en français (s'il écrivait toujours en français,

Digitized by Google

je le désignerais par son nom), — un critique excellent posait récemment cette question : « Quand donc les faiseurs de romans se décideront-ils à chercher ailleurs que dans les événements de 1870 des dénouements faciles ? »

Voilà le premier reproche que je veux adresser au joli roman dont je viens de transcrire le titre. — Quant à l'action elle-même, j'ai résolu de ne pas l'analyser, pour ne dispenser personne de lire un livre auquel j'ai le vif désir de procurer, au contraire, beaucoup de lecteurs. Cette action est la justification d'une thèse, et la thèse elle-même me semble empreinte d'exagération. Que le mal soit puni, même en ce monde, c'est ce que nous voyons chaque jour ; qu'il *doive* l'être, c'est ce que nous nous prenons bien souvent à espérer ; mais qu'il doive l'être à l'excès ; qu'une faute grave (quoique après tout excusable et à laquelle le jury le plus sévère comme le plus éclairé accorderait les circonstances atténuantes), soit punie, avec applaudissement de l'auteur, du malheur de toute la vie et de la mort même : c'est ce que je regrette, c'est ce que je trouve excessif. Et tout ce qui est excessif n'est ni vrai, ni digne de louanges.

Le titre aussi est fâcheux. Un bon titre est comme une prophétie. Les prophéties sont faites pour être comprises après l'événement ; elles disent tout et ne disent rien. De même, un bon titre doit à la fois tout dire et ne rien dire. Je reproche surtout à celui qu'a choisi Mme Fabry d'annoncer un roman triste. La vie réelle est déjà bien assez remplie de tristesses comme cela, sans que nous allions encore gratuitement nous associer aux malheurs fictifs de personnages imaginaires. Quand je lis un roman, c'est pour me distraire ; et je crois que, comme moi, beaucoup de gens évitent d'ouvrir un livre dont le titre ne leur annonce que des larmes.

Une larme a son prix : c'est la sœur d'un sourire ;

pourtant une forêt de saules pleureurs manquerait de charme.

Il est vrai que les personnages mis en scène par Mme Fabry n'inspirent qu'une compassion relative, quoique l'ensemble du

Digitized by Google

récit soit certainement saisissant, car ces personnages ne sont pas de chair et d'os. Ils laissent l'impression de silhouettes dessinées avec art, naturelles et bien posées, marchant et discourant selon toutes les lois de la logique et même de la vraisemblance, mais dénuées de vie. Non : ils ne *vivent* pas : aucune expression ne rend mieux ma pensée.

Je me suis demandé à quoi tient ce défaut, et je crois en avoir trouvé la cause, en comparant les ouvrages de Mme Fabry à ceux de Mlle Fleuriot. Celle-ci, même dans ses œuvres les moins soignées (et elle en livre trop au public, depuis quelques années, pour les soigner beaucoup), crée des personnages réellement vivants : on les voit, on les entend. Cela tient à ce qu'ils sont en effet pris sur le vif, observés : l'auteur peint d'après nature ; et c'est facile à tous. Dans quelque petit lieu que l'on vive, si borné que soit l'horizon, il contient toujours en abrégé le monde entier avec les mêmes vices, les mêmes vertus, les mêmes passions, les mêmes mobiles qui animent les marionnettes humaines sur les plus vastes théâtres. Si vous voulez tout tirer de votre cerveau, vous n'arriverez jamais à produire l'illusion, qui doit pourtant être votre but ; sans cela, vous n'auriez pas pris la plume apparemment.

*
* *

Voilà quatre griefs assez sérieux. Pour montrer que je ne passe rien à l'auteur, je lui chercherai encore deux ou trois petites querelles.

Ma première chicane portera sur le nom de son héros. J'attache, pour ma part, à cette critique une médiocre importance, mais j'ai entendu dire à de bons juges (à des juges sévères, si l'on veut), que le dur nom de *Carboureu*, outre qu'il est fort peu harmonieux, fera revivre dans bien des mémoires les plaisanteries de Mme de Sévigné sur les noms bretons.[1] Mais, hélas ! Mme de Sévigné n'est-

1. « Vous ai-je dit qu'il y avait des demoiselles à Vitré, dont l'une s'appelle Mlle de *Croque-Oison* (ailleurs *Kerque Oison*) et l'autre Mlle de *Kerlorgne* ? J'appelle la Plessis

Digitized by Google

elle pas admirée aujourd'hui plutôt de confiance qu'après lecture?

On a dit encore, et je trouve ce grief plus fondé, que l'auteur abuse vraiment de la particule et que M. *de* Carboureu, Mme *de* Bégard, M. *de* Rozieux, M. *de* Varade, venant après *le Baron* Dervelain et bien d'autres, c'est un peu trop. Je sais bien qu'à force d'entendre autour de soi chacun se gratifier d'un sobriquet, on ne voit plus partout que blasons et titres ; mais, quand le fleuve du Grotesque déborde, est-ce une raison pour aller y porter de l'eau ? Je sais bien aussi que le mauvais exemple est donné de haut à Mme Fabry et qu'aucun romancier ne mettrait en scène M. Pautalo et Mme Kuvaite sans les créer tout de suite Marquis de Pautalo et Baronne de Kuvaite. M. Octave Feuillet peut se reprocher d'avoir inauguré ce genre ; seulement les écrivains d'un tel ordre ne sont pas à imiter dans leurs faiblesses :

C'est par les beaux côtés qu'il leur faut ressembler,

d'autant que M. Feuillet s'est donné la tâche d'analyser fibre à fibre des cœurs de haut parage et qu'aucun détail n'est alors inutile pour bien poser dans son cadre et pour marquer l'individualité d'un héros. Ceux de Mme Fabry sont de modestes bourgeois bien *bourgeoisants*. Ecrivons donc simplement des histoires simples.

En voilà trop long sur un détail : il est vrai que mon observation a un caractère général. J'aurai fini avec cet article, quand j'aurai dit que si, dans le monde de l'épicerie, (celui de M. Pautalo et Mme Kuvaite), on dit « des dames » et « des demoiselles », M. le Marquis de Pautalo et Mme la baronne de Kuvaite ne connaissent pas ce style-là.

Mlle de *Kerlouche*. Ces noms me réjouissent !... Vous serez bien aise de savoir aussi que, l'autre jour, M. de *Bruquenvert* dansa très-bien le passe pied avec Mlle de *Kerikinili*. Voilà de ces choses que vous ne devez pas ignorer : ne m'attaquez pas sur les noms, j'y suis forte présentement. » (Mme de Sévigné à Mme de Grignan ; des Rochers, 19 juillet et 30 août 1671.) Qu'eût-elle donc dit d'un héros de ce nom, qu'on veut rendre intéressant et sympathique, et que l'on baptise du nom de *Carboureu* = *Kerbourru*, comme *Kerquoison* = Croque-Oison ? Voilà l'observation des juges *sévères*.

Digitized by Google

Pourquoi faut-il aussi que les provinciaux mis en scène par Mme Fabry confondent perpétuellement les curiosités ou les échantillons d'histoire naturelle avec les objets anciens que recueille, date et apprécie l'Archéologie ? Mme de Carboureu nomme indifféremment les uns et les autres des « antiquités » et range, sans aucune difficulté, dans les mêmes vitrines (comme il en était autrefois au Musée de Dinan, s'il faut en croire M. Pol de Courcy), une mâchoire de mastodonte et une collection de haches celtiques. Je crois qu'il y a là une intention, et que l'auteur a voulu ridiculiser l'ignorante légèreté de Mme de Carboureu ; mais alors l'intention n'est pas assez indiquée ni le trait assez accusé.

*
* *

J'ai vidé mon sac et témoigné suffisamment, je crois, non seulement de mon indépendance (elle est assez connue), mais de l'importance que j'attache au livre dont je parle. En me bornant à un éloge court (tous les éloges sont nécessairement courts) et banal, j'aurais traité l'auteur et l'œuvre avec indifférence, tandis que je prends l'un et l'autre au sérieux, comme il convient d'agir avec un collaborateur de cette *Revue* et un écrivain évidemment en progrès qui peut et qui veut aller plus loin. — Je le prouve, ce me semble — Me voilà libre maintenant de dire des deux un peu du bien que j'en pense. Pas tout : je n'en finirais point.

*
* *

D'abord, le livre est écrit en français, ce qui est rare. Certains écrivains en prennent à leur aise avec la morale ; d'autres (beaucoup d'autres) avec le bon sens ; presque tous avec la grammaire. A ce point de vue, le roman de Mme Fabry fait bande à part dans la cohue d'ouvrages avec lesquels son but *moral* pourrait le faire confondre.

Mme Fabry a un bon style : un peu guindé, un peu solennel, où le sourire se glisse rarement, mais c'est un bon style, naturel, facile (on lui a reproché sa facilité), et qui gagnera, comme il a déjà

Digitized by Google

gagné. Elle n'use jamais (oh ! la bonne note auprès de moi !) de l'argot à la mode ; elle ne s'est pas servie une fois, que je sache, du sot et ridicule mot de *Bébé*, qui heureusement ne s'emploie plus guère : ce n'est pas trop tôt.

Les caractères sont bien dessinés, bien soutenus, pas plus forcés qu'il ne convient pour obéir aux lois de l'optique littéraire. Il y a des descriptions très bien venues et qui ne font pas hors-d'œuvre, comme il y a des tableaux fort réussis. Les personnages inspirent une réelle sympathie. Les épisodes sont bien amenés et bien conduits ; quelques-uns me semblent très dramatiques, et j'avoue avoir été vivement intéressé (malgré de violentes préventions) par certain voyage de nuit que fait M. de Carboureu au milieu des avant-postes prussiens. Quoique le roman soit plutôt un roman de caractères, les incidents ne manquent pas ; ils sortent naturellement du sujet, sont assez fortement noués et heureusement dénoués. Que peut-on demander de plus ? Et qu'en dirai-je de mieux, ne voulant pas conter l'histoire elle-même ?

Si les *bons livres*, ce qu'on est du moins convenu d'appeler ainsi, la tourbe de productions ineptes dont les bibliothèques paroissiales sont inondées, dont on bourre les jeunes filles de toutes classes, comme si aucun esprit pouvait se contenter d'un pareil aliment, comme si tant de romanciers, en France et en Angleterre, n'avaient pas surabondamment prouvé que pour intéresser le lecteur il n'est pas nécessaire de le corrompre, encore moins de lui servir d'idiotes rapsodies ; — si les *bons livres*, dis-je, étaient tous à la hauteur de celui de Mme Fabry, ils ne seraient pas tombés dans le juste et universel discrédit où les tiennent ceux qui, dans le grand naufrage du goût, n'ont cherché leur refuge ni dans les obscénités de MM. Zola et Cie, ni dans les platitudes écœurantes de MM..... Ils sont trop nombreux et trop également nuls pour que j'en nomme aucun.

*
* *

Et pourtant je ne veux pas trop féliciter Mme Fabry d'avoir écrit son dernier livre. Je l'ai déjà dit : elle *peut*, et dès lors elle *doit*

Digitized by Google

faire mieux. Je l'attends au roman *gai* qui sera son chef-d'œuvre. Dans la carrière des lettres comme dans la vie, il faut, pour ne pas déchoir, monter toujours ; il faut tendre à la perfection pour arriver à créer des œuvres ordinaires : c'est une loi absolue ; il faut viser au-dessus du but pour l'atteindre. Je dirai donc à l'auteur de *Bonheur perdu :* Ne vous complaisez pas dans votre ouvrage ; mieux que personne vous savez juger ce qui est bon et ce qui est excellent : montez plus haut, ne vous arrêtez pas au bas de l'échelle. Votre second roman est supérieur au premier : le troisième doit être meilleur encore...

Mon plus intime ami, qui lit ceci par-dessus mon épaule, à mesure que je l'écris, m'arrête la main et s'écrie :

— Vous ne publierez pas cet article-là ?

— Pourquoi donc?

— Parce que vous êtes sévère, presque dur, et que les liens qui vous attachent à Mme Fabry doivent vous faire songer au proverbe : « Si tu avoues que ton ami est borgne, on dira qu'il est aveugle. »

— Mon cher ami, d'abord chacun sait que Mme Fabry a deux yeux excellents ; puis on pourra, en lisant son livre (et personne ne regrettera cette lecture), se convaincre qu'il est meilleur que je ne le dis ; enfin, les griefs que j'ai formulés portent sur des points secondaires et tiennent plus aux modèles suivis par l'auteur, à son milieu et à son école, qu'à elle-même, tandis que ses qualités sont bien personnelles et très grandes.

— Passe encore pour le public ; mais que dira Mme Fabry elle-même ?

— Elle verra que je voudrais ses œuvres parfaites et que je la traite d'ailleurs avec l'attention dont elle est digne.

— Au moins, vous ne signerez pas cela?

— Je le signerai.

— Pas en toutes lettres ?

— En toutes lettres. Voyez plutôt...

ROBERT OHEIX.

—

Digitized by Google

BRIZEUX, SA VIE, SON ŒUVRE, par M. Pierre Brun. — Brochure in-8°, Angoulême, 1885.

Les études se multiplient sur les poésies et la personne de Brizeux ; sa gloire devient vraiment populaire.

Nous en avons une nouvelle preuve dans la publication récente d'une conférence faite, en 1883, à Saint-Brieuc, par M. Pierre Brun, aujourd'hui professeur de rhétorique au collège de Cognac.

M. Brun est un fervent admirateur de Brizeux. Il connaît à fond ses œuvres et les travaux qui s'y rattachent. Il en apprécie, comme il convient, la fraîcheur, la grâce, la forme achevée, le sentiment délicat et profond.

Quoique né dans le midi, il comprend le charme des paysages et des coutumes de la Bretagne.

Sa conférence, élégamment écrite, se lit avec plaisir. Nous n'y avons pas trouvé de documents nouveaux sur Brizeux. Il serait désirable qu'on rassemblât les lettres éparses du poète. Il en écrivait peu, dit-on, mais il paraît impossible que la correspondance d'un artiste si fin, d'un caractère si élevé, ne permette pas de composer un recueil de lettres intéressantes. On arriverait peut-être ainsi à connaître plus intimement l'histoire de son âme discrète et solitaire.

J. R.

Digitized by Google

CHRONIQUE

—

Sommaire. — M. Edouard de la Bassetière. — Mgr Guilloux, archevêque de Port-au-Prince. — Séance annuelle de la Société académique de Nantes. — Elections de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.— Les fouilles de Petit-Mars et de Mauves.

Une mort des moins prévues et des plus douloureuses vient encore de frapper la Vendée, celle d'un de ses députés, M. Édouard de la Bassetière, auquel la *Semaine religieuse de Luçon* a consacré cette page touchante:

« Il y a quinze jours à peine, nous rendions les derniers hommages à l'un des hommes les plus considérés, les plus pieux et les plus dévoués du diocèse de Luçon. La tombe de M. le comte de Saint-Laurent est à peine fermée, et voici que nous avons à pleurer aujourd'hui la perte d'un homme qui appartenait, lui aussi, à la génération des âmes vraiment chrétiennes et généreuses.

« M. Édouard de la Bassetière a rendu pieusement son âme à Dieu le vendredi, 23 octobre, après une maladie qui nous donnait, depuis plusieurs semaines, de cruelles inquiétudes. A cette triste nouvelle, tous les cœurs ont été profondément affligés, car tous aimaient et vénéraient le sympathique député.

« Les obsèques ont eu lieu à Saint-Julien-des-Landes, mardi dernier, 27 octobre, sous la présidence de Mgr l'Évêque de Luçon, au milieu d'une assistance nombreuse, venue de toutes les parties de la Vendée.

« Homme distingué par les qualités de l'esprit et du cœur, M. de la Bassetière était, par le caractère, un homme éminent.

« Animé de la foi la plus éclairée et s'inspirant des plus fermes convictions, il réglait toujours sa conduite sur ses principes : il n'y avait de place, dans ses démarches, ni pour l'humeur ni pour les emportements impétueux. Ses intentions, on peut l'affirmer, étaient toujours droites et pures; par l'élévation de ses pensées, il se tenait bien au-dessus des préoccupations étroites ; il s'effaçait derrière la cause pour laquelle il combattait; il savait se sacrifier pour ne chercher en toute sincérité que le vrai et le bien.

« S'il n'a point embrassé la carrière ecclésiastique, comme plusieurs l'auguraient autrefois en voyant la piété de ses jeunes années, il n'en a pas été moins utile à la sainte Église, dont il a défendu les droits avec un

Digitized by Google

dévouement sans bornes et une intrépidité vraiment chevaleresque. Il était de ceux que la presse antireligieuse appelle parfois aujourd'hui « les évêques laïques » Les ennemis de la religion l'ont toujours trouvé devant eux sur la brèche. Quand il avait à parler de Dieu, de l'Église, des intérêts religieux, il s'enflammait, il s'enthousiasmait, et l'on sentait vibrer son âme dans sa parole émue.

« Au milieu des luttes de la politique, il est toujours resté calme et digne; il traitait ses ennemis mêmes avec une courtoisie et une loyauté qui leur inspiraient le respect. Nul n'a su mieux que lui unir la vaillance et la modération.

« Ses amis estimaient surtout sa sagesse, la justesse de ses vues, la droiture de son jugement : aussi était-il le conseiller d'un grand nombre d'hommes politiques et l'un des oracles du parti conservateur. »

Le concours qui se pressait aux obsèques de M. de la Bassetière était immense, dit *la Vendée*. Dès dix heures, une foule énorme envahissait les salons et la cour d'honneur du château. A onze heures, M. l'abbé Jeannet, vicaire général, faisait la levée du corps, et le funèbre cortège se mettait en marche à travers les séculaires allées de chênes de l'antique domaine. Les cordons du poële étaient tenus par MM. Gaudineau, sénateur, président du Conseil général; Merveilleux du Vignaux, ancien premier président de la Cour de Poitiers; de Baudry d'Asson, Maynard de la Claye, Godet de la Riboullerie, députés, et par l'un des plus anciens fermiers de la Bassetière, — touchant témoignage de l'intimité cordiale qui a toujours existé sur notre vieux sol vendéen entre le paysan et son *maître*.

Le deuil était conduit par MM. Henri de la Bassetière, le vénérable doyen du Conseil général de la Vendée; Louis et Jean de la Bassetière, de la Biliais; de Saint-Pierre et de Suyrot; Edmond de la Roche Saint-André, père, fils, beau-frère, neveux et cousin du défunt.

Après trois quarts d'heure de route, sous une pluie obstinée, la dépouille mortelle de notre éminent et regretté ami franchissait le seuil de l'église de Saint-Julien-des-Landes. Il serait difficile de désigner toutes les personnes qui assistaient à cette triste cérémonie. Ce qu'il faut constater, c'est que non seulement l'église regorgeait de fidèles, mais que la place et les rues avoisinantes étaient couvertes de personnes en prières ou en larmes. Toutes les notabilités politiques et religieuses de la Vendée étaient là : sénateurs et députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement de la droite.

Après l'office, célébré par M. le curé de Saint-Julien, Mgr l'évêque de Luçon a donné l'absoute, et, accompagné de soixante prêtres, a conduit le corps au cimetière, où deux éloquents discours ont été prononcés : l'un

Digitized by Google

par M. Emmanuel Halgan, sénateur, l'autre par M. le comte de Bessay, un des vétérans de la noblesse vendéenne.

M. Édouard de la Bassetière était un ami dévoué de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, à laquelle, l'année même de sa fondation, il avait bien voulu collaborer, en lui offrant de remarquables études, intitulées : *De l'influence du Christianisme sur le sort des classes souffrantes.*

— Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mgr Guilloux, archevêque de Port-au-Prince. Mgr Guilloux était originaire du Morbihan.

Sa mort est une très grande perte pour l'église d'Haïti. Mgr Guilloux était en effet un vrai et saint évêque, et c'était en même temps un administrateur très habile et très expérimenté. Mgr Guilloux était depuis seize ans évêque de Port-au-Prince.

Les funérailles ont eu lieu à Port-au-Prince avec une très grande solennité le 29 octobre dernier.

— La Société académique de Nantes a tenu sa séance annuelle, le dimanche 15 novembre, dans la salle du Cercle des Beaux-Arts. Son président, M. le docteur Guénel y a prononcé un discours des mieux pensés et des mieux écrits, sur l'*Éducation des femmes*. M. S. Maisonneuve, secrétaire-général, a fait le rapport annuel, et le secrétaire-adjoint, M. Jamet, le rapport sur le concours des prix, dont voici a liste : médaille de vermeil à M Andra, pasteur à Angers, pour une étude sur *La Noue Bras-de-fer*; médaille d'or à Mme Alexandre Moreau, née Orieux, pour un roman intitulé *Primevère ;* médaille de vermeil à M. Lucien Decombe, de Rennes, pour son recueil de chansons populaires d'Ille-et-Vilaine, et médaille de bronze à M. Achille Millien, pour une pièce de vers.

Le lendemain, les élections ont donné les résultats suivants : Président, M Eugène Orieux ; vice-président, M. le docteur Raingeard; secrétaire général, M. Jamet; secrétaire-adjoint, M. Gadeceau.

— La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine a ainsi renouvelé son bureau pour l'année 1885-1886: — Président, M. Decombe; — Vice-présidents, MM. l'abbé Guillotin de Corson et Saulnier; — Secrétaire, M. Philippe-Lavalle; — Trésorier, M. Harscouët de Keravel; — Bibliothécaire-archiviste, M. Vétault.

Le titre de *trésorier honoraire* est décerné à M. du Breil Le Breton.

Comité de publication. — MM. de la Borderie, Dupuy, l'abbé Hamard, de Monthuchon, de la Bigne-Villeneuve.

— Les nouvelles qui nous arrivent de Petit-Mars et de Mauves annoncent que l'année 1885 aura été féconde pour les progrès de la science archéologique dans la Loire-Inférieure. On se rappelle que, l'année dernière, M. Léon Maître, archiviste du département, guidé par les notes d'un

Digitized by Google

curé du dernier siècle, avait mis au jour, dans les marais de Petit-Mars, sur le terrain de la *forêt de Mars*, deux enceintes considérables noyées dans la tourbe et séparées par un espace de 500 mètres environ. L'une, double, fut reconnue pour être l'assiette d'un théâtre gallo-romain dont les gradins étaient en bois; l'autre, simple, formait un vaste cercle en fer à cheval, sans terminaison, et ne présentait aucun trait de ressemblance avec les monuments découverts en Gaule. Grâce à la sécheresse exceptionnelle de l'été, les travaux de recherche ont pu être repris, et une exploration minutieuse des douves de dessèchement a permis d'apercevoir et de mettre au jour les fondations des murs qui fermaient la dernière. La figure de l'ensemble est assez bizarre, et pourtant elle est complète. On a un fer à cheval qui se soude aux deux côtés arrondis d'un triangle ; en deux mots, on a une forme ovoïde. Étant donnée la nature du terrain, qui était autrefois une clairière entourée d'arbres, on ne croit pas que le monument ait pu être utilisé autrement qu'à des fêtes en l'honneur du dieu Mars.

Une voie romaine rattachait Petit-Mars à la Loire. M. Maître l'a suivie et il est arrivé sur les coteaux de Mauves, au milieu des débris d'une vaste station gallo-romaine que les habitants du pays nomment la *Ville de Saint Clément*. Les ruines ne sont pas toutes rasées jusqu'au sol ; quelques pans de murs debout ont éveillé l'attention. C'est ainsi que, dans le même mois, M. Maître a pu découvrir, dans le clos de vigne de *Mal-Bâti*, les fondations très apparentes d'un théâtre semblable à celui de Petit-Mars, mais un peu plus petit, et dans la propriété de Vieilecour, au Gros-Buisson, les trois parties bien distinctes d'un temple : le prodrome ou vestibule, la nef et la *cella* ou sanctuaire. Cette dernière partie, élevée à 1 mètre 70 au-dessus du sol sur des murs de 1 mètre 05 d'épaisseur, ornés en dehors d'un enduit rouge éclatant, se compose d'une aire de ciment et de cailloutis, encore intacte en beaucoup d'endroits. Le monument tout entier avait 40 mètres de longueur.

Sur d'autres points de Vieillecour, on a mis à découvert des fragments d'aires et d'enduits qui annoncent des habitations somptueuses. Il est donc à désirer que la Société archéologique ne laisse échapper aucune occasion de continuer des fouilles si heureusement commencées. Dès 1820, M. Richard, député de la Loire-Inférieure, appelait l'attention des curieux sur ce point de notre territoire gallo-romain ; il a même rédigé une notice que M. Maître a vainement cherchée à Paris et à Nantes. Nous faisons appel à l'obligeance des descendants de notre ancien député, pour qu'ils veuillent bien tirer de l'obscurité un mémoire qui prendrait en ce moment un grand intérêt d'actualité.

LOUIS DE KERJEAN.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

AMIS (LES) DE VICTOR DE LAPRADE, — BARTHÉLEMY ET JEAN TISSEUR, par Olivier de Gourcuff. — In-8°, 20 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Tiré à 100 ex.

CLUBS ET CLUBISTES DU MORBIHAN DE 1790 A 1795. Etude de mœurs révolutionnaires, par Philippe Muller, suivie de fragments inédits des Mémoires du greffier Blanchard. Gr. in-8°, LXXX-27 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de la Révolution*. Tiré à 50 ex.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-NAZAIRE PENDANT LES ANNÉES 1883 ET 1884. In-8°, 172 p. Saint-Nazaire, imp. Fronteau.

DOCUMENTS INÉDITS. — INSTITUTION DE COMTE PALATIN DE LATRAN EN FAVEUR DE JERÔME RIARIO-SFORZA ET JEAN HULOT DE BRAQUIS (1423 et 1525), par S de la Nicollière-Teijeiro. Gr. in-8°, 20 p. Tiré à 75 ex. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue historique de l'Ouest*.

ENFANTS (LES). — LES OISEAUX, esquisses intimes, par Paul Kerlor. — Pet. in-12, 48 p. Rennes, imp. Ch. Catel.

ETUDE SUR LE COMPLOT BRETON DE 1492, par M. E. Orieux. — In-8°, 19 p. Nantes, imp. L. Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*.

FONDATION (UNE) A LA CHAPELLE DE MISÉRICORDE A NANTES. 15 mars 1672. Gr. in-8°, 7 p. Tiré à 3 ex., papier teinté. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

GENIO (EL) DEL CRISTIANISMO, por el vizconde de Chateaubriand. Version castellana de Miguel de Toro y Gomez. 2 vol. in-18. Paris, lib. Garnier frères.

GLORIFICATION (LA) DE SAINT YVES, par Robert Oheix. — Pet. in-8°, 22 p. Evreux, imp. Ch. Hérissey.

Extrait du *Moniteur de Rome*, des 12 et 13 mars 1885. Tiré à 50 ex.

M. L'ABBÉ MATHURIN AUDO, par Robert Oheix. — In-8°, 8 p. Saint-Brieuc, imp. L. Prud'homme.

Extrait du *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*. Congrès de Lannion.

MÉLODIES POPULAIRES DE BASSE-BRETAGNE, recueillies et harmonisées par L.-A. Bourgault-Ducoudray, avec une traduction française en vers, adaptée à la musique, par Fr. Coppée. — In-4°, XVIII-117 p. Paris, Lemoine et fils, éditeurs, rue Pigalle, 17..... Prix net : 10 fr.

POÉSIES, par D. Caillé. Nouvelle édition. In-12, 35 p. Nantes, Imp. nouvelle.

PRINCIPES (LES) DE LA MORALE, par Emile Beaussire, membre de l'Institut. In-8°, 311 p. Paris, lib. Alcan ..... 5 fr.

Digitized by Google

LES SÉVIGNÉ OUBLIÉS

SOUVENIRS DU XVIIe SIÈCLE

III*

LE FILLEUL DE LA MARQUISE

Nos lecteurs nous pardonneront d'appeler leur attention sur un marin presque inconnu, brave comme l'ont été de tout temps les officiers de vaisseau, mais dont la biographie n'offre à notre curiosité aucun incident dramatique. Puisque nous essayons de rendre la vie et le coloris à quelques vieux portraits effacés de la galerie des Sévigné, la marquise nous en voudrait de passer, sans nous arrêter, devant son filleul, l'un de ses rares alliés dont elle ait parlé avec affection.

Elle s'occupe de lui dans plusieurs de ses lettres : elle le protège, elle le pousse, elle supplie Mme de Grignan de travailler à l'avancement de son parent. Devoir de marraine sans doute... N'y avait-il que cela dans cet empressement de bonne volonté et d'obligeance ? Le titre qu'elle invoquait pour recommander ce chevalier de Sévigné ne lui rappelait-il pas les lointains souvenirs de sa jeunesse, le premier éclat de sa beauté, les joies écourtées de sa lune de miel, son arrivée en Bretagne, toute l'aurore de sa vie ?

C'était, en effet, moins d'un an après son mariage. Marie de Rabutin-Chantal se trouvait seule aux Rochers. Henri de Sévigné, resté ou revenu à Paris, lui avait donné une procuration pour

* Voir la livraison de juin 1885, pp. 427-446.

Digitized by Google

régler diverses affaires et ne se pressait pas de la rejoindre[1]. On sait que sa charmante compagne ne lui inspirait guère qu'une assez tiède amitié. Si elle eût été la femme d'un autre, il l'aurait adorée ; mais la sienne, à quoi bon ?

La jeune marquise faisait sérieusement son apprentissage de de châtelaine, sous la garde de Mme de la Trousse[2]. Ses plaisirs se bornaient à des relations de parenté et de voisinage, alors à peine ébauchées, qu'elle eut tout le temps de cultiver[3].

Une partie de la plus proche famille de son mari habitait Rennes la moitié de l'année. Nos lecteurs connaissent déja Renaud de

1. C'est en vertu de cette procuration du 17 mai 1645 (suivant acte passé Paris devant Galloy et Richer, notaires au Châtelet), que la marquise a affermé pour six ans la métairie de Sévigné, en Cesson, près Rennes, par bail du 22 juillet de la même année. Nous trouvons encore sa signature au pied d'un arrêté de compte du 13 juillet par lequel elle acquittait diverses dettes contractées par son mari avant leur mariage (Minutes de Bertelot, notaire à Rennes.) —(*Archives de la Cour d'Appel.*) — Le marquis finit par revenir en Bretagne : il était au moins de retour en octobre; car, le 18 de ce mois, il signait comme parrain un acte de baptême à Notre-Dame de Vitré.

2. Henriette de Coulanges, veuve, depuis 1638, de François Le Hardi, marquis de la Trousse, maréchal des camps et armées du Roi, touchait de près à Mme de Sévigné : elle était la sœur de sa mère. Mme de la Trousse donna à sa nièce plus d'un témoignage d'attachement. A plusieurs reprises, elle vint lui tenir compagnie aux Rochers, notamment en 1645 et pendant l'hiver de 1647-1648, que la marquise, près d'accoucher de son fils, passa tout entier en Bretagne : un acte de baptême de la paroisse d'Etrelles, du 1er janvier 1648, est signé : *Henriette de Colanges.*

3. M. P. Mesnard, le savant historien de Mme de Sévigné, admet comme indiscutable que la marquise et son mari ont fait, après leur mariage, un séjour de quelques mois aux Rochers. Ce qui paraît certain, c'est que les jeunes époux, mariés le 4 août 1644, ont quitté Paris quatre ou cinq jours après, pour n'y revenir qu'en décembre ; du moins le *Journal* d'Olivier d'Ormesson semble l'établir. Qu'il y ait eu une tournée de famille, même en Bretagne, c'est possible : mais les recherches les plus minutieuses ne nous ont fait découvrir aucun document authentique duquel résulterait la preuve de ce long séjour attesté par M. Mesnard. Il n'y a même pas trace du marquis et de sa femme dans les registres paroissiaux d'Etrelles, de Vitré et de Rennes en 1644, non plus que dans les minutes du notaire chargé habituellement de leurs intérêts.

Digitized by Google

Sévigné, seigneur de Montmoron, conseiller au parlement [1]. Pendant le temps de son service, du mois de février au mois d'août, il demeurait rue Saint-Sauveur, près de la cathédrale, dans un vieux logis transformé depuis en un bel hôtel [2].

Le magistrat breton, père de deux enfants d'un premier lit, en avait six de Gabrielle du Bellay, sa seconde femme [3]. Deux de ces derniers n'étaient encore qu'ondoyés : ce fut l'un de ceux-ci, le plus jeune, que la marquise voulut bien tenir sur les fonts baptismaux.

La jeune femme ne pouvait refuser cet honneur à M. de Montmoron, cousin germain de son beau-père, oncle à la mode de Bretagne et ancien tuteur d'Henri de Sévigné. La tutelle avait été lourde et compliquée de procès sans fin. Il fallait bien qu'en reconnaissance de ces services, l'un des époux acceptât de bonne grâce de nommer leur petit cousin.

Nous nous figurons facilement l'attitude de l'élégante Parisienne dans ce milieu de famille et de société où sans doute elle devait remarquer beaucoup de jargon local et de gaucherie provinciale : aimable, cela va sans dire, mais un peu rougissante, avec une nuance de froideur et d'embarras, avec un sourire légèrement moqueur.

Quel dommage qu'au lieu ou à côté de la sèche rédaction d'un acte d'état-civil, nous n'ayons pas une page ou deux, même dix lignes, de la spirituelle Marie ! Si elle a écrit à ses amis de Paris le récit de la cérémonie, a-t-elle dû maltraiter ces pauvres Rennais ! Elle ne péchait pas par excès d'indulgence, et sa plume n'épargnait guère ceux qu'elle jugeait ridicules ou ennuyeux.

1. Voir notre précédente étude, *le Roman d'une dame de Sévigné.*

2. Aujourd'hui l'hôtel de Pioger.

3. Renaud de Sévigné épousa, en premières noces (contrat du ... avril 1619), Bonaventure Bernard, dame de la Bouexière, dont il eut un fils et une fille ; il se remaria, par contrat du 7 novembre 1627, à Gabrielle du Bellay, fille de Charles du Bellay, seigneur de la Feillée (au Maine) et de Radegonde des Rotours. Enfin, ainsi que nous l'avons indiqué ailleurs, il convola à de troisièmes noces en 1654, trois ans avant sa mort.

Digitized by Google

Puisque le hasard s'est refusé à mettre sous notre main une lettre inédite de Mme de Sévigné, contentons-nous des documents moins précieux, mais absolument précis, qui sont sous nos yeux.

Les deux baptêmes furent administrés le même jour — 25 juin 1645 — dans l'église de Saint-Etienne-lès-Rennes, d'où relevait l'hôtel de Montmoron [1].

Commençons par celui qui nous intéresse le moins.

Christophe-Jacques de Sévigné, né le vendredi 22 février 1642, eut pour parrain messire Christophe Budes, seigneur du Tertre-Jouan, conseiller au Parlement de Rennes, et pour marraine demoiselle Anne de Sévigné, fille unique de Renaud, née du premier mariage [2].

Puis s'avança l'autre enfant, âgé seulement de quinze mois, conduit d'une main par Mme de Sevigné et de l'autre par son oncle Jacques de Malnoë. On avait choisi pour compère à la marquise le beau-frere de Mme de Montmoron, personnage fort original, pour ne dire rien de plus [3]. Tallemant des Réaux, qui lui

1. L'église paroissiale de Saint-Etienne, où ont été baptisés sept des enfants de M. de Montmoron, était située hors des anciens murs de la ville, et son territoire, très étendu, englobait une partie de la paroisse actuelle de Saint-Sauveur. Elle n'est plus consacrée au culte depuis la Révolution et sert de magasin à l'administration de la guerre. Celle qui l'a remplacée, à quelque distance et sous le même vocable, est l'ancienne chapelle des Augustins.

2. Anne de Sévigné, née et baptisée en Saint-Etienne de Rennes, le 25 novembre 1624, fut mariée, le 19 septembre 1666, à Louis-François Le Febvre de Caumartin, marquis de Cailly, et mourut, sans enfants, le 22 décembre 1675 Le règlement de la succession de son père fit surgir des démêlés d'intérêt qui s'envenimèrent après sa mort entre son mari et ses héritiers naturels et aboutirent à une véritable guerre de famille ; les curieux incidents de cette lutte feront en grande partie le sujet de notre quatrième étude sur *les Sévigné oubliés*.

3. Jacques de Malnoë, seigneur de Marigny, Malnoë, Combourtillé, la Ronce, etc., était appelé communément *Marigny-Malnoë*. Il est né de Pierre de Malnoë, seigneur dudit lieu, et de Perronnelle Harpin, dame de Marigny,

Digitized by Google

consacre une de ses piquantes historiettes, le qualifie sévèrement : « C'est une espèce de philosophe cynique [1]. »

Le très médisant chroniqueur — il est prudent de ne pas prendre ses récits à la lettre — raconte que M. de Malnoë, peu de temps après avoir épousé Mlle du Bellay, jolie personne dont il était fort épris, s'avisa de devenir jaloux, à tort ou à raison. Un jour, il fit monter à cheval sa jeune femme, à peine âgée de vingt-deux ans, sous prétexte de l'habituer à l'équitation et de la mener chez des amis. Ce Barbe-Bleue, d'étapes en étapes, la conduisit jusqu'en Italie et là lui déclara froidement qu'il voulait lui ôter la vie : « Soit, répondit Mme de Malnoë, autant mourir ici qu'en France et autant dans huit jours que dans cinquante ans. » Après une discussion fort longue sur le genre de mort, elle choisit le poison. Son mari prépara le fatal breuvage et le lui présenta : elle n'hésita pas à le porter à sa bouche, et, comme elle allait l'avaler, il l'arrêta et lui fit grâce, à cause de son courage. Ils revinrent ensemble et vécurent dans la meilleure intelli-

et a été baptisé en Saint-Sauveur de Rennes le 14 mars 1600. Son nom s'écrivait aussi *Malenoë* ou *Mallenoë*.

Il a épousé, par contrat du 27 mars 1619, Eléonore du Bellay, sœur aînée de Mme de Montmoron : le mariage a dû être célébré au château de la Feillée (par. de Meslay, au Maine). Nous n'avons pas la date de sa mort : il vivait encore en 1664 ; sa femme est décédée vers 1666, laissant une fille unique, Suzanne, née et baptisée en Saint-Christophe-des-Bois (paroisse du pays de Vitré), le 22 août 1622.

Si l'on en croit Tallemant, Mlle de Malnoë, maintenue au couvent contre son gré, parce qu'on ne voulait pas la doter, se serait mariée à l'âge de 34 ans, sans le consentement de ses parents. Ce qui est certain, c'est qu'elle a épousé, probablement vers 1655 ou 1656, un gentilhomme, Gilles des Nos, seigneur d'Héménard, et qu'elle a hérité de la fortune de sa mère. Quant à celle de son père, elle n'a pas dû ajouter grand'chose à ses ressources, M. de Malnoë ayant vendu ses terres de Bretagne, Mâlnoë, la Ronce, etc, en janvier 1653, et Marigny le 14 octobre 1655 : les dettes payées, il était resté une somme disponible de cinquante mille écus, que M. de Malnoë avait partagée avec sa femme. Tallemant assure que M. des Nos tenta de faire interdire ses beaux-parents, mais qu'il échoua devant la justice.

1. *Historiettes* (édition Monmerqué et Paulin-Paris). Paris, 1854 1860, in-8°, tom. VII, p. 237.

Digitized by Google

gence, chacun suivant ses goûts et ne se gênant en rien. Ajoutons qu'une séparation de biens intervint entre eux.

Les deux époux avaient, paraît-il, un domicile distinct. Mme de Malnoë habitait, tantôt le Maine, tantôt Paris, où elle jouait beaucoup, — affirme Tallemant, — et même Rennes, où elle se trouvait en 1654 [1]. Son mari vivait souvent au Port-Louis ou à Hennebond, deux places dont il était le commandant militaire, en sa qualité de lieutenant du gouverneur titulaire; Armand-Charles, duc de Mazarin, La Meilleraye et Mayenne.

Quoi qu'il en soit, il entretenait, en 1645, avec son beau-frère et sa belle-sœur des relations assez amicales pour qu'on le priât de donner son nom à l'un de ses neveux avec Mme de Sévigné. Le choix d'un tel parrain fait regretter doublement la lacune que nous déplorions tout à l'heure. Un portrait de M. de Malnoë tracé par la marquise, quel régal pour la postérité !

Voici l'acte de baptême rédigé par le recteur de Saint-Etienne : les signatures permettront de reconstituer par la pensée ce petit groupe de proches parents et d'amis réunis autour du jeune enfant, auxquels il faut joindre Christophe Budes, un autre conseiller du nom de Sérent et Vincent Le Corgne qui, faute de place peut-être, n'ont signé que le premier acte :

JACQUES CHRISTOFLE, *filz de messire Renauld de Seuigné, seigneur de Monmoron, con^er du Roy au parlem^t de Rennes, et de dame Gabrielle Du bellay, son espouse, a esté baptisé sur les fontz baptismaux de l'Eglise paroiessielle de Sainct Estienne les Rennes, nay et venu au monde le jour de pasques, vingt et septiesme mars mil six centz quarante et quatre; parrain messire Jacques de Mallenoe, seigneur dud. lieu, gouverneur du fort Louys; marraine Dame marie de Rabustin Chantal, espouse de messire henry de*

1. *Historiettes*, id., id. — Voir aussi *le Roman d'une dame de Sévigné*, livraison de juin 1885, p. 434.

Digitized by Google

Seuigné, seigneur baron dud. lieu. Ce vingt et cinquiesme juin mil six centz quarante et cinq [1].

MARIE DE RABUSTIN.
JACQUES DE MALLENOE.
HENRIETTE DE COLANGES. RENÉE DU BOUILLYE.
MARIE DE VAUCLIN. MARIE DESPINOZE.
RENÉE DE BOURGNEUF.
RENAULT DE SEUIGNÉ.
GABRIELLE DU BELLAY.
CHARLES DE SEUIGNÉ.
DESCLAUX.
P. DE LORGERIL.

1. Registres paroissiaux de Saint-Etienne (*Mairie de Rennes*). — Dans cet acte textuellement reproduit, on remarquera qu'Henri de Sévigné est qualifié de *baron* et non de *marquis* : son père ne portait que le premier de ces titres et son marquisat, de très fraîche date, n'était pas encore très connu à Rennes. Nous ferons aussi observer que la signature de Mme de Sévigné était habituellement, même alors, *Marie de Rabustin Chantal.*

Quelques brèves indications renseigneront les lecteurs sur les autres signatures de cet acte:

Henriette de Colanges, — marquise de la Trousse, tante de la marquise.

Renée du Bouillye,—parente des Sévigné par sa mère, Marguerite de Rosmadec, femme de Christophe Budes, parrain de l'autre enfant. C'est sa bru, Jeanne Brandin, morte en 1683, qui a fondé à Rennes le couvent des Filles de la Vierge, dites *dames Budes.*

Marie de Vauclin, — cousine germaine de M. de Montmoron par Gillette de Sévigné, sa mère, veuve de René de Poix, seigneur de Fouesnel.

Marie Despinoze, — mariée depuis 1640 à Renaud de Poix, seigneur de Fouesnel, conseiller au Parlement, fils de Marie de Vauclin. — Mme de Sévigné ne l'aimait pas, malgre la parenté : nous aurons l'occasion de la retrouver en donnant, dans un appendice, quelques détails sur la *Couvée de Fouesnel.*

Renée de Bourgneuf, — propre nièce de M. de Montmoron, fille de Nicolas de Bourgneuf, conseiller au Parlement (mort noyé à Cesson le 8 juin 1629), et d'Anne de Sévigné, remariée à Jean-Baptiste de Sicqueville, née à Rennes le 30 septembre 1625. Elle était sur le point d'épouser Eugène-Joseph Rogier, comte de Villeneuve, dont la mère était devenue, en secondes noces, femme du premier président Henri de Bourgneuf : mariée par contrat du 23 juillet

Digitized by Google

Singulière idée de donner à deux frères les mêmes prénoms dans un ordre inversé, ceux des deux parrains. Le jeune Sévigné n'en était pas moins le filleul de la marquise, grand honneur dont il a pu s'enorgueillir, car elle ne l'a pas prodigué.

A cette époque, beaucoup de femmes de son rang se faisaient un devoir de nommer fréquemment les enfants de leurs parents et ceux de leurs amis, de leurs domestiques, de leurs fournisseurs, de leurs officiers de juridiction et de leurs tenanciers. La châtelaine des Rochers s'est à peu près affranchie de cette obligation morale [1]. Faut-il s'en prendre aux circonstances ou croire que la noble dame, Bretonne par raison, n'a pas tenu à se rendre populaire ? Nous penchons volontiers pour cette dernière hypothèse.

1645, elle est devenue veuve le 17 septembre 1678, après avoir perdu une fille unique âgée de treize ans, et paraît s'être fixée à Paris, où elle est morte le 2 novembre 1698.

Renauld de Sévigné et *Catherine du Bellay,* — père et mère de l'enfant.

Charles de Sévigné, — frère aîné de Jacques-Christophe, né du premier lit. Nous parlerons amplement de lui dans une autre étude.

Desclaux. — Antoine Desclaux, prêtre originaire du diocèse de Toulouse, docteur en théologie, titulaire d'un siège de chanoine de l'Eglise de Rennes, dans lequel il avait succédé à Charles de Sévigné. Nous renvoyons pour plus de détails à l'appendice, où nous consacrerons quelques lignes aux *Sévigné, gens d'église.*

P. de Lorgeril, — recteur de Saint-Étienne, qui exerça son ministère dans cette paroisse, de 1632 à 1675.

1. Nous avons eu la curiosité de rechercher dans les registres de catholicité, tant à Rennes qu'à Etrelles, Vitré et d'autres paroisses, les actes où a comparu Mme de Sévigné, comme marraine : ils sont en très petit nombre. Nous ne connaissons à Rennes que celui du 25 juin 1645. Elle a nommé à Étrelles, le 1er janvier 1648, Marie Le Sauvage, et, le 15 août 1658, Henry-César Sigay de la Goupillière, fils du sénéchal de la juridiction des Rochers ; à Louvigné-de-Bais, le 18 septembre 1656, Charles de Poix, son cousin, fils de Renaud de Poix et de Marie d'Espinoze ; à Argentré, le 18 septembre 1645, dans la chapelle du château, Charles-Marie du Plessis, mort recteur de cette paroisse, le 20 mars 1702, frère de cette demoiselle du Plessis dont elle a fait tant de gorges chaudes, et le 7 juillet 1685, Alexis-Marie de Valory, fils de Philippe-Emmanuel de Valory et de Renée de Marcille, dame d'Argentré. Voilà ce que nous avons pu découvrir, avec l'aide de notre savant ami, l'abbé Pâris-Jallobert.

Digitized by Google

Revenons à Jacques-Christophe. Nous ne savons rien de précis sur sa première éducation : une signature très correcte et très lisible sur un acte de 1653 témoigne qu'il avait reçu l'instruction élémentaire que comportait sa situation sociale [1]. Il était dans sa quatorzième année lorsque son père, veuf de Gabrielle du Bellay vers 1652 et remarié pour la seconde fois en 1654, mourut à son château de Montmoron, le 5 septembre 1657, le laissant tout à fait orphelin.

Christophe-Jacques et lui furent placés sous la direction d'un tuteur. L'heureuse insouciance de leur âge les fit échapper alors aux soucis d'une situation obérée et embarrassée. Ils en souffrirent plus tard, comme nous le dirons bientôt, et nous verrons, dans une autre étude, quelle conséquence désastreuse elle entraîna pour les aînés de la branche de Montmoron.

Lorsque le moment arriva de choisir une carrière, deux voies s'offrirent à Jacques-Christophe, les armes ou l'Église. Un de ses aînés, René, s'était déjà fait une belle part de bénéfices ecclésiastiques [2] : il préféra l'habit militaire au petit collet et entra dans la marine royale où servait alors son frère Gilles, celui à qui sa mauvaise étoile avait donné pour femme Marie de Keraldanet. Christophe-Jacques l'y suivit deux ans plus tard.

L'instruction professionnelle des officiers de marine n'était pas encore règlementée comme elle l'a été peu après. Les jeunes gens, admis d'abord à titre auxiliaire pour apprendre ce dur métier, recevaient ensuite une commission lorsqu'ils avaient justifié de leur aptitude et de leurs connaissances spéciales. Jacques de Sévigné fut nommé enseigne le 18 juin 1664 et embarqué sur l'*Ecureuil*, commandé par M. de Preuilly d'Humières. Le grade de lieutenant de vaisseau se fit attendre jusqu'au 1er mars 1673. Les deux frères l'obtinrent au cours de la campagne de la

1. Registres paroissiaux de Saint-Étienne (*Mairie de Rennes*) : acte de baptême du 24 juin 1653.

2. L'abbé de Sévigné aura sa place dans notre appendice.

Digitized by Google

Manche contre les Hollandais (1672-1673), dans laquelle ils se signalèrent par leur bravoure [1].

Nous retrouvons le filleul de la marquise à Toulon en 1675: tout porte à croire qu'il servait depuis l'année précédente sur la flotte de M. de Vivonne et qu'il avait peut-être fait partie de la brillante expédition contre Messine, dirigée par le chevalier de Valbelle.

L'occasion se présenta pour lui de se souvenir de sa marraine et de faire un pressant appel à son cœur. Le comte de Grignan, mari de sa cousine, avait le gouvernement de la Provence, avec le titre de lieutenant-général, et entretenait les meilleures relations avec le ministère de la Marine. Mme de Sévigné se prêta complaisamment à solliciter son gendre en faveur de son filleul et si ses efforts ne furent pas immédiatement couronnés de succès, ils eurent au moins pour premier résultat d'assurer au jeune officier un accueil bienveillant dans la maison de Grignan. Jacques-Christophe ne demandait pas moins que d'être nommé capitaine de vaisseau, après deux ans de service dans le grade inférieur, et comme le fait observer M. Jal, le ministre, si disposé qu'il fût à satisfaire Mme de Grignan, pouvait difficilement faire droit à cette prétention.

Relisons ces passages des lettres de la marquise à sa fille :

Il y a un chevalier de Sévigné à Toulon qui est votre parent et mon filleul [2]. Le chevalier de Bons dit qu'il est fort brave. S'il va saluer M. de Grignan, je le prie de lui faire quelque honnêteté particulière à cause du

1. *Histoire de la Marine Française*, par le comte de la Pérouse-Bonfils, 1855, 3 vol. in-8o. — *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 1872, 2e édition, gr. in-8o, col. 1129 et s. Dans cet article, M. Jal, l'auteur du dictionnaire, ancien archiviste du ministère de la Marine, donne les états de service de ces deux officiers : il a pu facilement les dresser d'après les documents officiels, et nous lui avons emprunté les dates de promotion du filleul de la marquise.

2. Il est bon de faire connaître que pour se distinguer l'un de l'autre, Jacques-Christophe prenait le titre de *chevalier de Sévigné* et son frère celui de *chevalier de Montmoron*.

Digitized by Google

nom. Il voudrait bien avoir un vaisseau. Vous qui gouvernez M. de Seignelay [1], vous pourriez bien aisément faire son affaire [2].

L'année suivante, elle revient à la charge :

J'embrasse M. de Grignan et le remercie des bontés qu'il a eues pour le chevalier de Sévigné : c'est mon filleul. Il m'a écrit une lettre toute transportée de reconnaissance. Quand M. de Grignan trouvera l'occasion d'écrire ou de parler pour lui, j'en serai ravie. Il s'ennuie fort d'être subalterne. J'ai ouï dire qu'il était brave garçon et qu'il méritait bien un vaisseau. Si c'est l'avis de M. de Grignan, vous devez l'en faire souvenir [3].

Sa dernière lettre, en 1677, est plus pressante encore :

Je vous prie de dire à M. de Grignan que je le supplie d'écrire à M. de Seignelay ou à M. de Bonrepos [4] pour obtenir le congé du chevalier de Sévigné pour venir solliciter cet hiver un vaisseau : il y a bien des places vacantes Le pauvre garçon m'a écrit quatre fois : il est à Messine et me fait pitié : c'est sa vie, c'est son pain. Aidez-moi à le servir. Vous savez comme il s'appelle : si cela ne vous touche, c'est mon filleul [5].

Mme de Sévigné disait vrai : le grade si activement sollicité, c'était le pain, c'était la vie du chevalier. L'héritage paternel, morcelé, péniblement liquidé, dévoré par les procès, n'avait dû lui apporter qu'un faible émolument. Du côté de sa mere, sa part de cadet devait être fort mince.

Cette situation si réduite, dont sa marraine parle avec tant de compassion, lui fut un jour durement rappelée.

Le 8 octobre 1671, Jacques-Christophe se trouvait avec d'autres intéressés dans la salle basse du présidial de Rennes, où le séné-

1. Le marquis de Seignelay, fils de Colbert, administrait, avec son père, le département de la Marine.
2. Lettre du 17 novembre 1675 (*Lettres de Mme de Sévigné*, édition Hachette, 1862, in-8o, tom. IV, p. 241).
3. Lettre du 5 août 1676. (Édition citée, tom. V, p. 4 et 5).
4. Premier commis de M. de Seignelay dans les bureaux de la Marine.
5. Lettre du 3 septembre 1677. (Édition citée, tom. V, p. 308 et 309).

Digitized by Google

chal de la juridiction du chapitre de cette ville tenait ses audiences. Le comte de Montmoron, fils aîné et héritier principal et noble de Renaud de Sévigné, prétendait empêcher la lecture de bannies et l'adjudication de biens saisis dépendant de la succession bénéficiaire de son père. Le Fevre de Caumartin, marquis de Cailly, son beau-frère et son adversaire acharné, voulait au contraire qu'il y fût procédé sans retard. La discussion s'anima, et le chevalier de Sévigné y mit son mot. Les dires des parties furent rédigés par écrit et au moment où le filleul de la marquise se préparait à apposer sa signature sur le procès-verbal, M. de Caumartin, prenant un ton de raillerie et de dérision, l'apostropha en ces termes :

— Vous pouvez encore faire un voyage sur mer tout à votre aise, vous serez au retour aussi gueux qu'à présent.

— Si vous aviez payé vos dettes, répondit le jeune officier, vous seriez aussi gueux que moi.

— Vous en avez menti, riposta le marquis.

Plusieurs assistants exprimèrent leur étonnement qu'on osât donner un démenti de la sorte à un homme de qualité. Le chevalier de Sévigné et M. de Caumartin, fort irrités l'un et l'autre, se mirent en posture de tirer l'épée. A ce moment, le marquis de Coetlogon [1], lieutenant pour le roi dans la haute Bretagne et gouverneur de Rennes, qui était par hasard dans la salle et causait dans un coin, s'aperçut de la querelle et sépara les deux antagonistes :

— Halte-là, messieurs ! fit-il : puisqu'il est nécessaire que j'interpose l'autorité du roi, je vous défends, de la part de Sa Majesté, de parler ici d'autre chose que de vos affaires.

Le chevalier, trop ému sans doute pour se calmer soudai-

1. René, marquis de Coetlogon, né à Rennes le 3 janvier 1621, fils d'un conseiller au parlement, Louis de Coetlogon, vicomte de Méjusseaume, tenait son titre de son oncle, le marquis de Coetlogon dont il épousa la fille. Il est mort en fonctions le 29 avril 1683.

Digitized by Google

nement, prit le parti de sortir : le trouble s'apaisa et le juge put rendre sa sentence [1].

Cette scène caractéristique montre bien, entre autres choses, que le pauvre officier avait grand besoin d'avancer. Il n'attendit plus longtemps, car il fut compris dans la promotion du 7 février 1678.

Dès lors le chevalier était en position de se marier. Ce fut probablement à Brest, son port d'attache, que se négocia l'union qu'il contracta deux ans plus tard.

A l'âge de trente-six ans, il s'allia à une famille fort ancienne de Lannilis et épousa, par contrat du 10 août 1680, Marie-Anne du Mescam ou de Mescam, dame de Mescaradec, fille de Guillaume, seigneur du Stangier, et d'Anne Franquet, dame de Crec'hanton (en Saint-Pol), de dix ans plus jeune que lui [2].

A partir de cette époque, la carrière de Jacques-Christophe resta stationnnaire : la croix de Saint-Louis et une pension de mille livres furent les dernieres faveurs dont on récompensa ses services [3]. Son frère et lui furent plusieurs fois pourvus de commandements [4]. L'un deux — on ne dit pas au juste lequel —

1. Ce récit est emprunté à un procès-verbal dressé par Gohier, notaire à Rennes, que le comte de Montmoron avait amené à cette audience pour constater ce qui s'y passerait. (Minutes de V. Gohier, 1671. — *Archives de la cour d'Appel.*)

2. Nous devons quelques-unes de ces indications à l'obligeance de M. de Courcy. — La famille de Mescam a été déclarée d'ancienne extraction à la réformation de 1668. Dès 1446, Yvon de Mescam était un des nobles de la paroisse de Lannilis, où son descendant Claude de Mescam est désigné, en 1636, comme propriétaire de Mescaradec. (*Anciennes réformations.—Montre des évêchés de Cornouaille et de Léon en 1636.*) — Les Mescam portaient *d'azur à trois têtes arrachées d'argent, deux et une.* Dans l'armorial de 1697 (Bibliothèque nationale), ces armes sont accolées à celles de Sévigné (*écartelé de sable et d'argent*). M. Jal, à ce propos, copiant une erreur de l'armorial, a écrit *du Meseau* pour *du Mescam.*

3. *Le Mercure galant* d'avril 1697 donne l'état des officiers de marine récemmnent pensionnés, parmi lesquels MM. de Sévigné.

4. Une note des *Mémoires de Dangeau* (édition de 1818, I, p. 443) men-

Digitized by Google

se distingua, le 10 juillet 1690, à la célèbre bataille navale du Cap Béveziers (côte d'Angleterre), qui donna la victoire à la flotte française sous les ordes de Tourville contre les Anglo-Hollandais : la relation de M. de Châteaurenault signale la conduite de M. de Sévigné, commandant le vaisseau d'avant-garde *le Courageux* [1].

A terre, la vie de notre chevalier s'écoula paisible, partagée entre sa résidence habituelle à Brest et quelques séjours dans ses terres du Maine. Il tenait du côté maternel, soit directement, soit par suite d'arrangements avec Christophe-Jacques, les seigneuries du Coudray (par. de Saint-Denis-au-Maine), de Chémeré-le-Roi, la Bazouge, etc., qui avaient appartenu à sa grand-mère Radegonde des Rotours [2]. Nous le trouvons dans ce pays en 1688 et en 1692, où son passage a laissé des traces : il y a perdu un fils et nous y rencontrons l'une de ses belles-sœurs, Françoise-Marcelle du Mescam, mariée à René Raison, sieur de la Peignière, lieutenant et procureur des juridictions dépendant de ces seigneuries [3].

Le comte de Sévigné (il se qualifiait ainsi depuis que Christophe-Jacques et lui restaient les derniers de la branche de Montmoron) n'arriva pas à la vieillesse. Il était devenu fort gros : une grave maladie épuisa sa constitution, et au printemps de 1700, on put entrevoir à bref délai un dénouement fatal.

tionne deux bâtiments *le Palmier*, de 36 canons, et *le Diamant*, de 60 canons, commandés en 1690 par les deux frères.

1. *Histoire de la marine française sous Louis XIV*, par Eugène Sue. 1re édition, tom. IV, p. 357 et 364.

2. Radegonde des Rotours les tenait elle-même de son père, Robert des Rotours, chevalier de l'ordre du Roi au XVIe siècle. Malgré d'actives recherches, nous ne savons pas encore en vertu de quels actes ces seigneuries ont cessé d'appartenir aux Montmoron et en quelles mains elles ont passé après la mort de Christophe-Jacques.

3. Registres paroissiaux de la Bazouge de Chémeré (*Mairie de la Bazouge*). Ces notes nous ont été adressées par M. de Martonne, archiviste de la Mayenne, et par M. le curé de la Bazouge.

Digitized by Google

Une lettre de Mme de Grignan à la comtesse de Sévigné, témoignage un peu cérémonieux d'affectueuses relations, nous fait assister par la pensée à la longue agonie de son parent et nous initie aux préoccupations matérielles qui assiégeaient sa cousine :

Grignan, le 22[1]...

Je suis très touchée, Madame, de l'état où vous me représentez M. le comte de Sévigné : je crains fort que les premières nouvelles ne m'apprennent que nous l'avons perdu, et je vous assure, Madame, que je sentirai vivement cette perte. Je l'honore, je l'aime, je compte sur son amitié : toutes ces liaisons, sans compter celle de la parenté, me rendent bien sensible à votre malheur et me le font partager bien sincèrement. Je voudrais être en lieu de pouvoir vous garantir de celui de perdre la députation que vous avez eue de M. le comte de Toulouze[2] : mais de

1. Cette lettre, ayant été écrite pendant la dernière maladie du comte de Sévigné, est du 22 mai 1700 : Jacques-Christophe, dont l'état paraissait désespéré, mourut le 8 juin suivant.

2. A chacune de leurs sessions, les États de Bretagne donnaient mission à un certain nombre de membres des trois ordres de les représenter, les uns près du roi pour lui soumettre les remontrances, et des ministres pour suivre en haut lieu les affaires de la province, les autres près de la Chambre des Comptes de Nantes pour assister à l'examen et à l'audition des comptes des États. La députation en cour était fort recherchée, à cause de l'allocation importante qu'on y attachait ; l'autre mission, qui ne donnait lieu qu'à un émolument annuel de 4,000 livres, n'excitait pas moins l'ambition des gentilshommes peu fortunés. Quoique la nomination de ces députés émanât des États, en fait on admettait que ceux-ci devaient se conformer aux choix arrêtés par le gouverneur de Bretagne. En 1699, ce gouverneur était un des fils légitimés de Louis XIV, le comte de Toulouse, amiral de France. A la session de 1699, tenue à Vannes, il désigna, pour être député de la noblesse près la Chambre des Comptes, Jacques-Christophe de Sévigné, capitaine de vaisseau, qui, le 23 novembre, fut nommé par les États.

Lorsque la maladie de son mari fit prévoir une mort prochaine, Mme de Sévigné essaya de conjurer en partie les effets desastreux que cet événement allait produire au point de vue de ses intérêts. Il fallait arriver à ce que l'émolument de la députation fût maintenu, quoique le député n'existât plus : le comte de Toulouse et le frère de Mme de Grignan, Charles de Sévigné, se prêtèrent à une combinaison qui sauva du naufrage cette portion des res-

Digitized by Google

Provence on ne peut guère bien solliciter. Je ne doute pas que vous n'ayez écrit à mon frère : il est à portée de vous rendre service. Je lui ai mandé que je le priais de redoubler son zèle pour vos intérêts, puisque je ne puis faire agir le mien... Si je puis dans la suite vous être utile, ou M. de Grignan, faites-nous la grâce de compter sur nous et de nous employer. Je plains mademoiselle votre fille : je sais qu'elle est très aimable et qu'elle profite fort de tous les soins que vous prenez de son éducation. Il faut espérer que Dieu prendra soin de son établissement et vous donnera cette consolation dans les malheurs qui vous menacent et que je crains avec vous Je suis, Madame, votre très humble et très obéissante servante [1] ..

Le 8 juin 1708, Jacques-Christophe de Sévigné cessa de souffrir. Il mourut, à cinquante-six ans, sur la paroisse des Sept-Saints à Brest : son corps fut inhumé dans la chapelle des Carmes de cette ville. Voici du reste une reproduction textuelle de l'acte de sepulture :

Le neufiesme jour de juin dix sept cents messire Jacques Christophe de Sevigné, capitaine de Vx du Roy, cher de l'ordre militaire de St Louis, décédé le jour precédent a été transporté aux Carmes de Rje (?), en présence de messire Christophe Jacques de Sévigné, capitaine de vais-

sources de la famille. Voici, d'après les registres officiels des Etats, le texte de la délibération qui fut prise à la session de 1701, tenue à Nantes :

Sur ce que M. le Procureur général syndic a remontré que M. de Sevigné Montmoron, capitaine de vaisseau, qui avait été nommé aux derniers États pour l'un de Messieurs les députés à la Chambre des Comptes était décédé, et qu'en ayant conféré à Monseigneur le maréchal d'Estrées qui marquait avoir pour agréable qu'on nommât un autre député en la place du feu sieur de Sevigné, même qu'il avait reçu des lettres de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le comte de Toulouze qui lui recommandait la famille de Messieurs de Sevigné : délibéré entre les trois ordres, les États ont nommé et député pour remplir la place de mond. sieur de Monmoron Monsieur le marquis de Sevigné à qui ils donnent pouvoir d'assister à l'examen, audition et closture dud. compte qui se rend à présent à Nantes par le trézorier des États. Fait en l'assemblée des États... à Nantes, le treizième jour d'aoust mil sept cent un.

De cette façon, le marquis de Sévigné reçut la somme que son cousin aurait touchée s'il n'était pas mort, et en tint compte à la veuve.

1. *Lettres de Mme de Sévigné*, édition citée, t. X, p. 554.

Digitized by Google

séaux du Roy, son frère, et de Vincent François Marin, son parent, allié de Marie-Anne de Mescam, sa veuve [1].

MARIN. CHRISTOPHE J. DE SÉVIGNÉ.
J. POIGNANT [2].

Son frère lui survécut dix-neuf ans [3], sa femme trente-huit ans [4].

Il ne restait du mariage du défunt qu'une fille, *Marie-Charlotte,* celle dont Mme de Grignan vante les aimables qualités [5]. Mlle de Sévigné, née vers 1686, attendit six ans le mari que lui souhaitait sa cousine. Par contrat du 20 août 1706, elle donna sa main à messire Toussaint Le Bihan, seigneur de Pennelé, demeurant au château de ce nom, paroisse Saint-Martin-des-

1. Registres paroissiaux des Sept-Saints (*Mairie de Brest*). — Le second témoin, Jean-Baptiste-François-Vincent Marin, commissaire de la Marine, inspecteur des classes des évêchés de Léon et Cornouaille, né vers 1665, originaire de la paroisse Saint-Roch, de Paris, fils d'un ancien secrétaire ordinaire de la reine, fixé à Brest depuis le mois de juin 1693, a épousé en l'église des Sept-Saints de cette ville une cousine de la comtesse de Sévigné, Marie-Anne Simon, dame de Kerbringal, fille de écuyer Olivier Simon, seigneur de Kerbringal et de Françoise du Mescam, tous deux décédés.

2. Recteur de Brest.

3. Christophe-Jacques de Sévigné ne s'est jamais marié : il est mort à Brest le 28 mai 1719, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Voici, d'après M. Jal, ses états de service : enseigne en 1666, lieutenant de vaisseau le 4 mars 1673, capitaine de vaisseau le 29 janvier 1680.

4. Marie-Anne du Mescam est décédée au château de Pennelé, près Morlaix, le 21 février 1738 : elle avait alors quatre-vingt-quatre ans. Son corps a été inhumé le 23 février dans l'église Saint-Martin-des-Champs, sa paroisse. (Registres paroissiaux de Saint-Martin. — *Greffe du Tribunal civil de Morlaix*) Nous devons la communication de ce document à la complaisance de M. Morel, alors président de ce tribunal.

5. Deux autres enfants, à notre connaissance, sont issus de cette union : un fils, *Joseph,* né à Brest le 13 mai 1683, baptisé le 16 dans l'église des Sept-Saints, inhumé le 12 août 1688 dans l'église de la Bazouge de Chémeré, et une fille, morte en naissant et inhumée à Brest le 9 octobre 1685. (Registres paroissiaux des paroisses des Sept-Saints, à Brest, et de la Bazouge de Chémeré. — *Mairies de Brest et de la Bazouge.*)

Digitized by Google

Champs, à Morlaix, fils de Jean Le Bihan, seigneur du même lieu, et de Gillette Gourio de Lanoster [1].

Dieu lui a accordé une longue vie et une nombreuse postérité qui s'est continuée jusqu'à nos jours [2].

Veuve depuis le 16 mai 1756, elle vivait encore le 11 avril 1760, jour où elle signait au baptême d'une de ses petites-filles sur les registres de sa paroisse. En descendant dans la tombe, elle y a emporté le nom de ses ancêtres désormais éteint. Il n'y avait plus de Sévigné.

F. SAULNIER.

1. Nous devons à l'obligeance de M. Trévédy et nous avons sous les yeux une copie de ce contrat de mariage rapporté par Guillou et Jamin, notaires à Brest. D'après cet acte, dont une expédition est aux archives du Finistère, M. de Pennelé assurait à sa nouvelle épouse, à titre de gain de survie, un usufruit considérable. Le chiffre de la fortune de Mlle de Sévigné n'est pas précisé.

2. Il résulte de renseignements fournis par M. de Courcy que le dernier des aînés de la famille, M. Camille Le Bihan de Pennelé, est décédé à son château le 30 octobre 1869, ne laissant qu'une fille. Son frère puiné, le seul descendant mâle du filleul de la marquise, vit encore : il n'a pas eu de fils Il lui restait un parent du même nom, issu comme lui de Marie-Charlotte de Sévigné : M. Ernest-Marie-Michel Le Bihan de Pennelé, ancien employé de la marine, ancien juge de paix, est décédé à Saint-Malo, sans enfants, le 1er octobre 1884, âgé de quatre-vingts ans.

Digitized by Google

LA DERNIÈRE TENUE

DES

ÉTATS DE BRETAGNE

Nous n'avons pas la prétention de donner ici une relation complète de la dernière tenue des États de Bretagne : notre tentative serait tardive et ne pourrait aboutir qu'a une imparfaite répétition du remarquable travail récemment consacré aux *Origines de la Révolution en Bretagne,* par M. Barthélemy Pocquet. Notre rôle est plus humble : nous n'avons eu pour but que de faire connaître une relation inédite qui nous a semblé digne d'être jointe aux nombreux documents publiés sur cette époque, de montrer à l'aide de ces lettres, de ces rapports, de ces procès-verbaux de communauté de ville, l'intensité du mouvement qui se propageait d'une extrémité à l'autre de la Bretagne ; nous avons voulu signaler sur un point les secousses qui devaient, à si brève échéance, amener l'abrogation de la constitution bretonne, l'effondrement de ces institutions tutélaires, dont nul ne se dissimulait les imperfections et les lacunes, mais qui, toutes défectueuses qu'elles fussent, pouvaient être améliorées, achevées et non détruites, et dont la disparition subite, décrétée sans prudence, sous l'empire d'un mouvement d'enthousiasme irréfléchi, coïncide si tristement avec les sinistres prodromes de l'agonie de la royauté.

Le 11 septembre 1788, la communauté de ville de Pontivy,

Digitized by Google

assemblée sous la présidence de M. P.-M. Le Vaillant, sénéchal [1], entendit la lecture des lettres adressées le 30 août par le roi et par le duc de Penthièvre, gouverneur de la province, au sujet de la tenue des États de Bretagne, fixée à Nantes, et procéda à la nomination de son député. M. Jan de la Gillardaie, maire, obtint l'unanimité des suffrages. En lui conférant ce mandat, la communauté chargea tout particulièrement son député de solliciter la réduction de l'imposition des habitants de la ville au rôle de la capitation et de présenter requête aux États pour obtenir du roi la prorogation des anciens et nouveaux octrois [2]; elle lui recommanda en outre de correspondre chaque semaine avec le sénécha et de lui faire connaître toutes les décisions prises par les États.

Quelques villes de Bretagne jugèrent qu'elles devaient donner à leurs représentants des instructions plus précises et plus étendues. Un arrêt du Conseil du 5 juillet avait annoncé la prochaine convocation des états-généraux : cette nouvelle avait provoqué une vive émotion dans la province et les novateurs en avaient profité pour ébaucher les plans de réforme et de réorganisation qui, l'année suivante, furent insérés dans les cahiers. A Rennes, la communauté de ville rédigea, le 20 octobre, le cahier de ses députés : les autres communautés reçurent copie de cette délibération et furent invitées à transmettre à Rennes leurs observations sur ce programme, et à donner communication des conditions du mandat imposé à leurs représentants. La communauté

1. Paul-Marie Le Vaillant de Laubé, sénéchal de la cour et juridiction de Pontivy, siège principal du duché de Rohan, pairie de France et premier magistrat dudit duché.

2. Les anciens droits d'octroi étaient fixés à 5 tt par barrique de vin, à 25 s par barrique de cidre, bières ou autres boissons : les nouveaux s'élevaient à 3 tt, 6 s, 8 d, par barrique de vin, à 34 s, 4 d, par barrique de cidre, bière, etc. La communauté déclarait que le maintien de ces droits était indispensable pour lui permettre de faire face à ses charges ordinaires et extraordinaires, à l'entretien de ses différentes banlieues servant à huit grandes routes, à l'acquisition d'une pompe à feu, de seaux et accessoires, à la réfection du pavage, à l'établissement d'un nouveau pont sur le Blavet.

Digitized by Google

de ville de Pontivy, réunie le 11 novembre, prit connaissance de la délibération de Rennes : à la même séance, la commission chargée de présenter le vœu de la ville « relativement à la composition des états-généraux et autres assemblées nationales » déposa son rapport [1]. Le maire donna lecture du vœu du corps municipal de Nantes, des corporations et de la généralité des habitants de la même ville. La communauté, ayant étudié ces documents, donna mission à M. Jan de la Gillardaié de se joindre aux députés de la ville de Rennes pour demander avec eux que l'ordre du tiers-état aux États de la province fût augmenté « de manière à lui donner une influence proportionnée a son importance et à son intérêt, et à pouvoir balancer l'influence des deux autres ordres par un nombre de représentants égal au nombre réuni de ceux de l'église et de la noblesse. La communauté demandait que la noblesse ne puisse, à l'avenir, assister aux États que par députation, comme les deux autres ordres ; — elle réclamait, en outre, la substitution du vote par tête au vote par ordre, — l'autorisation pour les généraux de paroisses et autres grandes corporations de députer à l'assemblée générale de chaque district afin de prendre part, avec les officiers municipaux du chef-lieu, à l'élection des députés aux États, — le droit pour Pontivy, considéré comme chef-lieu d'un de ces districts dont l'étendue devait être déterminée par les États de la province, d'avoir toujours un député choisi parmi les officiers municipaux en exercice, — l'exclusion des fonctions d'électeur ou de député du tiers-état de tout ecclésiastique, noble ou anobli, et de toute personne dépendant du gouvernement ou des seigneurs, à raison d'offices, commissions, etc.

Nous résumons brièvement les autres articles du cahier des charges. Ils comprennent l'augmentation du nombre des repré-

1. Cette commission nommée le 5 août, en exécution de l'arrêt du Conseil, était composée du sénéchal, du maire, de MM. Ruinet du Tailly, fils, procureur fiscal, Boullé, d'Haucour, avocats, et Dumay, médecin.

Digitized by Google

sentants du tiers dans les bureaux diocésains de la commission intermédiaire et dans les bureaux des commissions formées pendant la tenue des États, — la fixation à six ans, avec renouvellement par tiers à chaque tenue, c'est-à-dire tous les deux ans, de la durée des fonctions des commissaires, — l'admission des recteurs, tant des villes que des campagnes, en nombre convenable dans l'ordre du clergé, — l'attribution au tiers d'un des sièges de procureurs-généraux-syndics aux États de Bretagne, — l'admission, à tour de rôle, d'un représentant du tiers et d'un représentant de la noblesse aux fonctions de greffier en chef des États.

Au point de vue financier, la communauté demandait la suppression de toutes distinctions ou prérogatives personnelles en matière d'impositions, — la répartition des fouages ordinaires faite également, par un même rôle, sur les possessions de la noblesse et du tiers, — la répartition des fouages extraordinaires sur les trois ordres, avec restitution au tiers des sommes indûment levées sur lui seul par le passé, — l'abolition de la corvée en nature et son remplacement par une imposition sur les trois ordres, « en raison de la propriété et de l'aisance de chaque contribuable»,—la répartition de la capitation dans une proportion égale, par un rôle commun entre l'ordre de la noblesse et celui du tiers, — la suppression du casernement en nature en échange d'une imposition perçue sur les trois ordres, — l'établissement de casernes et d'écuries dans la ville de Pontivy, « qui est un quartier ordinaire pour les troupes à cheval.»

« Finalement, la communauté charge M. son député de défendre en général et dans toutes les circonstances tous les droits et interests du tiers état, se réservant de lui donner, suivant les occurrences, les nouveaux pouvoirs qui pourront lui être nécessaires. »

MM. d'Haucour et Boullé furent nommés, le 6 décembre, députés de la ville avec mission de se joindre « aux députés des autres villes qui se sont rendus au pied du trône pour solliciter

Digitized by Google

tous de concert le redressement des griefs du tiers état et donner plus de poids aux reclamations que ces griefs ont universellement excitées dans le royaume. » En leur recommandant de se conformer à la délibération du 11 novembre, la communauté insistait en particulier sur la nécessité de l'augmentation des représentants du tiers et invitait ses députés à saisir « avec empressement toutes les occasions d'exprimer à Sa Majesté en particulier le dévouement, l'amour et la fidélité de la ville de Pontivy à sa personne sacrée. »

Quelques jours plus tard, des instructions complémentaires furent transmises aux députés en cour. La ville de Morlaix venait d'adresser au roi un placet sollicitant pour les députés du tiers état l'autorisation de se réunir autant de fois qu'ils le voudraient dans la ville où se tiendraient les Etats, pendant les huit jours précédant l'ouverture de la session. Dans ces réunions, les députés du tiers devaient rédiger en commun leurs demandes et rechercher les moyens de faire agréer par les deux autres ordres leurs réclamations. De son côté, la ville de Nantes invitait chacune des autres villes à désigner au moins trois députés pour prendre part à ces conférences préparatoires. La communauté de ville de Pontivy se rallia à ces deux propositions : elle chargea MM. d'Haucour et Boullé d'appuyer près du roi et de ses ministres le placet de Morlaix : elle leur donna en outre le titre d'agrégés pour qu'ils pussent assister avec M. Jan de la Gillardaie aux réunions projetées ; mais, apprenant que l'ouverture des États avait été définitivement fixée au 29 décembre, à Rennes, et craignant que ses députés en cour ne pussent être de retour avant l'assemblée préparatoire, elle élut députés pour cette assemblée MM. Jacques Violard et Bourdonnay Duclesio. Elle enjoignit à ses députés de prendre pour programme la délibération du 11 novembre et de n'accepter aucune modification de ce cahier, particulièrement pour la composition des États généraux et provinciaux, l'élection des députés et la maniere de compter les voix, sans avoir reçu de nouveaux pouvoirs. Il leur fut re-

Digitized by Google

commandé d'adopter dans les arrêtés des autres villes tous les articles offrant quelque utilité générale ou pouvant contribuer au soulagement du tiers état : tels que la suppression du franc-fief ou sa conversion en rétribution pécuniaire répartie sur les trois ordres, la réduction des droits de contrôle, etc., en général toutes dispositions ayant pour objet la liberté de l'homme et du commerce, les droits de l'humanité, etc., « afin qu'à quelques « égards près et quelques distinctions d'honneur, de rang et de « bienséance indispensables pour prévenir toute confusion, l'ordre « du tiers eût désormais dans la société une existence et une « influence égales à celles des deux autres ordres. »

Les députés partirent pour Rennes où ils arrivèrent dans la soirée du 18 décembre. Le lendemain, ils adressèrent aux officiers municipaux de Pontivy la lettre suivante :

Messieurs et très honorés confrères [1],

« Nous arrivâmes hier au soir bien portants. Ce matin nous avons été saluer M. de Monthierry, maire de Rennes. Notre visite avoit été précédée de celle de MM. les députés d'Auray. Il nous a dit qu'il y avoit aussy des députés de quelques autres villes d'arrivés, mais qu'il ne les avoit pas encore vus.

« D'après les questions que nous luy avons fait sur le lieu de notre assemblée, il nous a dit que ce seroit à l'hôtel de ville ; qu'il ne prévoyoit pas que l'assemblée généralle pût avoir lieu avant mardy prochain [2], attendu qu'il étoit à présumer que les députés de toutes les villes ne seroient pas arrivés avant ce temps; mais que d'icy là on s'assembleroit particulièrement.

« Vous avez dû, Messieurs, recevoir jeudy dernier [3] une lettre de la communauté de Nantes, en date du 16 de ce mois, par laquelle elle marque que ses députés ne se rendront icy que 6 jours avant l'ouverture des États, et que ses députés seront accompagnés de 12 autres de différentes corporations. Chateaugiron qui n'a pas droit de députer aux États, a nommé trois députés pour l'assemblée du tiers, qui sont ar-

1. Cette lettre a été écrite par M. Bourdonnay du Clésio.
2. 23 décembre 1788.
3. 18 décembre 1788.

Digitized by Google

rivés aujourd'huy [1]. Il y a eu ces jours derniers des assemblées extraordinaires de toutes les corporations de cette ville, notamment du consulat pour protester contre l'article de la délibération de la communauté, par lequel elle déclare qu'il est de droit constitutionnel de voter aux Etats par ordres et non par têtes. Il se tient aujourd'huy à Saint-Etienne une assemblée généralle dont l'objet est de se réunir pour obliger la communauté de se rétracter de l'article cy-dessus.

« On assure l'arrivée ces jours-cy du commandant et du premier président [2].

« Nous sommes avec le plus respectueux attachement,

« Messieurs et très honorés confrères,

« Vos très-humbles et très obéissants serviteurs,

JAN DE LA GILLARDAIE,
Maire.

BOURDONNAY DUCLESIO.
JACQUES VIOLARD.

« On dit que la noblesse est décidée à accorder au tiers la justice sur ses réclamations. »

Cette lettre n'était pas encore parvenue à ses destinataires, lorsque la communauté de ville, réunie le 21 décembre, nomma MM. Bourdonnay-Duclesio et Violard agrégés [3] pour la prochaine tenue des États et chargea MM. Boullé et d'Haucour d'obtenir du roi les lettres d'agrégation nécessaires. Elle approuva en outre des charges nouvelles, en autorisant son député aux États à s'y conformer « quoyqu'elles différent en quelques points de ses pré« cédents arrestés, au cas toutesfois qu'elles soient agréées

1. Ces députés étaient : MM. Jouin, avocat, Lelièvre, procureur, et Valleray, chirurgien, nommés le 14 décembre « pour conférer à Rennes avec MM. les députés des municipalités de la province. »

(*Extrait du registre des délibérations de la ville et paroisse de Châteaugiron où est écrit ce qui suit : Du dimanche 14 décembre* 1788. — S. l. n. d. 8 pp. in-18.

2. M. le comte de Thiard, lieutenant général, commandant en chef en Bretagne. M. du Merdy de Catuélan, premier président du Parlement de Bretagne. M. le comte de Thiard faisait partie de l'assemblée des notables.

3. On désignait sous le nom « d'agrégés », des délégués nommés sous la condition de l'autorisation du roi, et qui n'avaient que voix consultative.

(V. Du Bouëtiez de Kerorguen. *Recherches sur les États de Bretagne*, t. 1. 65.)

Digitized by Google

« de l'ordre du tiers, dans la vue d'établir l'uniformité dans les réclamations. »

Aux termes de ce nouveau programme, les députés du tiers devaient, après l'ouverture de l'assemblée, faite suivant la forme ordinaire, consentir sans difficulté à la demande du don gratuit, remettre copie de leurs reclamations et se retirer pour attendre la décision des deux autres ordres. Les principales demandes tendaient : à la répartition des vingtièmes sur les ordres contribuables sans distinction de rôles, à l'admission de tous les ordres au bénéfice des « établissements, pensions, grâces, ou gratifications sollicitées ou accordées par les États; — à l'obligation imposée, sous peine de déchéance, aux membres des commissions intermédiaires d'assister à la confection des rôles pour éviter les abus existant dans la répartition des impôts.

Cette délibération fut transmise le lendemain à MM. Jan de la Gillardaie, Bourdonnay-Duclesio et Violard, à Rennes, et à MM. d'Haucour et Boullé, députés en cour. Ces derniers, partis de Pontivy le 7 décembre, étaient arrivés à Versailles le 11, et s'étaient rendus le même jour à Paris pour rejoindre les autres députés de Bretagne. L'assemblée des notables terminait ses opérations : les députés de Bretagne, mécontents du résultat de ses travaux, décidèrent qu'ils se rendraient à Versailles le dimanche 14 décembre. Avant cette démarche collective, MM. Boullé et d'Haucour rédigèrent un placet pour le roi, dans lequel ils résumèrent les demandes de leurs commettants au sujet de l'augmentation du nombre des représentants du tiers état aux Etats généraux et provinciaux et de l'admission des recteurs dans l'ordre du clergé. Un autre mémoire, adressé à la reine, renfermait un vœu en faveur d'une répartition plus égale des charges publiques.

Le 14, les députés se présentèrent chez M. le prince de Luxembourg, capitaine des gardes en exercice. Le prince était absent. L'officier qui le suppléait leur fit connaître qu'ils ne pourraient, ce jour, remettre leurs mémoires au roi. Ils se rendirent chez les

Digitized by Google

ministres et chez M. le comte de Thiard. Ce dernier était malade et ne put les recevoir. M. Necker était parti de bonne heure pour Paris : M. de Villedeuil était absent. Les députés ne purent avoir audience que de MM. de Montmorin, de la Luzerne et du garde des sceaux. M. de Montmorin leur dit: « Vos Etats s'assemblent, por-« tez vos réclamations devant vos frères ; je ne doute pas qu'elles « ne soient accueillies avec toute la justice qu'elles méritent ; en « tout cas, vous aurez votre recours au souverain. »

« Nous obtînmes ces audiences, écrivaient MM. Boullé et d'Haucour dans leur rapport à la communauté de ville [1], non-seulement avec la plus grande facilité, mais avec les marques les plus flatteuses de distinction ; elles nous annoncèrent dès lors les dispositions les plus favorables et elles nous servirent d'encouragement pour les démarches plus importantes encore que nous étions forcés de remettre à un autre jour. »

Les députés revinrent à Paris ; ils comptaient revenir dès le 16 à Versailles ; mais, ayant appris l'absence de Monsieur, et ayant été prévenus que le dimanche était le seul jour où ils pourraient remplir complètement leur mission, ils ajournèrent au 20 décembre leur voyage. A Paris, ils purent constater que les réclamations du tiers état rencontraient une adhésion générale et que cette adhésion se manifestait sur tous les points du royaume. Ils furent admis plusieurs fois chez M. Bertrand de Molleville, dernier intendant de Bretagne, qui prenait le plus grand intérêt à leur cause et qui leur fit en termes chaleureux l'eloge de son successeur [2]. Ils eurent des conférences multipliées avec plusieurs députés des autres provinces : enfin, le

1. Séance du 8 janvier 1789.

2. Nous empruntons cette appréciation au rapport de MM. Boullé et d'Haucour ; mais la sollicitude de M. Bertrand de Molleville en faveur des réclamations du tiers paraît fort suspecte après le rôle équivoque joué par l'intendant à Rennes, lors de l'enregistrement des édits de mai 1788, et on ne peut voir dans ce zèle affecté qu'une nouvelle tentative faite par M. Bertrand de Molleville pour provoquer une scission complète et définitive entre les trois ordres.

Digitized by Google

20 décembre, dans la soirée, ils se rendirent à Versailles. N'ayant pu retrouver la lettre dans laquelle MM. Boullé et d'Haucour rendaient compte à leur commettants des résultats de leur audience, nous reproduisons le passage du rapport qui résume ces détails :

« C'est dans ce jour [1], Messieurs, que nous eûmes l'inesti-
« mable avantage de nous présenter à Leurs Majestés et aux
« princes et d'en recevoir des exemples singuliers de bonté.
« Nous vous avons fait parvenir le détail exact de cette journée.
« Vous y avez vu que nous étant trouvés dans la galerie à en-
« viron midi et un quart, nous y présentâmes au Roi à son pas-
« sage pour la messe, notre placet et vos arrêtés que Sa Ma-
« jesté reçut, par les mains du capitaine de ses gardes, avec
« un air de bonté et de bienveillance; que nous nous rendîmes
« ensuite chez Monsieur qui à son retour de la messe prit lui-
« même de nos mains les mémoires dont nous étions chargés ;
« qu'étant aussitôt retournés dans la galerie, nous nous plaçâmes
« sur le passage de la Reine qui, nous ayant déjà un peu dé-
« passés quand elle nous aperçut, se retourna vers nous et s'ar-
« rêta pour faire signe à l'officier des gardes qui la suivoit de
« prendre nos mémoires ; qu'elle les reçut aussitôt de ses mains
« et fit, sur-le-champ et devant tout le monde, la lecture du
« placet que nous lui avions particulièrement adressé : que nous
« étant présentés trois fois dans ce jour chez Monseigneur le
« comte d'Artois, mais toujours de quelques instants trop tard
« pour nous trouver sur son passage, il daigna, lorsqu'il fut
« prévenu que nous y étions encore, rentrer à environ sept
« heures du soir, uniquement pour recevoir nos mémoires qu'il
« prit lui-même de nos mains et avec lesquels il ressortit sur-
« le-champ, — faveur qui dut nous paraître d'autant plus mar-
« quée de sa part qu'il étoit à la tête des princes sous le nom
« desquels venoit d'être publié un mémoire opposé à nos récla-
« mations. Vous y avez vu qu'ayant été admis chez M. Necker,

1. 21 décembre 1788.

Digitized by Google

« il voulut bien, quoiqu'entouré en ce moment de beaucoup de « monde, nous accorder une audience particulière, et nous ac- « cueillir nous-mêmes avec un air de satisfaction qui fit dire « aux autres députés de la province qui nous accompagnoient, « que cette audience étoit la plus favorable de toutes celles que « les députés du tiers état de Bretagne en avoient encore obtenu. « Que nous eûmes ensuite de longues conférences tant avec « M. Coster, premier commis des finances, chez qui nous fûmes « reçus, qu'avec le nouvel intendant de Bretagne [1], que nous « rencontrâmes deux fois et qui nous prévint en quelque sorte « en venant lui-même à nous. Il nous assura que les intentions « du gouvernement comme les siennes propres, étoient de « rendre à notre ordre toute la justice qui lui étoit due : qu'enfin « dans les galeries du château, dans les appartemens des « princes, chez la reine même, on venoit à nous, on nous félicitoit « sur notre démarche, on disoit hautement que nous travaillions « pour la justice et que nous devions nous flatter de la voir « triompher.

« Nous ne pouvons rien ajouter, Messieurs, à ce détail : mais « nous ne nous lasserons jamais de dire que nous étant trouvés « plusieurs fois dans ce jour en face de Leurs Majestés tant à leur « dîner auquel nous assistâmes qu'au jeu de la Reine où nous « fûmes admis le soir, nous eûmes à chaque fois le bonheur de « fixer d'une manière particulière leurs regards, et spécialement « ceux de la Reine, et d'y découvrir tous les signes de la bien- « veillance et de l'intérêt.

« Au reste, dans toutes les audiences que nous reçûmes en ce « même jour et où il nous fut permis de nous livrer à quelques « discussions, nous pouvons dire qu'on n'éleva pas le moindre

1. Germain-François du Faure, chevalier, seigneur de Rochefort, de Chatenet, Septfons et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaires en son hôtel, ancien avocat général à la cour des Aides de Paris et conseiller d'honneur en ladite cour, intendant et commissaire départi par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres en la province de Bretagne.

Digitized by Google

« doute sur la justice de nos demandes, qu'on ne fit pas la plus « légère objection qui pût nous laisser quelques craintes sur les « dispositions du gouvernement. »

Les députés quittèrent Paris et se rendirent à Rennes, « rem- « portant l'intime persuasion que la cause du tiers étoit plus que « jamais entre ses mains et que le succès de ses réclamations « dépendoit absolument de son union et de sa fermeté. »

Ils adhérèrent aux premiers arrêtés de l'assemblée extraordinaire, assistèrent aux deux premières séances des États et rentrèrent à Pontivy [1], pour rendre compte de leurs démarches, laissant le soin de représenter la ville, soit à l'assemblée de l'hôtel de ville, soit aux Etats, à leurs co-députés. La correspondance de ces derniers nous fournit la suite de cette relation.

ALBERT MACÉ.

(*La suite prochainement*).

1. Le 3 janvier.

Digitized by Google

CROQUIS ET SOUVENIRS

MOBILES BRETONS*

IV

Combien de même avaient une plaie au cœur, parmi ces gars bretons qui s'acheminaient vers la grande ville ! Combien gardaient lourdes, oppressantes, cuisantes, les larmes tombées sur eux au départ ! Et puis, le Breton tient au sol, comme le chêne et la bruyère ; quand il quitte son ciel, la nostalgie le prend.

Cependant, qui a vu passer ces soldats improvisés sait qu'ils avaient le front calme, l'œil résolu, qu'ils étaient patients et non timides.

Leurs officiers avaient fières allures et sereine confiance, et les fils du château, comme ceux de la chaumière, portaient le chapelet dans la poche et la médaille sainte sur le cœur. La foi chrétienne adoucissait le commandement et ennoblissait l'obéissance.

Un jour, pendant une marche, le lieutenant qui conduisait une colonne de mobiles les engagea à chanter, pour oublier la lassitude. Les Bretons se regardèrent, puis, d'une voix unanime, ils entonnèrent ce refrain à l'air belliqueux, et dans lequel vibrait leur foi ardente :

Je suis chrétien ! Voilà ma gloire,
Mon espérance et mon soutien,
Mon chant d'amour et de victoire :
Je suis chrétien ! Je suis chrétien[1]

* Voir la livraison de novembre 1885, pp. 371-378.

1. Historique.

Digitized by Google

L'officier, ému, se rappela bien des choses oubliées, et il fit vœu en son cœur d'être chrétien comme ses soldats.

— Ces gens-là ne sentent rien, disaient les badauds de Paris, en les voyant passer insouciants, au milieu des splendeurs de l'art et des merveilles de l'industrie.

Eux n'y voyaient rien de plus grand que l'immensité des lointains de la côte ; de plus beau que les puissantes harmonies de la tempête ; de plus gracieux que la fraîcheur des nos ; et les poupées enchiffonnées aux minois enfarinés, qui les regardaient curieusement au passage, étaient-elles donc plus jolies que leurs promises du village ?

Deux lettres de Patern arrivèrent au Coëdelo.

— Je pense à vous, et le jour et la nuit, disait-il ; mais je ne faiblis pas. La compagnie de Loc-Édeze fera parler d'elle, je l'espère. Elle n'a pas des soldats de papier mouillé !...

Armelle s'étonna qu'il ne parût pas de retour ; la pauvrette trouvait que les jours n'avançaient pas et que les nuits s'allongeaient sournoisement dans l'ombre.

Chaque dimanche elle faisait tomber, par la petite main de Michel, son obole dans le tronc de Notre-Dame-de-Grâces ; un jour, elle y mit sa croix d'or, le plus beau présent de Patern : elle avait rêvé de cercueil !...

Cependant on commençait à recevoir des nouvelles des absents. Celui-ci est mort de maladie à l'hôpital ; celui-là a succombé à ses blessures. Le jeune châtelain du Coëdelo, capitaine de la compagnie, a été tué devant l'ennemi, et son cousin, le lieutenant, a eu le même sort glorieux. Beaucoup sont prisonniers... bien loin... bien loin... et ne peuvent écrire.

— Mais on revient de là, n'est-ce pas ? disait Armelle, anxieuse. Patern doit être là.

Les campagnes restaient dépeuplées. La gelée avait pris les pommes de terre aux champs, nul ne les ayant arrachées ; les semailles n'avaient point été faites ; les charrues inactives se rouillaient aux ondées du printemps.

Un jour, enfin, il y eut un frémissement dans tout le canton : quatre mobiles étaient de retour. Puis d'autres suivirent...

Digitized by Google

— J'attends Patern, tous les jours, disait Armelle, s'efforçant de le croire.

Mais Patern n'est jamais revenu.

— La dernière fois que nous le vîmes, dit un camarade, c'était sur le champ de bataille de C***. Autour de nous, il y avait des *propre à rien qui pliaient* : « Allons, les gars ! dit le capitaine, faites leur voir que les Bretons ont du cœur! — Je tremblai un petit, et j'avisai Patern qui, avec sa grande taille, nous dépassait tous, pour lors qu'il était notre sergent; il était blanc, ses yeux brillaient comme des chandelles ; il fit le signe de la croix et regarda droit devant lui : — Ferme ! les gars ! fit-il, — et nous fonçâmes d'une affilée... Depuis, personne n'en a entendu parler.

V

Où est-il tombé, cet enfant de la Bretagne? Peut-être, la nuit qui suivit la bataille, dans cette grande plaine morne, silencieuse, sur laquelle flottaient les tourbillons de neige, aux cris aigus du vent du nord, peut-être s'est-il éveillé aux étreintes de l'agonie. Peut-être son œil mourant a-t-il jeté autour de lui un regard de détresse?... Mais les feux sont éteints... rien que la neige qui s'amasse, qui monte, qui s'étend sur les tronçons d'armes, les débris informes, les cadavres dont elle file le suaire...

Et les mares de sang noir ont un voile virginal, et l'horreur du carnage se cache sous la brillante enveloppe, froide comme la mort. Et dans ces cadavres roidis le cœur palpite encore, le cœur qui aime et qui sait que la vie qui lui échappe faisait vivre d'autres cœurs...

Oh ! les inénarrables souffrances de ces agonies solitaires, dont nul n'a recueilli la dernière pensée, et qui, pour quelques-uns, ont duré trente-six heures !

Patern a pu connaître les angoisses de l'attente, alors que le sang s'épanche, chaud et vermeil, sur le sol glacé, alors que la soif brûle

Digitized by Google

les lèvres noircies, que la voix faible qui crie : Au secours ! trouble seule le lugubre silence ; alors que, seul, il faut mourir...

Mourir ? Ne plus revoir l'humble et doux toit du Coëdelo ? Mais le voilà, dans une vision funèbre ! Voilà Armelle ! Voilà ses fils !... Armelle, la veuve, chassée de la ferme, errant sur le chemin, pauvre, sans abri... tendant la main pour ses enfants...

« Oh ! non, Seigneur ! laissez-le vivre ! Pitié pour Armelle ! Pitié ! »

Mais l'oreille du mourant a perçu un bruit vague...

Si le secours venait enfin !.. Non, c'est l'aquilon qui mugit, ou un râle plus fort... Rien !... Rien !...

« Mon Dieu ! vous le voulez ! je me soumets, j'adore ; pour mes péchés prenez mon sang... »

— Le jour est venu. Ces fronts n'ont plus de rêves, ces lèvres n'ont plus de voix. Ce soir, demain, on jettera dans la fosse ces membres mutilés et gelés. Ils s'en iront ainsi, les fils de la Bretagne, sans prêtre qui bénisse, sans croix qui protège, sans amis qui pleurent, sans cercueil, sans linceul !

Quand la mort visite la chaumière, des mains pieuses la tendent de draps blancs et l'ornent de verdure et de fleurs. La Religion vient, consolante, s'asseoir au chevet et essuyer les larmes avec ses espoirs éternels. Ceux qui restent s'apaisent à la prière, à cette prière non interrompue qui s'élève d'auprès du défunt pendant ces veillées des morts, où vont ces hommes, ces femmes, qui passent silencieux comme des ombres, dans les chemins creux, à la tombée de la nuit ; ces veillées où, graves, recueillis, tous psalmodient le rosaire à deux chœurs. Devant la majesté du trépas, tout s'incline ; et le plus délaissé, et le plus humilié, quand la mort l'a marqué de son sceau auguste, réunit autour de ses restes plus de courtisans qu'un roi !

Puis, c'est le char que traînent quatre bœufs, recouverts de toile blanche, et que suivent, alignés, les voisins, respectueux et priant.

Autour de l'église s'étend le cimetière, avec ses tombes ver-

Digitized by Google

doyantes, ses croix de bois, où se perche au printemps l'oiseau chanteur. Là, le laboureur dort paisible, et, à l'aurore du dernier des jours, il se lèvera en famille du sol qu'ont fécondé ses cendres et ses sueurs.

Pauvres soldats tombés sur la terre lointaine, votre tombe ignorée ne portera aucun nom, et au pays, seule, même au cimetière, la veuve du mobile ne dira point à l'orphelin : « C'est là ! »

E. DES BUTTES.

Digitized by Google

POÉSIE

—

CIVIL ET MILITAIRE

ÉPISODE

I

C'étaient deux braves cœurs Raymond et Marcelin ;
Ils servaient d'exemple au village ;
Toujours sobres, toujours les premiers à l'ouvrage,
L'un dans les champs, l'autre au moulin.

L'amitié la plus franche en avait fait deux frères ;
Ils partageaient la peine autant que le plaisir ;
Et, réservés tous deux aux épreuves amères,
Que de fois, l'un pour l'autre, ils eurent à souffrir !

Raymond comptait douze ans à peine,
Quand un double trépas le faisait orphelin.
Le sort ne fut pas moins cruel pour Marcelin.
Son père labourait, un matin, dans la plaine ;
Mais, tout à coup, la foudre illumine les cieux ;
Il fuit... Un éclair passe, et lui brûle les yeux !

Chez un meunier du voisinage
Raymond trouva du pain, qu'il fallut payer cher ;
Marcelin remplaça son père au labourage,
Et la pauvre famille eut du grain pour l'hiver.
Ainsi, les deux amis puisaient dans leur courage
La force d'accomplir un pénible labeur ;
Et jamais une plainte ! et jamais un nuage
Sur leur front où perlait une noble sueur !

Digitized by Google

Et puis, le soir, leur tâche terminée,
S'étant revus, au tournant du chemin,
Ils s'endormaient, bénissant leur journée,
Et confiant à Dieu le lendemain !

Leur âge était le même ; et la saison des roses
Rayonnait à leurs yeux, pour la vingtième fois :
C'est l'heure de la vie où l'on entend la voix
De l'amour ; où, d'un mot, le cœur dit tant de choses !
Subissant, à leur tour, la plus douce des lois,
Ils aimaient ; et, déjà, l'on savait, au village,
Les cœurs choisis par eux. Encore quelques mois,
Et l'un et l'autre auraient femme jolie et sage...
Le sourire au foyer ! C'était, après l'orage,
Le ciel qui s'éclairait pour eux.
Ils crurent, un instant, qu'ils allaient être heureux :
Espoir trompeur ! Sur cette terre,
Le malheur est de bronze et le bonheur de verre !

II

Cependant, le canon, en Lorraine, a grondé ;
L'aigle noir, dans son vol, a franchi nos frontières,
Et, ralliant à lui des nations entières,
S'abat sur notre sol, d'Allemands inondé...
C'est la guerre ! Et la France est debout, face à face
Avec son farouche ennemi !
C'est la guerre ! Et Raymond de colère a frémi !
Et, devançant l'appel des hommes de sa classe,
Il court armer son bras, et s'enrôle parmi
Le premier bataillon qui passe !
Il s'en va !...

Marcelin voit partir son ami,
La rage dans le cœur, car il n'a pu le suivre :

Digitized by Google

S'il s'éloigne, qui fera vivre
Son pauvre père aveugle et sa mère et deux sœurs ?
Pieux devoir qui rend plus vive sa souffrance !
Il aime son pays, et l'Etranger s'avance,
Précipitant ses pas envahisseurs ;
Et, lorsque c'est du sang que demande la France,
L'infortuné ne peut lui donner que des pleurs !

III

On entendit, bientôt, le choc des deux armées,
Et ce choc fut terrible, et le monde en trembla !
Mais, par leur noble ardeur nos forces consumées,
Au nombre, hélas ! devaient céder ! Il accabla
Nos braves légions à vaincre accoutumées ;
Et, le front vers la terre, et, les ailes fermées,
La gloire de la France, en pleurant, se voila !...

Il en était, Raymond, de la grande bataille :
Il reçut, sans pâlir, le baptême de feu.
Lorsque le sol natal de la guerre est l'enjeu,
Qu'importent les boulets, les balles, la mitraille
Et la mort, à qui croit en Dieu !...

L'un des porte-drapeaux, dans la lutte sanglante,
Tombe, mortellement frappé ;
Et l'insigne chéri, de sa main défaillante,
En se brisant s'est échappé.
Raymond, d'un poignet ferme, à l'instant s'en empare ;
Contre dix Prussiens, lui tout seul, le défend ;
L'agite sous les yeux de la horde barbare ;
Et, couvert de ses plis, l'emporte, triomphant !
La bannière est sauvée, et l'honneur avec elle !
Mais le sang de Raymond de tout son corps ruisselle :
On voit s'en aller par lambeaux

Digitized by Google

Sa chair que le fer a meurtrie...
Raymond ne se plaint pas... L'amour de la patrie
A suffi pour changer un conscrit en héros !

IV

L'ennemi menaçait les rives de la Loire :
C'était là, maudissant la guerre et l'Etranger,
Qu'habitait Marcelin... Or, par une nuit noire,
Un de nos généraux en fait son messager.
L'instant est périlleux et la course lointaine.
Marcelin part ; il brave et fatigue et danger...
Mais la brume, au retour, rend sa marche incertaine.
Egaré dans un bois, il se prend à songer
A sa famille en pleurs, à sa vieille chaumière...
Soudain, brille à ses yeux une immense lumière...
Il y court....
Un spectacle effrayant l'attendait.

Dans une atmosphère alourdie,
La flamme d'un vaste incendie
Comme un sanglant nuage au loin se répandait.
Le feu rongeait les murs d'un ancien monastère
En ambulance transformé ;
Et son toit vermoulu, largement entamé,
A l'incendie ouvrait un flamboyant cratère !

Des villages voisins on était accouru ;
Mais l'eau manquait... On perd la tête. On abandonne,
Du sinistre qui s'est accru,
Le brasier gigantesque au vent qui tourbillonne...
Que faire ?
Et, cependant, de lamentables cris
Se croisent dans les chambres hautes.

Digitized by Google

De l'asile croulant ce sont les derniers hôtes,
Quatre soldats français, héroïques débris
D'un bataillon, tombé martyr de sa vaillance...
Dévorés par la fièvre, ils souffraient en silence...
Sur leur lit de douleur, le feu les a surpris...
Quand ils ont voulu fuir, plus d'escalier!... La flamme
Les saisit, les étouffe... Ils doivent donc périr ?
— Non, a dit Marcelin ; j'en jure sur mon âme,
Moi, qui ne crains pas de mourir !

Il relie, aussitôt, deux échelles ensemble,
Les dresse contre un mur ardent, leur seul appui ;
Et, prompt comme l'éclair, il se signe, il rassemble
Tout ce qu'il sent de force et de vigueur en lui...
Il monte !...
Son courage épouvante la foule ;
Et, n'osant pas compter chaque instant qui s'écoule,
Combien pour Marcelin ont, tout bas, prié Dieu !
Mais lui, qui du danger semble se faire un jeu,
Sans que son dos fléchisse ou que son jarret ploie,
Escalade, trois fois, le monastère en feu.
Aux flammes il dérobe une première proie,
Et puis une seconde, et puis une autre encor...
C'est tout? Non! Affrontant la mort la plus cruelle,
Vers les murs calcinés dont le faîte chancelle,
Il se hâte de prendre un quatrième essor...
Mais, sous ses pieds, tandis qu'il commence à descendre,
Un barreau de l'échelle en éclats a volé ;
Et l'homme que l'on voit à son cou se suspendre,
Et Marcelin, tous deux, sur le sol ont roulé !...

La foule a détourné les yeux... Elle déplore
Tant d'efforts généreux, si tristement payés !...
Mais le ciel a souvent des grâces qu'on ignore :
Ces hommes, que l'on croit par leur chute broyés,

Digitized by Google

Se relèvent, vivants !... Et leur étreinte est folle;
Et le miracle eux-mêmes les confond;
Et, dans leur joie, un double cri s'envole
De leur cœur : « Cher Marcelin ! cher Raymond ! »

V

La paix et le printemps refleurissaient en France.
Dans un joli village on dansait. — Ce jour-là,
Raymond et Marcelin, en habits de gala,
Réalisaient leur plus douce espérance.
La tête haute, et d'un pas solennel,
Tous les deux menaient à l'autel
Leur fiancée heureuse et fière ;
Et le soldat, le sauveteur,
Tous les deux, à leur boutonnière,
Portaient l'étoile de l'honneur.

Qui des deux l'avait mieux gagnée,
Marcelin ou Raymond ?

Que, le fer à la main,
On marche à l'ennemi, victime résignée,
Ou qu'on arrache un être humain
Aux tourments de la flamme, aux horreurs du naufrage,
En face de la mort, il n'est qu'un seul courage :
Il faut le saluer, militaire ou civil ;
Et qu'il soit à l'honneur, comme il fut au péril !

HIPPOLYTE MINIER.

Digitized by Google

ELLES SONT TROIS

SOUVENIR DE DINARD

Elles sont trois — comme les Grâces.
Elles s'en vont, la canne en main,
La botte au pied, pleines d'audaces,
Et conquérant le genre humain :

Ce genre humain que met en joie
Le casino le plus petit,
Où les lionceaux sont la proie
Des lionnes en appétit.

Rien n'y manque, nababs, ni princes,
Emaillés de brillants zéros
Dont les promesses sont très minces
Et dont les orgueils sont très gros.

Elles sont trois. C'est une armée.
Elles vont à travers le tas,
Dardant leur prunelle enflammée,
Ne rêvant que plaie et dégâts :

Mort d'homme est la gloire suprême.
Pour leurs yeux noirs, pour leurs yeux bleus
Deux ont péri. L'on prétend même
Qu'on en peut compter plus de deux.

L'auréole au front, sans contrôle,
Comme des tourbillons charmants,

Digitized by Google

Elles passent, jouant leur rôle
Au bruit des applaudissements.

On appelle « anges » ces trois femmes,
Ces impitoyables vainqueurs,
Qui parlent fort peu de leurs âmes,
Mais à tout moment de leurs cœurs.

Pour leurs coutumes et leurs modes
Elles ont mis le monde à sac,
Et glissé dans leurs mœurs commodes
Les sigisbés et le tabac.

Elles ont des chapeaux de forme
Connue aux brigands calabrais ;
Dessous, la perruque difforme
Et poudrée à blanc des laquais.

Sous leur dos s'arrondit la croupe
Qu'on voit aux chameaux du désert.
Elles sont trois, toujours en groupe,
L'oreille au guet et l'œil ouvert.

Leurs airs de folle étourderie
Masquent un abîme profond :
En creusant leur coquetterie
C'est Barême qu'on trouve au fond.

De ces radieuses linottes
La tête calcule au besoin :
Ce n'est pas tout d'avoir des bottes,
Il faut qu'on y mette du foin.

Or, ce foin-là, sans métaphore,
Traduit en vulgaire billon,
Serait un dandy neuf encore
Avec un petit million.

Digitized by Google

Le printemps fuit ; rien ne les lasse.
Se raccrochant à l'avenir
Elles se disent à voix basse :
« Ma sœur, ne vois-tu rien venir ? »

Rien n'apparaît ; l'herbe verdoie,
L'herbe où fleurissent les amours ;
Le soleil de l'été poudroie,
Et le gros lot tarde toujours.

Elles sont trois — toutes trois filles !
Ce point noir tache leur ciel bleu ;
Sur les plages, sous les charmilles,
Elles ont gagné leur enjeu.

Elles sont reines dans l'empire
De la mode ; elles font ses rois
Par un regard, par un sourire,
Par un caprice de leur choix.

De l'hymen le sentier magique
Est le seul où leurs pieds mignons
N'ont pu trouver de pique-nique,
Ni rencontrer de compagnons.

Une escadrille de parade,
A l'envi, croise dans leurs eaux ;
Mais s'agit-il d'entrer en rade,
De brûler enfin ses vaisseaux,

Nul ne se risque dans leurs barques.
On dira bientôt d'elles trois :
Elles sont trois — comme les Parques,
Qui sont les Grâces d'autrefois.

SOPHIE HUE.

Digitized by Google

XVI*

LE CARDINAL DE BOISGELIN

(1736-1802)

III

L'ARCHEVÊCHÉ D'AIX

(1771-1790).

L'archevêché d'Aix était l'un des plus importants de France, car à l'autorité religieuse était jointe une autorité civile et politique considérable. Le titulaire du siège était président-né des États de Provence et se trouvait par là même investi de la direction à peu près absolue de l'administration locale. Préconisé dans le consistoire du 4 mars 1771, Boisgelin prêta serment au roi le 10 juillet et prit possession de sa métropole le 4 août, en sorte que pendant vingt ans, jusqu'aux désastres du schisme de 1791, il réunit sur sa tête tous les pouvoirs religieux et civils de la province.

La situation était difficile quand il y arriva. C'était le moment des grandes discordes amenées par la révolution qu'on avait opérée dans la magistrature. Des divisions intestines déchiraient toutes les parties de la province et s'étaient introduites jusque dans le sein de chaque famille. Tout changea de face dès qu'il parut. Il s'empara avec tant d'art de l'opinion publique, sut inspirer une si grande confiance à tous les administrateurs associés à ses fonctions, qu'on vit bientôt renaître comme par enchantement le calme et la

* Voir la livraison de novembre 1885, pp. 384-397.

Digitized by Google

paix. Viguiers, consuls, assesseurs, tous se déclarèrent heureux de remettre leurs intérêts entre les mains d'un prélat aimable, généreux, influent à la cour, ami de Turgot et de Malesherbes, esprit éclairé qui professait sans bruit, bien avant les grands bouleversements sociaux, les doctrines politiques déjà chères à la bourgeoisie française. Il signala son administration par une foule d'ouvrages publics qui donnèrent une activité nouvelle au commerce et à l'industrie. Il fit ouvrir des routes, reboiser les montagnes, construire des ponts et des canaux dont quelques-uns portent encore son nom. Lorsqu'on rencontre en Bretagne une longue route bien alignée, ou quelque ouvrage public imposant remontant à une centaine d'années, le nom du duc d'Aiguillon vient aussitôt sur les lèvres, car on ne prête qu'aux riches : et on lui attribue volontiers tout ce qui a été fait de bien parmi nous. Boisgelin fut en ce sens le duc d'Aiguillon de la Provence. Il avait su, dit un biographe, faire naître dans le pays une noble émulation entre les villes, qui cessèrent de se regarder comme étrangères les unes aux autres et apprirent, par une heureuse expérience, que leur prospérité particulière ne pouvait s'accroître qu'en multipliant des communications plus sûres et plus directes entre les cités et les campagnes [1].

Il gouverna son diocèse avec la même sagesse et la même douceur de principes, imprima aux études du jeune clergé un essor nouveau et fonda de vastes établissements d'instruction publique [2] dont les principaux ont résisté à la tourmente révolutionnaire. Comme il trouvait moyen de s'endetter en dépensant aussi libéralement les revenus de son diocèse et les siens propres, un ami lui fit un jour des reproches de son imprévoyance. « Que voulez-vous, lui dit-il, j'ai la dangereuse faiblesse de ne pouvoir résister à

1. François de Neufchâteau a présenté un excellent tableau de cette administration intelligente dans son discours de réponse à Dureau de la Malle, successeur de Boisgelin à l'Académie. Les détails lui en avaient été fournis par Portalis, alors ministre impérial et jadis avocat en Provence.

2. Je citerai en particulier la maison d'éducation de Lambesc, fondée pour les jeunes filles nobles et sans fortune.

Digitized by Google

aucune demande d'argent : mais ne me trahissez pas, de grâce, car s'ils connaissaient jamais mon secret, il ne me resterait pas un sou... »

M. de Beausset, qui fut pendant dix ans son grand vicaire, avec M. Dombideau de Crouseilhes, plus tard évêque de Quimper, a tracé de son administration un tableau saisissant, de nature, disait M. de Carné, à susciter des vocations.

« Il faut, dit-il, avoir été témoin de l'art naturel et facile avec lequel M. de Boisgelin savait unir l'instruction et l'enjouement dans le commerce de la vie, pour apprécier tout le bonheur et tous les avantages de sa société. On a dit qu'un évêque devait vivre avec ses coopérateurs comme un père avec ses enfants. M. de Boisgelin faisait plus : il en était l'ami, et l'ami le plus fidèle et le plus indulgent. Il n'affectait avec eux ni une froide réserve ni une fausse dignité : il ne craignait pas de leur ouvrir son âme tout entière ni de leur confier ses plus secrètes pensées. Ce témoignage, dicté par la vérité, doit suffire pour démentir le jugement de ceux qui lui supposaient de la finesse dans le caractère à cause de la finesse de ses regards et du jeu de sa physionomie. C'était au milieu de ses grands vicaires qu'il aimait à se reposer des études de son cabinet : c'était dans la conversation qu'il amenait sans effort les discussions les plus intéressantes sur les sciences ou l'histoire et les détails les plus piquants sur les événements publics et le caractère des personnages qui jouaient alors un grand rôle sur le théâtre du monde. Ayant vécu, dès sa première jeunesse, dans la société la plus choisie de Paris et de la cour, il avait pu les bien voir et les bien juger. C'est ainsi que, par une conversation toujours variée et instructive, il familiarisait l'esprit et le jugement de ses jeunes coopérateurs avec la connaissance des hommes, des affaires et des lettres, avec la noble ambition d'acquérir par les études sérieuses cette considération personnelle sans laquelle on ne peut pas faire le bien, même avec les intentions les plus droites et les plus pures. Les personnes admises dans cette intimité ne pénétraient pas toujours le motif secret qui amenait ces conversations,

Digitized by Google

tant elles leur paraissaient se présenter naturellement. M. de Boisgelin savait que l'appareil de l'instruction en fait souvent manquer l'objet, et ce n'était que par les résultats sensibles que ses grands vicaires [1] recueillaient dans ce commerce qu'ils se rendaient compte, avec autant de surprise que de reconnaissance, du succès de cette méthode, aussi douce qu'ingénieuse... »

Voilà le langage d'un ami et d'un admirateur : pour avoir la contre-partie, j'ai fouillé la chronique scandaleuse des *Mémoires secrets* de Bachaumont, de l'*Observateur anglais* et de la *Correspondance secrète* de Métra, si fertile en propos médisants ou jaloux contre la plupart des prélats de ce temps : mais je n'y ai rien trouvé qui puisse incriminer ses mœurs, et l'on se borne à mettre en relief ses liaisons avec les économistes en le classant à côté de Loménie de Brienne, de triste mémoire, parmi les prélats dits *administrateurs,* ainsi nommés par opposition aux prélats dits *évangélistes*[2]. Mais ne fallait-il pas que ses devoirs de président des États de Provence l'obligeassent à entrer dans tous les détails de l'administration civile ? Cette qualification est donc pour lui très honorable et prouve qu'il sut se montrer à la hauteur de ses importantes fonctions. Ce serait une étude fort instructive que de le suivre dans tous les dédales de ses occupations très diverses, soit qu'il dût soutenir en cour, près des ministres, les affaires générales de l'ordre du clergé, dont il était presque toujours le délégué aux grandes assemblées de l'Ordre, soit qu'il dût prendre en main les intérêts des communautés administratives de la Provence dont il était, vis-à-vis du pouvoir royal, le seul représentant connu. Tantôt, ayant à défendre les propriétés de l'Église contre des contrôleurs

1. Je n'ai pas recherché la liste de tous les grands vicaires de Mgr de Boisgelin, mais je remarquerai qu'il fut souvent fort heureux dans ses choix. L'abbé Amelot, qu'il eut pour grand vicaire à Lavaur et à Aix, devint évêque de Vannes en 1775. L'abbé Dombideau de Crouseilhes qu'il prit ensuite, le suivit à Tours en 1802 et fut évêque de Quimper en 1805. L'abbé de Beausset devint cardinal, etc. L'abbé de Boisgelin, son cousin, qui fut aussi agent général du clergé, n'avait pas la valeur morale de ses collègues et défraya la chronique des abbés de cour.

2. Voy. *Mém. sec. de Bachaumont,* XXV, 67, 68.

Digitized by Google

généraux aux abois et à triompher de toutes les subtilités du droit féodal, il parvenait à faire repousser la prétention toute nouvelle de soumettre les fiefs ecclésiastiques à des droits de foi et hommage, dont l'effet aurait équivalu à une sorte de confiscation partielle [1], tantôt, après de longs efforts et une volumineuse correspondance, il obtenait de Turgot le concours financier de l'État pour la construction d'un canal ou l'établissement de grandes routes... Et, pendant ce temps, il fallait prononcer des discours d'ouverture aux États de la province [2], ou répondre à l'appel direct du roi, comme en cette circonstance mémorable où Louis XVI, voulant trouver un prétexte pour lui donner le cordon bleu, le chargea de porter la parole à Reims pour la cérémonie solennelle de son sacre. Ce fut une journée qui laissa de grands souvenirs. L'orateur s'y surpassa, et malheureusement d'impérieuses considérations politiques ont empêché que ce discours magistral ait pu parvenir jusqu'à nous. Nous en connaissons au moins le plan général. « Placé entre le honteux tombeau où la vieille monarchie semblait descendue avec le vieux monarque et un trône alors tout rayonnant de vertus, Boisgelin se fit l'ardent interprète des pensées réformatrices qui débordaient du cœur du nouveau roi. Paraphrasant avec une liberté qui, sous

1. Notice de M. de Carné. — Pour constater combien cette affaire, dont on trouvera tous les détails dans les procès-verbaux des Assemblées du clergé, passionna le public, il faut parcourir les *Mémoires de Bachaumont*, spécialement aux années 1785 et 1786, tome XXIX, pp. 109 et 286-307, et tomes XXXII, 246, 247, XXXIII, 42 à 64 et 126 à 127. Boisgelin avait été nommé, en 1775, membre de la commission établie pour étudier les droits du roi sur le clergé. Il rédigea le célèbre rapport de 1785 qui parut sous le titre :

Mémoires pour le clergé de France au sujet de la prestation de foi et hommage, avec la réponse de l'inspecteur du domaine. Amsterdam (Paris), 1785, in-8°.

On lui doit aussi sur le même sujet :

Précis des conférences des commissaires du clergé avec les commissaires du conseil, concernant la demande faite aux bénéficiers de la prestation de foi et hommage. — *Paris*, Desprez, 1786, in-4° et in-8°.

Ce dernier opuscule est souvent suivi d'une *Défense des droits du roi*, qui est de M. de Saint-Genis, auditeur des comptes.

2. La *correspondance de Grimm* a conservé l'un de ces discours : celui de 1775, au tome VIII (433-436).

Digitized by Google

Louis XVI, n'avait plus le mérite du courage, le thème de Massillon dans son sermon fameux du dimanche des Rameaux, il prit pour texte les bornes que devait se prescrire l'autorité royale ; et, après avoir rétabli, en s'appuyant sur les grands docteurs chrétiens, la vérité si souvent altérée sur l'origine et les conditions du pouvoir royal, il traça un tableau tellement saisissant des misères publiques, qu'une double salve d'applaudissements fit retentir l'auguste basilique où l'huile sainte avait coulé sur le front de tant de rois [1]. »

Tous les mémoires contemporains constatent ces applaudissements et l'impression profonde suscitée par les paroles de l'orateur, mais la chancellerie ne jugea point prudent de faire partager cette impression à tout le royaume, et le discours du sacre ne fut point publié [2].

L'Académie française, par compensation, résolut aussitôt de nommer Boisgelin à la première place vacante, et, l'abbé de Voisenon étant venu à mourir, l'archevêque d'Aix, malgré la candidature annoncée de Turgot qui se retira pour ne pas courir au-devant d'un échec, fut élu tout d'une voix, le 15 janvier 1776 [3].

RENÉ KERVILER.

(*La suite prochainement.*)

1. Notice de M. de Carné.

2. Voy. la *Lettre sur le Sacre*, par Marmontel, et tous les mémoires du temps. Je puis affirmer que le discours de Boisgelin n'a pas été publié ; car je trouve, à la date du 8 décembre 1775, cette note de Bachaumont à propos de la candidature de Boisgelin à l'Académie : Son seul titre est le discours du sacre, « mais, comme il n'est pas imprimé, on ne peut en juger pertinemment. » (*Mém. sec.* XXXIII, 358). — Bachaumont oublie les oraisons funèbres du roi Stanislas et de Madame la Dauphine.

3. Sur la candidature de Boisgelin à l'Académie, voir les *Mém. sec. de Bachaumont*, XXXIII, 358; la *Corresp. sec. de Métra*, II, 266 ; la *Corresp. litt. de La Harpe*, I, 290, 303, etc.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

BALZAC EN BRETAGNE. Cinq lettres inédites, publiées par M. R. du Pontavice de Heussey. Rennes, Caillière, 1885, plaquette in-16 carré, de 54 pages, papier teinté, titre rouge et noir. Prix, 2 francs.

Voulez-vous vivre pendant une demi-heure en compagnie de Balzac? Prenez la brochure de M. du Pontavice et lisez-la. Léon Gozlan, avec la fidélité d'un ami de la veille, avait déjà consacré deux volumes à *Balzac en pantoufles* et à *Balzac chez lui;* M. du Pontavice, qui, pour n'être qu'un dévot du lendemain, n'en paraît pas moins convaincu, exprime le désir qu'un lettré fervent, les *Scènes de la vie de province* à la main, entreprenne un pèlerinage à travers la France, pour recueillir les traces du passage du maître dans les différentes villes qui servent de cadre aux portraits burinés par ce puissant graveur. En attendant « des détails sur le « séjour de Balzac à Nemours, patrie du docteur Minoret et de sa « céleste nièce Ursule, — au Havre, où il a connu Modeste Mi- « gnon, — à Issoudun, où il est allé chercher la terrible Rabouil- « leuse [1], » voici, avec *Balzac en Bretagne*, Pierre Pochard, dit Marche-à-Terre, et le chevalier de Valois en chair et en os; voici la genèse des *Chouans*, telle qu'elle résulte de cinq lettres écrites par l'auteur de la *Comédie humaine* à son ami, le général baron de Pommereul, et d'un exode de plus d'un mois à Fougères.

Ce qui fait l'intérêt de la publication, c'est, autant et plus peut-être que les lettres elles-mêmes, la délicatesse de touche et l'érudition enjouée avec lesquelles M. du Pontavice les a reliées les unes aux autres, et c'est encore le gracieux costume que leur a

1. *Balzac en Bretagne*, p. 3.

Digitized by Google

donné l'éditeur. Aussi bien, *Balzac en Bretagne* semble-t-il avoir été, dès son berceau, prédestiné au papier de luxe, aux grandes marges et à l'impression de choix. M. Quantin lui a offert tout d'abord, dans les colonnes du *Livre* [1], une hospitalité fastueuse, et M. Caillière, en confiant à M. Leroy le tirage de la brochure, n'a rien négligé pour le fini de l'exécution, y compris un cul-de-lampe bistré du meilleur goût. Il fallait, en effet, enguirlander dignement la critique alerte, les anecdotes piquantes et la verve de bon aloi que M. du Pontavice a dispersées parmi les cinquante pages de son étude. Quand on a tourné le dernier feuillet, on connaît Balzac, on l'a entendu rire, et ce que j'apprécie particulièrement dans l'article, c'est la sensation de vie qui s'en dégage. Ce que j'apprécie moins, c'est l'admiration à jet continu dont l'auteur inonde impitoyablement son héros.

Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.

Le défaut, d'ailleurs, est commun à tous ceux qui ont écrit sur Balzac : en lui on admire tout sans réserve. Passe pour la science de l'observation, la force du style, la vérité des tableaux, l'ampleur des effets ; passe pour l'écrivain ; passe encore, à certains points de vue, pour l'homme privé, pour le cœur, pour le caractère, pour la volonté ; mais, pour le financier, pour le négociant, pour l'homme politique, pour le candidat à la députation, un peu d'ombre n'aurait pas nui. — Je craindrais, du reste, en insistant, de blesser M. du Pontavice dans une affection qui lui tient au cœur, et j'aime mieux, pour me faire pardonner, fournir un dérivatif à son enthousiasme. Lorsque Balzac se rendit à Fougères, vers la fin de l'été de 1828, il venait d'être ruiné par la chute de la fonderie typographique qu'il avait créée à Paris. Son successeur fit pourtant fortune ; « ce qui prouve la justesse du coup d'œil de Balzac [2]. » J'ajoute que le succès de l'entreprise n'a pas été éphémère : elle existe encore sous la raison sociale

1. Livraison de septembre 1885.
2. *Balzac en Bretagne*, p. 8.

Digitized by Google

« Deberny et Cie », et M. du Pontavice sera sans doute bien aise de savoir que les caractères employés à l'impression de *Balzac en Bretagne* sortent précisément de cette maison.

HENRI FINISTÈRE.

LES MATERNELLES, par Mme Sophie Hüe, ouvrage couronné par l'Académie française ; 6e édition, augmentée.

L'éloge des *Maternelles* n'est plus à faire. Que pourrait notre humble suffrage ajouter d'autorité au jugement de la plus haute cour qui ait à connaître du mérite littéraire ? L'Académie française a distingué ce livre avec honneur ; elle lui a décerné ses lauriers. Que vaudrait une feuille de plus ajoutée par une main inconnue à une si précieuse couronne ?

Toutefois, s'il nous est interdit de nous poser en juge, nous pouvons accepter le rôle de propagateur et travailler, dans la mesure de nos forces, à étendre le cercle des lecteurs de ce délicieux recueil.

Ecrire pour l'enfance n'est pas tâche facile. On s'y heurte aisément à plus d'un écueil, et d'estimables talents y ont sombré.

L'un se grime en pédant et fatigue, de ses apologues philosophiques, l'enfant qui ne comprend pas la leçon et n'y puise que de l'ennui. L'autre, par un excès contraire, se courbe trop bas vers son jeune auditeur. Il lui emprunte son bégayement et son jargon incorrect, pour lui raconter des historiettes de poupées où rien n'élève sa pensée au-dessus de ses jeux et ne tend à faire sortir son intelligence de ses langes.

Celui-là seul sait parler à l'enfance, qui l'aime et la respecte à la fois. L'amour le porte à s'incliner vers sa faiblesse, le respect lui inspire un langage empreint d'une dignité douce, où l'abandon et l'enjouement ne descendent jamais jusqu'à une puérile niaiserie.

Quel cœur mieux que le cœur d'une mère est apte à remplir ce programme ? Et, parmi les cœurs de mère, lequel l'a mieux

Digitized by Google

rempli que celui qui s'est épanché dans le livre des *Maternelles ?*

Loin de croire le talent inutile pour parler à l'enfance, l'auteur a fait appel à toutes les ressources de celui que le Maître de tous dons lui a si abondamment départi. Elle a voulu témoigner à cette chère enfance le respect, *maxima reverentia,* qu'elle lui porte, selon le sage conseil de l'ancien.

Nulle affection plus vive et plus éclairée n'a su mélanger l'utile et l'agréable avec plus de sollicitude et d'habileté, pour les présenter aux enfants dans la coupe d'or aux fines et artistiques ciselures de la poésie.

Ne croyez pas, toutefois, que ces chers privilégiés soient seuls à tremper leurs lèvres avec plaisir et avec fruit dans ce vase précieux, embaumé de suaves parfums. Le nectar qu'il contient a des saveurs différentes et des effets divers pour chaque âge.

L'enfant qui s'en abreuve se sent grandir doucement et reçoit comme une initiation aux devoirs de la vie qui va dérouler devant lui ses mystérieuses perspectives.

L'homme parvenu à l'âge mûr, le front plissé par les soucis et les tristesses, se sent au contraire reporté délicieusement en arrière. Il retrouve, en savourant ce philtre au magique pouvoir, les naïves impressions et les innocentes joies du premier âge.

N'oubliez pas toutefois, chers enfants, que c'est bien à vous, en la personne de son Maurice, que l'auteur des *Maternelles* a dédié ses vers.

Elle les a écrits en baisant votre front, en caressant vos cheveux, en essuyant sur votre joue des larmes d'émotion. Elle l'a senti, vous l'avez comprise; elle est heureuse de son succès; elle s'enchante elle-même de son œuvre.

Le poète du jeune âge a ajusté trois cordes à son harmonieux instrument.

L'une vibre à l'unisson de ces douces voix de mère que l'on

Digitized by Google

entend autour des berceaux, parlant de Jésus dans sa crèche ou des bons anges gardiens, apprenant au bien aimé sa première prière, lui offrant, sous le voile transparent d'un conte, les premiers éléments de la morale.

Ecoutez : voici tout d'abord le portrait de Maurice :

Cheveux blonds, yeux bleus, lèvres roses,
Qui ne se tiennent jamais closes,
Petit pied leste allant partout,
Petite main touchant à tout,
Qui de grand'mère est le supplice,
Voilà le portrait de Maurice.

J'oubliais, elle dit encor :
Tête mutine avec cœur d'or.
Oh ! j'en conviens, mutine tête,
Quoiqu'un baiser vite m'arrête.
Cœur d'or, je ne sais pas pourquoi,
Mais grand'mère en sait plus que moi.
La tendresse avec la malice,
Voilà le portrait de Maurice.

Dites, cette miniature est-elle assez réussie ?

Une autre corde rend déjà des sons plus graves :

Maurice est devenu prudent;
C'est que l'expérience amère
A parlé de sa voix sévère
Qu'il faut bien qu'on écoute, hélas !

Maurice a maintenant le képi sur la tête, il est tout fier de marcher au pas avec les collégiens, dont il porte crânement le bel habit militaire, mais la nuit, dans son grand dortoir obscur, il rêve de sa mère absente. Oh ! comme il connaît, maintenant qu'il en est privé, le prix de ses caresses !

Je n'ai pas peur au dortoir sombre
Où la lampe brûle dans l'ombre.
J'entends la voix du surveillant,

Digitized by Google

Autour de nous toujours veillant.
Mais cette voix grave et sévère,
Ce n'est pas la voix de ma mère.

Petit lit blanc, chère couchette,
Roulée à côté du grand lit
De ma mère, qui me sourit,
C'est toi, c'est toi que je regrette,
Quand je ne puis dormir le soir,
Sans un seul baiser pour bonsoir.

Une troisième corde vibre sous les doigts du poète de l'enfance. Maurice est presque un homme maintenant. Il faut compter avec son intelligence ouverte et son précoce jugement.

Moi, je comprends tout seul les fables désormais.

Il faut lui dire plus clairement ce que sera la vie, le prémunir contre ses dangers. Il faut le mettre en garde tout d'abord contre les faux amis :

Les vrais amis, au cœur fidèle,
Sont les amis des mauvais jours.
. . . . . .
Notre ami n'est pas qui nous flatte.

Maurice est assez sérieux pour recevoir les graves impressions de la mort. On le conduit devant le tombeau où Laurence prie à genoux pour le vieux marin, son grand'père, qui

... avait pour soldats beaucoup de matelots.
Il faisait obéir les hommes et les flots.
Hormis Dieu, vois-tu bien, il ne craignait personne.

On lui raconte un émouvant naufrage. La barque de pêche sombre dans la tourmente. Confiants dans leurs propres forces, dédaignant d'invoquer le ciel, les marins se jettent à la mer. Le mousse, lui, ne sait pas nager ; il n'a point autour de ses reins la ceinture de sauvetage ; cependant il n'a pas peur, parce qu'il prie :

Digitized by Google

Je vois bien la vague en fureur,
Mais je vous vois aussi, Seigneur.
Pas un seul cheveu de ma tête
Ne tombera sans votre aveu.

Et voyez comme Dieu garde merveilleusement qui se confie à sa Providence :

Sur un rocher, près de la plage,
Le batelet craque et se fend.
Ils sont trois, jetés sur la plage,
Mais Dieu n'a sauvé qne l'enfant.

Quelle douce et mélancolique poésie dans ces stances dédiées à un jeune aveugle ! Citons-en seulement la dernière :

Oh ! ne vous plaignez pas, enfant, car Dieu lui-même
Vous guide ! Il a posé le bandeau sur vos yeux ;
Mais le plus grand bienfait qu'il garde à ceux qu'il aime
C'est de cacher la terre et de montrer les cieux.

Arrêtons-nous. Nous défigurons ce bouquet arrangé avec tant d'art, en arrachant par ci par là une fleur dont l'éclat nous séduit. A peine l'avons-nous détachée, cette fleur, il nous semble que ses voisines la surpassaient en coloris et en parfum ; nous regrettons presque notre choix. Au fait, il n'y avait pas de choix à faire.

Non, ne touchons pas davantage à cet harmonieux faisceau, notre main profane gâterait tout.

Enfants chrétiens, recevez avec reconnaissance le trésor d'amour, de pieuse sagesse et de talent que vous lègue l'auteur des *Maternelles*. Comprenez-le bien, ce qu'elle vous donne là, c'est son cœur.

ABBÉ J. DOMINIQUE.

—

Digitized by Google

ENCORE BRIZEUX

A Monsieur J. R.

Monsieur,

Quelques lignes signées de vous, dans la dernière livraison de la *Revue* (p. 411), expriment un vœu auquel je m'associe, auquel s'associeront tous les lecteurs de Brizeux.

J'irai même plus loin que vous : un recueil de lettres ne me suffirait pas : je voudrais une biographie complète, minutieuse de l'auteur de *Marie*. Il faudrait qu'une plume amie, une plume de poète — la vôtre, par exemple — entreprît de faire l'histoire de cet esprit si pur, si élevé, depuis les balbutiements de la Muse jusqu'à l'épanouissement de ce rare talent, scrutât les origines, écoutât les battements du cœur, racontât les luttes, les déceptions, les orages, tout ce qui a rempli cette existence si prématurément tranchée.

Il n'est pas trop tard pour s'y mettre ; mais il serait imprudent d'attendre plus longtemps. Les études intéressantes dont Brizeux a été le sujet ont dit tout ce qu'on pouvait savoir, ou plutôt révéler, au lendemain de sa mort. Aujourd'hui, nous sommes assez loin de l'époque où il vivait, surtout des années de sa jeunesse, pour ne rien dissimuler. Tous ses contemporains, mêlés à sa vie, hommes ou femmes, l'ont précédé ou suivi dans la tombe : la postérité a commencé pour eux comme pour lui.

Sera-ce une œuvre facile ? C'est une autre question. Brizeux ne s'est guère prêté aux exigences futures de ses biographes. L'enquête longue et scrupuleuse, par laquelle seule on se formera un dossier, ne donnera peut-être pas des points de repère assez précis pour établir avec certitude toutes les lignes de l'ouvrage. Les fréquents voyages du poète, ses séjours prolongés hors de France, la disparition de la plupart des témoins multiplieront les difficultés.

Digitized by Google

Mais ce sont justement ces difficultés qui aiguillonneront un écrivain enthousiaste, persévérant, énergique.

Œuvre de recherches, de patience, de flair d'abord : œuvre ensuite de composition, d'observation psychologique, d'analyse intime. C'est fait pour vous tenter, Monsieur.

Malheureusement, ce qui serait d'un utile secours pour dresser la liste des correspondants du poète n'existe plus. Les proches parents de Brizeux ont gardé ses lettres, c'est probable. Les autres, où sont-elles ? Il y en a sans doute dans bien des tiroirs disposés à s'ouvrir, à condition qu'on s'adresse à eux, qu'on les sollicite, et, d'abord, qu'on les connaisse, qu'on ait leurs traces.

Or voici ce qui s'est passé après la mort du poète. Conformément à sa volonté, son frère utérin, dépositaire de ses papiers, a brûlé tout ce qu'il n'avait jugé lui-même purement littéraire. Un grand nombre de lettres d'amitié ont été ainsi anéanties. Il n'a été fait d'exception que pour les correspondances de MM. Saint-René-Taillandier, Auguste Barbier et Lacaussade, à qui on les a rendues. Ceux-ci conservaient-ils précieusement les lettres de Brizeux? On doit le croire. Que sont-elles devenues ? Les deux premiers de ces écrivains ne vivent plus. Ce serait à voir.

Le recueil que vous demandez ne serait donc pas aisé à former. Et, si l'on arrivait à réunir assez de lettres pour composer un ensemble instructif, on aurait la base d'une biographie comme celle que je réclame.

N'attendez pas, Monsieur. Tout périt en ce monde, et principalement les documents d'ordre privé. Le plus tôt sera le mieux, et, quoi que vous nous présentiez, étude biographique ou correspondance, nul ne l'accueillera avec plus de sympathie que votre très dévoué serviteur,

F. S.

Digitized by Google

RÉPONSE A M. DE LA BORDERIE

AU SUJET DE LA GUERRE DE LA SUCCESSION DE BRETAGNE

C'est plutôt un simple malentendu (A) qu'autre chose qui existe entre M. de la Borderie et mon humble personne. Car, en conformité avec mon honorable contradicteur, « je me propose uniquement « de rectifier les erreurs de Froissart. » Dire en effet que ce chroniqueur n'est « pas à l'abri de tout reproche au sujet de la guerre « de la Succession, ajouter même que parfois son récit renferme « des faits controuvés [1], ce n'est pas vouloir, de parti pris, expulser « son témoignage de nos annales, » comme j'en suis accusé [2] ? Mais, avant d'aborder les erreurs de détail que M. de la Borderie a cru apercevoir, à tort ou à raison, dans mon Essai, j'ai hâte de prouver qu'il y a réellement plutôt malentendu qu'autre chose dans la discussion qui vient d'être entamée contre moi.

I

Quel est, en effet, le reproche capital que l'on me fait ? C'est d'avoir avancé que les commencements de la lutte entre Charles de Blois et Montfort furent pacifiques et non armés.., d'avoir cru que la chevauchée de Limoges, le voyage d'Angleterre, etc., sont des

1. *Revue histor. de l'Ouest*, t. 1, p. 146. Si les expressions dont je me servais en 1871 vont un peu au delà, ce sont des peccadilles de débutant, pour lesquelles je demande excuse.

2. *Revue de Bret.*, t. 58, p. 370.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR LA RÉPONSE DU R. P. PLAINE

I

(A) Il n'y a, de ma part du moins, aucune méprise, ni aucun malentendu. Dans son étude historique publiée cette année (*Revue historique de l'Ouest,* septembre et novembre), le R. P. Plaine épargne en général à Froissart les paroles violentes, acerbes, dont il le chargeait en 1871. Mais la forme seule a changé ; l'étude actuelle n'est que l'application des principes posés en 1871. Froissart y est dès le principe rendu responsable de « l'horrible travestissement » soi-disant imposé à « une bonne moitié » des événements de la guerre de Blois et de Montfort : travestissement que cette étude a pour but de faire disparaître. — Froissart n'y est nommé que pour être rejeté comme indigne de créance et plus ou moins réfuté. Le plus souvent, on passe tout simplement sous silence des séries entières d'événements notables relatés par ce chroniqueur (ceux, par exemple, de l'an 1342), — ou bien encore, sans alléguer même une ombre d'objection, on dit : « Nous regar- « dons comme controuvé tel prétendu événement, *car il n'a d'autre* « *garant que la Chronique de Froissart*[1], » — c'est-à-dire : *Testis Frossardus, testis nullus.* — Nier que ce soit là très positivement exclure de nos annales le témoignage de Froissart, c'est nier l'évidence. — Sans aucun malentendu, nous combattons ce système, qui substitue la fantaisie à la critique et fausserait profondément notre histoire.

1. *Revue historique de l'Ouest,* sept. 1885, 1re partie, p. 152.

Digitized by Google

faits controuvés [1]. Laissons pour le moment de côté la chevauchée de Limoges, le voyage de l'Angleterre, etc., nous y reviendrons bientôt. Ne nous occupons que des prétendus exploits de guerre accomplis, selon Froissart, à Rennes, à Brest, à travers tonte la Bretagne, du nord au midi et de l'est à l'ouest, de mai 1341 à septembre même année. M. de la Borderie me reproche d'avoir traité ce sujet d'une manière bien sèche (B) (p. 341). Peut-être aurait-il pu remarquer, pour ma justification, que j'avais promis un résumé succinct et fidèle [2], et non une discussion interminable de textes et de manuscrits divers. Pour lui il emploie dix ou douze pages (p. 350-360) à nous raconter les faits au long et en détail, mais non toutefois sans avouer ingénument que les récits de Jean Le Bel et de Froissart constituent en définitive une *fantasmagorie militaire* (p. 357) : il ajoute même « que par tout le pays de Bretagne « conquis et acquis (selon Froissart) il faut entendre seulement « le domaine ducal (p. 359), soit au total 17 places (p. 355)... » Il finit par dire que, de tous les sièges (mentionnés et longuement racontés), il n'y a de sérieux, de réel que celui de Brest (p. 357). Mais à ce compte nous sommes à peu près d'accord (C). J'ai eu occasion d'en dire quelque chose en 1880, et voici textuellement les paroles dont je me servais :

« Au mois de mai 1341, le comte de Montfort, qui se trouvait « sur le territoire breton pendant que Charles de Blois en était « éloigné, profita de cette circonstance pour faire reconnaître son « autorité à Nantes, à Brest, à Guérande, à Quimperlé, à Quimper, « à Hennebont, et peut-être dans quelques autres villes du littoral « de l'Océan [3]. »

Mon opinion, ainsi formulée, concorde assez bien, si je ne me trompe, avec celle de mon honorable contradicteur. Or je n'en ai pas changé depuis 1880 et, si je ne l'ai pas formulée en toutes

1. *Revue de Bret.*, lieu cité, p. 367 et ailleurs.
2. *Revue hist. de l'Ouest*, lieu cité, p. 147.
3. *Annales de Ste-Anne*, ann. 1880, p. 29.

Digitized by Google

(B) Je ne me suis nullement permis de taxer de sécheresse le travail du R. P. Plaine. Le mot *sec* ne s'applique qu'au mien, que j'aurais voulu rendre « moins sec » en mêlant le récit à la discussion (voir ci-dessus p. 341, dernier alinéa).

(C) Nous ne sommes, au contraire, nullement d'accord. Mais, l'opinion exposée par moi est ici tellement défigurée que force m'est de la rétablir.

En septembre dernier, le R. P. Plaine affirmait « que les débuts « de la lutte entre Blois et Montfort furent *entièrement pacifiques* » et que « les quatre mois qui s'écoulèrent du 30 avril au 7 sep- « tembre 1341, *ne furent signalés par aucun acte d'hostilité* [1]. »

En octobre — avec tous les historiens de Bretagne sans exception — j'ai soutenu que l'enlèvement du trésor de Limoges et la chevauchée de Montfort en Bretagne pour y établir son autorité s'étaient opérés en mai, juin, juillet 1341, à main armée, au moyen d'un corps d'armée, et constituaient dès lors des faits de guerre, des actes d'hostilité ouverte contre Charles de Blois.

Voilà comme nous sommes *d'accord*.

Je n'ai nullement réduit à la soumission de dix-sept places le résultat de l'expédition de Montfort. J'ai dit très explicitement qu'elle avait dû mettre sous son autorité « les seigneurs du Léon, « de la Cornouaille, du Broërech, du Nantais » (environ la moitié de la Bretagne) et de plus tout le domaine ducal [2] — qui renfermait bien plus de dix-sept places. Dans ces dix-sept places j'ai vu seulement les principales étapes, marquées par Froissart, de la chevauchée guerrière de Montfort [3]. — Cela ressemble peu au prétendu résumé donné ci-contre par le R. P. Plaine.

Cette soumission de la Bretagne à Montfort (dans les limites que

1. *Revue hist. de l'Ouest*, sept. 1885, 1re part., p. 150. Quant à ce que le R. P. a pu écrire en 1880, inutile de nous en préoccuper, puisque nous avons ici le dernier état de sa pensée ; nous ne pouvons croire en effet que sa méthode historique l'autorise à avoir, sur un même point d'histoire, plusieurs opinions diverses dans le même moment.

2. *Revue de Bret. et de Vendée*, oct. 1885, p. 360.

3. Je l'ai dit explicitement p. 353.

Digitized by Google

lettres dans le travail qui est présentement en cours de publication, c'est uniquement parce que, ne m'occupant que de faits de guerre, j'ai cru devoir passer sous silence tout ce qui, de l'aveu de mon contradicteur, n'était pas le résultat d'*apertises d'armes*, mais bien « de négociations heureuses »[1].

Est-ce qu'un pareil aveu n'est pas ma justification ? la preuve que Froissart n'est guère ici un narrateur digne de confiance (D) ?

Ce point ainsi éclairci, entrons maintenant dans le détail des accusations qui pèsent sur moi de par mon contradicteur.

II

Et d'abord, à son avis, je ne suis pas fondé à dire « que les deux « prétendants de Bretagne avaient commencé par en appeler de « leurs prétentions au jugement du souverain[2]. » Selon lui, ni Blois ni Montfort n'ont jamais soumis leurs droits au suzerain[3]. (E)

Voyons un peu ce qu'il en est. Il va sans dire que je ne suis pas en mesure de produire l'acte d'appel de Jean de Montfort. Mais, d'autre part, M. de la Borderie connaît-il les conditions du contrat de mariage de Charles de Blois avec Jeanne de Penthièvre (4 juin 1337) ? Ce texte, rédigé sous les yeux du roi de France et avec sa sanction formelle, portait pour clause première : « que les « deux époux succéderaient immédiatement au duc de Bretagne, « Jean III, si celui-ci mourait sans hoirs[4]. »

Ce contrat ne pouvait être ignoré du comte de Montfort, puisqu'on assure qu'il y avait apposé sa propre signature[5]. Or ce contrat annulait les prétendus droits dudit comte, ou du moins le met-

1. *Revue de Bret.*, lieu cité, p. 357.
2. *Revue de Bret.*, p. 344.
3. *Ibid.*
4. Duchesne. *Preuv. de Châtillon*, p. 118.
5. Anselme. *Hist. généal.*, t. VI, p. 103.

Digitized by Google

je viens d'indiquer) se fit-elle avec ou sans combats? Il y eut combat à la Roche-Périou, à Josselin, puisque Montfort ne put vaincre la résistance de ces places, à Brest aussi, puisqu'il n'y entra qu'après un siège sanglant. Quant aux trois ou quatre autres sièges mentionnés par Jean Le Bel et la première rédaction de Froissart, en tenant compte des rectifications fournies par Froissart lui-même dans sa seconde et sa troisième rédaction, j'ai dit qu'il y eut là plutôt semblant de résistance que résistance sérieuse. A ces semblants de résistance j'ai appliqué le nom de « *fantasmagorie militaire,* » qui fait la joie de D. Plaine, parce qu'il le donne comme s'appliquant dans ma bouche à l'ensemble du récit de Froissart sur l'expédition de Jean de Montfort, comme étant de ma part un désaveu involontaire, *ingénu,* du caractère militaire de cette expédition.

Fausse joie et fausse interprétation. Il suffit de lire la p. 357 de la présente *Revue* (livraison d'octobre) pour voir que ces mots s'appliquent exclusivement à quelques faits particuliers, incapables en tout cas de modifier le caractère de l'expédition de Montfort, que — d'accord avec tous les historiens de Bretagne — j'ai soutenu être forcément une action militaire, un fait de guerre, *une série d'actes d'hostilité* contre Charles de Blois.

Ce qui me sépare essentiellement de l'opinion du P. Plaine.

(D) Mon vénérable adversaire continuant à me faire faire des *aveux,* je dois continuer à dissiper ses équivoques, sans doute involontaires. Parce que j'ai attribué certains succès de Montfort à des « négociations heureuses, » il voit là « sa justification, » c'est-à-dire celle de cette assertion, « qu'il n'y eut pas, du 30 avril au « 7 septembre 1341, d'actes d'hostilité entre Blois et Montfort. » Cela laisse croire que j'ai admis l'existence de quelques négociations entre Blois et Montfort, en vertu desquelles ce dernier aurait occupé les villes où il établit son autorité. Si ce n'est pas cela, il n'y a là aucun appui, aucune justification de l'opinion de D. Plaine. Or ce n'est pas cela du tout, car c'est le contraire : c'est Montfort qui, par des « négociations heureuses » avec les capitaines de certaines

Digitized by Google

tait dans l'obligation de les faire valoir à nouveau par devant le seul juge compétent, qui était le roi de France. En un mot, un pareil acte réservait au suzerain la cause en litige.

Mon contradicteur argutie (F) sur les *termes de l'arrêt* de Conflans. Or ces termes sont identiquement les mêmes dans l'arrêt rendu pour la vicomté de Limoges, et cependant ici Montfort était bien *humble solliciteur*[1]. Il affirme, en outre, que la procédure par *voie de requête* n'était pas compatible avec la *comparution personnelle* des parties (G) (p. 361). Or, dans l'affaire de Limoges, qui est identique quant aux termes de l'arrêt, comme il vient d'être dit, Blois et Montfort comparurent en personne[2]. M. de la Borderie objecte que si les prétendants avaient réellement soumis leur droit au tribunal du suzerain, l'autorité ducale de Bretagne serait restée suspendue, et le duché eût été mis en la main du roi[3]. Je ne vois aucun exemple analogue dans l'histoire à cette date reculée (H) et la chose fut sans doute réglée d'un commun accord entre le roi et les compétiteurs.

III

J'arrive maintenant à l'équipée de Limoges et à la capture du trésor ducal.

M. de la Borderie me semble ici un peu crédule lorsqu'il ajoute foi entière au récit du chroniqueur de Valenciennes[4] ; car, au fait, quel titre avait Jean de Montfort pour être *acclamé sans contestation* comme héritier légitime des vicomtes de Limoges, en 1341 ? La vicomté de Limoges était-elle inféodée à la Bretagne d'une ma-

1. V. les termes de l'arrêt. — *Preuv. de Bret.*, t. I, c. 1442-1447.
2. *Ibid.*, c. 1446.
3. *Revue de Bret.*, lieu cité, pp. 345 et 346.
4. *Ibid.*, p. 347.

Digitized by Google

villes, débauche à son rival des sujets, dont beaucoup peut-être eussent préféré le parti de Blois. Ce sont là des actes d'hostilité de la pire espèce, qui condamnent absolument, loin de la justifier, l'opinion du docte Bénédictin.

Mais si l'on peut attribuer certains succès de Jean de Montfort à des négociations plutôt qu'à des combats, on le doit (je l'ai montré) aux rectifications du récit de Jean Le Bel et de la première rédaction de Froissart, fournies par Froissart même dans la seconde et la troisième rédaction de son premier livre. De ce soin mis par Froissart à se corriger lui-même le vulgaire ne manquerait pas de tirer une conclusion favorable à la conscience et à l'exactitude de cet auteur. Le vulgaire, oui : D. Plaine trouve là au contraire « la preuve que Froissart n'est guère digne de confiance » (voir ci-contre). Y a-t-il là, oui ou non, parti pris flagrant et absolu de dénigrer ce chroniqueur ?

II

(E) Je n'ai rien dit d'aussi absolu, j'ai écrit ceci : « Jamais ni « Blois ni Montfort n'ont demandé à aucun tribunal de statuer *sur* « *le fond* de leur querelle, de décider *juridiquement* à qui devait « appartenir le duché de Bretagne. » J'ai ajouté que chacun d'eux, se présentant comme duc *indiscutable*, avait demandé au roi de recevoir son hommage. C'était là solliciter l'intervention du suzerain, mais avec une procédure toute différente et ayant des conséquences tout autres que celle quit aurait eu cours si « les deux pré- « tendants avaient commencé par en appeler de leurs prétentions « au jugement du souverain, » c'est-à-dire par solliciter un jugement au fond, au pétitoire, comme on dit au palais : ce qu'ils n'ont jamais fait. Ce que j'en ai dit étant la répétition de d'Argentré, étant écrit en toutes lettres dans l'arrêt de Conflans, à contester là-dessus on ne peut rien gagner, sinon de faire voir qu'on ne comprend pas très bien ce document.

Quant au contrat de mariage de Charles de Blois (allégué ci-dessous), dans cette question de procédure il n'a rien à voir. Puis, un contrat qui *annulerait* le droit d'un tiers non partie à ce contrat,

Digitized by Google

nière indissoluble (I) ? Que M. de la Borderie relise le texte de l'arrêt de 1345, il y verra clairement que ce n'est point à titre d'héritiers du duc Jean III, mais uniquement à titre de descendants des anciens vicomtes de Limoges que Jeanne de Penthièvre et Charles de Blois furent investis du titre vicomtal, tandis que Jean de Montfort, issu d'une autre femme d'Arthur II, n'avait rien de commun avec la famille vicomtale de Limoges et fut justement débouté de ses prétentions [1]. Or, il n'est pas douteux que les choses ne se seraient pas passées autrement en 1341 si Montfort eût osé, au lendemain de la mort du duc Jean III, revendiquer un héritage qui n'était qu'à moitié vacant, puisque la vicomtesse douairière l'occupait encore. Froissart a sans doute conclu de ce que le comte de Montfort et sa femme, Jeanne de Flandres, se paraient, dans leurs actes publics, du titre de vicomte et vicomtesse de Limoges, qu'ils avaient été réellement investis de cette possession. De là l'historiette qu'il a brodée après Jean Le Bel, mais elle n'a nullement les couleurs de la vraisemblance, et il serait impossible d'en trouver la moindre trace dans les autres chroniques du temps qui font autorité (J) comme les Grandes Chroniques de France, le continuateur de Nangis et un *Chronicon Lemovicense* (de Noé à 1364), encore inédit mais très détaillé sur les guerres de Charles de Blois [2].

C'est pourquoi je me crois fondé à affirmer, en dépit de Froissart, que Jean de Montfort n'a point été acclamé comme vicomte de Limoges en 1341.

IV

Si mon contradicteur insistait et réclamait en disant que, pour son compte, il ne voit dans la chevauchée de Limoges que la cap-

1. *Preuv. de Bret.*, t. I, c. 1447.
2. Ms. lat. de la Bibl. nat., n° 5015.3. f. 157.

Digitized by Google

c'est là une hérésie juridique de premier ordre : d'autant que la prétendue signature (??) ou adhésion de Montfort à cet acte est repoussée par tous les historiens bretons.

(F) *Argutier :* le mot n'est pas français ; est-il poli ? Passons.

(G) Ce n'est pas moi qui affirme cela, c'est d'Argentré ; l'autorité de ce grand homme, surtout en pareille matière, est au-dessus de toute atteinte. Il n'est d'ailleurs pas exact (comme D. Plaine le prétend dans la phrase suivante) qu'il y ait eu identité de procédure dans l'affaire terminée par l'arrêt de Conflans et dans celle de la vicomté de Limoges. Dans cette dernière, Montfort avait obtenu du roi des lettres prescrivant au Parlement de juger *au fond,* il en réclama l'exécution ; à cette occasion les parties s'ad-«visagèrent, » comme dit d'Argentré, c'est-à-dire comparurent personnellement : c'était l'ordre. Mais dans l'affaire de Conflans rien de pareil.

(H) C'est un principe de toutes les jurisprudences, qu'une chose dont la possession est incertaine et la propriété débattue (comme c'eût été le cas ici) est mise sous séquestre. Mais voici qui est plus topique : en février 1342, le roi de France, en vue (disait-il) de pacifier la querelle de Bretagne, voulut faire juger au fond par sa cour, « parties appellées et oïes en toutes leurs « raisons, » le débat de la succession de ce duché ; la première chose qu'il requit pour cela des deux prétendants, c'est « que la « main du roi, comme souveraine, fust mise de fait sur tous les » lieux, villes et châteaux » que tenaient les deux partis. C'est en toutes lettres dans une pièce du Trésor des Chartes (*Archives Nationales,* J. 241, n° 43.)

III

(I) Il est regrettable que le R. P. Plaine, quand il a écrit sa Réponse, n'ait pas eu sous les yeux le tome Ier des *Preuves de l'Histoire de Bretagne ;* il y eût trouvé deux pièces qui l'auraient renseigné un peu mieux sur la situation de la vicomté de Limoges à la mort du duc de Bretagne Jean III. L'une de ces pièces est l'acte du partage donné par ce duc, en mars 1314 (n. st.),

Digitized by Google

ture du trésor ducal de Jean III, je ne pourrais encore lui faire cette concession. Bien au contraire, j'avoue avoir été étrangement surpris, en voyant un archéologue distingué, un paléographe émérite faire en quelque sorte fi (K) d'un document authentique pour donner toute sa confiance à une chronique [1] dont la véracité a été tant de fois contestée. Car le document du 15 juin 1341 a été dressé sous les yeux du trésorier (L) du prince décédé et de ses exécuteurs testamentaires, il nous donne l'état du trésor ducal, recettes de Bretagne et du Limousin également comprises, le texte est formel [2] (M). Dès lors comment supposer qu'il ne s'agit là que d'une petite réserve monétaire ? Comment s'imaginer, sur la parole de Froissart, que le trésor principal se trouvait dans une ville que le duc Jean III n'avait peut-être jamais habitée (N) ? Il y a plus : ce trésor de Nantes a été soigneusement soustrait à la rapacité du comte de Montfort, le texte le dit d'une manière explicite pour qui sait lire entre les lignes [3]. (O)

Or je fais cette dernière remarque pour montrer de nouveau à combien d'impossibilités morales on s'expose en voulant accepter pour base les récits de Froissart (P). Ceci m'amène à dire quelques mots du prétendu voyage d'Angleterre.

V

Voyage d'Angleterre. — M. de la Borderie, toujours dans le désir de justifier son auteur, admet qu'il a eu lieu dans les semaines qui ont précédé l'arrêt de Conflans. Mais le fait paraît difficile à croire. Car, si près de deux mois après la mort du dernier

1. *Revue de Bret.*, lieu cité, p. 349.
2. *Revue de Bret.*, t. I, c. 1413-1415.
3. *Ibid.*

Digitized by Google

à son frère Gui pour son droit dans tous les biens de son père et de sa mère : ce partage, c'est la vicomté de Limoges (*Preuves*, I, 1248). Par l'autre acte, qui est d'avril 1317 (*Ibid.*, 1269-1273), Gui cède au duc de Bretagne, à toujours, cette même vicomté et accepte en échange pour lui et ses hoirs une partie du domaine ducal de Bretagne, savoir, le comté de Penthièvre excepté Jugon, le comté de Guingamp, les seigneuries de Minibriac, de Pontrieu et de la Roche-Derien. Par suite de cet échange, la vicomté de Limoges avait pris, dans la succession de Jean III, la qualité de bien paternel, puisque c'était la qualité des biens contre lesquels elle avait été échangée. Si Gui avait conservé sans échange cette vicomté, nul doute que Jean de Montfort, au titre de duc de Bretagne par lui prétendu, n'eût eu droit sur Penthièvre, Guingamp, etc., comme sur tout le reste du domaine ducal. Après l'échange il avait nécessairement le même droit sur la vicomté de Limoges. Tous les historiens de Bretagne l'admettent, Du Paz en particulier l'explique très bien (p. 34 de la Généalogie de Penthièvre). Froissart sans doute le savait aussi, mais ce n'est pas sur son autorité que j'en ai parlé ; c'est sur celle (incoutestable) des deux actes cités plus haut.

Quant à l'arrêt de Limoges de 1345, il nous fait connaître la requête de Charles de Blois qui, comme tous les plaideurs, met tout le beau de son côté sans tenir compte des objections. Ce prince ayant été reconnu par la France duc de Bretagne, devait être nécessairement déclaré vicomte de Limoges. Il en eût été de même pour Montfort si le roi de France l'avait accepté comme duc.

(J) Erreur : la *Chronique normande du XIVe siècle* mentionne aussi l'expédition de Limoges ; ses éditeurs ont prouvé qu'elle a toute l'autorité d'un témoignage contemporain ; il en est de même de Jean Le Bel. Si les autres chroniques se taisent, on n'en peut cependant tirer aucun renseignement contradictoire. Pourquoi donc mon vénérable adversaire tient-il tant à nier une expédition qui n'a en soi rien d'invraisemblable, et que *tous* les historiens de Bretagne jusqu'ici ont admise sans aucune difficulté ? Je ne puis véritablement le deviner.

Digitized by Google

duc de Bretagne, Jean de Montfort n'avait pu encore, je viens de le montrer, réussir à s'emparer du trésor ducal (Q), dont il avait cependant un besoin si pressant pour se créer des amis (c'est mon contradicteur qui l'affirme [1]), cela prouve manifestement qu'il ne rencontrait nullement autour de lui, à Nantes même, les sympathies dont on a fait tant de bruit. Comment alors s'imaginer que, du 15 juin au 24 août 1341 [2], le même comte de Montfort ait réussi d'abord à fléchir les gardiens du trésor ducal, réuni ensuite les Etats de Bretagne, exécuté ses courses à travers tout le pays, de Nantes à Brest, de Rennes à Auray et Lamballe, etc., enfin, accompli le voyage d'Angleterre et conclu une alliance avec Edouard III ? Le temps eût évidemment manqué au prétendant pour accomplir tant de choses (R). Puis se figure-t-on que le voyage d'Angleterre eût pu s'effectuer sans que la cour de France en fût instruite, sans qu'elle ne se hâtât, par suite, de traiter le comte de Montfort non comme un vassal fidèle, mais comme rebelle au premier chef, parjure et félon (S) ?

D'ailleurs, si M. de la Borderie réclame des autorités et non des arguments, je le renvoie en toute confiance au propre chapelain d'Edouard III, Robert d'Avesbury. Cet écrivain nous a laissé le récit des événements arrivés de son temps et sous ses yeux ; à la cour de son maître. Or il nous déclare positivement que le voyage de Jean de Montfort en Angleterre appartient à l'année 1345, tandis qu'en 1341, ledit comte ne contracta alliance avec Edouard III que par le moyen d'*intermédiaires et d'ambassadeurs* (T) [3].

VI

Je pourrais poursuivre sur ce thème et signaler d'autres asser-

1. *Revue de Bret.*, lieu cité, pp. 341 et suiv.

2. Mon contradicteur (p. 361) concède qu'à cette date, il était à Paris.

3. Dum quæstio movebatur de ducatu Britanniæ... comes Montisfortis se gi Angliæ fecit alligari per intervenientes nuncios, etc. *Histor. de gestis mirabilibus Eduardi III Oxoniæ*, 1720, p. 97.

Digitized by Google

(K) Je n'en fais fi en aucune sorte ; seulement je ne puis pas voir ce qui n'y est pas.

(L) Le texte porte *argentarius*. Trésorier et argentier, dans l'organisation financière du moyen âge, ne sont nullement synonymes. L'*argentier* était le comptable attaché à la personne d'un prince, chargé des dépenses de sa maison ; le *trésorier* de Bretagne avait bien plus d'importance ; c'était, avec toutes les différences que comportent les institutions, un ministre des finances. Voir les *Comptes de l'argenterie des rois de France*, et le *Budget de Bretagne* publié dans la présente *Revue,* livraison d'août 1885.

(M) Le texte parle de sommes perçues « en certains lieux « de la Bretagne, *in certis locis ad ducatum Britanniæ spectan-* « *tibus,* » rien de plus : pas un mot impliquant contradiction avec l'existence d'un autre trésor ducal, à Limoges ou ailleurs ; s'il y en a un, qu'on le cite ! Bien mieux, le texte prouve (et nous le citons) que les espèces décrites dans cet inventaire avaient été reçues par l'argentier du feu duc pour le compte des exécuteurs du testament de ce prince [1], donc *après la mort de ce prince :* donc nul rapport entre ce dépôt monétaire et le trésor dont parle Froissart, qui avait été amassé *par ce prince de son vivant.* — Aussi de tous les historiens qui ont connu cette pièce (D. Morice compris, qui l'a publiée), nul n'avait jamais songé à en tirer la moindre objection contre l'expédition de Limoges.

(N) Cette circonstance, qui semble si étonnante au R. P. Plaine, n'avait cependant avant lui étonné personne. C'est donc là une impression tout individuelle : avec la meilleure volonté du monde, il est difficile d'extraire de cette impression une objection sérieuse contre le témoignage précis des contemporains. — On est d'ailleurs très peu renseigné sur les habitudes de Jean III, l'un de nos ducs dont il reste le moins d'actes. On sait seulement qu'il était très Français : en 1334 il voulait faire passer, après sa mort, la Bretagne à la France pour la soustraire aux com-

1. « Quas monetas præfatus argentarius receperat vice et nomine executorum testamenti seu ultimæ voluntatis defuncti domini Joannis nuper ducis Britanniæ. » (D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, I, 1413 et 1414).

Digitized by Google

tions assez hasardées de mon contradicteur, comme par exemple celle où il prétend qu'une assemblée d'évêques, qui s'était réunie spontanément pour traiter du différend entre Blois et Montfort, mais qui n'avait pas mission pour le vider *par autorité*, « se sépara « sans vouloir se prononcer, bien que sept évêques sur neuf « *eussent résolu* que le droit de succéder appartenait à Jeanne de « Penthièvre [1]. » Car il me semble qu'une *pareille résolution* était tout ce que ladite assemblée pouvait faire de plus fort en faveur de Charles de Blois (U).

Mais à quoi bon insister? On le voit assez : les assertions fausses ne sont pas de mon côté, et j'ai montré suffisamment, comme je le disais en commençant, que le débat entre mon contradicteur et moi est plutôt un malentendu qu'autre chose.

DOM FRANÇOIS PLAINE.

1. *Revue de Bret.*, lieu cité, p. 343

Digitized by Google

pétitions de ses héritiers. Quoi d'étonnant que, pour le même motif, il ait mis son « grand trésor » en terre française, avec le secret désir de le voir tomber aux mains du roi de France ?

(O) *Lire entre les lignes* est une méthode historique fort commode : quand on *sait* s'en servir (cela n'est pas très malaisé), on trouve dans les documents tout ce qu'on veut, on fait et on refait l'histoire comme on veut : le difficile est de persuader que c'est de l'histoire sérieuse.

Quant à Montfort, il s'inquiétait bien, le 15 juin, de la petite caisse des exécuteurs testamentaires du feu duc, quand il était depuis un mois nanti du « grand trésor, » de Limoges, joyaux, vaisselle, argent monnayé, non monnayé, patiemment amassé depuis trente ans par l'économe Jean III !

(P) Froissart n'ayant jamais soufflé mot du prétendu trésor de Nantes, on se demande pourquoi le voici encore à cette occasion remis sur la sellette et déclaré une fois de plus indigne de fournir des documents à notre histoire. — Et il n'y a pas là un parti pris ?...

V

(Q) Le R. P. Plaine a montré seulement que, le 15 juin 1341, les fonds destinés à l'exécution du testament de Jean III étaient à la cathédrale de Nantes. Mais ces fonds n'excitèrent jamais la convoitise de Montfort, et ils n'avaient rien de commun (je l'ai prouvé ci-dessus, note M) avec le trésor ducal de Jean III.

(R) Selon Froissart, du 30 avril au 24 août 1341, Jean de Montfort serait allé à Limoges, revenu à Nantes, il aurait parcouru la Bretagne pour y établir son autorité, puis passé en Angleterre ; puis revenu de nouveau à Nantes, il se serait rendu à Paris. Est-ce que trois mois et trois semaines ne suffisent pas amplement à cela ? — En 1346, le roi d'Angleterre débarqua à la Hogue non loin de Valognes, il traversa (en combattant fréquemment et en pillant soigneusement) la Normandie, l'Ile de France jusqu'à Paris, la Picardie, le Ponthieu jusqu'au nord de la Somme, jusqu'à Créci ; c'est une bien autre chevauchée que celle de Montfort : elle demanda

Digitized by Google

un mois et quatre jours, du 22 juillet au 26 août. — L'expédition du Prince Noir en 1356 dans les provinces du midi avant la bataille de Poitiers, dont l'itinéraire fut aussi long que celui d'Edouard III en 1346, se fit en quarante jours, du 9 août au 19 du mois suivant. — Qu'on juge par là de la valeur de l'objection.

(S) Froissart a justement rapporté les reproches du roi de France à Montfort sur ce sujet ; Montfort nia l'hommage, avoua le voyage, et comprit que pour échapper à la prison il fallait fuir. Tout se passa donc (sauf cette fuite) comme le veut le R. P. Plaine.

(T) L'*Histoire* d'Avesbury se recommande par les pièces originales et surtout par les curieuses lettres missives qu'elle renferme : quant au récit de l'auteur, il est sur les guerres de Bretagne très bref, sans détail précis, et semble peu étudié. Pour préférer le témoignage de ce chroniqueur à celui de Froissart, il faudrait au moins qu'Avesbury, dans le chapitre même cité par D. Plaine, ne fût pas tombé, quelques lignes plus bas, dans un gros anachronisme qui ne permet pas de compter beaucoup en cette matière sur son exactitude. Il place l'évasion de Jean de Montfort hors de sa prison de Paris avant le passage du roi Edouard III en Bretagne, c'est-à-dire avant la fin d'octobre 1342, tandis que cette évasion et le voyage en Angleterre qui la suivit sont de 1345. Il n'y a donc pas lieu de préférer son autorité à celle de Froissart, qui a raconté le voyage de 1341 avec beaucoup de soin et de circonstances particulières.

VI

(U) Le R. P. Plaine oublie un point essentiel : ce n'était point une « assemblée d'évêques » ; c'était l'assemblée des évêques et des seigneurs de Bretagne, en un mot les États du duché, où les évêques siégeaient comme seigneurs temporels ; or Charles de Blois lui-même constate que, malgré l'avis de sept des évêques, « la meilleure part des barons, » c'est-à-dire la majorié de l'assemblée s'ajourna sans prendre de décision. — Quand on rétablit la moitié de ce texte oubliée par D. Plaine, ce n'est plus moi qui suis en faute.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE DU TOME CINQUANTE-HUITIÈME

ANNÉE 1885 — DEUXIÈME SEMESTRE.

JUILLET

Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France. — Actes inédits, communiqués par M. *Arthur de la Borderie*... 5
L'Aubépine rose, nouvelle (suite), par M. *M. du Campfranc*..... 18
Poésie.— I. Pâques fleuries; — II. Au Pouliguen; — III. La Grande-Brière; — IV. La Croix de la Plaine, par M. *Joseph Rousse*... 34
Poésie bretonne. — La Petite Marie (Mariik), par M. *Loïty*..... 39
Une Leçon de déclamation, par M. *Henri Finistère*..... 42
Nos Artistes au Salon, par M. *Louis de Kerjean*..... 47
La Bretagne à l'Académie française. — XV Mgr du Coëtlosquet 1700-1784) (suite), par M. *René Kerviler*..... 54
Notices et comptes rendus. — *Turgot et ses doctrines*, de M. *Alfred Neymarck*, par M. *Anatole de Barthélemy*. — *L'Eglise à travers les siècles*, de Mlles A. R. et C. R., par M. *E. des Buttes*. — *Les populations agricoles de la France*. — *Pretagne*. — *Passé et présent*, de M. Henri Baudrillart, par M. *P. du Châtellier*. — *Plus haut!* Roman spiritualiste, par M. *E. des Buttes*. — *M. F. Audran*, par M. le vicomte *H. de la Villemarqué*..... 67
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 80
Mélanges..... 86

AOUT

Le Budget du Duché de Bretagne au XVe siècle. Documents communiqués par M. *Arthur de la Borderie*..... 89
La Bretagne à l'Académie française. — XV. Mgr du Coëtlosquet (1700-1704) (suite), par M. *René Kerviler*..... 102
L'Aubépine rose, nouvelle (suite) par M. *M. du Campfranc*..... 118
Poésie. — Les deux consolateurs, par *Marie Jenna*..... 127
Chouannerie (1815). Relation d'un officier de l'armée royale d'entre Loire et Vilaine, par M. *X*..... 133
Etudes littéraires. — Un Chapitre de l'histoire poétique du XIXe siècle, par M. *Olivier de Gourcuff*..... 140
Notices et comptes rendus. — *Le Beau dans la nature et dans les arts*, de M. l'abbé P. Gaborit, par M. l'abbé *A. Sorin*..... 149
Chronique. — Les noces d'argent du régiment des Zouaves pontificaux, par M. *Barthélemy Pocquet*..... 155
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 168

Digitized by Google

SEPTEMBRE

Le Budget du Duché de Bretagne au XVe siècle. — Etat de finances pour l'an 1481-1482 (suite). — Documents communiqués par M. *Arthur de la Borderie*..... 169
L'Aubépine rose, nouvelle (fin), par M. *M. du Campfranc*..... 185
Poésie. — Contraste ; — Fiat lux, par M. *Vincent Audren de Kerdrel*. Sur une plage ; — Le Cimetière ; — A un ami, sonnets, par M. *Henri Finistère*..... 199
Poésie bretonne. — Une Messe neuve à Pluzunet (Eunn oferenn neve en Pluzunet), par le *Petit Roitelet de saint Yves*..... 206
La Bretagne à l'Académie française. — XV. Mgr du Coëtlosquet (1700-1704) (suite), par M. *René Kerviler*..... 211
Chouannerie (1815). Relation d'un officier de l'armée royale d'entre Loire et Vilaine (fin), par M. *X*..... 221
Notices et comptes rendus. — *Les Noces d'un Jacobin*, de M. Charles d'Héricault, par M. *L. de Kerpénic*..... 241
Chronique. — Le Congrès de Saint-Malo, par M. *Louis de Kerjean*. 244
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 256

OCTOBRE

La Bretagne à l'Académie française. — XV. Mgr du Coëtlosquet (1700-1704) (fin), par M. *René Kerviler*..... 257
Une famille de paysans nantais pendant la Terreur. — Les Bouet, par M. *Francis Lefeuvre*..... 268
Croquis maritimes. — La Course et les Corsaires : Julienne David ; Louise Antonini, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 280
Les Artistes bretons. — Aristide Hignard, par M. *Thomas Maisonneuve*..... 285
Poésie. — Saint François d'Assise ; Prière ; La belle et bonne Marquise, par M. *Emile de Cerné*..... 289
Venise et Saint-Marc, par M. *Léon D*..... 291
La Retraite et ses fondateurs (suite), par M. *le vicomte H. Le Gouvello*..... 298
Études littéraires. — Edouard Turquety, par M. *Olivier de Gourcuff*..... 304
Variétés historiques bretonnes, par M. *Arthur de la Borderie*.... 311
Notices et comptes rendus. — *De l'esprit des étiquettes de l'ancienne cour et des usages du monde de ce temps*, de Mme de Genlis, publié par M. E. Quesnet, par M. *Henri Finistère*. — *Les clefs du Purgatoire*, par M. *E. des Buttes*..... 324
Nécrologie..... 334
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 336

NOVEMBRE

Froissart et le début de la guerre de Blois et de Montfort en 1341, par M. *Arthur de la Borderie*..... 337

Digitized by Google

Croquis et souvenirs. — Mobiles bretons, par M. *E. des Buttes*.... 371
Galerie des poètes bretons. — M. Charles Robinot-Bertrand, par M. *Joseph Rousse*..... 379
La Bretagne à l'Académie française. — XVI. Le cardinal de Boisgelin (1736-1802), par M. *René Kerviler*..... 384
Poésie. — Vieilles églises bretonnes; — Les Tisserands, par Mme *Sophie Hüe*..... 398
Notices et comptes rendus. — *Une journée dans l'esprit chrétien*, de M. l'abbé J. Dominique, par M. *E. des Buttes*. — *Bonheur perdu*, de Mme Fabry, par M. *Robert Oheix*. — *Brizeux, sa vie, son œuvre*, de M. Pierre Brun, par M. *J. R*..... 402
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 412
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 416

DÉCEMBRE

Le filleul de la Marquise, par M. *F. Saulnier*..... 417
La dernière tenue des Etats de Bretagne, par M. *Albert Macé*..... 435
Croquis et souvenirs. — Mobiles bretons (fin), par M. *E. des Buttes*. 447
Poésie. — Civil et militaire, épisode, par M. *Hippolyte Minier*..... 452
— Elles sont trois, par Mme *Sophie Hüe*..... 458
La Bretagne à l'Académie française. — XVI. Le cardinal de Boisgelin (1736-1802), par M. *René Kerviler*..... 461
Notices et comptes rendus. — *Balzac en Bretagne*, de M. R. du Pontavice de Heussey, par M. *Henri Finistère*. — *Les Maternelles*, de Mme *Sophie Hüe*. — Encore Brizeux, par M. *F. S*... 467
Réponse à M. de la Borderie, au sujet de la guerre de la succession de Bretagne, par le *R. P. Plaine*. — Observations sur la Réponse du R. P. Plaine, par M. *Arthur de la Borderie*..... 476
Tables..... 493

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION

L'Eglise à travers les siècles, de Mmes A. R. et C. R., par M. *E. des Buttes*, 69-74. — La Retraite et ses fondateurs (suite), par M. *le vicomte Hipp. Le Gouvello*, 298-303. — *Les Clefs du Purgatoire*, de Mlle A. R., par M. *E. des Buttes*, 331-333. — *Une Journée dans l'esprit chrétien*, de M. l'abbé J. Dominique, par M. *E. des Buttes*, 402-404.

Etudes et documents historiques. — Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France. — Actes inédits, communiqués par M. *Arthur de la Borderie*, 5-17. Le Budget du duché de Bretagne au XVe siècle. Documents communiqués par M. *Arthur de la Borderie*, 89-101, 169-184. — Chouannerie (1815). Relation d'un officier de l'armée royale d'entre Loire et Vilaine, par M. *X.*, 133-139, 221-240. — Variétés historiques bretonnes, par M. *Arthur de la Borderie*, 311-323. — Froissart et le début de la guerre de Blois et de Montfort, en 1341, par M. *Arthur de la Borderie*, 337-370. — La dernière tenue des Etats de Bretagne, par M. *Albert Macé*, 435-446. — Réponse à M. de la Borderie, au sujet de la guerre de la succession de Bretagne, par le *R. P. Plaine*. — Observations sur la réponse du R. P. Plaine, par M. *Arthur de la Borderie*, 477-492.

Biographie. — M. F. Audran, par M. *le vicomte de la Villemarqué*, 77-79. — M. Paul Marchegay, 80-81. — M. Ernest Hello, 81-82. — M. le vicomte Edmond de Roquefeuil, par *Ruricola*, 334-335. — M. le comte Henri de Saint-Laurent, 335. — Mgr Croc, 335. — M. Edouard de la Bassetière, 412-414. — Mgr Guilloux, 414.

Critique historique. — *Turgot et ses doctrines*, de M. Alfred Neymarck, par M. *Anatole de Barthélemy*, 66-69. — *Les populations agricoles de la France : Bretagne ; Passé et Présent*, de M. Henri Baudrillart, par M. *P. du Châtellier*, 74-77. — *De l'esprit des étiquettes de l'ancienne cour et des usages du monde de ce temps*, de Mme de Genlis, par M. *Henri Finistère*, 324-330.

Faits contemporains. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de juillet, 80-85 ; — d'août (les noces d'argent du régiment des Zouaves pontificaux), 155-167 ; — de septembre (le Congrès de Saint-Malo), 244-255 ; — de novembre, 412-415.

LITTÉRATURE.

Récits et nouvelles. — L'Aubépine rose (suite), par M. *M. du Campfranc*, 18-33, 118-126, 185-198. — Une leçon de déclamation, par M. *Henri Finistère*, 42-46. — Une famille de paysans nantais pendant la Terreur : les Bouët, par M. *Francis Lefeuvre*, 268-279. — Croquis

Digitized by Google

maritimes. La Course et les Corsaires : Julienne David; Louise Antonini, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 280-284. — Croquis et souvenirs : Mobiles bretons, par M. *E. des Buttes*, 371-378, 447-451.

ETUDES LITTÉRAIRES. — La Bretagne à l'Académie française. XV. Mgr du Coëtlosquet (1700-1784) (suite), par M. *René Kerviler*, 54-66, 102-117, 211-220, 257-267; — XVI. Le cardinal de Boisgelin, 1736-1802, 384-397, 461-466. — Un chapitre de l'histoire poétique du XIXe siècle, par M. *Olivier de Gourcuff*, 140-148. — Venise et Saint-Marc, par M. *Léon D.*, 291-297. — Edouard Turquety, par M. *Olivier de Gourcuff*, 304-310. — Galerie des poètes bretons : M. Charles Robinot-Bertrand, par M. *Joseph Rousse*, 379-383. — Les Sévigné oubliés : le filleul de la marquise, par M. *F. Saulnier*, 417-434. — Encore Brizeux, par M. *F. S.*, 474.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Plus haut!* par M. *E. des Buttes*, 76-77. — *Le Beau dans la nature et dans les arts*, de M. l'abbé P. Gaborit, par M. *l'abbé A. Sorin*, 155-167. — *Les Noces d'un Jacobin*, de M. Charles d'Héricault, par M. *L. de Kerpénic*, 241-243. — *Bonheur perdu*, de Mme Fabry, par M. *Robert Oheix*, 404-410. — *Brizeux, sa vie, son œuvre*, de M. Pierre Brun, par M. *J.-R.*, 411. — *Balzac en Bretagne*, de M. R. du Pontavice de Heussey, par M. *Henri Finistère*, 467-469. — *Les Maternelles*, de Mme Sophie Hüe, par M. *l'abbé J. Dominique*, 469-473.

POÉSIE.

I. Pâques fleuries; — II. Au Pouliguen; — III. La Grande-Brière; — IV. La Croix de la Plaine, par M. *Joseph Rousse*, 34-38. — La petite Marie (*Mariik*), poésie bretonne, par M. *Loïty*, 39-41. — Les deux Consolateurs, par *Marie Jenna*, 127-132. — Contraste; *Fiat lux*, par M. *Vincent Audren de Kerdrel*, 199-203. — Sur une plage; — Le cimetière; — A un ami, sonnets, par M. *Henri Finistère*, 204-205. — Une messe neuve à Pluzunet (*Eunn oferenn neve en Pluzunet*), poésie bretonne, par *le Petit Roitelet de Saint Yves*, 206-210. — Saint François d'Assise; — Prière; — La belle et bonne marquise, par M. Emile de Cerné, 289-290. — Vieilles églises bretonnes; — Les Tisserands, par Mme *Sophie Hüe*, 398-401. — Civil et militaire, par M. *Hippolyte Minier*, 452-457. — Elles sont trois, par Mme *Sophie Hüe*, 458-459.

BEAUX-ARTS.

Nos artistes au Salon, par M. *Louis de Kerjean*, 47-53. — Aristide Hignard, par M. *Thomas Maisonneuve*, 285-288.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 168, 256, 336, 416.

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS

AUDREN DE KERDREL (Vincent). — Contraste ; *Fiat lux*, poésie, 199-203.

DE BARTHÉLEMY (Anatole). — *Turgot et ses doctrines*, par M. Alfred Neymarck. 66-69.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France. Actes inédits, 5-17. — Le Budget du duché de Bretagne au XVe siècle, 89-101, 169-184. — Variétés historiques bretonnes, 311-323. — Froissart et le début de la guerre de Blois et de Montfort en 1341, 337-370. — Observations sur la réponse du R. P. Plaine, au sujet de la guerre de la succession de Bretagne, 476-492.

DES BUTTES (E). — *L'Eglise à travers les siècles*, par Mlles A. R. et C. R., 69-74. — *Les Clefs du Purgatoire*, par Mlle A. R., 331-333. — Croquis et souvenirs : Mobiles bretons, 371-378, 447-451. — *Une Journée dans l'esprit chrétien*, par M. l'abbé J. Dominique, 402-404.

DU CAMPFRANC (M.) — L'Aubépine rose, nouvelle (suite), 18-33, 113-126, 185-198.

DE CERNÉ (ÉMILE). — Saint François d'Assise ; Prière ; la belle et bonne Marquise, sonnets, 289-290.

DU CHATELLIER (Paul). — *Les populations agricoles de la France. — Bretagne : passé et présent*, par M. Henri Baudrillart, 74-77.

D. (Léon). — Venise et Saint-Marc, 291-297.

DOMINIQUE (Abbé J.). — *Les Maternelles*, par Mme Sophie Hüe, 469-473

FINISTÈRE (Henri). — Une leçon de déclamation, 42-46. — Sur une plage ; le Cimetière ; A un ami, sonnets, 199-205. — *De l'esprit des étiquettes de l'ancienne cour et des usages du monde de ce temps*, par Mme de Genlis, 324-330. — *Balzac en Bretagne*, par M. R. du Pontavice de Heussey, 467-469.

DE GOURCUFF (Olivier). — Un chapitre de l'histoire poétique du XIXe siècle, 140-148. — Edouard Turquety, 304-310.

LE GOUVELLO (Vicomte Hippolyte). — La Retraite et ses fondateurs (suite), 298-303.

HUE (Mme Sophie) — Vieilles églises bretonnes ; les Tisserands, poésie, 398-401. — Elles sont trois, poésie, 458-459.

DE KERJEAN (Louis). — Nos artistes au Salon, 47-53. — Chronique de juillet, 80-85 ; — d'août, 155-167 ; — de septembre, 244-255 ; — de novembre, 412-415.

DE KERPÉNIC (L.). — *Les Noces d'un Jacobin*, par M. Charles d'Héricault, 241-243.

Digitized by Google

KERVILER (René). — La Bretagne à l'Académie française. — XV. Mgr du Coëtlosquet (1700-1784) (suite et fin), 54-56, 102-117, 211-220, 257-267. — XVI. Le cardinal de Boisgelin (1736-1802), 384-397, 461-466.

LEFEUVRE (Francis). — Une famille de paysans nantais pendant la Terreur : les Bouët, 268-279.

LOÏTY. — La petite Marie (*Mariik*), poésie bretonne, 39-41.

MACÉ (Albert). — La dernière tenue des États de Bretagne, 435-446.

MAISONNEUVE (Thomas). — Aristide Hignard, 285-288.

MARIE JENNA. — Les deux Consolateurs, poésie, 127-132.

MINIER (Hippolyte). — Civil et militaire, poésie, 452-457.

DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane). — Croquis maritimes. La course et les corsaires : Julienne David; Louise Antonini, 280-284.

OHEIX (Robert). — *Bonheur perdu*, par Mme Fabry, 404-410.

PETIT ROITELET DE SAINT YVES (LE). — Une messe neuve à Pluzunet (*Eunn oferenn neve en Pluzunet*), poésie bretonne, 206-210.

PLAINE (R. P.). — Réponse à M. de la Borderie, au sujet de la guerre de la succession de Bretagne, 476-492.

R. (J.). — *Brizeux, sa vie, son œuvre*, par M. Pierre Brun, 411.

ROUSSE (Joseph). — Pâques fleuries; Au Pouliguen ; la Grande Brière ; la Croix de la Plaine, poésie, 34 38. — Galerie des poètes bretons : M. Charles Robinot-Bertrand, 379-383.

RURICOLA. — M. le vicomte Edouard de Roquefeuil, 334-335.

S. (F.) — Encore Brizeux, 474.

SAULNIER (Frédéric.) — Les Sévigné oubliés : Le filleul de la marquise, 417-434.

SORIN (Abbé A.). — *Le Beau dans la nature et dans les arts*, par M. l'abbé P. Gaborit, 155-167.

DE LA VILLEMARQUÉ (Vicomte H.) — M. F. Audran, 77-79.

X. — Chouannerie (1815). Relation d'un officier de l'armée royale d'entre Loire et Vilaine, 133-139, 221-240.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

Balzac en Bretagne, par R. du Pontavice de Heussey, 467-469.

Beau (le) dans la nature et dans les arts, par l'abbé P. Gaborit, 155-167.

Bonheur perdu, par Mme A. Fabry, 404-410.

Brizeux, sa vie, son œuvre, par Pierre Brun, 411.

Clefs (les) du Purgatoire, par Mlle A. R., 331-333.

Église (l') à travers les siècles, par Mlles A. R. et C. R., 69-74.

Esprit (de l') des étiquettes de l'ancienne cour et des usages du monde de ce temps, par Mme de Genlis, 324-330.

Journée (une) dans l'esprit chrétien, par l'abbé J. Dominique, 402-404.

Maternelles (les), par Mme Sophie Hüe, 469-473.

Noces (les) d'un Jacobin, par Charles d'Héricault, 241-243.

Populations (les) agricoles de la France. — Bretagne : passé et présent, par Henri Baudrillart, 74-77.

Turgot et ses doctrines, par Alfred Neymarck, 66 69.

Vie (la) d'un poète. — Edouard Turquety, par Frédéric Saulnier, 304-310.

FIN DU TOME CINQUANTE-HUITIÈME

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02628 1041

Digitized by Google

Digitized by Google